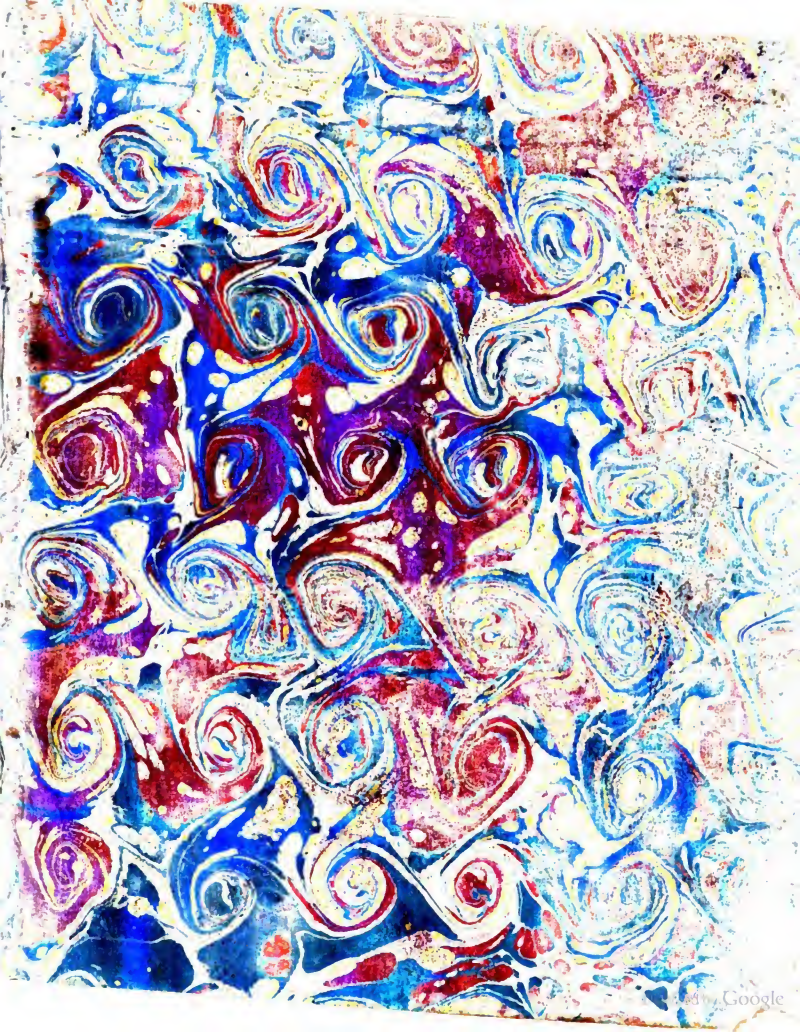
HISTOIRE ECCLESIASTIQUE. PAR MONSIEUR L'ABBÉ FLEURY, PRÊTRE, PRIEUR...

Claude Fleury




9
1-8
9



HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

Par Monsieur l'Abbé FLEURY, Prêtre, Prieur d'Argenteüil, cy-devant Sous-Precepteur du Roy d'Espagne, de Monseigneur le Duc de Bourgogne & de Monseigneur le Duc de Berry.

TOME NEUVIÉME.

Depuis l'an 679. jusques à l'an 794.



A PARIS,

Chez PIERRE-JEAN MARIETTE, ruë S. Jacques, aux Colonnes d'Hercule.

M. DCC. XX.



SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE QUARANTIE'ME.

I. L'*Empereur prepare la paix de l'église.* II. *Mort de Donus. A-* Année
gathon pape. III. *Eglise d'Angleterre.* IV. *S. Vilfrid en Frise.* 679.
V. *Concile de Rome pour S. Vilfrid.* VI. *Concile pour députer à C. P.* 680.
VII. *Lettre à l'empereur.* VIII. *Voyage de S. Benoît Biscop.* IX. *Re-*
tour de saint Vilfrid. X. *Arrivée des légats à C. P.* XI. *Sixiéme con-* Nov.
cile general. I. *Session.* XII. *Seconde session.* XIII. *Troisiéme session.* Dec.
XIV. *Quatriéme, cinquiéme & sixiéme.* XV. *Septiéme session.* XVI. 681.
Huitiéme session. XVII. *Macaire condamné.* XVIII. *Neuviéme session.* Fév.
XIX. *Dixiéme.* XX. *Onziéme.* XXI. *Douziéme.* XXII. *Treiziéme con-* Mars.
damnation d'Honorius. XXIII. *Lettre du patriarche de C. P.* XXIV.
Quatorziéme session. Verification des écritures XXV. *Quinziéme* Avril.
session. Polycrone. XXVI. *Seiziéme session.* XXVII. *Fin du concile.*
XXVIII. *Mort d'Agathon. Leon II. pape.* XXIX. *Douziéme concile* Août.
de Tolede. XXX. *Treiziéme concile de Tolede.* XXXI. *Lettres du pa-* Sept.
pe Leon en Espagne. XXXII. *Mort de Leon II. Benoît II. pape.* 683.
XXXIII. *Quatorziéme concile de Tolede* XXXIV. *Mort de Constantin.* 684.
Justinien II. empereur. XXXV. *S. Ansbert archevêque de Rouen.* 685.
XXXVI. *Jean V. pape.* XXXVII. *Conon pape.* XXXVIII. *S. Kilien de* 686.
Virsbourg. XXXIX. *Mort de Conon. Sergius pape.* XL. *Quinzié-* 688.
me concile de Tolede. XLI. *S. Julien de Tolede.* XLII. *Travaux de S.*
Vilfrid. XLIII. *S. Cutbert évêque.* XLIV. *S. Vilfrid rétabli.* XLV. 690.
Ceduall & Ina rois d'Oüessex. XLVI. *Fin de S. Theodore de Can-*
torberi. XLVII. *S. Suidbert de Frise.* XLVIII. *Troisiéme concile de*
Sarragoce. XLIX. *Concile* in Trullo. L. *Mariages des clercs.* LI. 692.
Autres canons pour le clergé. LII. *Sacremens & ceremonies.* LIII.
Moines, &c. LIV. *Le pape rejette ce concile.* LV. *Justinien chassé.*
Leonce empereur. LVI. *Seiziéme concile de Tolede.* LVII. *Der-* 694.
nier concile de Tolede. LVIII. *Leonce chassé. Tibere Apsimar* 695.
empereur.

SOMMAIRE

LIVRE QUARANTE-UNIE'ME.

LIVRE QUARANTE-DEUXIE'ME.

LIVRE QUARANTE-TROISIE'ME.

Compiegne. XXX. Bâtimens du pape Paul. XXXI. Ses lettres à Pe-
pin. XXXII. Persecution. S. Estienne d'Auxence. XXXIII. Anne ca-
763. lomniée. XXXIV. George faux moine. XXXV. Evêques envoyez à S.
Estienne. XXXVI. Son exil à Proconese. XXXVII. Regle de saint
Chrodegang. XXXVIII. Nourriture: Vêtemens, &c. XXXIX. Peni-
764. tences. XL. Miracles de saint Estienne d'Auxence. XLI. Sa confession
devant l'empereur. XLII. Persécution continuée. XLIII. Concile de
767. Gentilli. XLIV. Mort du pape Paul. Constantin intrus. XLV. Prison de
saint Estienne d'Auxence. XLVI. Autres martyrs. XLVII. Suite de
la prison de saint Estienne. XLVIII. Son martyre. XLIX. Constan-
768. tin patriarche de C. P. dégradé & tué. L. Persecution continuée.
LI. Lettres du faux pape Constantin. LII. Il est chassé. LIII. Estien-
769. ne. III. pape. LIV. Mort de Pepin, Charles & Carloman rois. LV.
Eglise d'Espagne. LVI. Premier capitulaire de Charles. LVII. Con-
cile de Rome. LVIII. Michel intrus à Ravenne. LIX. Le pape écrit
contre les Lombards. LX. Didier fait perir Christofle & Sergius.

LIVRE QUARANTE-QUATRIE'ME.

773. I. ADrien pape. II. Mort de Paul Afiarte. III. Saint Virgile de
774. Salsbourg. IV. Infidelité du roi Didier. V. Charles à Ro-
775. me, VI. S. Ambroise Autpert. VII. Persecution en Orient. VIII. Mort
776. de Constantin. Leon empereur. IX. Mort d'Almansor. Mahadi ca-
779. life. X. Fin de saint Gregoire d'Utrect. XI. Saint Lebvin. XII. Conver-
sion des Saxons. XIII. Capitulaire de l'an 779. XIV. Fin de saint
780. Sturne. XV. Commencemens de saint Villehade. XVI. Mort de Leon.
Constantin & Irene empereurs. XVII. Second voyage de Charles à
Rome. XVIII. Retraite de saint Villehade. XIX. Commencemens de
781. saint Ludger. XX. Conversion de Vitiquind. XXI. Evêques des monaste-
785. res. XXII. Fausses décrétales. XXIII. Capitulaire de Theodulfe. XXIV.
786. Mort de Paul. Taraise patriarche de C. P. XXV. Preparatifs du
787. concile. XXVI. Députation d'Orient. XXVII. Mort de Mahadi, Mon-
ça & Aaron califes. XXVIII. Concile commencé à C. P. XXIX. Se-
cond concile de Nicée, septiéme general. XXX. Evêques penitens
Sept. reçûs. XXXI. Regles sur la reception des heretiques. XXXII. Seconde
24. 26. session. Lettres du pape, &c. XXXIII. Troisiéme session. Lettres d'O-
28. rient. XXXIV. Quatriéme session. Autoritez des peres. XXXV. Cin-
quiéme session. Comparaison des heretiques. XXXVI. Sixiéme ses-
Oct. 1. sion. Refutation du faux concile. XXXVII. Objection de l'eucharistie.

APPROBATION.

J'AY lû le neuviéme volume de l'*Histoire Ecclesiastique* de Monsieur l'Abbé FLEURY. Fait à Paris le douziéme Novembre 1702.

l'Abbé COURCIER.

AUTRE APPROBATION.

J'AY lû le neuviéme volume de l'*Histoire Ecclesiastique* par Monsieur l'Abbé FLEURY, dans lequel je n'ai rien trouvé que de très-conforme à la foi & aux bonnes mœurs. Cet ouvrage m'a paru très-utile & très-édifiant. En Sorbonne ce 12. Novembre 1702.

A. SALMON.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre : A nos amez & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Senechaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien Amé Pierre Emery, pere, Doyen des Syndics des Libraires & Imprimeurs de Paris, Nous ayant très-humblement fait remontrer que dans les Lettres de Privilege que Nous lui avons accordées le deuxiéme de Février dernier, pour trente années, pour l'impression de tous les Ouvrages du Sieur Abbé Fleury, notre Confesseur, il n'y est fait mention que de son Histoire Ecclesiastique, qui ne fait qu'une partie de ses Ouvrages; ayant encore composé ceux intitulez, le Catechisme Historique & son Abregé, les Mœurs des Israëlites, les Mœurs des Chrétiens, Institution au droit Ecclesiastique, le Traité du Choix & de la Methode des Etudes & le Devoir des Maîtres & des Domestiques; & que comme notre intention avoit été de lui accorder nos Lettres de Privilege pour tous les Ouvrages dudit sieur Abbé Fleury, il se trouvoit néanmoins privé de cette grace par la seule omission des titres desdits livres dans nosdites Lettres du deuxiéme Février dernier, ce qu'il ne peut faire sans que nous lui accordions de nouvelles Lettres de Privilege, qu'il nous a très-humblement fait supplier de lui vouloir accorder. A ces Causes, voulant favorablement traiter ledit Emery pere, & le recompenser de son application à nous avoir donné depuis quarante ans l'impression de plus de soixante Volumes, tant *in-folio*, qu'*in-quarto*, dont quelques-uns n'ont pas eû tout le succès qu'il avoit esperé : Nous lui avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Presentes, d'imprimer ou faire imprimer tous les Ouvrages dudit sieur Abbé Fleury, intitulez : Histoire Ecclesiastique de M. l'Abbé Fleury, son Catechisme Historique avec son Abregé & en toutes langues, les Mœurs des Israëlites, & des Chrétiens, l'Institution au Droit Ecclesiastique, le Traité du Choix & de la Methode des Etudes, & son Traité du devoir des Maîtres & des Domestiques. Commentaire Litteral sur tous les Livres de l'Ecriture Sainte avec des Dissertations ou Prolegomenes, par le Pere Calmet, avec son Histoire de l'ancien & du nouveau Testament, & le Dictionaire Historique, Geographique, Chronologique, Critique & Litteral de la Bible du même Auteur : en tels volumes, forme, marge, caractere, en tout ou en partie, conjointement ou séparément & autant de fois que bon lui semblera, & de les vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le temps de trente années consecutives, à compter du jour de la datte desdites Presentes. Faisons deffenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéïssance, à peine de trente livres pour chaque volume desdits Ouvrages qui se trouveront contrefaits. Comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs & autres d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire aucun desdits Ouvrages ci-dessus expliquez, en general ou en particulier, ni d'en faire aucuns extraits, sous quelque pretexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre, même de traduction étrangere ou autrement, que nous entendons être saisis en quelque lieu qu'ils soient trouvez, sans le consentement exprès & par écrit dudit Exposant ou de ceux qui auront droit de lui; à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, & dix mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hostel Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, & de tous dépens, dommages & interêts; à la charge que ces Presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles; que l'impression desdits Livres ci-dessus specifiez sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & en beaux caracteres, conformement aux Reglemens de la Librairie; & qu'avant que de les exposer en vente, les manuscrits ou imprimez qui auront servi de copie à l'impression desdits Livres, seront remis dans le même état où les approbations y auront été données ès mains de notre cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France le sieur Voyer de Paulmy, Marquis d'Argenson; & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires de chacun dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France, le sieur Voyer de Paulmy, Marquis d'Argenson, le tout à peine de nullité des Presentes. Du contenu desquelles, vous mandons & enjoignons de faire joüir ledit Exposant ou ses ayans cause pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie desdites Presentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin desdits Livres, soit tenuë pour duëment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & féaux Conseillers & Secretaires, foi soit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent, de faire pour l'execution d'icelles, tous actes requis & necessaires, sans demander autre permission, & nonobstant Clameur de Haro, Chartre Normande, & Lettres à ce contraires : CAR tel est notre plaisir. DONNÉ à Paris le dix-huitiéme jour du mois de May, l'an de grace mil sept cens dix neuf, & de notre Regne le quatriéme. Signé, Par le Roy en son Conseil. DE SAINT HILAIRE.

J'ai fait part à Monsieur Mariette de la moitié du present Privilege, pour ce qui regarde les Ouvrages de Monsieur l'Abbé Fleury seulement. Et de l'autre moitié desdits Ouvrages, comme aussi de la totalité du present Privilege, pour ce qui regarde les Ouvrages du R. P. Calmet, à Emery mon fils, Saugrain & Martin mes gendres, pour en joüir en mon lieu & place, suivant l'accord fait entre nous, à Paris le 20. May 1719. Signé, P. EMERY.

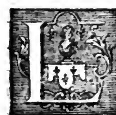
Registré le present Privilege, ensemble les cessions cy-dessus, sur le Registre IV. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 489. numero 525. conformement aux Reglemens & notamment à l'Arrest du Conseil du 13. Aoust 1703. A Paris le 16. Juin 1719.

Signé, DELAULNE, *Syndic*.



HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

LIVRE QUARANTIE'ME.



L'EMPEREUR Constantin Pogonat fit avec le Calife Moavia une paix avantageuse pour trente ans l'an 677. neuviéme de son regne, & Moavia mourut trois ans aprés, l'an 60. de l'Hegire, 680. de J. C. Il étoit âgé de quatre-vingt ans, & en avoit regné vingt. L'année precedente il avoit fait reparer à la priere des Chrétiens le dome de l'église d'Edesse tombé par un tremblement de terre. De son temps mourut

I. L'empereur prépare la paix à l'église.

Theopha. an. 9. p. 296.

Elmac. lib. 1. c. 7.

Abulfar.

Chr. or. Elm. lib. 8. c. 7.

AN. 678.

Agathon patriarche des Jacobites à Alexandrie l'an 678. 58. de l'Hegire, & eut pour successeur Jean qui tint le siege huit ans. Il rebâtit l'église de saint Marc, & prit grand soin des pauvres pendant une disette de trois ans. Moavia eut pour successeur son fils Iësid, à qui il avoit fait prêter le serment par les Musulmans dix ans auparavant. Le traité que l'empereur Constantin avoit fait avec eux, lui attira des ambassades des Avares & des autres peuples d'Occident qui lui demanderent aussi la paix. Il la leur accorda, & fut ainsi en repos de tous côtez pendant le reste de son regne.

Theoph. p. 299.

Il songea aussi-tôt à rétablir la paix dans l'église divisée depuis le regne d'Heraclius son bisayeul. Constantin patriarche de C. P. mourut l'an 678. après avoir tenu le siege un an & huit mois : & eut pour successeur Theodore prêtre, syncelle & trésorier de l'église de C. P. Il voulut écrire au pape incontinent après son ordination, mais il craignit que s'il envoïoit une lettre synodique, suivant la coûtume, elle ne fut pas reçûë, non plus que celles de ses predecesseurs. C'est pourquoi il envoïa seulement une lettre d'exhortation à la paix ; & elle fut renduë au pape Donus. Ensuite l'empereur demanda au même Theodore & à Macaire patriarche d'Antioche, residant à C. P. quelle étoit la cause de leur division. Ils répondirent, que l'on avoit introduit de nouvelles manieres de parler des mysteres, soit par ignorance, soit par une curiosité excessive ; & que depuis le commencement de ces questions il n'y avoit point eu d'assemblée de la

Sacra Const. to. 6. Conc. p. 594.

part des deux ſieges pour éclaircir la verité. C'eſt ce qui fit reſoudre l'empereur à convoquer un concile. AN. 678.

Il écrivit pour cet effet au pape Donus une lettre où il dit, que le temps ne permet pas de faire une aſſemblée parfaite, c'eſt-à-dire un concile univerſel : apparemment à cauſe des évêques de la haute Syrie, de Paleſtine, d'Egypte & d'Afrique qui ſe trouvoient ſous la domination des Muſulmans. Enſuite il prie le pape d'envoïer des hommes ſages & bien inſtruits, qui apportent les livres neceſſaires pour agiter & décider toutes les queſtions avec les deux patriarches Theodoſe de C. P. & Macaire d'Antioche ; leur promettant une entiere ſûreté, même pour le retour, en cas qu'ils ne puſſent convenir. Après cela, ajoute-t'il, nous ſerons juſtifiez au jugement de Dieu : car nous pouvons exhorter tous les Chrétiens à l'union, mais nous ne voulons contraindre perſonne. Envoïez-nous de votre ſainte égliſe trois hommes, ou plus ſi vous voulez : & de votre concile juſques à douze évêques, compris les métropolitains. On voit ici la difference des députez du pape & de ceux des évêques d'Italie ; ou de tout l'Occident : car c'eſt ce que les Orientaux appelloient ſon concile. p. 595. D.

L'empereur continuë : Notre patriarche & celui d'Antioche nous ont fort preſſé d'ôter Vitalien des dyptiques : diſant que l'on y fait mention d'Honorius pour l'honneur du ſiege apoſtolique de Rome ; & qu'ils ne peuvent ſouffrir que l'on faſſe mention de ſes ſucceſſeurs, juſques à ce que l'on p. 598. D.

ſe ſoit éclairci touchant les mots dont on diſpute
AN. 678. entre les deux ſieges. C'eſt que les deux patriarches de C. P. & d'Antioche étoient Monothelites : ainſi de tous les papes ils ne tenoient pour orthodoxe qu'Honorius. Mais, ajoute l'empereur, je n'ai pas conſenti que Vitalien fut ôté des dyptiques. Premierement pour garder l'égalité, & montrer que je tiens les uns & les autres pour orthodoxes : enſuite pas reconnoiſſance de l'amitié que Vitalien nous a témoigné de ſon vivant dans le mouvement de nos tyrans : C'eſt la revolte de Mezece. Et enſuite : nous avons ordonné au patrice Theodore exarque d'Italie, de donner à ceux qui viendront de votre part toute ſorte de ſecours, ſoit pour le tranſport, ſoit pour la dépenſe du voyage : & de vous donner même des vaiſſeaux de guerre, pour vous eſcorter, s'il eſt beſoin. La lettre eſt dattée du douziéme d'Aouſt indiction ſixiéme, c'eſt-à-dire, l'an 678.

Sup. liv. XXXIX. *n.* 42.

II. Mort de Donus. Agathon pape.

Anaſt.

Mais avant qu'elle arrivât à Rome le pape Donus mourut, & fut enterré à ſaint Pierre l'onziéme d'Avril 679. après avoir tenu le ſaint ſiege un an cinq mois & dix jours. En une ordination il fit dix prêtres & cinq diacres, & d'ailleurs ſix évêques. Après ſa mort le ſaint ſiege vaqua deux mois & quinze jours : & on ordonna Agathon moine Sicilien de naiſſance, qui tint le ſaint ſiege deux ans & demi. Il étoit d'une douceur & d'une gayeté merveilleuſe envers tout le monde. La lettre que l'empereur Conſtantin avoit adreſſée à ſon predeceſſeur lui fut renduë par le ſecretaire Epiphane, & il ſe mit auſſi-tôt en devoir d'y ſatisfaire.

AN. 679.

III.
Eglise d'Angleterre.

Vita per Eddi. c. 23.
Sup. liv. XXXIX. *n.* 46. *Bed.* IV. *hist. c.* 19.
Vita S. Edilth. to. 2. *Act. B.*

Cependant saint Vilfrid archevêque d'Yorck arriva à Rome se plaignant d'avoir été injustement déposé. Il gouverna son siége paisiblement pendant quatre ans, depuis son rétablissement : c'est-à-dire, tant que la reine Eteldrite demeura avec le roi Ecfrid. Cette princesse garda toujours sa virginité, quoique mariée deux fois : premierement avec le prince Tombert pendant peu de temps, ensuite avec le roi Ecfrid pendant douze ans. Comme il n'y avoit personne en qui elle eut plus de confiance que saint Vilfrid, le roi lui offrit des terres & de grandes sommes d'argent s'il persuadoit à la reine d'habiter avec lui. Enfin ne pouvant y réüssir il lui permit ce qu'elle lui demandoit depuis si long-temps, de se retirer dans un monastere. Elle reçut le voile des mains de saint Vilfrid, & ensuite il l'établit abbesse du monastere d'Elge ou Ely qu'elle fonda ; & outre la grande communauté de filles il y en eut une d'hommes. Sept ans après cette fondation elle mourut l'an 679. & seize ans après sa mort son corps fut trouvé entier : ce que l'on attribua au merite de sa pureté.

Après sa retraite le roi Ecfrid épousa Ermenburge, qui aïant pris saint Vilfrid en aversion, representa éloquemment au roi sa puissance seculiere, ses richesses, le nombre de ses monasteres, la grandeur des bâtimens, la multitude de ses vassaux qui le suivoient vêtus & armez magnifiquement. Le roi entra dans les sentimens de sa femme & persuada à saint Theodore de Cantorberi de déposer saint Vilfrid, & d'ordonner en sa place trois

Bed. IV. *hist. c.* 12.

AN. 679. évêques, sçavoir Bosa pour le païs des Deïres à Hagulstad, Eata pour les Berniciens à Yorc, & Eadhede à Lindisfarne. On les établit en l'absence de saint Vilfrid, qui alla trouver le roi & l'archevêque & leur demanda pourquoi ils lui ôtoient, sans qu'il l'eût merité, les biens qu'il tenoit de la pieté des rois. Ils lui répondirent devant tout le peuple: Nous ne vous accusons de rien, mais nous ne revoquerons pas notre jugement. C'étoit l'an 678. huitiéme du regne d'Ecfrid. Saint Theodore exerçoit une pleine autorité sur toutes les églises d'Angleterre. Vinfrid évêque des Merciens l'aïant choqué par quelque désobéissance, il le déposa, & ordonna à sa place Sexvulfe fondateur & abbé d'un monastere. Vinfrid retourna au sien, & y finit saintement ses jours. Theodore établit aussi évêque de Londres ou d'Essex Erconvalde illustre par sa sainteté, & honoré le trentiéme d'Avril. Sebbi roi du même païs d'Essex étoit si pieux, qu'il auroit embrassé depuis long-temps la vie monastique s'il avoit pû y faire consentir la reine son épouse. Enfin étant attaqué de la maladie dont il mourut, il fit venir l'évêque de Londres, & reçut avec sa benediction l'habit monastique qu'il avoit tant desiré. C'est le premier exemple que je sçache de cette devotion si frequente dans les derniers siecles, de mourir en habit de religieux.

Bed. Epit.

Bed. IV. hist. c. 6.

Mart. R. 30. Apr.
Be. IV. hist. c. 11.

Il arriva dans le même temps l'an 679. qu'un jeune homme nommé Imma fut laissé pour mort dans un combat. Aïant été trouvé par les ennemis

Be. IV. hist. c. 22.

il fut gueri & tenu prisonnier ; & on l'enchaînoit la nuit de peur qu'il ne s'enfuit. Il avoit un frere nommé Tunna prêtre & abbé d'un monastere, qui le croïant mort chercha son corps, & en aïant trouvé un qui lui ressembloit l'emporta dans son monastere, l'enterra honorablement, & disoit souvent la messe pour la délivrance de son ame. Le frere vivant en sentit l'effet : car souvent il se trouvoit libre de ses liens depuis tierce qui étoit l'heure de la messe. Le comte qui le tenoit prisonnier lui demanda s'il avoit un caractere, il réponque non ; mais, ajouta-t'il, j'ai un frere prêtre qui me croïant mort dit souvent la messe pour moi ; & si j'étois dans l'autre vie mon ame seroit délivrée des peines par ses prieres. Après qu'il fut gueri, le comte le vendit à un autre qui ne put non plus le tenir attaché ; car encore que l'on emploïât differentes sortes de liens, il se trouvoit souvent libre aux mêmes heures. Enfin ce dernier maître le renvoïa sur sa parole, & il se racheta. Etant revenu ensuite trouver son frere, il apprit de lui que les temps où il avoit été delié & soulagé en diverses manieres étoient ceux où l'on célebroit la messe pour lui : & sur son recit plusieurs furent excitez à prier, donner l'aumône, & offrir le saint sacrifice pour les morts ausquels ils s'interessoient. Bede qui rapporte cette histoire dit l'avoir apprise d'un de ceux qui l'avoient oüi raconter à celui même à qui elle étoit arrivée.

AN. 679.

Be. IV. hist. c. 22.

IV. S. Vilfrid en Frise.

Saint Vilfrid se voïant injustement chassé de son siege résolut par le conseil des évêques ses confreres

d'aller à Rome demander justice au pape. Il laissa
AN. 679. sous la conduite de ces évêques plusieurs milliers de
Eddi. c. 23. 24. moines qu'il gouvernoit ; & s'embarqua avec ses clercs & sa suite. Ses ennemis croïant qu'il iroit par la France Occidentale, qui étoit le plus court, envoïerent devant des presens au roi Theodoric & à Ebroïn, le priant de l'envoïer plus loin en exil, ou de tuer ses compagnons, & le dépoüiller de tout. Mais ils prirent pour lui Vinfrid évêque de Lictfeld, qui étoit aussi chassé de son siege, l'arrêterent, lui ôterent tout son argent, & tuerent plusieurs de ceux qui l'accompagnoient.

p. 25. Pour S. Vilfrid il passa droit au levant en Frise dont les habitans étoient encore païens. Leur roi Algise ne laissa pas de le recevoir honorablement, & lui permit de prêcher l'évangile à ses sujets. Il le fit avec grande application & l'année se trouva plus abondante qu'à l'ordinaire en poisson, & en toutes sortes de fruits : ce que les peuples attribuerent au Dieu qu'il prêchoit. Ainsi il baptisa presque tous les seigneurs & plusieurs milliers du peuple ;
c. 26. & fut le premier apôtre de ce païs. Cependant Ebroïn envoïa des gens à Algise roi des Frisons avec des lettres où il lui promettoit un boisseau plein de sous d'or, s'il lui envoïoit l'évêque Vilfrid ou sa tête. Le roi fit lire cette lettre publiquement à son dîner en presence de saint Vilfrid & ses compagnons, des envoïez d'Ebroïn & d'un grand peuple. Puis il la prit, la déchira, & la jetta au feu, en disant aux porteurs : Dites de ma part à votre maître : Ainsi puisse le créateur détruire le roïaume
&

& la vie de celui qui se parjure, & ne garde pas les traitez. Les envoïez s'en retournerent confus. AN. 679.

Saint Vilfrid aïant passé l'hiver en Frise en partit au commencement du printemps l'an 679. pour continuer son voïage de Rome. Il passa chez Dagobert roi des François en Austrasie, qui le reçut avec grande amitié : se souvenant des obligations qu'il lui avoit. Car ce roi après la mort de Sigebert III. son pere fut envoïé en Irlande par Grimoald maire du Palais, & n'en fut rappellé que vingt ans après en 674. Les seigneurs d'Austrasie s'adresserent pour cet effet à saint Vilfrid, qui le renvoïa avec une escorte, & toutes les choses nécessaires pour le conduire en son roïaume. Le roi Dagobert vouloit lui donner l'évêché de Strasbourg le plus grand qu'il y eut dans ses états : & comme il le refusa, il lui fit de grands presens, & lui donna Adeodat évêque de Toul pour l'accompagner à Rome.

Sup. l. XXXIX. n. 26.

Ils arriverent chez Berchter ou Pertarit roi des Lombards, prince humble, paisible, & craignant Dieu, qui les reçut très-humainement, & dit à S. Vilfrid : Vos ennemis m'ont envoïé d'Angleterre promettre de grands présens, si je vous retenois, & vous empêchois d'aller à Rome ; car ils vous traitent d'évêque fugitif. Je leur ai répondu : Etant banni de mon païs en ma jeunesse, j'ai demeuré chez le roi des Huns qui étoit païen : & qui me promit avec serment au nom de son idole, de ne me jamais livrer à mes ennemis. Quelque temps après ils lui envoïerent offrir un boisseau

AN. 679. de sous d'or s'il m'abandonnoit à eux. Il le refusa ; disant que ses dieux le feroient périr s'il faussoit son serment. A plus forte raison moi qui connois le vrai Dieu, je ne perdrai pas mon ame, quant il s'agiroit de gagner tout le monde. Il donna donc une escorte honorable au saint évêque pour le conduire jusques à Rome.

V. Concile de Rome pour S. Vilfrid. c. 28.

Il arriva heureusement ; & trouva que l'on y étoit déja informé du sujet de son voïage, par le moine Coënvald que l'archevêque Theodore avoit envoïé de son côté avec ses lettres. Le pape Agathon assembla donc un concile de plus de cinquante évêques dans la basilique du Sauveur au mois d'Octobre 679. Après que le pape eut dit sommairement le sujet du concile, André d'Ostie & Jean de Porto firent leur rapport des actes qu'ils avoient été chargez d'examiner avec d'autres évêques, tant contre saint Vilfrid, que de sa part. Aïant tout consideré, disent-ils, nous ne le trouvons convaincu canoniquement d'aucun crime qui meritât la déposition : au contraire, nous voïons qu'il a gardé la moderation convenable, sans exciter de sédition pour se rétablir. Il s'est contenté de protester devant les évêques & d'appeller au saint siége, où Jesus-Christ a établi la primauté du sacerdoce.

Tom. 6. conc. p. 579.

Le pape ordonna ensuite que l'on fit entrer saint Vilfrid, qui étoit à la porte de la salle. On lut sa requête, où il prenoit le titre d'évêque de Saxe, & marquoit qu'il avoit déja instruit le pape, & de vive voix, & par écrit. Il se plaignoit qu'on l'avoit déposé injustement, & ordonné trois évêques à sa

place. Je n'ose, disoit-il, accuser Theodore, parce qu'il a été envoïé par le saint siege : mais si vous jugez que je ne sois plus évêque, je me soumets humblement ; je vous prie seulement de chasser par votre autorité les usurpateurs de mon diocese. Si l'archevêque & les évêques mes confreres trouvent à propos d'augmenter le nombre des évêques, qu'ils les choisissent dans un concile, & les tirent du clergé de la même église, j'obéïrai absolument aux décrets du saint siege. On voit ici, que le principal prétexte de la déposition de saint Vilfrid étoit, que le païs avoit besoin d'un plus grand nombre d'évêques. AN. 679.

Après la lecture de sa requête le pape loüa sa conduite & sa soumission, & le concile prononça, qu'il seroit rétabli dans son évêché : que ceux qui y avoient été mis irregulierement seroient chassez : mais que les évêques qu'il choisiroit avec le concile assemblé sur les lieux pour lui aider, seroient ordonnez par l'archevêque : Le tout sous peine de déposition & d'anathême, contre les évêques, les prêtres, & les diacres, & d'excommunication contre les autres, même contre les rois. Saint Vilfrid demeura encore à Rome plus de quatre mois. *Eddi. c. 29.*

VI.
Concile pour députer à C. P.
Eddi. c. 50.

En effet il assista au concile que le pape Agathon tint le troisiéme jour de Pâque, c'est-à-dire, le mardi vingt-septiéme Mars 680. afin de nommer des députez, pour aller à C. P. suivant le desir de l'empereur. Ce concile fut de cent vingt-cinq évêques assemblez de toutes les parties d'Italie. Premierement des provinces immediatement soumises au *Tom. 6. conc. p. 692.*

AN. 679.

saint siege, la Campanie, les Brutiens, la Calabre, & les autres plus voisines de Rome, & de la Sicile. Ensuite de la province de Milan, dont l'archevêque Mansuet assistoit au concile avec Jean de Bergame, Anastase de Pavie, & plusieurs autres. Mansuet est honoré comme Saint le dix-neuviéme de Février, Jean l'onziéme de Juillet : & le roi Cunibert avoit pour celui-ci un respect particulier. Anastase avoit été évêque Arien : mais il se convertit si bien, qu'il est honoré comme Saint le trentiéme de May.

Martyr. R. 19. Feb. 11. Jul. Paul. IV. hist. c. 8. Id. IV. hist. c. 44.

Mart. R. 30. May.

Paul. IV. hist. c. 4.

L'archevêque Mansuet tint son concile après ou devant celui de Rome, & Damien alors prêtre, & depuis évêque de Pavie écrivit la lettre synodale à l'empereur. Il y rapporte les exemples de tous les empereurs, qui ont fait tenir les conciles pour condamner les heresies. Il marque que les évêques au nom desquels il parle sont sujets des rois Lombards très-chrétiens Pertarit & Cunibert son fils, qu'il avoit fait reconnoître de son vivant. La lettre du concile de Milan finit par une exposition de foi, qui reconnoît expressément en Jesus-Christ deux volontez, & deux operations. Damien auteur de cette lettre est honoré comme Saint le douziéme d'Avril. On voit dans le concile de Rome les autres évêques de la domination des Lombards : ceux de la province d'Istrie dont le métropolitain est Agathon évêque d'Aquilée : ceux de la Pentapole & de la Toscane : puis Theodore archevêque de Ravenne, avec les autres évêques de l'exarcat encore soumis aux Romains. Il y avoit long-temps que les

To. 6. conc. p. 601.

Mart. R. 12. Apr. Boll. to. 10. p. 91. tom. 6. conc. p. 204. D.

p. 708.

Anast. in Dono. & Agath.

archevêques de Ravenne refusoient au pape l'obéïssance qu'ils lui devoient. Mais Theodore y satisfit, & se presenta au pape Agathon. Après les évêques immédiatement soumis au pape, on voit dans les souscriptions du concile de Rome celle d'Adeodat de Toul, de Vilfrid d'Yorc, de Felix d'Arles & de Taurin de Toulon. Adeodat, Felix & Taurin se disent tous trois légats du concile des Gaules : ce qui fait croire qu'il s'en étoit tenu effectivement un pour ce sujet : mais saint Vilfrid prend aussi la qualité de légat du concile de Bretagne, dont il est bien certain que les évêques ne l'avoient pas envoïé. Or il étoit ordinaire dans les actes ecclesiastiques de nommer concile les évêques d'une même province, quoiqu'ils ne fussent pas assemblez : & saint Vilfrid sans en avoir de commission pouvoit hardiment rendre témoignage de la foi des églises Britanniques.

AN. 679.

infr. n. 32.

tom. 6. conc. p. 697. D.

tom. 6. conc. p. 1887.

VII.
Lettres à l'empereur.

Il ne nous reste de ce concile que les deux lettres à l'empereur : l'une au nom du pape en particulier, l'autre au nom du concile : toutes deux adressées, non seulement à Constantin, mais à ses freres Heraclius & Tibere qui portoient aussi le titre d'Augustes. La lettre du pape est très-longue suivant le stile du temps : mais en voici la substance : Nous avons reçu avec une grande consolation vos lettres adressées au pape Donus notre predecesseur, par lesquelles vous nous exhortez à examiner la vraïe foi Aussi-tôt j'ai commencé à chercher des personnes telles que le malheur du temps & l'état de cette province permet de les trouver. J'ai pris le

to. 6. conc. p. 630.

AN. 680. conseil de mon clergé, & des évêques voisins de ce siege : mais il a fallu du temps pour assembler ceux que nous attendions des provinces plus éloignées, où mes prédecesseurs ont envoïé prêcher la foi, sans parler de mes maladies continuelles.

p. 634. Donc pour vous rendre l'obéïssance que nous vous devons, nous vous envoïons nos venerables freres les évêques Abondantius, Jean & un autre Jean ; & nos chers fils Theodore & George prêtres, Jean diacre, & Constantin soudiacre de notre église : Theodore prêtre, légat de l'église de Ravenne avec des moines serviteurs de Dieu. Ce n'est pas par la confiance que nous avons en leur sçavoir : car comment pourroit-on trouver la science parfaite des écritures, chez des gens qui vivent au milieu des nations barbares, & qui gagnent à grande peine leur nourriture chaque jour par leur travail corporel ? Seulement nous regardons avec simplicité de cœur la foi que nos peres nous ont laissée : demandant à Dieu comme notre principal avantage, de conserver & le sens & les paroles de leurs décisions sans rien ajouter ni diminuer. Nous avons donné à ces députez quelques passages des peres, avec les livres même pour vous les presenter quand vous l'ordonnerez, & vous expliquer la foi de cette église apostolique votre mere spirituelle : non par l'éloquence seculiere, dont ils sont dépourvus : mais par la sincerité de la foi que nous avons apprise dès le berceau : & nous vous supplions de les écouter favorablement.

Le pape explique ensuite la foi de l'église sur

la Trinité & l'Incarnation, principalement par rapport à la question des deux volontez : sur laquelle il dit nettement, que les trois personnes divines n'aïant qu'une nature n'ont aussi qu'une volonté ; mais qu'en Jesus-Christ comme il y a deux natures, il y a deux volontez, & deux operations. Il soutient que le saint siege n'a jamais erré, & ne s'est jamais écarté du chemin de la verité, en vertu de la promesse faite à saint Piere : & que ses prédecesseurs n'ont jamais cessé d'exhorter les heretiques pour les ramener. Ensuite il prouve la distinction des deux volontez, par les passages de l'écriture expliquez par les peres. Il y joint la définition du concile de Calcedoine & celle du cinquiéme concile : puis plusieurs passages des peres Grecs en original, & des peres Latins traduits en Grec : de S. Gregoire de Nazianze, de S. Gregoire de Nysse, de S. Jean Chrisostome, de S. Cyrille d'Alexandrie, de S. Hilaire, de S. Athanase, du prétendu saint Denis, de saint Ambroise, de saint Leon. Le pape Agathon fait l'application de tous ces passages, & ajoute : On y pourroit joindre ceux qui ont combattu pour le concile de Calcedoine : sçavoir Jean évêque de Scythopolis, Euloge d'Alexandrie, Ephrem, & le grand Athanase d'Antioche.

AN. 680.

p. 636. p. 637. p. 640. p. 648. p. 649. p. 652. p. 653. p. 656. p. 657. p. 664.

D'ailleurs il rapporte les passages des anciens heretiques, qui ont soutenu qu'il n'y avoit en Jesus-Christ qu'une operation, & une volonté : d'Apollinaire, de Severe chef des Acephales, de Nestorius, de Theodose d'Alexandrie : puis des nouveaux heretiques, c'est-à dire des Monothelites, Cyrus,

p. 665. p. 668.

AN. 680. Theodore de Pharan, Sergius, Pyrrhus, Paul & Pierre de C. P. & releve leurs contradictions. Après
669. avoir ainsi prouvé la verité de la foi catholique, il
773. exhorte l'empereur à se servir de sa puissance pour la
676. soutenir, & délivrer l'église de ceux qui la combattent. Puis il ajoute : Si l'évêque de C. P. enseigne
677. avec nous cette doctrine, il n'y aura plus de division : s'il embrasse la nouveauté, il en rendra compte au jugement de Dieu. Il finit en priant l'empereur de donner une entiere liberté à quiconque voudra parler pour la foi catholique. Telle est la foi particuliere du pape Agathon.

La lettre synodale est aussi en son nom, & de tous les synodes soumis au concile du saint siege : c'est-à-dire de toutes les provinces d'Occident. Elle
p. 680. B. contient en substance les mêmes choses que la lettre précedente. Les évêques y avoüent de même leur peu de science ; & parlant des légats ils disent :
p. 681. A. Vous nous avez ordonné d'envoïer des personnes de bonnes mœurs, & bien instruites dans les écritures. Quant aux mœurs, quelque pures qu'elles soient, personne n'ose s'y confier : quant à la science si on la réduit à celle de la religion, il n'y a que la connoissance de la verité : s'il s'agit de l'éloquence seculiere, nous ne croïons pas que personne de notre temps se puisse vanter de la posseder parfaitement. Nos païs sont continuellement agitez par la fureur de diverses nations : ce ne sont que combats, courses, brigandages. Au milieu de ces barbares notre vie est pleine d'inquietudes ; & nous subsistons du travail de nos mains, parce que l'ancien

cien patrimoine des églises a été consumé petit à petit par diverses calamitez. Il ne nous reste pour tout bien que la foi : notre plus grande gloire est de la conserver pendant notre vie, notre avantage éternel est de mourir pour elle. Les lettres montrent elles-mêmes combien cet aveu est sincere : le fond de la doctrine est excellent : mais le stile est embarassé, & les frequentes repetitions produisent une longueur excessive. AN. 680.

Les évêques s'excusent d'envoïer si tard les légats à cause de la longueur du chemin, & qu'une grande partie d'entre eux s'étend jusques à l'Ocean. Nous esperions, ajoutent-ils, que Theodore le philosophe archevêque de la grande isle de Bretagne, viendroit avec des évêques du païs, aussi-bien que plusieurs autres de divers lieux : afin de vous écrire au nom de tout notre concile, & que tous eussent connoissance de ce qui se passeroit. Vû principalement que plusieurs de nos confreres sont au milieu des nations barbares, sçavoir des Lombards, des Sclaves, des Francs, des Gots & des Bretons. Ils sont tous fort curieux de ce qui se fait touchant la foi ; & autant qu'ils peuvent nous aider étant d'accord avec nous, autant nous seroient-ils contraires, s'ils étoient scandalisez sur cet article. Nous vous envoïons des personnes qui vous présenteront la confession de foi de tous tant que nous sommes d'évêques du Septentrion & de l'Occident : non pour disputer comme d'une doctrine incertaine, & sujette au changement. Et ensuite : Nous recevons comme nos freres tous les évêques qui veulent en- p. 655. C. p. 658.

AN. 680. seigner avec nous tout ce qui est contenu dans cette confession de foi : & nous condamnons tous ceux qui la rejettent, & ne les souffrirons jamais en notre compagnie, qu'ils ne se soient corrigez. Cette seconde lettre est souscrite par le pape, & par tous les évêques qui assistoient au concile de Rome.

p. 679. C. p. 682.

VIII. Voïages de saint Benoît Biscop.

Vita to. 2. act. p. 104. Sup. liv. XXXIX. n. 43.

Vers le même temps, & peut-être avant le concile, le pape renvoïa en Angleterre saint Banoît Biscop qui étoit venu à Rome pour la cinquiéme fois. Il y fit son quatriéme voïage vers l'an 670. après avoir cedé à l'abbé Adrien le monastere de saint Pierre de Cantorberi, & en rapporta quantité de livres ecclesiastiques, qui lui avoient été partie vendus, partie donnez. En repassant à Vienne, il en retira encore plusieurs qu'il avoit achetez & laissez chez ses amis. Etant revenu en Angleterre, il raconta au roi Egfrid de Northumbre tout ce qu'il avoit fait dans ses voïages pour le service de la religion : tout ce qu'il avoit appris à Rome & ailleurs touchant la discipline ecclesiastique & monastique, & lui montra les livres & les reliques qu'il avoit apportez. Le roi le prit en telle affection, qu'il lui donna une terre de soixante & dix familles, c'est-à-dire d'autant de charuës, afin d'y bâtir un monastere en l'honneur de S. Pierre. Il le bâtit en l'embouchure de la riviere de Vire, d'où lui vint le nom de Viremouth : c'étoit l'an 674. quatriéme du regne d'Egfrid, indiction seconde.

Un an après Benoît passa en Gaule, & en emmena des massons pour bâtir son église de pierre, &

voutée à la Romaine. Et comme il n'y avoit point encore de verriers dans la Bretagne il en fit aussi venir de Gaule, & mit des vitres aux fenêtres de l'église, & des autres bâtimens. C'est ainsi que les Anglois apprirent l'art de la verrerie. Il fit aussi venir de deça la mer tout ce qui étoit necessaire pour le service de l'autel & de l'église, & qu'il ne pouvoit recouvrer dans le païs : soit vases, soit ornemens. Enfin pour avoir ce qui ne se trouvoit pas même en Gaule, il retourna une cinquiéme fois à Rome. Mais avant ce dernier voïage, il fonda un autre monastere. Car le roi Egfrid voïant le bon usage qu'il avoit fait de la premiere terre, lui en donna une de quarante familles en un lieu nommé Girve, ou Jarou, à deux lieuës de Viremouth, pour y fonder un monastere en l'honneur de saint Paul. Le prêtre Ceolfrid en fut le premier abbé; & ces deux monasteres de saint Pierre & de saint Paul étoient tellement unis, que c'étoit comme une seule communauté. Benoist Biscop mit aussi un abbé à saint Pierre, à cause de ses frequens voïages, & ce fut saint Estervin son parent. Etant donc allé à Rome pour la cinquiéme fois, il en rapporta une multitude innombrable de livres de toutes sortes, & quantité de reliques. Il en rapporta aussi plusieurs images des Saints pour orner son église de saint Pierre. Il obtint du pape Agathon un privilege suivant l'ordre qu'il en avoit reçu du roi Egfrid, pour conserver la liberté du monastere. Enfin pour y établir le chant & les ceremonies Romaines, il pria le pape d'envoïer

AN. 680.

AN. 680. avec lui Jean chantre de l'église de saint Pierre, & abbé de saint Martin de Rome ; ce que le pape lui accorda.

Bed. 11. lib. c. 18. Le pape Agathon chargea l'abbbé Jean d'une commission plus importante, qui étoit de s'informer exactement quelle étoit la foi de l'église d'Angleterre, & en faire son rapport à Rome. Car le pape vouloit connoître l'état de cette province aussi bien que des autres, par rapport principalement à l'heresie des Monothelites. L'abbé Jean emporta avec lui les actes du concile tenu à Rome sous le pape saint Martin. Quand il fut arrivé en Angleterre, il assista à un concile que l'archevêque Theodore assembla au sujet de cette même heresie la dixiéme année du roi Egfrid, le quinziéme des calendes d'Octobre, indiction huitiéme : c'est-à-dire l'an 680. le dix-septiéme de Septembre. Le lieu de ce concile se nommoit Hetfeld. L'église d'Angleterre y fit sa profession de foi, & déclara qu'elle recevoit les cinq conciles generaux, & le concile du pape saint Martin : anathematisant ceux qu'ils condamnoient, & recevant ceux qu'ils recevoient. On donna à l'abbé Jean un exemplaire de ce concile pour le porter à Rome. Lui de son côté donna à transcrire dans le monastere de saint Benoît Biscop le concile du pape saint Martin.

c. 17.

c. 18.

Il y laissa par écrit l'ordre de la celebration des fêtes pour toute l'année, dont plusieurs prirent des copies : & y enseigna de vive voix le chant Romain. Les plus habiles chantres venoient l'entendre de tous les monasteres du païs & plusieurs l'invitoient

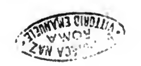
à venir chez eux. Enfin l'abbé Jean s'embarqua pour retourner à Rome : mais peu de temps après qu'il eut passé la mer, il tomba malade, & mourut. Ses amis firent porter son corps à saint Martin de Tours, où il fut enterré honorablement. Il y avoit passé en venant : car il avoit devotion à ce saint, dont son monastere de Rome portoit le nom. Les moines l'y avoient reçu charitablement, l'avoient prié d'y repasser à son retour, & lui avoient donné des personnes pour l'aider dans son voïage. Sa mort n'empêcha pas que la confession de foi des Anglois ne fût portée à Rome, & reçuë avec grande satisfaction du pape & de tous ceux qui la virent.

AN. 680.

Saint Benoît Biscop orna ses deux monasteres des images qu'il avoit apportées de Rome. Au fond de l'église de saint Pierre, il mit celle de la Vierge, & les douze apôtres : à la muraille meridionale les histoires de l'évangile, à la septentrionale les visions de l'Apocalypse. Car toutes ces images étoient de platte peinture. De sorte que ceux même qui ne sçavoient pas lire entrant dans cette église, trouvoient de tous côtez des objets agreables & utiles, voïant Jesus-Christ & ses Saints, & rappellant en leur memoire la grace de son incarnation, ou la terreur de son dernier jugement. Ainsi en parle Bede qui avoit ces peintures devant les yeux. Benoît Biscop mit dans le monastere de S. Paul des images qui marquoient la concorde de l'ancien & du nouveau testament. Par exemple Isaac portant le bois de son sacrifice, & Jesus-Christ portant sa croix : le serpent d'airain, & Jesus-Christ crucifié.

Vita n. 6. tom. 2. Act. p. 1005.

n. 9.



AN. 680.

IX.
Retour de saint Vilfrid.
Vita per Eddi. c. 31.
c. 44.

Après le concile de Rome saint Vilfrid partit pour retourner en Angleterre par ordre du concile, dont il devoit montrer le jugement à l'archevêque Theodore, & au roi Egfrid. Il obtint aussi un privilege du pape Agathon en faveur de son monastere de Ripon. Pour la consolation des églises d'Angleterre, il emporta quantité de reliques, écrivant les noms des Saints dont chacune étoit : & quantité d'autres meubles pour l'ornement des églises. (c. 31.) Aïant passé les plaines de Lombardie, & les montagnes des Alpes, il entra sur les terres des François, où il apprit que son ami le roi Dagobert venoit d'être tué en trahison, par la conspiration des ducs & du consentement des évêques. (V. Mabill. Praef. part. 1. sac.) C'est-à-dire par le parti d'Ebroïn, qui avoit alors toute l'autorité en Neustrie, sous le nom du roi Theodoric, & qui avoit établi même en Austrasie plusieurs faux évêques en la place des legitimes, comme Vaimer à Troyes, & Pharamond à Mastrict : car en general l'église de France tomba depuis ce temps en une grande désolation. Le roi Dagobert II. fut enterré à Stenay, & y est honoré comme martyr depuis plusieurs siecles : suivant l'usage du temps où l'on donnoit ce titre à tous ceux qui aïant bien vêcu avoient été tuez injustement. (V. Abr. hist. ord. S. B. to. 1. p. 632.) Plusieurs dans les derniers temps l'ont confondu avec Dagobert I. son aïeul plus connu que lui : à qui ils ont attribué la fondation des églises, & des monasteres fondez par le second, principalement en Alsace.

Le roi Theodoric qui regnoit déja en Neustrie & en Bourgogne commença alors à regner aussi

en Auſtraſie, & réünit toute la puiſſance des François. Ainſi fut accomplie la prophetie de ſaint Eloy: car du vivant du roi Clovis ſecond, il eut de nuit une viſion qu'il raconta de cette ſorte: Je voïois le ſoleil brillant avec un grand éclat vers la troiſiéme heure du jour diſparoître tout d'un coup. Comme je regardois attentivement ce prodige, je voïois comme une lune en quartier ſe lever environnée en rond de trois étoiles, & ſuivre le cours ordinaire du ſoleil. La lune s'évanoüit, & les étoiles demeurerent: elles avancerent juſques vers le midi, ſe frapperent l'une & l'autre de leurs raïons, & la plus belle diſparut ſubitement. Les deux autres ſembloient ſe joindre, mais en un moment l'une s'obſcurcit, & diſparut, la derniere continua à ſuivre le cours du ſoleil augmentant toujours en lumiere: en ſorte que quand elle arriva au couchant elle ſembloit plus éclatante que le ſoleil même. Telle fut la viſion de ſaint Eloy. Saint Oüen qui la rapporte, ne la voïoit encore accomplie qu'en partie, car il écrivoit du vivant de Chilperic. En voici l'explication entiere. Le ſoleil étoit le roi Clovis ſecond, qui regnoit ſeul en France, & mourut peu de temps après. La lune étoit la reine ſainte Batilde, les trois étoiles ſes trois fils Clotaire, Childeric & Theodoric, avec leſquels elle regna quelque-temps. Après ſa retraite ils ſe firent la guerre, & Clotaire mourut bien-tôt, Childeric fut tué quelque-temps après; & Theodoric demeura enfin ſeul roi des François, comme avoit été ſon pere.

AN. 680.

Vita S. Elig. lib. II. c. 31.

Saint Vilfrid arrivant en France, un des évêques

Vita per Eddi c. 31. c. 32.

AN. 680.

qui avoit fait perir le roi Dagobert vint au-devant de lui avec une grande armée, à dessein de prendre toute sa suite, tuer ceux qui resisteroient, vendre les autres à l'encan, & le mettre en prison lui même pour le reserver au jugement d'Ebroïn. Mais saint Vilfrid lui parla si fortement, qu'il le reduisit à lui demander pardon. Il acheva heureusement son voïage, & arriva en Angleterre.

c. 31. Cependant en France la vengeance divine éclata sur Ebroïn. Trois ans aprés la mort de saint Leger, c'est à-dire en 681. un seigneur nommé Hermenfroy, qu'il avoit depoüillé de ses biens, & qu'il menaçoit encore de mort, le guetta un dimanche avant le jour; & comme il sortoit de sa maison pour aller à matines, il lui déchargea sur la tête un si grand coup d'épée qu'il en mourut. On voit par cet exemple qu'en ce tems-là les plus grand seigneurs les plus occupez, & les moins pieux, ne se dispensoient pas d'aller aux offices publics, même de la nuit.

X. Arrivée des légats à C. P.

Anast. in Agath. V. Baron. hoc an. n. 39.

Les légats du pape Agathon arriverent à C. P. le dixiéme jour de Septembre, indiction neuviéme, l'an 680. & furent reçus par l'empereur Constantin à l'oratoire de saint Pierre dans le palais. Ils lui présenterent les lettres du pape, & aprés les avoir reçuës, il les exhorta à traiter l'affaire de la foi sans contention & sans aigreur: non par des propositions philosophiques, mais par l'écriture, les peres & les conciles. Il leur donna du temps pour repasser leurs instructions, & cependant les fit loger dans la maison de Placidie, avec ordre de leur fournir toutes

toutes les choses necessaires. Le même jour dixiéme de Septembre, l'empereur écrivit à George patriarche de C. P. Car Theodore ne l'étoit plus, quoiqu'il vécut encore ; & on avoit mis à sa place George prêtre tresorier & syncelle, qui tint le siege six ans. L'empereur lui ordonnoit par sa lettre d'assembler à C. P. tous les métropolitains, & les évêques dépendans de son siege ; & d'avertir Macaire patriarche d'Antioche, qui étoit à C. P. d'en faire autant, pour examiner la question de la foi. Car, ajoûte l'empereur, nous y avions exhorté le pape Donus : & Agathon qui vient de lui succeder, nous a envoyé tant de sa part que de la part de tout son concile des légats qui sont maintenant à nos pieds, & nous ont rendu leurs lettres. Le dimanche les légats du pape furent invitez à venir en procession à l'église de N. Dame de Blaquernes, & pour leur faire plus d'honneur, l'empereur leur envoya du palais des chevaux & un cortege.

AN. 680.

s. Niceph. Chr. Theoph. an. 10. Const. p. 290.

Sacra tom. 6. conc. p. 599.

Anast.

XI. Sixiéme concile general. 1. session.

Enfin le concile s'assembla pour la premiere fois le septiéme de Novembre 680. qui étoit la vingt-septiéme année depuis que Constantin avoit commencé à regner avec son pere, la treiziéme depuis son consulat, ou depuis la mort de son pere, indiction neuviéme. Le lieu de la seance fut un sallon du palais nommé en latin *Trullus*, c'est-à-dire, le dome. L'empereur étoit assis à la premiere place, accompagné de treize de ses principaux officiers, qui par son ordre assisterent au concile.

Act. 1. p. 606.

Il n'y avoit à cette premiere seance qu'environ quarante évêques de Thrace, & des parties d'Asie

les plus voisines; les autres n'ayant pû encore arriver. Les trois légats du pape sont nommez les premiers; sçavoir les prêtres Theodore & George, & le diacre Jean, qui fut depuis pape. Ensuite George patriarche de C. P. Pierre prêtre & moine légat du siege d'Alexandrie. Macaire patriarche d'Antioche en personne. George prêtre & moine légat de Theodore vicaire du siege de Jerusalem, qui apparemment étoit vacant. Après les patriarches sont nommez les légats du concile de Rome; sçavoir, Jean évêque de Porto, Abundantius évêque de Paterne, Jean de Rege, Theodore prêtre député de Theodore archevêque de Ravenne en particulier. Puis Basile évêque de Gortyne en Crete, Theodore d'Ephese, Sisinnius d'Heraclée en Thrace, George de Cyzique, Pierre de Nicomedie, Photius de Nicée, Jean de Calcedoine, Theodore de Melitine, Sisinnius d'Hieraple en Phrygie, Macrobe de Seleucie en Isaurie, & les autres jusques au nombre de quarante-trois. Où il faut remarquer que les députez des absens tiennent le rang des sieges dont ils sont députez, quoiqu'ils ne soient que simples prêtres. Après tous les évêques sont nommez six prêtres tant abbez que moines, dont le dernier est Etienne disciple de Macaire patriarche d'Antioche: les autres sont de Sicile, de Rome & de C. P.

L'ordre de la séance étoit tel: l'empereur au milieu ayant ses officiers à ses côtez. Ensuite à la gauche qui étoit la plus honorable, les légats du pape & de son concile, & celui de Jerusalem. A la droite étoient les deux patriarches de C. P. & d'Antioche,

le légat d'Alexandrie, l'évêque d'Ephese, & les autres dépendans de C. P. & d'Antioche. Les évangiles étoient au milieu de l'assemblée. Le patriarche d'Alexandrie & le vicaire de Jerusalem n'avoient pû venir au concile, parce qu'ils étoient sous la domination des Arabes; & par la même raison, il n'y vint aucun évêque des provinces dépendantes de ces deux patriarches, non plus que d'Afrique.

p. 619. E.

Les légats du pape parlerent les premiers, & dirent, adressant la parole à l'empereur: Il y a environ quarante-six ans, que Sergius évêque de ce siege & d'autres ont introduit de nouvelles expressions contre la foi: enseignant qu'il n'y a en Jesus-Christ qu'une volonté & une operation. Le saint siege a rejetté cette erreur, & les a exhortez à la quitter, mais inutilement jusques ici. C'est pourquoi nous demandons à votre majesté, que ceux qui sont du côté de l'église de C. P. disent d'où est venuë cette nouveauté. L'empereur ordonna à George de C. P. & à Macaire d'Antioche de s'expliquer sur cette proposition. Macaire d'Antioche avec son disciple Etienne, & deux évêques au nom du siege de C. P. Pierre de Nicomedie & Salomon de Clane répondirent: Nous n'avons point proposé de nouveauté: mais ce que nous avons appris des conciles œcumeniques & des peres approuvez, de ceux qui ont rempli ce siege de C. P. Sergius, Paul, Pyrrus & Pierre: d'Honorius pape de l'ancienne Rome; & de Cyrus pape d'Alexandrie. Nous croïons & enseignons comme eux touchant la volonté & l'operation, & nous sommes prêts de le prouver.

p. 611.

AN. 680. L'empereur dit : Si vous voulez le prouver, nous ne vous permettons de le faire, que comme vous avez dit, par les conciles & par les peres. Seigneur, dit Macaire, ordonnez que le garde des chartres de cette église apporte les livres des conciles de la maison patriarcale. L'empereur l'ordonna ; & George diacre & garde des chartres étant sorti du concile, & entré dans la bibliotheque patriarcale, revint peu de temps après apportant les livres des conciles

p. 614. œcumeniques. L'empereur lui ordonna de les donner à lire, & le moine Etienne disciple de Macaire d'Antioche ayant pris le premier volume du concile d'Ephese, en fit la lecture. Et venant au discours de saint Cyrille à l'empereur Theodose qui commence : La gloire des hommes, il y lut ces paroles : L'appui de votre empire est le même Jesus-Christ par qui les rois regnent ; & les princes rendent justice : car sa volonté est toute-puissante. Sur quoi Macaire d'Antioche dit : Le voilà, Seigneur : j'ai prouvé une volonté en Jesus-Christ. Mais les légats de Rome se leverent avec quelques évêques de la dépendance de C. P. & les magistrats ; & ils crierent : Macaire abuse de ce passage, saint Cyrille parle de la volonté divine de Jesus-Christ, puisqu'il la nomme toute-puissante : & d'ailleurs il ne dit point une volonté avec la marque du nombre. Après que ce premier volume du concile d'Ephese eut été lû tout entier, l'empereur fit lire aussi le second, puis il dit : C'est assez pour aujourd'hui d'avoir lû les actes du concile d'Ephese : la premiere fois on lira ceux de Calcedoine. Ainsi finit la pre-

miere action ou session du sixiéme concile.

A N. 680.

XII. Seconde session. p. 618.

La seconde fut tenuë trois jours aprés, sçavoir le dixiéme de Novembre en presence de l'empereur, & de ses treize officiers. Les mêmes évêques & les mêmes deputez y assisterent. Paul secretaire de l'empereur dit en s'adressant à lui : Votre pieté se souvient, & tout le concile aussi qu'aprés la lecture du concile d'Ephese, vous avez jugé à propos de lire celui de Calcedoine. L'empereur l'ordonna, & Antiochus lecteur & notaire du patriarche de C. P. ayant commencé à en lire le premier volume, vint à cet endroit de la lettre de saint Leon à Flavien : Chaque nature fait ce qui lui est propre avec la participation de l'autre. Le Verbe opere ce qui convient au Verbe, & la chair ce qui convient à la chair : l'un brille par ses miracles, l'autre succombe aux mauvais traitemens. Alors les légats de Rome se leverent & s'écrierent : Vous voyez, Seigneur, que ce pere enseigne clairement deux operations naturelles en Jesus-Christ, sans confusion & sans division, & il enseigne dans ce discours, que le concile a dit être l'appui de la foi orthodoxe. Que dit à cela le venerable Macaire, & ceux de son parti ? Macaire dit : Pour moi, Seigneur, je ne dis point deux operations : & je ne vois point que Leon d'heureuse memoire l'ait dit en ce passage. Croyez-vous donc, dit l'empereur ; qu'il ait dit une operation : Macaire répondit : je ne parle point de nombre : je dis seulement l'operation theandrique suivant saint Denis. L'empereur reprit : & comment entendez-vous cette operation theandrique ? Macaire

AN. 680. répondit : Je n'en juge point. On acheva la lecture du concile de Calcedoine ; & l'empereur remit celle du cinquiéme concile à la cession suivante :

XIII. Troisiéme session.

La troisiéme session du sixiéme concile fut tenuë trois jours après la seconde ; c'est-à-dire, le treiziéme de Novembre. Le lecteur Antiochus commençant à lire le cinquiéme concile, trouva d'abord une piece intitulée : Discours de Menas archevêque de C. P. à Vigile pape de Rome, sur ce qu'il n'y a qu'une volonté en Jesus-Christ. A ces mots les légats de Rome se leverent, & s'écrierent : Seigneur, ce livre est falsifié. Qu'on ne lise point ce prétendu discours de Menas à Vigile : il est supposé. Mais faites examiner ce volume du cinquiéme concile, & vous serez convaincu que ce discours n'y a été mis que depuis peu. Car Menas mourut la vingt uniéme année de Justinien, & le cinquiéme concile fut assemblé la vingt-septiéme, lorsqu'Eutychius étoit évêque de cette ville. L'empereur & les magistrats avec quelques évêques examinerent le livre, & remarquerent que l'on avoit ajoûté au commencement trois cahiers, qui n'avoient point le chiffre ou signature que l'on avoit accoutumé d'y mettre : mais le premier chiffre étoit au quatriéme cahier, le second au suivant, & ainsi du reste. D'ailleurs l'écriture des trois cahiers ajoutez étoit differente de l'ancienne écriture du même volume. Ainsi l'empereur dit : Qu'on ne lise point ce discours : mais qu'on lise la préface du cinquiéme concile.

p. 619.

p. 622. E.

On lut donc le premier volume, puis le second ; & à la septiéme session on trouva deux pretendus

écrits du pape Vigile, l'un adressé à l'empereur Justinien, l'autre à l'imperatrice Theodora : où étoient ces paroles : Nous anathematisons aussi Theodore de Mopsueste, qui ne confesse pas que Jesus-Christ soit un hypostase, une personne, une operation. Les légats de Rome se leverent encore, & s'écrierent : A Dieu ne plaise, seigneur ; Vigile n'a point dit une operation. Ces écrits ne sont point de lui : on a aussi falsifié ce volume. Car si Vigile avoit enseigné une seule volonté, & que le concile l'eût approuvé, on auroit employé ce terme d'une operation dans la définition du concile. En la lisant vous verrez la verité. On lut dans son ordre la définition de foi toute entiere, & il ne s'y trouva rien touchant une operation. Les légats demanderent que ce livre fût examiné pour découvrir la supposition, ce que l'empereur remit à une autre fois, & ordonna de continuer la lecture.

AN. 680.

p. 613. D.

p. 616.

680. Dec.

Après qu'elle fut achevée, l'empereur demanda au concile & aux magistrats s'il leur paroissoit que Macaire d'Antioche eût bien prouvé, comme il avoit promis, qu'il n'y a qu'une volonté & une operation en Jesus-Christ. Ils répondirent que non, & l'empereur ordonna que Macaire & ceux de son parti prouveroient leur doctrine, par les passages des peres suivant leur promesse. Macaire & les siens demanderent du temps pour apporter les passages ; & l'empereur ordonna que ce seroit à la prochaine session. Mais George de C. P. & les évêques de sa dépendance demanderent qu'on lût les lettres du pape Agathon, & de son concile à l'empereur, ce qu'ils remirent aussi à la session suivante.

680. Dec.

XIV.
Quatriéme, cinquiéme & sixiéme session.

Ce fut la quatriéme tenuë deux jours aprés sçavoir le quinziéme de Novembre. On y lut les deux lettres du pape & de son concile, traduites en grec par Diogene secretaire de l'empereur. Dans la cinquiéme session tenuë trois semaines aprés, sçavoir le septiéme de Decembre, Macaire d'Antioche, suivant l'ordre de l'empereur, produisit deux volumes qui contenoient des passages extraits des peres. Le premier avoit pour titre, Passages des saints Peres, qui enseignent que Jesus-Christ n'a qu'une volonté, qui est celle du Peré & du Saint-Esprit. Aprés que tous les deux volumes eurent été lûs l'empereur dit: Si Macaire & les siens ont d'autres passages, ils les produiront dans la prochaine session. Il le fit dans la sixiéme tenuë seulement deux mois aprés, le douziéme Fevrier 681. Ce jour il produisit un autre recuëil de passages, qui fut aussi lu: & aprés que Macaire eut declaré qu'il n'avoit point d'autres passages à produire; l'empereur ordonna que ces trois volumes seroient scellez de la part des magistrats, des légats de Rome, & du siege de C. P. ce qui fut executé.

p. 630.

p. 7.

Fev. 681.

p. 710.

Alors les légats du pape dirent: Seigneur par tous ces passages Macaire d'Antioche, Etienne son disciple, Pierre évêque de Nicomedie, & Salomon de Clanée n'ont encore rien montré, touchant l'unique volonté & l'unique operation. Ils ont même tronqué ces passages qu'ils ont produits: car ils ont mis ce qui regarde la volonté unique de la Trinité, l'appliquant à l'incarnation: ils ont retranché ce qui convient au sujet & regarde proprement l'incarnation

carnation. C'eſt pourquoi nous ſupplions votre majeſté, que l'on apporte du palais patriarcal de cette ville les livres originaux d'où ſont tirez les paſſages qu'ils ont produits, pour les collationner ; & nous prouverons l'illuſion. De plus nous avons en main un volume contenant pluſieurs paſſages des peres, qui prouvent clairement les deux volontez & les deux operations, & pluſieurs paſſages des heretiques, qui ſoutiennent une volonté, comme Macaire & les ſiens. Nous vous demandons qu'ils ſoient lus. L'empereur remit le tout à la prochaine ſeſſion.

AN. 681.
Fevr.

XV.
Septiéme ſeſſion.
p. 724. C.

Ce fut la ſeptiéme tenuë le lendemain treiziéme de Février. Le recuëil des paſſages des peres & des heretiques produits par les légats du pape fut lû tout entier par Etienne prêtre & moine, qui étoit de leur ſuite. L'empereur leur demanda s'ils avoient d'autres paſſages à produire. Ils répondirent : Quoique nous puiſſions en rapporter beaucoup d'autres, nous nous contentons de ceux-ci, pour ne vous pas ennuyer. Mais nous vous ſupplions que l'on demande aux archevêques George & Macaire, s'ils conviennent de tout le contenu dans les deux lettres du pape Agathon, & de ſon concile. George & Macaire demanderent copie de ces lettres, pour verifier les paſſages ſur ceux de la bibliotheque de C. P. avant que de faire réponſe. Ce que l'empereur leur accorda ; & ordonna que le recuëil des paſſages produit par les Romains ſeroit ſcellé comme ceux de Macaire, tant de la part des magiſtrats, que des deux partis : ce qui fut fait.

Anaſt. in Agath. v. Combef. pro act. ſyn. §. 2.

Mars 681.

XVI. Huitiéme session.

La huitiéme session fut tenuë trois semaines après, sçavoir le septiéme jour de Mars, indiction neuviéme, l'an 681. L'empereur demanda à George de C. P. à Macaire d'Antioche & aux évêques de leur dépendance, s'ils convenoient du sens des deux lettres du pape Agathon & de son concile. Le patriarche George répondit : Seigneur, les aïant lûës, & aïant examiné les livres qui sont chez moi dans la bibliotheque patriarcale, j'ai trouvé tous les passages des peres qui y sont rapportez conformes, sans aucune difference. Je m'y accorde : Je le confesse : & je le crois ainsi. Theodore évêque d'Ephese dit : Seigneur, je confesse & je crois comme il est contenu en ces deux lettres, qu'il y a deux natures, deux volontez & deux operations en Jesus-Christ. Sisinnius d'Heraclée en Thrace, George de Cyzique, p. 732. Jean de Calcedoine, Sisinnius d'Hieraple en Phrygie, George de Byzie en Thrace, Gregoire de Mi- p. 733. tylene, André de Methymne, Sergius de Selymbrie, Domitius de Prusiade, & Genès d'Anastasiople, en dirent autant.

Mais Theodore évêque de Melitine en Armenie s'avança au milieu de l'assemblée, & dit : Seigneur, je suis un homme rustique, & je demande qu'on lise ce papier. Jean secretaire de l'empereur en fit la lecture. Il contenoit en substance : Les peres dont les deux partis rapportent les passages, ont paru avant le cinquiéme concile ; & toutefois aucun des quatre conciles, ni le cinquiéme, n'a ordonné de rien enseigner touchant l'incarnation, sinon deux natures en une personne. Et nous demandons à

votre majeſté, qui a tant de zele pour l'union des égliſes, de ne point permettre que l'on paſſe les bornes de nos peres, ni que l'on accuſe aucun des morts : ſoit qu'il ait enſeigné une operation & une volonté, ou deux operations & deux volontez, à moins qu'il ne ſoit du nombre des heretiques condamnez par les conciles. Mars 681.

L'empereur ordonna à Theodore de declarer ceux qui avoient fait avec lui cet écrit. Il nomma Pierre évêque de Nicomedie, Salomon de Clanée, Antoine d'Hypepe, & quelques-uns du conſeil du patriarche de C. P. ſçavoir, George diacre & gardechartes, Anaſtaſe diacre, notaire & défenſeur des vaiſſeaux ; Etienne & Denis, tous deux diacres & chanceliers, Anaſtaſe prêtre & moine ; & enfin Etienne prêtre & moine, diſciple du patriarche d'Antioche. L'empereur lui demanda encore : Qui vous a donné ce papier que vous avez preſenté ? Theodore de Melitine répondit : C'eſt cet abbé Etienne. Et il le montra debout derriere le ſiege où étoit aſſis Macaire d'Antioche. p. 736.

On paſſa outre à recevoir les ſuffrages des évêques de la dépendance de C. P. & George évêque de Camuliane dit : Je reçois, ſeigneur, les deux lettres du pape Agathon, je m'y conforme, je crois & je confeſſe deux volontez naturelles & deux operations. Platon de Cinna & Theodore de Veriſſe en dirent autant, & après que ces quatorze eurent fait leur déclaration en particulier, tous les autres évêques dépendans de C. P. s'écrierent qu'ils étoient du même ſentiment, qu'ils croïoient deux volontez &

AN. 681. deux operations, & anathematiserent ceux qui n'en admettoient qu'une.

p. 737. Alors on revint à Theodore de Melitine, & on lui ordonna de se lever, & de paroître au milieu de l'assemblée, avec les évêques & les clercs qu'il avoit nommez, comme étant de son sentiment: tous le désavoüerent, hormis Etienne disciple de Macaire, & dirent: Il nous impose une fausseté, l'écrit qu'il a presenté a été fait à notre insçû, & nous sommes prêts à confesser la foi orthodoxe. Toutefois on déclara que l'écrit de Theodore donnoit un soupçon contre eux; & que pour s'en purger, ils donneroient en une autre session leur confession de foi par écrit en presence des saints évangiles.

Ensuite George de C. P. s'approcha de l'empereur, & dit: Seigneur, ordonnez que l'on mette dans les dyptiques le nom du pape Vitalien. Car il en a été ôté sur une requête qui vous fut presentée de la part de mon église, de Macaire d'Antioche, & des évêques qui se trouvoient à C. P. à cause du retardement des légats envoïez de Rome. Faites-nous aussi rendre la requête, vous verrez aussi-tôt ceux qui communiquent à l'église catholique, ou qui s'en séparent pour une seule personne. L'empereur l'ordonna ainsi, & le concile s'écria: Longues années au grand empereur Constantin. Longues années à l'empereur catholique, au conservateur de la foi, à l'empereur pacifique, au nouveau Constantin, au nouveau Theodose, au nouveau Marcien, au nouveau Justinien. Longues années au

pape orthodoxe Agathon, au patriarche George, au senat. Mars 681.

Après ces acclamations, l'empereur à la priere du concile ordonna à Macaire d'Antioche de déclarer sa foi sur la Trinité, l'incarnation, & les deux volontez, & s'il s'accordoit aux lettres du pape Agathon. Macaire répondit : Je ne dis point deux volontez, ou deux operations : mais une volonté & une operation theandrique. Le concile dit : Puisque Macaire ne s'accorde pas aux lettres du pape Agathon, que nous avons toutes reçuës, nous sommes d'avis qu'il se leve de son siege, pour répondre. Alors cinq évêques dépendans du siege d'Antioche, sçavoir Macrobe de Seleucie en Isaurie, Eulalius de Zenopole, Constantin de Dalisande, & Theodore d'Olba, se leverent & déclarerent qu'ils recevoient les lettres du pape Agathon, & qu'ils croïoient deux volontez & deux operations. p. 740.

XVII. Macaire condamné.

L'empereur fit ensuite apporter par Photin son secretaire les trois volumes de passages produits par Macaire & scellez. Après que Macaire les eut reconnus, l'empereur lui demanda à quel dessein il avoit extrait ces passages. C'est, dit Macaire, touchant la volonté unique du pere de N. S. J. C. & du S. Esprit. Et que croïez vous, dit l'empereur, touchant l'incarnation ? Macaire commença à expliquer sa créance : mais comme il fit mention d'une confession de foi qu'il avoit donnée à l'empereur, l'empereur en ordonna la lecture. Elle étoit longue & catholique dans le reste : mais il y soutenoit expressement que Jesus-Christ n'avoit que la seule vo- p. 741. p. 744. p. 748. B.

Mars 681. lonté divine. Il condamnoit entre les heretiques S. Maxime avec ses disciples, le traitant de Manichéen

p. 749. D. & de païen, & comptoit entre les docteurs dont il s'autorisoit, le pape Honorius, comme Sergius & Cyrus. Quoique sa créance fût manifeste par cet

p. 752. C. écrit, l'empereur & le concile ne laisserent pas de le faire expliquer de vive voix ; & de lui demander, s'il confessoit deux volontez, & deux operations en Jesus-Christ. Macaire répondit ? Je ne dis point deux volontez ou deux operations, quand on devroit me couper tous les membres l'un après l'autre, & me jetter dans la mer.

L'empereur & le concile ordonnerent au diacre George d'apporter de la bibliotheque patriarcale les livres des peres, pour verifier les passages produits par Macaire. Les livres étant apportez le consul Pierre confera un volume de saint Athanase avec le premier volume des extraits de Macaire, representé par Diogene secretaire de l'empereur. Le

to. 2. p. 940. n. 1. n. 6. premier passage étoit tiré du concile de saint Athanase contre Apollinaire : mais Macaire en avoit retranché la suite, qui fut luë, & qui faisoit contre

p. 756. lui. L'empereur lui demanda pourquoi il avoit ôté

p. 757. E. ces paroles si importantes ? Macaire répondit : J'ai fait ces extraits suivant mon dessein. Il fit la même réponse sur un second passage qui se trouva tronqué. Sur quoi le concile s'écria : Il s'est manifestement déclaré heretique. Anatheme au nouveau

p. 760. Dioscore. Malheur au nouvel Apollinaire. Il merite d'être privé de l'épiscopat. Qu'il soit dépoüillé de son pallium.

Il en fut dépouillé en effet par Basile de Crete ; & comme il étoit debout au milieu de l'assemblée avec Etienne son disciple, Theophane abbé de Baïes leur demanda : Jesus-Christ avoit-il une volonté humaine & impeccable ? Ils répondirent : Nous ne connoissons point en Jesus-Christ de volonté humaine, mais bien la divine, sans volontez charnelles, ni pensées humaines, suivant le passage de saint Athanase qui vient d'être lû. Theophane répondit : Si vous aviez mis le passage entier, on auroit trouvé que S. Athanase appelle volontez charnelles & pensées humaines, celles qui sont coupables & voluptueuses, & qui viennent de la suggestion du demon. Je ne les attribuë pas non plus à J. C. Dieu m'en preserve, mais seulement une volonté naturelle, telle que Dieu l'avoit mise en Adam. Or je vous demande : Adam avoit-il une ame raisonnable ? Oüi, répondirent-ils. Theophane ajouta : Avoit-il une volonté naturelle ? Etienne répondit : Il avoit une volonté de choix & de libre arbitre. Car avant son peché il avoit une volonté divine, & vouloit avec Dieu. Domitius évêque de Prusiade dit : Quel absurde blasphême ? Si Adam vouloit avec Dieu, il étoit donc aussi créateur ? Les Romains ajouterent : Si Adam avant son peché avoit une volonté divine, il étoit donc consubstantiel à Dieu, sa volonté étoit invariable & vivifiante. Comment est-il donc changé, & tombé dans la mort ? Ne sçavez-vous pas que S. Cyrille dit de J. C. Comme il est consubstantiel, il a la même volonté que son pere, une même substance n'a qu'une même volonté.

Mars 681.

Anast. in Agat.

Mars 681.

Theophane pressa Macaire & Etienne de répondre par oüi, ou par non, sur la question : si Adam avoit une volonté naturelle, offrant de le prouver par les peres. Ils ne voulurent jamais en convenir, ni le nier; mais l'empereur & le concile ordonnerent à Theophane de rapporter ses preuves ; & il cita un passage de S. Athanase, & un de S. Augustin. D'où le concile conclut : Si le premier Adam a eu une volonté naturelle, comment le second Adam ne l'aura-t-il pas euë dans sa nature humaine ? Si donc il a pris une volonté impeccable dans sa nature humaine, & qu'avant les siecles il eût avec le pere & le S. Esprit une volonté divine, il est clair qu'il faut reconnoître en lui deux volontez.

Athan. 11. cont. Apol. n. 6. 944. Aug. V. cont. Jul.

On continua la verification des passages produits par Macaire ; & on en examina encore trois : un de saint Ambroise, un du livre des noms divins attribué à Denis, un de S. Jean Chrysostome, qui est ainsi nommé dans les actes du concile. On vit que tous trois avoient été tronquez : après quoi l'empereur remit le reste à une autre session.

Lib. 11. ad Grat. c. 3.

XVIII. Neuviéme session. p. 773. D.

Ce fut la neuviéme tenue le lendemain huitiéme de Mars. Macaire d'Antioche n'y assista pas ; & il ne paroît plus au concile, n'y personne pour son siege, jusqu'à la quatorziéme session. Constantin diacre & primicier des notaires du patriarche de C. P. avertit que quatre évêques, sçavoir Pierre de Nicomedie, Salomon de Clanée, Antoine d'Hypepe & Theodore de Melitine, demandoient à entrer, avec sept clers, dont le dernier étoit le moine Etienne disciple de Macaire. C'est qu'ils avoient été

été exclus du concile, comme suspects d'heresie. On les fit entrer : puis on continua l'examen du premier volume des passages produits par Macaire. On vint à un passage de S. Athanase sur ces paroles de Jesus-Christ : Mon pere, s'il est possible, que ce calice s'éloigne de moi : où S. Athanase dit : Il montre ici deux volontez, l'une humaine qui est celle de la chair, & l'autre divine. Sur quoi Basile évêque de Gortyne dit : Voïez, seigneur, loin de prouver l'unique volonté, comme ils promettoient, ils ont prouvée lairement les deux volontez par ce passage. Le moine Etienne répondit : Saint Gregoire le théologien prouve clairement l'unique volonté de Jesus-Christ, en disant : Son vouloir n'étoit point contraire à Dieu, étant tout divinisé. Basile répondit : Quelle volonté prétendez-vous qui ait été divinisée : la divine ou l'humaine ? si vous dites que c'est la divine, ce qui est divin n'a point besoin d'être divinisé : si c'est l'humaine, il a deux volontez ; & vous le prouverez malgré vous, par ce même passage. Domitius de Prusiade dit : Je demande que le moine George condisciple d'Etienne soit interrogé sur la doctrine d'Etienne. On l'interrogea, & il répondit : Il dispute toujours contre le sentiment des peres, c'est leur ennemi.

Mars 681.

p. 776.

Matth. XXVI. 39. Athan de Incar. to. 1. p. 887. D. edit. 1698.

Orat. 2. theol.

On examina ensuite un passage de saint Cyrille qui se trouva tronqué ; puis le concile dit parlant à Etienne : Tant s'en faut que vous & Macaire votre maître aïez prouvez l'unique volonté de Jesus-Christ par ce volume que vous avez produit : au contraire, nous y avons trouvé que saint Athanase enseigne

In Matth ser. 12.

p. 777.

Mars 681. clairement deux volontez : quoique vous aïez tronqué & obscurci les passages à votre ordinaire. C'est pourquoi comme convaincu d'avoir corrompu la doctrine des peres, & suivi celle des herétiques ; nous vous déclarons déchus de toute dignité & fonction sacerdotale. Quant aux évêques & aux clercs ici presens, qui se sont repentis, & ont confessé avec nous la foi orthodoxe, nous ordonnons qu'ils reprendront leurs places, à la charge de donner leur confession de foi par écrit à la premiere session.

p. 780.

Le concile s'écria : Longues années à l'empereur ; chassez l'herétique. Malheur au nouvel Eutyques, malheur au nouvel Apollinaire. Chassez l'heretique. On chassa en effet le moine Etienne, & les clercs de Rome le pousserent par les épaules hors de l'assemblée. Les quatre évêques & les six clercs suspects dirent, qu'ils étoient prêts de donner leur confession de foi. Le concile déclara, que dans la prochaine session, on verifieroit le recueïl des passages produits par les Romains, sans examiner les deux autres volumes produits par Macaire : attendu que les passages qu'ils contenoient ne faisoient point au sujet. Ainsi il finit la neuviéme session.

Anast. in Agath.

Dixiéme session.

La dixiéme fut tenuë dix jours après : sçavoir le dix-huitiéme de Mars. Il y assista environ douze évêques de plus que dans les précedentes, entre autres Philaleth de Cesarée en Cappadoce, Platon d'Ancyre en Galatie, Marin de Sardes, Justin de Tyane, Alypius de Gangres, Isidore de Rodes. L'empereur fit apporter le recueïl de passages des

p. 785.

peres produits par les Romains. Après qu'on eut levé le sceau, Salomon diacre & notaire du patriarche de C. P. en commença la lecture. Le titre portoit : Passages des peres, pour montrer deux volontez & deux operations en Jesus-Christ. Le premier passage étoit de la seconde lettre de S. Leon à l'empereur Leon, qui fut collationné à l'original tiré du trésor de l'église de C. P. écrit en parchemin, & couvert d'argent. On collationna ensuite un passage de saint Ambroise avec un livre en papier très-ancien tiré de la bibliotheque patriarcale. Ce qui montre que S. Ambroise étoit depuis long-temps traduit en grec. Le troisiéme passage étoit aussi de S. Ambroise, & fut collationné sur un livre latin rapporté par les Romains, & interpreté par Constantin prêtre de l'église de C. P. & Grammairien latin. On verifia ainsi sur les livres de la bibliotheque patriarcale de C. P. tous les passages contenus au recuëil des Romains, & ils se trouverent conformes. Il y avoit trente-neuf passages tirez de treize peres : sçavoir saint Leon, saint Ambroise, saint Jean-Chrysostome, saint Athanase, saint Gregoire de Nysse, saint Cyrille d'Alexandrie, saint Epiphane, saint Gregoire de Nazianze, saint Augustin, saint Justin martyr : saint Ephrem & saint Athanase tous deux patriarches d'Antioche : & Jean de Scythopolis. Il y avoit aussi quelques passages de l'empereur Justinien. Comme saint Ephrem & saint Athanase étoient les plus nouveaux, le concile rendit témoignage que leur autorité & leur sainteté étoit reconnuë.

Mars 681.

epist. 134. al. 97.

Lib. 11. ad Grat. p. 738. C.

p. 828. B.
p. 829.

Mars 681.

Après les passages des peres, on verifia dans le même recueïl les passages des herétiques, qui ne reconnoissoient qu'une volonté & une operation en Jesus-Christ. Il y avoit quinze passages de six auteurs : Themistius, Antime, Severe, Paul, Theodose, & Theodore. Et tous ces passage, tant des peres que des herétiques, sont rapportez tout au long dans les actes du

p. 841. concile. Les légats du pape demanderent que l'on y inserât un passage d'Apollinaire qui n'étoit pas dans leur recueïl, & qui soutenoit aussi une operation : ce qui leur fut accordé.

Ensuite les quatre évêques & les six clercs qui avoient été suspects, presenterent des libelles de leurs confessions de foi, & firent serment sur les saints évangiles. Les libelles étoient tout conformes à celui de Pierre évêque de Nicomedie, métropolitain de Bi-

p. 845. thynie, qui fut lu & inseré dans les actes. Enfin George député de Jerusalem demanda la lecture de la lettre de saint Sophrone à Sergius, qui fut remise à la prochaine session.

XX. Onziéme session.

Ce fut l'onziéme tenuë deux jours après, c'est-à-dire, le vingtiéme de Mars 681. Il y assista environ

p. 852. trente évêques de plus que dans les précedentes. On

Sup. liv. LXXXVIII. n. 6. lut la lettre de saint Sophrone patriarche de Jerusa-

p. 900. lem à Sergius patriarche de Constantinople. Ensuite les légats du pape Agathon dirent : Nous sçavons que l'on a trouvé chez Macaire & Etienne son disciple, des écrits conformes à ceux des herétiques, qu'on les leur a ôtez, & qu'ils sont dans le trésor des chartes patriarcales de cette ville : nous demandons qu'ils soient apportez. George garde des char-

tes convint que ces papiers étoient dans le trésor, & les apporta par ordre de l'empereur. Il y avoit deux volumes, & un cahier de papier. On lui demanda si c'étoient des ouvrages de Macaire : Il répondit : On les a trouvé dans le palais de Philippe en un appartement qui appartient au monastere de Chrysopolis, avec differens autres livres. Ils sont de la main de l'abbé Etienne, & par le titre on voit que ce sont des ouvrages de Macaire & d'Etienne. On en commença la lecture par le cahier dont le titre étoit : Copie du libelle presenté à l'empereur par Macaire patriarche d'Antioche. L'empereur & le concile dirent : Nous sçavons ce qu'il contient, qu'on lise un des volumes. Le titre portoit : Discours adressé à l'empereur. Sur quoi Theophane abbé de Baïe dit : Un tel discours doit être presenté & lu dans le senat : cependant Macaire a commencé par en envoïer des copies en Sardaigne, à Rome & en d'autres lieux, ce qui est contre les loix de l'église. L'empereur dit : Nous n'avons point de connoissance d'avoir reçu de tels discours de Macaire : Mais seulement quelques papiers que nous n'avons pas encore lus, & que nous vous donnerons ; car le concile doit les connoître. On lut le discours qui se trouva plein d'erreur, & soutenant clairement une volonté & une operation. Le titre du second volume étoit : Discours envoïé par Macaire à Luc prêtre & moine d'Afrique, qui avoit écrit touchant la nouvelle herésie des Maximiens, c'est-à-dire, la doctrine catholique soutenuë par saint Maxime. Le concile en aïant oüi une partie, & voïant que ce

Mars 681.

p. 501.

p. 504.

Mars 681.

n'étoit qu'une réfutation composée de sillogismes à la maniere d'Aristote, contraire aux conciles & aux peres : on interrompit la lecture, & défendit de passer outre. On trouva dans le même volume un troisiéme discours de Macaire, dont le concile empêcha de même d'achever la lecture. Seulement on ordonna d'extraire de ces quatre écrits de Macaire quelques passages conformes à ceux des herétiques produits par les Romains ; & on les insera aux actes du concile, faisant la comparaison des uns & des autres.

p. 708. C. A la fin de la session, l'empereur dit : Comme nous sommes occupez aux affaires de l'état, nous ordonnons que les patrices Constantin & Anastase, & les exconsuls Polyeucte & Pierre se trouveront au concile de notre part. Vû que la plûpart des points de cette affaire & les plus importans ont été traitez en notre presence.

XXI. Douziéme session.

La douziéme session fut tenuë deux jours après, sçavoir le vingt-deuxiéme de Mars. Quoique l'empereur fut absent, son siége y étoit, & des deux côtez les quatre magistrats qu'il avoit nommez. Il y avoit environ quatre-vingt évêques, car le nombre en croissoit toujours : mais il n'y avoit personne au nom du siége d'Antioche. Constantin primicier des notaires du patriarche de C. P. dit : Vous sçavez qu'à la derniere session l'empereur dit que Macaire lui avoit donné des papiers qu'il n'avoit pas encore lus, & qu'il vous envoïeroit : Jean patrice & questeur est à la porte chargé de quelques papiers. Mais avant que de le faire entrer, on fit lire à l'ordinaire

p. 711. D.

les actes de la ſeſſion précedente. Le queſteur Jean preſenta deux papiers & deux livres, le tout ſcellé de cire, d'un ſceau contenant le monogramme de l'empereur. Après quoi le concile le fit retirer, & ordonna la lecture de ces pieces.

Mars 681.

p. 913.

On y trouva une copie de la lettre de Sergius patriarche de C. P. à Cyrus alors évêque de Phaſis, que j'ai rapportée en ſon lieu. Les prétendus diſcours de Menas à Vigile, & de Vigile à Juſtinien & à Theodora, qui furent de nouveau rejettez. On lut enſuite la lettre de Sergius au pape Honorius, & la réponſe d'Honorius. Pour verifier ces copies le concile ordonna à George garde-chartes, d'aller querir les regiſtres & les autres pieces originales gardées dans le tréſor des chartes patriarcales de C. P. Cependant le concile envoïa à Macaire les notaires qui écrivoient les actes avec trois évêques, ſçavoir Jean de Rege, George de Cizique & Domitius de Pruſiade : pour lui faire reconnoître ſes écrits. Les trois évêques y allerent accompagnez de Paul & Jean ſecretaires de l'empereur, & d'Agathon, lecteur & notaire du patriarche de C. P. & étant de retour, ils dirent : Suivant les ordres de votre grandeur & du concile, nous ſommes allez à la maiſon patriarcale, & étant entrez dans une chambre où eſt Macaire, nous lui avons demandé ſi ce ſont ſes ouvrages. Les aïant pris, ouverts & verifiez, il a dit : Oüi aſſurément ce ſont mes ouvrages, je les reconnois. Nous lui avons montré de même les trois volumes, & le papier qui ont été lus aujourd'hui ; & les aïant verifiez, il a dit : Oüi, je les reconnois :

p. 916.
Sup. liv. XXXVII. n. 41.
p. 917.
Sup. liv. XXXVII. n. 43. 44.
p. 918.
p. 933.
p. 936.

Mars 681. je les presentai à l'empereur l'année passée.

George le garde-chartes, revint aussi apportant les livres & les registres qu'il avoit pu trouver dans le trésor. Le lecteur Antiochus prit avec lui un registre de diverses lettres : & y verifia celle de Sergius à Cyrus qui se trouva conforme avec le livre de Macaire. On verifia de même la lettre de Sergius au pape Honorius. Puis George representa l'original latin de la réponse d'Honorius avec la traduction grecque.

p. 937. L'original fut verifié par Jean évêque de Porto, l'un des légats Romains, & tout se trouva conforme. Les magistrats demanderent l'avis du concile sur ces lettres : mais le concile remit à s'en expliquer dans la prochaine session.

Ensuite les magistrats demanderent de la part de l'empereur, si Macaire pourroit être rétabli dans son siége, en cas qu'il fut pénitent. Le concile aïant repris en peu de mots les crimes de Macaire, ses mouvemens séditieux, les falsifications des peres, son opiniâtreté dans l'erreur : dit qu'il n'étoit pas possible de le jamais reconnoître pour évêque ; & pria au contraire que l'empereur le bannît de C.P. avec ses sectateurs. Alors les évêques & les clercs de la dépendance du siége d'Antioche, s'approcherent des magistrats, & leur dirent : Nous vous prions de demander à l'empereur que l'on nous donne un autre archevêque à la place de Macaire, afin que le siége d'Antioche ne demeure pas vacant ; & les magistrats s'en chargerent.

XXIII. Treiziéme session. Condamnation d'Honorius.

La treiziéme session fut tenuë six jours après la précedente, sçavoir le vingt-huitiéme de Mars, il n'y

n'y assista personne au nom du siege d'Antioche. Le concile prononça en ces termes le jugement qu'il avoit promis : Ayant examiné les prétenduës lettres dogmatiques de Sergius de C. P. à Cyrus, & les réponses d'Honorius à Sergius ; & les trouvant éloignées de la doctrine des apôtres, des decrets des conciles & des sentimens de tous les peres ; au contraire, conformes à la fausse doctrine des heretiques, nous les rejettons entierement, & les déteſtons comme propres à corrompre les ames. En rejettant leurs dogmes impies, nous croïons aussi que leurs noms doivent être bannis de l'église : sçavoir de Sergius, jadis évêque de cette ville de C. P. qui a commencé d'écrire sur cette erreur de Cyrus d'Alexandrie, de Pyrrhus, Paul & Pierre aussi évêques de C. P. de Theodore évêque de Pharan ; de tous lesquels le pape Agathon a fait mention dans sa lettre à l'empereur, & les a rejettez. Nous les declarons tous frappez d'anathême. Avec eux nous croïons devoir chasser de l'église & anathematiser Honorius, jadis pape de l'ancienne Rome : parce que nous avons trouvé dans sa lettre à Sergius, qu'il suit en tout son erreur, & autorise sa doctrine impie. Nous avons aussi examiné la lettre synodique de Sophrone d'heureuse memoire, jadis évêque de Jerusalem : nous l'avons trouvée conforme à la vraye foi, à la doctrine des apôtres & des peres, & l'avons reçûë comme utile à l'église ; & nous avons ordonné que son nom sera mis dans les diptiques.

Mars 681.

p. 944. C.

p. 945.

Les magistrats demanderent ensuite que le garde-chartes produisist tous les écrits qui se trouvoient

Mars 681.

dans le trésor, composez par les personnes qui venoient d'être condamnez. Puis ils ajoûterent : Quant à la demande des évêques & des clercs dépendans d'Antioche, pour y ordonner un évêque, nous en avons fait notre rapport à l'empereur ; & il a ordonné qu'ils fassent à l'ordinaire un decret d'élection qui lui sera presenté. Cela fut executé, & avant la fin du concile, Theophane abbé de Baïe en Sicile, qui avoit si bien soutenu la foi contre Macaire dans la huitiéme session, fut ordonné évêque d'Antioche, comme on voit par les souscriptions.

Anast. in Agath. p. 1057. B.

p. 948. C. Sup. liv. XXXVII. n. 41.

George garde-chartes executant l'ordre qui lui avoit été donné, representa premierement la lettre de Cyrus encore évêque de Phasis à Sergius de C. P. écrite cinquante-six ans auparavant pendant la quatorziéme indiction : c'est-à-dire en 626. & elle fut luë. On lut ensuite la lettre du même Cyrus devenu patriarche d'Alexandrie à Sergius touchant la réünion des Theodosiens avec les neuf fameux articles de cette réünion, qui avoient été comme le signal du Monothelisme. Puis on lut plusieurs passages du discours de Theodore de Pharan à Sergius d'Arsinoé : & un passage d'un discours dogmatique de Pyrrhus de C. P. On lut encore dans un regiltre un passage de la lettre de Paul de C. P. au pape Theodore : & dans un autre la lettre de Pierre de C. P. au pape Vitalien. Comme on la lisoit, les légats du pape avertirent les magistrats, que les passages des peres qu'elle contenoit étoient tronquez : c'est pourquoi la lecture n'en fut pas continuée : Le concile ajouta : Vous voyez par ces lectu-

p. 952. C.

Sup. ibid. n. 42.

p. 957.

p. 960. D.

p. 961. C.

Mars. 681.

res que Pyrrhus, Paul & Pierre, Theodore & Cyrus ont soutenu une operation & une volonté en J. C. & que le pape Agathon a eu raison de les rejetter. C'est pourquoi nous ordonnons qu'ils seront ôtez des sacrez dyptiques, frappez d'anathême, & leurs écrits supprimez. *p. 964.*

XXIII. Lettres des patriarches de C. P.

Les magistrats dirent : s'il paroît que les successeurs de Pierre évêque de C. P. sçavoir, Thomas, Jean & Constantin aïent écrit des lettres, ou des discours sur la nouvelle erreur, George garde-chartes les rapportera ; & les libelles qu'ils pourroient avoir demandez à des évêques ou à d'autres touchant la même erreur. Le garde-chartes dit : Voici le registre qui contient la copie des lettres synodales de Thomas, de Jean & de Constantin ; & l'original de la lettre synodale de Thomas au pape Vitalien encore scellée. Car elle ne put être envoyée à cause de l'incursion des Sarrasins qui dura continuellement, comme vous sçavez, pendant les deux ans de son pontificat. Cette incursion des Musulmans dura sept ans, depuis la vingt-sixiéme année de l'empereur Constant, jusques à la cinquiéme de son fils Constantin : c'est-à-dire de 666. à 673. Les Musulmans attaquerent C. P. avec une grande flotte, donnant tous les jours des combats, depuis le mois d'Avril jusques au mois de Septembre. Ils hivernoient à Cyzique, & recommençoient l'année suivante. Enfin ils se retirerent après de grandes pertes. On leur brûla quantité de vaisseaux par le feu gregeois : c'est-à-dire le feu de naft qui brûle dans l'eau : & qui fut alors inventé. Ces sept années de guerre

S. Niceph. lib. 2. 22. & ibi P. ... Theoph. an 25. p. 290. an. 25. p. 294.

Mars 681.

comprennent tout le pontificat du patriarche Thomas, qui commença en 668. & finit en 671.

Le lecteur Agathon prit donc la lettre originale de Thomas, & ayant ôté la bulle, c'est à-dire le sceau, il en fit la lecture, & la copie du registre fut trouvée conforme. On lut dans le même registre les lettres synodales des patriarches Jean & Constantin à Macaire d'Antioche; le concile n'y ayant rien trouvé de contraire à la foi, fit faire serment au garde-chartes, que quelque recherche qu'il eût faite, il n'avoit point trouvé que personne eût donné à ces trois patriarches des libelles qui attribuassent à Jesus-Christ une seule volonté & une seule operation. En consequence le concile déclara que la memoire des trois patriarches Thomas, Jean & Constantin demeureroit en son entier, & qu'ils devoient être mis dans les dyptiques. On ne parle point de Theodore successeur de Constantin, parce qu'il vivoit encore; & que si l'on avoit quelque soupçon contre lui: on pouvoit le faire expliquer lui-même. Il faut donc croire qu'il se soumit sans résistance aux décisions du concile.

Conc. p. 965. V. Combef. pro act. 6. syn. c. 2. 3. 5.

On ordónna ensuite à George d'apporter les libelles, qu'il disoit avoir trouvez, donnez par diverses personnes à Sergius, Pyrrhus, Paul & Pierre de C. P. afin de les supprimer. George les apporta, & de plus une autre lettre du pape Honorius à Sergius, & un livre où étoit une lettre de Pyrrhus au pape Jean. La lettre d'Honorius étoit en latin avec la traduction grecque: on la lut telle que je l'ai rapportée. Puis on lut celle de Pyrrhus, & les autres

p. 968. Sup. liv. XXXVIII. n. 7.

pieces que George avoit representées. Le concile déclara qu'elles tendoient toutes à la même impieté ; & ordonna qu'elles seroient brûlées sur le champ : ce qui fut executé.

Mars 681.

p. 972.

La quatorziéme session fut tenuë le cinquiéme jour d'Avril. On y voit pour la premiere fois Theophane nouveau patriarche d'Antioche à la place de Macaire : ce qui montre qu'il avoit été ordonné depuis la derniere session : apparemment le trente-uniéme de Mars qui cette année 681. étoit un dimanche. On proceda à l'examen de la falsification du cinquiéme concile, déja reconnuë dans la troisiéme session. Et premierement George garde-chartes rapporta les deux volumes en parchemin du cinquiéme concile, avec le rôle en papier qui étoit l'original de la septiéme session : & il affirma par serment, que c'étoit les mêmes qui avoient été apportez la premiere fois. Il representa de plus un volume en papier du même concile, qu'il avoit trouvé depuis dans la bibliotheque patriarcale.

5. Avril 681.

XXIV. Quatorzieme session : verifications d'ecritures.

p. 623.

p. 625.

p. 977.

Quelques évêques se leverent, & prenant en main ces volumes, ils examinerent soigneusement les endroits suspects ; & après les avoir conferez avec le volume en papier qui venoit d'être representé, & avec d'autres anciens exemplaires en papier du cinquiéme concile, ils dirent : Nous avons trouvé que les deux volumes en parchemin, & le rôle en papier de la septiéme session, sont conformes entre eux : mais qu'on y a ajoûté le prétendu discours de Menas à Vigile, & ceux de Vigile à Justinien & à Theodora, & qu'ils n'ont été ni faits, ni écrits dans

p. 780.

5. Avril. 681. le temps du cinquiéme concile. Car on a inseré au premier volume trois cahiers, qui contiennent le pretendu discours de Menas ; & dans le second volume à la septiéme session, on a changé le quinziéme cahier ; & on en a ajouté un de quatre feüillets avant le seiziéme, qui contient les pretendus discours de Vigile à Justinien, & à Theodora ; & ces deux cahiers ajoutez n'ont point de chiffre. Nous jugeons que ces discours ont été malicieusement fabriquez sous le nom de ces personnes, contre la doctrine catholique ; puisqu'ils ne se trouvent, ni dans les anciens exemplaires entiers, qui sont rapportez, ni dans celui qui vient d'être trouvé à la bibliotheque patriarcale. C'est pourquoi nous ordonnons, que le role de papier & les deux volumes soient barrez & effacez aux endroits falsifiez. Que les faussaires & les discours qu'ils ont supposez soient anathematisez.

981. Macrobe évêque de Seleucie en Isaurie dit : Je declare que j'ai un livre du cinquiéme concile, qui m'a été donné par Philippe maître de la milice ; & en le lisant je l'ai trouvé falsifié à la septiéme session. J'ai demandé à Philippe à qui il l'avoit donné. Il m'a dit que c'étoit au moine Estienne disciple de Macaire. L'écriture des endroits falsifiez est assurément de la main du moine George qui étoit aussi avec Macaire. Car entrant chez lui du temps qu'il étoit mon patriarche, j'ai vû souvent le moine George écrire ; & je sçai fort bien que c'est de son écriture. Je demande qu'il soit interrogé. On fit venir le moine George au milieu de l'assemblée ; &

ayant consideré le livre rapporté par l'évêque Macrobre, il dit : c'est le même livre qui appartenoit à Philippe, car il étoit voisin du pere Estienne qui a été condamné avec l'heretique Macaire. Quand Theodore alors patriarche de cette ville disputa sur la foi avec Macaire, Macaire & Estienne tirerent, à ce qu'ils disoient, du palais patriarcal des copies des prétendus écrits de Vigile, nous les écrivîmes dans ces cahiers, & ils les donnerent à l'empereur. Après quoi ils s'enhardirent, & les montroient à tous ceux qui venoient chez eux. Philippe donc montra son livre à Estienne, lui dit : J'ai apporté d'Occident ce livre du cinquiéme concile, voyez s'il est bien. Estienne lui dit : qu'il y manquoit quelque chose : & Philippe le pria de le faire suppléer. Estienne me fit décrire ces pieces, je les écrivis, & les lui donnai. Il est vrai que c'est mon écriture. Et ce n'est pas seulement dans cet exemplaire qu'ils ont ajoûté les pretendus discours de Vigile : ils les ont mis à tous ceux qui sont tombez entre leurs mains. Ils en ont recouvré un exemplaire latin, qu'ils disoient avoir acheté six sous d'or de la veuve du patrice Innocent. Mais pour cet article Constantin prêtre de la grande église & grammairien latin, en est parfaitement instruit.

5. Avril 681.

Constantin fut interrogé, & dit : Du temps du patriarche Paul, Fortunius évêque de Carthage étant venu en cette ville, & devant assister à l'office dans la grande église : on demanda en quel rang il devoit s'asseoir, devant les métropolitains ou aprés. Pour le sçavoir le patriarche Paul fit chercher le p. 914.

livre du cinquiéme concile ; & il y trouva son rang.
5. Avril 681. En cherchant ce livre, on trouva aussi par occasion un exemplaire latin du même concile. Le patriarche le tira de la bibliotheque, & me dit : Voyez s'il est entier, le conferant sur le rôle en papier, qui en est l'original. Je trouvai le latin défectueux dans la septiéme session. Le patriarche Paul me dit : Prenez avec vous le diacre Sergius, qui écrit si bien en latin, & faites-lui ajoûter ce qui manque. C'étoit les prétendus discours de Vigile. Je les traduisis en latin, & Sergius les écrivit : puis l'écrivain Theodore qui avoit sa boutique près Saint Jean Phocas, les ajoûta au livre latin. Le diacre Sergius étant aussi interrogé, confirma le même fait.

Alors le concile s'écria : Anathême au prétendu discours de Menas à Vigile : Anathême à ceux qui l'ont fabriqué ou écrit : Anathême aux prétendus discours de Vigile à Justinien & à Theodora : Anathême en un mot à ceux qui ont falsifié les actes du cin-
p. 985. quiéme concile : Anathême à ceux qui ont enseigné, qui enseignent ou enseigneront une seule volonté, & une seule operation en Jesus-Christ. Aux quatre saints conciles memoire éternelle. Au saint concile cinquiéme memoire éternelle. Longues années à l'empereur Constantin. Fils de Dieu ; donnez lui la vie : donnez-lui la victoire.

Theodore de Trimithonte, & les autres évêques de Chipre, demanderent la lecture d'un discours de saint Athanase sur ces paroles de Jesus-Christ :
Joan. XII. 27. conc. p. 989. Maintenant mon ame est troublée. Il fut lu & le concile y trouva clairement les deux volontez.

Ensuite

Ensuite Domitius de Prusiade dit : Je vous donne avis qu'un nommé Polychrone prêtre & moine, soutient les erreurs de Macaire & d'Etienne, & trompe les simples. Jugez-vous à propos de le faire venir, afin qu'il explique sa foi ? On ordonna qu'il seroit amené à la prochaine session. 26. Avril. 681.

Le concile fut interrompu quelque-temps par les fêtes de Pâques, qui cette année 681. étoit le quatorziéme d'Avril. Le dimanche de l'octave, Jean évêque de Porto le premier des députez d'Occident celebra la messe solemnelle en latin dans l'église de sainte Sophie en presence de l'empereur & du patriarche : on y fit plusieurs acclamations en latin à la loüange de l'empereur : & cet honneur fait aux députez d'Occident donna une grande joïe au peuple & à tout le concile.

XXV. Quinziéme session. Polychrone.

La quinziéme session fut donc tenuë trois semaines après la précedente, & le vingt-sixiéme d'Avril. On fit entrer Polychrone, & on lui ordonna de déclarer sa créance. Il répondit : Je donnerai ma confession de foi par les œuvres, sur un mort, en priant le fils de Dieu de le ressusciter : s'il ne ressuscite pas, me voici : le concile & l'empereur feront de moi ce qu'il leur plaira. Le concile dit : Nous voulons sçavoir quelle confession de foi vous prétendez faire sur le mort. Polychrone répondit : Quand je l'y mettrai vous la lirez. Le concile dit : Voilà le mort tout prêt, donnez votre confession de foi. Polychrone tira un papier scellé d'un sceau où étoit gravé le monogramme de Polychrone confesseur, c'est-à-dire, apparemment de l'évêque p. 936.

26. Avril 681.

Mart. R. 17. Febr. Boll to 5. p. 5. v. Tillem. to. 5. p. 561.

de Ctesiphonte que l'on dit avoir été martyrisé sous Decius. On fit lire cet écrit, où Polychrone parlant à l'empereur disoit : J'ai vû une multitude d'hommes vétus de blanc, & au milieu d'eux un personnage dont je ne puis exprimer la puissance, qui m'a dit : L'empereur Constantin fait une nouvelle confession de foi : va promptement lui dire, qu'il se garde de la faire ou de la recevoir. Ensuite étant venu d'Heraclée à Chrysopolis, comme j'étois sur la terrasse environ la septiéme heure du jour, je vis un homme revétu d'un habit très-blanc, qui me dit : Celui qui ne confesse pas une volonté & une operation theandrique, n'est pas chrétien. Je dis : C'est ce que le très-sage empereur Constantin a défini par avance une volonté & une operation theandrique. Il me répondit : Il a très-bien fait. Le concile demanda à Polychrone si cet écrit étoit de sa main, & si c'étoit celui qu'il vouloit mettre sur le mort : & il convint de l'un & de l'autre.

p. 997.

Les magistrats & le concile ordonnerent que l'épreuve du mort se feroit en public ; & étant sortis du palais, ils se rendirent dans la cour du bain du Zeuxippe, accompagnez d'un grand peuple : le mort fut étendu sur un lit garni d'argent. Polychrone mit sur ce corps sa confession de foi, lui parla bas, pendant plusieurs heures ; & dit enfin : Il m'est impossible de ressusciter le mort. Le peuple qui étoit present s'écria : Anatheme au nouveau Simon. Anatheme à Polychrone l'imposteur. Les magistrats & le concile rentrerent dans le palais, & ordonnerent à Polychrone de déclarer s'il confessoit deux

volontez & deux operations en Jesus-Christ. Il répondit : Je confesse ce qui est écrit dans le papier que j'ai presenté, & que j'ai mis sur le mort. Je crois une volonté & une operation theandrique, & je ne dis autre chose. Le concile dit : Puisque Polychrone a perseveré dans son erreur jusques à la vieillesse ; & que maintenant étant averti par nous il a voulu tenter le S. Esprit, composant un écrit plein de blasphême, & disant impudemment qu'il ressusciteroit un mort en confirmation de sa foi ; nous l'avons déja soumis à l'anatheme dont parle saint Paul. Et toutefois pour la conviction du peuple, que lui & ses complices ont séduit, nous avons consenti qu'il executât publiquement sa proposition insensée. Nous avons fait apporter le mort qu'il avoit cherché lui-même, & nous l'avons laissé murmurer auprès autant qu'il a voulu, jusques à ce qu'il a déclaré qu'il ne pouvoit rien faire. C'est pourquoi nous ordonnons que comme imposteur & heretique manifeste, il soit dépoüillé de tout rang & fonction sacerdotale. Après qu'il fut ainsi déposé, le concile s'écria : Anatheme à l'heretique Polychrone & à ses complices Macaire & Etienne. La Trinité les a déposez tous trois.

26. Avril 681.

p. 1000.

XXVI. Seiziéme session. 9. d'Août 681.

Depuis cette session jusqu'à la suivante, il y eut un intervalle de trois mois & demi : peut-être pour attendre la commodité de l'empereur, qui devoit assister à la conclusion du concile. Enfin la seiziéme session fut tenuë le neuviéme jour d'Août de la même année 681. Il y eut encore un plus grand nombre d'évêques. Theophile primicier des notai-

p. 1005.

res de C. P. dit : Je vous avertis que Constantin, qui
9. Aoust 681. se dit prêtre de l'église d'Apamée en Syrie, est à la porte, & demande à entrer pour vous instruire de quelque chose concernant la question presente. On le fit entrer, & il dit : Si j'avois été oüi, nous n'aurions pas reçu la perte que nous avons soufferte cette année dans la guerre de Bulgarie. En effet, les Bulgares nation barbare aïant passé le Danube, commencerent alors à faire des courses dans la Thrace ; & l'empereur Constantin fut contraint de faire avec eux une paix honteuse, & de leur païer tribut. Le prêtre Constantin continua : J'ai voulu dès le commencement entrer dans le concile, & vous exhorter à faire quelque accommodement, sans persecuter les uns ni les autres ; je veux dire, ni ceux qui disent une volonté, ni ceux qui en disent deux. J'allai trouver le patrice Theodore, & le priai de parler de moi au concile. Maintenant si vous l'ordonnez, j'écrirai en syriaque ce que Dieu m'a donné sur la foi, & on le traduira en grec.

Theoph. an. 11. p. 299.

Le concile dit : comme vous nous avez expliqué vos pensées en grec, déclarez aussi votre foi. Il demanda un délai de six jours, qui lui fut refusé, parce qu'il avoit demandé lui-même à être oüi. Il dit donc : Je reconnois deux natures, comme il a été dit à Calcedoine, & deux proprietez. Pour les operations, je n'en dispute point, si vous les admettez comme proprietez. Mais je ne reconnois qu'une volonté de la personne du Verbe ; c'est-à-dire, de sa subsistance. Car pour dire la verité, je ne sçai ce que veut dire en grec hypostase. Or je dis la volonté

de la personne du Verbe, même après l'incarnation. Car le Pere, & le Fils, & le Saint-Esprit ne sont qu'une volonté. On lui demanda si cette unique volonté qu'il reconnoissoit en Jesus-Christ étoit de la nature divine ou de la nature humaine. Il répondit : C'est de la divinité. On lui demanda, si la nature humaine de Jesus-Christ avoit une volonté ? Il répondit : Oüi, une volonté naturelle : car il l'eut depuis sa naissance jusques à la croix, & c'est ce que j'appelle une proprieté. Quoi donc, lui dit-on, Jesus-Christ depuis sa croix quitta-t'il la nature humaine ? Il répondit : La volonté humaine ne demeura pas avec lui, mais avec la chair & le sang. Car il n'a plus besoin de boire ou de manger, de dormir ou de marcher. On le pressa ainsi : Vous avez dit que la personne du Verbe avoit une volonté : vous avez dit ensuite que son humanité avoit une volonté naturelle : comment donc ne reconnoissez-vous en Jesus-Christ qu'une volonté ? Il l'a quittée, répondit-il, avec la chair & le sang : & on le poussa jusques à dire que Jesus-Christ s'étoit dépoüillé de sa chair. Il reconnut que c'étoit la doctrine de Macaire d'Antioche, & y persista disant, qu'il ne pouvoit croire autrement. Alors le concile s'écria : C'est l'opinion des Manichéens ; c'est la créance d'Apollinaire. Anatheme à lui & à ses dogmes : chassez le Manichéen. Ainsi Constantin d'Apamée fut chassé du concile.

9. Aoust 681.

Conc. p. 1008.

Ensuite George patriarche de C. P. dit : Je vous demande en grace avec quelques évêques dépendans de ce siege, que s'il est possible, les personnes

ne soient point anathematisées nommément dans
9. Août. les acclamations ; c'est-à-dire, Sergius, Pyrrhus,
681. Paul & Pierre. Le concile répondit : il faut que ceux qui ont une fois été déclarez coupables, & ôtez des sacrez dyptiques par notre sentence, soient aussi
p. 1009. anathematisez nommément. George déclara qu'il cedoit à l'avis du plus grand nombre ; & ils firent tous plusieurs acclamations à la loüange de l'empereur. Puis ils souhaiterent longues années au pape Agathon, à George de C. P. à Theophane d'Antioche, au concile & au senat. Ils crierent ensuite : Anatheme à Theodore de Pharan heretique, à Sergius, à Cyrus. Anatheme à Honorius heretique, à Pyrrhus, à Paul, à Pierre, à Macaire, à Etienne, à Polychrone & à tous les heretiques. Les magistrats demanderent au concile s'il restoit quelque chose à examiner touchant l'affaire presente : le concile répondit que non ; & que dans la prochaine session ils dresseroient la confession de foi avec l'assistance du Saint-Esprit.

La dix-septiéme session fut tenuë un mois après, sçavoir l'onziéme de Septembre 681. la dixiéme indiction étant commencée à C. P. On n'y fit autre chose, que de convenir de la définition de foi qui fut publiée de nouveau dans la session suivante. Aussi celle-ci ne se trouve point dans les exemplaires grecs, & ils n'en comptent que dix-sept.

XXVII. Fin du concile. La derniere session du concile & la dix-huitiéme selon les Latins, fut tenuë le seiziéme de Septembre.
p. 1010. D. L'empereur y assista en personne ; & il y eut plus de cent soixante évêques. On y lut la définition de

foi du concile, où il declare premierement qu'il adhere aux cinq conciles précedens, & rapporte les symboles de Nicée & de C. P. Puis il remarque les auteurs de l'erreur qu'il condamne, sçavoir Theodore de Pharan, Sergius, Pyrrhus Paul & Pierre de C. P. le pape Honorius, Cyrus d'Alexandrie, Macaire d'Antioche & Etienne son disciple. Il approuve les deux lettres du pape Agathon & de son concile, comme conformes au concile de Calcedoine & à la doctrine de saint Leon & de saint Cyrille. Enfin il explique le mystere de l'incarnation, prouve & décide qu'il y a en Jesus-Christ deux volontez naturelles, & deux operations naturelles: & défend d'enseigner autre chose, sous peine de déposition pour les clercs, & d'anathême pour les laïques. Ensuite sont les souscriptions des légats & de cent soixante-cinq évêques.

16. Sep. 681.

p. 1024. B.

p. 1028.

Le concile confirma encore cette définition de foi par plusieurs acclamations, & réïtera les anathêmes contre les heretiques: entre lesquels Honorius ne fut pas oublié. Puis on fit lire un discours adressé à l'empereur, suivant la coûtume, où les peres loüent sa pieté, & rapportent en substance ce qu'ils ont fait dans le concile: repetant encore l'anathême contre les heretiques. Ils y loüent aussi le pape Agathon, & disent que saint Pierre a parlé par sa bouche. Enfin ils prient l'empereur d'autoriser leur décision par sa souscription, & par ses édits. Les souscriptions sont encore à la fin de ce discours. Après qu'il eut été lû les évêques réïtererent à l'empereur de vive voix la priere de souscrire la défini-

p. 1044.

p. 1048.

p. 1053. B.

p. 1069.

tion de foi, ce qu'il promit. Mais auparavant il re-
p. 106 . presenta que Citonat archevêque de Caillari en Sardaigne avoit été accusé de crime d'état, & justifié. C'est pourquoi il pria le concile de le recevoir, & lui faire souscrire la définition de foi. Après donc que Citonat & un autre évêque eurent souscrit, l'empereur souscrivit tout le dernier.

Le concile pria l'empereur que pour la sûreté de la foi, on donnât à chacune des chaires patriarcales, un exemplaire de la définition de foi souscrit de sa main : ce qu'il accorda. On en fit donc cinq copies, qui furent données aux légats du pape, & des deux patriarches absens, & à ceux de C. P. &
p. 1073. C. d'Antioche qui étoient présens. Le concile écrivit au pape Agathon une lettre, où il dit entre autres choses : Nous avons condamné ceux qui se sont écartez de la foi, suivant la condamnation portée par vos lettres. Ils y nomment toutefois Honorius
p. 1076. E. dont le pape n'avoit point parlé ; mais depuis sa condamnation, on ne le séparoit plus des autres. Vous apprendrez tout, disent-ils, par les actes que nous vous envoïons. Enfin ils prient le pape de confirmer par ses lettres leur définition de foi ; c'est-à-dire de marquer son consentement. Cette lettre est souscrite par les légats d'Orient, & par cinquante-cinq évêques: L'empereur fit un édit pour l'execution de la décision du concile : où Honorius est encore nommé comme fauteur de l'heresie, & contraire à lui-même. La doctrine catholique sur les
p. 1085. E. deux volontez y est expliquée fort au long, & l'empereur conclut en ces termes : Nous défendons à

qui

qui que ce soit de plus disputer touchant une ou deux volontez ou operations. Et ensuite : quiconque contreviendra à la presente constitution, s'il est évêque, clerc ou moine, il sera déposé. S'il est en dignité, il en sera privé, & ses biens confisquez. S'il est simple particulier il sera banni de C. P. & de toutes nos villes. Ainsi finit le sixiéme concile œcumenique troisiéme de C. P.

A.N. 681.

p. 1097. E.

On ne se contenta pas d'ôter des diptiques les noms de ceux qui avoient été condamnez : on ôta aussi leurs images des églises. C'est-à-dire celles de Cyrus, Sergius, Paul, Pyrrhus & Pierre. Pour les vivans, sçavoir Macaire, Etienne, Anastase, Leonce, Polychrone & Epiphane, ils presenterent tous ensemble une requête à l'empereur, pour être envoïez au pape, ce qui leur fut accordé ; & Rome leur fut donnée pour le lieu de leur exil.

Anast. in Agath.

Epist. Const. to. 6. Conc. p. 1101. E.

XXVIII. Mort d'Agathon. Leon II. pape.

Les légats du pape Agathon étant à C. P. obtinrent à sa priere une lettre de l'empereur, par laquelle il moderoit la somme que l'on avoit accoutumé de donner pour l'ordination du pape, à condition toutefois que le pape nouvellement élu, ne seroit ordonné qu'après que le décret d'élection auroit été porté à C. P. suivant l'ancienne coutume ; & que l'empereur auroit donné son consentement. Le pape Agathon vécut peu après le concile. Il donna au clergé de Rome une distribution d'argent, & 2140. sous d'or pour le luminaire de l'église des apôtres, & de sainte Marie-Majeure. Il fit en une ordination dix prêtres & trois diacres, & d'ailleurs dix-huit évêques. Après avoir tenu le siége deux ans &

AN. 682. demi, il mourut, & fut enterré à saint Pierre le dixiéme de Janvier : jour auquel l'église l'honore comme saint.

Martyr. R. 10. Janvier.

Anast. in Leo.

On élut à sa place Leon Sicilien fils de Paul : qui sçavoit le grec & le latin, étoit éloquent, instruit des saintes écritures & du chant ecclesiastique ; appliqué à instruire : aimant les pauvres & la pauvreté. Son ordination fut differée à l'ordinaire jusques à ce que l'on eut reçu le consentement de l'empereur ; & l'on rapporte à cette élection de Leon une formule qui reste de la relation que l'on envoïoit de Rome pour cet effet. Cependant les légats qui avoient assisté au concile arriverent à Rome au mois de Juillet 682. indiction dixiéme, apportant des lettres de l'empereur, pour remettre à l'église Romaine les contributions de bled que fournissoient les patrimoines de Sicile & de Calabre, & d'autres impositions dont l'église étoit surchargée. Aussi les légats furent reçus à Rome avec grande joïe. Ils apporterent les actes du concile, & deux lettres de l'empereur en confirmation : l'une au pape Leon, l'autre à tous les conciles dépendant du saint siége ; c'est-à dire aux évêques d'Occident, qui lui avoient écrit. Dans la lettre au pape, l'empereur parle ainsi de celle d'Agathon : Nous l'avons fait lire publiquement ; & elle a été trouvée conforme aux saintes écritures, aux conciles, & aux peres. Ainsi nous l'avons tous reçuë avec joïe, comme si saint Pierre eut parlé. Il n'y a eu que Macaire d'Antioche qui a refusé opiniâtrement de s'y conformer, comme vous verrez par les actes. Lui & ses complices nous ont

Ap. Papebr. Conat. Chr. p. 116.

Epist. Leon. to. 6. Conc. p. 1113. A. Anast. in Jo. V.

To. 6. Conc. p. 1100. 1105. v. not. p. 244.

prié de les renvoïer à vous, ce que nous avons fait, & nous laissons tout ce qui les regarde à votre jugement paternel. A la fin il prie le pape de lui envoïer au plûtôt un légat. AN. 682.

Enfin après que le saint siége eut vaqué dix mois, le pape Leon II. fut ordonné le dimanche dix-neuviéme d'Octobre 682. par trois évêques, André d'Ostie, Jean de Porto un des légats au concile & Placentin de Velitre, parce que le siége d'Albane étoit vacant. L'année suivante il renvoïa à Constantinople Constantin soudiacre regionaire du saint siége, qui avoit assisté au concile: chargé d'une lettre pour l'empereur du septiéme de Mai, indiction onziéme 683. où il dit, parlant des actes du concile: Les aïant soigneusement examinez, nous les avons trouvez conformes à ce que les légats nous avoient rapporté; & nous avons vû que ce sixiéme concile à suivi exactement les cinq précedens. Nous avons eu *p. 1116. B.* aussi très-agréable l'édit de votre pieté, qui avec la décision du concile fait comme un glaive à deux tranchants pour exterminer les heresies. C'est pourquoi nous consentons à la définition du saint concile sixiéme, & la confirmons par l'autorité de saint Pierre, le recevant comme les cinq autres conciles. *p. 1117.* Nous anathematisons les inventeurs de la nouvelle erreur, sçavoir Theodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, Sergius, Pyrrhus, Paul & Pierre de C. P. & encore Honorius, qui au lieu de purifier cette église apostolique par la doctrine des apôtres, a pensé renverser la foi par une trahison profane. Nous anathematisons aussi Macaire jadis évêque d'Antioche, Etienne son disciple ou plûtôt son maître,

l'imposteur Polychrone, & tous leurs semblables.
p. 1120. Nous avons fait tous nos efforts comme vous nous y exhortez par votre lettre, pour les instruire, & les ramener à la vraïe foi : mais ils sont demeurez opiniâtres.

Anast. in Leo. Macaire & les autres condamnez par le concile, & releguez à Rome y furent enfermez en divers monasteres. Il y en eut deux à qui le pape rendit la communion : sçavoir Anastase prêtre, & Leonce diacre de l'église de Constantinople, qui avoient été envoïez avec les autres, quoique le concile ne les eut pas anathematisez. Le pape les reçut à la communion le jour de l'Epiphanie 683. après qu'ils eurent donné leur confession de foi par écrit, & anathematisé les herétiques.

XXIX. Douzieme concile de Tolede.

Epist. 4. ad Simpl. p. 126c. G. Luc. Tul. lib. 3.

Le pape Leon aïant reçu les actes du sixiéme concile, se hâta d'en faire part aux évêques d'Espagne, : où il étoit arrivé un grand changement depuis deux ans. Le roi Vamba étant tombé malade, ensorte qu'il avoit perdu la memoire, l'archevêque de Tolede lui donna la pénitence, & le revêtit de l'habit monastique. Etant revenu à lui, il se crut obligé à demeurer en cet état, & renonça au roïaume, déclarant son successeur Ervige parent du roi Chindasuinte. Cette déclaration se fit en presence des seigneurs par un acte solemnel, où ils souscrivirent le dimanche quatorziéme d'Octobre, Ere 718. c'est-à-dire l'an 680. & le dimanche
Chr. reg. Visig. suivant Ervige fut couronné roi des Visigots. Mais on dit qu'il avoit fait donner à Vamba un breuvage empoisonné, pour s'attirer la couronne par cet artifice.

Incontinent après il assembla un concile à Tolede que l'on compte pour le douziéme, où se trouverent trente-cinq évêques, & à leur tête Julien de Tolede, avec trois autres métropolitains, sçavoir ceux de Seville, de Brague, & de Merida. On y voit aussi quatre abbez, & quinze seigneurs. Le concile commença le neuviéme de Janvier, & finit le vingt-cinquiéme, la premiere année du regne d'Ervige, Ere 719. c'est-à-dire l'an 681. Le roi y presenta un écrit, par lequel il prioit les évêques de lui assurer le roïaume, qu'il tenoit de leurs suffrages. Il demandoit la confirmation des loix faites contre les Juifs, & l'abrogation de celle qui condamnoit à perdre leur dignité ceux qui avoient deserté, ou manqué de se trouver à l'armée. *To. 6. conc. p. 1221. Isid. Pac. p. 9.*

Le concile fit treize canons, dans le premier desquels il dit : Nous voïons évidemment, & par écrit comment notre serenissime prince est venu à la couronne. Nous avons vû la notice souscrite par les seigneurs du palais, devant lesquels Vamba a reçu l'habit de religion & la tonsure ; son décret où il desire qu'Ervige lui succede ; & une instruction à notre vénerable frere Julien évêque de Tolede, où il lui marque avec quel soin on doit célebrer l'onction d'Ervige : & cet écrit est souscrit de la main de Vamba. Aïant lu toutes ces pieces nous avons cru y devoir donner notre confirmation. C'est pourquoi nous déclarons, que la main du peuple est délivrée de toute obligation du serment, par lequel il étoit engagé à Vamba ; & qu'il doit reconnoître pour seul maître le serenissime prince Ervige

que Dieu a choisi, que son prédecesseur a institué, & ce qui est plus, que tout le peuple a desiré. Quiconque s'élevera contre lui sera frappé d'anathême.

Le second canon dit en substance : Souvent ceux qui étant en santé ont desiré la pénitence, se trouvent hors d'état de la demander dans la maladie, aïant perdu la parole & la connoissance. On ne laisse pas toutefois de leur donner le dernier viatique & on ne croit pas leur pénitence infructueuse. Par le viatique, j'entends ici l'absolution, comme en d'autres canons. Le concile continuë : il y en a qui étant revenus en santé, prétendent quitter la tonsure & l'habit de religion ; assurant impudemment qu'ils ne sont point tenus de ce vœu, parce qu'ils n'ont point demandé la pénitence. Mais comme le baptême que les enfans ont reçu sans connoissance ne laisse pas de les engager : ainsi ceux qui ont reçu la pénitence sans le sçavoir l'observeront inviolablement, & nous leur interdisons le retour à toute fonction militaire. Nous n'approuvons pas toutefois, que les évêques donnent légerement la pénitence à ceux qui ne la demandent pas, & nous le leur défendons, sous peine d'un an d'excommunication. On voit bien que ce canon est fait exprès pour exclure Vamba de toute esperance de remonter sur le trône. Aussi il ne paroît pas qu'il y ait pensé, il demeura dans le monastere, & y mourut au bout de sept ans. Au reste, c'est le premier exemple d'une pareille entreprise des évêques : de dispenser les sujets du serment de fidelité fait à leur

prince ; & d'interdire l'exercice de la puiſſance temporelle ſous prétexte de pénitence.

On ordonne encore en ce concile que les évêques rendront la communion eccleſiaſtique à ceux que le prince aura reçus en grace, & que ceux qui auront manqué de ſe trouver à l'armée, ne perdront point le droit de porter témoignage : nonobſtant la loi du roi Vamba qui eſt abrogée. Il ſemble que le nouveau roi Ervige cherchoit à décrier le gouvernement paſſé. Car dans ce même concile Etienne évêque de Merida ſe plaignit que Vamba l'avoit contraint par violence à établir un évêque de nouveau dans un village. On lut pluſieurs canons contre les érections d'évêchez dans les lieux trop petits ; & on caſſa l'érection, ſans toutefois dépoſer le nouvel évêque : mais on lui deſtina le premier évêché vacant. Au reſte, on défendit ſous peine d'anathême de mettre un évêque dans le lieu qui n'en a jamais eu : comme s'il ne pouvoit pas y avoir des cauſes d'en ériger de nouveau. Il eſt dit que l'évêque de Tolede aura le pouvoir d'ordonner tous les évêques d'Eſpagne, ſuivant le choix du prince, pourvû que lui-même les juge dignes : mais le nouvel évêque après ſon ordination ſera tenu dans trois mois de ſe preſenter à ſon métropolitain pour recevoir ſes inſtructions. Ainſi on ôte aux comprovinciaux le droit d'élire les évêques, & au metropolitain le droit de le ſacrer pour attribuer tout au roi & à l'évêque de Tolede. On condamne l'uſage de quelques évêques ; qui offrant pluſieurs fois le ſacrifice en un jour, ne communioient qu'au

Can. 3.
c. 7.
c. 4.
c. 6.
c. 5.

AN. 683. dernier ; & on déclare qu'ils doivent communier à chaque sacrifice On renouvelle les loix contre les
c. 9. Juifs. Le roi Ervige donna un édit en confirmation de ce concile.

XXX. Treiziéme concile de Tolede. To. 6. p. 1253.

Environ trois ans après, c'est-à-dire l'an 683. le quatriéme de Novembre, la quatriéme année du regne d'Ervige, Ere 721. on tint encore un concile qui fut le treiziéme de Tolede. Il commença à l'ordinaire par la confession de foi, c'est-à-dire le simbole de Nicée ; que deslors on chantoit à la messe dans les
p. 1255. B. églises d'Espagne : puis on fit treize canons ; dont environ la moitié regardent des interêts temporels.
cap. 1. On rétablit dans leurs droits, leurs biens & leurs
Sup. liv. XXXIX. n. 61. dignitez tous ceux qui avoient été condamnez comme complices de la révolte de Paul contre le roi Vam-
c. 2. ba : tant on prenoit soin de révoquer les ordonnances de ce prince. On défend de mettre aux fers ou à la question les officiers du palais & les clercs, quand ils sont accusez : ni de proceder contr'eux avec
c. 3. trop de rigueur. On remet tous les arrerages des tri-
c. 4. buts, jusques à la premiere année du regne d'Ervige. On défend sous peine d'anathême de faire aucun mal à la posterité du roi Ervige, ni de la reine Liubi-
c. 5. gotone son épouse. On défend aux veuves des rois, de se remarier, ni à personne, même à un roi, de les
c. 6. épouser, comme si c'étoit un crime. Défense aux serfs & aux affranchis, excepté à ceux du fisc, d'avoir aucune charge dans le palais, ou dans les terres roïales. Il n'y a que la volonté du roi, & le consentement des seigneurs qui peut autoriser les évêques à faire de tels reglemens.

Ceux

Ceux qui suivent sont plus ecclesiastiques. On défend aux évêques & aux ministres de l'église de dépoüiller les autels, les couvrir de cilices, éteindre les luminaires, ou mettre dans les églises d'autres marques de deüil, pour satisfaire leurs passions & leurs ressentimens particuliers. Nous avons vû que c'étoit la maniere d'interdire les églises. Gaudence évêque de Valerie fit representer au concile par son député, qu'étant dangereusement malade il avoit été soumis aux loix de la penitence, par l'imposition des mains. Il demandoit s'il lui étoit permis de celebrer la messe & de faire ses autres fonctions. Le concile répond qu'il les peut exercer, après avoir reçû la réconciliation. Parce que, suivant les canons, ceux qui étant en peril de mort reçoivent la penitence, sans se confesser coupables d'aucun crime, peuvent même être promus aux ordres. C'est la disposition d'un canon du quatriéme concile de Tolede : & il est remarquable qu'à la mort on donnât la penitence publique par précaution, même aux évêques. Ce treiziéme concile confirma tous les canons du precedent, & l'on voit l'interêt qu'y avoit le roi. Il dura trois jours ; & quarante-huit évêques y assisterent, dont les quatre premiers étoient métropolitains. Ensuite des évêques sont cinq abbez : puis les trois chefs du clergé de Tolede ; l'archiprêtre, l'archidiacre & le primicier : ensuite vingt-sept deputez d'évêques absens ; & enfin vingt-six seigneurs. Le roi confirma le concile par deux édits.

Mars 683.

c. 7.

Sup. l. XXXIV. n. 52. 53. c. 10.

Conc. IV. c. 54. Sup. liv. XXXVII. n. 46.

c. 9.

A peine ce concile étoit fini, & les évêques re-

AN. 683.

tournez chez eux, quand Pierre notaire de l'église Romaine arriva en Espagne, apportant les lettres du pape Leon, & la définition du concile de C. P.

Conc. Tol. 14. c. 2. 3.

XXXI. Lettres du pape Leon en Espagne.

Il y avoit quatre lettres : la premiere aux évêques d'Espagne, où il leur apprenoit que le sixiéme concile universel avoit été celebré pendant l'indiction neuviéme : pendant laquelle en effet il avoit été achevé selon les Romains, qui ne commençoient l'indiction qu'au vingt-quatriéme de Septembre. Le pape continuë : La lettre du pape Agathon notre prédecesseur, & celle de notre concile y ont été examinées & approuvées. On y a condamné Theodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, Sergius, Pirrhus, Paul & Pierre de C.P. & Honorius, qui au lieu d'éteindre dans sa naissance la flamme de l'heresie, comme il convenoit à l'autorité apostolique, l'a fomentée par sa negligence. Il ajoute ensuite : Et parceque les actes du concile ne sont pas encore achevez de traduire de grec en latin : nous vous en envoïons cependant la définition, avec le discours à l'empereur, & son édit ; & nous vous en envoïerons si vous le désirez, tous les actes, quand ils seront traduits. Nous vous prions donc de faire connoître cette définition du concile à tous les évêques, & à tout le peuple de votre province, d'y faire souscrire tous les évêques, & de nous envoyer vos souscriptions, pour les déposer près la confession de saint Pierre.

p. 1246.

p. 1247.

La seconde lettre est adressée à Quirice archevêque de Tolede ; ce qui montre que le pape ne sçavoit

pas encore sa mort, quoique Julien son successeur fut évêque dès le mois d'Octobre 680. La troisiéme lettre à un comte nommé Simplicius, & la quatriéme au roi Ervige, toutes tendantes à même fin, de faire recevoir en Espagne la définition du sixiéme concile œcumenique. Ce qui étoit necessaire, parce que l'Espagne n'y avoit eu aucune part: ses évêques n'y avoient point été appellez, ni au concile de Rome, d'où on avoit député à C. P. Dans la lettre au roi, la condamnation d'Honorius est encore marquée en ces termes: Et Honorius, qui a laissé flétrir la regle de la tradition apostolique qu'il avoit reçûë entiere de ses prédecesseurs. Tant le pape a soin de montrer que cette faute personnelle ne porte point de préjudice au saint siege.

AN. 683.

Ces lettres arriverent donc en Espagne, lorsque les évêques venoient de se séparer après le treiziéme concile de Tolede; & comme on ne pouvoit les rassembler pendant l'hiver, on leur envoïa les actes venus de Rome, pour les examiner chacun chez eux; & la reception solemnelle fut remise au concile, qui se devoit tenir un an après, suivant la coutume.

XXXII. Mort de Leon II. Benoît II. pape.

Anast. in Leon.

Papebr. conc. Chr.

Cependant le pape Leon II. mourut après avoir tenu le saint siege un an & sept mois; & fait en une ordination neuf prêtres & trois diacres & d'ailleurs vingt-trois évêques. De son temps l'église de Ravenne fut entierement remise sous la disposition du saint siege: & l'empereur envoïa des lettres portant que l'archevêque de Ravenne étant mort, le nouvel élû iroit à Rome se faire ordonner. Le

AN. 684.

pape de son côté fit une ordonnance, par laquelle il déchargeoit l'archevêque de ce qu'il avoit accoutumé de païer à l'église Romaine, pour l'usage du pallium & pour d'autres devoirs. Mais il défendit de faire l'anniversaire de Maur archevêque de Ravenne, qui avoit voulu se soustraire à l'église Romaine, & on obligea ses successeurs de rendre au saint siege le type ou ordonnance de l'empereur, qu'ils avoient obtenu pour établir leur indépendance. Le pape Leon bâtit une église à Rome près sainte Bibiene; où il mit les corps des saints Simplicius, Faustin, Beatrix, & de quelques autres martyrs, & la dédia au nom de S. Paul. Il fit aussi bâtir près le voile d'or une église en l'honneur de S. Sebastien & une en l'honneur de S. George. Il fut enterré à S. Pierre le vingthuitiéme de Juin: jour auquel l'église celebre sa memoire.

Martyr. R. 28. Juin.

Anast. in Bened.

Pour lui succeder on élut Benoît Romain de naissance fils de Jean: bien instruit des saintes écritures, & du chant ecclesiastique. Il avoit servi l'église dès son enfance, & exercé dignement la prêtrise. Il étoit amateur de la pauvreté, humble, doux, patient & liberal. Il reçut des lettres de l'empereur Constantin adressées au clergé, au peuple & à l'armée de Rome: portant permission d'ordonner sans retardement, celui qui auroit été élu pape. C'est-à-dire, que sans envoïer à C. P. il suffiroit que l'exarque de Ravenne consentît au nom de l'empereur. Le pape Benoît écrivit au notaire Pierre, qui étoit en Espagne, pour le presser d'executer la commission de Leon son prédecesseur.

Papebr conat. Chr. p. 109.

to. ... onc p. 1278.

AN. 684.

XXXIII.
Quatorzieme concile de Tolede.
Conc. Tol. 14. c. 1.

Pour y satisfaire il auroit fallu assembler un concile general de toute l'Espagne ; ce qui n'étant pas possible par divers obstacles, le roi ordonna d'assembler les conciles de chaque province, premierement à Tolede celui de la province Carthaginoise. Tous les dix sept évêques de la province s'y trouverent, & à leur tête l'archevêque Julien : & les cinq autres métropolitains y envoïerent des deputez : sçavoir Cyprien de Tarragone, Sunifrede de Narbonne, Etienne de Merida, Luiba de Brague, & Florensid de Seville. On compte ce concile pour le quatorziéme de Tolede. Il commença le dix-huitiéme des Calendes de Decembre : la cinquiéme année d'Ervige, Ere, 722. c'est-à-dire le quatorziéme de Novembre 684. & finit le vingtiéme du même mois.

Les évêques y disent en substance : Nous devons examiner les actes qui nous ont été envoïez de Rome : parce, que suivant les canons, on doit assembler un concile general, pour les causes de foi. C'est-à-dire, qu'ils ne tenoient pas le concile de G. P. pour general, parce qu'ils n'y avoient point été appellez : eux qui faisoient une partie si considerable de l'église. C'est pourquoi ils ne vouloient point recevoir sa décision sans examen. Ils ajoutent : Après avoir comparé ces actes avec les quatre anciens conciles ; nous les approuvons, nous les recevons avec respect, comme conformes, & leur donnons rang après eux. Ils ne parlent point du cinquiéme : parce qu'il n'avoit rien decidé touchant la foi. Ils expliquent ensuite leur creance touchant l'incarnation, &

c. 4. c. 5. c. 6. c. 7. c. 8. 9. & 10.

AN. 684.

Conc. Tol. XIV. p. 1296. E.

confessent expressement deux volontez. Avec leurs souscriptions à la définition du concile, ils envoyerent au pape Benoît un livre où ils expliquoient plus au long leur créance : mais le pape y trouva quelques expressions dont il ne fut pas content, entre autres celle-ci : La volonté a engendré la volonté ; & cette autre : En Jesus-Christ il y a trois substances. Le pape le fit remarquer à celui que les Espagnols avoient envoïé, & ils répondirent au pape la même année ce qu'ils jugerent à propos.

Conc. Nic. II. Act. I. p. 802. D. to. 7. conc.

Le pape Benoît fit son possible pour la conversion de Macaire d'Antioche qui étoit toujours en exil à Rome. Il lui donna un terme de six semaines, pendant lesquelles il lui envoïoit tous les jours Boniface son conseiller, pour l'exhorter. Mais jamais Macaire ne voulut se convertir. Ce pape ne tint le saint siege que dix mois & douze jours, & ne laissa pas d'ordonner douze évêques. Il répara l'église de saint Pierre & celle de saint Laurent de Lucine, & orna celles de saint Valentin & de sainte Marie aux martyrs, qui est la Rotonde. Il laissa au clergé & aux monasteres trente livres d'or. Il fut enterré à saint Pierre le huitiéme de Mai 686. & est compté entre les saints. Le saint siege vaqua deux mois & demi.

Anast.

Papebr. conc. chr. p. 109.

Martyr. R. 7. May. Bol. to. 13. p. 196.

XXXIV.
Mort de Constantin. Justinien II. empereur.

De son temps l'empereur Constantin envoïa à Rome les cheveux de ses deux fils Justinien & Heraclius, qui furent reçûs par le pape, le clergé & l'armée. C'étoit une espece d'adoption usitée en ce temps-là : & celui qui recevoit les cheveux d'un jeune homme étoit regardé comme son pere. L'em-

Paul. diac. IV. hist. c. 53.

pereur voulut donc faire cet honneur au pape ou à S. Pierre. Il mourut au mois de Septembre 685. la quatorziéme indiction étant commencée. Il avoit regné dix-sept ans & fut enterré à C. P. dans l'église des apôtres. Justinien son fils aîné lui succeda âgé seulement de seize ans. George patriarche de C. P. survécut trois ans au concile œcumenique, & mourut par consequent en 684. Après sa mort Theodore fut rétabli, & tint le siege encore trois ans.

AN. 685.

S. Niceph. hist. 24. Theoph. p. 301. Anast. in Joan. V.

L'empereur Constantin l'année précedente de sa mort avoit renouvellé la paix avec Abdelmelic nouveau Calife des Musulmans. Car Yezid mourut dès l'an 64. de l'Hegire, 683. de Jesus Christ, & son fils Moavia II. ne regna que sept semaines. Il ne laissa point d'enfans, & Moroüan de la même famille d'Ommia, fut reconnu Calife en Syrie, tandis qu'Abdella fils de Zoubeïr l'étoit en Egypte & en Arabie. Meroüan ne regna que dix mois, & mourut âgé de soixante & dix ans, l'an 65. de l'Hegire, 685. de Jesus-Christ, son fils Abdelmelic lui succeda, défit Abdalla, & termina la guerre civile qui duroit depuis trente-cinq ans. Abdelmelic étoit âgé de quarante ans, & en regna plus de vingt.

Theoph. p. 300. 302. S. Niceph. Chr. p. 415. Theoph. an. 15. 16. p. 302. Elmac. & Abulfar.

Au commencement de son regne, l'an soixante-six de l'Hegire, 685. de Jesus-Christ, les Jacobites après la mort de Jean, firent patriarche d'Alexandrie Isaac qui tint le siege près de trois ans, & mourut l'an de l'Hegire 69. de Jesus-Christ 688. son successeur fut Simon Syrien, à qui ceux de sa secte dans l'histoire de sa vie, attribuent des miracles. Un ambassadeur de l'Inde vint lui demander

Elmac. c. 12. p. 67. Chr. Orient. p. 204.

un évêque, & des prêtres : mais il refusa de le faire sans ordre du gouverneur d'Egypte. L'ambassadeur s'adressa à un autre qui le lui accorda : ce qui causa de grands troubles. Simon écrivit une lettre synodique touchant la foi à Julien patriarche d'Antioche. Il mourut après sept ans & neuf mois de pontificat, l'an 416. de Diocletien, 700. de Jesus-Christ, & le siege d'Alexandrie vaqua trois ans.

XXXV.
S. Ansbert archevêque de Rouen.
Vita S. Aud. lib. II. c. 29.

En France saint Oüen archevêque de Rouen aïant procuré la paix entre les François de Neustrie, & d'Austrasie, vint en apporter la nouvelle au roi Theodoric III. à Clichi près de Paris, où se tenoit l'assemblée des prélats & des seigneurs, & y étant tombé malade, il pria le roi de lui donner pour successeur, Ansbert abbé de Fontenelle, souhaité par le clergé & le peuple de Rouen. Saint Oüen mourut au même lieu le vingt-quatriéme d'Août, jour auquel l'église honore sa memoire, après quarante-trois ans d'épiscopat. Trois ans avant sa mort, c'est-à-dire, l'an 681. Varanton étant maire du palais, le roi Theodoric avoit accordé à saint Oüen un privilege considerable : que dans l'étenduë de sa province, on n'établiroit sans son consentement ni évêque, ni abbé, ni comte, ni autre juge. Si-tôt que S. Oüen fut mort, le roi Theodoric manda S. Ansbert, sous pretexte de le consulter sur quelques affaires, comme il avoit accoutumé : car il étoit même son confesseur. S. Ansbert se doutant du sujet pour lequel il étoit mandé, refusa d'abord d'aller à Clichi : mais les ordres ayant été réïterez, il obéït & fut ordonné archevêque de Rouen par saint Lambert archevêque

Marty. R. 24 Aug. Sup. l. XXXVIII. n. 29. Frideg. Mſ. ap. Coint. an. 681. n. 29.

que de Lion, & les autres prélats de l'assemblée.

Saint Ansbert étoit né dans le Vexin, d'une famille noble*, son pere l'avoit engagé à promettre d'épouser Angadreme fille de Robert chancelier du roi Clotaire III. mais la fille voulant se consacrer à Dieu, obtint par ses prieres d'avoir le visage couvert de lépre. Ses parens & son fiancé consentirent qu'elle suivît sa vocation : elle reçut le voile des mains de saint Oüen, & fut depuis abbesse d'Oroër, c'est-à-dire, l'oratoire auprès de Beauvais. S. Ansbert succeda à Robert en la charge de chancelier, & avança toujours dans la pieté au milieu de la cour. Enfin il la quitta secretement & s'en alla seul à Fontenelle, où saint Vandregisille le reçut à la profession monastique, après l'avoir éprouvé selon la regle. Il se distingua tellement par sa vertu, que le saint abbé le prit en affection, & le fit ordonner prêtre par saint Oüen, ce qui n'empêcha pas Ansbert de pratiquer le travail des mains comme auparavant. Saint Lambert second abbé de Fontenelle aïant été ordonné archevêque de Lion en 678. Saint Ansbert, dont il prenoit souvent les conseils fut élu abbé à sa place tout d'une voix ; & instruisit la communauté par ses exemples, encore plus que par ses discours. Sa charité se répandit même au dehors. Il bâtit dans le monastere trois hôpitaux, où il retiroit les pauvres ; & plusieurs seculiers venoient le consulter sur leurs besoins spirituels, & lui confesser leurs pechez. Plusieurs se firent moines, plusieurs donnerent de leurs biens au monastere.

AN. 685.

Act. SS. Ben. t. 2. p. 1048.

Sup. liv. XXXIX. n. 87.

Etant archevêque de Roüen, il prêcha assidue-

ment, il soulagea les pauvres, il repara les églises, & pour cet effet abandonna les droits qu'il pouvoit prétendre sur les cures. La cinquiéme année de son pontificat, seiziéme du roi Theodoric, 689. de Jesus-Christ, il tint un concile où assisterent quinze autres évêques, dont étoient les archevêques de Tours & de Reims. Il y accorda un privilege à l'abbaïe de Fontenelle, portant entre autres choses que les moines y observeroient la regle de saint Benoît; & que, s'ils y manquoient, ils seroient reformez par les évêques assemblez.

AN. 686.

To. 6. conc. p. 140.

XXXVI. Jean V. pape. Anast. Papeb. Conat.

A Rome Jean V. fut ordonné pape le dixiéme de Juin 686. Il étoit Syrien de la province d'Antioche, fils de Cyriaque. C'est lui qui étant diacre avoit été légat du pape Agathon au sixiéme concile. Il étoit sçavant, courageux & très-moderé. Son élection suivant la coutume, interrompuë depuis long temps, se fit d'un consentement unanime dans l'église de Latran, d'où il fut mené ensuite au palais épiscopal. Il fut ordonné comme Leon II. par les trois évêques d'Ostie, de Porto, & de Velitre. Ce pape remit sous la disposition du saint siége les églises de Sardaigne, dont les ordinations lui appartenoient d'antiquité: mais on les avoit accordées pour un temps aux archevêques de Caillari. Depuis comme ils abusoient de ce droit, ils en furent interdits, par un decret du pape saint Martin. Donc Citonat archevêque de Caillari, aïant ordonné Novellus pour l'église de Torres, sans la permission de Jean V. ce pape tint un concile où Novellus fut remis sous l'obéïssance du saint siége, par un acte autentique,

qui fut gardé dans les archives de l'église Romaine. AN. 687.
Ce pape fut affligé d'une longue maladie, en sorte qu'à grande peine pouvoit-il faire les ordinations des évêques; & toutefois pendant un an que dura son pontificat, il en ordonna treize pour divers lieux. Il laissa dix-neuf cens sous d'or au clergé & aux monasteres, & fut enterré à saint Pierre le second jour d'Août 687. Le saint siége vaqua deux mois & demi.

XXXVII. Conon pape.

Le clergé de Rome avoit de l'inclination pour l'archiprêtre Pierre, l'armée pour le prêtre Theodore. Le clergé assemblé attendoit à la porte de l'église de Latran, que l'armée avoit envoïé fermer, & n'y laissoit entrer personne: tandis qu'elle étoit assemblée dans l'église de saint Etienne. Aucun des deux partis ne vouloit ceder; & l'on porta de part & d'autre plusieurs paroles sans effet. Enfin les évêques & le clergé convinrent d'entrer dans le palais épiscopal de Latran, & de choisir une tierce personne, sçavoir le prêtre Conon. C'étoit un vieillard venerable par sa bonne mine & ses cheveux blancs, vrai dans ses paroles, simple, paisible, qui jamais ne s'étoit mêlé dans les affaires seculieres. Il étoit né en Sicile, & originaire de Thrace. Aussi-tôt qu'il fût élu tous les magistrats avec les principaux citoïens vinrent le saluer par les acclamations de loüanges. L'armée voïant que le clergé & le peuple étoient d'accord & avoient souscrit au décret de son élection, se laissa fléchir au bout de quelques jours & y souscrivit aussi. Ainsi les trois corps, le clergé, la milice & le peuple envoïerent ensemble des de-

AN. 687. putez à l'exarque Theodore suivant la coutume, pour avoir son consentement.

To. 6. Conc. p. 1121. D.

L'empereur avoit écrit au pape Jean une lettre datée du treiziéme des calendes de Mars, la seconde année de son regne, indiction quinziéme : c'est-à-dire du septiéme Fevrier 687. Par cette lettre, l'empereur dit en substance : Aïant appris que les actes du sixiéme concile étoient chez quelques-uns de nos officiers en cette ville de C.P. & ne croïant pas qu'autre que nous les dût garder : nous avons assemblé les patriarches avec le légat de votre sainteté, le senat, les métropolitains, & les évêques qui se sont trouvez en cette ville, les officiers du palais, de nos gardes, & des armes de differentes provinces. Nous avons fait apporter en leur presence les actes du concile ; & après qu'ils en ont oüi la lecture, nous les avons fait sceller, pour les garder soigneusement, & empêcher qu'ils ne puissent être corrompus ni alterez. De quoi nous avons cru vous devoir donner connoissance.

Anast. in Con.

Cette lettre n'arriva à Rome que du temps du pape Conon ; & de son temps l'empereur donna encore deux lettres en faveur de l'église Romaine. Par la premiere, il remettoit la capitation que païoient les patrimoines des Brutiens & de Lucanie : Par la seconde, il ordonnoit la restitution des serfs de ces patrimoines & de ceux de Sicile, que la milice retenoit en gage. Theodore patriarche de C. P. mourut cette année 687. aïant tenu le siége pendant trois ans depuis son rétablissement. Son successeur fut Paul laïque, secretaire de l'empereur, qui tint le siége six ans & huit mois.

Theoph. an. 17. p. 302. & an. 7. p. 303. S. Niceph. Chr.

Le pape Conon étant simple & peu experimenté dans les affaires, se laissa persuader par mauvais conseil, & contre la coutume, malgré la répugnance du clergé, d'établir pour recteur du patrimoine de Sicile, Constantin diacre de l'église de Syracuse, homme méchant & artificieux. Peu de temps après il s'éleva une sédition contre Constantin, à cause des procez qu'il suscitoit à divers particuliers; & le gouverneur de la province le mit dans une étroite prison.

XXXVIII. S. Kilien de Virtzbourg.

Acta SS. Ben. to. 2. p. 991.

Du temps du même pape saint Kilien vint à Rome, & y reçut sa mission pour prêcher les infideles. Il étoit d'une illustre famille d'Ecosse, c'est-à-dire d'Irlande, & très-bien instruit des saintes lettres. Etant évêque, quoiqu'il fut extrémement aimé de son clergé & de son peuple, le desir d'une plus grande perfection le porta à quitter son païs; & il persuada à quelques-uns de ses disciples de l'accompagner. Ils passerent en Austrasie, & s'arrêterent à Virtzbourg sur le Mein, où commandoit alors un duc nommé Gosbert encore païen. L'agrément du lieu, & le beau naturel des habitans, invita Kilien à y demeurer. Il le proposa à ses compagnons. Mais auparavant, dit-il, allons à Rome comme nous avons résolu dans notre païs: visitons les églises des saints apôtres, presentons-nous au pape Jean, & s'il nous en donne la permission, nous reviendrons ici prêcher l'évangile. Ils s'y accorderent tous: mais étant arrivez à Rome, ils trouverent que le pape Jean étoit mort. Saint Kilien fut très-bien reçu par le pape Conon, qui voïant sa foi

& sa doctrine, lui donna de la part de saint Pierre, le pouvoir d'instruire & de convertir les infideles. Il retourna à Virtzbourg accompagné du prêtre Coloman, & du diacre Totnan. Ils y prêcherent : le duc Gosbert les fit venir : Saint Kilien l'entretint, le convertit, le baptisa : & un grand nombre suivit son exemple. Gosbert avoit épousé la femme de son frere : mais saint Kilien ne voulut pas lui faire de peine sur ce mariage, jusques à ce qu'il le vit bien affermi dans la foi. Alors il lui dit : Mon cher fils, vous serez en tout agréable à Dieu, si vous pouvez encore vous résoudre à quitter votre femme, car votre mariage n'est pas légitime. Gosbert lui répondit : vous ne m'avez encore rien proposé de si difficile : mais puisque j'ai quitté tout le reste pour l'amour de Dieu, je quitterai encore ma femme, quoiqu'elle me soit très-chere, s'il ne m'est pas permis de la garder. Il remit à executer cette séparation après un voïage de guerre, où il étoit pressé d'aller. Cependant sa femme nommée Geilane pensoit continuellement à se vanger ; & prenant le temps de l'absence du duc, elle envoïa de nuit un de ses gens, pour égorger le saint & ses compagnons. Ils chantoient ensemble les loüanges de Dieu : saint Kilien les exhorta à soutenir genereusement ce combat qu'ils desiroient depuis si long-temps ; & ils eurent tous la tête tranchée. On les enterra la même nuit à la hâte & en cachette avec leurs coffres, la croix, l'évangile & les ornemens pontificaux. C'étoit l'an 689. le huitiéme de Juillet, jour auquel l'église les honore comme martyrs.

Martyr. R. 8. Jul.

Le duc Gosbert étant revenu demanda où étoient les serviteurs de Dieu. Geilane dit qu'elle ne sçavoit ce qu'ils étoient devenus : mais le meurtrier se découvrit lui-même. Il couroit de tous côtez, & disoit en tremblant, que Kilien le brûloit d'un feu très-cruel. Gosbert assembla tous les Chrétiens ses sujets, & demanda ce que l'on devoit faire de ce miserable. Mais Geilane suscita un homme plus éloquent que les autres, qui dit : Seigneur, pensez à vous, & à tous tant que nous sommes, qui avons reçu le baptême de ces étrangers : & pour éprouver si leur Dieu est aussi puissant qu'ils disent : faites détacher ce malheureux, & le laissez en liberté, nous verrons si leur Dieu les vangera. Sinon, ne trouvez pas mauvais que je le dise, nous voulons servir la grande Diane comme nos peres, qui s'en sont bien trouvez. Ainsi fut fait : mais le meurtrier étant délivré entra en fureur, & se déchira à belles dents jusques à la mort. Les Chrétiens en loüerent Dieu : mais sa vengeance s'étendit plus loin. Geilane fut possedée du malin esprit, qui l'agita tellement, qu'elle en mourut : le duc Gosbert fut tué par ses domestiques : Hetan son fils fut chassé de son état par les François Orientaux : & il ne resta personne de cette race. Saint Kilien est honoré comme le patron de Virtzbourg, dont toutefois il ne fut jamais évêque, car ce siége ne fut érigé que cinquante ans aprés.

XXXIX. Mort de Conon. Sergius pape. *Anast. in Con.*

Le pape Conon ne tint le saint siége qu'onze mois & trois jours, pendant lesquels il fut longtemps malade : ensorte qu'à peine put-il faire les

AN. 688.

ordinations d'évêques, qu'il consacra toutefois au nombre de seize. Durant sa derniere maladie, l'archidiacre Pascal voulant s'emparer de l'or qu'il avoit legué au clergé & aux monasteres, écrivit à Jean exarque de Ravenne surnommé Platys, & lui promit de lui donner cet or, afin qu'il le fit élire pape. L'exarque s'y accorda, & envoïa aussi-tôt à Rome des officiers de sa part, pour gouverner la ville, & élire Pascal si-tôt que Conon seroit mort. Il mourut & fut enterré à S. Pierre le vingt-deuxiéme d'Octobre 688. & le saint siége vaqua près de trois mois.

Après sa mort, le peuple Romain se divisa, une partie élut l'archidiacre Pascal, une autre l'archiprêtre Theodore & ceux-ci furent les plus diligens à se saisir de la partie interieure du palais patriarcal de Latran. Le parti de Pascal s'empara de la partie exterieure, depuis l'oratoire de saint Silvestre, & la basilique de Julie. Comme chacun soutenoit opiniâtrement son pape, les premiers magistrats, la plus grande partie du clergé, de la milice, & du peuple, conduits par quelques évêques se rendirent au palais impérial; & après avoir long-temps examiné les moïens de finir cette division, ils s'accorderent à choisir le prêtre Sergius : & le tirant du milieu du peuple, ils le menerent à l'oratoire de saint Cesaire martyr, qui étoit dans le même palais. De là ils le conduisirent avec des acclamations de loüanges qui étoient une espece de litanies, jusques au palais patriarcal de Latran; & quoique les portes en fussent fermées & barricadées par dedans : le parti de

V. Greg. IX. epist. 1. Baron. an. 6?3. n. 3. 687. n. 3. Not. in Martyrol. 1. Nov.

de Sergius étant le plus fort y entra. L'archiprêtre Theodore se soumit aussi-tôt, & vint saluer & baiser Sergius : mais l'archidiacre Pascal ne vouloit point ceder, & ne vint le saluer que malgré lui. AN. 688.

Sergius étoit originaire d'Antioche, mais né à Palerme en Sicile & fils de Tibere. Il vint à Rome sous le pape Adeodat, & entra dans le clergé. Comme il avoit de l'inclination au chant, il fut mis sous la conduite d'un des plus habiles chantres, & ordonné acolyte : montant ensuite par degrez, il fut ordonné prêtre du titre de sainte Susanne par le pape Leon II. & il alloit soigneusement celebrer la messe en divers cimetieres. Enfin sept ans après il fut élû pape.

Cependant l'archidiacre Pascal envoïa à Ravenne, & par ses promesses persuada à l'exarque Jean Platys de venir à Rome accompagné de ses officiers. Il arriva si secretement que la milice Romaine n'alla point au-devant de lui avec ses enseignes jusques au lieu accoutumé. Mais trouvant Sergius reconnu de tout le monde, il ne put rien faire pour Pascal ; & ne laissa pas de prétendre, que pour consentir à l'ordination de Sergius, l'église de saint Pierre devoit lui païer les cent livres d'or que Pascal lui avoit promises. Sergius se recrioit, disant qu'il n'avoit rien promis, & qu'il lui étoit impossible de donner cette somme. Même pour exciter la compassion publique, il fit descendre les lampes & les couronnes à porter les cierges, suspenduës depuis longtemps devant l'autel & la confession de saint Pierre ; & les donna pour gages. Mais l'exarque n'en fut point touché ; & il fallut lui donner les cent livres

AN. 688.

Paul. diac. v. hist. c. 33. 34.

Id. IV. c. 5.

d'or. Sergius fut donc ordonné pape le 22. Novembre 688. & tint le siege treize ans & près de neuf mois. Quelque-temps après Pascal fut privé de la charge d'archidiacre pour des enchantemens & d'autres superstitions, & enfermé dans un monastere, où cinq ans après il mourut impenitent. Peu après l'ordination du pape Sergius, c'est-à-dire, en six cens quatre-vingt-neuf, Pertharite roi des Lombards mourut aïant regné dix-huit ans. On louë sa pieté, & dès le commencement de son regne, pour rendre graces à Dieu qui l'avoit délivré de ses ennemis, il bâtit à Pavie le monastere de sainte Agathe; & la reine Rodelinde son épouse fit bâtir près de la même ville une église de la Vierge qu'elle orna magnifiquement. De son temps & du pape Agathon, indiction huitiéme, qui est l'an 680. il y eut une grande peste pendant trois mois. Quelqu'un eut revelation qu'elle ne cesseroit point, que l'on n'eut élevé un autel à saint Sebastien: ce qui fut fait, après en avoir apporté des reliques de Rome: & la peste cessa aussi-tôt. C'est la premiere fois que je trouve saint Sebastien invoqué pour la peste. Le successeur de Pertharite fut son fils Cunibert, qui regnoit déja avec lui depuis dix ans.

XI.
Quinziéme concile de Tolede.

to. 6. conc. p. 1294. Lib. Fas. p. 9.

En Espagne l'an 688. Ere 726. l'onziéme de May fut tenu le quinziéme concile de Tolede, la premiere année du roi Egica, gendre & successeur d'Ervige. Soixante & un évêques y assisterent, dont les cinq premiers sont les metropolitains de Tolede, de Narbonne, de Seville, de Brague & de Merida. De plus neuf abbez, l'archidiacre & le primicier de

Tolede : cinq prêtres pour des évêques abſens ; & dix-ſept comtes. Ils s'aſſemblerent dans l'égliſe du palais dédiée à ſaint Pierre & ſaint Paul. Le roi Egica y étoit en perſonne, & après s'être proſterné devant les évêques, ſuivant la coutume, il fit lire un memoire où il leur demandoit conſeil touchant deux ſermens qu'il avoit faits au roi Ervige, & qui paroiſſoient contraires. Car, diſoit-il, quand il me donna ſa fille en mariage, il me fit jurer de prendre la défenſe de ſes enfans contre tous ceux qui les voudroient attaquer : & au temps de ſa mort il me fit promettre de ne me porter pour roi qu'après avoir fait ſerment de rendre juſtice à tous les peuples de mon obéïſſance. Or je crains de ne pouvoir défendre ſes enfans, ſans refuſer la juſtice à pluſieurs qu'il a dépoüillez injuſtement de leurs biens ; & à des nobles qu'il a réduits en ſervitude, ſoumis à la torture, ou opprimez par des jugemens injuſtes. AN. 688.

Le concile commença à l'ordinaire par la confeſſion de foi : puis on lut un grand diſcours pour répondre aux plaintes du pape Benoît touchant deux propoſitions avancées au concile précedent : Sup. n. 38.
que la volonté a engendré la volonté, & qu'il y a trois ſubſtances en Jeſus-Chriſt. Les évêques du concile de Tolede s'efforcent de juſtifier ces expreſſions par la raiſon, & par l'autorité des peres. Pour la premiere, ils déclarent qu'ils ont entendu la volonté eſſentiellement, & non relativement ; & que l'on dit en ce ſens que le Verbe eſt ſageſſe de ſageſſe. Pour la ſeconde propoſition, ils diſent que

AN. 688.

Jesus-Christ est composé de la divinité, de l'ame & du corps, qui sont trois substances; quoiqu'on puisse aussi n'y en reconnoître que deux, prenant l'ame & le corps pour une seule substance de l'humanité. Ils concluënt leur réponse en ces termes, parlant des Romains: Après cela, s'ils sont d'un autre avis que les peres, il ne faut plus disputer avec eux: mais nous esperons, que les amateurs de la verité estimeront notre réponse, quoique les ignorans ne la goûtent pas. Les peres du concile viennent ensuite aux deux sermens du roi Egica, & déclarent qu'ils ne sont point contraires; puisqu'il ne faut pas croire, qu'il ait promis de soutenir les interêts de ses beaux-freres autrement que selon la justice. Mais en cas qu'il fallût choisir, le dernier serment fait en faveur du peuple, devroit l'emporter: puisque le bien public est préferable à tous les interêts particuliers. Le roi Egica confirma par son ordonnance les décrets du concile.

p. 1303. B.

p. 1308. E.

XL.
S. Julien de Tolede.

Iid. Pac. p. 9. 10. Felix. Toled. ap. Boll. 8. Mart. to. 6. p. 785.

Saint Julien de Tolede qui y présidoit les composa. Il étoit natif de Tolede de race de Juifs, mais de parens Chrétiens. Il fut lié d'une étroite amitié avec le diacre Gudila; & ils avoient formé le dessein de vivre en solitude: mais n'aïant pû l'executer, ils s'appliquerent ensemble à procurer le salut du prochain. Julien fut ordonné diacre, puis prêtre, & enfin la huitiéme année de Vamba qui est l'an 680. il fut ordonné évêque de Tolede, après la mort de Quirice, & remplit tous les devoirs d'un bon pasteur: s'appliquant particulierement à maintenir la discipline. Il composa plusieurs écrits

dont Felix son successeur nous a laissé le catalogue; mais il ne nous en reste que trois.

Le premier est intitulé des pronostics, c'est à-dire, de la consideration des choses futures. Il l'adressa à Idalius évêque de Barcelone son ami ; & il en raconte ainsi l'occasion : Comme nous étions ensemble à Tolede le jour de la passion de Notre-Seigneur, nous entrâmes dans un lieu retiré cherchant le silence convenable à cette fête. Assis chacun sur un lit, nous prîmes en main l'écriture sainte, & nous lisions la passion en comparant les évangiles. Quand nous fûmes arrivez à un certain passage, dont il ne me souvient pas maintenant, nous nous sentîmes touchez: nous soupirâmes, nous fûmes remplis d'une consolation celeste, & élevez à une haute contemplation. Nos larmes interrompirent la lecture: nous commençâmes à nous entretenir avec une douceur inexpliquable, & je crois que vous oubliâtes alors la goute dont vous étiez tourmenté. Nous cherchâmes donc ce que nous serons après la mort, afin que la pensée vive & serieuse des choses futures, nous éloignât plus sûrement des choses presentes. L'ouvrage est divisé en trois livres. Dans le premier il traite de l'origine de la mort: dans le second de l'état des ames avant la resurrection, où il établit assez au long le feu du purgatoire : dans le troisiéme il traite de la resurrection & de l'état des bienheureux. Il rapporte plusieurs passages des peres, particulierement de saint Gregoire, de saint Augustin, & de Julien Pomere.

Bibl. PP. to. 8. p. 47e.

Le second ouvrage que nous avons de S. Julien

de Tolede eſt un traité du ſixiéme âge du monde contre les Juifs, qui prétendoient montrer, que le Meſſie n'étoit pas venu, parce qu'il ne devoit venir qu'au ſixiéme âge. Or ils comptent mille ans pour chaque âge, & on n'étoit alors qu'au cinquiéme millenaire ſuivant leur calcul. Comme ils ébranloient quelques-uns des fideles, le roi Ervige, qui regnoit alors, ordonna à Julien de leur répondre, & il le fit en trois livres qu'il lui adreſſa. Dans le premier, il demande aux Juifs où ils ont pris que le Chriſt doive naître dans le ſixiéme millenaire, & leur montre par l'ancien teſtament, ſans avoir beſoin de cette ſupputation, que le Meſſie eſt déja venu. Il montre la même choſe dans le ſecond livre, par le nouveau teſtament; & dans le troiſiéme il prouve que le ſixiéme âge eſt arrivé, & même le ſixiéme millenaire, ſuivant le calcul des Septantes, qu'il prétend être le ſeul veritable. Il compte, lorſqu'il achevoit cet ouvrage, l'Ere 724. & l'an 686. depuis la naiſſance de Jeſus Chriſt.

Till. PP. to. 4. p. 218.

p. 251. A.

Son 3[e] ouvrage eſt l'hiſtoire de la guerre du roi Vamba contre le duc Paul rebelle. On comtoit auſſi entre ſes œuvres deux apologies pour la foi: la premiere au pape Benoît, la ſeconde à un autre pape, qui eſt inſerée au cinquiéme concile de Tolede. Il avoit fait diverſes poëſies, entre autres des hymnes & des épitaphes. Il y avoit pluſieurs lettres de lui, & pluſieurs ſermons: des meſſes & des oraiſons pour les fêtes de toute l'année. Il tint le ſiege de Tolede dix ans, un mois & dix-ſept jours, & mourut le ſixiéme de Mars, la troiſiéme année d'Egica, Ere

Duchêne to. 1. p. 821.
Sup. l. xxxix. n. 51. Felix ap. Boll.

718. qui est l'an 690. L'église honore sa memoire le huitiéme de Mars ; & Sisbert fut son successeur. *Mart. R. 8. Mart.*

XLII. Travaux de S. Vilfrid.

En Angleterre saint Vilfrid étant revenu de Rome, après avoir été absous par le pape Agathon, allla trouver Ecfrid roi de Northumbre, qui l'avoit chassé, & lui presenta humblement le decret du S. siege souscrit de tout le concile de Rome avec les bulles & les sceaux. Le roi fit assembler les grands & le clergé, & fit lire ces lettres en leur presence : mais comme ils y trouverent des choses qui ne leur plaisoient pas, ils rejettoient ce decret, & dirent qu'il avoit été obtenu par argent. Ainsi Vilfrid fut condamné à neuf mois de prison, par ordre du roi & par le conseil des évêques qui occupoient son diocese. On ne lui laissa que l'habit qu'il portoit, on chassa tous ses domestiques, & on ne permit pas même à ses amis de le voir. La reine Ermenburge lui ôta son reliquaire, & le tint suspendu dans sa chambre ou dans son chariot quand elle voïageoit. *Sup. n. 9. Vita per Eddi. c. 32.*

Saint Vilfrid fut mis d'abord dans une prison très-obscure, où ses gardes l'entendoient chanter les pseaumes, & voïoient une lumiere qui les épouvantoit. Le roi offroit de lui rendre une partie de son évêché, s'il vouloit renoncer au decret du pape : mais il répondit, qu'il perdroit plûtôt la tête. Comme il eut gueri avec de l'eau benite la femme du gouverneur, celui-ci ne voulut plus le garder ; & le roi le fit transferer à une autre prison, où il voulut le faire mettre aux fers, mais on ne put jamais en faire de justes, ils étoient toujours trop *c. 34.* *c. 35.* *c. 36.*

dance. Ils ne sçavoient pêcher que des anguilles : S. Vilfrid leur apprit à prendre toute sorte de poisson. Le roi lui donna la terre où lui-même faisoit son séjour, qui étoit de quatre-vingt familles : nommée alors Seluse, depuis Selsey, qui est une peninsule. S. Vilfrid y fonda un monastere ; & exerça les fonctions épiscopales pendant cinq ans : depuis l'an 680. qu'il revint de Rome, jusques en 685. que mourut Ecfrid roi de Northumbre ; & ce monastere de Selsey fut depuis un siege épiscopal. S. Vilfrid pendant ce temps assista Ceduałla roi d'Oüessex chassé de son païs : qui étant rétabli la même année 685. l'appella chez lui, pour se servir de ses conseils, & lui donna la quatriéme partie de l'isle d'Oüict encore toute payenne. Le saint évêque y envoïa le clerc Bernoüin son neveu avec un prêtre, pour travailler à la conversion de ce peuple. Edd. c. 40. Beda. IV. c. 16.

XLIII. Saint Cutbert évêque.

La même année que le roi Ecfrid mourut, il fit ordonner évêque de Landisfarne saint Cutbert, qui menoit la vie d'anacorete dans une petite isle voisine nommée Farne. Il fut appellé à servir Dieu dès sa premiere jeunesse. Car comme il gardoit un troupeau, la nuit étant en priere, il vit monter au ciel l'ame de saint Aidan ; & fut tellement touché de cette vision, qu'il alla se rendre moine à l'abbaïe de Mailros située dans le païs des Merciens, mais habitée par les Irlandois. Il fut un des moines envoïez pour fonder l'abbaïe de Rippon ; mais quand on l'eut donné à saint Vilfrid, il s'en retira avec les autres du rit Irlandois, & retourna à Mailros, dont il fut prieur quelque-temps après. Il Be. IV. hist. c. 27. Id. vita S. Cutb. c. 4. Act. SS. Ben. to. 2. p. 877. Boll. 20. Mart. to. 8. p. 93. Sup. liv XXXVIII. n. 19. c. 7. 8. c. 9.

ſortoit quelquefois, pour aller dans les lieux écartez ou inacceſſibles inſtruire les païſans, que tous les autres eccleſiaſtiques negligeoient, à cauſe de leur pauvreté & de leur ruſticité; & quelquefois il demeuroit avec eux juſques à trois ſemaines ou un
c. 16. mois; & baptiſoit ceux qui n'étoient pas encore Chrétiens. Il faiſoit quantité de miracles. Son abbé l'aïant enſuite envoïé au monaſtere de Lindisfarne, il y trouva des moines dereglez, qu'il ramena par ſa douceur & ſa patience. Il verſoit des larmes lorſqu'il célebroit la meſſe, & qu'il entendoit des con-
c. 17. c. 18. 19 feſſions des pecheurs. Après avoir été douze ans prieur de Lindisfarne, il ſe retira dans l'iſle de Farne pour y vivre en ſolitude. Il y ſubſiſtoit du travail de ſes mains, & negligeoit tellement ſon corps, qu'il ne ſe déchauſſoit pendant pluſieurs années que le jeudi-ſaint pour laver ſes pieds. Il fit encore là pluſieurs miracles.

c. 24. B. IV. hiſt. c. 28. Saint Cutbert avoit paſſé pluſieurs années dans cette ſolitude, quand S. Theodore de Cantorberi tint un concile en preſence du roi Ecfrid l'an 684. où il fut élu tout d'une voix évêque de Lindisfarne. On lui envoïa pluſieurs couriers ſans pouvoir le tirer de ſon monaſtere: il fallut que le roi y allât lui-même avec ſaint Trumuin évêque de Pictes, & pluſieurs perſonnes conſiderables: encore eut-on bien de la peine à le perſuader. Son ordination fut differée à l'année ſuivante, & celebrée à Yorc en preſence du roi le jour de Pâques vingt-ſixiéme de Mars 685. Sept évêques y aſſiſterent, & à leur tête ſaint Theodore. Saint Cutbert étant évêque con-

tinua de garder les obſervances monaſtiques : s'appliquant toutefois avec un grand ſoin à l'inſtruction de ſon peuple. Il viſitoit tout ſon dioceſe, juſques au moindres villages : pour donner des avis ſalutaires, & impoſer les mains aux nouveaux baptiſez, afin qu'ils reçuſſent la grace du ſaint-Eſprit, c'eſt-à-dire, donner la confirmation. Il fit encore pluſieurs miracles pendant ſon épiſcopat, principalement pour la gueriſon des malades. Mais il mourut au bout de deux ans, l'an 687. le mercredi vingtiéme de Mars, jour auquel l'égliſe honore ſa memoire.

Vita c. 26.

c. 39. hiſt. c. 29. Martyr. R. 20. Mart.

XLIV. S. Vilfrid rétabli. *Edd. c. 41.*

Cependant ſaint Theodore de Cantorberi âgé de plus de quatre-vingt ans, & attaqué de frequentes maladies, voulut ſe reconcilier avec ſaint Vilfrid. Il le pria de le venir trouver à Londres, avec Ercombalde ou Archambaud évêque du lieu ; & leur fit une confeſſion de toute ſa vie, dans laquelle adreſſant la parole à ſaint Vilfrid, il dit : Le plus grand remords que je ſente eſt le conſentement que j'ai donné à la volonté des rois, pour vous dépoüiller de vos biens, & vous envoïer en exil, ſans aucune faute de votre part. Je m'en confeſſe à Dieu & à ſaint Pierre : & je vous prends tous deux à témoin que je ferai mon poſſible, en réparation de ce peché, pour vous reconcilier avec tous les rois & les ſeigneurs mes amis. Dieu m'a revelé que ma vie doit finir avant cette année : c'eſt pourquoi je vous conjure de conſentir, que je vous établiſſe de mon vivant archevêque dans mon ſiege. Car je ſçai que vous êtes le mieux inſtruit de votre nation, dans

toutes les sciences, & dans la discipline Romaine. S. Vilfrid répondit : Que Dieu & S. Pierre vous pardonnent tous nos differends, je prierai perpetuellement pour vous, comme votre ami : commencez par envoïer des lettres à tous vos amis, afin qu'ils me rendent quelque partie de mes biens, suivant le decret du saint siege. Nous délibererons ensuite dans une grande assemblée sur votre successeur.

Be. IV. hist. c. 16.

En execution de cet accord, S. Theodore écrivit à Alfrid roi de Northumbre, qui avoit succedé à son frere Ecfrid en 685. Il écrivit aussi à Ethelred roi des Merciens, à Elflede abbesse de Streneshal, & à ses autres amis. Sur ces lettres le roi Alfrid rappella le saint évêque la seconde année de son regne, c'est-à-dire, sur la fin de l'an 686. & lui rendit premierement son monastere de Hagulstalde : & quelque-temps après son siege épiscopal d'Yorc, & le monastere de Rippon : chassant les évêques étrangers que l'on avoit mis à sa place. S. Vilfrid demeura ainsi en repos pendant cinq ans.

Eddi. c. 42.

XLV.
Ceduaila & Ina rois d'Oüessex.
Be. v. hist. c. 7. & epist.

Ceduaila roi d'Oüessex qui l'avoit si bien reçu chez lui, quitta son roïaume au bout de deux ans, c'est-dire, l'an 688. & s'en alla à Rome, désirant d'être baptisé près les tombeaux des apôtres, & passer incontinent après à la vie éternelle. Dieu lui accorda l'un & l'autre. Etant arrivé à Rome il fut baptisé le samedi-saint dixiéme d'Avril 689. par le pape Sergius, qui le nomma Pierre. Incontinent après il tomba malade, portant encore l'habit blanc, & mourut le vingtiéme du même mois âgé d'environ trente ans. Le pape lui fit faire deux épita-

phes l'une en vers latins, & l'autre en prose. Son successeur dans le roïaume d'Oüessex fut Ina, qui fit des loix pour son peuple dans une grande assemblée de seigneurs & de sages, où étoient deux évêques Hedda & Erchembald. Entre ces loix on remarque celles-ci qui concernent la religion. On doit baptiser les enfans dans un mois après leur naissance. L'esclave qui aura travaillé le dimanche par ordre de son maître sera mis en liberté, l'homme libre sera reduit en servitude. On payera à l'église les premices des fruits à la S. Martin. Défendu de se battre dans les églises sous peine de cent vingt sous d'amende; & la même peine est imposée à celui qui porte faux témoignage devant l'évêque, ou qui rompt la paix dans la ville épiscopale. Celui qui tuë le filleul ou le parrain, doit l'amende comme un parent. Car ces loix comme les autres loix barbares n'ont que des peines pecuniaires.

AN. 690.

to. 6. Conc. p. 1324. c. 2. c. 3. c. 4. c. 6. c. 7. c. 9. c. 11.

Saint Benoît Biscop mourut vers le même temps dans son monastere de Viremouth après l'avoir gouverné seize ans. Pendant sa derniere maladie, il exhorta souvent ses freres à garder fidelement la regle, qu'il leur avoit donnée : l'aïant tirée de ce qu'il avoit trouvé de meilleur en dix-sept monasteres, qu'il avoit visitez dans ses voïages. Il leur recommanda de conserver la belle & nombreuse bibliotheque qu'il avoit apportée de Rome, pour le service de l'église; & ne pas souffrir qu'elle fût gâtée ni dissipée. Il leur défendit d'avoir égard à la naissance dans le choix d'un abbé, mais seulement aux

Vita lib. 1. n. 1. to. 2. act. SS. Ben. p. 1007. Boll. 12. Jan. to. 1. p.

AN. 690.

mœurs & leur ordonna de s'y conduire suivant la regle du grand S. Benoît : défendant en particulier d'élire son frere qu'il en jugeoit indigne. Il mourut en 690. le douziéme de Janvier, jour auquel l'église honore sa memoire.

Martyr. R. 12. Janv.

XLVII. Fin de S. Theodore de Cantorberi.

Be. V. hist. c. 8
Martyr. R. 19. Sept.

La même année mourut saint Theodore archevêque de Cantorberi âgé de quatre-vingt-huit ans, après vingt-deux ans d'épiscopat. Il fut enterré dans l'église de saint Pierre avec ses predecesseurs, & on honore sa memoire le jour de sa mort dix-neuviéme de Septembre. C'est le premier entre les latins qui ait composé un penitentiel, c'est-à-dire, un recueïl de canons pour regler les penitences des differens pechez. Plusieurs le copierent, & firent des recueïls semblables, qui furent depuis mêlez à celui de Theodore : ensorte qu'il ne se trouve plus dans sa pureté. Ce qui est le plus constamment de lui sont certains chapitres ou articles au nombre de six-vingt, qui contiennent le sommaire de la discipline des Grecs & des Latins. Voici ce que j'y trouve de plus remarquable. Les nouveaux baptisez portoient pendant sept jours sur la tête le voile qui leur avoit été mis, c'étoit un prêtre qui l'ôtoit. Il n'étoit pas permis aux baptisez de manger avec les catecumenes. Le dimanche on n'alloit point en batteau, ni en chariot, ni à cheval ; & on ne faisoit point de pain. On voit dans la vie de S. Cutbert que la reine même n'alloit pas en chariot le dimanche. On ne mangeoit point de sang, ni d'animaux étouffez. Chez les Grecs les laïques même communioient tous les dimanches, & on excommunioit

To. 9. spicil. to. 6. Conc. App. p. 1875.
c. 2.
c. 86.
c. 7.
Vit. S. Cuth. c. 27.
c. 10. 119.

ceux qui y manquoient trois fois de ſuite. Quoique les penitens ne duſſent point communier, on commençoit par grace à leur permettre au bout d'un an ou de ſix mois. Les nouveaux mariez étoient un mois ſans entrer dans l'égliſe: puis ils faiſoient quinze jours de penitence avant que de communier. Les femmes n'entroient dans l'égliſe que quarante jours après leurs couches. Les oblations pour les morts étoient accompagnées de jeûne.

c. 12. c. 16. c. 21. c. 19. 77.

Les enfans qui étoient dans les monaſteres mangeoient de la chair juſques à quatorze ans. Les garçons pouvoient ſe faire moines à quinze ans, les filles à ſeize. L'abbé devoit être élû par les moines; & à ſon ordination on lui donnoit le bâton paſtoral. Les moines Grecs n'avoient point d'eſclaves, les Latins en avoient. Les penitences étoient déja fort abregées: les plus grandes, comme pour l'homicide volontaire n'étoient que de ſept ans: ou bien il falloit renoncer à porter les armes. Pour la fornication, il n'y avoit qu'un an de penitence: pour l'adultere trois ans. On permet de prier, mais non de dire la meſſe pour celui qui s'eſt tué volontairement. Ceux qui ont été ordonnez par les Ecoſſois, c'eſt-à-dire les Hibernois & par les Bretons ſchiſmatiques, doivent être rehabilitez par l'impoſition des mains, & leurs égliſes reconciliées. On ne doit donner aux Bretons ni le ſaint chrême, ni l'euchariſtie, qu'après qu'ils ſont réünis à l'égliſe.

c. 34. c. 118. c. 46. c. 3. c. 8. c. 53. 108. c. 55. c. 63. c. 80. c. 87.

Le ſucceſſeur de ſaint Theodore dans le ſiege de Cantorberi fut Britoüald auparavant abbé du monaſtere de Raculf dans le païs de Cant. Il etoit

Be. v. hiſt. c. 9. Acta. SS. Ben. to. 3. p. 526.

sçavant dans les écritures, & bien instruit de la discipline ecclesiastique & monastique : mais nullement comparable à son predecesseur. Il ne fut élu que deux ans après sa mort, sçavoir le premier jour de Juillet 692. & sacré encore un an après, le dimanche vingt-neuviéme de Juin 693. par Godoüin archevêque de Lion. Il est dit qu'il fut ordonné archevêque de Bretagne par le pape Sergius, ce qui signifie apparemment qu'il reçut le pallium de sa part. C'est le premier Anglois naturel qui fut archevêque de Cantorberi ; & il tint ce siege trente-sept ans.

Anast. in Serg.

XLVII.
S. Suidbert de Frise,

to. 3. Act. p. 487. Be. v. hist. c. 10.

Pendant la vacance du siege de Cantorberi saint Suidbert fut ordonné évêque pour la Frise où il avoit été envoïé par S. Ecbert. Celui-ci étoit un noble Anglois qui se retira en Irlande, & y embrassa la vie monastique. Etant prêtre & plein d'un grand zele, il entreprit l'an 686. de passer en Frise pour travailler à la conversion des Germains dont les Anglois tiroient leur origine. Quoiqu'il en fût détourné par des songes, qu'il croïoit venir de Dieu, il ne laissa pas de s'embarquer : mais ayant pensé faire naufrage dès le port ; il abandonna l'entreprise ; & travailla utilement à la réünion des Irlandois schismatiques. Un de ses compagnons nommé Vicbert, qui avoit aussi demeuré longtemps en Hibernie menant la vie d'anacorete dans une grande perfection, s'embarqua, passa en Frise, & pendant deux ans de suite prêcha l'évangile à cette nation & à son roi Ratbod ; mais voïant qu'il n'y faisoit aucun fruit, il revint en Hibernie

c. 23.
Be. v. c. 10.

servir

servir Dieu en silence & profiter au moins aux siens par son exemple.

AN. 692.

Saint Egbert voïant qu'il n'avoit pu passer en Frise, & que Vicbert n'y avoit rien fait, essaïa d'y envoïer encore des hommes zelez & vertueux. Il en choisit douze, dont le principal étoit Villebrod Anglois né en Northumbre vers l'an 658. Dès l'âge de six ou sept ans son pere le mit dans l'abbaïe de Ripon, où il fut élevé sous la conduite de saint Vilfrid & y embrassa la vie monastique. A l'âge de vingt-ans, & vers l'an 678. il en sortit du consentement de son abbé pour aller en Irlande se perfectionner auprès de saint Egbert. Il étoit prêtre & âgé de trente-trois ans, quand il fut envoïé en Frise par ce saint qui vécut jusques à l'an 729. & mourut âgé de quatre-vingt-dix ans, le vingt-quatriéme d'Avril : jour auquel l'église honore sa memoire. Les douze missionnaires étant arrivez en Frise l'an 690. furent très-bien reçus par Pepin duc des François & maire du palais, surnommé de Heristal. Il venoit de conquerir sur Ratbod, la Frise citerieure entre le Rhin & la Meuse : c'est pourquoi il les y envoïa prêcher, & leur donna sa protection ; défendant de leur faire aucun déplaisir, & faisant des graces à ceux qui embrassoient la foi : ce qui produisit en peu de temps la conversion d'un grand nombre d'idolâtres.

c. 11.

Vita per Alcuin. tom. 3. Act. B. p. 605.

Be. V. hist. c. 12.

Martyr. R. 24. Ap.

Alors les missionnaires choisirent Suidbert l'un d'entr'eux pour être ordonné évêque. Avant que de venir en Frise, il étoit prêtre & abbé du monastere de Dacor sur les confins de l'Ecosse. Ils le ren-

AN. 692. voïerent en Angleterre, où il trouva le siége de Cantorberi vacant dans l'intervale entre la mort de saint Theodore & l'ordination de Britoüalde, c'est-à-dire, l'an 692. saint Suidbert s'adressa donc à saint Vilfrid archevêque d'Yorc, alors exilé dans le païs des Merciens, qui l'ordonna évêque. A son retour en Germanie, il passa chez les Bructeres ou Boructuaires peuples des environs de Cologne, & en convertit plusieurs. Mais peu de temps après, ces peuples aïant été défaits par les Saxons, les nouveaux Chrétiens se disperserent de toutes parts, & saint Suidbert alla trouver Pepin, qui à la recommandation de sa femme Plectrude lui donna pour se retirer une isle dans le Rhin, où il bâtit un monastere nommé Verden, & ensuite Keiservert : c'est-à-dire l'isle de l'empereur. Saint Suidbert y mourut l'an 713. & l'église honore sa memoire le premier jour de Mars.

Martyr. R. 1. Mart.

Sup. n. 41. Eddi. c. 43.

Saint Vilfrid aïant été rétabli dans son siége, les anciens prétextes de querelles se renouvellerent, ensorte qu'il étoit tantôt bien, tantôt mal avec le roi Alfrid. On vouloit priver le monastere de Ripon de ses terres & de ses domaines; on vouloit en faire un siége épiscopal, au préjudice de la liberté accordée par le pape Agathon; enfin on vouloit que le saint évêque se soumît aux reglemens que l'archevêque Theodore avoit faits pendant leur division. Saint Vilfrid ne pouvant ceder en tous ces points à la volonté du roi, fut encore chassé de Northumbre au bout de cinq ans, c'est-à-dire en 697. & se retira chez son ami Ethelrede roi des Merciens,

qui le reçut avec grand honneur & lui donna l'évêché de Lichfeld, vacant par la mort de Sexulfe.

AN. 692.

XLVIII. Troisiéme concile de Sarragoce.

Tom. 6. conc. p. 1511.

En Espagne cette même année 691. quarantiéme du roi Egica, Ere 729. il se tint un concile à Sarragoce que l'on compta pour le troisiéme, & on y fit cinq canons. Le premier défend aux évêques de faire les dédicaces des églises un autre jour que le dimanche. On défend de recevoir les seculiers à loger dans les monasteres, si ce n'est les pauvres à qui on doit l'hospitalité. Les affranchis de l'église sont tenus, dans l'an après la mort de l'évêque, de representer à son successeur leurs lettres d'affranchissement, sous peine d'être remis en servitude: mais il faut que l'évêque les avertisse de le faire, pour ne pas donner lieu aux vexations. Le dernier canon est le plus remarquable, & porte que les veuves des rois, non-seulement ne pourront se remarier, comme il avoit déja été ordonné au troisiéme concile de Tolede, mais seront obligées à prendre l'habit de religieuses, & à s'enfermer dans un monastere pour le reste de leur vie. La raison du concile est le manque de respect, & même les insultes ausquelles elles s'exposoient en demeurant dans le monde.

c. 1.

c. 3.

c. 4.

Sup. n. 38.

XLIX. Concile in Trullo. tom. 6. conc. p. 1124.

Comme les deux derniers conciles generaux n'avoient point fait de canons, les Orientaux jugerent à propos d'y suppléer, onze ans après le sixiéme concile: c'est-à-dire l'an 692. indiction cinquiéme. Pour cet effet l'empereur Justinien convoqua un concile, où se trouverent deux cens onze évêques,

An. 692. dont les principaux étoient, les quatre patriarches ; Paul de C. P. Pierre d'Alexandrie, Anastase de Jerusalem, George d'Antioche. Ensuite sont nommez dans les souscriptions, Jean de Justinianople, Cyriaque de Cesarée en Cappadoce, Basile de Gortyne en Crete, qui se dit tenir la place de tout le concile de l'église Romaine, comme il l'avoit dit

A. 18. in Ser. en souscrivant au sixiéme concile. Mais il est certain d'ailleurs qu'il y avoit en celui-ci des légats du saint siege. Ce concile s'assembla, comme le sixiéme, dans le dôme du palais nommé en latin *Trullus*, dont le nom lui est demeuré. On le nomme aussi en latin Quinisexte, en grec Penthecte ; comme qui diroit, Cinq-sixiéme, pour marquer qu'il n'est que le supplement des deux conciles precedens : quoique proprement c'en soit un particulier.

p. 1136. On voulut y faire un corps de discipline, qui servît désormais à toute l'église ; & on le distribua

c. 1. en cent deux canons. Premierement on proteste de conserver la foi des apôtres & des six conciles generaux ; condamnant nommément les erreurs & les

c. 2. personnes qu'ils ont condamnées. Ensuite on déclare les canons que l'on prétend suivre : sçavoir les quatre-vingt-cinq attribuez aux apôtres, mais on rejette les constitutions attribuées à saint Clement, comme alterées par les herétiques. On reçoit les canons de Nicée, d'Ancyre, de Neocesarée, de Gangres, d'Antioche, de Laodicée : des conciles generaux de C. P. d'Ephese, de Calcedoine ; ceux de Sardique, de Carthage, du concile de C. P.

ſous Nectaire & Theophile d'Alexandrie. Ce doit être le concile tenu en 394. à la dédicace de l'égliſe de Ruffin : mais nous n'en avons point les canons. Le concile approuve encore les épitres canoniques de ſaint Denis & de ſaint Pierre, tous deux d'Alexandrie, de ſaint Gregoire Thaumaturge, de ſaint Athanaſe, de ſaint Baſile, ſaint Gregoire de Nyſſe, de ſaint Gregoire de Nazianze, de ſaint Amphiloque, de Timothée, de Theophile & de ſaint Cyrille tous trois d'Alexandrie, de Gennade de C. P. enfin le canon publié par ſaint Cyprien pour la ſeule égliſe d'Afrique. Il eſt difficile d'entendre quel eſt ce canon, ſi ce n'eſt la préface du concile de ſaint Cyprien : où il dit, qu'aucun ne prétend être évêque des évêques, ou obliger ſes collegues à obéïr par une crainte tirannique. Le concile défend de ſuppoſer d'autres canons ſous de faux titres.

AN. 692.

Sup. liv. XIX. n. 51.

Sup. liv. VII. n. 29.

L.
Mariages des clercs.

c. 3.

Entrant dans le détail, il commence par la pureté du clergé, & dit : les Romains s'attachent à l'exactitude de la regle, ceux qui dépendent du ſiége de C. P. ont plus de condeſcendance : nous mêlons l'une & l'autre afin d'éviter l'excès. C'eſt pourquoi ceux qui ont été mariez deux fois juſques au quinziéme de Janvier de la derniere indiction quatriéme l'an 6199. ſeront dépoſez : mais ceux dont les mariages ont été rompus avant ce temps, ſeront conſervez dans leur rang, à la charge de demeurer interdits de toute fonction. L'indiction quatriéme l'an 6199. de la création du monde ſuivant les Grecs, répond à l'an 691. de Jeſus-Chriſt. Le con-

AN. 692. cile continuë : Pour l'avenir nous renouvellerons le canon qui défend d'ordonner évêque, prêtre, diacre ou en quelque rang du clergé que ce soit, quiconque a été marié deux fois, ou a eu une concubine après son baptême, ou qui aura épousé une veuve ou une femme repudiée, une courtisanne, une esclave ou une comedienne. Et comme dans les canons des apôtres, on ne trouve que les lecteurs & les chantres, à qui il soit permis de se marier après leur ordination : Nous le défendons désormais aux soudiacres, aux diacres & aux prêtres, sous peine de déposition : que si quelqu'un d'eux veut se marier, qu'il le fasse avant que d'entrer dans ces trois ordres.

Can. apost. 16. 17.

Can. Trull. 6. apostol. 25.

Can. Trull. 13.

Nous sçavons que dans l'église Romaine on tient pour regle, que ceux qui doivent être ordonnez diacres ou prêtres promettent de ne plus avoir de commerce avec leurs femmes, mais pour nous, suivant la perfection de l'ancien canon apostolique, nous voulons que les mariages des hommes qui sont dans les ordres sacrez subsistent : sans les priver de la compagnie de leurs femmes, dans les temps convenables. En sorte que si quelqu'un est jugé digne d'être ordonné soudiacre, diacre, ou prêtre, il n'en sera point exclus, pour être engagé dans un mariage légitime ; & dans le temps de son ordination, on ne lui fera point promettre de s'abstenir de la compagnie de sa femme : pour ne pas deshonorer le mariage, que Dieu a institué & beni par sa presence. Nous sçavons aussi que les peres du concile de Carthage ont ordonné, que les sou-

diacres, les diacres & les prêtres s'abstinssent de leurs femmes selon les termes prescrits : afin que suivant la tradition apostolique, nous observions le temps de chaque chose, principalement du jeûne & de la priere. Car il faut que ceux qui approchent de l'autel gardent une parfaite continence dans le temps qu'ils touchent les choses saintes, afin que leurs prieres soient exaucées. Donc quiconque au mépris des canons des apôtres osera priver un prêtre, un diacre ou un soudiacre du commerce légitime avec sa femme, qu'il soit déposé.

AN. 692.

Can. apost. 5.

Ce qui est dit dans ce canon, que le concile de Carthage ordonne aux prêtres de s'abstenir de leurs femmes, selon les termes prescrits, est pris à contre-sens par malice ou par ignorance. Ce canon est du cinquiéme concile de Cathage tenu l'an 400. où il est dit, que les soudiacres, les diacres, les prêtres, & les évêques s'abstiendront de leurs femmes, suivant les anciens statuts, & feront comme n'en ayant point. La version grecque de ce canon a rendu les mots latins *priora statuta* par ceux-ci, *idious horous*, qui peuvent signifier les termes propres : car le traducteur avoit lu *propria* pour *priora* : suivant un autre exemplaire. Cependant les peres du concile de Trulle ont supposé, que ce canon n'obligeoit les clercs à la continence qu'en certains jours ; & n'ont pas voulu voir, qu'il comprend même les évêques. Or ils ont eux-mêmes reconnu que les évêques devoient s'abstenir entierement de leurs femmes. Car ils parlent ainsi : Aïant appris qu'en Afrique & en d'autres lieux les évêques ne font point de difficulté

Sup. liv. xx. n. 43. Conc. Carth. 5. c. 3. tom. 2. Conc. p. 1216. A.

Cod. eccles. Afric. c. 25. tom. eod. p. 1061. D.

Can. Trull. 12.

d'habiter avec les femmes, après leur ordination; au grand scandale des peuples : nous leur défendons d'en user ainsi à l'avenir sous peine de déposition.

c. 48. Et ensuite ils ordonnent, que la femme de celui qui est promu à l'épiscopat, s'étant séparée de lui d'un commun consentement, après qu'il aura été ordonné : entrera dans un monastere éloigné de l'habitation de l'évêque, qui toutefois pourvoira à sa subsistance.

c. 30. Dans un autre canon ils parlent ainsi des prêtres qui étoient chez les barbares : c'est-à-dire apparemment en Italie, & dans les autres païs du rit latin : S'ils croïent devoir s'élever au-dessus du canon des apôtres, qui défend de quitter sa femme, sous prétexte de religion; & faire plus qu'il n'est ordonné, se séparant de leurs femmes d'un commun consentement : nous leur défendons de plus demeurer avec elles, en quelque maniere que ce soit : pour nous montrer par-là, que leur promesse est effective. Et nous ne leur donnons cette permission qu'à cause de la petitesse de leur courage, & la legereté des mœurs étrangeres. C'est-à-dire, que, selon eux, c'est une imperfection d'aspirer à la continence parfaite.

Quoi qu'il en soit; ces canons du concile de Trulle ont servi depuis aux Grecs & à tous les Chrétiens d'Orient de regle universelle touchant la continence des clercs, & ils y sont en vigueur depuis mille ans. C'est-à-dire, qu'il n'est point permis aux clercs, qui sont dans les ordres sacrez, de se marier après leur ordination : que les évêques doivent garder

garder la continence parfaite ; soit qu'ils aïent été auparavant mariez ou non : que les prêtres, les diacres & les soudiacres déja mariez peuvent garder leurs femmes, & habiter avec elles, excepté les jours qu'ils doivent approcher des saints mysteres. AN. 692.

LI. Autres canons

Le concile renouvelle les défenses faites aux clercs, de loger avec des femmes suspectes, & il étend cette défense aux eunuques, même laïques. Défense aux clercs de tenir cabaret ; puisqu'il leur est Can. 5. même défendu d'y entrer. Défense aux clercs & aux c. 9. moines d'assister aux spectacles, soit des courses de chevaux, soit du theatre. Les clercs mêmes conviez c. 24. aux nôces, doivent se lever quand les farceurs y entrent. Défense aux clercs de porter ni dans la vil- c. 27. le, ni en voïage un autre habit que celui qui convient à leur état. Les clercs déposez pour leurs cri- c. 61. mes, & réduits au rang des laïques, s'ils ont subi cette peine volontairement, porteront les cheveux courts comme les clercs ; si c'est malgré eux, ils auront les cheveux longs comme les laïques. Donc les clercs en Orient étoient dessors distinguez par leur habit, & ne portoient pas les cheveux longs comme ils les portent à present.

Pour la jurisdiction des évêques, on renouvelle le c. 25. canon qui la maintient sur les églises de la campagne, qu'ils gouvernent depuis trente ans : & celui c. 36. de Calcedoine, qui donne au siege de C. P. les mê- Can. Calch. 28. mes prérogatives qu'au siege de Rome : avec le se- Sup. l. XXIII. n. 30. cond rang, le troisiéme à Alexandrie, le quatriéme à Antioche, & le cinquiéme à Jerusalem. Les incur-

sions des barbares; c'est-à-dire principalement des
AN. 692. Musulmans, avoient empêché plusieurs évêques de
Can. Trull. 37. prendre possession des églises pour lesquelles ils
avoient été ordonnez, ni d'y faire leurs fonctions.
Le concile leur conserve leur rang & leur pouvoir,
pour ordonner des clercs, & presider dans l'église.
c. 18. C'est l'origine des évêques *in partibus infidelium.* Il
y avoit aussi plusieurs clercs, que les incursions des
barbares avoient contraints à quitter leurs églises:
mais le concile veut qu'ils y retournent si-tôt que
c. 8. les hostilitez seront passées. Ces mêmes incursions
des barbares sont encore rapportées, comme la raison de ne plus tenir les conciles qu'une fois l'année.

LII. Sacremens & ceremonies.

Il n'est point permis de baptiser dans les oratoires domestiques, ni même d'y celebrer la liturgie,
c. 31. 59. c. 23. sans le consentement de l'évêque. On n'exigera rien
c. 101. de ceux à qui on donne la sainte communion. Le
communiant ne recevra point l'eucharistie dans
un vase d'or, ou de quelque autre matiere, mais
dans ses mains croisées l'une sur l'autre; parce qu'il
n'y a point de matiere si precieuse que le corps de
c. 58. l'homme qui est le temple de Jesus-Christ. Aucun
laïque ne se communiera lui-même en presence
d'un évêque, d'un prêtre, ou d'un diacre. On ne
c. 83. donnera point l'eucharistie aux morts. Car il est dit:
Matth. XXVI. Prenez & mangez: ce que le mort ne peut faire. En
c. 52. carême on celebrera tous les jours la messe des présanctifiez, excepté les samedis, les dimanches, &
c. 29. le jour de l'Annonciation. On celebrera toujours la
c. 28. messe à jeûn, même le jeudi-saint. Défense de
distribuer une grappe de raisin, avec l'eucharistie,

comme il se pratiquoit en quelques églises: on la benira separement comme des premices. Défense d'offrir à l'autel du miel & du lait. AN. 692. c. 57.

On passera toute la semaine de Pâques en fêtes & en devotion, sans aucun spectacle public. Défense de s'absenter de l'église pendant trois dimanches, sans empêchement necessaire, sous peine de déposition pour les clercs, & d'excommunication pour les laïques. On doit jeûner le samedi-saint jusques à minuit; mais il est défendu de jeûner les autres samedis, même en carême, suivant le canon des Apôtres; & l'église Romaine doit changer son usage contraire. Ce canon est une des causes qui a fait rejetter à Rome ce concile. Il est défendu de manger des œufs & du fromage les dimanches & les samedis de carême, comme faisoient les Armeniens, dont on condamne quelques autres usages. Sçavoir de ne point mêler d'eau au vin de l'eucharistie, de presenter aux prêtres de la viande cuite dans les églises; & de n'admettre dans le clergé que ceux qui étoient de race sacerdotale. Défense de manger du sang de quelque animal que ce soit; sous peine aux clercs de déposition, aux laïques d'excommunication. c. 66. c. 80. c. 89. c. 55. Can. apost. 65. V. Balsam. in hunc c. 55. Can. Trull. 56. c. 32. c. 99. c. 33. c. 67.

Défense de faire dans les églises les fêtes nommées Agapes. Défense de tenir cabaret dans l'enceinte des églises, ou d'y vendre des viandes, ou d'autres marchandises. Il a été remarqué plus d'une fois que les églises étoient accompagnées de plusieurs bâtimens compris dans une même enceinte. Défense aux maris d'habiter avec leurs femmes c. 74. c. 76. c. 97.

AN. 692. dans l'enceinte des églises ; ou de profaner ces mêmes lieux en quelque autre maniere. c. 88. Défense de faire entrer une bête dans une église, si ce n'est en voïage, par une absoluë necessité de mettre la bête à couvert. c. 69. Défense à aucun laïque d'entrer dans le sanctuaire, c'est-à-dire dans l'enceinte de l'autel, si ce n'est à l'empereur pour faire son offrande : suivant une ancienne tradition, dont nous avons vû un exemple, quand S. Basile reçut l'offrande de l'empereur Valens. (Sup. l. XVI. n. 31.) c. 75. On chantera dans l'église sans confusion, & sans forcer la nature pour crier ; mais avec beaucoup d'attention & de devotion ; & on n'y chantera rien que de convenable. c. 81. On n'ajoutera point au Trisagion : Crucifié pour nous. (Sup. liv. XXIX. n. 31.) c. 68. Défense de gâter ou déchirer les livres de l'écriture sainte ou des peres, de les vendre aux parfumeurs, ou les perdre en quelque autre maniere : s'ils ne sont imparfaits, ou déja gâtez par l'eau ou par les vers. c. 73. Pour rendre à la croix l'honneur qui lui est dû : il est défendu de la marquer dans le pavé que l'on foule aux pieds, suivant une loi de Thedose le jeune. (... n. C. Nemini. lic. ib. 1. tit. 8.) c. 82. En plusieurs images Jesus-Christ étoit representé sous la forme d'un agneau que S. Jean montroit au doigt. Le concile ordonne, que désormais on peigne Jesus-Christ sous sa forme humaine comme plus convenable.

LIII. Moines, &c.

c. 40. Quant aux moines, quoique saint Basile ne permette de les recevoir qu'à dix-sept ans, ce concile le permet dès l'âge de dix ans, sous prétexte que l'église avance toujours en perfection. c. 41. On ne permet d'être reclus qu'à ceux qui ont passé trois ans

dans un monastere ; & on défend de souffrir dans la ville des vagabonds, qui se disoient ermites, portant de longs cheveux & des habits noirs. Aucun crime n'empêche d'être reçu dans les monasteres, puisqu'ils sont faits pour les penitens. Défense de parer d'habits precieux & de pierreries les filles qui vont prendre l'habit de religieuses, pour ne pas faire croire qu'elles quittent le monde à regret. Défense de convertir à des usages profanes les monastes une fois consacrez par l'autorité de l'évêque ; ni de les donner à des seculiers, comme il s'étoit pratiqué.

AN. 692.
c. 42.
c. 43.
c. 44.
c. 49.

Quant aux mariages : il est défendu au pere & au fils d'épouser la mere & la fille ou les deux sœurs, ou à deux freres d'épouser les deux sœurs : au parain d'épouser la mere de l'enfant : d'épouser la fiancée d'un autre : aux catholiques, d'épouser des heretiques. Ceux qui assemblent & nourrissent des femmes débauchées, seront déposez, s'ils sont clercs, excommuniez s'ils sont laïques. Défense sous peine d'excommunication de faire des peintures deshonnêtes. Défense sous la même peine de friser ses cheveux avec artifice. Défense de se baigner avec des femmes. Défense même aux laïques de jouer aux dez. Les farceurs, les danses sur les theatres, les combats contre les bêtes sont défendus. Ceux qui contrefont les possedez, seront chargez de travaux rudes, comme s'ils l'étoient effectivement.

c. 54.
c. 48.
c. 59.
c. 72.
c. 86
c. 100.
c. 98.
c. 77.
c. 50.
c. 51.
c. 60.

On condamne à six ans de penitence les devins & ceux qui les consultent, les meneurs d'ours, les diseurs de bonne avanture, & ces sortes de charla-

c. 61.
c. 62.

AN. 692. tans. On condamne auſſi pluſieurs autres ſuperſtitions reſtées du paganiſme, comme d'invoquer Bachus pendant la vendange. Les danſes publiques de femmes, les déguiſemens d'hommes en femmes, ou de femmes en hommes : l'uſage des maſques comiques, ſatiriques ou tragiques : car ils étoient differens pour ces trois ſortes de ſpectacles. On défend
c. 65. auſſi d'allumer aux nouvelles lunes des feux devant les boutiques ou les maiſons, & de ſauter deſſus :
c. 79. de donner des gâteaux de Noël ſous pretexte de couches de la ſainte Vierge, qui n'a point été en
c. 63. couche : de lire dans l'égliſe les fauſſes hiſtoires des martyrs, compoſées pour les deshonorer par les ennemis de la verité. On doit au contraire les mettre au feu.

c. 95. Les heretiques dont le baptême eſt jugé bon, ſont reçus en faiſant leur abjuration par écrit ; & on leur donne le ſceau du Saint-Eſprit avec l'onction du ſaint chrême, au front, aux yeux, au nez, à la bouche & aux oreilles. Ceux dont le baptême n'eſt pas jugé valable, ſont traitez comme les païens, on les fait catechumenes, puis on les baptiſe. Et pour faire cette diſtinction, on ſuit les re-
Sup. liv. XVII. n. 14. gles données par S. Baſile à Amphiloque. On les ſuit auſſi touchant la diſpenſation de la penitence, pour la proportionner à la qualité du peché, & aux forces du penitent, & c'eſt le dernier canon de ce concile de Trulle. L'empereur Juſtinien y ſouſcrivit le premier avec du cinabre, qui étoit un privilege de ſa dignité. On laiſſa enſuite la place du pape : puis les quatre patriarches ſouſcrivirent, & tous les autres

évêques, laiſſant la place de quelques abſens. On ne voit point la ſouſcription des légats du pape ; & toutefois Anaſtaſe dit, que s'étant laiſſé ſurprendre, ils y ſouſcrivirent

AN. 692.

Anaſt. in Serg.

LIV.
Le pape rejette ce concile.
Paul. diac. VI. c. 11.
Anaſt. in Serg.

L'empereur Juſtinien voulut obliger le pape Sergius à ſouſcrire lui-même à ce concile. Il lui en envoïa un exemplaire en ſix tomes, ſouſcrit de ſa main, des trois patriarches d'Alexandrie, de C. P. & d'Antioche, & des autres prélats ; afin que le pape y ſouſcrivît à la premiere place. Mais le pape ne voulut point recevoir ces tomes, ni les ouvrir pour les lire : perſuadé que ce concile étoit nul ; & l'empereur, pour témoigner au pape ſon indignation, envoïa à Rome un magiſtrien nommé Sergius qui emmena à C. P. Jean évêque de Porto, & Boniface conſeiller du ſaint ſiege.

Enſuite il envoïa Zacarie ſon protoſpataire, c'eſt-à-dire comme premier écuïer avec un ordre pour enlever de même le pape. Mais la milice de Ravenne, de la duché de Pentapole & des quartiers voiſins entreprit d'empêcher cette violence. Zacarie les voïant venir à Rome de tous côtez, en fut épouvanté, & pria le pape de faire fermer & garder les portes. Il ſe refugia tremblant juſques dans la chambre du pape, le priant avec larmes d'avoir pitié de lui, & de lui ſauver la vie. Cependant l'armée de Ravenne entra par la porte de ſaint Pierre ; & vint juſques au palais de Latran, demandant avec empreſſement à voir le pape : car le bruit couroit qu'on l'avoit enlevé la nuit. Comme ils trouverent toutes les portes fermées, ils menacerent

AN. 694.

de les mettre à bas si on n'ouvroit promptement. Alors Zacarie se croïant perdu se cacha sous le lit du pape, tellement hors de lui, qu'il n'avoit plus de raison. Le pape le rassura, & lui dit de ne rien craindre : puis il sortit hors de la Basilique du pape Theodore ; & ayant fait ouvrir les portes, il se mit dans le siege nommé sous les Apôtres, pour se montrer à tout le monde. Il reçut avec honneur les soldats & le peuple, qui étoient venus en foule pour le voir ; & appaisa leurs esprits par la douceur de ses paroles. Mais ils ne voulurent point se retirer, ni cesser de garder le palais patriarcal jusques à ce qu'ils eussent chassé honteusement de Rome le protospataire Zacarie.

LIV. Justinien chassé. Leonce empereur. *S. Niceph. hist. p. 25.* *Theoph. an. 9. p. 306.*

L'empereur Justinien qui l'avoit envoïé, fut chassé de C. P. dans le même temps. Il s'étoit rendu très-odieux par sa mauvaise conduite, ayant rompu mal-à-propos la paix avec les Bulgares & les Musulmans. Ses principaux ministres étoient cruels, entre autres Etienne eunuque Persan son sacellaire ou tresorier particulier ; & Theodore qui de moine reclus étoit devenu logothete ou tresorier general. Le patriarche Paul mourut l'an 693. après avoir tenu le siege sept ans, & eut pour successeur Callinique prêtre & tresorier de l'église de Blaquernes, qui tint le siege douze ans. L'empereur voulant faire quelques nouveaux bâtimens, pria ce patriarche de faire des prieres, afin que l'on pût abbatre une église de la Vierge qui étoit près du palais. Le patriarche lui dit : Nous avons des prieres pour la fondation d'une église ; mais je n'ai point appris qu'il

S. Niceph. Chr.

Theoph. p. 307.

qu'il y en ait pour sa destruction. Et comme l'empereur le pressoit : Le patriarche dit : Loüé soit Dieu qui souffre tout maintenant & toujours, & dans les siecles des siecles. *Amen*. Aussi-tôt on abattit l'église, pour faire place au nouveau bâtiment, & on la rebâtit ailleurs. AN. 694.

Peu de temps après Justinien commanda à Etienne patrice & gouverneur de C. P. de faire de nuit un grand massacre du peuple de la ville, en commençant par le patriarche. La même nuit le patrice Leonce s'embarquoit, pour sortir de C. P. après avoir fait la guerre en Orient avec beaucoup de reputation, il avoit été trois ans en prison, & venoit d'être declaré gouverneur de Grece, avec ordre de partir le jour même. Etant donc prêt de s'embarquer il prenoit congé de ses amis, entre lesquels étoient Paul moine & astronome, & Gregoire de Cappadoce abbé du monastere de Florus : qui l'avoient souvent visité dans sa prison, & l'avoient assuré qu'il seroit empereur. Vous voïez, leur disoit-il, combien vos promesses sont vaines : quand je serai une fois hors d'ici je n'attend qu'une fin malheureuse. Ils lui répondirent, Vous en verrez l'accomplissement, si vous ne perdez point courage : croïez-nous seulement, & nous suivez. Ils allerent à la prison, la firent ouvrir, feignant que c'étoit l'empereur ; & en tirerent beaucoup de braves gens, que Leonce fit armer avec les siens, & les mena à la place en criant : Tous les Chrétiens à sainte Sophie ; & fit faire le même cri par tous les quartiers. Le peuple allarmé s'assembla au baptistere de la grande Niceph. hist. p. 25.

AN. 694.

église. Leonce avec ses deux moines & les principaux de son parti alla trouver le patriarche, déja troublé de l'ordre qu'avoit reçu le patrice Etienne. Leonce lui persuada de venir au baptistere, & de crier : C'est ici le jour qu'a fait le Seigneur. Tout le peuple s'écria : Qu'on déterre les os de Justinien : comme s'il eut été déja mort ; & ils coururent tous à l'Hippodrome. Le jour étant venu on y amena Justinien. Le peuple crioit qu'on le fist mourir : mais Leonce épargna sa vie, à cause de l'amitié qu'il avoit portée à son pere Constantin. Il se contenta de lui faire couper le nez, & de l'envoïer en exil à la ville de Chersonne. Il avoit regné dix ans ; & c'étoit l'an 694. Leonce fut aussi-tôt proclamé empereur.

Ps. 117.

LVI. Seiziéme concile de Tolede. to. 6. conc. p. 127.

En Espagne cependant il se tint deux conciles, le seiziéme & le dix-septiéme de Tolede. Le premier se tint la sixiéme année du roi Egica, Ere 731. c'est à-dire l'an 693. le second jour de May. Cinquante neuf évêques y assisterent avec cinq abbez, & trois deputez d'évêques absens. Le roi y étoit en personne accompagné de seize comtes. On y fit dix canons de discipline, dont le premier ordonne que les Juifs, qui se convertiront sincerement, seront exempts des tributs qu'il païoient au fisc : confirmant au surplus les loix precedentes contre ceux qui demeureront endurcis. On défend tous les restes d'idolâtrie : d'honorer des pierres, des fontaines, ou des arbres : d'observer les augures, ou pratiquer des enchantemens. L'execution en est recommandée aux évêques, aux prêtres, ou aux juges.

n. 2.

Ceux qui pechent contre la nature ſont condamnez à être ſeparez des Chrétiens pour toute leur vie, recevoir cent coups de foüet, être raſez par infamie & bannis à perpetuité. Ceux-ci non plus que les idolâtres, ne recevront la communion qu'à la mort : & encore après une digne penitence. Celui qui aura voulu ſe tuer par deſeſpoir, ſera privé de la communion pour deux mois. c. 3. c. 4.

Il y avoit en Eſpagne pluſieurs égliſes abandonnées, parce qu'elles étoient trop pauvres, pour entretenir un prêtre. On y offroit rarement le ſacrifice & elles tomboient en ruine. En ſorte que les Juifs s'en moquoient, & diſoient qu'on n'avoit rien gagné à détruire leurs ſynagogues, puiſque les égliſes des Chrétiens étoient en plus mauvais état. Pour y remedier, le concile ordonne aux évêques d'employer en reparation le tiers du revenu des égliſes de la campagne que les canons leur accordoient. Que s'ils ne prennent point ce tiers, les prêtres qui ſervent ces égliſes en feront les réparations. Nous avons vû que ſaint Anſbert archevêque de Rouen pratiquoit ce qu'ordonne ce concile. Il continuë : On ne donnera point pluſieurs égliſes à un même prêtre : mais celles qui auront moins de dix ſerfs ſeront unies à d'autres. Quelques prêtres emploïoient pour le ſacrifice leur pain ordinaire, dont ils coupoient une croute ronde, & l'offroient ſur l'autel. Le concile ordonne de ne ſe ſervir pour ce ſaint uſage, que d'un pain entier, qui ſoit blanc, fait exprès & en petite quantité : puiſqu'il ne doit pas charger l'eſtomac, n'étant que pour la nourriture p. 1319. c. 5. sup. n. 35. c. 6.

V. Mabill. de Azymo. c. 8. de l'ame ; & qu'il doit être facile à conserver dans une petite boëte. On faisoit donc deslors des hosties à peu près comme elles sont aujourd'hui.

Sisbert archevêque de Tolede ayant conspiré avec plusieurs autres contre le roi Egica, pour lui faire perdre le roïaume & la vie, fut déposé, privé de tous ses biens, & mis en la puissance du roi, qui le c. 9. condamna à une prison perpetuelle : il fut même ordonné qu'il ne recevroit la communion qu'à la mort : si le roi ne lui faisoit grace. A sa place le concile fit évêque de Tolede, Felix de Seville, dont c. 12. le siege fut rempli par Faustin de Brague, & on donna pour successeur à celui-ci Felix de Portugal. Ainsi on ne faisoit pas de scrupule en Espagne de transferer les évêques. Ceux-ci en souscrivant au concile prirent tous les titres de leurs nouveaux sieges. Ce fut apparemment cette conjuration qui obligea le concile à renouveller les promesses de proteger c. 8 la posterité du roi après sa mort ; les peines contre c. 10. les rebelles, & les maledictions prononcées au quatriéme concile de Tolede. Sup. l. xxvii. n. 45. On ordonne en celui-ci que dans toutes les églises cathedrales, & toutes les paroisses de la campagne, on dira tous les jours la messe pour le roi & ses enfans : excepté c. 8. le vendredi saint. On y ordonne encore, que quand un concile aura été tenu, chaque évêque le publiera dans six mois en son synode, composé des abbez, de prêtres & de tout le clergé, avec le c. 3. peuple de la ville épiscopale. Les évêques de la province de Narbonne n'avoient pû assister à ce concile, à cause d'une peste qui ravageoit le païs,

c'est pourquoi le roi ordonne qu'ils s'assembleront à Narbonne pour en souscrire les decrets. AN. 694.

LVII. Dernier concile de Tolede.

L'année suivante septiéme d'Egica, Ere 732. c'est-à-dire, l'an 694. le neuviéme de Novembre, fut tenu le dix-septiéme concile de Tolede, dans l'église de sainte Leocadie. On y fit huit canons. *to.6.Conc.p.1361.* Premierement il est ordonné qu'au commencement *c.1.* de chaque concile on passera trois jours en jeûne, pendant lesquels on traitera de la foi, de la correction des évêques, & des autres matieres spirituelles; sans qu'aucun seculier y assiste. Depuis le commencement *c.2.* du carême jusques au jeudi-saint, le baptistere sera fermé, & scellé du sceau de l'évêque, & on ne l'ouvrira qu'en cas de très-grande necessité. Il est marqué que le jeudi-saint on dépoüilloit les autels, comme l'on fait encore. Le même jour, chaque évêque observera la ceremonie de laver les pieds. On *Conc. XVI. c. 8.* renouvelle la défense aux prêtres d'emploïer à leur *Conc. XVII. Can. 3.* usage les vases sacrez, ou les ornemens de l'église, *c. 4.* les vendre, ou les dissiper. *c. 5.* Quelques-uns disoient des messes des morts pour les vivans, dans l'intention de leur causer la mort. Le concile défend ce sacrilege: sous peine de déposition pour le prêtre, de prison perpetuelle, & d'excommunication jusques à la mort, tant contre lui, que contre celui qui l'aura excité à le commettre. On ordonne des litanies *c. 6.* ou prieres publiques tous les mois.

Les Juifs d'Espagne étant convaincus d'avoir conspiré contre l'état, & contre les Chrétiens, & d'avoir traité avec ceux d'outre-mer, apparemment d'Afrique: ils sont condamnez à être tous dépoüil-

AN. 694. lez de leurs biens, reduits en servitude perpetuelle & distribuez aux Chrétiens, suivant la volonté du roi. A la charge que leurs maîtres ne leur permettront aucun exercice de leurs ceremonies; & leur ôteront leurs enfans à l'âge de sept ans, pour les faire élever chrétiennement, & les marier à des Chrétiens. Ce dix-septiéme concile de Tolede est le dernier dont nous aïons quelques actes, encore n'y a-t-il point de souscriptions qui fassent connoître les évêques qui y assisterent. Désormais pendant environ cent cinquante ans nous ne trouverons plus gueres de monumens de l'église d'Espagne.

LVIII.
Leonce chassé.
Tibere Apsimare empereur.
Theopha. an. 5. p. 309.

Nous ne parlerons gueres non plus de l'Afrique, car c'est le temps où elle tomba sous la puissance des Musulmans. Comme ils avoient pris Carthage, l'empereur y envoïa le patrice Jean grand capitaine la seconde année de son regne, 695. de Jesus-Christ. Jean chassa les Musulmans de toutes les places qu'ils occupoient: mais ils revinrent l'année suivante avec de plus grandes forces, reprirent Carthage & les autres villes, & éteignirent ainsi la puissance des Romains en Afrique, où ils avoient commandé 850. ans, depuis l'an 608. de Rome, quand Carthage fut prise par Scipion. Les Musulmans l'ont depuis continuellement possedée jusques à present. Après cette perte l'armée Romaine n'osant retourner vers Leonce, fit un autre empereur, sçavoir Apsimare qu'ils surnommerent Tibere. Il vint à C. P. y entra par intelligence: prit Leonce, lui fit couper le nez, & le renferma dans le monastere de S. Dalmace. C'étoit l'an 696. troisiéme de son regne: & Apsimare en regna sept.

LIVRE QUARANTE-UNIE'ME.

I. S. Villebrod en Frise. *Sup. l xl. n 46. Be. v. hist. c. 12.*

SAINT Villebrod & les autres missionnaires Anglois travailloient avec succés à la conversion des Frisons sous la protection de Pepin l'ancien, maire du palais. Ce prince l'envoïa à Rome vers l'an *692.* pour recevoir du pape Sergius la benediction apostolique, & apporter des reliques, pour mettre dans les églises qu'il fonderoit, à la place des temples des idoles. A son retour il continua à prêcher les Frisons sujets des François; puis il retourna à Rome avec des presens & des lettres de Pepin, qui prioit le pape de l'ordonner évêque pour ce peuple. Le pape Sergius le consacra archevêque des Frisons dans l'église de sainte Cecile, le jour de la fête de cette sainte vingt-deuxiéme de Novembre l'an *696.* Il lui donna le pallium, & le nom de Clement, au lieu de son nom barbare de Villebrod : sous lequel toutefois il est plus connu. Le pape le renvoïa aussi-tôt à son peuple, & il ne demeura que quatorze jours à Rome. Pepin lui donna la place pour établir son siege épiscopal dans la ville nommée Viltbourg par les anciens habitans, & *Trajectum* par les Gaulois Romains, aujourd'hui Utrect. S. Villebrod y bâtit un église sous le titre de S. Sauveur, & y établit sa résidence. Comme il convertit un grand nombre d'infideles de tous côtez pendant cinquante ans qu'il prêcha : il fonda plusieurs autres églises & quelques monasteres, & établit de nouveaux évêques.

Vit. S. Will. per Alcuin. c. 7. to. 3. Act. B. Anast. interg.

epist. 97. Bonifac. ad Steph. pap.

Be. V. hist. c. 11.

A l'exemple des missionnaires de Frise, deux prêtres Anglois, qui avoient long-temps demeuré en Irlande, passerent en Germanie, chez les peuples qu'ils nommoient les anciens Saxons, parce que ceux de la grande Bretagne en étoient venus. Ces prêtres se nommoient tous deux Evalde, mais pour les distinguer on nommoit l'un le blanc l'autre le noir, suivant la difference de leur poil. Etant entrez chez un fermier, ils le prierent de les faire conduire au seigneur du païs, ce qu'il leur promit, & les retint quelques jours. Cependant les barbares s'apperçurent que ces deux étrangers étoient d'une autre religion : car ils s'appliquoient continuellement à la psalmodie & à la priere, & offroient tous les jours à Dieu le saint sacrifice : portant avec eux des vases sacrez, & une planche consacrée qui leur servoit d'autel. C'est la premiere fois que je trouve un autel portatif. Les barbares craignirent que si ces étrangers parloient à leur seigneur, ils ne le fissent Chrétien, & que tout le païs petit à petit, ne fût contraint à changer de religion. Ainsi ils les prirent brusquement, & les firent mourir, ils tuerent Evalde le blanc d'un coup d'épée ; & déchirerent Evalde le noir par de longs & horribles tourmens. Le seigneur l'aïant appris fut tellement irrité, de ce qu'on n'avoit pas laissé venir vers lui ces étrangers : qu'il fit brûler le village, & tuer tous les habitans. Les corps des martyrs jettez dans le Rhin furent découverts, par une lumiere miraculeuse que leurs meurtriers virent eux-mêmes, & Pepin les fit apporter honorablement à Cologne.

L'église

L'église honore leur memoire le cinquiéme d'Octobre, qui fut le jour de leur martyre. Martyr. R. 5. Oct.

Saint Villebrode alla prêcher l'évangile même dans la partie de Frise qui obéïssoit à Ratbod ; & ce prince le reçut avec honneur, mais il ne profita point de ses instructions. Le saint évêque passa chez les Danois, peuples très-farouches, à qui commandoit Ongende plus cruel que toutes les bêtes ; il ne laissa pas de le traiter avec honneur, mais il demeura endurci ; & saint Villebrod voïant qu'il n'y avoit rien à esperer en ce païs, se contenta d'en amener trente jeunes enfans & retourna en France: mais craignant les accidens d'un si long voïage, il les instruisit & les baptisa en chemin. Dans les confins des Danois & des Frisons, étoit une isle à l'embouchure de l'Elbe, qui portoit alors le nom de leur dieu Fosite. Les païens la reveroient tellement qu'ils n'osoient toucher aux animaux qui y paissoient, ni parler en puisant de l'eau d'une fontaine qui l'arrosoit. Le saint homme ayant été jetté dans cette isle par la tempête y demeura quelques jours attendant le temps favorable. Il baptisa trois hommes dans la fontaine, & fit tuer quelques animaux pour les venger. Les païens croïoient que ceux qui en avoient mangé mourroient subitement, ou que du moins ils deviendroient furieux : mais voïant qu'il ne leur en arrivoit aucun mal, ils furent étonnez, & rapporterent la chose à leur duc Ratbod. Celui-ci voulant vanger ses dieux, fit jetter le sort trois fois par jour pendant trois jours, suivant l'ancienne superstition des Germains, sur le saint évêque & ses

Vita c. 9. — c. 10. — c. 11. — Tac. de mor. Germ.

compagnons ; & il n'y en eut qu'un sur qui le sort tomba, & qui souffrit le martyre. Ratbod fit venir le Saint, & lui fit de grands reproches, du mépris qu'il faisoit de sa religion : mais étonné de la fermeté de ses réponses, il le renvoïa à Pepin avec honneur : le saint évêque continua de prêcher dans la Frise Françoise. On raconte de lui plusieurs miracles. *c. 14.* Dans l'isle de Valqueren en Zelande, comme il vouloit briser une idole, celui qui en avoit la garde, lui donna un coup d'épée sur la tête dont *c. 16. 17. & 11.* il ne fut point blessé. Ceux qui accompagnoient l'évêque vouloient punir de mort cet attentat. Mais le saint homme délivra de leurs mains l'idolâtre, qui toutefois mourut miserablement trois jours après.

II.
S. Vulfran.
Vita tom. 3. act. SS. B. p. 357.

La reputation de saint Villebrod attira en Frise saint Vulfran, pour travailler à la même œuvre. Il étoit né à Maurillac, à present Milly en Gâtinois, dont son pere étoit seigneur ; & il donna cette terre au monastere de Fontenelle en 685. Il fut élû archevêque de Sens après la mort de Lambert vers l'an 690. & ayant gouverné cette église quelques années il fut inspiré d'aller prêcher en Frise. *Sup. liv. XL. n. 15.* D'abord il alla à Rouen trouver saint Ansbert, qui ayant été abbé de Fontenelle, étoit encore comme le pere de cette communauté. Saint Vulfran en tira quelques moines pour aller avec lui prêcher en Frise ; & s'étant embarqué au port de ce monastere, il entra par la Seine dans l'Ocean. Comme ils étoient près la côte des Morins, aujourd'hui de Flandre, l'heure étant venuë d'offrir le saint sacrifice, on jetta

les ancres & on arrêta le vaisseau. Le saint évêque celebrant la messe, & en étant venu à l'endroit où le diacre lui devoit presenter la patene, il étendit la main pour la recevoir. Le diacre qui étoit Vandon moine de Fontenelle, dont il fut depuis abbé, se prosterna à ses pieds & lui avoüa qu'en voulant laver la patene il l'avoit laissé tomber dans la mer. Saint Vulfran se mit à genoux, & après avoir fait sa priere, il ordonna au diacre de mettre la main à l'endroit où la patene étoit tombée. Elle revint du fond de l'eau chercher sa main: tous les assistans loüerent Dieu, & le saint évêque acheva la messe. La patene fut gardée à Fontenelle, où il la donna depuis en faisant le vœu monastique. Il y donna aussi son calice, & l'autel qu'il portoit dans ses voïages, consacré aux quatre coins, & contenant au milieu des reliques.

Etant arrivé en Frise il fut écouté, & convertit plusieurs idolâtres. Il baptisa entre autres le fils du duc Ratbod, qui mourut portant encore l'habit blanc. C'étoit la coutume de ces païens de faire mourir en l'honneur de leurs dieux, celui sur qui tomboit le sort. Comme on menoit à la mort un jeune homme nommé Ovon, saint Vulfran pria le duc Ratbod de lui donner la vie; & il étoit prêt à l'obtenir quand les païens s'y opposerent, en disant: Si ton Christ le peut délivrer de la mort, il sera à toi le reste de ses jours. Le saint accepta la condition; on pendit Ovon, qui demeura au gibet pendant deux heures; & le saint se mit en priere. Si-tôt qu'elle fut finie, la corde se rompit, Ovon

tomba à terre, & par l'ordre du saint se releva en pleine santé. Il dit depuis, que lorsqu'il étoit pendu il s'imaginoit être accablé de sommeil, & soutenu par la ceinture du saint attachée au tour de son corps. Il fut baptisé, & depuis moine de Fontenelle & prêtre, & laissa dans le monastere plusieurs titres & plusieurs livres écrits de sa main, qu'il avoit très-bonne.

c. 8. Saint Vulfran délivra aussi plusieurs autres de la mort. Le sort tomba un jour sur les enfans d'une veuve dont l'un n'avoit que sept ans, l'autre que cinq; & ils devoient être noïez dans la mer: car il y avoit diverses manieres d'immoler ces especes de victimes. On les exposa en un lieu où la haute marée devoit arriver; & comme elle commençoit à gagner, le plus grand tenoit son petit frere entre ses bras, s'efforçant de le retirer de l'eau. Le duc étoit present au spectacle avec une multitude infinie de peuple, sans avoir pitié de ces innocens. Saint Vulfran les demanda, & le duc lui dit: Si ton Christ les peut délivrer, qu'ils soient à lui. Le saint évêque ayant fait sa priere, la mer en s'élevant laissa à sec le lieu où étoient les enfans prêts à mourir: il alla les prendre à ses deux mains, les rendit à leur mere désolée, & les baptisa. On crut qu'il avoit marché sur les eaux; & une grande multitude se convertit.

III. Fin de S. Ansbert. Saint Ansbert archevêque de Rouen fut rendu suspect à Pepin, comme lui ayant été contraire en un differend qu'eurent les seigneurs François pour le partage du roïaume. On croit que ce fut en

692. après la mort du roi Theodoric. Pepin le relegua au monastere d'Aumont sur la Sambre en Hainault; où le saint évêque édifia les moines par son assiduité au jeûne & à la priere, & composa pour eux quelques traitez spirituels qui ne se trouvent plus. Comme Pepin étoit sollicité de le releguer encore plus loin, le saint homme lui envoïa Hadulfe abbé d'Aumont, & se justifia si bien, que Pepin lui permit de retourner à son diocese. Mais lorsqu'il se disposoit à partir, il mourut la quatriéme année de Childebert III. c'est-à-dire, l'an 698. Après sa mort on le revêtit des ornemens pontificaux, comme pour aller à l'autel, & on rapporta le corps à Fontenelle. L'église honore sa memoire le neuviéme de Fevrier.

AN. 698.

Vita S. Ansb. tom. 2. act. B.

Martyr. R. 9. Fev.

IV.
Conciles d'Angleterre.

tom. 6. conc. p. 1156.

En Angleterre saint Britoüalde archevêque de Cantorberi tint plusieurs conciles. Le premier fut celui de Becancelde en 694. où assista Tobie évêque de Rochestre, avec des abbez & des abbesses, des prêtres, des diacres, des seigneurs, & Vitred roi de Cant. Ce prince y promit de conserver la liberté & l'immunité des églises & des monasteres: en sorte que personne n'usurpât rien de leurs biens, & n'empêchât les élections canoniques, reconnoissant qu'il appartient à l'évêque métropolitain de gouverner les églises, de choisir & d'établir les évêques. Le second concile où presida saint Britoüalde fut celui de Bergamstede, la cinquiéme année du roi Vitred, c'est-à-dire, en 697. Gybmond évêque de Rochestre y assista avec les autres ecclesiastiques, & le roi accompagné de seigneurs. En

tom. 6. 1277.

ce concile on fit vingt-huit canons, qui peuvent aussi être comptez pour loix, puisque les deux puissances concouroient, & qu'ils ordonnoient des amendes & d'autres punitions temporelles outre les spirituelles. On y conserva la sureté & la liberté des églises : on punit les adulteres, ceux qui travaillent le dimanche, qui sacrifient aux démons, qui mangent de la chair les jours de jeûne. On regle la forme des sermens, dont l'évêque est exempt comme le roi.

c. 1. 2. 3. 4. 5 6. 7. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21.

V.
Mort de Sergius. Jean. VI. pape.

Paul diac. VI. hist. c. 14.

A Rome le pape Sergius ramena par ses instructions à l'unité de l'église l'archevêque d'Aquilée & ses suffragans, qui avoient tenu un concile, où par ignorance ils faisoient difficulté de recevoir le cinquiéme concile general. Il repara & orna plusieurs églises ; & fit faire entre autres un grand encensoir d'or avec ses colomnes, & son couvercle, où l'on brûloit des parfums les jours de fête pendant la messe. Il fit transferer le corps du pape saint Leon du fond de la salle secrette de l'église saint Pierre, où il étoit caché, & lui fit un tombeau dans un lieu public de la même église qu'il orna. Il ordonna que l'on chantât à la messe *Agnus Dei* pendant que l'on rompoit les hosties, ce qui duroit quelque temps, comme il a été marqué. Le pape Sergius institua des processions qui devoient sortir de saint Adrien pour aller à sainte Marie en quatre fêtes, sçavoir l'annonciation, la nativité de la sainte Vierge, sa dormition, c'est-à-dire, sa bienheureuse mort : la fête de S. Simeon, que les Grecs nommoient Hypapante, c'est-à-dire, Rencontre, & que nous ap-

Sup. liv. XXXVI. n. 15.

pellons la purification de la Vierge. On voit par là l'antiquité de ces fêtes. Ce pape ordonna pour divers lieux quatre-vingt-dix-sept évêques, entre autres Damien archevêque de Ravenne. En deux ordinations au mois de Mars, il fit dix-huit prêtres, & quatre diacres. Il tint le saint siege treize ans & près de neuf mois, & fut enterré à S. Pierre le vingt-huitiéme de Septembre 701. indiction quinziéme, sous le regne de Tibere Apsimare. On voit par son épitaphe qu'il ne fut reconnu pape qu'après la mort de Theodore son competiteur; qu'il fut chassé de Rome, & en demeura banni pendant sept ans, tandis qu'un antipape nommé Jean occupoit le saint siege : qu'il revint ensuite, par les pressantes instances du peuple, & qu'étant sacré & rétabli dans son siege, il excommunia les usurpateurs selon les canons.

AN. 701.

ap. Baron. an. 701. n. 9.

Sup. liv. XL. n. 39.

Après la mort du pape Sergius le saint siege vaqua environ un mois & vingt jours : puis on élut Jean VI. Grec de nation, qui le remplit trois ans, deux mois & douze jours, sous le regne de Tibere. En une seule ordination, il fit neuf prêtres & deux diacres ; & d'ailleurs quinze évêques pour divers lieux. De son temps Theophylacte chambellan de l'empereur, patrice & exarque d'Italie, vint à Rome de Sicile. Les troupes de toute l'Italie l'ayant appris, s'assemblerent tumultuairement à Rome, pour le maltraiter. Mais le pape s'y opposa, il ferma les portes de la ville, envoïa des évêques au camp, où les soldats étoient assemblez, & par ses exhortations salutaires, il appaisa la sedition. Quelque-

Anast.

Id. & Paul diac. hist. c. 27.

temps après Gisulfe Lombard duc de Benevent vint ravager la Campanie, sans que personne lui resistât: pillant, brûlant & enlevant beaucoup de captifs. Alors le pape envoïa des évêques avec de grandes sommes tirées des trésors de l'église Romaine, racheta tous les captifs, & obligea Gisulfe à se retirer avec ses troupes.

VI. Monasteres de Farse & de S. Vincent.

Acta. SS. Ben. to. 3. p. 425.

Le même Gisulfe donna la place où fut fondé le monastere de saint Vincent par trois hommes nobles de Benevent enfans de deux freres, nommez Paldon, Tason & Taton. Le désir de la perfection évangelique les fit résoudre à quitter leurs païs & leurs richesses, & aller visiter les monasteres de Gaule. Ils dirent à leurs parens qu'ils alloient à Rome, comme ils y allerent en effet; & partirent avec un équipage de chevaux & de valets convenable à leur condition. Mais quand ils furent sortis de leur province, ils renvoïerent leurs valets & leurs chevaux; & dirent qu'ils avoient fait vœu d'aller à Rome seuls & à pied. Ensuite ils donnerent leurs habits à des pauvres qu'ils rencontrerent, & se revêtirent de leurs haillons.

Ibid p. 285.

Ils arriverent dans le païs des Sabins au monastere de Farse, dont l'abbé les reçut charitablement. Il étoit né en Gaule dans la Maurienne, & étant déja prêtre il eut devotion d'aller à Jerusalem visiter les saints lieux. Il y demeura trois ans, priant Dieu de lui faire connoître sa volonté: enfin une nuit il vit en dormant une personne qui tenoit un pain d'une beauté merveilleuse, & lui dit: Prenez ce pain, retirez-vous & sçachez qu'il ne vous manquera

manquera jamais. Il revint en Italie, s'arrêta dans les Sabins, & fonda un monastere par le secours de Faroald duc de Spolete en un lieu nommé Acutien. Dès le sixiéme siecle saint Laurent évêque de Spolete, surnommé l'Illuminateur pour avoir gueri plusieurs aveugles, avoit fondé en ce lieu le monastere de Farfe, où il finit ses jours. L'église étoit dédiée à la sainte Vierge; mais Thomas la trouva abandonnée; & le monastere ruiné. Il le rétablit si-bien, qu'il fut depuis très-riche & très-fameux pendant plusieurs siecles: & on prétend qu'il eut dans sa dépendance plus de six cens églises. On en rapporte la fondation à l'an 680. & Thomas après l'avoir gouverné trente-cinq ans, mourut l'an 715. le dixiéme de Decembre.

Act. to. 1. p. 131.

Tel étoit le venerable Thomas, qui reçut les trois cousins Paldon, Tason & Taton. En leur lavant les pieds, suivant la regle de l'hospitalité monastique, il vit à la délicatesse de leur corps qu'ils n'étoient pas tels que marquoit la pauvreté de leurs habits; & ayant appris leur dessein, il s'offrit de les conduire à Rome, d'où il les ramena chez lui, afin qu'ils apprissent les pratiques de la vie monastique, avant que d'aller plus loin. Leurs parens affligez de leur fuite vinrent les chercher à Farfe, & l'abbé Thomas les obligea à leur parler. Ils demeurerent fermes dans leur résolution, mais Thomas leur persuada de ne point quitter l'Italie, & leur montra dans le voisinage un lieu propre pour leur établissement. C'étoit un oratoire de saint Vincent, sur le bord du fleuve Voltorne à milles pas de sa source.

Des deux côtez du fleuve étoient des bois qui servoient de retraite à des voleurs. Vous y rendrez, leur dit-il, la sureté aux voïageurs, la fertilité à la terre avec le secours de Dieu. Il alla lui-même trouver le duc Gisulfe, & en obtint le don de cette place. Les trois cousins y allerent sans rien porter ; mais la nuit même un homme inconnu leur apporta de la farine & du vin. Paldon fut établi le premier abbé de ce monastere de saint Vincent près la source de Voltorne, qui fut depuis très celebre. On en rapporte la fondation à l'an 703. & Paldon après l'avoir gouverné dix-sept ans, mourut l'an 720. sous le pontificat de Gregoire II. l'onziéme jour d'Octobre.

An. 701.

VII.

Vitiza roi d'Espagne.

Roderic. lib. 11. c. 15. Isid. Pacens. p. 10. 11.

En Espagne le roi Egica étant mort, son fils Vitiza qu'il avoit déja associé à la couronne, lui succeda l'Ere 739. c'est-à-dire, l'an de Jesus-Christ 701. & regna neuf ans. Il fit tenir un concile dans l'église de S Pierre près de Tolede, par les évêques & les seigneurs pour le reglement de son roïaume : mais il n'en reste ni actes ni canons. C'est le dix-huitiéme & dernier concile de Tolede. Vitiza usa de clemence au commencement de son regne, rapella les exilez & soulagea son peuple ; mais dans la suite il commit des injustices, & s'abandonna à la débauche. Il avoit plusieurs femmes tout ensemble & plusieurs concubines : les grands suivirent son exemple, il s'étendit au reste du peuple, & même au clergé. Gonderic étoit alors archevêque de Tolede, illustre par sa sainteté, & même par ses miracles. Il eut pour successeur Sinderede, qui

par un zele mal reglé traita rudement des hommes anciens & venerables de son clergé. Le roi Vitiza l'y excitoit, craignant la vertu de ces personnages, qui lui résistoient en face, & lui reprochoient ses crimes. Se voïant donc maltraitez par leur archevêque, il appellerent au pape. Mais Vitiza craignant que leur autorité ne détournât le peuple de son obéïssance, non seulement permit, mais commanda à tous les clercs d'avoir des femmes & des concubines publiques, même plusieurs, s'ils vouloient; & de ne point obéïr aux constitutions Romaines qui le défendoient. Cette licence produisit une corruption extrême. Enfin Vitiza donna l'archevêché de Tolede à son frere Oppa déja archevêque de Seville du vivant de Sinderede, violant doublement les canons. Il rappella les Juifs, & donna plus de privileges à leurs synagogues, que n'en avoient les églises.

c. 16

c. 17.

VIII.
Concile de Nesterfeld.

Vita per Eddi. c. 44.
Sup. l. XL. n. 40.

En Angleterre l'an 703. le roi Alfrede assembla un concile à Nesterfeld à cinq lieuës de Ripon, où se trouverent presque tous les évêques de Bretagne, & Berthuald archevêque de Cantorberi y présida. Saint Vilfrid fut invité à s'y presenter, avec promesse de lui faire raison suivant les canons. Il y vint, mais on ne lui tint point parole. Car les évêques & les abbez qui avoient usurpé les biens de son monastere, soûtenus par le roi exciterent de grandes contestations: voulant l'obliger à se soumettre aux decrets de l'archevêque Theodore. S. Vilfrid répondit humblement qu'il vouloit obéïr en tout aux canons.

AN. 703. Ensuite il leur reprocha fortement leur obstination, & leur demanda de quel front ils osoient preferer aux decrets des papes Agathon, Benoît & Sergius, ceux que Theodore avoit faits pendant la discorde. Ils ne lui répondirent rien de raisonnable : mais un des serviteurs du roi qui l'avoit nourri dès l'enfance, sortit de sa tente secretement, & vint trouver saint Vilfrid. Car ce concile se tenoit dans une plaine où ils campoient. Cet homme avertit le saint évêque qu'on vouloit le surprendre en exigeant de lui une souscription, dont il ne pût se dédire, afin de le dépoüiller de ce qu'il avoit, tant en Northumbre, que dans le païs des Merciens. On le pressa en effet de le faire, & l'archevêque & le roi l'avoient ainsi décidé : mais ses ennemis même trouverent que c'étoit trop maltraiter un homme si celebre, que de le priver de tous ses biens, sans qu'il fut coupable d'aucun crime ; & conclurent de le réduire à son monastere de Ripon, à la charge qu'il promît par écrit d'y demeurer en repos, de n'en point sortir sans permission du roi, & de n'exercer aucune fonction épiscopale. Saint Vilfrid élevant sa voix leur répondit hardiment : Pourquoi me voulez-vous reduire à cette extrémité, que je me condamne moi-même ? Ne scandaliserai-je pas sans sujet ceux qui sçavent que depuis près de quarante ans je porte, tout indigne que je suis, le nom d'évêque ? Après la mort des grands hommes envoïez par saint Gregoire, j'ai déraciné le premier l'erreur des Ecossois, en ramenant toute la nation des Northumbriens à l'observation de la vraïe paſ-

que & de la tonsure en forme de couronne. Je leur ai appris les répons & les chants alternatifs ; & j'y ai établi la vie monastique selon la regle de S. Benoît, que personne n'y avoit encore apportée. Quant à cette nouvelle question que vous formez contre moi : j'en appelle hardiment au siege apostolique, & j'invite quiconque d'entre vous me veut d'époser, à venir aujourd'hui avec moi y recevoir le jugement. L'archevêque & le roi dirent : il se rend dès-là digne d'être condamné, en preferant le jugement des Romains au nôtre. Le roi offroit de le contraindre à main armée, mais les évêques le firent ressouvenir de la sureté qu'il lui avoit promise. Ainsi le concile se separa, & S. Vilfrid retourna librement chez Ethelrede roi des Merciens. Ses ennemis declarerent les moines de Ripon excommuniez : ensorte que si quelqu'un du peuple leur avoit fait benir des viandes par le signe de la croix, on les jettoit comme si elles eussent été offertes aux idoles. c. 45. c. 46.

IX. S. Vilfrid justifié à Rome.

Cependant saint Vilfrid passa la mer avec quelques-un des siens, & alla à Rome où ils se presenterent au pape Jean VI. & lui demanderent à genoux de recevoir leur memoire, declarant qu'ils ne venoient accuser personne, mais seulement se défendre contre ceux qui pourroient les accuser. Le pape & le clergé de Rome les reçurent charitablement ; tandis qu'ils attendoient la réponse du saint siege, il arriva des députez de la part de Berthuald archevêque de Cantorberi, chargez d'une accusation par écrit contre saint Vilfrid. Le pape assembla un concile de plusieurs évêques avec son clergé. c. 47.

S. Vilfrid s'y presenta & on y lût sa requeste, par
AN. 704. laquelle il demandoit l'execution des decrets du pa-
c. 48. pe Agathon & de ses successeurs Benoît & Sergius: pour lui conserver son évêché d'Yorc & ses monasteres dans les roïaumes des Merciens & de Northumbre, offrant de rendre à l'archevêque de Cantorberi le respect qui lui étoit dû, selon les canons.
c. 49. Après la lecture de cette requeste on le renvoïa & on fit entrer les deputez de l'archevêque Berthuald, qui proposerent leurs accusations, & le concile promit de les entendre à loisir les uns & les autres.

c. 50. On les fit venir ensemble, saint Vilfrid d'un côté avec les prêtres & les diacres qui l'accompagnoient : de l'autre les députez de l'archevêque Berthuald, qui dirent que l'évêque Vilfrid avoit méprisé en plein concile les decrets de l'évêque de Cantorberi établi par le saint siege sur toutes les églises Britanniques. Saint Vilfrid se leva, & sa venerable vieillesse donnant plus de poids à ses paroles, il dit : Comme j'étois au concile, on m'envoïa un évêque demander si je voulois me soûmettre au jugement de l'archevêque. Je répondis qu'il falloit auparavant sçavoir quel étoit ce jugement. Il me dit que l'archevêque ne le vouloit point déclarer, avant que j'eusse promis par écrit de m'y soûmettre. Quelque étrange que fut cette proposition, je promis de me soûmettre au jugement de l'archevêque en tant qu'il seroit conforme aux canons & au concile du pape Agathon & de ses successeurs.

Après cette réponse le concile de Rome déclara

que l'évêque Vilfrid s'étoit défendu canoniquement. Puis les évêques qui le composoient se mirent à parler grec en soûriant, & dirent plusieurs choses entre eux, que les Anglois n'entendoient point. Enfin ils dirent: Vous sçavez, mes freres, que suivant les canons, celui qui ne prouve point le premier chef d'accusation n'est pas admis à prouver les autres. Toutefois pour le respect de l'archevêque & de l'évêque Vilfrid, nous examinerons à loisir tous les articles. Ils renvoïerent ainsi les parties, & continuant à s'assembler, ils tinrent pendant quatre mois soixante & dix congregations. Saint Vilfrid y fut pleinement justifié, & les actes de ce concile furent lus à haute voix devant tout le peuple, suivant la coutume des Romains. Ceux qui avoient vû saint Vilfrid du temps du pape Agathon le reconnoissoient, & s'étonnoient avec indignation qu'on l'accusât de nouveau. Enfin le pape Jean le renvoïa absous, & écrivit une lettre aux deux rois Ethelred des Merciens, & Alfrid de Northumbre, où il parle ainsi: Nous admonestons Berthuald évêque de Cantorberi, d'assembler un concile avec l'évêque Vilfrid, qu'il y fasse venir les évêques Boza & Jean, & qu'après les avoir oüis il termine, s'il se peut, leur differend dans son concile: sinon, qu'ils les renvoïe au saint siege, pour être jugez par un concile plus nombreux: sous peine à celui qui refusera de s'y trouver, d'être rejetté, non seulement de tous les évêques, mais de tous les fideles. Le pape exhorte ensuite les deux rois à procurer l'execution de ce decret. Boza avoit été intrus dans le siege d'Yorc

AN. 704.

c. 51.

sup.

AN. 704. à la place de S. Vilfrid, & Jean dans le siege d'Hagustad à la place d'Eata, tous deux par l'autorité de l'archevêque Theodore.

c. 52.

Saint Vilfrid après un jugement si favorable vouloit demeurer à Rome & y finir sa vie déja fort avancée, dans le détachement de toutes les choses du monde. Mais le pape & tout son concile lui commanderent en vertu de l'obéïssance qu'il avoit promise, de retourner en Angleterre pour la consolation de ses peuples, & la joïe de ses amis. Il emporta de Rome des reliques, & des étofes de pourpre & de soïe pour l'ornement des églises; & repassa en France. Mais il fut attaqué d'une grande maladie: ensorte qu'après avoir marché quelque-temps à cheval il fallut le porter dans un brancard jusques à Meaux, où il arriva réduit à l'extremité. Après avoir resté quatre jours sans pouvoir prendre aucune nourriture, saint Michel lui apparut, & lui promit encore quatre ans de vie. Il guerit en effet peu de jours après, & repassa heureusement en Angleterre.

c. 53.

c. 5.

X.
S. Adamnan abbé.

Le roi Alfrid reçut vers ce temps-là saint Adamnan prêtre & abbé de Hij, député de la part de sa nation, c'est-à-dire des Hibernois. Le séjour qu'il fit en Northumbre lui donna occasion d'observer les pratiques de l'église Anglicane, & les plus sçavans l'exhorterent à s'y conformer, puisque c'étoit celle de l'église universelle, préferable à l'usage des Hibernois, qui étoient en si petit nombre & réduits à un petit coin du monde. Saint Ceolfrid abbé de Viremouth, dont il visita le monastere,

Be. v. hist. c. 16.
Ibid. c. 22.

nastere, fut un de ceux qui entreprirent de le persuader, voïant sa sagesse, son humilité, & sa pieté. Il lui dit touchant la tonsure clericale : Mon frere, vous qui pretendez à la couronne immortelle, pourquoi en portez-vous une imparfaite à votre tête ? Si vous cherchez la compagnie de saint Pierre, pourquoi imitez-vous la tonsure de celui qu'il a anathematisé ? Adamnan répondit : Sçachez, mon frere, qu'encore que je porte la tonsure de Simon, je ne laisse pas de détester ses erreurs ; & comme il étoit vertueux, & instruit des écritures, il se rendit, & préfera aux coutumes de son païs, ce qu'il apprit en Angleterre.

Il écrivit en trois livres la vie de saint Colomban premier abbé de Hy qu'il ne faut pas confondre avec le grand saint Colomban. Il composa de plus une description des lieux saints sur la relation d'un évêque de Gaule nommé Arculfe, qui avoit fait le voïage de Jerusalem. Nous avons l'un & l'autre ouvrage. Dans le second il décrit une église de la vallée de Josaphat, où l'on montroit le sepulchre de la sainte Vierge : mais, ajoute-t'il, on ne sçait en quel temps, par qui, ni comment son corps en a été ôté, ni en quel lieu il attend la resurrection. On croïoit donc dessors que la sainte Vierge étoit morte à Jerusalem, comme il le marque ensuite expressément : mais on ne croïoit pas encore qu'elle fut ressuscitée. Il dit qu'au lieu où saint Jean vivoit dans le desert, il y avoit des sauterelles dont les pauvres vivoient, les faisant cuire avec de l'huile, & des arbres dont les feüilles larges & longues avoient la

Be. V. hist. c. 16. Sup. l. XXXIV. n. 15.

to. 4. act. SS Ben. p. 502. lib. 1. c. 13.

c. 8 lib. II. c. 25.

couleur du lait, & le goût du miel. Il prétend que c'est ce que l'évangile appelle miel sauvage. Arculfe avoit aussi été à C. P. où il marque que l'on gardoit la vraïe croix; & qu'on la montroit solemnellement les trois jours de la semaine sainte. S. Adamnan donna ce livre au roi Alfrid, qui le renvoïa avec de grands presens.

Matth. III. 4.
Lib. III. c. 3.

Etant de retour chez lui, il voulut ramener à l'observance de l'église son monastere de Hy, & tous ceux qui en dépendent: ce qui ne lui fut pas possible. Mais ayant passé en Irlande il persuada presque tous les autres par ses exhortations modestes. Aïant celebré la pâque avec eux suivant l'ordre de l'église, il revint à son isle, où il recommença ses instances avec ses moines, mais inutilement; il mourut le vingt-troisiéme de Septembre de la même année, que l'on croit être 705.

XI.
L'empereur Justinien rétabli.
Theoph. an. 7. Asf. p. 312. C S. Niceph. p. 27.

L'empereur Justinien se rétablit cette année. Comme il passoit la mer pour aller chercher le secours des Bulgares, il survint une furieuse tempête. Un de ses gens lui dit: Promettez à Dieu que s'il vous rend l'empire, vous ne vous vangerez d'aucun de vos ennemis. Justinien lui répondit en colere: Au contraire, je veux que Dieu me fasse perir, si je pardonne à pas un. Aïant obtenu le secours des Bulgares, il vint à C. P. y entra par un aqueduc, & s'en rendit maître. Tibere Apsimare s'enfuit, mais il fut pris, & Justinien le fit enchaîner, & promener par toute la ville avec Leonce son predecesseur. Puis il les fit amener à l'Hippodrome. Pendant le spectacle, on les étendit par terre devant son siege, & il leur

tint le pied ſur la gorge pendant la premiere courſe de chevaux qui dura une petite heure. Le peuple crioit cependant : Tu as marché ſur l'aſpic & le baſilic, & tu as foulé aux pieds le lion & le dragon. Enſuite Juſtinien leur fit couper la tête à l'un & à l'autre. Apſimare avoit regné ſept ans, & Juſtinien en regna encore ſix depuis ſon rétabliſſement. Il fit crever les yeux à Callinique patriarche de C. P. & l'envoya en exil à cauſe du mal qu'il avoit dit de lui au couronnement de Leonce : & il mit à ſa place Cyrus, qui étoit reclus dans l'iſle Amaſtris, & qui, comme il paſſoit par là, lui avoit prédit ſon rétabliſſement.

AN. 705.

Pſ. 70.

Sup. n. 7.

XII.
Mort d'Abdelmelic. Oüalid caliſe.
Theoph. n. 7. p. 312.
Elmac. c. 13. p. 70.
Ide. 12. p. 68.
Chr orient. p. 104.
Sup. l XL. n. 34.

La même année 705. quatre-vingt-ſixiéme de l'Hegire, le caliſe Abdelmelic mourut, & ſon fils Oulit, ou plûtôt Oüalid lui ſucceda. Du temps d'Abdelmelic, les Jacobites firent patriarche d'Alexandrie après Simon, un nommé Alexandre, l'an 420. de Diocletien, 724. de Jeſus-Chriſt. Il tint le ſiege plus de vingt ans, ſous une rude perſecution : car il païa par deux fois un tribut de trois dinars. C'eſt ainſi que les Arabes nommoient le ſou d'or des Romains. Le caliſe avoit donné le gouvernement d'Egypte à ſon frere Abdelaziz, qui fit faire le dénombrement des moines, & exigea d'eux un dinar par tête, & c'eſt le premier tribut qu'ils païerent. Le caliſe Oüalid fit bâtir une moſquée magnifique à Damas ſa capitale, & pour cet effet, il fit abattre la grande égliſe dédiée à ſaint Jean, qui étoit à côté de la moſquée, & fort belle. On dit qu'il en offrit aux Chrétiens quarante mille dinars,

Elmac. c. 15. p. 71.
Theoph. p. 314.

AN. 705.

& que comme ils les refuserent, il la prit, & la fit abbattre sans leur rien donner.

XIII. Mort de Jean VI. Jean VII. & Sisinnius papes. *Anast. V. Papebr. con.*

Si-tôt que l'empereur Justinien fut rétabli, il envoïa à Rome le concile de Trulle pour le faire confirmer par le pape Jean VII. qui tenoit alors le saint siege. Jean VI. étoit mort vers le commencement de cette année 705. & après un mois & dix-huit jours de vacance, on avoit ordonné Jean VII. Grec de nation, fils de Platon, sçavant & éloquent pour le temps. Il tint le saint siege deux ans, sept mois & dix-sept jours, sous les empereurs Tibere & Justinien. Celui-ci lui envoïa deux métropolitains chargez des volumes du concile de Trulle, & d'une lettre par laquelle il le conjuroit d'assembler un concile & confirmer ce qu'il approuveroit dans ces volumes & rejetter le reste. Le pape Jean VII. par une foiblesse humaine craignant de déplaire à l'empereur, lui envoïa ces volumes, sans y avoir rien corrigé.

Paul diac. vi. hist. c. 28.

De son temps Aribert roi des Lombards rendit à l'église de saint Pierre le patrimoine des Alpes Cottiennes, à present le mont Genebre, & le mont Cenis, usurpé depuis long-temps par cette nation ; & l'acte de la donation fut écrit en lettres d'or. Ce pape répara plusieurs églises, entre-autres celle de la sainte Vierge nommée l'ancienne, où il établit sa demeure pendant son pontificat. Il orna diverses églises d'images, entre lesquelles étoit son portrait. Il fit faire un calice d'or du poids de vingt livres, ou trente marcs, orné de pierreries. Il ordonna dix-huit évêques en plusieurs lieux. On l'enterra à

ſaint Pierre devant un oratoire de la Vierge, qu'il avoit fait bâtir, & orné les murailles de peintures en moſaïque, qui couterent une grande ſomme d'argent. Il y fut enterré le 15. des calendes de Novembre, indiction ſixiéme, ſous le regne de Juſtinien: c'eſt-à-dire le dix-huitiéme d'Octobre 707. & le ſaint ſiege vaqua trois mois. Après cet intervalle on ordonna pape Siſinnius Syrien de nation. Quoiqu'il fut affligé de la goutte, juſques à ne pouvoir porter ſes mains à ſa bouche: il avoit le courage ferme, & une telle affection pour ſon peuple, qu'il entreprit la reparation des murs de Rome. Mais il ne tint le ſaint ſiege que vingt jours, & mourut ſubitement. Il avoit ordonné un évêque pour l'iſle de Corſe. On l'enterra à S. Pierre le ſeptiéme de Fevrier, indiction ſixiéme, ſous le regne de Juſtinien: c'eſt-à-dire l'an 708. & le ſaint ſiege vaqua un mois & dix-neuf jours.

XIV. S. Bonet de Clermont. *Act. SS. Ben. tom. 3. p. 90.*

C'eſt à peu près le temps où S. Bonet évêque de Clermont vint à Rome. Il étoit natif de la même ville capitale de l'Auvergne, & de race de ſenateurs. Etant venu à la cour de Sigebert III. roi d'Auſtraſie, il fut d'abord ſon échanſon, puis ſon referendaire, qui étoit comme un chancelier. Le roi Childeric neveu de Sigebert lui ayant donné le gouvernement de Marſeille, & de la Provence: il s'avançoit toujours en vertu, rachetoit les captifs, s'appliquoit au jeûne & à l'oraiſon, & à reconcilier les ennemis. Son frere Avit II. évêque de Clermont avoit ſuccedé en ce ſiege à ſaint Project, en 674. Après l'avoir gouverné environ quinze ans,

Sup. liv. XXXIX. n. 50.

se voyant près de sa fin, il désigna Bonet pour son successeur, du consentement de son église. C'étoit l'an 688. & Pepin maire du palais qui gouvernoit alors la France sous le roi Theodoric, lui fit donner son agrément, & les lettres necessaires : ainsi S. Bonet fut ordonné évêque de Clermont. Alors il redoubla ses jeûnes jusques à passer deux & trois jours, & quelquefois quatre sans manger. Il s'appliqua aux veilles, à la lecture & à la retraite, principalement le carême. Ses larmes étoient si abondantes, que son capuce en étoit trempé. Il exerçoit l'hospitalité, faisoit de grandes aumônes, & tenoit des conferences avec ses prêtres, pour les instruire des canons.

Ensuite craignant que son ordination n'eut été irreguliere, parce qu'il avoit succedé à son frere encore vivant : il alla au monastere de Solignac près de Limoges, consulter saint Tillon disciple de saint Eloy, qui lui conseilla de quitter l'épiscopat, où il étoit entré contre les canons : il obéït, & fit ordonner à sa place Nodobert avec le consentement du roi. Saint Bonet se retira ensuite dans l'abbaïe de Manlieu, *Magni-locus*, ainsi nommée d'un ecclesiastique nommé Magnus, qui y avoit porté des reliques de saint Sebastien, c'est-à-dire, de la
Act. SS. Ben. to. 5. p. 401. poussiere de son tombeau. Saint Genès évêque de Clermont y fonda vers l'an 656. sur son propre fonds un monastere qui subsiste encore, dont il établit Evode pour premier abbé. Ce fut là où saint Bonet se retira, & y prit l'habit monastique vers l'an 699. Cependant les heresies de Novatien

& de Jovinien se renouvellerent dans le diocese de Clermont; & les moines de Manlieu publierent une lettre pour les refuter. Après que S. Bonet eut demeuré chez eux environ un an, il partit pour aller à Rome visiter les sepulchres des apôtres, ayant auparavant distribué tous ses biens aux églises & aux monasteres. En passant à Lion il reconcilia l'archevêque avec le duc de Bourgogne. Il séjourna quelque-temps au monastere de l'Isle-barbe, & visita celui d'Agaune. Etant entré en Italie, il fut très-favorablement reçu par Aribert roi des Lombards, qui s'étant recommandé à ses prieres, remporta la victoire sur le jeune roi Lieâbert son competiteur; ce qui arriva l'an 705. Enfin S. Bonet arriva à Rome; & après avoir visité les lieux saints, il ramena plusieurs captifs qu'il avoit délivrez. Il répandit quantité d'aumônes pendant ce voïage, & fit plusieurs miracles. A son retour il demeura quatre ans à Lion, & y mourut vers l'an 709. Ses reliques furent depuis rapportées à Clermont, & l'église honore sa memoire le quinziéme de Janvier.

Paul. diac. VI. hist. c. 19.

Martyr. R. 15. Janv.

XV. S. Tetrique d'Auxerre.

to. 3. act. SS. Fev. p. 151 Item to. 1. Bibl. nova. p. 417. hist. episc. Aut. c. 24.

Vers le même temps mourut S. Tetrique évêque d'Auxerre, qui succeda à Scobilion vers l'an 665. & tint ce siége quinze ans. Il avoit été abbé du monastere de saint Germain; & l'on compte quatorze moines de cette maison, & entre-eux six abbez qui devinrent évêques d'Auxerre. S. Tetrique dès la premiere année de son pontificat, regla dans un synode comment les abbez & les archiprêtres de diverses églises du diocese, devoient venir faire l'office dans l'église cathedrale de saint Etienne:

dont par consequent le clergé n'étoit pas assez nombreux pour y satisfaire continuellement. La premiere semaine de Janvier, c'étoit les moines de saint Germain, la seconde le clergé de saint Amatre, la troisiéme saint Pierre, la quatriéme saint Julien, & ainsi des autres marquez pour chaque mois, excepté le mois de Septembre, où peut-être on donnoit des vacances pour la vendange. L'œconome de l'église fournissoit à ce clergé pendant leur semaine, la retribution necessaire : & ceux qui venoient trop tard, ou s'acquittoient negligemment de l'office, étoient privez de vin pendant quarante jours. Que si le vidame ou le celerier manquoit à fournir ce qui leur étoit dû, on l'enfermoit dans un monastere, pour faire penitence au pain & à l'eau pendant six mois. Le vidame, *vice-dominus*, gouvernoit la maison de l'évêque en particulier. L'œconome avoit l'administration de tous les biens de l'église. Dans le siecle precedent, saint Aunacaire évêque d'Auxerre avoit fait un reglement à peu près semblable. Saint Tetrique fut tué comme il dormoit, par son archidiacre, nommé Regenfroy le dix huitiéme de Mars, & est honoré comme martyr. Après sa mort le siege d'Auxerre vacqua trois ans.

Sup. liv XXXV. *n.* 51. *hist. episc. n.* 19.

XVI. Mort de S. Lambert.

Acta SS. Ben. to. 3. *p.* 71. Sup. *liv.* XXXIX. *n.* 50. *liv.* XL. *n.* 9.

C'étoit sans doute un effet du désordre qui regnoit en France sous les rois fainéans, & la mort de saint Lambert nous en fournit un exemple plus illustre. Après qu'il eut été sept ans hors de son siege de Mastric, retiré dans le monastere de Stavelo, la mort d'Ebroïn donna lieu à Pepin de chasser Faramond usurpateur

usurpateur de ce siege, & d'y rétablir S. Lambert à la priere de tout le clergé, & de tout le peuple, vers l'an 681. Il recommença donc à s'acquitter de ses fonctions avec un très-grand zele ; & trouvant encore des païens dans la Toxandrie, petit païs voisin de Mastric, il s'appliqua à leur conversion, adoucit leur barbarie par sa patience, & abattit plusieurs temples & plusieurs idoles.

Mais deux freres Gallus & Riolde pilloient les biens de l'église de Mastric, & se rendoient insupportables par leurs violences. Les amis & les parens de saint Lambert en furent tellement indignez, que se voïant poussez à bout, ils les tuerent. Les deux freres étoient parens de Dodon domestique de Pepin, qui possedoit quantité de terres & de serfs. Il résolut de venger leur mort sur l'évêque même ; & ayant assemblé quantité de gens armez, il vint l'attaquer à *Leodium* sur la Meuse, alors simple village, aujourd'hui la grande ville de Liege. Saint Lambert reposoit après matines, quand un de ses serviteurs nommé Baldoüée, qui étoit de garde, & veilloit auprès de lui, sortit dehors, & vit l'armée de Dodon qui venoit en plusieurs troupes. Etant arrivez ils rompirent les palissades & les portes, & monterent sur le toit. Baldoüée courut avertir le saint évêque qui commençoit à s'endormir. Dans le premier mouvement, il prit une épée pour se défendre : mais pensant à Dieu, & se confiant en lui, il jetta l'épée à terre aimant mieux mourir que de mettre la main sur ces méchans. Aussi tôt ils entrerent, & donnerent de

AN. 708.

leurs lances contre les murailles. Deux neveux de l'évêque les chasserent à coups de bâton : mais il leur dit, & aux autres qui l'accompagnoient : Si vous m'aimez veritablement, aimez Jesus-Christ comme moi, & lui confessez vos pechez : pour moi il est temps que j'aille vivre avec lui. Un autre de ses neveux lui dit : N'entendez-vous pas comme ils crient de mettre le feu à la maison pour nous brûler tous vifs ? Alors saint Lambert dit à ses neveux : Souvenez-vous que vous êtes coupables de ce crime, c'est-à-dire de la mort des deux freres : Allez maintenant en recevoir la juste recompense. Ensuite ayant fait sortir tout le monde de sa chambre, il se prosterna les bras étendus en forme de croix, & se mit à prier avec effusion de larmes. Les ennemis entrerent dans la maison, passerent au fil de l'épée tous ceux qu'ils y trouverent, & un d'eux étant monté sur le toit de la chambre où étoit le saint évêque, lui lança un dard dont il le tua. Ainsi mourut Lambert le dix-septiéme de Septembre l'an 708. ou environ, après quarante ans de pontificat ; depuis l'an 668. qu'il succeda à S. Theodart. Son corps fut mis dans une barque & rapporté à Mastric, où il fut enterré dans l'église de S. Pierre : mais depuis il fut reporté à Liege, & il est honoré comme martyr.

Sup. liv. XXXIX. n. 45.

Martyr. R. 17. Sep.

Son successeur fut saint Hubert son disciple, il étoit de la noblesse d'Aquitaine, & de la cour du roi Theodoric. On dit qu'un jour de fête solemnelle tandis que les autres Chrétiens étoient à l'église, il alla à la chasse, où il vit un cerf qui por-

Anonym. ap. Coint. an. 688. c. 34.

toit une croix entre son bois : & entendit une voix qui le menaçoit de l'enfer, s'il ne se convertissoit : qu'aussi-tôt il descendit du cheval, & promit d'obéïr à l'ordre du ciel. Quoi qu'il en soit, il passa en Austrasie, attiré par le merite de Pepin maire du palais ; & ayant oui parler des vertus de S. Lambert, il se rendit auprès de lui à Mastric, & entra dans son clergé. Quoiqu'il fut encore jeune, il avoit été marié, & avoit un fils nommé Florebert qui lui succeda dans l'épiscopat.

XVII. Constantin pape. *Anast.* *Papeb.*

La même année 708. le quatriéme de Mars, on ordonna pape Constantin Syrien, homme d'une extrême douceur, qui tint le saint siege sept ans & quinze jours. C'est le septiéme pape de suite venu de Syrie ou de Grece. Jean V. étoit Syrien, Conon de Thrace, Sergius Syrien, Jean VI. & Jean VII. Grecs, Sisinnius & Constantin Syriens. Peut-être la persecution des Arabes, & les frequentes revolutions de l'empire, obligeoient plusieurs Grecs & Orientaux à se refugier à Rome. Le pape Constantin ordonna Felix archevêque de Ravenne, qui soutenu par la puissance seculiere refusa de faire à l'église Romaine, les promesses que ses predecesseurs avoient accoutumé de faire, comme on voïoit dans les archives. Mais peu de temps après l'empereur Justinien envoïa à Ravenne Theodore patrice & general de l'armée de Sicile, qui prit la ville, & emmena l'archevêque & tous les rebelles chargez de chaînes à C. P. & ayant fait crever les yeux à l'archevêque Felix, l'envoya en exil dans le Pont : ce qui fut regardé à Rome comme une punition divine.

AN. 708.

XVIII. S. Vilfrid rétabli. Paul diac. IV. hist. c. 37.

De ce temps plusieurs Anglois de tout sexe & de toute condition venoient à Rome par devotion, même des nobles, des ducs & des rois. L'un d'eux fut Coënred roi des Merciens, qui avoit travaillé au rétablissement de saint Vilfrid. Ce saint évêque à son retour de Rome étant arrivé dans le païs de Cant, envoïa des deputez à l'archevêque Britualde, qui promit d'adoucir le jugement prononcé contre lui au concile de Nestrefeld. Car il avoit reçu des lettres de ses deputez à Rome, & touché de l'autorité du pape, il se reconcilia sincerement avec saint Vilfrid. Ce saint alla trouver Ethelred son ancien ami, qui après avoir regné trente & un ans sur les Merciens, s'étoit fait moine en 704. dans le monastere de Bardeney, dont il fut depuis abbé. Ils s'embrasserent avec larmes. S. Vilfrid lui montra la sentence du pape, & Ethelrede l'ayant luë promit de l'appuïer de tout son credit. Il pria aussi-tôt le roi Coënred son successeur de le venir trouver, & lui fit jurer d'obéïr aux decrets du saint siege. Ensuite par le conseil d'Ethelrede, saint Vilfrid envoya un prêtre & un abbé à Alfrid roi de Northumbre, pour le prier de trouver bon, qu'il lui presentât les lettres du pape : mais le roi répondit, que tant qu'il vivroit, il ne changeroit point ce qui avoit été ordonné par les évêques de presque toute la Bretagne. Il tomba malade peu de temps après, & croïant que c'étoit une punition de sa désobéïssance au saint siege, il recommanda à son successeur de faire la paix avec l'évêque Vilfrid.

Eddi. vita. c. 54. Sup. n. 9. — c. 55. — c. 56. — Be. epit.

Alfrid mourut l'an 705. & son successeur Eadulfe,

loin de faire justice à saint Vilfrid, lui ordonna de sortir dans six jours de son roïaume : menaçant de faire mourir tous ceux qu'il trouveroit de ses compagnons. Mais au bout de deux mois, il fut chassé lui-même, & le fils d'Alfrid encore enfant regna à sa place. La premiere année de son regne, Berthuald archevêque de Cantorberi vint en Northumbre avec tous ses évêques & ses abbez, & les c. 37. premiers du roïaume. On tint un concile près la riviere de Nid : le jeune roi Osred y assista avec ses seigneurs, les trois évêques de son roïaume, le abbez, & Elflede abbesse de Strenshal, dont on estimoit fort les conseils. S. Vilfrid étoit present. Quand le roi, les évêques & les seigneurs furent assis, l'archevêque Britualde dit : Prions Dieu, que par son saint esprit il mette la paix dans nos cœurs. Nous avons l'évêque Vilfrid & moi des lettres du saint siege qui doivent êtres luës en votre presence. Après qu'elles eurent été luës, Bertefrid le plus considerable entre les seigneurs de Northumbre en demanda l'interpretation pour lui & pour les autres qui n'entendoient pas le latin : l'archevêque leur en dit la substance, sçavoir que le pape ordonnoit aux évêques Sup. n. 9. Anglois de se reconcilier avec Vilfrid, & lui rendre ses églises, où d'aller tous ensemble à Rome pour y être jugez. Les évêques opposez dirent qu'ils s'en tenoient à ce qu'avoient ordonné l'archevêque Theodore & le roi Ecfrid, & ce qu'ils avoient reglé eux-mêmes avec le roi Alfrid au concile de Nesterfeld : L'abbesse Elflede rendit témoignage de la derniere volonté du roi Alfrid pour le réta-

AN. 709.

blissement du saint évêque. Alors Bertefrid dit au nom du jeune roi : La volonté du roi & des seigneurs, est que nous obéïssions en tout aux ordres du saint siege & du roi Alfrid ; car quand nos étions assiegez à Bebambourg & reduits à l'extremité, nous fîmes vœu d'executer cet ordre du pape, si Dieu accordoit à notre jeune prince le roïaume de son pere. Aussi-tôt les cœurs des ennemis furent changez, ils traiterent avec nous, & nous fûmes délivrez. Après ce discours, les évêques consulterent entr'eux, & la conclusion du concile fut que tous les évêques, le roi & les seigneurs feroient de bonne foi la paix avec l'évêque Vilfrid, & lui rendroient ses deux monasteres de Ripon & d'Hagulstad, avec tous leurs revenus. Ils s'embrasserent, tous, communierent ensemble ; & après avoir rendu graces à Dieu, ils se retirerent chacun chez-eux.

XIX. Mort de S. Vilfrid. c. 58.

Quelque-temps après S. Vilfrid tomba malade à Hagulstad comme il l'avoit été à Meaux & encore plus violemment. Tous les abbez & les anachoretes du païs y accoururent, & se mirent en prieres avec les moines du lieu, & demanderent à Dieu de lui rendre la connoissance & la parole, afin qu'il pût donner ordre à ses maisons & partager ses biens : ils furent exaucez, le saint évêque revint en santé, &
c. 59. vécut encore un an & demi. Peu de temps avant sa mort étant à Ripon en presence de deux abbez & huit moines de ses plus confidens, il fit ouvrir son tresor par celui qui en gardoit les clefs, & tirer devant eux tout ce qu'il y avoit d'or, d'argent & de pierreries,

&en fit quatre parts. La premiere pour les églises de sainte Marie & de saint Paul de Rome, la seconde pour les pauvres, la troisiéme pour les prevôts de ses deux monasteres de Ripon & d'Hagulstad, afin qu'ils eussent de quoi faire des presens aux rois & aux évêques: la quatriéme pour être partagée à ceux qui l'avoient suivi dans ses voïages. Ensuite, il établit le prêtre Tatbert son parent prevôt à Ripon, car il en étoit toujours abbé. Ayant ainsi reglé ses affaires il passa dans le païs des Merciens à la priere du roi Coenred qui vouloit prendre ses avis pour le reglement de sa vie, les abbez du païs vouloient aussi l'entretenir sur l'état des monasteres qu'il y avoit établis. Après les avoir visitez & fait des liberalitez de terres ou d'argent comptant, il vint au monastere d'Oundle, aujourd'hui dans le comté de Nortamton où il tomba malade de sa derniere maladie. Peu de temps auparavant en marchant à cheval avec le prêtre Tatbert il lui avoit raconté toutes les actions de sa vie, comme prévoïant sa mort: c'étoit une espece de confession qui se pratiquoit quelquefois par humilité, differente de la confession sacramentale. Etant donc tombé malade en ce lieu, il donna sa benediction à ses disciples, & mourut le vingt-quatriéme d'Avril 709. la quatriéme année du regne d'Osred en Northumbre. Il étoit âgé de soixante & seize ans, & en avoit passé quarante-cinq dans l'épiscopat. Son corps fut reporté à Ripon revêtu d'habits sacerdotaux, & Tatbert abbé de ce monastere fit celebrer tous les jours pour lui une messe particuliere,

AN. 709.

c. 60.

c. 61.

Be. V. hist. c. 20.

AN. 709. & tous les ans le jour de son anniversaire, il faisoit distribuer aux pauvres la dixme de ses troupeaux, outre les aumônes journalieres. Le prêtre Aca succeda à S. Vilfrid dans l'abbaïe d'Hagulstad.

Ibid. c. 21.

Coënred roi des Merciens après six ans de regne quitta son roïaume la même année 709 & vint à Rome où il embrassa la vie monastique, & acheva ses jours dans les prieres, les jeûnes & les aumônes. Il amena avec lui Offa roi des Saxons Orientaux, qui étant jeune, bien fait & cheri de son peuple, quitta pour J. C. sa femme, son païs & son roïaume, & embrassa aussi à Rome la vie monastique. Tous deux y moururent promptement, comme ils l'avoient souhaité.

XX. S. Adelme évêque. *Elog. to. 3. act. SS. Ben. p. 222. vita to. 5. p. 7. 26.*

La même année 709. mourut saint Adelme ou Althelme premier évêque de Schirburn, il étoit d'une famille noble du roïaume d'Oüessex, & fut d'abord instruit par l'abbé Adrien dans le monastere de saint Augustin de Cantorberi, où il apprit le latin & le grec. Etant retourné dans son païs il se fit moine au monastere nommé alors Meldun, & depuis Malmesburi fondé de nouveau par un solitaire Irlandois nommé Maidulfe; d'abord il vécut en ermite; mais n'ayant pas de quoi subsister il se mit à enseigner; & plusieurs de ses disciples embrasserent à son exemple la profession monastique; ce qui produisit un monastere depuis fort celebre. Adelme y ayant étudié quelque-temps les arts liberaux, retourna à Cantorberi pour s'y perfectionner sous l'abbé Adrien, & y demeura jusques à ce que sa santé l'obligea à retourner chez lui. Il fut le premier des Anglois qui apprit les regles de versification latine.

latine. Il cultiva aussi la poësie Angloise, & fit en sa langue vulgaire des cantiques pour retenir le peuple, qui étant encore demi-barbare, se retiroit promptement si-tôt que la messe étoit dite. Adelme se mettoit sur un pont à la sortie de la ville, & chantant lui-même ses cantiques retenoit le peuple agréablement, & leur insinuoit les veritez de la religion, qu'ils n'auroient pas écoutez dans des sermons.

Outre la poëtique, il étudia aussi les loix Romaines, le calcul & l'astronomie : & la réputation de sa doctrine fut si grande, qu'il étoit consulté non-seulement par ses compatriotes, mais par des étrangers, comme les Ecossois, & qu'il venoit des François s'instruire sous lui. Il ne les formoit pas moins à la vertu qu'aux sciences, & s'y exerçoit lui-même sérieusement. Il ne sortoit point du monastere sans necessité : s'appliquoit à la lecture & à l'oraison; & pour se mortifier se mettoit quelquefois dans une fontaine jusques aux épaules, même durant les nuits d'hyver, & y recitoit le pseautier. Il fut ordonné prêtre par Leuther évêque d'Oüessex qui confirma l'établissement du nouveau monastere de Meldun, & l'en fit abbé l'an 675. à la priere des autres abbez de son diocese. Ce monastere s'accrut considerablement sous Adelme, la reputation de sa doctrine & de sa pieté lui attirant des disciples de tous côtez. Pendant qu'il en étoit abbé, il fut chargé par un concile tenu dans le roïaume des Merciens, d'écrire contre les erreurs des Bretons, & en ramena plusieurs à l'observation légitime de la pâque. *B. v. hist. c. 19.*

AN. 709. L'an 705. S. Heddi évêque de Vorchester ou d'Oüessex étant mort, le diocese fut partagé en deux. On en donna un à Daniel, dont le siege fut à Vinchestre. On mit l'autre siege à Schirburn, & S. Adelme en fut ordonné évêque en sa vieillesse par l'archevêque Britualde son ancien compagnon d'étude & de la vie monastique. Après l'avoir consacré il le tint quelque temps auprès de lui pour profiter de ses conseils. S. Adelme ne vécut que quatre ans dans l'épiscopat, & mourut l'an 709. le vingt cinquiéme de Mai jour auquel l'église honore sa memoire. Il est fameux par ses écrits. Outre le livre contre les erreurs de Bretons, il en écrivit un en prose & en vers. Nous avons ces deux traitez, & dans le dernier il fait l'éloge de plusieurs saints, entre-autres de saint Benoît qu'il loüe comme le premier maître de la vie monastique. Il avoit aussi écrit des huit vices, quelques énigmes, & quelques lettres. L'abbé Adrien qui avoit été maître de S. Adelme mourut la même année 709.

Marty. R. 25. Mai.

XXI. Pictes quittent le schisme. *Act. SS. Ben. to. 2. p. 1011.*

Saint Ceolfrid disciple & successeur de S. Benoît Biscop gouvernoit alors les deux monasteres de Viremouth & de Jarrou. Il avoit été à Rome avec son maître, & étoit très-instruit de tout ce qui regardoit sa profession : plein de ferveur & de zele. Il accrut les revenus de ses monasteres, y fit plusieurs oratoires, les pourvut d'ornemens & de vases sacrez. Sur tout il augmenta la bibliotheque que Benoît avoit commencée. Il y ajouta trois bibles de la nouvelle version, c'est-à-dire de S. Jerôme, qu'il avoit apportées de Rome, & un livre de cosmogra-

phie d'un ouvrage merveilleux. Il obtint du pape Sergius un privilege ſemblable à celui que Benoît avoit obtenu du pape Agathon ; & ce dernier fut confirmé dans un concile par les ſouſcriptions des évêques & du roi Alfred. AN. 709.

Vers l'an 710. Naïton roi des Pictes qui habitoient la partie ſeptentrionale de la Bretagne nommée à preſent Ecoſſe, inſtruit par la meditation fréquente des écritures, renonça à l'erreur qu'il avoit ſuivie juſques alors touchant l'obſervation de la pâque, & ramena tout ſon peuple à l'obſervance catholique. Les Pictes avoient eu pour apôtre ſaint Colomban l'ancien, qui étant Irlandois leur avoit enſeigné les traditions de ſon païs. Le roi Naïton voulant donc ramener ſes ſujets aux obſervances catholiques : pour le faire avec plus de facilité & d'autorité chercha du ſecours chez les Anglois, & envoïa des députez à S. Ceolfrid, le priant de l'inſtruire ſur ce ſujet. Il lui demandoit auſſi des architectes pour bâtir dans ſon païs une égliſe de pierre à la maniere des Romains : promettant de la faire dédier en l'honneur de S. Pierre, & de ſuivre avec ſon peuple l'uſage de l'égliſe Romaine, autant que l'éloignement & la difference du langage le pourroit permettre. S. Ceolfrid lui envoïa des architectes, & lui écrivit une grande lettre, où il prouve doctement que l'on doit celebrer la pâque comme l'égliſe catholique, la troiſiéme ſemaine du premier mois, & toujours le dimanche. Il y marque les divers cycles d'Euſebe, de Theophile, de S. Cyrille, & enfin celui de Denis le Petit, qui

Acta. SS. Ben. to. 3. p. 292. Be. v. c. 22.

Sup. liv. XXXVI. n. 16.

duroit encore. Quant à la tonsure il reconnoît que c'est une chose differente en soi : mais il soutient que l'on doit préferer celle de saint Pierre où la couronne étoit entiere, à celle de Simon le magicien qui n'étoit que par devant. Il suppose cette tradition, dont il ne paroît pas que personne doutât alors. Cette lettre ayant été luë en presence du roi Naïton, & de plusieurs hommes doctes, & ayant été traduite exactement en sa langue, il se leva du milieu des seigneurs entre lesquels il étoit assis, se mit à genoux, & rendit graces à Dieu d'avoir été assez heureux pour recevoir d'Angleterre un tel present. Je sçavois déja bien, ajouta-t'il, que c'étoit la vraïe maniere de celebrer la pâque. Mais j'en vois maintenant si clairement la raison, qu'il me semble que je n'y entendois rien auparavant. C'est pourquoi je vous déclare que je veux toujours l'observer ainsi avec tout mon peuple, & j'ordonne que tous les clercs de mon roïaume prennent aussi cette tonsure. Cet ordre fut aussi-tôt executé, & par tout le païs des Pictes on fit faire par ordre public des copies du cycle pascal de dix-neuf ans, au lieu de celui de quatre-vingt-quatre ans, dont on se servoit auparavant.

XXII. Le pape à C. P. *Anast.*

Cependant l'empereur Justinien envoya un ordre au pape Constantin de venir à C.P. Le pape obéït, & s'embarqua à Porto le cinquiéme d'Octobre, indiction neuviéme, c'est-à-dire l'an 710. Il fut suivi par deux évêques, trois prêtres & quelques autres clercs en petit nombre. Pendant son absence, Jean surnommé Rizocope patrice & exarque, vint à Ro-

me où il égorgea Saul diacre & vidame, Pierre trésorier, Sergius prêtre & abbé, Sergius ordonnateur. De là il alla à Ravenne, où par un juste jugement de Dieu, il mourut d'une mort honteuse. Le pape ayant passé l'hyver à Otrante arriva à Constantinople & de-là à Nicomedie où l'empereur le vint trouver de Nicée. Le dimanche le pape celebra la messe devant l'empereur qui communia de sa main, le pria d'interceder pour ses pechez, & renouvella tous les privileges de l'église ; après quoi il le renvoïa. On ne dit point quel étoit le sujet de ce voyage : & ce qu'on y voit de plus remarquable, est que le pape reçut par tout de très-grands honneurs. Il rentra à Rome le vingt-quatriéme d'Octobre indiction dixiéme, l'an 711. ayant été un an entier à son voyage : pendant lequel il ordonna douze évêques en divers lieux.

XXIII. Mort de Justinien. Philippique empereur.

S. Niceph. p. 30. Theoph. an 6. p. 316.

Trois mois après la nouvelle vint à Rome que l'empereur Justinien avoit été tué : & Philippique mis en sa place : & on en fut affligé, parce que le nouvel empereur étoit heretique. Justinien se rendit si odieux par ses cruautez, que l'armée qu'il avoit envoïée contre la ville de Chersonne, prit le parti des assiegez, & proclama pour empereur un Armenien nommé Bardane qui y étoit en exil, & l'appella Philippique. Il vint droit à Constantinople, & cependant on envoya contre Justinien qui en étoit sorti, & qui fut pris. On lui coupa la tête, que Philippique envoya en Occident, & jusques à Rome. Tibere fils de Justinien étoit à Constantinople, & se refugia dans l'église de Blaquerne, où il tenoit d'une

main un des pieds de la ſainte table, de l'autre main la vraïe croix, & avoit des reliques à ſon cou. Mais deux patrices Maur & Jean étant ſurvenus, ce dernier entra dans le ſanctuaire, & ſans s'arrêter aux larmes d'Anaſtaſie mere de Juſtinien & ayeule de Tibere, qui étoit preſente, & ſe jettoit à leurs pieds, il arracha Tibere du lieu ſaint, après lui avoir ôté la croix qu'il poſa ſur l'autel, & le reliquaire qu'il mit lui-même à ſon cou. On enleva le jeune homme hors de l'égliſe, & l'ayant étendu par terre, on l'égorgea. Telle fut la fin de Juſtinien & de ſon fils. Bardane ou Philippique étoit Monothelite, comme ayant été inſtruit dès l'enfance par l'abbé Etienne diſciple de Macaire d'Antioche. Long-temps avant que d'être empereur, il alla voir un jour un reclus du monaſtere de Caliſtrate, qui étoit aſtrologue, & lui dit que l'empire lui étoit deſtiné. Bardane en fut troublé : mais le reclus lui dit : Si Dieu l'ordonne, y reſiſterez-vous ? Or je vous avertis que l'on a mal fait de tenir le ſixiéme concile. Aboliſſez-le quand vous regnerez, & votre regne ſera long & heureux. Bardane le lui promit avec ſerment. Mais quand il vit Leonce empereur à la place de Juſtinien, il alla trouver le reclus, qui lui dit : Ne vous preſſez pas, vous ſerez empereur. Il y retourna voïant regner Apſimare, & le reclus lui dit encore : Ne vous preſſez point, l'empire vous attend. Apſimare l'ayant appris fit foüetter Bardane, lui fit raſer la tête, & l'envoya chargé de fers à Cephalonie, mais Juſtinien étant rétabli le rappella.

Agath. to. 6. conc. p. 1405. A. Theoph. p. 319.

Sup. liv. XV. n. 54.

Ibid. n. 57.

Philippique étant donc parvenu à l'empire, tint parole à son reclus; car avant que d'entrer dans le palais, il en fit ôter l'image du sixiéme concile qui étoit dans le vestibule, disant qu'il n'y entreroit point autrement. Ensuite il fit tenir un concile où le sixiéme concile general fut condamné, & le reclus devint aveugle la même année. L'empereur fit aussi chasser de l'église le patriarche Cyrus, le confina dans le monastere de Chora, & mit à sa place Jean Monothelite comme lui. Germain métropolitain de Cyzique favorisa aussi cette entreprise de l'empereur, aussi bien qu'André évêque de Crete: Nicolas sçavant medecin & questeur, Elpide diacre de la grande église, Antiochus garde des chartes, & plusieurs autres tant évêques que senateurs; & Philippique persecuta ceux qui ne voulurent pas souscrire à ce concile, jusques à en bannir quelques-uns. Il fit mettre dans les dyptiques les noms de Sergius, d'Honorius, & des autres que le sixiéme concile avoit condamnez, releva leurs images. Peu de temps après ayant trouvé dans le palais les actes du sixiéme concile écrits de la main d'Agathon alors diacre & bibliothecaire de la grande église de C. P. il les fit brûler publiquement.

AN. 712.

Agath. epit.

S. Nic. p. 31.

Il envoya au pape Constantin une lettre où son erreur étoit exprimée: mais le pape la rejetta de l'avis de son conseil. Le zele du peuple en fut excité, & on éleva dans l'église de saint Pierre une image qui contenoit les six conciles generaux. Le peuple alla plus loin, il ne souffrit point que l'image de l'empereur heretique fut portée dans l'église

Anast.

AN. 713.

ni ſon nom prononcé à la meſſe : il ne voulut recevoir ni ſes lettres ni ſa monnoïe. Il refuſa de reconnoître Pierre envoyé de Ravenne avec des lettres de l'empereur pour avoir le gouvernement de Rome, & Criſtofle qui en étoit en poſſeſſion, lui réſiſta à main armée. Il y eut un combat dans la ruë ſacrée devant le palais, où plus de vingt-cinq hommes, tant de l'un que de l'autre parti, furent tuez. Enfin le pape envoïa des évêques avec des évangiles & des croix qui appaiſerent la ſedition. Le parti de Pierre étoit le plus foible, & lui-même déſeſperoit de ſa vie : mais l'autre parti ſe retira à l'ordre du pape : ce qui releva celui de Pierre, comme s'il eut été victorieux. Peu de temps après, on apprit par des lettres de Sicile que Philippique avoit été dépoſé & Anaſtaſe catholique reconnu empereur. Ce qui couvrit les heretiques de confuſion. Toutefois Pierre obtint à la fin le gouvernement de Rome.

XXVI.
Philippique dépoſé. Anaſtaſe II. empereur.
S. Niceph. p. 32. Theoph. an. 2. p. Agath. epilog. to. 6. Conc. p. 1405. B. V Papebr. Chr. in Conſtantin. p. 116.

Philippique demeuroit oiſif dans ſon palais, tenant des diſcours d'un homme ſenſé, mais menant une vie honteuſe, car il étoit débauché & diſſipateur. Ainſi la troiſiéme année de ſon regne qui étoit l'an 714. ſa negligence ayant donné occaſion à une incurſion des Bulgares : les principaux officiers des troupes de ſa maiſon nommées en latin *obſequium*, conſpirerent contre lui. La veille de la Pentecôte comme il dormoit, faiſant la meridienne après un grand repas qu'il avoit donné aux plus nobles de C. P. on le fit lever, & on le mena à l'Hippodrome où il eut les yeux crevez. Le lendemain jour

jour de la Pentecôte le peuple étant assemblé dans la grande église on élut empereur Artemius premier secretaire, & on le nomma Anastase. Il fut proclamé d'un commun consentement du senat, du clergé, des troupes qui se trouvoient à Constantinople & tout le peuple de la ville, & couronné dans le sanctuaire par le patriarche Jean. En même-temps tous les évêques presens & tout le clergé firent proclamer le sixiéme concile, & remettre son image avec celle des cinq autres au lieu d'où Philippique l'avoit ôtée pour y mettre la sienne avec celle de Sergius. L'empereur Anastase écrivit au pape Constantin une lettre par laquelle il faisoit profession de la foi catholique, & recevoit le sixiéme concile. Cette lettre fut renduë au pape par Scolastique chambellan de l'empereur, patrice & exarque d'Italie, qui ensuite s'en alla à Ravenne.

AN. 713.

Anast.

Jean patriarche de C.P. écrivit aussi au pape Constantin une grande lettre, où il se plaint que la tirannie du regne passé l'a empêché de lui envoïer à l'ordinaire ses lettres sinodiques. Il ajoute parlant de Philippique: Il vouloit mettre dans ce siege un homme qui n'étoit point du corps de notre église, & qui avoit les mêmes erreurs que lui; mais par les instances de notre clergé il me fit ordonner malgré ma resistance, & aprés avoir dit comme Philippique fit anathematiser le sixiéme concile, il ajoute: Quelques-uns me disoient déja tout bas qu'il falloit rejetter le concile de Calcedoine, comme étant le fondement du sixiéme concile, je ne dis point combien il m'a tourmenté pour m'obliger à vous écrire

tom. 6. conc. p. 1409.

conformement à son erreur, ni de quel menagement j'ai eu besoin pour retenir & moderer le mal que je ne pouvois empêcher. L'apocrisiaire que vous avez ici peut vous en rendre témoignage, lui à qui dans le fort du mal j'ai déclaré avec serment la pureté de

p. 1413. B. ma foi. Il dit ensuite expressément qu'il reconnoît en J. C. deux volontez naturelles & deux operations naturelles; & qu'encore que Philippique ait brûlé l'exemplaire du sixiéme concile qui étoit dans le pa-

p. 1416. C. lais, il n'y a rien gagné; car, ajoute-t-il, nous avons conservé soigneusement par devers nous les actes de ce concile où sont les souscriptions des évêques & de l'empereur; & d'ailleurs nous avons l'exemplaire écrit de la main de Paul, depuis évêque de cette église. Enfin il prie le pape de lui pardonner le passé & de

Epilog. Agath. p. 1438. B. lui envoyer ses lettres sinodiques en signe de charité mutuelle, comme de son côté il envoïoit les siennes avec cette lettre. Il ne paroît point que le pape Constantin y ait fait de réponse, mais le diacre Agathon en mit copie à la fin des actes du sixiéme concile avec un avertissement qui commence ainsi.

Moi Agathon, indigne diacre & garde-chartes de la grande église de C. P. protonotaire & second chancelier du venerable conseil patriarcal: il y a environ trente-deux ans, étant encore jeune dans l'ordre des lecteurs & notaires, je servis au saint concile sixiéme œcumenique, dont j'écrivis de suite tous les actes avec Paul de sainte memoire, depuis patriarche de cette église, alors laïque & secretaire de l'empereur, & avec quelques autres. Je mis au net de ma main en lettres ecclesiastiques tous les vo-

lumes des actes qui furent scellez & déposez dans le palais imperial pour y être gardez surement avec la définition de foi du même concile. J'écrivis de même les copies souscrites de la définition de foi qui furent données aux cinq sieges patriarcaux, par ordre de l'empereur Constantin de pieuse memoire, qui l'ordonna ainsi, afin que la foi fut à couvert de toute falsification, ou alteration. Or Dieu m'aïant fait la grace de vivre jusques à ce jour, j'ay resolu d'écrire le present exemplaire de ma propre main, principalement à cause de ce que je vais dire. Il raconte ensuite comment l'empereur Philippique a fait brûler l'exemplaire du sixiéme concile écrit de sa main, qu'il avoit trouvé dans le palais : comme Philippique a été déposé & Anastase couronné empereur. Comme l'image du sixiéme concile a été rétablie, & comme le patriarche a écrit au pape. Les trente-deux ans depuis le sixiéme concile tenu en 681. marquent l'an 713. & les lettres ecclesiastiques dont Agathon dit qu'il se servit en mettant les actes au net, sont quelque forme particuliere d'écriture, apparemment plus belle que pour les actes vulgaires. Au reste ce recit est important, pour faire voir avec quel soin les actes du sixiéme concile furent écrits & conservez.

AN. 713.

XXV. Musulmans en Espagne. Roderic. Tolet. lib. II. c. 17. 18. Isidore. Pacen. p. 11.

En Espagne le roïaume des Goths fut éteint l'an 713. Le roi Vitisa avoit fait aveugler le fils du roi Recesvinde nommé Theofrede, dont le fils Rodric étant soutenu par les grands se revolta contre lui, le fit aveugler lui-même, & fut proclamé roi Ere 749. l'an 711. mais il ne regna qu'un an ; car l'année sui-

AN. 713. vante 712. Ere 750. l'an 93. de l'hegire, les Arabes Musulmans déja maîtres de l'Afrique passerent en Espagne. Le gouverneur d'Afrique pour le Calife Oüalid étoit un vieillard nommé Mousa ou Moïse, qui y envoïa d'abord quelques troupes sous la conduite de Tarie. Le roi Rodrigue voulut s'opposer à lui avec une armée : mais comme les Goths indignez de sa revolte, & jaloux de sa puissance ne lui étoient pas fideles, il fut défait & les Arabes s'établirent en Espagne. L'année suivante 713. Mousa y passa lui-même & s'avança jusques à Tolede. L'archevêque Sinderede avoit fui de peur des Arabes, abandonnant son troupeau contre les canons, & s'étoit retiré à Rome. Oppa fils du roi Egica usurpateur de ce siege rendit la ville à Mousa qui fit mourir les principaux, & soumit toute l'Espagne jusques à Saragoce qu'il trouva ouverte. Il brûloit les villes, faisoit mettre en croix les citoïens les plus puissans, égorgeoit les jeunes gens & les enfans, & mettoit la terreur par tout. Les villes qui restoient demanderent la paix & se soumirent : toutefois plusieurs habitans s'enfuirent dans les montagnes, & plusieurs y perirent de faim & de misere : les Arabes firent leur capitale de Cordouë qui l'avoit été sous les Romains. Ainsi finit le roïaume des Goths en Espagne, ayant duré près de 300. ans depuis l'an 415. qu'ils y entrerent sous la conduite d'Ataufle jusques à cette année 713.

Sup. n. 16.

Roder. III. c. 19.

XXVI. Mort de Constantin. Gregoire II. pape. *Anast. Sup. n. 17.*

Felix archevêque de Ravenne ayant été rappellé de son exil se reconcilia avec le pape Constantin & donna sa confession de foi & les lettres que ses pre-

decesseurs avoient accoutumé de remettre aux archives de l'église Romaine ; aussi le pape le rétablit dans son siege tout aveugle qu'il étoit. Benoît archevêque de Milan vint aussi à Rome pour faire ses prieres, & se presenter au pape ; il disputa pour le droit de consacrer l'évêque de Pavie, mais il perdit sa cause, parce que de toute antiquité ce droit appartenoit au pape. L'évêque de Pavie étoit en ce temps-là Pierre, illustre par sa vertu, & qui avoit gardé la virginité, & que l'église honore le septiéme de Mai. Le pape Constantin mourut après sept ans de pontificat, & fut enterré à S. Pierre le neuviéme Avril indiction 13. l'an 715. sous l'empereur Anastase. En une ordination il avoit fait dix prêtres & deux diacres : & en divers lieux soixante & quatre évêques. Après sa mort le saint siege vaqua quarante jours. Ensuite on ordonna pape Gregoire II. natif de Rome, fils de Marcel, & il tint le saint siege quinze ans huit mois & vingt jours, sous quatre empereurs Anastase, Theodose, Leon, & Constantin. Il avoit été élevé dès sa tendre jeunesse dans la maison patriarchale de Latran sous le pape Sergius, & fut soudiacre, sacellaire & bibliothecaire. Il suivit à C.P. le pape Constantin, & l'empereur l'ayant interrogé sur plusieurs articles, il satisfit à toutes ses questions par d'excellentes réponses, car il étoit fort instruit de l'écriture sainte, & s'expliquoit heureusement. Ses mœurs étoient pures, son courage ferme ; & il soûtint vigoureusement les droits de l'église. Dès l'entrée de son pontificat il commença à réparer les murs de Rome, mais divers inconveniens qui sur-

AN. 713.

Paul diac. IV. hist. c. ult. Martyr. R. 7. Mai.

v. Papbr. conat.

Anast. & Pape.

AN. 715. vinrent l'empêcherent d'achever. Il repara diverses églises ruinées, il reçut de Jean patriarche de Constantinople une lettre sinodale & y fit réponse : mais la même année seconde de l'empereur Anastase Jean fut déposé, & Germain évêque de Cyzique transferé à C. P. l'onziéme d'Août, indiction treiziéme, l'an 715. L'acte de sa translation portoit qu'elle étoit faite par le suffrage & l'approbation des prêtres, des diacres & de tout le clergé, du sénat & du peuple de C. P. en presence de Michel prêtre & apocrisiaire du siege apostolique & des autres prêtres & évêques, sous l'empereur Artemius. Germain étoit fils de Justinien patrice, que l'empereur Constantin Pogonat fit mourir pour avoir trempé dans la mort de Constant son pere, & en même temps il rendit Germain eunuque. Valid Calife des Musulmans ayant regné neuf ans & huit mois, mourut l'an 95. de l'hegire, 715. de Jesus Christ, & son frere Soliman lui succeda. Il fit de grands préparatifs pour armer une flotte contre les Romains, ce que l'empereur Anastase ayant appris, il voulut le prevenir, & arma promptement une flotte qu'il fit commander par Jean diacre de la grande église qui étoit alors logothete ou tresorier general. Les troupes de l'obsequium qui étoient les plus puissantes se mutinerent à Rodes, où étoit le rendez-vous general, & tuerent le diacre Jean, après quoi la flotte se dissipa, & les rebelles retournant à C. P. passerent à Adramyte en Natolie, où ayant trouvé un receveur des revenus publics nommé Theodose qui ne songeoit qu'à vivre en paix, ils le forcerent à être

Theoph. an. 2. p. 322

Ana. Zonar. l. 14 n. 22.

XXVII.
Anastase déposé. Theodose, puis Leon empereurs.
Elmac. c. 13. 14.
Theoph. an. 2. Artem. p. 322.
S. Niceph. p. 33. 34.

leur chef, le proclamerent empereur & le rendirent maître de C. P. Anastase ne pouvant lui resister, prit l'habit monastique & fut confiné à Thessalonique après avoir regné deux ans & neuf mois.

AN. 715.

Theodose étoit catholique comme lui, mais il ne regna qu'un an & deux mois. Leon qui commandoit les troupes des provinces orientales tenoit toujours le parti d'Arthemius ou Anastase & défendoit ces provinces contre les Musulmans. Il s'avança jusques à Nicomedie, ou il prit le fils de l'empereur Theodose, qui se sentant le plus foible, consulta le patriarche Germain & le senat: & Leon lui ayant promis sureté, il lui ceda l'empire. Il fut ordonné clerc avec son fils, & ils passerent le reste de leur vie en paix. Theodose mourut à Ephese, & fit mettre sur son tombeau *Hygeya*, c'est à dire, en grec santé: Quelques-uns disoient qu'il s'y faisoit des miracles. Ainsi Leon fut reconnu empereur le vingt-cinquiéme de Mars 717. & regna vingt-quatre ans. Mais ces frequentes révolutions affoiblirent extrêmement l'empire & la ville de C. P. les études s'anéantirent, & l'art militaire se perdit: les meurtres, les captivitez, les prises de villes furent frequentes, les ennemis couroient impunément les terres de l'empire, & les Musulmans venoient jusqu'aux portes de C. P.

Theoph. p. 327.
Cedr. to. 1. p. 450. A.
S. Niceph. p. 34. B.

XXVIII. Clercs portant les armes.

L'Italie étoit en proye aux Lombards. Ils prirent Cume au préjudice de la paix, & refuserent de la rendre, quelque instance que le pape Gregoire II. leur en fist; les menaçant par ses lettres de la colere de Dieu, pour cette supercherie, & leur offrant de

AN. 717.

grands presens s'ils rendoient cette ville. Le pape très-affligé, mais se confiant en Dieu s'appliquoit à encourager par ses lettres le peuple de Naples & le duc Jean qui y commandoit, suivant ses ordres. Ils surprirent de nuit la ville de Cume, ayant à leur tête le duc Jean & un soudiacre nommé Theodime; & le pape ne laissa pas de donner pour la racheter trente livres d'or qu'il avoit promises. Ce soudiacre à la tête des troupes est remarquable, aussibien que le diacre qui commandoit la flotte de l'empereur Anastase. On voit quelque-temps auparavant Zenon diacre de l'église de Pavie qui s'étant revêtu des armes du roi Cunibert, se fit tuer pour lui dans un combat.

Paul. diac. V. hist. c. 40.

tom. 1. ibid. Lab. hist. epist. Aut. c. 26.

Dans ce même temps du pape Gregoire II Savaric évêque d'Auxerre étant de grande naissance, commença à s'écarter des devoirs de sa profession, & à s'occuper d'affaires temporelles plus qu'il ne convenoit à un évêque; ensorte qu'il attaqua à main armée les païs d'Orleans, de Nevers, de Tonnerre, d'Avalon, & de Troyes, & les joignit à ceux de son obéïssance. Enfin comme il marchoit avec une grande troupe vers la ville de Lion pour la subjuguer, il perit d'un coup de foudre: c'étoit sous le regne de Dagobert III. l'autorité roïale étant presque éteinte en France, & les guerres civiles frequentes. Pepin l'ancien maire du palais étoit mort l'an 714. au mois de Decembre, après avoir gouverné pendant vingt-sept ans.

XXIX.
S. Rigobert archevêque de Reims.

Il laissa entre autres enfans, Charles depuis surnommé Martel, à qui la même année nâquit un fils

fils qui fut baptisé par saint Villebrod & nommé Pepin comme son ayeul. Charles succeda à la puissance de son pere, mais ce ne fut pas sans opposition, principalement de la part de Reinfroi maire du palais d'Austrasie, & de Chilperic II. qu'il avoit fait déclarer roi. Charles leur faisant la guerre voulut se saisir de Reims ; mais il en trouva les portes fermées ; & S. Rigobert qui en étoit évêque, s'étoit saisi des clefs. Il logeoit sur une des portes, & Charles lui cria de la faire ouvrir, afin qu'il pût aller faire ses prieres à l'église Notre-Dame. S. Rigobert lui répondit : Je ne vous ferai point ouvrir que je ne voye quel sera l'évenement de cette querelle : car je ne veux pas vous abandonner cette ville dont je suis chargé, pour la piller comme vous en avez déja pillé d'autres. Charles en colere le menaça que s'il revenoit victorieux, il ne le laisseroit pas à Reims. Il tint parole, & étant devenu le maître, il chassa S. Rigobert de son siege, quoique ce saint évêque fut son parrain : & mit à sa place Milon, qui jouissoit déja de l'évêché de Treves, quoiqu'il ne fut clerc que par la tonsure ; & qui occupa injustement ces deux grands sieges pendant quarante ans.

Flod. hist. II c. 12.

S. Rigobert avoit succedé dans le siege de Reims à S. Rieul dont il étoit parent. Il rétablit la discipline dans son clergé, & fut le premier qui leur fit un tresor commun du revenu de plusieurs terres qu'il leur donna. On en compte six qui comprenoient plus de quarante manses ou familles, & dont la principale étoit Germicourt, que Pepin lui avoit donnée. Le

Hincm. praef. in vita S. Rigob. Flod. II. hist. c. 11. vita ap. Boll. 4. Janv. 101. p. 174.

AN. 716.

clergé de Reims vivoit du revenu de ses terres, & les serfs qui les habitoient, leur rendoient toutes sortes de services, comme de faire la cuisine, chauffer le bain, enterrer les morts. S. Rigobert étant banni de son païs se retira en Gascogne ; car l'Aquitaine étoit du parti de Chilperic. On lui permit ensuite de revenir à Reims, mais sans le rétablir dans son siege ; & il se contenta d'avoir la liberté de dire la messe sur l'autel de Notre-Dame, & de visiter quelques autres églises. Il demeuroit à Germicourt où il mourut l'an 733. le quatriéme de Janvier, jour auquel l'église honore sa memoire, son corps fut depuis transferé au monastere de S. Thierry.

Martyr. R. 4. Janv.

XXX. Capitulaire de Gregoire II. *Baviere to.6. conc. p. 1452.*

Les conversions continuoient dans la Germanie, & nous trouvons un capitulaire ou instruction donné par le pape Gregoire II. à Martinien, évêque, George prêtre, & Dorothée soudiacre, tous deux de l'église Romaine qu'il envoïoit en Baviere. Ce capitulaire est datté du quinziéme Mars la troisiéme année de l'empereur Anastase, c'est-à-dire l'an 716. il contient treize articles ; & le pape y parle à peu près ainsi :

cap. 1.

Après avoir rendu nos lettres vous delibererez avec le duc de la province pour faire une assemblée des prêtres, des juges & de tous les principaux de la nation ; & ayant examiné les prêtres & les ministres, vous donnerez le pouvoir de sacrifier, de servir & de chanter à ceux dont vous trouverez l'ordination canonique & la foi pure ; & leur ferez observer la tradition de l'église Romaine : vous défendrez aux autres toute fonction, & leur donnerez

des successeurs : vous pourvoirez en chaque église que l'on y celebre la messe, les offices du jour & de la nuit, & la lecture des saintes écritures ; vous établirez des évêchez, ayant égard à la distance des lieux & à la jurisdiction de chaque duc, & vous reglerez les dépendances de chaque siege : s'il y en a trois, quatre ou plus, vous reserverez le principal siege pour un archevêque ; & ayant assemblé trois évêques, vous en ordonnerez de nouveaux, par l'autorité de S. Pierre ; si vous trouvez un homme digne de remplir la place d'archevêque, vous nous l'envoïerez avec vos lettres, ou vous l'amenerez avec vous. Si vous n'en trouvez pas de capable, vous nous le ferez sçavoir ; afin que nous en envoyions d'ici. Vous recommanderez à ceux que vous ordonnerez évêques de ne point faire d'ordinations illicites, marquant en particulier les irregularitez, de conserver les biens de l'église, & en faire quatre parts, de ne faire les ordinations que dans les temps marquez, & n'administrer le baptême qu'à Pâques & à la Pentecôte hors les cas de necessité. Au reste toute la religion est soumise à l'évêque, & tous les Chrétiens obligez à lui obéïr.

c. 2. c. 3. c. 4. c. 5. c. 6.

Touchant le mariage, enseignez qu'on ne doit ni le condamner sous pretexte de continence, ni donner occasion à la débauche, sous pretexte de mariage. Defendez le divorce, la polygamie, les conjonctions incestueuses entre parens : enseignez que la continence est preferable au mariage ; ne permettez pas que l'on juge immonde aucune viande sinon celle qui aura été immolée aux idoles, ou que l'on c. 7.

8. s'arrête ni aux songes, ni aux augures. Défendez
9. les enchantemens, les maléfices & les observations
10. de certains jours : défendez de jeûner le dimanche,
& aux fêtes de Noël, de l'Epiphanie & de l'Ascen-
11. sion, & de recevoir les offrandes de ceux qui sont
12. en division. Enseignez que tous ont besoin de peni-
tence pour les pechez journaliers : enseignez la ré-
13. surrection des corps, & l'éternité des peines de l'enfer; rejettant ceux qui prétendent que les démons reviendront à la dignité angelique. Telle est l'instruction du pape Gregoire II. pour la Baviere.

XXXI. S. Rupert de Salsbourg.

Act. SS. Ben. tom. p. 339.

Cette province avoit alors deux évêques fameux, S. Rupert de Salsbourg & S. Corbinien de Frisingue, tous deux François. S. Rupert ou Robert, suivant notre prononciation, étoit de la race des rois de France, & évêque de Wormes la seconde année du regne de Chilperic III. l'an 696. Sa réputation étant venuë jusqu'à Theodon duc de Baviere, il lui envoya des députez pour le prier instamment de venir instruire la province du Norique. Le saint évêque y envoya d'abord des missionnaires, puis il y alla lui-même; & le duc plein de joïe vint au devant jusques à Ratisbonne où il le reçut avec grand honneur. S. Rupert l'ayant instruit tant de la morale que de la foi catholique, le baptisa avec plusieurs de la nation, tant des nobles que du peuple. Il est certain que dès le temps du roi Theodoric premier les Bavarois avoient reçu la religion Chrétienne, comme il paroît par leurs loix. Il faut donc croire qu'il s'y étoit mêlé des heretiques dont le baptême étoit nul, comme des Bonosiaques ou Photi-

niens, ou que la negligence des rois faineans les avoit laissé retomber dans l'idolâtrie.

Le duc Theodon étant converti promit à saint Rupert de choisir un lieu pour établir un siege épiscopal, & de bâtir des églises & des logemens pour les ecclesiastiques. Le saint évêque s'embarqua sur le Danube, & vint jusques aux frontieres de la Pannonie inferieure, prêchant la foi. En revenant il arriva à Laureac autrefois métropole du Norique, & à present nommé Lorch, où il guerit plusieurs malades par ses prieres, & convertit plusieurs personnes. Ensuite ayant appris qu'en un lieu nommé Juvare, il y avoit eu quantité d'édifices merveilleux alors presque ruinez & couverts d'arbres, il y alla lui même, & demanda ce lieu au duc Theodon, qui le lui accorda volontiers avec les terres des environs à l'étenduë de deux lieuës. S. Rupert y établit son siege épiscopal, bâtit une belle église en l'honneur de S. Pierre, avec un cloître & les logemens des clercs, c'est-à-dire des moines; pour y celebrer l'office tous les jours. Ce monastere de S. Pierre de l'ordre de S. Benoît subsiste encore à present à Salsbourg qui est l'ancienne Juvare : mais le siege épiscopal a été transferé à l'église de saint Rupert.

Ce saint évêque ayant besoin d'ouvriers pour l'aider à prêcher l'évangile, retourna en son païs & en amena douze, avec Erentrude sa niéce qui s'étoit consacrée à Dieu. Il fonda pour elle un monastere en l'honneur de la sainte Vierge, sur une montagne prochaine. On le nomma Nonbert, c'est-à-dire, le *Act. to. 3. p. 48.*

mont des Nonnains, & elle en fut la premiere abbesse. Il continuoit à visiter assiduement tout le païs, à bâtir des églises, & à ordonner des clercs. Enfin après s'être donné un successeur, il mourut l'an 718. le jour de Pâques vingt-septiéme Mars, jour auquel l'église honore sa memoire.

Martyr. R. 27. Mart.

XXXIII. S. Corbinien de Frisingue.

Act. SS. Ben. to. 5. p. 500.

S. Corbinien étoit né à Chastres près de Paris. Dès sa jeunesse il se donna à Dieu, & se retira près de l'église de S. Germain de Chastres, où avec ses domestiques il forma un petit monastere. Plusieurs personnes venoient recevoir ses instructions, & lui faisoient des offrandes, dont il ne prenoit que le necessaire pour vivre, & donnoit le reste aux pauvres. Sa reputation vint jusqu'à Pepin maire du palais, qui se recommanda à ses prieres: & comme les plus grands seigneurs venoient le visiter, il quitta sa cellule au bout de quatorze ans de retraite, s'en alla à Rome, & se presenta au pape qui devoit être Constantin. Il lui découvrit ses peines interieures, & la crainte qu'il avoit que les visites & les offrandes des seculiers ne fussent cause de sa perte: mais le pape ayant pris l'avis de son conseil crut devoir mettre une si grande lumiere sur le chandelier, & l'ordonna évêque: l'ayant fait passer par tous les degrez, il lui donna le pallium & le pouvoir de prêcher par tout le monde avec la benediction de S. Pierre. Corbinien se soumit, quoiqu'avec une extrême repugnance, & revint prêcher par toute la Gaule avec un grand succès tant sur les peuples que sur les moines & le clergé. La negligence de la plûpart des évêques, & la chûte de la discipli-

ne dans les Gaules avoit apparemment excité le pape à cette miſſion extraordinaire.

S. Corbinien allant trouver Pepin qui l'avoit 7.
mandé, rencontra un voleur nommé Adalbert que l'on alloit pendre, & n'ayant pû obtenir que l'execution fut differée juſques à ce qu'il eut parlé à Pepin, il tira à part le voleur, lui fit faire une confeſſion de tous ſes pechez, & promettre de changer de vie, & de quitter le ſiecle, il lui fit le ſigne de la croix ſur la tête & ſur la poitrine, & le laiſſa entre les mains des executeurs. Enfin il continua ſon chemin, & pria Pepin de lui donner Adalbert vif ou mort. L'ayant obtenu, il envoya au lieu du ſupplice, où il ſe trouva encore vivant le troiſiéme jour au ſoir. On regarda cet évenement comme un miracle; & Adalbert ſincerement converti s'attacha à ſon liberateur, & fut un de ſes plus fideles diſciples. Cependant S. Corbinien ne pouvant ſouffrir les reſpects qu'on lui rendoit, ſe retira à ſon ancien monaſtere de S. Germain de Chaſtres, & y demeura encore ſept ans. Mais comme ſa réputation croiſſoit toujours, il réſolut de retourner à Rome, & de demander au pape de le décharger de l'épiſcopat, & lui permettre de vivre du travail de ſes mains dans un monaſtere ſous la conduite d'un ſuperieur.

Pour ſe mieux cacher il évita le grand chemin par les Gaules, & paſſa par la Germanie: il arriva dans le Norique, où il s'arrêta quelque-temps à prêcher pour fortifier dans la foi ce peuple nouvellement converti par les travaux de ſaint Rupert.

Il fut très-bien reçu par le duc Theodon, par ses enfans & les seigneurs du païs, qui dans la premiere ferveur de leur conversion cherissoient les évêques. Le duc le pria de venir chez lui, & n'ayant pû le retenir, le renvoya chargé de presens. Theodon lui-même alla à Rome vers ce temps-là, l'an 716. indiction quatorziéme, & fut le premier de sa nation qui fit ce pelerinage. Il mourut peu de temps après.

Anast. in Greg. II.

Son fils Grimoald à qui il avoit donné le gouvernement d'une province, reçut aussi S. Corbinien en passant; & ayant goûté ses instructions, il le supplioit de ne le point quitter, offrant de lui donner une part dans son domaine avec ses enfans. Enfin il le fit conduire par ses officiers jusques en Italie.

Vita c. 15. & ibi Mabil.

S. Corbinien étant arrivé à Rome pour la seconde fois, l'an 717. comme l'on croit, se presenta au pape Gregoire II. & se jetta à ses pieds. Le pape le fit asseoir auprès de lui, & le saint évêque lui ayant offert de grands presens, lui expliqua tout ce qui lui déplaisoit dans sa vie: comme on l'accabloit d'honneurs & de biens, sans que la clôture ni les murailles pussent le mettre en sureté, le conjurant avec larmes de le délivrer de la dignité dont le saint siege l'avoit chargé, & de lui permettre de s'enfermer dans un monastere, ou lui donner dans un bois écarté quelque petit champ à cultiver. Le pape admirant son humilité le congedia, & assembla un concile, où il fut conclu tout d'une voix, que Corbinien devoit retourner.

Le

Le pape le fit venir, & le saint homme ne pouvant résister aux raisons des assistans, ni à l'autorité du pape, il se retira de Rome fort triste, & retourna en Baviere.

Il fut arrêté par les gardes que le duc Grimoald avoit mis sur la frontiere, avec ordre de ne le point laisser passer, qu'il ne promit d'aller trouver le duc. Mais le saint homme étant arrivé à son palais, lui manda qu'il ne le verroit point, qu'il n'eut quitté Piltrude, veuve de son frere Theodoalde, qu'il avoit épousée, & comme le prince n'obéïssoit pas, il demeura ferme dans son refus, leur faisant parler continuellement pour les amener à la penitence. Au bout de quarante jours, ils promirent de se separer; & le saint évêque les fit venir en sa presence. Ils se prosternerent tous deux, & lui embrassant les pieds, confesserent qu'ils avoient grievement peché. S. Corbinien leur mit les mains sur la tête, y fit le signe de la croix, & leur imposa pour penitence des aumônes, des jeûnes & des prieres. Ensuite il entra dans la maison, & mangea avec eux. Il établit son siege à Frisingue auparavant nommé Fruxine, où il fit bâtir une église en l'honneur de la sainte Vierge & de S. Benoît, & y mit des moines pour faire l'office. Tels furent les commencemens des églises de Baviere.

c. 18.

c. 23.
Otto Frising liv v. chr.

XXXIII.
Mont Cassin rétabli.

Cependant le pape Gregoire II. travailloit à rétablir en Italie la discipline monastique. Pour relever le monastere du mont Cassin ruiné par les Lombards environ cent quarante ans auparavant, il y envoïa Petronax citoïen de Bresse, qui étant

Sup. liv. XXXIV. n. 34. Paul diac. hist. c. 4?. Leo mars chr. Caff. lib. I. c. 4.

venu à Rome par pieté, y avoit embrassé la vie monastique. Avec lui le pape envoïa quelques freres du monastere de Latran, fondé du temps du pape Pelage II. par les moines du mont Cassin refugiez à Rome. Petronax & sa troupe étant arrivez au mont Cassin, y trouva quelques solitaires qui vivoient en grande simplicité dans les ruines de l'ancien monastere. Ils formerent avec eux une même communauté, dont ils établirent pour superieur Petronax, qui fut ainsi le sixiéme abbé depuis saint Benoît. Il rétablit le monastere, augmenta l'ancienne église de saint Martin, & y éleva un autel en l'honneur de la sainte Vierge, & des saints martyrs Faustin & Jovite, & y mit le bras de l'un d'eux qu'il avoit apporté de Bresse sa patrie, où ces saints avoient souffert le martyre. Ainsi dès-lors on divisoit les reliques en Occident. Ce rétablissement du mont Cassin arriva l'an 718. & depuis ce temps il fut très-fameux, & consideré comme la source d'où l'on devoit puiser la pure observance de la regle de S. Benoît. Petronax fut considerablement aidé dans

Sup. n. 6.

cette œuvre par les trois cousins Paldon, Tason & Taton, qui environ quinze ans auparavant avoient fondé le monastere de saint Vincent près la source du Vulturne à douze milles ou quatre lieuës du mont Cassin.

Anast.

Le pape Gregoire II. rétablit encore à Rome les monasteres qui étoient près de l'église de saint Paul, réduits en solitude depuis long temps, & y établit des moines pour chanter les loüanges de Dieu jour & nuit. Toutefois il y avoit un monastere d'hom-

mes dans l'église même de S. Paul, l'an 713. sous le pape Constantin. Gregoire II. fit encore un monastere d'un hôpital de vieillards qui étoit derriere l'église de sainte Marie-Majeure; & rétablit le monastere de saint André dit de Barbara, tellement abandonné qu'il n'y restoit pas un moine. L'une & l'autre communauté venoit chanter l'office tous les jours & toutes les nuits dans l'église de sainte Marie. Après la mort d'Honesta mere du pape Gregoire, il donna à Dieu sa maison, & y bâtit de fonds en comble un monastere en l'honneur de sainte Agathe, auquel il donna des maisons dans la ville, & des terres à la campagne. Il fit dans la même église de sainte Agathe un ciboire ou tabernacle d'argent du poids de sept cens vingt livres: six arcs d'argent de quinze livres chacun, & dix corbeilles de douze livres sans les autres offrandes. Tout cet argent monte à 930. livres, autrement 1395. marcs.

Acta ap. R. v. n. an, 713. n. 7.

XXXIV.
Fin de S. Ceolfrid.

Ben. de sex act. Vita ex Be. to. 2. act. SS. Ben. pag. 1010. & to. 3. p. 292.

Les Anglois continuoient leurs pelerinages à Rome; & S. Ceolfrid abbé de Viremouth finit ses jours en y retournant. Voïant que son grand âge ne lui permettoit plus d'instruire ses disciples, ni de leur montrer l'exemple de la regularité parfaite, après y avoir long-temps pensé, il jugea plus à propos de faire élire un autre abbé, & d'aller mourir à Rome où il avoit déja été en sa jeunesse avec saint Benoît Biscop son maître. Les moines s'efforcerent de le retenir en pleurant, & lui embrassant les genoux. Mais il se pressa de partir craignant de mourir en chemin, ou d'être retenu par

AN. 716. les seigneurs du païs : & le troisiéme jour depuis qu'il eut declaré son dessein, on celebra la messe de grand matin, les assistans y communierent, & puis ils s'assemblerent dans l'église de S. Pierre, & il leur donna la paix sur les degrez de l'autel, l'encensoir à la main. On chanta les litanies interrompuës par les gemissemens des freres, & on entra dans l'oratoire de S. Laurent qui étoit au dortoir, où il leur dit le dernier adieu. Il les conduisirent jusques au bord de la riviere avec une croix d'or & des cierges allumez portez par des diacres. Ils se mirent à genoux, il fit encore une priere, puis il partit avec sa suite, laissant environ six cens moines dans les deux monasteres de Jarou & de Viremouth. Si-tôt qu'il fut parti, ils élurent tout d'une voix pour leur abbé Hucbert, qui aussi-tôt alla trouver S. Ceolfrid, car il n'avoit pas encore passé la mer. Il approuva ce choix, & prit même du nouvel abbé une lettre de recommandation pour le pape Gregoire II. mais étant en France, il tomba malade, & mourut à Langres le vendredi vingt-cinquiéme de Septembre, l'an 716. âgé de soixante & quatorze ans : dont il avoit été prêtre quarante-sept, & abbé trente-cinq. Il fut enterré dans le monastere des saints martyrs Speusippe, Eleusippe & Melesippe à demie-lieuë de la ville ; aujourd'hui nommé S. Geome, pour dire les saints jumeaux.

Bed. 5. hist. c. 23. Elog. tom. 3. SS. Ben. p. 489.

La même année 716. les moines Hibernois de l'isle de Hy quitterent enfin leur schisme, & se rangerent à l'observance de l'église catholique touchant la pâque & la tonsure ecclesiastique. Dieu se servit

pour un si grand bien de S. Egbert Anglois, qui avoit embrassé la vie monastique en Irlande. Etant venu au monastere de Hy, il y fut reçu avec beaucoup d'honneur; & comme il étoit très-bien instruit & très-zelé, il persuada à ces bons moines de quitter leur mauvaise tradition. On croit qu'ils prirent en même temps la regle de S. Benoît. S. Egbert demeura encore treize ans dans cette isle, & y mourut l'an 726, le jour de Pâque vingt-quatriéme d'Avril, jour auquel l'église honore sa memoire.

Martyr. R. 24. Ap.

XXXV. Commencement de S. Boniface de Mayence.

Acta SS. Ben. to. 4. p. 1. &c. 89.

La plus grande lumiere de l'église d'Angleterre en ce temps-là fut S. Boniface apôtre de l'Allemagne. Il naquit à Oüessex, & comme l'on croit à Kirton dans la comté de Devonshire, vers l'an 680. son nom Anglois étoit Oüinfrid, & dès l'enfance il embrassa la vie monastique, au même lieu où est aujourd'hui la ville d'Exestre. Ensuite il passa dans le monastere de Nuscelle, où les études étoient meilleures. Il y apprit la grammaire, la poëtique & les interpretations de l'écriture sainte, tant dans le sens historique & litteral, que dans les sens spirituels; & fut ensuite lui-même emploïé à les enseigner. Son abbé le fit ordonner prêtre à l'âge de trente ans, vers l'an 710. après quoi il commença avec un grand zele à instruire les peuples, & travailler au salut des ames. Une affaire pressée ayant obligé les évêques de la province à tenir un concile sans attendre les ordres de Brituald archevêque de Cantorberi, on lui envoya, avec la permission du roi Ina, le prêtre Oüinfrid pour lui en rendre compte; & depuis ce temps les évêques l'appellerent souvent aux conciles.

c. 3.

c. 4.

AN. 716.

Loin de ſe plaire à l'eſtime qu'il avoit acquiſe il réſolut de quitter ſon païs pour travailler à la converſion des infideles ; & ayant obtenu avec peine le conſentement de ſon abbé, & de la communauté, il partit accompagné de deux autres moines, & paſſa en Friſe vers l'an 716. Mais il y trouva la guerre allumée entre Charles prince des François, & le roi Ratbod qui avoit rétabli l'idolâtrie dans la Friſe, auparavant ſujette aux François, & perſecutoit les Chrétiens. Oüinfrid vint à Utrech lui parler : mais voyant qu'il n'y avoit rien à faire pour la religion dans ce païs, il repaſſa en Angleterre avec ſes compagnons, & retourna au monaſtere de Nuſcelle.

Sup. n. 2. c. 9. Vita S. Vulf. to. 3. Act. SS. Ben. p. 361.

Le roi des Friſons avoit écouté les inſtructions de S. Vulfran, & étoit prêt à recevoir le baptême. Il entroit déja dans les fonts, quand il conjura le ſaint évêque de lui dire où étoit le plus grand nombre des rois & des princes de la nation des Friſons, s'ils étoient au paradis qu'il lui promettoit, ou dans l'enfer dont il le menaçoit. Ne vous y trompez pas, ſeigneur, dit S. Vulfran, les princes vos prédeceſſeurs qui ſont morts ſans baptême ſont certainement damnez : mais quiconque croira deſormais, & ſera baptiſé, ſera dans la joïe éternelle avec Jeſus-Chriſt. Alors Ratbod retira le pied des fonts baptiſmaux, & dit : Je ne me puis reſoudre à quitter la compagnie des princes mes prédeceſſeurs, pour demeurer avec un petit nombre de pauvres dans ce roïaume celeſte. Je ne puis croire ces nouveautez, & j'aime mieux ſuivre les anciens uſages de ma nation. Quoi que lui put dire ſaint Vulfran, il demeura dans ſon

opiniâtreté, tandis que plusieurs Frisons se convertissoient. AN. 719.

Il ne laissa pas ensuite de demander saint S. Villebrod, qui prêchoit dans le même païs, pour le consulter avec S. Vulfran, & trouver quelque moïen de se faire Chrétien sans quitter sa religion. S. Villebrod répondit à ses envoïez : Après que votre prince a méprisé les avis de notre frere le saint évêque Vulfran, comment recevra-t'il les miens ? Je l'ai vû cette nuit attaché d'une chaîne ardente, c'est pourquoi je suis assuré qu'il est déja dans la damnation éternelle. S. Villebrod aïant ainsi parlé, ne laissa pas de se mettre en devoir d'aller trouver le roi Ratbod : mais il apprit en chemin qu'il étoit mort sans baptême, & retourna sur ses pas. C'étoit l'an 719. Quant à S. Vulfran ayant prêché en Frise pendant cinq ans, il ordonna Geric pour son successeur dans l'église de Sens, & retourna à l'abbaïe de Fontenelle, où il acheva saintement sa vie l'an 720. le vingtiéme de Mars, jour auquel l'église honore sa memoire. *Martyr. R. 20. Mart.*

Peu de temps après le retour du prêtre Oüinfrid dans son monastere de Nuscelle, l'abbé mourut, & la communauté voulut le mettre à sa place, mais il le refusa & s'en alla à Rome avec des lettres de recommandation de son évêque. C'étoit Daniel évêque de Vincestre, celebre par sa vertu & sa doctrine. Oüinfrid étant arrivé à Rome se presenta au pape Gregoire II. & lui expliqua le désir qu'il avoit de travailler à la conversion des infideles. Le pape le regarda d'un visage serein, & lui demanda s'il avoit des lettres de son évêque. Oüinfrid tira de *Vit. c. 5.*

AN. 719.

Ap. Bonif. epist. 33. Sup. liv. XXXIX. n. 28.

Vita per Othel lib. 1. c. 9. epist. 1. Greg. to. 6. conc. p. 1437.

dessous son manteau une lettre cachetée pour le pape, & une autre ouverte qui étoit une recommandation generale à tous les Chrétiens suivant la coutume, dont j'ai marqué la formule en parlant de Marculfe. Le pape lui fit signe de se retirer; & aïant lû à loisir les lettres de l'évêque Daniel, il eut plusieurs conferences avec Oüinfrid en attendant le temps propre pour son voïage, c'est-à-dire, le commencement de l'esté. Alors il lui donna des reliques qu'il demandoit, avec une commission de prêcher l'évangile à toutes les nations infideles où il pourroit arriver, les baptiser suivant l'usage de l'église Romaine, & avertir le pape de ce qui lui seroit necessaire pour l'execution de sa commission. La lettre est du quinziéme de Mai, la troisiéme année du regne de l'empereur Leon II. indiction seconde, c'est-à-dire, l'an 719.

Avec cette lettre Oüinfrid passa d'abord en Lombardie, où il fut reçu honorablement du roi Luitprand. Ensuite il traversa la Baviere, & vint en Turinge, & commença à exercer sa commission. Il prêcha aux grands & au peuple pour les ramener à la connoissance de la vraïe religion alterée & presque éteinte par de faux docteurs. Car bien qu'il y trouvât des évêques & des prêtres zelez pour le service de Dieu, il y en avoit d'autres qui s'étoient abandonnez à l'incontinence, & il fit son possible par ses exhortations pour les ramener à une vie conforme aux canons.

Cependant ayant appris la mort de Ratbod roi des Frisons, il eut une grande joïe de voir la porte ouverte en ce païs-là pour l'évangile; & il y passa

aussi tôt

aussi-tôt pour seconder les travaux de S. Villebrod, sous la protection du prince Charles, devenu maître de la Frise. Il fit part de ces heureuses nouvelles à Bugg ou Edburge abbesse dans le païs de Cant : la priant en même temps de lui envoïer des actes des martyrs. Dans sa réponse, l'abbesse le prie d'offrir des messes pour l'ame d'un de ses parens, & lui envoïe cinquante sous d'or & un tapis d'autel. Oüinfrid travailla trois ans en Frise avec S. Villebrod, convertit beaucoup de peuple, ruina des temples d'idoles & bâtit des églises.

S. Villebrode se voïant fort âgé le choisit pour son successeur; mais Oüinfrid s'en excusa, & comme le saint évêque le pressoit fortement, il lui dit enfin que le pape l'avoit destiné aux nations de la Germanie orientale, & le pria de permettre qu'il executât sa promesse. S. Villebrod y consentit & lui donna sa benediction. Oüinfrid partit aussi-tôt & arriva dans la Hesse à un lieu nommé Amanaburch ou Omenbourg appartenant à deux freres, qui portant le nom de chrétiens exerçoient l'idolâtrie. Il les convertit, & un grand nombre de peuple, & bâtit un monastere dans ce lieu que lui donnerent les deux seigneurs. Ensuite il s'avança aux confins de la Hesse vers la Saxe, où il convertit & baptisa plusieurs milliers d'infideles. *Vita c.7.*

XXXVI.
Commencement de saint Gregoire d'Utrect.

En ce voïage Oüinfrid avoit avec lui un jeune homme nommé Gregoire, qui fut un de ses principaux disciples. Il étoit François de noble race, fils d'Alberic dont la mere Adele ou Adule étoit fille du roi Dagobert II. Oüinfrid passant de Frise en Hesse ar-

tom 3. act. SS. Tel. p. 921.

V. tom 3. p. 532.

riva à Paleus autrement Falz près de Treves où Adele avoit fondé un monastere dont elle étoit abbesse. Il y fut reçu avec grande charité, & après qu'il eut celebré la messe, comme il faisoit presque tous les jours, il se mit à table avec l'abbesse & sa famille. Pendant le repas on fit lire l'écriture sainte par le jeune Gregoire âgé d'environ quinze ans, revenu depuis peu des écoles & de la cour, & encore laïque; on lui donna le livre, & après avoir reçu la benediction il commença à lire & s'en acquitta fort bien. Alors le saint prêtre lui dit: Vous lisez bien, mon fils, si vous entendez ce que vous lisez. Le jeune homme dit qu'il le sçavoit bien, & recommença à lire. Le prêtre l'arrêta, & lui dit: Mon fils, ce n'est pas ce que je demande, mais que vous m'expliquiez ce que vous lisez en vôtre langue maternelle. Il avoüa qu'il ne le pouvoit; & le saint prêtre lui dit: Voulez-vous que je le fasse; Je vous en prie, répondit-il. Alors Oüinfrid lui dit: Recommencez & lisez distinctement, d'où il prit occasion d'instruire l'abbesse & toute sa famille. Ainsi on voit que ces lectures se faisoient en latin. Gregoire fut si touché du discours d'Oüinfrid, qu'aussi-tôt il alla trouver l'abbesse son ayeule, & lui dit qu'il vouloit aller avec le saint homme pour apprendre l'écriture sainte & devenir son disciple. Elle lui refusa d'abord de le laisser suivre un homme qu'elle ne connoissoit point, & ne sçavoit où il alloit. Si vous ne me donnez point de cheval, dit Gregoire, je le suivrai à pied. Enfin il tint si ferme qu'elle lui donna des valets & des chevaux, & lui permit d'aller.

AN. 723.

Ce voïage fut très-rude principalement pour un jeune homme nourri dans les délices de la maison de son pere : car quand ils entrerent dans la Turinge ils la trouverent brûlée & ruinée par les Saxons païens qui étoient voisins. Le peuple étoit si pauvre qu'à peine avoit-il de quoi vivre, encore falloit-il le faire venir de loin : ainsi les missionnaires étoient réduits à subsister du travail de leurs mains. Souvent la crainte des païens les obligeoit à se refugier dans la ville avec les gens du païs, & y vivre long-temps fort à l'étroit : jusqu'à ce que l'on eut assemblé des troupes suffisantes pour les repousser.

XXXVII. S. Boniface évêque.

Après avoir ainsi travaillé quelque temps Oüinfrid envoïa à Rome un des siens avec une lettre où il rendoit compte au pape du succès de sa mission, & le consultoit sur quelques difficultez. Le pape par sa réponse l'invita à venir : il obéït, & arriva à Rome pour la seconde fois, accompagné de plusieurs de ses disciples. Le pape l'ayant appris ordonna qu'il fut bien reçu dans la maison d'hospitalité, puis l'ayant fait venir à saint Pierre il l'interrogea sur la foi de l'église. Oüinfrid lui demanda du temps pour écrire sa confession de foi, & la lui apporta. Le pape la lui rendit quelques jours après, & l'ayant fait asseoir l'exhorta à conserver cette doctrine & à l'enseigner aux autres. Il passa presque tout le jour à conferer avec lui, lui faisant plusieurs questions sur les matieres de la religion & sur la conversion des infideles.

Enfin il lui declara qu'il vouloit le faire évêque pour ces peuples qui n'avoient point de pasteur. Le

AN. 723.

ſaint prêtre ſe ſoumit, & le jour de l'ordination fut marqué le dernier Novembre 723. fête de S. André. Le pape lui changea de nom en même-temps, lui donnant celui de Boniface, ſous lequel il eſt plus connu. Il lui fit faire un ſerment datté de la ſeptiéme année de l'empereur Leon, indiction ſixiéme, qui eſt la même année 723. par lequel il promet de garder la pureté de la foi & l'unité de l'égliſe, de concourir toujours avec le pape & procurer ſes avantages & ceux de l'égliſe Romaine, de n'avoir point de communion avec les évêques qui n'obſerveront pas les canons, & les empêcher ſelon ſon pouvoir, ou d'en avertir le pape. Ce ſerment étoit écrit de ſa main, & il le mit ſur le corps de S Pierre, ce qui montre qu'il fut ordonné dans l'égliſe du Vatican.

Ap. Othlon. lib. 1. 14.

Le pape de ſon côté lui donna un livre de canons pour lui ſervir de regle dans ſa conduite, & le chargea de ſix lettres : la premiere à Charles Martel, où il lui recommande l'évêque Boniface envoïé aux infideles qui habitent la partie orientale du Rhin. Car la domination des François s'étendoit au delà de ce fleuve, bien avant dans la Germanie. La ſeconde lettre eſt adreſſée à tous les évêques, les prêtres, les diacres, les ducs, les comtes, & à tous les Chrétiens, que le pape exhorte à bien recevoir Boniface & ceux de ſa ſuite, & lui donner des vivres & tous les ſecours neceſſaires, mais il menace d'anathême ceux qui s'oppoſeront à ſon miniſtere. Elle eſt dattée du premier Decembre 723. le lendemain de l'ordination de Boniface ; & les cinq autres étoient apparemment de même datte. La troiſiéme

Ap. Othlon. c. 16. 17. & tom. 6. Conc. ep. 2. 34. & p. 1439. &c.

lettre est adressée au clergé & au peuple que Boniface devoit gouverner, & marque les regles qu'il devoit observer dans ses fonctions, qui sont les mêmes mot pour mot, que celles de l'institution envoyée en Baviere l'an 716. La quatriéme lettre est adressée aux Chrétiens de Turinge & particulierement à leurs cinq princes qui y sont nommez. Le pape les felicite de ce qu'ils ont resisté aux païens qui vouloient les ramener à l'idolâtrie, les exhorte à la perseverance, à l'attachement pour l'église Romaine & l'obéïssance à Boniface. La cinquiéme lettre est à tout le peuple de Turinge, c'est-à-dire aux païens, que le pape exhorte à se convertir en recevant les instructions de Boniface, se faire baptiser, lui bâtir une maison & des églises pour eux. La derniere est à tout le peuple des anciens Saxons. On appelloit ainsi ceux de Germanie, à la difference de ceux qui avoient passé dans la grande Bretagne. Le pape les exhorte à quitter l'idolâtrie, & leur recommande Boniface. Il faut croire que ce saint évêque qui connoissoit le genie de ces peuples avoit fait dresser ces lettres, sçachant l'effet que l'on en devoit attendre.

Sup. n. 17.

XXXVIII. Translation de S. Lambert à Liege.

Cependant on rapporta à S. Hubert évêque de Mastrict plusieurs visions, par lesquelles on disoit que S. Lambert son predecesseur ordonnoit que de Mastrict on le rapportât à Liege : car les miracles qui s'y étoient faits dans la maison où il avoit été tué, avoient excité les fideles à y bâtir une église. S. Hubert ne se rendit pas aisément, il ordonna un jeûne, & quand il crut avoir connu la volonté

Sup. n. 16.
Acta. SS. Ben. to. 3. p. 78.
Ibid p. 81.

de Dieu, il assembla les évêques ses voisins, & fit transferer en grande solemnité le corps de S. Lambert la troisiéme année de son pontificat, c'est-à-dire vers l'an 721. On l'enterra au lieu même de son martyre : on y bâtit ensuite une église magnifique, & les miracles qui s'y firent y attirerent un grand peuple. Ainsi *Leodium* ou Liege qui n'étoit qu'un petit village à une lieuë de Tongres dans une vallée agréable, devint une grande ville, & l'on y transfera le siege épiscopal, qui de Tongres avoit passé à Mastrict.

XXXIX. Concile de Rome. *tom. 5. conc. p. 1455.*

Tandis que saint Boniface étoit encore en Frise le pape Gregoire II. tint à Rome un concile dans l'église de S. Pierre la cinquiéme année de l'empereur Leon, & la seconde de son fils Constantin, le cinquiéme d'Avril, indiction quatriéme, l'an 721. Constantin étoit né l'an 719. & avoit été baptisé le jour de Noël par S. Germain patriarche de C.P. En cette ceremonie il salit l'eau sacrée de ses excremens, ce qui lui attira depuis le surnom de Copronyme. L'année suivante 720. son pere le fit couronner le jour de Pâques trente-uniéme de Mars.

Theoph. p. 3. p. 335. *Id. an. 4.*

Au concile de Rome, outre le pape qui y présidoit, assisterent vingt-deux évêques, entre lesquels il y avoit trois étrangers, Sindered d'Espagne qui avoit quitté l'archevêché de Tolede, comme il a été dit, Sedulius Ecossois de la grande Bretagne & Fergust Picte d'Ecosse. Tout le clergé de Rome assistoit aussi au concile. Le pape en fit l'ouverture en disant que plusieurs Chrétiens en Italie contractoient des mariages illicites avec des femmes consacrées à

Sup. n. 25.

Dieu & des parentes. Les évêques répondirent qu'il falloit anathematiser tous ceux qui commettoient de tels crimes, Romains, Lombards ou de quelque nation qu'ils fussent. Après quoi le pape prononça devant le corps de saint Pierre la sentence comprise en dix-sept canons, dont le premier porte : Si quelqu'un épouse une prêtresse, qu'il soit anathême; ce qu'ils firent sur chaque canon. On nommoit prêtresse, *presbitera* celle dont le mari avoit été ordonné prêtre, & il lui étoit défendu de se marier, même après la mort de son mari. On condamne celui qui épouse une diaconesse, une religieuse, sa commere, la femme de son frere, sa niece, la femme de son pere ou de son fils, sa cousine, sa parente ou son alliée, celui qui aura enlevé une veuve ou une fille. On prononce anathême en particulier contre un nommé Adrien & une diaconesse nommée Epiphanie, qui s'étoient mariez au préjudice de leur serment; & l'anathême s'étend à leurs complices. On condamne ceux qui consultent les devins ou les aruspices, & se servent d'enchantemens ou de caracteres, ceux qui usurpent des terres au préjudice des lettres apostoliques, enfin les clercs qui laissent croître leurs cheveux. Ce concile est souscrit non seulement par les évêques, mais encore par quatorze prêtres & quatre diacres.

c. 14. 15. 16.

c. 12. 13.

c. 7.

XL.
Translation de S. Augustin.
Acta SS. Ben. to. 3. p. 437.

Vers ce temps là, c'est à-dire, comme l'on croit, l'an 722. Luitprand roi des Lombards apprit que les Sarrasins qui s'étoient rendus maîtres de la Sardaigne, profanoient le sepulchre de saint Augustin,

Sup. l. v. xxx. n. 61. dont les reliques y avoient été apportées du temps de la persecution des Vandales. Luitprand affligé de cette indignité, & poussé par les exhortations de Pierre évêque de Pavie, envoïa des ambassadeurs en Sardaigne avec une grande quantité d'or & d'argent pour racheter le corps de ce grand saint, & l'apporter à Pavie, où il faisoit sa résidence: ce qui fut executé. *Paul. diac. vi. hist. c. 48. 58.* Les reliques de S. Augustin furent mises dans l'église du monastere de S. Pierre que ce roi avoit fait bâtir hors la ville, & que l'on appelloit le ciel d'or: mais dès le siecle suivant elle porta le nom de S. Augustin. *Martyr. R. 28 Fev.* On fait memoire de cette translation le vingt-huitiéme de Fevrier.

XLI.
Pelage roi d'Asturie.

En Espagne quoique les Musulmans fussent les maîtres presque par tout, la religion Chrétienne ne laissoit pas de subsister comme dans le reste de leur empire: il s'y conserva même quelque peu de Chrétiens indépendans de leur puissance. Ce fut dans les montagnes des Asturies, où ils élurent pour souverain Pelage fils de Fafila de la race roïale des Goths. *Sebast. Salmant. init.* On met le commencement de son regne l'Ere 756. c'est à-dire l'an 718. Les Chrétiens avoient apporté dans les Asturies une arche ou coffre plein de reliques qu'ils regarderent depuis comme la sauvegarde de leur état. Ils prétendoient que cette arche étoit venuë de Jerusalem du temps de l'empereur Heraclius & du roi Sisebut. *Sup. l. xxxvii. n. 10.* Qu'un prêtre nommé Philippe voulant la sauver du pillage des Perses, l'avoit apportée par mer en Afrique: & que l'Afrique ayant été envahie par les infideles, un évêque nommé Fulgens l'avoit transferée en Espagne à Carthagene,

Carthagene, l'Ere 659. qui eſt l'an 621. Long-temps après elle fut transferée à Tolede, & y demeura juſques à la conquête des Muſulmans. Alors elle fut emportée, & miſe enfin à Oviedo, comme le lieu le plus sûr entre ces montagnes, l'Ere 773. l'an 735.

Les Sarraſins ayant appris l'élection de Pélage, lui envoïerent Alcaman un de leurs chefs, & Oppa évêque de Seville fils du roi Vitiza, qui par ſon intelligence avec eux, avoit aidé à la perte des Goths. Ils apportoient des preſens, & menoient une grande armée. Pelage averti de leur arrivée, ſe retira dans une caverne nommée aujourd'hui Covadonga, qui fut auſſi-tôt environné de l'armée des Sarraſins. L'évêque Oppa s'approcha, & dit à Pelage: Vous ſçavez, mon frere, que toutes les forces de l'Eſpagne réünies n'ont pû réſiſter aux Arabes: combien moins le pourrez-vous dans ce trou de montagne? Croïez mon conſeil, traitez avec eux & vous jouirez de tous vos biens. Pelage répondit: Nous eſperons que de cette petite montagne que vous voïez viendra le ſalut de l'Eſpagne, & le rétabliſſement de la puiſſance des Goths: & que Dieu après nous avoir châtiez, ne nous ôtera pas ſa miſericorde. C'eſt pourquoi nous ne craignons point cette multitude d'infideles.

Alors l'évêque ſe tournant vers l'armée des Arabes, dit: Avancez, nous ne réduirons à la paix ces gens-ci que par la force. On commença donc à les attaquer à coups de frondes & de toutes ſortes d'armes Mais la roche de la caverne que les Chré-

tiens regardoient comme consacrée à la sainte Vierge repoussoit les pierres & les traits contre les infideles. Les Chrétiens sortirent sur eux, en tuerent un très-grand nombre, entre autres Alcaman leur chef, prirent l'archevêque Oppa, & mirent en fuite les autres; dont plusieurs ayant gagné la montagne, furent accablez par un quartier de rocher qui se détacha, & les précipita dans une riviere qui coule au-dessous. Les Chrétiens regarderent cette victoire comme un miracle. Vers le même temps ils défirent les troupes de Munuza qui avoit été l'un des quatre principaux chefs des Arabes en la conquête d'Espagne, & commandoit à Gijon dans la même province d'Asturie. Il fut tué, & son armée tellement dissipée, qu'il ne resta pas un seul Arabe dans l'enceinte de ces montagnes, que l'on nommoit en ce temps-là Pirenées, aussi-bien que celles qui séparent la France & l'Espagne. Alors les Chrétiens se rassemblerent, & repeuplerent les villes ruinées, rétablirent les églises, & rendirent graces à Dieu.

Dans le même temps étoient célebres pour leur vertu & leur doctrine, Frideric évêque d'Acca dans la Betique, Urbain archevêque de Tolede, & Evantius archidiacre de la même église, qui soutenoient la religion au milieu des infideles. Mais un évêque nommé Anambade jeune & bienfait, fut brûlé par les ordres d'un chef Arabe nommé Munuza, autre que celui dont il vient d'être parlé; & ce dernier fit mourir plusieurs autres Chrétiens.

XLII. Persécution sous les Musulmans.

Ils étoient aussi persecutez en Orient. Le Calife

Soliman mourut l'an de l'hegire 99. de Jesus-Christ 717. & eut pour successeur Omar son cousin. Dès le temps de Soliman, Masalmas ou Moussima son frere assiegeoit C. P. mais il fut obligé de lever le siege le quinziéme d'Août 718. après avoir perdu sa flotte : ce qui fut attribué à l'intercession de la sainte Vierge. La même année il y eut un grand tremblement de terre en Syrie, dont le Calife Omar prit occasion de défendre le vin dans les villes, & pervertit plusieurs Chrétiens. Il exemptoit de tributs les apostats, & faisoit mourir ceux qui demeuroient fermes : ainsi il y eut plusieurs martyrs. Il défendit de recevoir le témoignage d'un Chrétien contre un Musulman ; & écrivit à l'empereur Leon une lettre dogmatique, croïant lui persuader d'embrasser sa religion. Aussi passoit-il pour fort devot Musulman. Il abolit la malediction que ses prédecesseurs prononçoient contre Ali ; & après sa mort on trouva dans une chambre où il s'enfermoit une corde suspenduë, où il s'appuïoit quand il étoit fatigué dans la priere. *Theoph. p. 334.* *Elmac. c. 15.*

Les Chrétiens de Damas se plaignirent à Omar que Valid son prédecesseur leur avoit ôté l'église de S. Jean, en batissant la grande mosquée, & lui rapporterent les lettres de Chaled qui avoit conquis Damas pour les Musulmans ; par lesquelles il promettoit que leurs églises ne seroient ni détruites ni fermées. Omar leur promit la même somme de quarante mille dinars que Valid leur avoit offerte, mais ils la refuserent, & obtinrent que tout ce qui étoit de l'église leur fut rendu ; car la mosquée étoit *Elmac. c. 15. p. 77. v. Bibl. Orient. Demschal. 291. & Jahia. p. 471.* *Sup. n. 12.*

plus grande. Les Musulmans le trouverent mauvais : & un d'eux representa que le traité de Chaled n'étoit que pour la partie de Damas, qui s'étoit renduë à composition. Mais que dans l'autre partie qui avoit été prise de force toutes les églises appartenoient aux Musulmans. Après bien des disputes, on convint que l'église de S. Jean demeureroit aux Musulmans, & qu'ils abandonneroient leur prétention sur toutes les autres. Omar leur en donna ses lettres qui comprenoient aussi les monasteres & les églises des environs. Il ne regna que deux ans cinq mois, & mourut l'an de l'hegire 101. 720. de Jesus-Christ.

Theoph. an. 4. p. 332.

Elmac. c. 16 Theoph. ibid

Son successeur fut Yesid, fils d'Abdelmelic, & frere de Soliman, qui regna quatre ans. La seconde année de son regne, il parut un imposteur Syrien qui trompa les Juifs, en se disant le messie fils de Dieu. Deux ans après, c'est-à-dire en 723. un autre imposteur trompa le Calife Yesid. C'étoit un Juif de Laodicée en Phenicie, demeurant à Tiberiade surnommé Saranta Pechys, c'est-à-dire en grec du temps, Quarante coudées, apparemment à cause de sa grande taille. Il vint trouver le Calife, dont il connoissoit la legereté, & lui parla ainsi : L'affection que je vous porte, seigneur, m'oblige à vous proposer un moïen facile de vous conserver trente ans dans cette dignité. Le Calife qui aimoit la vie & le plaisir, promit de faire tout ce qu'il lui proposeroit. Le Juif reprit : Faites écrire incessamment par tout vôtre empire une lettre circulaire, portant ordre d'effacer toutes les peintures qui sont dans

Id. Conc. 7. act. 5. tom. p. 386. B.

les églises des Chrétiens, soit sur des planches de bois, soit en Mosaïque sur les murailles, soit sur les vases sacrez, & les ornemens d'autel; de les supprimer entierement. Et même toutes sortes d'images qui sont dans les places publiques pour l'ornement des villes. Il ajouta malicieusement ce dernier article pour cacher sous cette défense generale la haine particuliere contre les Chrétiens. Le Calife crut cette promesse, & envoya l'ordre par toutes les provinces pour ôter les saintes images & les autres figures. Comme les Chrétiens s'enfuïoient, plûtôt que de renverser de leurs propres mains les saintes images, les émirs ou gouverneurs envoïez pour ce sujet, y emploïoient des Juifs & des Arabes, qui brûloient les images, & enduisoient ou grattoient les murailles des églises. Le Calife Yesid mourut l'année suivante 724. de l'hegire 105. & son fils Oüalid qui regna vingt ans aprés, fit mourir honteusement le Juif qui l'avoit trompé. Cependant le successeur immediat d'Yesid fut son frere Hicham fils d'Abdelmelic, qui permit de rétablir les saintes images; & il y avoit plusieurs lieux où l'ordre d'Yesid n'avoit pas encore été porté.

L'empereur Leon parut d'abord fort contraire aux Jüifs. Car l'an 722. sixiéme de son regne, il les contraignit de se faire baptiser: mais ils se lavoient ensuite comme pour effacer le baptême, & mangeoient avant que de recevoir l'eucharistie. Il fit aussi baptiser par force les Montanistes, qui entrerent en un tel desespoir, qu'au jour nommé ils se brûlerent dans leurs églises.

XLIII. Commencemens de Leon Isorien.

Theoph. an 6. p. 337.

AN. 723.

Le même empereur irrité de ce que le pape l'empêchoit de dépoüiller les églises de leurs richesses en Italie, comme il faisoit dans les autres lieux, tenta plusieurs fois de lui faire perdre la vie, & de faire ordonner un autre pape. Un capitaine nommé Basile, Jourdain cartulaire, & Jean soûdiacre surnommé Lurion ayant résolu ensemble de tuer le pape Gregoire, Marin écuïer de l'empereur & duc de Rome, envoïé de C. P. approuva ce dessein par ordre de l'empereur. Mais Marin étant tombé en paralysie, fut obligé de se retirer : ce qui fit manquer l'entreprise. Le patrice Paul envoïé ensuite en Italie en qualité d'exarque, reprit ce même complot ; mais les Romains le découvrirent, & firent mourir Jourdain & Jean Lurion. Basile se fit moine, & s'enferma pour le reste de ses jours.

Après Marin, l'empereur envoïa un autre écuïer pour faire déposer le pape ; & l'exarque Paul ayant tiré quelques troupes tant de Ravenne que de l'armée qu'il avoit dehors, les envoya vers Rome. Mais les Lombards se joignirent aux Romains pour la défense du pape : & empêcherent les troupes de l'exarque d'approcher de Rome.

XLIV. Progrès de S. Boniface en Germanie. Vita c. 8.

Cependant S. Boniface étant parti de Rome avec les lettres du pape, vint en France trouver Charles Martel, qui lui en donna une adressée à tous les évêques, ducs, comtes, vicaires, domestiques, & autres officiers, afin qu'il pût aller librement avec une telle sauve-garde. Il retourna donc dans la Hesse, & y donna la confirmation par l'imposition des mains à plusieurs qui avoient déja reçu la foi. Mais

Inter. Bonif. ep. 32.

il en trouva qui refuserent d'écouter ses instructions. Les uns sacrifioient aux arbres & aux fontaines : d'autres consultoient les aruspices & les devins, exerçoient des prestiges & des enchantemens, observoient le vol ou le chant des oiseaux. Quelques-uns exerçoient en cachette toutes ces superstitions, quelques-uns à découvert. Les mieux convertis conseillerent à S. Boniface d'abattre un arbre d'une grandeur énorme qu'ils appelloient le chêne de Jupiter, au même lieu où est aujourd'hui la ville de Geismar.

Quantité de païens s'assemblerent à ce spectacle, & ils donnoient des maledictions secrettes à l'ennemi de leurs dieux. Mais l'arbre ébranlé par quelques coups de coignée, se fendit en quatre parties égales : ce qui parut si miraculeux aux barbares, qu'ils benirent Dieu & crurent en lui. Le saint évêque fit bâtir du bois de cet arbre un oratoire en l'honneur de S. Pierre, & passa de la Hesse dans la Turinge.

XLV. Instructions de l'évêque Daniel. *ep. 67. inter. Bon.*

On peut rapporter à ce temps-là une lettre que Daniel évêque de Vinchestre écrivit à Boniface son disciple, pour lui donner quelques avis touchant la maniere de convertir ces barbares. Vous ne devez pas, dit-il, combattre directement les genealogies de leurs faux dieux : accordez-leur qu'ils sont nez les uns des autres par l'union des deux sexes comme les hommes, afin de leur montrer au moins qu'ils n'étoient point auparavant. Quand ils seront contraints d'avoüer que les dieux ont commencé, demandez-leur encore s'ils croïent que ce monde

a eu un commencement, ou qu'il a toujours été. S'il a commencé, qui l'a créé ? Sans doute avant la creation du monde, ils ne trouveront point de lieu où des dieux engendrez ayent pû subsister & habiter. Car j'appelle monde, non seulement cette terre & ce ciel visible, mais encore tous les espaces que les païens se peuvent imaginer. S'ils soutiennent que le monde a toujours été, appliquez-vous à refuter cette erreur par plusieurs preuves : demandez-leur cependant qui gouvernoit le monde avant que les dieux fussent nez ; & comment ils ont pû s'assujettir le monde qui subsistoit toujours avant eux ?

D'où ils croïent que soit venu le premier dieu, & la premiere déesse ? & si les dieux & les déesses en produisoient encore d'autres. S'ils n'engendrent plus, quand ils ont cessé ? S'ils engendrent encore, le nombre des dieux est donc infini ? Les hommes ne sçavent point quel est le plus puissant ; & il est bien à craindre de choquer un Dieu plus grand que celui qu'on sert. Demandez-leur s'ils croïent les devoir servir pour une félicité presente & temporelle, ou pour une future & éternelle. Si c'est la temporelle, qu'ils nous disent en quoi les païens sont maintenant plus heureux que les Chrétiens. Ce que gagnent à leurs sacrifices les dieux qui ont tout sous leur puissance ; pourquoi ils permettent que les hommes ayent dequoi leur donner: S'ils ont besoin, que ne prennent-ils d'eux-mêmes ce qu'il y a de meilleur. S'ils n'en ont pas besoin, c'est donc inutilement que l'on croit les appaiser par de telles offrandes.

Vous

Vous devez leur faire ces objections, & les autres ſemblables, non en leur inſultant, mais avec une grande moderation: & de temps en temps il faut comparer ces ſuperſtitions avec la doctrine chrétienne pour les combattre obliquement: afin que les païens ſoient plûtôt confus qu'aigris; qu'ils rougiſſent de l'abſurdité de leurs opinions, & ne croïent pas que nous ignorions leurs fables & leurs ceremonies abominables. Il faut encore leur dire: Si les dieux ſont tout-puiſſans & juſtes: non-ſeulement ils recompenſent ceux qui les ſervent, mais ils puniſſent ceux qui les mépriſent, & s'ils font l'un & l'autre en cette vie, pourquoi donc épargnent-ils les Chrétiens, qui détournent tout le monde de leur ſervice? D'où vient que les Chrétiens ont des terres fertiles qui portent du vin, de l'huile & toutes ſortes de biens, & n'ont laiſſé aux païens & à leurs dieux, que des terres toujours glacées, où l'on prétend qu'ils regnent encore, chaſſez de tout le reſte du monde? il faut leur repreſenter ſouvent la grandeur du monde Chrétien, en comparaiſon duquel ils ſont ſi peu de choſe, eux qui demeurent dans leur ancienne erreur. Et afin qu'ils ne vantent pas l'empire de leurs dieux comme légitime, parce que leur nation les a toujours reconnus: il faut leur apprendre que l'idolâtrie regnoit autrefois par tout le monde, jusques à ce qu'il eut été reconcilié à Dieu par la grace de J. C. Telles ſont les inſtructions de l'évêque Daniel à Boniface.

XLVI. Suite des progrez de S. Boniface.

On voit par pluſieurs autres lettres le commerce que S. Boniface entretenoit avec ſes amis d'Angleter-

AN. 724. re. Cependant il arriva en Turinge où il parla aux princes & aux chefs du peuple, les excitant à revenir à la religion chrétienne qu'ils avoient abandonnée. Car elle y avoit été introduite par Theodoric fils de Clovis quand il conquit cette province : mais l'autorité des rois de France s'affoblissant, la Turinge avoit été opprimée & ravagée par des tyrans ; & le peuple qui restoit s'étoit soumis à la domination des Saxons.

Vita c. 8.

Greg. III. hist. c. 49.

De plus il y étoit entré de faux freres qui introduisirent l'heresie sous le nom de religion : On en marque quatre entre les autres qui menoient une vie scandaleuse & qui exciterent une grande guerre contre saint Boniface, mais il les repoussa fortement armé de la verité. La foi se renouvella & la moisson fut grande quoiqu'il y eut peu d'ouvriers, encore souffroient-ils une grande disette des choses necessaires à la vie, & ils se trouverent reduits à de grandes extrêmitez, mais le nombre des fideles venant à croître, le nombre des missionnaires s'accrut aussi.

Othl. lib. 1. c. 23.

On rétablit bien-tôt les églises, & on bâtit un monastere à Ordof à cette occasion. Saint Boniface prêchant & baptisant dans la Turinge avoit fait dresser ses tentes sur le bord de la riviere d'Or. Une nuit le lieu où il campoit fut environné d'une grande lumiere, S. Michel lui apparut, & l'encouragea dans son entreprise. Le matin il celebra la messe au même lieu, & en ayant demandé la proprieté au seigneur à qui il appartenoit, il le défricha & y bâtit une église en l'honneur de saint Michel avec

un monastere où les moines subsistoient du travail de leurs mains.

AN. 724.

XLVII. Lettre du pape à S. Boniface.

Greg. ep. 8. to. 6. conc. p. 1446.

Alors S. Boniface écrivit au pape Gregoire II. pour lui rendre compte du fruit de sa mission & des traverses qu'il y rencontroit, & le pape lui répondit par une lettre dattée de la huitiéme année de l'empereur Leon & la cinquiéme de Constantin, indiction huitiéme, le quatriéme jour de Decembre, c'est-à-dire l'an 724. Il lui dit entre autres choses : Ne vous laissez point étonner par les menaces ni abbattre par la crainte. Dieu vous protegera, ayez seulement une ferme confiance en lui, puisque vous prêchez la verité. Quant à l'évêque qui avoit jusques ici à instruire cette nation & qui soutient à present qu'une partie est de son diocese : nous avons écrit au patrice Charles, l'exhortant paternellement à le reprimer, & nous croïons qu'il y donnera ordre.

Greg. ep 13. to. 6. conc. p. 1448.

Deux ans après le pape Gregoire II. écrivit encore une lettre à saint Boniface pour répondre à celle qu'il lui avoit envoïée par le prêtre Denval, où il le consultoit sur plusieurs points de discipline. Voici les principales décisions de cette décretale.

On devroit défendre les mariages entre parens, tant qu'ils peuvent se reconnoître ; mais pour user d'indulgence, principalement envers une nation si barbare on peut permettre de se marier après la quatriéme generation. c. 1.

Si une femme est attaquée de maladie qui la rende pour toujours incapable du devoir conjugal, le mari peut se remarier, mais il doit donner à la c. 2.

AN. 726. femme malade les secours necessaires. Cette décision prise à la rigueur seroit contraire à l'évangile & à saint Paul, comme Gratien l'a observé, c'est pourquoi on la regarde encore comme une condescendance pour les Germains nouvellement con-

32. q. 7. quod propos.

c. 7. vertis. Le pape continuë : Les enfans offerts en bas âge par leurs parens pour la vie monastique, n'ont plus la liberté de se marier, étant consacrez à Dieu

c. 3. par cette offrande. Un prêtre accusé par le peuple sans témoins certains sera reçu à se purger par serment.

c. 5. Il ne faut pas mettre deux ou trois calices sur l'autel en celebrant la messe, mais un seul : puisqu'il est dit que Jesus prit le calice. On voit ici la raison pourquoi suivant l'ordre Romain, on ne consacroit qu'un seul calice, quelque nombreuse que fut la multitude

Sup. l. XXXVI. n. 19.

c. 6. des communians. Il n'est pas permis de manger des viandes immolées, quoiqu'on ait fait dessus le signe

10. de la croix. Il est permis aux lépreux de recevoir la communion, mais non pas de manger avec ceux qui se portent bien.

12. Vous ne devez pas éviter de parler & même de manger avec les prêtres & les évêques dont la vie est corrompuë & scandaleuse, puisque souvent on les ramene plûtôt par cette condescendance que par les reprimandes. Vous devez en user de même à l'égard des seigneurs qui vous donnent du secours. La lettre est dattée du dixiéme des calendes de Decembre la dixiéme année de Leon & la septiéme de Constantin indiction dixiéme, c'est le vingt-deuxiéme de Novembre 726.

S. Boniface consulta son ancien évêque Daniel touchant ses prêtres scandaleux & seducteurs, qui apportoient un grand obstacle à sa mission. Quelques personnes, dit-il, s'abstiennent des viandes que Dieu nous a données, comme le pain & le reste, ne vivant que de lait & de miel. Quelques-uns soutiennent que ceux qui ont commis des homicides & des adulteres perseverant dans leurs crimes, peuvent être ordonnez prêtres, ce qui nuit beaucoup au peuple, toujours prêt à écouter les docteurs indulgens. Etant obligez à chercher de la protection à la cour de France, nous ne pouvons éviter la communication corporelle avec ces gens-là comme les canons l'ordonnent, seulement nous ne communions point avec eux pour la celebration de la messe, & nous ne prenons point leur conseil. C'est sur quoi je demande votre avis; car sans la protection du prince des François je ne puis gouverner le peuple ni défendre les prêtres, les moines & les servantes de Dieu, ni empêcher les ceremonies païennes & l'idolâtrie dans la Germanie.

AN. 726.

XLVIII.
Lettre de S. Boniface à l'évêque Daniel.
Bonif. epist. 3.

Cependant je crains qu'en cette communication il n'y ait du peché; car je me souviens qu'au temps de mon ordination le pape Gregoire me fit jurer sur le corps de S. Pierre, que j'éviterois la communication avec ces sortes de gens, si je ne pouvois les convertir.

Sup. n. 36.

Je vous prie encore de m'envoïer le livre des prophetes que l'abbé Oüimbert autrefois mon maître a laissé en mourant, où six prophetes sont en un même volume écrit en lettres fort distinctes. Vous ne

pouvez m'envoïer une plus grande consolation dans ma vieillesse, car je ne puis trouver de livre semblable en ce païs-ci ; & ma vûë s'affoiblissant je ne puis plus distinguer aisément les lettres menuës & liées ensemble. On voit par ce qui reste de chartes & de manuscrits de ce temps-là combien l'écriture ordinaire étoit défigurée par les liaisons, & comme les lunettes n'étoient pas encore en usage ; dès que la vûë s'affoiblissoit, on avoit besoin de lettres plus grosses. S. Boniface continuë : cependant je vous envoïe par le prêtre Fortere de petits presens, sçavoir une chasuble qui n'est pas toute de soye, mais mêlée de poil de chevre, & une serviete à long poil pour essuïer vos pieds. Il le console sur ce qu'il avoit perdu la vûë.

V. Diplom. lib. v.

Ep. Serr. p. 299. ap. Bar. an. 627. n. 63.

Nous avons la réponse de l'évêque Daniel, où il console Boniface à son tour, & lui conseille de suivre les exemples des saints, en supportant patiemment ce qu'il ne peut corriger. Quant aux prêtres homicides, dit-il, puisque, suivant les canons, on ne leur accorde la communion qu'à la mort, même après avoir fait penitence, comment peut-on leur confier le gouvernement des ames, quand ils ne se corrigent point ? & pour l'adultere impenitent, comment fera-t il les fonctions du sacerdoce, puisque, selon les saints decrets, celui qui a épousé une veuve ou une seconde femme en est exclus ? Au reste vous ne pouvez vous separer des faux freres pour les choses corporelles sans sortir de ce monde, comme dit saint Paul : Il suffit que vous vous en separiez dans l'oblation sacrée. Il lui rapporte ensuite

1. Cor. v. 10.

les maximes de S. Auguſtin pour tolerer les méchans que l'on ne peut corriger, & ne pas diviſer l'égliſe ſous pretexte de la purger. Il l'exhorte à uſer de condeſcendance au milieu de ces peuples barbares. *Sup. liv. xx. n. 45.*

La réputation de S. Boniface s'étendoit déja dans la plus grande partie de l'Europe, & l'on parloit en tous lieux de ſes travaux apoſtoliques, ce qui lui attiroit de la grande Bretagne quantité de ſerviteurs de Dieu, entre autres des lecteurs, & d'autres inſtruits en d'autres arts, dont pluſieurs embraſſerent la vie monaſtique, & retirerent les Germains de l'idolâtrie, car ils ſe diſperſoient au loin & prêchoient dans les villages & les bourgades, les uns dans la Heſſe, les autres dans la Turinge. *Villib. vita. c. 8. n. 24.*



LIVRE QUARANTE-DEUXIE'ME.

AN. 726.

I.
L'empereur Leon attaque les images.
Theoph. an. 10. p. 338.
S. Niceph. p. 37.

PENDANT l'esté de l'année 726. indiction neuviéme il sortit une épaisse fumée comme d'une fournaise ardente entre les isles Thera & Therasia de l'Archipel : la mer s'élevant à gros boüillons jetta quantité de pierres ponces de tous côtez sur les terres voisines d'Asie & d'Europe ; & il parut une isle nouvelle près de l'isle Hiera. Quoique de pareils accidens arrivent de temps en temps, l'empereur Leon prit celui-ci pour un prodige & pour une marque de la colere de Dieu irrité, à ce qu'il croïoit, de l'honneur que l'on rendoit aux images de Jesus-Christ & des saints. Car il s'étoit mis dans l'esprit que c'étoit une idolâtrie, ayant appris cette opinion des Musulmans. Il y fut confirmé par un nommé Beser Syrien né de Chrétiens, qui étant pris par ces infideles avoit apostasié & embrassé leur religion, & depuis étant délivré étoit revenu chez les Romains. L'empereur Leon en faisoit cas à cause de la force de son corps & de la conformité de leurs sentimens. Il fut encore appuïé dans cette erreur par Constantin évêque de Nacolie en Phrygie.

Theoph. an. 7. p. 336.

Donc après la dixiéme année de son regne l'an de Jesus-Christ 727. ayant assemblé le peuple il dit publiquement, que faire des images étoit un acte d'idolâtrie; & que par consequent on ne devoit pas les adorer. Le peuple gemit à ce discours, l'empereur n'en dit pas davantage alors, & tâcha de donner un

Vita S. Steph. jun. tom. 1. Anal. Gr. p. 412.

un autre sens à ses paroles, mais S. Germain patriarche de C. P. lui resista fortement, soutenant que les images avoient toujours été en usage dans l'église ; & déclarant qu'il étoit prêt à mourir pour leur défense.

II. Lettres de S. Germain de C.P. pour les images. Conc. 7. 4. act. to. 7. p. 290.

Il essaïa aussi de ramener à la raison les évêques qui étoient dans les sentimens de l'empereur, particulierement Constantin évêque de Nacolie auteur de cette heresie. Nous avons trois lettres que Germain écrivit sur ce sujet. La premiere à Jean évêque de Synnade en Phrygie métropolitain de Constantin, où il dit : Le patrice Taraise m'a rendu votre lettre où vous parlez de l'évêque de Nacolie. Je vous déclare donc qu'avant que je l'eusse reçue, cet évêque étant venu ici, nous entrâmes en discours & j'examinai son sentiment touchant ce que j'avois oüi de lui. Et voici la défense, car il faut vous dire tout en détail. Ainsi ayant oüi, dit-il, ces paroles de l'écriture : Tu ne feras aucune image pour l'adorer, soit de ce qui est au ciel, soit de ce qui est sur la terre : j'ai dit qu'il ne falloit point adorer les ouvrages des hommes, mais au reste nous croïons les saints martyrs dignes de tout honneur & nous implorons leur intercession. Je lui répondis : La foi chrétienne, son culte & son adoration se rapporte à Dieu seul : comme il est écrit : Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, & tu le serviras seul. C'est à lui seul que s'adresse notre doxologie & notre culte. La doxologie est cette priere que l'église repete si souvent : Gloire soit au Pere & au Fils & au S. Esprit. S. Germain continuë : Nous n'adorons point de

Deut. VI. 13.

creatures, à Dieu ne plaise; & nous ne rendons point à des serviteurs comme nous le culte qui n'est dû qu'à Dieu. Quand nous nous prosternons devant les empereurs & les princes de la terre, ce n'est pas pour les adorer comme Dieu. Le prophete Nathan se prosterna en terre devant David qui n'étoit qu'un homme, & il n'en est point repris. Et quand nous permettons de faire des images, ce n'est pas pour diminuer la perfection du culte divin. Car nous n'en faisons aucune pour representer la divinité invisible, que les anges même ne peuvent comprendre.

Mais puisque le Fils de Dieu a bien voulu se faire homme pour notre salut, nous faisons l'image de son humanité pour fortifier notre foi : montrant qu'il n'a pas pris notre nature par imagination, comme ont enseigné quelques anciens heretiques, mais réellement & veritablement. C'est à cette intention que nous saluons ces images, & que nous leur rendons l'honneur & le culte convenable, pour nous rappeller la memoire de son Incarnation. Nous faisons de même l'image de sa sainte mere ; montrant qu'étant femme & de même nature que nous, elle a conçu & enfanté le Dieu tout-puissant. Nous admirons aussi & nous estimons heureux les martyrs, les apôtres, les prophetes & tous les autres saints qui ont été vrais serviteurs de Dieu, éprouvez par leurs bonnes œuvres, par la prédication de la verité & la patience dans les souffrances, qui sont ses amis & ont acquis un grand credit auprès de lui ; & nous peignons leurs images en memoire de leur courage & du service agréable qu'ils ont

rendu à Dieu. Non que nous prétendions qu'ils participent à la nature divine, ni que nous leur rendions l'honneur & l'adoration dûë à Dieu, mais pour montrer l'affection que nous leur portons; & pour fortifier par la peinture la créance des veritez que nous avons apprises par les oreilles. Car étant composez de chair & de sang nous avons besoin d'assurer notre ame même par la vûë.

S. Germain conclut ainsi sa lettre : Nous avons exposé tout cela à l'évêque de Nacolie qui l'a reçu, & a déclaré devant Dieu qu'il le tenoit ainsi, & qu'il ne diroit ou feroit rien qui pût scandaliser les peuples. Vous ne devez donc point fatiguer les évêques de votre province, ni vous scandaliser vous-même pour ce sujet, mais seulement l'envoïer querir, lui lire cette lettre, & l'obliger à y donner son consentement.

Constantin évêque de Nacolie qui étoit porteur de cette lettre, la tint secrette, & ne la rendit point à son métropolitain, c'est pourquoi le patriarche Germain écrivit ainsi à Constantin lui-même : Jean métropolitain de Synnade m'a écrit que vous ne lui aviez point rendu ma lettre. Je suis fort affligé que vous ayez été si peu touché de la crainte de Dieu, de la charité & de l'honneur que les membres de J. C. se doivent les uns aux autres. C'est pourquoi je vous enjoins de rendre par vous-même incessamment ma lettre précédente à votre métropolitain, de vous soumettre entierement à lui suivant l'ordre de l'épiscopat, & de perseverer dans la résolution que vous avez témoignée de suivre nos sentimens sans

Tarass. 7. conc. p. 205. B.

vous appuïer sur votre propre ſens. Car je crois que vous n'avez pas oublié que vous m'avez priez d'accepter votre renonciation à l'épiſcopat, ſous prétexte que l'on vouloit ſe ſoulever contre vous, pour un crime dont vous ne vous ſentiez point coupable. Aſſurant que vous n'aviez rien dit ni rien fait d'injurieux à notre Seigneur ni à ſes ſaints au ſujet de leurs images, ſeulement que vous aviez propoſé la doctrine de l'écriture, qu'il ne faut rendre à la créature aucun honneur divin. Je vous lus ce que j'écrivois à votre métropolitain : vous déclarâtes que vous en étiez d'accord, & je vous en donnai copie. Ne ſcandaliſez donc pas le peuple innocent, mais ſouvenez-vous du terrible jugement de Dieu contre les auteurs du ſcandale ; & ſçachez que juſques à ce que vous ayez rendu ma lettre à votre métropolitain, je vous défends au nom de la ſainte Trinité de faire aucune fonction d'évêque, car j'aime mieux uſer de quelque rigueur, que me rendre moi-même coupable devant Dieu.

Tom. 1. Conc. p. 298. Le patriarche Germain écrivit encore à Thomas évêque de Claudiopolis, qui s'étoit déclaré contre les images. Il lui dit entre autres choſes : Vous avez été long-temps avec nous, nous logions enſemble, vous propoſiez quelquefois des queſtions de l'écriture, ſans que jamais vous nous ayez dit un mot ſur les images des ſaints, de Jeſus-Chriſt, ou de ſa ſainte mere. Vous avez gardé un profond ſilence
p. 299. ſur ce ſujet. Toutefois j'apprends qu'étant de retour en votre ville, vous avez fait ôter les images com-

me par une commune résolution, un dessein arrêté. J'ai peine à le croire, mais je suis obligé de vous en dire mon sentiment. Souvenez-vous premierement que nous devons éviter en tout les nouveautez : mais principalement quand ce peut être une occasion de scandale au peuple fidele, & que l'on s'oppose à une coutume établie depuis longtemps dans l'église. D'ailleurs nous devons refuter les calomnies que les infideles ramassent contre l'église, & montrer sa noble & divine immobilité. Or ce n'est pas d'aujourd'hui que les Juifs & les vrais idolâtres nous ont fait ce reproche, sans autre dessein que de noircir notre foi. Car ils ne se soucient pas de nous détourner des ouvrages des hommes, eux dont tout le culte y est attaché, qui ne connoissent rien au dessus des choses sensibles, qui ne font qu'abaisser en toutes manieres la nature divine, l'enfermer dans un lieu, & la representer par des images corporelles. Quant aux Sarrasins ou Musulmans il leur reproche la pierre noire de la maison quarrée de la Méque, qui est le principal objet du pelerinage. *V. Bibl. orient. p. 97.*

Il s'étend ensuite sur la pureté de la religion Chrétienne qui n'a pour objet d'adoration qu'un seul vrai Dieu invisible, & inaccessible dans sa gloire. Au contraire, dit-il, les idolâtres croïent faire un dieu qui n'étoit point auparavant ; & quand il est détruit, ils croïent n'avoir plus de dieu, s'ils n'en font un autre semblable. Les honneurs qu'ils leur rendent son pleins de dissolution & de toutes sortes d'actions & de paroles deshonnêtes. Mais *p. 302.* *p. 302. B.* *p. 303.*

au contraire les images des saints qui sont chez les Chrétiens, ne servent qu'à les exciter à la vertu, comme feroient les discours des gens de biens. Car la peinture est une histoire abregée & tout se rapporte à la gloire du pere celeste. Quand nous adorons l'image de Jesus-Christ, nous n'adorons pas les couleurs appliquées sur du bois : c'est le Dieu invisible qui est dans le sein du pere que nous adorons en esprit & en verité. Et ensuite : Depuis la fin des persecutions on a tenu plusieurs conciles œcumeniques, qui ont fait des canons sur des sujets bien moins importans que celui des images. Cependant ils n'auroient pas dû le laisser sans examen, si cette ancienne coutume nous conduisoit, comme l'on prétend, à l'idolâtrie contre la défense des saintes écritures, & nous éloignoit de Dieu. Car celui qui a promis aux apôtres d'être avec eux jusques à la fin du siecle, l'a promis aussi aux évêques, qui devoient après eux gouverner l'église. Et puisqu'il a dit qu'il seroit au milieu de deux ou trois assemblez en son nom : il n'auroit pas abandonné de si grandes multitudes assemblées par le zele de sa religion, sans leur communiquer son inspiration & sa conduite, d'autant plus que cette coutume n'est pas seulement établie dans un petit nombre de villes ou dans les moins considerables, mais presque dans tous les païs, & dans les premieres & les plus illustres églises.

p. 306. B.

Il répond ensuite à l'objection tirée de l'écriture, où Dieu défend de faire aucune image de ce qui est au ciel ou sur la terre. Le sens, dit-il, en est

Exod. xx 4. Deut. v, 8.

manifeste, que la nature divine est invisible & in-
incomprehensible, & qu'il ne faut pas s'imaginer
qu'elle ait rien de semblable avec les images cor-
porelles. Car après avoir dit : Vous n'avez vû au- *Deut. IV. 15.*
cune image lorsque le Seigneur vous a parlé sur
le mont Horeb ; il ajoute aussi-tôt : Ne vous trom-
pez pas en faisant quelque sculpture, & le reste.
Tant pour les faire souvenir du veau d'or, que pour
les détourner de la coutume des Egyptiens qu'ils
connoissoient. C'est ce que dit saint Paul aux Athe- *Act. XVII. 29.*
niens : qu'étant enfans de Dieu, nous ne devons
pas croire que la nature divine soit semblable à l'or,
à l'argent, ou à l'ouvrage des hommes. Or nous ne
reconnoissons qu'un Dieu, nous n'adorons que
lui, & nous n'offrons qu'à lui le sacrifice par Je-
sus-Christ. Et ensuite : Les Chrétiens ne rendent *p. 311. C.*
aucun culte ni aucun honneur aux images de leurs
parens, ou de leurs amis : mais en regardant l'i-
mage d'un saint, nous rendons gloire à Dieu. Et *p. 314. B.*
encore : On ne doit pas être scandalisé de ce qu'on
presente aux images des saints des lumieres ou des
parfums. Ce sont des simboles de leurs vertus pour
signifier leur lumiere spirituelle, & l'inspiration du
saint-Esprit. Et encore : Ce qui est bien important, *Ibid. B.*
c'est que Dieu a fait souvent des miracles sur des
images, dont il y a plusieurs histoires : comme des
guerisons des malades, dont nous avons nous-mê-
me l'experience, des charmes rompus, des appari-
tions en songe : & ce qui est hors de doute & sans
contredit, l'image de la sainte Vierge qui étoit à
Sozopolis de Pisidie, a répandu de sa main peinte

p. 315. un parfum liquide : il y en a plusieurs témoins. Il ne parle que des images de la plate peinture, & il n'y en avoit point d'autres dans les églises, suivant l'usage que les Grecs conservent encore ; c'est pourquoi S. Germain parlant de la statuë de bronze, que l'hemorroïsse dressa en l'honneur de Jesus-Christ, ajoute : Nous ne disons pas cela pour dire que nous devions avoir des statuës de bronze. C'est ce qui m'a paru de plus remarquable dans ses trois lettres.

Sup. liv. xv. n. 20. Ibid. E.

III. Lettre du pape à S. Germain. Conc. 7. act. 4. p. 282. E.

Il ne manqua pas d'écrire au pape Gregoire ce qui se passoit en une affaire si importante ; & le pape lui fit réponse par une grande lettre, où d'abord il le felicite sur la vigueur avec laquelle il défend la doctrine de l'église. Elle ne s'est jamais trompée, dit le pape, quoiqu'on se l'imagine ; & cette tradition n'a rien de commun avec la pratique des païens. Il faut regarder l'intention, & non pas l'action. Si les propheties n'ont pas été accomplies par l'incarnation du fils de Dieu, il ne faut pas peindre ce qui n'a pas été : mais puisque tout s'est passé réellement, qu'il est né, qu'il a fait des miracles, qu'il a souffert, qu'il est ressuscité : plût à Dieu que le ciel, la terre, la mer, tous les animaux, toutes les plantes pussent raconter ces merveilles, par la parole, par l'écriture, ou par la peinture.

p. 283.

On appelle idoles les images de ce qui n'est point, & qui ne subsiste que dans les fables & les inventions frivoles des païens. Mais l'église n'a rien de commun avec les idoles ; à Dieu ne plaise, nous n'avons

n'avons jamais adoré des vaches, ni le veau d'or, ni regardé la créature comme un Dieu, ni reçu les mysteres de Beelphegor. Que si quelqu'un veut imiter les Juifs, en accusant l'église d'idolâtrie, à cause des venerables images : nous le regardons comme un chien qui aboïe en vain, & nous lui dirons comme aux Juifs : plût à Dieu qu'Israël eut profité des choses sensibles que Dieu lui avoit ordonnées, pour le mener à lui ; qu'il eut aimé le saint autel, plûtôt que les vaches de Samarie, la verge d'Aaron, plûtôt que Astarte ; & la pierre dont l'eau étoit sortie, plûtôt que Baal. C'est ainsi que l'église Romaine étoit d'accord avec celle de C P. *p. 287.*

L'entreprise de l'empereur Leon contre les images lui attira une revolte des peuples de la Grece & des Cyclades, qui armerent une flotte sous prétexte de zele pour la religion, menant avec eux un nommé Cosme pour le couronner empereur. Les chefs de cette armée étoient Agallien qui commandoit en Grece, & Etienne. S'étant approchez de C. P. ils donnerent une bataille le dix-huitiéme d'Avril indiction dixiéme, l'an 727. Les rebelles y furent entierement défaits : Agallien se jetta dans la mer tout armé, Cosme & Etienne furent pris, & eurent la tête tranchée.

Theoph. an. 10. p. 339. hist. misc. lib. 21.

IV.
Germain chassé.
Anastase patriarche.

Ce succès encouragea l'empereur Leon à persecuter les Catholiques, & il fit de nouveaux efforts pour gagner le patriarche Germain, qui s'étoit déclaré contre les rebelles. L'empereur l'aïant fait venir emploïoit pour le persuader les paroles les plus flateuses. Le patriarche lui dit : Nous avons bien oüi

Theopha. an. 13 p. 341.

AN. 727.

Frag. epist. in Græco cod. orient. canonum.

dire que les saintes images devoient être ôtées, mais non sous votre regne. Leon l'ayant pressé de dire sous quel empereur, il répondit sous Conon. Leon reprit : Il est vrai que mon nom de baptême est Conon. Et le patriarche reprit: A Dieu ne plaise, seigneur, que ce mal s'accomplisse sous votre regne. Celui qui l'executera est un persecuteur de l'Ante-Christ ; & tend à renverser le mystere de l'incarnation. Ensuite voyant l'empereur irrité de ce discours, il le fit souvenir de ce qu'il avoit promis à son couronnement ; & comme il avoit pris Dieu à témoin qu'il ne changeroit rien à la tradition de l'église. L'empereur n'en fut point touché : mais il continua de parler au patriarche, pour en tirer, s'il pouvoit, quelque discours offensant, afin de le faire déposer comme séditieux. Il étoit aidé dans ce dessein par Anastase disciple & syncelle du patriarche; car il étoit dans les mêmes sentimens que l'empereur, qui lui avoit promis de le mettre à la place de Germain dans le siége de C. P. Le saint patriarche qui n'ignoroit pas la mauvaise disposition d'Anastase, se contenta de lui representer sa trahison avec sagesse & douceur. Mais voïant que son égarement étoit sans retour : il lui dit un jour comme ils entroient chez l'empereur, & qu'Anastase le suivant avoit marché sur sa robe : Ne vous pressez point, vous n'entrerez que trop tôt dans l'hippodrome. Anastase fut troublé de cette parole, aussi-bien que ceux qui l'entendirent : mais elle fut verifiée quinze ans après, quand l'empereur Constantin fit déposer honteusement Anastase, l'an 744. Car

ceci se passoit en 729. L'empereur prit donc en aversion le patriarche Germain : accusant d'idolâtrie tous les empereurs ses prédecesseurs, tous les évêques, & tous les Chrétiens. Car il étoit trop ignorant pour comprendre la difference du culte relatif & absolu. Et il ne condamnoit pas seulement la veneration des images, il rejettoit encore l'intercession des Saints, & avoit leurs reliques en horreur.

AN. 729.

Au commencement de l'année suivante 730. indiction treiziéme, le septiéme de Janvier, il tint un concile où il fit un decret contre les images ; & voulut obliger le patriarche d'y souscrire : mais le saint vieillard le refusa courageusement, & aima mieux renoncer à sa dignité. Il ôta son pallium, & dit entre-autres paroles dignes d'un docteur de l'église : il m'est impossible, seigneur, de rien innover contre la foi sans un concile œcumenique. L'empereur irrité envoïa au palais patriarcal des officiers armez pour l'en chasser à coups de poing, & avec outrage, quoiqu'il fut âgé de quatre-vingt ans. Il se retira dans sa maison paternelle, au lieu nommé Platanie, pour y pratiquer la vie monastique : laissant dans une extrême désolation la ville de C. P. dont il avoit tenu le siége quatorze ans, cinq mois & trois jours. Il finit saintement ses jours dans cette retraite, & l'église honore sa memoire le douziéme de Mai. Les Grecs honorent le même jour l'abbé Etienne que S. Germain fit venir de Palestine pour réformer les moines de C. P. & le vingt-sixiéme de Juin, ils font memoire de Jean

Theoph. an. 10. p. 343.

Martyr. R. 12. Mai.
Bol. to. 14 p. 55.
Menol Basil. 12. Mai 26. Juin.

AN. 730.

évêque des Goths d'au-delà du Pont-Euxin : que ces peuples après l'avoir élu envoyerent à S. Germain pour l'ordonner : mais craignant qu'il ne fut infecté par le commerce des heretiques, il l'envoïa en Iberie pour être sacré par les évêques du païs, qui le pouvoient mieux connoître. S. Germain avoit composé un ouvrage que nous n'avons plus, où il défendoit S. Gregoire de Nysse contre ceux qui l'accusoient d'Origenisme, & on lui attribuë quelques écrits, que les meilleurs critiques croïent être d'un autre Germain patriarche de C. P. plus nouveau de 500. ans.

Phot. cod. 233. p. 904.
V. Dupin. tom. 7. p. 186.

Si-tôt que S. Germain eût été chassé & le vingt-deuxiéme du même mois de Janvier 730. Anastase fut ordonné patriarche de C. P. & mis en possession à main armée. Il donna tout pouvoir à la cour sur l'église ; & l'empereur Leon se sentant ainsi autorisé, commença à faire executer par force son decret contre les images.

V.
Violence à C. P.
V. Cang. C. P. Chr. lib. 2. p. 114. &c. & lib. 4. n. 9. p. 85.

Le grand palais de C. P. avoit un vestibule nommé Chalqué, parce qu'il étoit couvert de lames d'airain, & proche de la place nommée Calcopratea, c'est à dire, le marché au cuivre. Dans ce vestibule étoit élevée une image de Jesus-Christ sur la croix, qui étoit en veneration singuliere. On disoit que le grand Constantin l'avoit fait faire en memoire de la croix qui lui apparut au ciel : & on en racontoit plusieurs miracles, entre autres celui-ci. Un marchand nommé Theodore ayant perdu tout son bien par un naufrage, emprunta cinquante livres d'or d'un Juif nommé Abraham, & lui donna

Narr. de Antiphon. 1.
Auct. bibl. PP. Combef. p. 611.

pour caution Jesus-Christ representé en cette image. Après quoi il fit un voïage très-heureux, le Juif se convertit, & on nomma cette image Antiphonetés, c'est à-dire, le répondant. AN. 730.

L'empereur Leon voulut commencer par cette image, & envoïa pour l'abattre un de ses écuïers nommé Jouin. Des femmes qui se trouverent presentes s'efforcerent par leurs prieres de le détourner de ce sacrilege: mais sans s'arrêter à elles, il monta à une échelle, & donna trois coups de hache dans le visage de la figure. Les femmes tirerent l'échelle, firent tomber Jouin, le tuerent sur la place, & le mirent en pieces. Toutefois l'image fut abattuë, & brûlée, & l'empereur fit mettre à la place une simple croix, avec une inscription, pour marquer qu'il en avoit ôté l'image. Car les Iconoclastes honoroient la croix, pourvû qu'elle n'eut pas de crucifix: ils n'en vouloient qu'aux images qui avoient figure humaine. Les femmes qui avoient massacré Jouin coururent au palais patriarcal, & jettant des pierres, elles crioient contre Anastase: Infame ennemi de la verité, as-tu donc usurpé le sacerdoce pour renverser les choses sacrées? Anastase outré de cette insulte courut à l'empereur, & obtint que ces femmes fussent punies du dernier supplice. On fit mourir aussi dix autres personnes, huit hommes & deux femmes pour cette même image, & l'église Grecque les honore comme martyrs le neuviéme d'Août. Plusieurs chrétiens d'Occident furent témoins de cette violence: il y en avoit de Rome, de France, du païs des Vandales, de Mauritanie,

Greg. epist. 1. tom. 7. conc. p. 19. A. Vita S. Steph. p. 415.

Cang. lib. 1. p. 116.

Vita S. Steph. p. 415.

Menol. Martyr. R. 9. Aug.

Theopha. n. 3. tom. p. 333. B.

de Gothie, & ils porterent chez eux ces tristes nouvelles.

Constant. Monast. p. 87. v. Cang. C. P. Christ. lib. 2. n. 3. p. 151.

Comme l'empereur Leon étoit ignorant, il persecuta principalement les gens d'étude, & abolit les écoles des saintes lettres, qui avoient subsisté depuis le grand Constantin. Il y avoit à C. P. près du palais une bibliotheque fondée par les empereurs, contenant plus de trente mille volumes. Le bibliothecaire nommé Lœcumenique étoit un homme d'un merite distingué; & il en avoit douze autres sous lui, qui enseignoient gratuitement la religion & les sciences prophanes. Leur merite étoit si reconnu, qu'il n'étoit pas permis même aux empereurs de rien faire d'extraordinaire sans les consulter. L'empereur Leon fit son possible par menaces & par promesses pour les amener à son opinion touchant les images : mais enfin desesperant d'y réussir, il fit entourer la bibliotheque de fascines, & de bois sec; & la brûla avec les livres, & ceux qui les gardoient. Enfin il voulut obliger tant par violence, que par caresses tous les habitans de C. P. à ôter toutes les images de Jesus-Christ, de la Vierge & des Saints, quelque part qu'elles fussent: les brûler au milieu de la ville, & blanchir toutes les églises peintes. Et comme plusieurs refusoient d'obéïr, on coupa la tête à quelques-uns, d'autres furent mûtilez de quelque partie du corps. Plusieurs tant clercs que moines & simples laïques souffrirent le martyre en cette occasion.

Anast. in Greg. II. Theopha. an. 13. p. 343.

La nouvelle de cette persecution étant portée en Italie, on abattit les images de l'empereur, & on les

foula aux pieds : & les Lombards profitant de l'occasion firent des courses dans la Pentapole. Dès l'onziéme indiction, c'est-à-dire, l'an 728. les Lombards ayant surpris Sutry en Toscane, le pape fit tant envers le roi Luitprand par lettres & par presens, qu'il rendit la place, quoique dépoüillée de tout ; mais ensuite il convint avec l'exarque Eutychius, de joindre leurs forces, afin que le roi pût soumettre à son obéissance les ducs de Spolete & de Benevent, & que l'exarque se rendît maître de Rome, pour executer les ordres qu'il avoit depuis long-temps contre la personne du pape. Le roi ayant soumis le deux ducs vint aux portes de Rome, d'où le pape sortit, & lui parla si fortement que le roi se prosterna à ses pieds, & promit de ne faire mal à personne. Il ôta même ses armes, & mit devant le corps de saint Pierre son manteau, son baudrier & son épée dorée, une couronne d'or, & une croix d'argent. Après avoir fait sa priere, il pria le pape de recevoir aussi l'exarque à la paix : ce qui fut fait. Le roi Luitprand se retira ainsi ; & l'exarque Eutychius entra dans Rome.

VI. Revolte en Italie.

Tandis qu'il y séjournoit, Tibere surnommé Petase se revolta dans la Toscane, voulant se faire reconnoître empereur, & attira à son parti trois villes, Manture, Lune & Blede, qui lui prêterent serment. L'exarque eunuque & timide en fut fort allarmé ; mais le pape l'encouragea, & envoïa avec lui & avec son armée les premiers du clergé. Ils arriverent à Manture où Petase fut tué, & sa tête envoyée à C. P. Toutefois l'empereur ne s'appaisa

pas envers les Romains. Ensuite ayant fait son decret contre les images, il l'envoïa à Rome, promettant au pape, s'il acquiesçoit, de le recevoir en ses bonnes graces, nonobstant tout le passé ; & le menaçant de le faire déposer, s'il empêchoit l'execution de ses ordres. Mais le pape voïant l'impieté de ses ordonnances, se prépara à résister à l'empereur comme à un ennemi de l'église ; & écrivit de tous côtez aux fideles pour les préserver de cette nouvelle erreur. Les peuples de la Pentapole, & l'armée de la Venetie, rejetterent l'ordre de l'empereur, & déclarerent qu'ils combattroient vigoureusement pour la défense du pape. Ils anathematiserent Paul exarque de Ravenne, celui qui l'avoit envoyé, c'est-à-dire, l'empereur, & ceux qui lui obéissoient. Ils se choisirent des chefs ; & enfin toute l'Italie par déliberation commune résolut d'élire un autre empereur, & de le mener à C. P. mais le pape esperant la conversion de Leon, arrêta l'execution de ce dessein.

Anast. in Greg. II.

Cependant Exhilarat duc de Naples avec son fils Adrien étant maître de la Campanie, persuada au peuple de cette province d'obéïr à l'empereur & de tuer le pape, mais les Romains le prirent avec son fils & les firent mourir tous deux, ensuite ils chasserent Pierre duc de Rome, disant qu'il avoit écrit à l'empereur contre le pape. A Ravenne le peuple fut divisé, les uns tenoient le parti de l'empereur, les autres celui du pape & des catholiques : ils en vinrent aux mains & tuerent le patrice Paul exarque de Ravenne. Plusieurs places de l'Emilie & Auxume dans

dans la Pentapole se rendirent aux Lombards. Enfin ils prirent Ravenne même, comme il paroît par une lettre du pape Gregoire II. à Ursus duc de Venise ou plûtôt de la province de Ravenne nommée Venetie, où il dit: Puisque pour nos pechez la ville de Ravenne a été prise par la nation infâme des Lombards, & que l'exarque demeure à Venise comme nous l'avons appris: vous devez vous joindre à lui, & combattre avec lui pour nous, afin que Ravenne soit renduë à l'empire & remise sous l'obéïssance de nos maîtres Leon & Constantin. D'un autre côté l'empereur envoïa à Naples le patrice Eutychius eunuque qui avoit été exarque de Ravenne. Celui-ci envoïa un de ses gens à Rome avec ses lettres portant ordre de tuer le pape & les premiers de la ville: ce qui ayant été découvert, les Romains vouloient tuer le patrice lui-même, mais le pape s'y opposa si fortement qu'il l'empêcha. Ils anathematiserent donc le patrice Eutychius, & s'obligerent tous par serment grands & petits, à mourir plûtôt que de permettre que l'on fist aucun mal au pape qui défendoit la foi avec tant de zele. Le patrice Eutychius envoïa des deputez au roi Luitprand & aux ducs des Lombards, leur promettant de grandes sommes, s'ils vouloient abandonner le pape. Mais connoissant la mauvaise volonté du patrice, par ses lettres, ils se joignirent aux Romains, & firent le même serment pour la défense du pape. Gregoire de son côté pour s'attirer un plus grand secours de la part de Dieu, répandoit de très-grandes aumônes, s'appliquoit à la priere & au jeûne,

AN. 731.

& faisoit tous les jours des processions. Et quoiqu'il esperât en Dieu plus qu'aux hommes, il ne laissoit pas de rendre grace au peuple de sa bonne volonté, il l'exhortoit doucement à faire du progrès dans la vertu, & à conserver la foi: mais en même temps à ne se pas départir de l'affection & de la fidelité qu'il devoit à l'empire Romain, & toutefois les Grecs ont accusé le pape Gregoire II. d'avoir soustrait l'Italie à l'obéïssance de l'empereur; mais il en faut plûtôt croire ceux qui ont écrit en Italie.

VII. Mort de Gregoire II. Gregoire III. pape.

Anast. in Greg. Theoph. an. 13. p. 343.

Le nouveau patriarche de C.P. Anastase envoïa sa lettre sinodique au pape Gregoire II. qui le voïant soutenir l'heresie des Iconoclastes, ne crut pas le devoir reconnoître pour son confrere, mais il lui écrivit pour l'avertir que s'il ne revenoit à la foi catholique, il seroit privé du sacerdoce. Le pape Gregoire II. ne survêcut pas long-temps, & fut enterré à saint Pierre le treiziéme de Février, indiction quatorziéme, l'an 731. après avoir tenu le saint siége quinze ans huit mois & huit jours. Il fit cinq ordinations, quatre au mois de Septembre, & ordonna trente-cinq prêtres & quatre diacres, outre cent cinquante évêques. Il fit faire un calice d'or orné de pierreries du poids de trente livres, & une patene d'or de vingt huit livres & demie. Il donna au clergé & aux monasteres 2160. sous d'or; & deux mille, pour le luminaire de S. Pierre.

Martyr. R. 13 Fev.

L'église l'honore entre les saints le treiziéme de Février.

De son temps il y eut quelques differends entre

les évêques de Frioul & de Grade. Serenus évêque de Frioul ayant usurpé quelques droits sur Donat patriarche de Grade, le pape Gregoire second lui écrivit en 729. lui representant qu'il lui avoit accordé le pallium à la priere du roi des Lombards : mais à condition de se contenter de ce qu'il avoit possedé jusques alors, sans faire aucune entreprise sur personne. Il lui enjoint donc de se contenir dans ses bornes, qui étoient celles de la domination des Lombards. Il écrivit aussi à Donat patriarche de Grade, aux évêques, au duc Marcel & au peuple de Venetie & d'Istrie, les avertissant de prendre garde que les Lombards ne prissent occasion de ce different entre les évêques, pour entreprendre sur leur païs. Serenus étoit proprement patriarche d'Aquilée résidant à Frioul, & Donat patriarche d'Aquilée résidant à Grade sur les terres des Romains. Après la mort de Serenus, Calliste homme noble archidiacre de Trevise fut ordonné patriarche d'Aquilée à Frioul avec la faveur du roi Luitprand. Il y avoit à Frioul un évêque particulier qui étoit alors Amator, & le patriarche sujet des Lombards ne pouvant demeurer à Frioul, parce qu'il eut été trop exposé aux incursions des Romains, demeuroit à Cormone. Calliste fier de sa noblesse en fut choqué & ne put souffrir que cet évêque demeurât dans la capitale avec le duc & les Lombards, tandis qu'il étoit avec le petit peuple. Il fit donc ensorte de chasser Amator de la ville de Frioul, & s'établit dans sa maison. Pemmo qui étoit alors duc de Frioul en fut irrité ; & de

AN. 731.

Epist 14. to. 6. conc. p. 1450.

Epist. 15. p. 1451.

Paul. diac. VI. hist. c. 45.

Ibid c. 16?

AN. 731.

concert avec plusieurs Lombards, il prit le patriarche Calliste, le mena en un château nommé Ponce sur le bord de la mer, & l'y voulut précipiter. Mais il se contenta de le mettre en prison où il ne lui donnoit que du pain. Le roi Luitprand l'aïant appris entra en grande colere; ôta la duché à Pemmo, & la donna à son fils Rachis.

Anast. in Greg. III.

Après la mort du pape Gregoire II. le saint siege ne vaqua que trente-cinq jours. Car lorsqu'on faisoit ses funerailles tout le peuple de Rome, comme par inspiration divine enleva de force le prêtre Gregoire qui y assistoit, & l'élut pape. C'étoit un Syrien très-doux, très-sage, & bien instruit des saintes écritures. Il sçavoit les pseaumes par cœur, & s'étoit exercé à en penetrer les sens cachés; il sçavoit le grec & le latin, parloit bien, prêchoit avec force & agrément. Il étoit grand amateur des pauvres, & donnoit l'exemple de toutes les vertus. Il tint le saint siege dix ans & neuf mois. Les anciens auteurs le nomment souvent Gregoire le jeune, & le confondent quelquefois avec son prédecesseur: principalement les Grecs.

VIII.
Premiere lettre à l'empereur.
Anast. tom. 7. conc. p. 7.

Le pape Gregoire III. dès le commencement de son pontificat écrivit à l'empereur Leon, pour répondre à une lettre qu'il avoit écrite à lui ou à Gregoire II. La réponse du pape commence ainsi: Nous avons reçu pendant la quatorziéme indiction de votre regne la lettre de votre majesté de la même indiction; & celle de la quinziéme, de la premiere & des suivantes jusques à la neuviéme. Pendant le regne de Leon l'indiction quatorziéme ne se ren-

contre que l'an 731. mais par la quinziéme & les neuf suivantes, il faut entendre les dix premieres années de son regne, pendant lesquelles il parut catholique. Le pape continuë: Nous gardons soigneusement vos lettres dans l'église de S. Pierre avec celles de vos predecesseurs. Dans ces lettres scellées de votre sceau, & souscrites de votre main avec le cinabre, vous confessez notre sainte foi dans toute sa pureté, & vous déclarez maudit, quiconque ose contrevenir aux décisions des peres. Qui vous oblige donc maintenant à regarder en arriere après avoir si bien marché dix ans durant? Pendant tout ce temps vous n'avez point parlé des saintes images, & maintenant vous dites qu'elles tiennent la place des idoles, & que ceux qui les adorent sont des idolâtres. Vous ordonnez de les abolir entierement, & vous ne craignez point le jugement de Dieu en scandalisant non-seulement les fideles, mais les infideles. Pourquoi, comme empereur & chef des Chrétiens, n'avez-vous pas interrogé les hommes sçavans & pleins d'experience? Ils vous auroient appris pourquoi Dieu a défendu d'adorer les ouvrages des hommes? Les peres nos maîtres, & les six conciles nous ont laissé cette tradition, & vous ne recevez pas leur témoignage? Nous sommes obligés, parce que vous êtes grossier & ignorant, de vous écrire des discours grossiers, mais pleins de sens & de la verité de Dieu. Nous vous conjurons de quitter votre présomption & votre orgueïl, & de nous écouter humblement.

AN. 731.

p. 10.

Dieu a ainsi parlé à cause des idolâtres qui ha-

AN. 731. bitoient la terre promise, & adoroient des animaux d'or, d'argent & de bois, des oiseaux & toutes sortes de créatures, & disoient : Voilà nos dieux, & il n'y en a point d'autres. C'est pour cela que Dieu a défendu les ouvrages des hommes, nuisibles & maudits inventez par le démon. Mais il y en a que Dieu même a ordonnez pour son service, comme les tables de la loi, l'arche & les cherubins. N'étoit ce pas des ouvrages de main d'hommes ? Dans les derniers temps Dieu a envoïé son fils qui s'est incarné, a paru dans Jerusalem, a fait plusieurs actions sensibles. Ceux qui l'avoient vû l'ont peint comme ils l'avoient vû. On a peint de même saint Jacques parent de Notre-Seigneur, saint Etienne & les autres martyrs. Ces images s'étant répanduës par tout le monde, on a cessé d'adorer le démon pour les adorer : non d'un culte de latrie, mais d'un culte relatif. Et ensuite, pourquoi ne peignons-nous pas le pere de Jesus-Christ ? Parce qu'il est impossible de peindre la nature divine. Si nous l'avions vû nous le peindrions de même, & vous diriez que ce seroit une idole. Vous dites que nous adorons des pierres, des murailles & des planches.
p. 11. Il n'est pas ainsi, seigneur, c'est pour nous faire souvenir de ceux dont ce sont les noms & les images, & pour élever en haut notre esprit rampant & grossier. Nous ne les regardons pas comme des dieux : A Dieu ne plaise : nous ne mettons pas notre esperance en ces images. Mais si c'est celle de Notre-Seigneur, nous disons : Seigneur J. C. fils de Dieu, secourez-nous, sauvez-nous. Si c'est

celle de sa sainte mere, nous disons : Sainte mere de Dieu, priez votre Fils qu'il sauve nos ames. Si c'est d'un martyr : Saint Etienne qui avez répandu votre sang pour Jesus Christ, & qui avez auprès de lui tant de crédit, comme premier martyr, priez pour nous. AN. 731.

Et ensuite : Nous aurions pû, comme ayant la puissance & l'autorité de S. Pierre prononcer des peines contre vous. Mais puisque vous vous êtes donnez vous-même la malediction, qu'elle vous demeure. Et ensuite : Il vaudroit mieux que l'on vous nommât heretique, que persecuteur & destructeur des saintes images. Mais le nom d'heretique ne vous convient pas, puisque vous combattez ce qui est clair comme la lumiere. Aïant un si grand évêque notre confrere le seigneur Germain, vous deviez le consulter comme votre pere : lui qui a une si grande experience des affaires ecclesiastiques & politiques, à present âgé de quatre-vingt-quinze ans, qui a servi tant de patriarches & d'empereurs. Vous l'avez laissé pour écouter ce méchant & insensé Ephesien fils d'Apsimare, & ses semblables : comme Theodose évêque d'Ephese, l'un des chefs des Iconoclastes. Le pape raporte ensuite l'exemple de Constantin Pogonat qui fit assembler le sixiéme concile & le fit executer en s'y soumettant le premier ; puis il ajoute : Vous voïez, seigneur, que les décisions de l'église n'appartiennent pas aux empereurs, mais aux évêques. C'est pourquoi comme les évêques qui sont préposez aux églises, s'abstiennent des affaires publiques, les empereurs doivent s'abstenir

p. 135. C.

Conc. 7. act. 1. p. 55. E.

Sup. l. XL. n. 11. 27. p. 18. C.

des affaires ecclesiastiques, & se contenter de celles qui leur sont confiées. Mais la concorde des empereurs & des évêques fait une seule puissance, quand on traite les affaires avec paix & charité.

Vous nous avez écrit d'assembler un concile œcumenique: il ne nous semble pas à propos. C'est vous qui persecutez les images: arrêtez, & vous tenez en repos: le monde sera en paix, & les scandales cesseront. Supposez que le concile est assemblé: où est l'empereur pieux pour y prendre seance suivant la coutume, recompenser ceux qui parleront bien, & poursuivre ceux qui s'écartent de la verité? Vous même êtes rebelle, & agissez en barbare. Ne voïez-vous pas que votre entreprise contre les images n'est que revolte & présomption? Les églises jouissoient d'une paix profonde, quand vous avez excité les combats & les scandales. Cessez, & il n'est point besoin de concile. Il lui marque ensuite comme tout l'Occident est revolté contre lui, depuis qu'on y a appris les violences qu'il a commises à C. P.
p. 19. c. On a jetté, dit-il, par terre vos images, on les a
Sup. n. 6. foulées au pied. Les Lombards, les Sarmates, & les autres peuples du Nord ont fait des courses dans la malheureuse Decapole, & ont pris Ravenne même dont ils ont chassé vos magistrats, & en ont mis de leur part. Ils veulent traiter de même vos places les plus proches de nous & Rome aussi, sans que vous puissiez nous défendre. Voilà ce que vous vous êtes attiré par votre imprudence.

Vous croïez nous épouvanter, en disant: J'envoïerai à Rome briser l'image de saint Pierre; & j'en-

j'en ferai enlever le pape Gregoire chargé de chaînes, comme Constantius fit à Martin. Sçachez que les papes sont les mediateurs, & les arbitres de la paix entre l'Orient & l'Occident: nous ne craignons point vos menaces, à une lieuë de Rome vers la Campanie nous sommes en sûreté. La Décapole dont parle ici le pape Gregoire III. est la même province que l'on appelloit plus ordinairement Pentapole, & dont Ravenne étoit la capitale. *Baudr. Lex.*

IX. Second lettre du pape à l'empereur.

L'empereur Leon écrivit encore au pape qui lui répondit en ces termes: J'ai reçu votre lettre par Ruffin votre ambassadeur, & la vie m'est devenuë insuportable, voïant que loin de vous repentir, vous demeurez dans vos mauvaises dispositions. *to. 7. conc. p. 23.* Vous dites: J'ai l'empire & le sacerdoce. Vos prédecesseurs le pouvoient dire, eux qui ont fondé & orné les églises, & les ont protegées de concert avec les évêques. Au contraire vous avez dépoüillé *p. 26.* & défiguré les églises que vous avez trouvées magnifiquement ornées. Que sont nos églises, sinon les ouvrages des hommes? des pierres, du bois, de la chaux, du mortier? Mais elles sont ornées par les peintures & les histoires de Jesus-Christ & des saints. Les Chrétiens y emploïent leurs biens: les peres & les meres tenant entre leurs bras leurs petits enfans nouveaux baptisez, leur montrent du doigt les histoires, ou aux jeunes gens ou aux gentils convertis: Ainsi ils les édifient, & élevent leur esprit & leur cœur à Dieu. Vous en avez détourné le simple peuple pour le jetter dans l'oisiveté, les chansons, les fables, le son des lyres, des flutes, & de

semblables badineries ; au lieu des actions de graces & des loüanges de Dieu.

AN. 731.

p. 26. D. Ensuite il lui marque ainsi la difference de l'empire & du sacerdoce. Comme il n'est pas permis à l'évêque de regarder dans le palais & de donner les dignitez temporelles : ainsi l'empereur ne doit pas regarder dans les églises, pour faire les élections du clergé, consacrer ou administrer les sacremens ; ou même y participer sans le prêtre. Chacun de nous doit demeurer dans sa vocation. (1 Cor. VII. 20.) Voïez-vous, seigneur, la difference des évêques & des princes ? Si quelqu'un vous a offensé, vous confiquez sa maison, vous le dépoüillez ou le bannissez, ou lui ôtez même la vie. Les évêques n'en usent pas ainsi, mais si quelqu'un a peché, & s'en confesse, au lieu de l'étrangler & de lui couper la tête, ils lui mettent au cou l'évangile & la croix, ils l'emprisonnent dans le trésor de l'église, la diaconie, ou la salle des cathecumenes, ils lui imposent des jeûnes, des veilles, des prieres, & après l'avoir bien corrigé ils lui donnent le sacré corps & le précieux sang de Notre Seigneur, & l'envoïent pur & sans tache devant Dieu. Un pape qui parloit ainsi étoit bien éloigné de prétendre ôter à l'empereur sa puissance temporelle, non plus que son predecesseur.

an. p. 27. B. Il continuë : vous nous persecutez & nous tyrannisez par la main de vos soldats & par les armes de la chair. Pour nous, nous sommes nuds & sans armes, nous n'avons point d'armées terrestres, mais nous invoquons Jesus-Christ chef de toutes les créatures, superieur à toutes les armées des vertus

celestes, avant qu'il vous livre à satan pour sauver votre ame, suivant la parole de l'Apôtre. Et ensuite: Vous demandez pourquoi dans les six conciles il n'est point parlé des images; je réponds qu'on n'y a point parlé non plus s'il faut manger du pain & boire de l'eau, nous avons reçu les images par une ancienne tradition, les évêques eux-mêmes en portoient aux conciles, & aucun de ceux qui aimoient Dieu ne voïageoit sans images. AN. 732.

Le pape Gregoire III. envoïa cette lettre & la precedente par le prêtre George, qui eut assez de foiblesse pour n'oser la rendre à l'empereur. Il la rapporta à Rome, & confessa sa faute au pape, qui lui ayant fait de grands reproches vouloit le déposer dans un concile; à la priere des évêques il se contenta de le mettre en penitence, & le renvoïa avec les mêmes lettres. L'empereur fit retenir en Sicile les lettres sans permettre que le prêtre George les apportât à C. P. & le tint lui-même en exil pendant près d'un an. *Anast. in Greg. III.*

X. S. Boniface archevêque.

En Allemagne, S. Boniface ayant appris l'ordination du pape Gregoire III. lui envoïa des députez avec des lettres pour l'assurer de son obéissance, lui rendre compte de sa mission, & lui demander la résolution de plusieurs difficultez. Le pape lui accorda non seulement la communion & l'amitié du saint siége qu'il demandoit, mais encore le pallium & le titre d'archevêque. Il lui envoïa des reliques & d'autres presens avec une lettre, où après avoir déclaré la nouvelle dignité qu'il lui donne, il ajoute: Et parce que vous nous assurez *Vita Vilib. c. 8. per Othl. l. 1. c. 26.* *tom. 6. conc. p. 1468. epit. 1.*

que par la grace de Dieu il s'est converti une si
AN. 732. grande quantité de peuple, que vous ne pouvez suffire à leur instruction : nous ordonnons que, suivant les canons & l'autorité du saint siége, vous établissiez des évêques dans des lieux où le nombre des fideles sera multiplié, prenant garde toutefois à ne pas avilir l'épiscopat, & à ne point faire de consecration d'évêque, sans y en appeller deux ou
c. 9. trois. Quant au prêtre qui vint nous trouver l'année passée, & qui prétend avoir été absous de ses crimes, sçachez qu'il ne nous a fait aucune confession & n'a reçu aucune absolution de nous. Il nous demanda seulement des lettres de recommandation
c. 1. pour notre fils Charles. Ceux qui ont été baptisez par les païens, doivent être baptisez encore au nom
c. 4 de la sainte Trinité. De même ceux qui ont été baptisez par un prêtre qui sacrifie à Jupiter & mange des viandes immolées, ou qui doute s'ils ont été baptisez. Il faut croire que le baptême administré par ces païens n'étoit pas selon la forme de l'église, car nous n'avons pas les questions de saint Boniface pour sçavoir les circonstances des cas proposez.

c. 3. Le pape continuë : On peut offrir pour les morts veritablement chrétiens, mais non pas pour les
c. 5. impies. On doit observer les degrez de parenté pour les mariages jusques à la septiéme generation. Et si vous le pouvez, détournez les hommes de se remarier plus de deux fois. C'est-à-dire, que l'église n'approuvoit pas les quatriémes nôces, sans les con-
c. 6. damner absolument. Les parricides ne recevront la

communion qu'à la mort en viatique, & toute leur vie s'abstiendront de chair & de vin, & jeûneront le lundi, le mardi & le vendredi. Ceux qui vendent leurs esclaves aux infideles pour les immoler feront la même penitence que les homicides. Défendez autant que vous pourrez à vos nouveaux chrétiens de manger de la chair de cheval, & leur imposez penitence. Cette lettre ne peut être écrite avant l'an 732.

AN. 732.

c. 7.
c. 8.
c. 2.
c. 2.

Saint Boniface l'ayant reçuë fut encouragé dans sa mission & bâtit deux églises, l'une à Frislar en l'honneur de S. Pierre & de S. Paul, une autre à Hamanabourg en l'honneur de S. Michel; il joignit à chacune un monastere nombreux. Le monastere de Frislar étoit dans la Hesse sur l'Eder à l'endroit de la ville qui en porte encore le nom; son premier abbé fut S. Vigbert, moine Anglois du païs d'Oüessex, qui passa en Germanie étant déja prêtre, pour travailler avec S. Boniface. Il étoit fort exact dans l'observance de la regle, & s'il étoit appellé pour oüir la confession de quelqu'un, il ne parloit à personne en chemin, ou ne parloit que de choses spirituelles. Il mourut en 747. & l'église honore sa memoire le treiziéme d'Août.

Vita tom. 4. Acta SS. Ben. p. 674. epist. 52. inter Bonif. c. 8.

Martyr. R. 13. Aug.

XI.
Eglise d'Angleterre.

S. Boniface entretenoit un commerce continuel de lettres avec l'église d'Angleterre, dont il tiroit de grands secours, & dont nous voïons l'état à la fin de l'histoire de Bede l'an 731. Brictuald archevêque de Cantorberi mourut cette même année le neuviéme de Janvier, après avoir tenu le siége trente-sept ans, six mois & quatorze jours.

Be. V. hist. c. ult. tom. 3. Act. SS. Ben.

Son successeur fut Tatoüin de la province des Merciens, auparavant prêtre dans le monastere de Briudun. Il fut sacré à Cantorberi par Daniel de Vinchestre, Adulfe de Rochestre & deux autres évêques, le dimanche dixiéme de Juin la même année 731. Tatoüin étoit un homme considerable par sa pieté & par sa prudence, & bien instruit des saintes lettres. Il reçut le pallium du pape Gregoire III. & après avoir gouverné trois ans l'église de Cantorberi il mourut le trentiéme de Septembre 734. Son successeur fut Northelme moine & prêtre de Londres.

Gervas.

Adulfe évêque de Rochestre avoit succedé en ce siége à Thomas mort en l'an 726. Celui-ci étoit très sçavant disciple de l'archevêque Theodore & de l'abbé Adrien. Il sçavoit le grec & le latin comme sa langue naturelle, & étoit instruit des sciences ecclesiastiques & profanes. En Northumbre Vilfrid II. étoit évêque d'Yorc, ayant succedé à Jean successeur de saint Vilfrid. Jean étoit disciple de saint Theodore de Cantorberi, il fut moine à Strenechal, & succeda dans l'évêché d'Hagulstad à Eata qui y avoit été mis après l'expulsion de S. Vilfrid. Jean succeda aussi en 704. à Bosa mis à la place de S. Vilfrid dans l'évêché d'Yorc, mais il le rendit à ce saint quand il fut rétabli. Saint Vilfrid étant mort en 709. Jean lui succeda & reprit le gouvernement de l'église d'Yorc, mais huit ans après se sentant cassé de vieillesse il ordonna à sa place Vilfrid prêtre de son clergé, & se retira au monastere de Beverlei qu'il avoit fondé. Il y mourut

Act. SS. Ben. to. 3. p. 433.

Sup. liv. XL. n. 3.

quatre ans après l'an 721. le septiéme de Mai jour auquel l'église celebre sa memoire. Bede raconte de lui plusieurs miracles considerables, & témoigne que la vie monastique faisoit grands progrès dans le païs de Northumbre à la faveur de la paix, dans le temps où il finit son histoire: c'est-à-dire l'an 731. On n'eut pas soin de la continuer après lui, & pendant plusieurs siécles nous ne connoissons plus si distinctement l'église d'Angleterre.

Martyr. R. 7. Mai lib. 5. hist. c. 2. 3. 4. 5. 6.

Vilfrid le jeune avoit été moine dans l'abbaïe de Strenechal, & depuis vidame & abbé dans l'église d'Yorc: aussi croit-on que cette église étoit servie par des moines comme la plûpart des cathedrales d'Angleterre. Il orna son église de vases précieux & s'appliqua à l'instruction de son peuple & au soulagement des pauvres. Après avoir gouverné l'église d'Yorc pendant quinze ans depuis 717. jusqu'en 732 il fit ordonner Egbert à sa place, & se retira pour passer le reste de sa vie dans le repos & la priere. Egbert étoit frere du roi Edbert qui regnoit alors en Northumbre. Dès son enfance il avoit été mis dans un monastere, & gouverna l'église d'Yorc pendant trente-quatre ans. Au commencement de son pontificat, c'est-à-dire l'an 735. il reçut du pape Gregoire III. le pallium & la dignité archiépiscopale, ainsi il fut le second archevêque d'Yorc comptant S. Paulin pour le premier.

Poeta anon tom 4. act. SS. p. 5. 560.

p. 561.

XII.
Lettre de Bede à Egbert.

Le venerabe Bede vivoit encore, & l'an 734. il écrivit à l'évêque Egbert une lettre, qui est un illustre témoignage de son amitié pour ce prelat, & de son zele pour l'église. L'année précedente qui

étoit la seconde du pontificat d'Egbert, Bede avoit passé quelques jours à instruire dans le monastere d'Yorc : & l'évêque l'avoit prié d'y revenir l'année suivante : mais étant retenu par la maladie qui lui survint, & qui fut apparemment la même dont il mourut, il suppléa à sa visite par cette lettre. Avant toutes choses, dit-il, évitez les conversations inutiles, & vous appliquez à la meditation des saintes

p. 46. edit. Paris. 1666. écritures, principalement des épitres de S. Paul à Timothée & à Tite, du pastoral de S. Gregoire & de ses homelies sur les évangiles. Comme il ne convient pas d'emploïer les vases sacrez à des usages profanes : il n'est pas moins indecent, que celui qui est consacré au service des autels, se répande au sortir de l'église en des discours ou des actions indignes de son rang. Aïez toujours avec vous des personnes capables de vous aider & vous soutenir dans les tentations ; & ne faites pas comme certains évêques qui ne sont accompagnez que de gens de plaisir & de bonne chere, capables de les divertir par des entretiens frivoles. Et ensuite :

p. 50. Parce que votre diocese est si grand, que vous ne pouvez seul aller par tout, même en un an, il est necessaire que vous établissiez des prêtres dans chaque village, pour instruire & administrer les sacremens : & ils doivent principalement avoir soin, que tout le monde sçache par cœur le symbole & l'oraison dominicale, & que ceux qui n'entendent pas le latin, le chantent en leur langue, soit laïques, soit clercs, ou moines. C'est pour cela que je les ai traduits en Anglois, en faveur de plusieurs prêtres igno-

ignorans. On dit qu'il y a plusieurs villages dans les montagnes inaccessibles de notre nation, où jamais on n'a vû d'évêques exercer aucune fonction spirituelle, ni personne pour instruire ; & toutefois aucun de ces villages n'est exempt de payer des redevances à l'évêque. Ainsi loin de prêcher gratuitement, suivant le précepte de N.S. on reçoit sans prêcher, l'argent qu'il a défendu de prendre. Et ensuite:

Le meilleur moïen pour rétablir notre église, est de multiplier les évêques. Car qui ne voit combien il vaut mieux partager à plusieurs ce fardeau immense, que d'en accabler un seul ? C'est pourquoi le saint pape Gregoire écrivant à l'archevêque Augustin, avoit ordonné d'instituer douze évêques, dont celui d'Yorc seroit le métropolitain. Je voudrois que vous remplissiez ce nombre, avec le secours du roi : c'étoit Ceolulfe roi de Northumbre, prince très-pieux. Bede continuë : Je sçai que par la negligence des rois précedens, & leurs liberalitez inconsiderées, il n'est pas aisé de trouver un lieu vacant, pour ériger un évêché. C'est pourquoi j'estimerois à propos de prendre pour cet effet quelque monastere ; & pour obvier à l'opposition de l'abbé & des moines, on pourroit leur permettre de choisir l'évêque d'entre eux, ou de le prendre dans le territoire qui feroit le nouveau diocese. Ce qui en rendra l'execution plus facile, c'est le nombre infini de lieux qui portent très mal à propos le nom de monasteres, quoiqu'il n'y ait point d'observance monastique.

p. 55. Greg. XII. epist. 15. Sup. l. XXXVI. n. 37.

Car vous sçavez que de purs séculiers sans aucune experience, ni aucune affection pour la vie reguliere, p. 59.

donnent aux rois de l'argent,& en achetent des terres sous prétexte d'y fonder des monasteres ; & en font assurer la proprieté à leurs heritiers,par des lettres des rois, confirmées par les évêques. Là ils vivent avec toute sorte de licence, gardant leurs femmes & leurs enfans,& y rassemblent, sous le nom de moines,ceux qui pour leur indocilité sont chassez des vrais monasteres,ou qu'ils en peuvent débaucher, ou qu'ils trouvent vagabonds : ou leurs vassaux, à qui ils donnent l'habit & se font promettre obéïssance. Ils prétendent être tout ensemble abbez & gouverneurs de provinces, ou officiers du roi : & donnent à leurs
p. 57. femmes de semblables monasteres à gouverner. Ce seroit donc un grand bien d'emploïer utilement ces terres occupées par des gens qui ne font que du scandale, & du moins sont inutiles à l'église & à l'état.
Sup. l. xxxix. n. 23. Nous avons vû que dans le siécle precedent il y avoit en Espagne de ces faux monasteres sans discipline,
Reg. S. Fruct. c. 12. dont S. Fructueux de Brague se plaignoit.

p. 60. Bede dit que cet abus regnoit en Angleterre depuis environ trente ans:&continuant de donner ses avis à l'évêque Egbert,il l'exhorte à faire instruire soigneu-
p. 64. sement le peuple de la foi & des mœurs. D'enseigner combien est salutaire la frequente communion,telle qu'elle se pratique en Italie,en Gaule, en Afrique, en Grece & par tout l'Orient. Mais,ajouté-t'il, les laïques de notre province sont presque tous si éloignez de cette devotion,que les plus pieux ne communient qu'à Noël, à l'Epiphanie & à Pâques:quoiqu'il y ait une infinité de personnes d'une vie très-pure,de tout âge & de tout sexe, qui sans aucune difficulté pour-

roient communier tous les dimanches, & les fêtes des apôtres & des martyrs, comme vous avez vû faire à Rome. Même les gens mariez le feroient volontiers, si on leur montroit les bornes de la continence ; c'est-à-dire, qu'ils doivent la garder en s'approchant des sacremens.

La même année 735. mourut le venerable Bede si fameux par ses écrits. Il naquit l'an 673. en Northumbre aux confins de l'Ecosse dans le territoire du double monastere de Viremouth & de Jarou. A l'âge de sept ans ses parens le mirent dans ce monastere pour y être élevé, & il demeura premierement à Viremouth sous S. Benoît Biscop, qui l'avoit fondé, puis sous S. Ceolfrid à Jarou où il passa le reste de ses jours. Toute sa vie fut emploïée à s'instruire dans les sciences & méditer l'écriture sainte, sans se dispenser des exercices reguliers, c'est-à-dire de la psalmodie & du travail des mains, qui étoit en vigueur dans ce monastere. Sans en sortir il apprit le latin, le grec, la versification latine, l'astronomie, l'arithmetique, en un mot toutes les sciences. Il eut pour maître dans l'écriture sainte entre-autres le moine Trumbert disciple de S. Ceadda évêque de Liehfeld ; il apprit le chant de Jean archidiacre de Rome amené en Angleterre par S. Benoît Biscop. Bede eut aussi pour maîtres des disciples de S. Theodore de Cantorberi & de l'abbé Adrien. A l'âge de dix neuf ans il fut ordonné diacre, quoique selon les canons il en fallut vingt-cinq ; mais quelquefois le merite en faisoit dispenser. A trente ans il fut ordonné prêtre l'an 702. & il reçut l'un & l'autre ordre par les mains de Jean alors

Acta SS. Ben. to. 4. p. 534. 539.

Sup.

Sup. B. IV. hist. c. 3.

Sup.

Act. p. 555. évêque d'Hagulstad & depuis d'Yorc, & par le commandement de S. Ceolfrid son abbé, car le monastere de Jarou étoit dans le diocese d'Hagulstad. Depuis que Bede fut prêtre il s'appliqua à écrire principalement sur l'écriture sainte. Il composa premierement sa petite explication sur l'épitre de S. Jean, puis l'explication sur l'apocalypse, dédiée à Hubert surnommé Eusebe, depuis son abbé. Ensuite il commenta les actes des apôtres par l'ordre d'Acca, qui fut évêque d'Hagulstad depuis l'an 709. Il expliqua ensuite l'évangile de S. Luc, puis les trente questions sur les livres des rois à la priere de Northelme alors prêtre de Londres, & depuis archevêque de Cantorberi. Ensuite il donna le commentaire sur Samuël, dont il commença le troisiéme livre après la mort de l'abbé S. Ceolfrid, c'est-à-dire en 716. Il donna l'explication sur S. Marc long-temps après celle de S. Luc; il en fit une sur S. Paul, & sur les épitres canoniques, recueïllie avec un grand travail des écrits de S. Augustin. Il acheva le livre des six âges du monde la neuviéme année de l'empereur Leon Isaurien, c'est-à-dire l'an 724.

Cet ouvrage de Bede lui attira des reproches de quelques ignorans qui le traitoient d'heretique, jusques à faire contre lui des chansons: prétendant qu'il disoit que N.S. ne s'étoit pas incarné dans le sixiéme âge du monde. Le fondement de cette calomnie étoit que Bede préferant avec S. Jerôme l'original Hebreu à la version des septante, comptoit moins de cinq mille ans jusques à la venuë de J. C. ainsi c'étoit la même objection des Juifs refutée environ quarante ans

auparavant par S. Julien de Tolede. Bede sensiblement allarmé de cette accusation d'heresie, écrivit une lettre apologetique à un moine nommé Plegoüin, où il justifie doctement sa chronologie ; & montre qu'il n'y a aucun fondement à l'opinion vulgaire qui couroit alors, que le monde devoit durer six mille ans. En un mot que l'on ne doit chercher par aucune conjecture le temps de la fin du monde que Dieu a voulu nous tenir caché.

Bede écrivit aussi la vie des cinq abbez qui avoient gouverné jusques alors les deux monasteres de Viremouth & de Jarou : sçavoir saint Benoît Biscop, saint Ceolfrid, Estervin, Sigefrid & Vitbert, ce qui comprend l'histoire de ces monasteres.

L'histoire ecclesiastique des Anglois fut un de ses derniers ouvrages. Il y fut principalement excité & aidé par l'abbé Albin disciple de saint Theodore & d'Adrien, qui étant très-instruit de tout ce qui regardoit l'église de Cantorberi & les païs voisins, en envoïa de bons memoires à Bede par Northelme prêtre de Londres, qui lui rapporta encore plusieurs choses de vive voix. Northelme alla ensuite à Rome, & avec la permission du pape Gregoire III. chercha dans les archives de l'église, & en tira plusieurs lettres de S. Gregoire & des autres papes, qu'il apporta à Bede pour les inserer dans son histoire. Daniel évêque de Vincestre lui fournit quelques memoires touchant l'histoire ecclesiastique des provinces d'Oüessex & de Sussex & de l'isle de Oüict. Il apprit des moines de Lestinguen la conversion *Epist. ad reg. Ceol.*

de Merce & d'Essex par le ministere des évêques Ceddi & Ceadda. L'abbé Eli l'instruisit de l'histoire d'Estangle. Pour celle de Northumbre son païs, il en sçavoit beaucoup par lui-même, & apprit le reste des moines de Lindisfarne & de plusieurs autres personnes. C'est Bede qui rend ainsi compte de ses auteurs au roi Ceodulfe à qui il dédie son histoire. Elle est divisée en cinq livres, dont le premier commence à l'entrée de Jules Cesar dans la grande Bretagne, & finit à la mort de S. Gregoire : les quatre livres suivans contiennent tout ce qui étoit arrivé depuis, principalement touchant la religion ; & j'en ai rapporté ce qui m'a semblé de plus remarquable.

Bede joignit à son histoire un épitome ou abregé contenant les dattes des principaux faits, & finissant de même à l'an 731. car ce qui est au delà a été ajouté depuis. Il le finit par un sommaire de sa vie, & un catalogue des ouvrages qu'il avoit publiez jusques à cette année, la cinquante neuviéme de son âge. Ce sont des explications sur la plûpart des livres de l'écriture, tirées des ouvrages des peres, principalement de S. Augustin : des traitez du bissexte & de l'équinoxe, par rapport au compute ou calcul de la Pâque, qu'il avoit étudié avec soin, à cause de l'erreur des Bretons & des Irlandois. Un martyrologe, plusieurs vies des Saints, son histoire, & quelques autres ouvrages moins importans que nous avons pour la plûpart, mais on lui en attribuë plusieurs qui ne sont pas de lui. Il passa sa vie dans une grande innocence & une ap-

plication continuelle à servir l'église, soit en étudiant, soit en instruisant par écrit & de vive voix : & mourut dans son monastere de Jarou l'an 735. âgé de soixante & trois ans. Un de ses disciples nommé Cuthbert, depuis abbé de Jarou, nous a laissé les circonstances de sa mort en cette maniere.

Environ quinze jours avant Pâques il fut attaqué Act. 536. d'une grande difficulté de respirer, quoique sans douleur. Il passa en joïe & en actions de graces tout le temps qui restoit jusques à l'Ascension, qui fut le vingt-sixiéme de Mai, donnant tous les jours des leçons à ses disciples, & emploïant à chanter des pseaumes le reste du temps, même la plus grande partie de la nuit. Il disoit souvent des passages de l'écriture convenables à l'état où il se trouvoit, & il en avoit traduit quelques endroits en vers Anglois. En ces derniers jours de sa vie il travailloit à deux ouvrages, une traduction de l'évangile de saint Jean en Anglois & des extraits du livre des notes de saint Isidore de Seville ; il en dicta encore le jour de l'Ascension ; & à l'heure de none il dit à Cuthbert : J'ai quelque chose de prix dans ma cassette, du poivre, des mouchoirs, des parfums ; cours vite, & amene moi les prêtres de notre monastere, afin que je leur fasse de petits presens de ce que Dieu m'a donné. Il parla à chacun d'eux, les priant de celebrer des messes & de faire des prieres pour lui, puis il mourut étendu sur le pavé de sa cellule en chantant *Gloria Patri*, plein de confiance & de joïe. L'église honore la memoire de Bede le

Martyr. R. 27. Mai.

vingt-septiéme de Mai, & les anciens n'ont point fait difficulté de lui donner le nom de saint. Depuis on lui a attribué particulierement le titre de venerable, dont on ne voit pas d'autre raison sinon que l'on qualifioit ainsi les plus saints moines. Ses ouvrages furent estimez dès son temps; & peu après sa mort S. Boniface les demanda à Egbert archevêque d'Yorc, à Hubert, & ensuite à Cuthbert abbé de Jarou, comme lui devant être fort utiles dans sa mission.

V. Mabill. to. 3. act. p. 554. n. 25.

Bonif. ep. 8. 85. p. 152.

Act. SS. Ben. to. 4. p. 174.

Ceolulfe roi de Northumbre à qui Bede avoit dedié son histoire, profita tellement de cet ouvrage, que l'an 737. il quitta son roïaume qu'il gouvernoit depuis neuf ans, & embrassa la vie monastique à Lindisfarne sous la conduite de S. Cuthbert. Il porta dans ce monastere ses trésors, & lui donna plusieurs terres, mais il en affoiblit un peu l'observance; car de son temps on permit l'usage du vin & de la biere, au lieu qu'auparavant on n'y bûvoit que de l'eau ou du lait. Il vécut vingt-deux ans dans le monastere, & mourut, comme l'on croit, l'an 760. le quinziéme de Janvier, & est honoré comme saint.

XIII. Sarrasins en France.

L'église de France étoit alors affligée par les incursions des Arabes Musulmans, car ayant soumis l'Espagne, ils se rendirent maîtres aussi de ce que les Goths possedoient au deçà des Pyrenées. Dès l'an 719. Ere 757. ils prirent Narbonne, & y mirent garnison, conduits par Zama qui les commandoit pour le calife Yesid. L'an 721. neuf ans après leur entrée en Espagne, Zama assiegea Toulouse, mais elle

Isid. Hispalens. p. 15.

elle fut secouruë par Eude duc d'Aquitaine, Zama tué & les Musulmans mis en fuite. Ils revinrent en 725. avec plus de succès, sous la conduite d'Abderame, & firent quelques conquêtes. Toutefois ils furent encore repoussez par les François sous la conduite d'Eude, & en un seul jour il y en eut trois cens soixante-quinze mille de tuez, comme portoit sa lettre au pape Gregoire II. Elle ajoutoit qu'il n'étoit mort dans ce combat que quinze cens François, qu'Eude avoit distribué à son armée trois éponges, que le pape lui avoit envoïées l'année precedente, de celles qui servoient à sa table; qu'elles avoient été partagées en petits morceaux sur le point de la bataille, & qu'aucun de ceux qui en avoient reçu n'avoit été blessé. Après cette victoire Albi, Rodés & Castres furent reprises sur les Sarrasins. Car c'est ainsi que nos auteurs appellent d'ordinaire les Musulmans. Quelques-uns toutefois en ce temps-là les nommoient Vandales, parce qu'ils en avoient pris la place; & de-là vint que les Arabes eux-mêmes nomment l'Espagne Andalous: nom qui est resté à une des dernieres provinces qu'ils ont occupée.

Roderic. hist. Arab. c. 11.
Annal. Nazar. & Patau. Coint.
Ann. 725. n. 8.
Anast. in Greg. I. V. Coint. an. 725 ? 16. &c.

Les Sarrasins firent un dernier effort sur la France en 732. sous la conduite du même Abderame, qui l'année précedente avoit passé le Rhône & pris Arles. D'un côté ils s'avancerent le long du Rhône & de la Saone jusques à la riviere d'Yone, & prirent Avignon, Viviers, Valence, brûlerent les monasteres de Grigni, ruinerent celui de l'Isle barbe, & grand nombre d'églises: prirent Lion, Mâ-

Roderic. Arab. c. 13.
Coint. an. 732. n. 21. 22. &c.
Ado. chr. an.
Sup. liv. XIX. n. 39.

con, Châlons, Besançon, Beaune, Dijon & Auxerre. Enfin ils assiegerent Sens, mais l'évêque Ebbon fit avec les siens une sortie si vigoureuse, qu'il les repoussa & les mit en fuite. Ainsi leurs progrez furent arrêtez de côté-là. Saint Ebbon avoit été moine, puis abbé de saint Pierre le Vif. Il succeda à Geric dans le siége de Sens; & après cette victoire sur les Sarrasins, il se retira, & finit ses jours en solitude.

Vita SS. Ebb. tom 3 act. B. Chr. S. Pet. Vivi. Spicil. to. 2. p. 707.

A gauche Abderame en personne attaqua l'Aquitaine, se fiant à la division qui étoit entre les Francs. Car Charles Martel y étoit venu l'an 731. pour faire la guerre à Eude, qui avoit peine à souffrir son autorité. Abderame entra donc l'année suivante dans cette province désolée, & d'abord ayant passé la Garonne, il ruina la ville de Bearne, aujourd'hui Lescar, Oleron & Auch. Il prit Aire, Dax & Lapurde, que l'on croit être Baïonne. Il ravagea le païs de Comminge & de Bigorre. Abderame avoit sans doute grand interêt d'être maître de ce païs, & des passages des Pyrenées, pour empêcher les François d'aller au secours des restes des Goths, qui se maintenoient indépendans dans les montagnes d'Asturie. Après la Gascogne les Sarrasins prennent Bordeaux; dont ils brulent les églises. Ils passent la Garonne & la Dordogne, & défont en bataille Eude, qui vouloit s'opposer à eux. Rien ne leur resiste : ils prennent Agen, Perigueux, Saintes, & enfin Poitiers : où ils brûlent l'église de S. Hilaire; & menaçoient de traiter de même saint Martin de Tours.

Ann. ap. Coint. an. 731. n. 2.

Roder. Arab. c. 12. Coint. an. 732. n. 48. v. Vales. notit. Gall.

Contin. 2. Fred. c. 128.

AN. 732.

Alors Charles Martel oubliant sa querelle particuliere pour l'interêt public vint au secours d'Eude, & leurs troupes étant jointes, ils se trouverent en presence des Sarrasins. Sept jours se passerent en escarmouches, enfin ils en vinrent en une bataille generale où les François plus grands & plus forts que les Arabes les firent plier en un moment. Abderame fut tué lui-même, & la nuit termina le combat. Le lendemain les François voïant le camp des ennemis sur pied, & leurs tentes toutes dressées, les envoïerent reconnoître, croïant qu'ils vouloient recommencer la bataille, mais il ne s'y trouva plus personne. Toutefois craignant quelque embuscade, ils ne les poursuivirent point, & se contenterent de piller leur camp. Cette fameuse bataille se donna près de Poitiers un samedi au mois d'Octobre 730. Quelques-uns, même des anciens, l'ont mal confonduë avec celle où Eude remporta seul une si grande victoire sur les Sarrasins en 725.

Isid. Pac. p. 18. Roder. Arab. c. 11.

Paul diac. VI. c. 46. Ann. Fuld. an. 725.

XIV. Martyrs par les Sarrasins.

Contin. 2. Fredeg. c. 109. Coint. an. 732.

La victoire de Charles arrêta les progrez des Sarrasins, & peu après il reprit sur eux tout ce qu'ils avoient pris dans les Gaules. Mais les églises se sentirent long-temps de leurs ravages. On ignore la suite des évêques de la plûpart des villes qu'ils avoient occupées; & dans les catalogues qui en restent on trouve des vuides considerables, depuis la fin du septiéme siecle jusques au neuviéme. On compte plusieurs martyrs en ces diverses incursions des Sarrasins. Saint Theofred étoit abbé de Carmeri, ou Monastier en Velay dans le diocese du Puy, lorsqu'ils inonderent ces provinces. Ils avertit

Acta. SS. Ben. to. 3. p. 482.

ses moines que les ennemis viendroient dans deux jours les attaquer ; & leur ordonna de se retirer dans la forêt prochaine, avec tout ce qu'ils pourroient emporter. Pour lui il crut ne devoir pas abandonner l'église qui lui avoit été confiée. Etant demeuré seul il se prosterna devant la porte de l'église dédiée à S. Pierre, & y demeura en priere. Les barbares irritez de ce que les moines leur étoient échappez avec ce qu'ils avoient de plus précieux, voulurent obliger l'abbé à les découvrir ; & comme il le refusa, ils le chargerent de coups, & le laisserent demi-mort. Le lendemain qui étoit leur grande fête, ils se préparoient à faire un sacrifice, le saint abbé ramassa ses forces, & s'approcha d'eux pour leur faire des reproches de leur impieté. Ils en furent d'autant plus surpris, qu'ils le croïoient mort ; & celui qui présidoit au sacrifice lui jetta à la tête une grosse pierre, dont il le blessa mortellement. Après que les Sarrasins se furent retirez, les moines le trouverent étendu par terre, & le porterent dans sa celule, où il vécut encore six ou sept jours. Il est honoré comme martyr le dix-neuviéme d'Octobre, & connu du peuple sous le nom de S. Chafre. On rapporte sa mort à l'an 728. & à une des premieres irruptions des Sarrasins.

Martyr. Ben.

Mais on rapporte à celle de l'an 731. le martyre de S. Porcaire abbé de Lerins. C'étoit le second du nom, car le premier dont S. Cesaire d'Arles fut disciple, vivoit deux cens ans auparavant. Celui-ci gouvernoit au moins cinq cens moines, quand les Sarrasins après avoir pris Arles, & défait les François

Act. SS. Ben. to. 3. p. 525. Sur. 12. Aug. Sup. liv. XXXI. n. 2.

ſe répandirent dans la province voiſine. Saint Porcaire ayant eu revelation de la ruine de ſon monaſtere, exhorta ſes diſciples à ſouffrir conſtamment les tourmens. Il cacha les reliques de ſon égliſe, fit embarquer ſeize enfans & trente ſix jeunes moines, & les envoïa en Italie. Voïant deux de ſes moines Colomb & Eleuthere plus épouvantez que les autres, il les fit cacher dans une grotte ſur le bord de la mer. Les autres demeurerent auprès de lui, & ſe preparerent à la mort par la priere & la ſainte communion. Chronol. Lirien.

Les Sarraſins trouvant l'iſle ſans défenſe y entrerent aiſément. Ils firent priſonniers les cinq cens moines, ſeparerent les vieillards, & les tourmenterent les premiers pour intimider les autres, à qui ils faiſoient de grandes promeſſes, s'ils vouloient embraſſer leur religion. Mais les trouvant fermes, ils les firent tous mourir en diverſes manieres; & en garderent ſeulement quatre jeunes, forts & bienfaits, qu'ils enfermerent dans le vaiſſeau de leur capitaine. Colomb condamnant ſa timidité ſortit de la grotte, & fut auſſi-tôt tué avec les autres. Les Sarraſins ayant abbatu les égliſes, & raſé tous les bâtimens, s'embarquerent, & arriverent à Agat en Provence où les quatre moines ayant trouvé moïen de deſcendre du vaiſſeau, ſe ſauverent par les bois, & arriverent à Arluc pendant la nuit. Y ayant trouvé une barque, ils repaſſerent à Lerins; & le matin ils trouverent les corps de leurs freres maſſacrez, & déchirez de coups Aux cris que leur fit jetter ce triſte ſpectacle, Eleuthere ſortit de ſa caverne; &

AN. 732.

après avoir mêlé ses larmes avec les leurs, ils enterrerent les morts. Ensuite ils allerent en Italie chercher ceux que S Porcaire y avoit envoïez ; & étant revenus à Lerins, ils reparerent le monastere dont Eleuthere prit la conduite. L'église fait memoire de ces martyrs, c'est à dire, de S. Porcaire & des cinq cens moines, le jour de leur mort douziéme d'Août. Quelques-uns la rapportent à une autre incursion des Sarrasins arrivée en 739.

Martyr. R. 12. Aug. Coin. a. 739. n. 14.

to. 2. act. SS. Ben. p. 485.

Dans le territoire de Vienne plusieurs des moines & des autres habitans furent tuez par les Sarrasins, plusieurs mis en fuite, les églises brûlées, tout ravagé, suivant la prédiction de l'abbé S. Clair, mort vers l'an 660. soixante & dix ans auparavant. A Luxeu l'abbé Mellin ou Milet fut tué avec ses moines : le monastere demeura quinze ans sans abbé, & la psalmodie perpetuelle y cessa. Le monastere de Bese fut aussi ruiné par les Sarrasins dans l'incursion de l'an 731. A S. Seine près de Dijon, ils tuerent deux moines, Altigien & Hilarin, honorez comme martyrs dans ce monastere le vingt-troisiéme d'Août. Il est remarquable que tous ces martyrs se rencontrerent dans le même mois & sur la même route ; ce qui fait croire qu'ils sont de la même année & de la même incursion.

Haesten. Catalog. abb. Lux.

Chr. Besu. to. 1. spic. p. 527. Act. SS. Ben. tom. 3. p. 527.

XV. Autres saints de France.

Vita S. Pard. to. 3. p. 578.

Les Sarrasins ayant été défaits par Charles Martel au mois d'Octobre 732. firent encore de grands ravages à leur retour, tuant tous les Chrétiens qu'ils rencontroient, & brûlant les monasteres & les lieux saints. S. Pardulfe ou Pardoux étoit alors abbé de Gueret capitale de la Marche. Le bruit courant

qu'ils viendroient aussi à son monastere, il dit à ses moines : Mes enfans, s'ils viennent à la porte de cette maison ; donnez-leur à boire & à manger, car ils sont fatiguez du chemin. Les moines preparerent un chariot couvert, & le lui amenerent, pour le conduire en sureté dans les lieux deserts : mais le saint homme declara que de sa vie il ne sortiroit point du monastere. Tous les moines s'enfuirent & il demeura seul avec un courage intrepide. Seulement un serviteur nommé Eufrasius se cacha pour voir ce qui arriveroit. Comme il apperçut les ennemis de loin, il courut dire au saint abbé : Mon pere, ne cessez point de prier, ils sont près de la porte.

Saint Pardoux se prosterna, & dit, Seigneur, dissipez cette nation qui aime la guerre, & ne permettez pas qu'elle entre aujourd'hui dans la porte de ce monastere. Ils s'arrêterent tout d'un coup; & après avoir long-temps parlé ensemble en leur langue, ils continuerent leur chemin. Saint Pardoux étoit celebre par l'austerité de sa vie & ses miracles: il fut le premier abbé de ce monastere de Gueret ; & mourut cinq ans après en 737. le dimanche sixiéme d'Octobre. Ses reliques sont au prieuré d'Arnac près de Pompadour.

Ce fut, comme l'on croit, cette même année 732. & au retour de cette victoire sur les Sarrasins, que Charles Martel exila S. Eucher évêque d'Orleans. Ce Saint étoit natif de la ville même, mais il avoit été moine à Jumiege, & en fut tiré malgré lui pour succeder à Savane son oncle. Il y avoit seize ans qu'il gouvernoit ce diocese avec grand succès, s'attirant

Vita to. 3. act. SS. Ben. p. 596. Boll. 20. Febr. to. 3. p. 208.

l'affection de tout le monde, quand quelques envieux le rendirent suspect à Charles, lui & toute sa famille. On croit que le sujet fut le zele avec lequel saint Eucher s'opposoit aux usurpations des biens de l'église que Charles donnoit souvent à des laïques, pour fournir à la dépense de diverses guerres qu'il eut à soutenir, particulierement contre les Sarrasins. Quoi qu'il en soit, Charles passant à Orleans pour retourner à Paris, ordonna à l'évêque Eucher de le suivre; & l'envoïa ensuite à Cologne avec tous ses parens. Le saint évêque rendit graces à Dieu de tout; & se fit tellement aimer des évêques, du clergé & du peuple, qu'il disposoit comme il vouloit de leurs biens. Charles en étant averti, craignit qu'il ne formât un parti contre lui: c'est pourquoi il l'envoïa secretement dans le païs nommé alors Hasbanie, à present Haspengau, avec ordre au duc Robert de le garder. Mais Eucher ayant aussi gagné les bonnes graces de ce duc, il faisoit de ses biens tout ce qu'il vouloit, soit pour les pauvres, soit pour les moines. Il obtint de lui la permission de se retirer dans le monastere de Sarcing fondé par S. Trudon ou S. Tron, mort environ trente-cinq ans auparavant. S. Eucher y finit ses jours la sixiéme année de son exil, c'est-à-dire, l'an 738. le vingtiéme de Fevrier, jour auquel l'église honore sa memoire.

Martyr. R. 20. Febr.

XVI. Concile de Rome pour les images. *Anast. in Greg. III. Sup. n. 8. 9.*

Le mépris que l'empereur avoit fait des lettres du pape Gregoire III. & la maniere dont il avoit traité le prêtre George son légat, l'obligerent à assembler un concile à Rome l'an 732. comme l'on croit,

croit, dans l'église de S. Pierre. Il s'y trouva quatre-vingt-treize évêques, dont les principaux étoient, outre le pape, Antoine archevêque de Grade, & Jean évêque de Ravenne. Les prêtres, les diacres & tout le clergé de Rome y assistoient, avec les nobles, les consuls & le reste du peuple. En ce concile il fut ordonné que quiconque mépriseroit l'usage de l'église touchant la veneration des saintes images, quiconque les ôteroit, les détruiroit, les profaneroit ou en parleroit avec mépris, seroit privé du corps & du sang de Jesus-Christ, & separé de la communion de l'église. Ce decret fut souscrit solemnellement par tous ceux qui assistoient au concile; & on y joignit les autoritez des papes précedens. Ensuite le pape envoïa par Constantin défenseur, des lettres à l'empereur Leon, qui furent retenuës comme les precedentes, & le porteur Constantin mis en une étroite prison, où il demeura près d'un an. Puis on lui ôta les lettres de force, & après l'avoir menacé & maltraité, on le renvoïa. Toute l'Italie en corps envoïa une requête à l'empereur pour le rétablissement des images : mais elle fut aussi ôtée à ceux qui en étoient chargez, par le patrice Sergius gouverneur de Sicile; on les retint huit mois, & on les renvoïa honteusement. Le pape ne laissa pas d'écrire encore sur ce sujet, tant à l'empereur qu'au patriarche Anastase; & envoïa à C. P. par le défenseur Pierre, ces lettres qui furent aussi sans effet.

XVII. Persecution à cause des images.

Au contraire l'empereur Leon irrité contre le pape & contre l'Italie revoltée, arma une grande flotte qu'il y envoïa : mais elle fit naufrage dans la mer

Theoph. an. 16. p. 343.

Adriatique. Sa fureur en augmenta : il haussa du tiers la capitation de Calabre & de Sicile, faisant tenir regiſtre de tous les enfans mâles qui naiſſoient; & il confiſqua dans les terres de ſon obéïſſance les patrimoines de S. Pierre de Rome montant à trois talens d'or & demi qui font 224000. livres. En Orient il perſecuta violemment ceux qui ſoutenoient l'honneur des ſaintes images : mais il ne les faiſoit pas mourir, de peur qu'ils ne fuſſent honorez comme martyrs. Il ſe contentoit ordinairement de les bannir, après les avoir empriſonnez & tourmentez. Les Grecs n'ont pas laiſſé de conſerver la memoire de ceux qui ſouffrirent dans cette perſecution des Iconoclaſtes ; & on les trouve la plûpart dans le menologe de l'empereur Baſile. Mais il n'eſt pas toujours aiſé de diſcerner ſous quel empereur ils ont ſouffert; & on a quelquefois confondu Leon Iſaurien avec Leon Armenien, qui ne regna que dans le ſiecle ſuivant.

to. 6. Ital. ſacr. to. Caniſ.

XVIII. S. Jean Damaſcene écrit pour les images.

Sinax. Baſil. ap. Bell. 6. Mai. p. 109.

Il y avoit en Orient un grand défenſeur des ſaintes images, mais il étoit hors de la puiſſance de l'empereur. C'étoit Jean né à Damas d'une famille illuſtre & chrétienne, & d'un pere vertueux qui le fit inſtruire dans toutes les ſciences profanes, & dans les ſaintes lettres. Enſuite il renonça aux richeſſes de ſon pere, & ſe fit moine avec Côme depuis évêque de Majume. Ils entrerent tous deux dans le monaſtere de S. Sabas près de Jeruſalem, & Jean y paſſa ſa vie. Il fut ſurnommé Manſour & Chryſorroas : le premier nom ſignifie Racheté, le ſecond Fleuve d'or ; & c'eſt le nom grec d'un des

v. Gr.

fleuves qui passent à Damas. On l'attribua à Jean pour son éloquence : mais il est plus connu parmi nous sous le nom de Damascene. *Theoph. an. 2. Co[illegible]r. p. 352.*

Quand il eut appris l'ordre que l'empereur Leon avoit donné en 730. contre les saintes images, il écrivit pour leur défense un premier discours, qui commence par ces paroles convenables à l'humilité de la profession monastique : Je devois plûtôt, connoissant mon indignité, garder un perpetuel silence, & me contenter de confesser à Dieu mes pechez. Mais voïant l'église fondée sur la pierre, agitée d'une violente tempête, je ne crois pas devoir me taire, parce que je crains Dieu plus que je ne crains l'empereur. Au contraire, c'est ce qui m'excite : car l'autorité des princes est d'un grand poids pour seduire les sujets. Il y en a peu qui méprisent leurs commandemens injustes, & qui considerent que les rois de la terre sont soumis au roi celeste, & doivent obéir aux loix. Il met pour fondement de son discours, que l'église ne peut errer, & qu'il n'est pas permis de la soupçonner d'un abus aussi grossier que l'idolâtrie : puis entrant en matiere.

Je sçai, dit-il, que celui qui ne ment point a dit : Tu n'auras point de dieux étrangers, & tu ne te feras point de sculpture ni d'images de ce qui est au ciel ou sur la terre. Aussi je n'adore qu'un seul Dieu, & je n'attribuë qu'à lui seul le culte de latrie. Je n'adore point la creature : mais le Createur qui s'est fait creature pour être semblable à moi. J'adore avec ce grand roi le corps qui est, pour ainsi dire, sa pourpre. J'ose faire une image de Dieu invisible,

non en tant qu'il est visible, mais en tant qu'il s'est rendu visible pour nous. Mais Dieu a dit par Moïse: Tu ne feras point d'images. Apprenez comment Moïse l'explique lui-même dans le Deuteronome: Le Seigneur nous a parlé du milieu du feu: vous n'avez vû aucune image, vous avez seulement oüi sa voix: de peur qu'en regardant le ciel, & voïant le soleil, la lune & les étoiles, vous ne vous laissiez seduire pour les adorer & les servir. Voïez-vous que son dessein n'est que de vous détourner d'adorer la creature au lieu du Createur, & d'attribuer à quelque autre qu'à lui le culte de latrie. Ce precepte étoit donc pour les Juifs enclins à l'idolâtrie: mais pour nous à qui il est donné de connoître parfaitement la nature divine, qui avons passé l'enfance, nous sçavons ce qu'il est possible, & ce qu'il est impossible de representer par des images. Comment pourroit-on faire une image de celui qui n'a ni figure, ni bornes? ou peindre par des couleurs celui qui n'a point de corps? Mais depuis qu'il s'est fait homme, vous pouvez faire l'image de sa forme humaine. Vous pouvez peindre sa naissance de la Vierge, son baptême dans le Jourdain, sa Transfiguration sur le Tabor, ses tourmens, sa croix, sa sepulture, sa resurrection, son ascension. Exprimez tout cela par les couleurs, aussi-bien que par les paroles. Ne craignez rien.

Deut. vi. 14.

Il explique ensuite les differentes significations du mot d'image & du mot d'adoration. Le Fils de Dieu est l'image vivante du pere. Les idées de Dieu sont les images des choses qu'il veut faire.

Les choses sensibles sont des images des choses insensibles ; ainsi l'écriture pour s'accommoder à notre foiblesse attribuë quelquefois à Dieu & aux anges des figures corporelles. Ainsi pour representer la Trinité, nous emploïons la comparaison du soleil, de sa lumiere & de son raïon : de la source & du ruisseau. Nous appellons encore image le signe des choses futures : ainsi l'arche d'alliance, la verge d'Aaron, & l'urne de la manne signifioient la sainte Vierge : le serpent d'airain signifioit Jesus-Christ en croix : la mer & la nuée signifioient le baptême. On nomme encore images, ce qui conserve la memoire des choses passées ; soit par les lettres, comme quand Dieu écrivit sa loi sur des tables, & ordonna d'écrire la vie des hommes qui lui étoient chers : soit par d'autres monumens sensibles, comme l'urne & la verge qu'il fit garder dans l'arche. Otez donc toutes sortes d'images, & déclarez-vous contre celui qui les a fait faire, ou recevez-les toutes chacune comme il lui convient.

L'adoration se prend en deux manieres. Il y a celle que nous rendons à Dieu seul adorable par sa nature, & qui s'appelle latrie : il y en a une autre que nous rendons à cause de Dieu à ses amis & à ses serviteurs : comme quand Josue & David adorerent des anges ou aux lieux & aux choses consacrées à Dieu, ou aux princes qu'il a établis. Comme quand Jacob adora Esaü son frere aîné, & quand Joseph fut adoré par ses freres. Il y a aussi une adoration, qui n'est qu'un honneur rendu reciproquement, comme entre Abraham & les enfans d'Emor. Otez

Genes. XXXIII.

Genes. XLVI.

Genes. XXIII.

donc toute adoration, ou recevez-les toutes dans les occaſions convenables.

N'eſt-ce pas un ſeul Dieu & un ſeul legiſlateur? Pourquoi donc ordonne-t'il des choſes contraires? Pourquoi fait-il couvrir le propitiatoire de cherubins faits de mains d'hommes? L'arche, l'urne & le propitiatoire, ne ſont-ce pas les ouvrages des hommes, faits ſelon vous d'une matiere vile? Le
Hebr. VIII. 5. tabernacle tout entier n'eſt-il pas, comme dit l'Apôtre, la copie & l'ombre des choſes celeſtes? La même loi qui défend les images, ordonne donc de faire des images: Et enſuite.

Le bois ſacré de la croix n'eſt-il pas matiere? Et le lieu du calvaire & la pierre du ſaint ſepulcre, ſource de notre reſurrection: & les lettres dont les évangiles ſont écrits, & la ſainte table, & l'or & l'argent dont on fait les croix & les vaſes ſacrez; enfin le corps & le ſang de Notre-Seigneur. Tout cela n'eſt-il pas materiel? Otez-donc le culte & la veneration de toutes ces choſes, ou convenez que l'on peut honorer les images de Dieu incarné & de ſes amis. On voit ici combien de choſes ſenſibles les Iconoclaſtes reſpectoient encore.

S. Jean Damaſcene ajoute: Si c'eſt pour obéïr à la loi que vous voulez ôter les images, vous pouvez auſſi recevoir le ſabat & la circonciſion. Mais
Gal. V. 2. ſçachez que ſi vous obſervez la loi, Jeſus-Chriſt ne vous profitera de rien: Et enſuite: ils diſent, contentez-vous de faire l'image de Jeſus-Chriſt, & de ſa mere. Quelle abſurdité? Ne voïez-vous pas que vous vous déclarez ouvertement ennemis des Saints,

puiſque vous ne déſapprouvez pas leurs images, mais les honneurs qu'on leur rend? Et enſuite: Le temple de Salomon étoit orné tout à l'entour de cherubins, de palmes, de grenades, de bœufs, de lions. N'eſt-il pas plus décent d'orner les murailles de la maiſon de Dieu d'images des Saints, que d'animaux ſans raiſon? Nous ne voulons pas peindre Jeſus-Chriſt, ſans les ſaints qui compoſent ſa cour. Que l'empereur de la terre ſe dépoüille de la ſienne avant que de dépoüiller ſon maître. Et enſuite: Autrefois on ne bâtiſſoit point de temples aux hommes, & on ne celebroit point la mort des juſtes par la joïe, mais par les larmes: au contraire celui qui avoit touché un mort, fut-ce le corps de Moïſe, étoit reputé immonde. Otez donc les fêtes inſtituées en l'honneur des Saints, contre les maximes de l'ancienne loi, ou recevez leurs images, que vous pretendez être contraires à la loi. Mais vous ne pouvez abolir ces fêtes établies par les apôtres & les peres. Car depuis l'incarnation du verbe, nous ſommes vraïment ſanctifiez, delivrez par ſes ſouffrances, immortels par ſa reſurrection. Depuis ce temps nous honorons la mort des Saints par la joïe, & non par le deüil. Et enſuite: L'ombre ou la ceinture des apôtres guériſſoit les malades, & chaſſoit les demons: pourquoi leur image ne ſera-t'elle pas honorée? Ou n'adorez rien de materiel, ou ne ſoïez point novateur, & n'ébranlez pas les bornes éternelles plantées par vos peres, qui ont établi les uſages de l'égliſe, non ſeulement par leurs écrits, mais par la tradition. Ici S. Jean Damaſcene rapporte

3. Reg. VI. 14.

Num. XIX. 11.

S. Basil. de Spirit. c. 27. Sup. liv. XVI. n. 13. 2. Thess. II. 14.

le fameux passage de S. Basile tiré de son livre du S. Esprit & celui de S. Paul : Demeurez ferme, & conservez les traditions que vous avez reçuës de nous, soit de vive voix, soit par lettres.

Sup. l. XIX. n. 44.

Ensuite il répond à l'objection tirée de S. Epiphane, qui déchira un rideau où étoit peinte une image. S. Jean Damascene dit premierement que cet écrit n'est peut-être pas de S. Epiphane, ensuite qu'il a pû en user ainsi pour corriger quelques abus; comme S. Athanase ordonna d'enterrer les reliques des Saints pour abolir la mauvaise coutume des Egyptiens, qui gardoient leurs morts sur des lits. Car que S. Epiphane n'ait pas prétendu abolir les images, on le voit par son église, qui en est encore à present ornée. Enfin son autorité seule ne prévaudroit pas à celle de toute l'église.

S. Jean Damascene rapporte à la fin de ce discours plusieurs passages des peres en faveur du culte des images. Premierement de S. Denis qu'on appelle vulgairement l'Areopagite : puis de S. Basile, de S. Gregoire de Nysse, qui doit avoir été touché jusques aux larmes, de la peinture du sacrifice d'Abraham : de S. Jean Chrisostome : de Leon évêque de Naples en Chipre, & sur ce dernier il ajoute : Quel est le meilleur interprete de S. Epiphane, ce saint évêque qui a prêché dans la même isle de Chipre, ou ceux qui parlent selon leur sens particulier ? Et ensuite, il y a eu plusieurs évêques, & plusieurs empereurs Chrétiens, distinguez par leur pieté, leur doctrine & leur sainte vie ; on a tenu plusieurs conciles, d'où vient que personne n'a condamné

damné le culte des images ? Nous ne souffrirons pas qu'il paroisse que nous aïons eu divers sentimens, & varié selon le temps : de peur que les infideles ne regardent notre foi comme un jeu & une raillerie. Nous n'obéïrons point à l'ordre de l'empereur, qui veut renverser la coutume de nos peres. Les princes pieux ne prétendent pas abolir les usages de l'église. Ce n'est pas agir en pere, mais en voleur, que de commander avec violence, au lieu de persuader par raison : témoin le second concile d'Ephese, que l'on appelle encore le brigandage. Ce n'est pas aux princes qu'il appartient de décider sur ces matieres, mais aux conciles. Ce n'est pas aux princes, c'est aux apôtres & à leurs successeurs que Jesus-Christ a donné la puissance de lier & de délier : Quand ce seroit un ange, dit S. Paul, qui vous prêcheroit un autre évangile, que celui que vous avez reçu. N'ajoutons pas le reste, pour leur donner lieu par notre douceur de changer de sentiment. Que si, ce qu'à Dieu ne plaise, ils persistent opiniâtrement dans leur erreur, alors nous prononcerons ce qui suit, c'est-à-dire, l'anathême. Ces paroles font croire, que ce discours fut publié incontinent après l'édit de l'empereur Leon contre les images, c'est-à dire, l'an 730. avant que l'on eut appris en Palestine l'exil du patriarche saint Germain, dont il n'est parlé que dans le discours suivant.

Sup. l. XXVII. n. 38.

Gal. I. 8.

XIV. Second & troisiéme discours.

Au commencement du second discours, S. Jean Damascene se reconnoît obligé de parler, pour soutenir la verité, parce qu'il a reçu le talent de la parole ; c'est-à-dire, la commission de parler dans

l'église, ce qui semble marquer que dès lors il étoit prêtre. Il ajoute que quelques enfans de l'église l'ont engagé à composer ce second discours, parce que plusieurs n'entendoient pas bien le premier. Il marque les divers artifices du démon pour séduire les hommes : l'athéisme, l'idolâtrie, les heresies. Maintenant, ajoute-t-il, ce même imposteur qui a fait adorer autrefois jusques aux images des bêtes, non-seulement aux Gentils, mais aux Israëlites, prend une autre forme pour troubler la paix de l'église ; car il s'est élevé des gens qui disent que les merveilles que Jesus-Christ a operées pour notre salut, & les combats que les saints ont rendus contre le démon, ne doivent pas nous être proposez dans des images, pour les admirer, les honorer, les imiter, il declare encore qu'il ne veut pas prononcer anathême contre les auteurs de cette erreur, parce qu'il attend leur correction. Il emploïe les mêmes preuves que dans le premier discours ; mais pour expliquer les paroles de la loi qui semblent condamner les images, il ajoute : Il faut examiner l'intention pour connoître la verité d'un discours. Dans l'évangile il est parlé des tenebres, de satan, de l'enfer : nous ne laissons pas de le recevoir avec le respect & l'adoration convenable : mais nous rejettons avec horreur les écrits des Manichéens & des autres heretiques, quoiqu'ils contiennent le nom de Dieu. Ainsi quand il s'agit des images il faut voir l'intention de celui qui en parle.

Il insiste ainsi sur la difference des deux puissances, la spirituelle & la temporelle. Jesus-Christ,

dit S. Paul, a établi dans ſon égliſe des apôtres, 1. Cor. XII. 28.
des prophetes, des paſteurs, & des docteurs; il ne dit pas des empereurs, ce ne ſont pas les rois qui vous ont parlé de la part de Dieu, mais les apôtres & les prophetes.

Le gouvernement politique appartient aux empereurs; le gouvernement de l'égliſe aux paſteurs & aux docteurs. Cette violence, mes freres, eſt un brigandage. Saül déchira le manteau de Samüel, & perdit ſon roïaume. Jezabel perſecuta Elie, & fut mangée des chiens: Herode fit mourir S. Jean, & mourut rongé de vers. Et maintenant on vient d'envoïer en exil le bienheureux Germain & pluſieurs autres peres, dont nous ne ſçavons pas les noms, n'eſt-ce pas un brigandage? Et enſuite s'adreſſant à l'empereur: Nous vous obéiſſons, ſeigneur, en ce qui regarde la vie civile, comme les tributs & les impoſitions; mais dans les matieres eccleſiaſtiques nous reconnoiſſons nos paſteurs. Les chrétiens d'Orient regardoient encore les empereurs de C.P. comme leurs princes legitimes, ils conſervoient les loix Romaines & la langue Grecque, en laquelle écrivoit S. Jean Damaſcene. Il ajoute enſuite: Les Manichéens ont compoſé un évangile ſelon S. Thomas: faites-en un ſelon l'empereur Leon. Je ne reconnois point un empereur qui uſurpe le ſacerdoce. Je ſçai que Valens en uſa ainſi perſecutant la foi catholique, bien qu'il portât le nom de chrétien, & Zenon & Anaſtaſe & Heraclius & Conſtantin qui fut en Sicile & Bardanne ſurnommé Philippique. A ce diſcours S. Jean Damaſcene joint

les mêmes passages qu'il avoit rapportez à la fin du premier, mais il y en ajoute quelques autres de S. Chrysostome, de S. Ambroise, de S. Maxime & de S. Anastase d'Antioche.

Le troisiéme discours pour les images ne contient presque rien qui ne soit dans les deux premiers; mais il est suivi d'un plus grand nombre de passages.

XX. Lettres de S. Boniface. *Vita Bonif. per Vil. c. 8. 4. act. Ben. p. 19.* *Sup. n. 10.*

Tandis que la foi étoit ainsi attaquée en Orient, elle faisoit de grands progrès en Germanie par les travaux de S. Boniface. Après la fondation des monasteres de Frislar & d'Hamanbourg, c'est-à-dire vers l'an 732. il passa en Baviere où commandoit le duc Hubert, & en visita les églises. S. Corbinien évêque de Frisingue étoit mort dès l'an 730. le huitiéme de Septembre; jour auquel l'église honore sa memoire, & S. Boniface trouva la Baviere troublée par un heretique nommé Eremvolf, qui ramenoit le peuple à l'idolâtrie; il le condamna selon les canons, & en ayant délivré le païs & rétabli la discipline il retourna à son diocese.

Sup. liv. XLI. n. 31. Vita to. 3. act. Ben. p. 514. Martyr. R. 8. Septembr.

Epist. liv. 5.

Quelque-tems après il écrivit en ces termes à Northelme archevêque de Cantorberi: Je vous prie de vous souvenir de moi dans vos saintes prieres, pour affermir mon esprit agité par les differens assauts des nations Germaniques; & que je ne sois pas moins uni à vous par la communion & la charité fraternelle, que je l'étois à votre prédecesseur Berthuald lorsque j'étois sorti de mon païs. Je vous prie instamment de m'envoïer copie de la lettre qui contient les questions de l'évêque Augustin avec les réponses

du pape S. Gregoire, où entre autres articles il eſt dit, qu'il eſt permis aux fideles de ſe marier à la troiſiéme generation. Examinez ſoigneuſement ſi cet écrit eſt de S. Gregoire, car ceux qui gardent les archives de l'égliſe Romaine, diſent qu'après l'y avoir cherché avec les autres lettres du même pape, on ne l'y a point trouvé. Je vous demande auſſi votre conſeil ſur une faute que j'ai commiſe en permettant un mariage. Un homme ayant tenu un enfant au baptême, a épouſé la mere devenuë veuve. Les Romains diſent que c'eſt un peché capital: ils ordonnent aux parties de ſe ſéparer, & aſſurent que ſous les empereurs Chrétiens ce mariage ſeroit un crime digne d'une peine capitale, ou du moins d'être expié par un pelerinage perpetuel. Apprenez-moi ſi vous avez trouvé dans les decrets des peres, dans les canons ou dans l'écriture, que ce ſoit un ſi grand crime; car je ne puis comprendre pourquoi en un certain lieu la parenté ſpirituelle rend le mariage ſi criminel, puiſque nous ſommes tous freres par le baptême; apprenez-moi auſſi en quelle année de l'incarnation arriverent les premiers miſſionnaires envoïez par S. Gregoire aux Anglois. S. Boniface conſulta ſur la même queſtion de mariage avec la commere, Pecthleme premier évêque de Maiſonblanche en Northumbre & l'abbé Duddon qui avoit été ſon diſciple. Il le prie encore de lui envoïer des traitez des peres ſur l'écriture. Sup. l. xxxvi. n 57.

Le prêtre Eoba étoit chargé de cette lettre & d'une autre à l'abbeſſe Edburge, par laquelle S. Boniface la remercie du ſecours des livres & d'habits epiſt. 17. Be. V. hiſt. c. ult. epiſt. 22.

qu'elle lui a donnez, & la prie de lui écrire en lettres d'or les épitres de S. Pierre pour donner plus de respect aux hommes grossiers & contenter sa devotion envers le saint apôtre, qu'il regardoit comme le patron de sa mission. Dans une autre lettre il se plaint à la même abbesse des oppositions qu'il rencontre dans cette œuvre; c'est-dit-il, de tous côtez travail & fureur, combats au dehors, crainte au dedans. Les artifices des faux freres sont pires que la malice des païens. Il y a plusieurs lettres de S. Boniface à cette abbesse Edburge, que l'on croit avoir gouverné le monastere de Vinburn en Oüessex, mais il y avoit une autre Edburge abbesse de Tanet nommée plus ordinairement Bugga, à qui S. Boniface écrivit aussi deux lettres. Le prêtre Eoba compagnon des travaux de S. Boniface, fut depuis évêque d'Utrect.

ep. 2[illegible]. ep. 13. 2. Cor. VIII. 5. epist. 7. 13. 14. Act. SS. Ben. to. 5. p. 448. epist. 2. 20. Othl. lib. 2. c. 21.

epist. 43. On peut rapporter à ce temps la lettre de l'évêque Torthelme à S. Boniface, puisqu'il lui donne le titre d'archevêque. Il le felicite de la conversion des Saxons, lui témoigne qu'il fait memoire de lui à la messe & aux prieres journalieres, & lui demande la même grace. Il y a deux lettres de deux rois qui semblent être du même temps, au moins la premiere, qui fait mention du prêtre Eoba. Elle est de Sigebalde roi d'Oüessex, qui demande en grace à S. Boniface d'être son évêque avec Daniel, & dit: Sçachez qu'en celebrant la messe je fais reciter votre nom comme celui de nos évêques. Celebrer la messe dans le stile de ces temps-là signifie souvent y assister, & s'attribuë aux laïques. L'autre lettre est

epist. 49.

AN. 738.

d'Aelbualde roi d'Estangle qui écrit en son nom & de tous les monasteres de son roïaume, témoignant que suivant le desir de S. Boniface il prie pour lui aux messes & aux sept heures canoniales. Il se recommande à ses prieres, & dit que l'on envoïera de part & d'autre les noms des morts afin de prier pour eux. Ethilbert roi de Cant lui parle de l'abbesse Bugga, lui envoïe un vase d'argent & quelques autres presens; & lui demande deux faucons, parce qu'il ne s'en trouvoit pas de si bons dans son roïaume.

V. Mabill. liturg. epist. 76.

epist. 40.

XXI.
Troisiéme voïage de S. Boniface à Rome.
Vit. per Villib. c. 9. epist. 27.

Saint Boniface fit un troisiéme voïage à Rome l'an 738. tant pour conferer avec le pape Gregoire III. qu'il n'avoit jamais vû, que pour se recommander aux prieres des saints, étant déja fort avancé en âge. Il fut très-bien reçu par le pape, comme il l'écrivit aux siens en Allemagne, & extrêmement respecté, tant par les Romains que par les étrangers : ensorte qu'il étoit suivi d'une grande multitude de François, de Bavarois, d'Anglois & d'autres nations. Il demeura en Italie la plus grande partie de l'année : & après avoir visité les tombeaux des saints, il prit congé du pape, qui le renvoïa en 739. chargé de presens & de reliques avec trois lettres, la premiere adressée à tous les évêques & les abbez, pour leur recommander S. Boniface, & les exhorter à lui donner des ouvriers pour sa mission. La seconde lettre est adressée aux peuples de Germanie nouveaux convertis. Le pape y nomme les Turingiens & les Hessiens & plusieurs autres barbares, & en general tous ceux qui sont du côté de l'Orient, ce qu'il faut entendre par rapport au Rhin. Il les

Vita per Othl. c. 28.

V. not. Serrar. in epist. 128. S. Bonif. & Coint. an. 738. n. 13.

exhorte à se rendre dociles aux instructions de Boniface, & à recevoir les évêques & les prêtres qu'il ordonnera par l'autorité du saint siége, puis il ajoute : Que s'il veut ramener ceux qui s'écartent du droit chemin de la foi ou de la discipline canonique, ne vous y opposez point, mais faites qu'ils obéissent sous peine de s'attirer la damnation. Pour vous qui êtes baptisez au nom de Jesus-Christ, abstenez-vous de tout culte du paganisme, & détournez-en vos sujets. Rejettez les devins & les sorciers, les sacrifices des morts, des bois & des fontaines, les augures, les caracteres, les enchantemens & les malefices, & toutes les autres superstitions qui avoient cours en votre païs. La troisiéme lettre est adressée aux évêques de Baviere & d'Allemagne, sçavoir, Vigon d'Ausbourg, Luidon de Spire, comme l'on croit, Rudolt ou Rodolf de Constance, Vivilon de Lorch ou de Passau & Adda ou Heddon de Strasbourg. Ainsi il y en a quatre d'Allemagne & un seul de Baviere, sçavoir, Vivilon ordonné par le pape même après la mort de Theodore. Le pape exhorte ces évêques à recevoir favorablement Boniface, & écouter ses instructions, à rejetter les heretiques & les faux évêques de quelque part qu'ils viennent, particulierement les Bretons, à délivrer leurs peuples de tous les restes des superstitions, & celebrer un concile près le Danube, à Ausbourg ou en tel lieu que Boniface jugera à propos.

V. Coint. an. 737.

XXII. S. Villibalde & S. Vunebalde.

Pendant ce voïage de Rome S. Boniface invita plusieurs Anglois, principalement des prêtres, à venir travailler à sa mission de Germanie; & il y attira entre-

entre-autres Villibalde & Vunebalde freres qui étoient ses parens. Villibalde que les Allemans nomment aussi Bilibalde naquit en Angleterre vers l'an 700 & entra dès l'enfance dans un monastere. Vers l'an 720. il quitta son païs pour aller à Rome avec son pere Richard & son frere Vunebalde alors âgé de dix-neuf ans. Le pere mourut en chemin & fut enterré à Luques où il est honoré comme saint. Les deux freres arriverent à Rome où Villibalde deux ans après laissa son frere, & partit pour la terre sainte avec deux autres jeunes Anglois. Vunebalde reçut à Rome la tonsure, y étudia l'écriture sainte, & y demeura sept ans, après lesquels il retourna en Angleterre, principalement dans le dessein d'attirer au service de Dieu quelqu'un de sa famille, & il en gagna plusieurs. Ensuite il retourna à Rome emmenant avec lui un troisiéme frere, dont on ne sçait pas le nom. C'est à ce second voïage que S. Boniface aïant appris qu'il étoit à Rome, lui parla & l'invita, comme son parent, de venir prendre part à ses travaux. Vunebalde se laissa persuader, & suivit de près S. Boniface, emmenant avec lui son frere & quelques autres, dont étoit S. Sebald honoré à Nuremberg comme l'apôtre du païs le dix-neuviéme Août. Avec cette compagnie S. Vunebalde se rendit en Turinge auprès de S. Boniface.

Vita S. Vueb. n 7. to. 3. act. SS. Ben. p. 180. Vita S. Villib. p. 365.

Martyr. R.

Cependant Villibalde & ses compagnons avoient vû bien du païs. S'étant embarquez à Naples ils passerent premierement dans l'Asie mineure, puis en Phenicie, & furent quelque-temps arrêtez à Emese par les Sarrasins qui les prenoient pour des espions. Etant délivrez ils visiterent toute la Palestine,

puis passerent à C. P. d'où ils revinrent en Italie avec des légats du pape & des ambassadeurs de l'empereur. On peut voir dans la vie de S. Villibalde l'état des saints lieux que l'on visitoit alors.

Il revint en Italie sept ans après qu'il avoit quitté Rome & dix ans après qu'il étoit sorti de son païs : c'est-à dire vers l'an 728. Par le conseil d'un évêque il alla au mont-Cassin & y demeura dix ans sous la conduite de l'abbé Petronax. Les moines y étoient encore en petit nombre, mais l'abbé les instruisoit avec un grand zele & une grande discrétion. La premiere année Villibalde fut chambrier de l'église, qui étoit comme un sacristain, la seconde année doïen, c'est-à-dire ayant l'inspection de dix moines : il fut huit ans portier, quatre ans au monastere d'enhaut, quatre ans à celui d'enbas : car cette charge, suivant la regle de S. Benoît, étoit regardée comme fort importante, & ne se donnoit qu'à des vieillards ou aux moines les plus discrets. Pendant ces dix années Villibalde prit grand soin de s'instruire de toutes les pratiques de la regle de saint Benoît.

Sup. l. XLI. n. 31.

Reg. c.

Ensuite un prêtre Espagnol qui demeuroit au mont-Cassin, ayant pris congé de l'abbé Petronax pour aller à Rome, emmena Villibalde avec lui. Le pape Gregoire III. l'aïant appris le fit venir & l'interrogea sur ses voïages, & comment il avoit évité les insultes des infideles. Villibalde lui raconta tout par ordre : & entre-autres comme il s'étoit baigné dans le jourdain. Le pape lui dit ensuite : L'évêque Boniface m'a prié de vous faire revenir du mont-

Caſſin & de vous envoyer inceſſamment vers lui chez les François pour travailler à leur inſtruction. Je vous prie, & vous ordonne de l'aller trouver. Villibalde répondit : Je ſuis prêt à vous obéir, ſi vous me faites donner congé par mon abbé ſuivant la regle. Allez, reprit le pape, ſans vous inquieter, mon commandement vous ſuffit : l'abbé Petronax n'a pas droit de me réſiſter quand je voudrois l'envoyer quelque part lui-même. Villibalde ſe ſoumit, offrant d'aller non-ſeulement là, mais par tout où le pape lui ordonneroit ; & il prit le chemin de Turinge.

AN. 739.

XXIII. Evêchez en Baviere. *Vita per Villib.* 9. n. 28.

Saint Boniface étant parti de Rome en 739. arriva à Pavie où il fut reçu chez le roi Luitprand, & prit un peu de repos que demandoit ſa vieilleſſe. De-là il paſſa en Baviere tant par inclination qu'à la priere du duc Odilon, & y demeura long-temps prêchant la parole de Dieu. Il y rétablit la pureté de la foi & chaſſa des ſeducteurs, dont les uns ſe diſoient fauſſement évêques & les autres prêtres, & qui par divers artifices avoient perverti une grande multitude & ſcandaliſoient tout le peuple par leur vie impure. Du conſentement du duc Odilon, il diviſa la province de Baviere en quatre dioceſes, & y établit quatre évêques. Le premier fut Jean dans la ville de Salſbourg, dont il tint le ſiege pendant ſept ans. Le ſecond fut Erembert neveu de ſaint Corbinien à Friſingue, le troiſiéme Goibalde à Reginum nommé depuis Ratiſbonne. Ces trois furent ordonnez par ſaint Boniface. Le quatriéme évêque de Baviere fut Vivilon déja ordonné par le

Vide tom. 3. Acta SS. Ben. p. 347.

pape, dont le siege fut fixé à Patave qui est Passau.

AN. 739.

Oth. lib. 1. c. 32. ep. 7. Greg. to. 6. conc. p. 1474.

Saint Boniface rendit compte au pape Gregoire III. de ce qu'il avoit fait en Baviere, & le pape lui fit réponse par une lettre où il dit : Nous rendons graces à Dieu de ce que nous apprenons par vos lettres que vous ayez converti en Germanie jusques à cent mille ames avec le secours de Charles prince des François. Le pape approuve l'établissement des nouveaux évêchez en Baviere, & ajoute. Quant aux prêtres que vous y avez trouvez, si on ne connoît point ceux qui les ont ordonnez, & que l'on doute que ce fussent des évêques : ils doivent être ordonnez de nouveau, supposé qu'ils soient catholiques & de bonnes mœurs. Quant à ceux qui sont baptisez suivant les diverses langues de ces peuples, pourvû qu'ils soient baptisez au nom de la sainte Trinité, il faut les confirmer par l'imposition des mains & le saint chrême. Vous avez tout pouvoir de corriger, s'il est besoin, l'évêque Nivil, que nous avons ordonné. Quant au concile que vous devez tenir sur le Danube, de notre autorité, nous voulons que vous y soïez present. Car l'œuvre que vous avez entreprise ne vous permet pas de demeurer en un lieu: mais comme les Chrétiens sont encore rares en ces pays occidentaux, après les avoir fortifiez, vous devez prêcher par tout où Dieu vous ouvrira le chemin, ordonner de notre autorité des évêques dans les lieux que vous trouverez convenables. Ne vous dégoûtez pas, mon cher frere, d'entreprendre des voïages rudes & en divers lieux, pour étendre au loin la foi chrétienne, ayant en vûë la recompen-

se éternelle. Cette lettre est dattée du quatriéme des calendes de Novembre, la vingt-troisiéme année du regne du très-pieux seigneur l'empereur Leon, & la vingtiéme de l'empereur Constantin son fils, indiction huitiéme, c'est-à-dire vingt-neuviéme d'Octobre 739. & la datte est remarquable pour montrer que le pape reconnoissoit toujours pour seigneur l'empereur Leon.

XXIV.
Le pape demande du secours à Charles Martel.
Paul. IV. hist. c. 55.
Anast. in Zachar.

L'Italie fut alors troublée par la revolte de Trasimond duc de Spolete contre le roi Luitprand son maître, qui l'ayant poursuivi il se refugia à Rome; le pape Gregoire avec Etienne duc de Rome refuserent de le rendre au roi. Il vint donc assieger Rome, & enleva quatre villes qui en dépendoient. Mais Trasimond avec le secours des Romains rentra dans Spolete. D'ailleurs le roi Luitprand ôta la duché de Benevent à Gisulfe pour son bas âge; & le peuple qui le soutenoit se joignit à celui de Spolete & aux Romains contre le roi des Lombards.

Fredeg. contin. 3. c. 100. & 161. Revin.

Le pape Gegoire voïant qu'ils ne lui pouvoient resister, s'adressa à Charles Martel & lui envoïa deux légations pendant l'année 741. Ses légats étoient chargez de grands presens, entre-autres des clefs du sepulcre de S. Pierre, avec de ses chaînes, & ils venoient demander du secours contre les Lombards, à condition que s'il l'accordoit le pape se retireroit de l'obéïssance de l'empereur qui ne secouroit point l'Italie; & donneroit le consulat de Rome à Charles. On n'avoit jamais oüi parler en France d'une pareille légation venuë de Rome. Il reste deux lettres du pape Gregoire III. écrites à cette

AN. 741.

epist. 5. Greg. tom 6. conc. p. 1472.

Paul. VI. hist. c. 55.

occasion, dont la premiere porte en substance: Nous sommes dans une extrême affliction, voïant que le peu qui nous restoit l'année passée pour la nourriture des pauvres & le luminaire des églises, est maintenant consumé par les violences de Luitprand & d'Hildebrand rois des Lombards. C'est que Luitprand étant tombé malade, les Lombards crurent qu'il alloit mourir, & reconnurent pour roi son neveu Hildebrand, qui regna depuis avec lui. La lettre continuë : Ils ont détruit toutes les métairies de S. Pierre, & enlevé le bétail qui y restoit.

Quoique nous aïons eu recours à vous, il ne nous en est venu jusques à present aucune consolation. Nous voïons que vous ajoutez plus de foi aux faux rapports de ces rois qu'à la verité que nous disons, & nous craignons que votre conscience n'en soit chargée: car ils nous insultent, & disent : Vous avez eu recours à Charles; qu'il vienne maintenant avec l'armée des François, & qu'il vous tire de nos mains. O! quelle douleur nous perce le cœur à ces reproches, voyant des enfans si puissans ne faire aucun effort pour défendre leur mere spirituelle, la sainte église de Dieu, & son peuple particulier. Mon cher fils, le prince des apôtres pourroit bien défendre sa maison & son peuple, & se vanger de ses ennemis : mais il éprouve le cœur de ses fideles enfans. Ne croïez pas les rois des Lombards, quand ils vous disent que le duc de Spolete & le duc de Benevent sont coupables. Ce sont tous mensonges. Le seul crime pour lequel ils persecutent ces ducs, est de n'avoir pas voulu l'année passée nous attaquer de leur côté

comme ont fait les rois au préjudice de leur traité. Car au reste ils étoient prêts de leur obéir. Pour vous assurer de la verité, envoïez ici quelque personne fidele qui voïe de ses yeux la persecution que nous souffrons, le mépris de l'église, le pillage de ses biens, les larmes des pelerins. Il finit en conjurant Charles par le jugement de Dieu, & dans les termes les plus pressans, de ne pas preferer l'amitié du roi des Lombards à celle du prince des apôtres. Il ajoute enfin: Le porteur de ces lettres Anchard votre fidele serviteur, vous dira de vive voix ce qu'il a vû de ses yeux, & que nous lui avons enjoint. C'étoit apparemment l'offre d'abandonner l'empereur, & de se soumettre à Charles, dont la lettre ne parle point.

epist. 6. p. 1474.

Comme elle n'eut point d'effet, le pape Gregoire écrivit encore une lettre pour presser Charles, où il dit en parlant des Lombards. Ils ont ôté tout ce qui étoit destiné au luminaire de S. Pierre, & ce qui a été offert par vos parens & par vous. L'église de S. Pierre est dépoüillée & desolée. On voit par là que les princes François avoient fait deslors à l'église Romaine des offrandes considerables, & on voit aussi qu'il n'étoit pas question de lui conserver des principautez, & des seigneuries: mais seulement des patrimoines & des domaines utiles pour l'entretien des pauvres & du luminaire.

XXV.
Mort de Charles Martel.
Fredeg. continu. 3. c. 109. chr. Fontanel. c. 9.

Ce qui avoit empêché jusques là Charles Martel de rompre avec les Lombards, c'est le besoin qu'il avoit d'eux pour repousser les Sarrasins. Ces derniers entrerent encore en France en 737. remonterent le

AN. 741.

Rhône, & prirent Avignon. Mais Charles Martel le reprit, puis ensuite Narbonne, & le reste de la Gothie, & chassa les Sarrasins. Ils revinrent deux ans après en 739. prirent Arles, Avignon, Marseille, Orange, Aix, Apt, & plusieurs autres villes de la même province ; ils ravagerent aussi celles d'Embrun & de Vienne. Alors Charles envoïa des ambassadeurs avec des presens à Luitprand roi des Lombards, pour lui demander du secours, qu'il lui accorda, & marcha aussi-tôt avec toute son armée. Les Sarrasins l'aïant appris se retirerent ; & Charles reprit Avignon & toute la Provence jusques à Marseille. Etant revenu en France, il tomba malade à Verberie sur Oise : où arriva la derniere légation du pape. Il la reçut avec grand honneur, & envoïa à Rome des presens magnifiques par Grimon abbé de Corbie, & Sigebert reclus du monastere de S. Denis, dont il fut depuis abbé. Charles avoit eu pour confesseur Martin moine de la même abbaïe de Corbie, qui mourut l'an 726. & est honoré comme saint le vingt-sixiéme de Novembre.

Id. c. 11.
Coint. an. 739.
Paul. VI. hist. c. 54.
Fred. Coint. c. 100.
Mabill. to. 3. act. p. 462.

Charles distribua ensuite le roïaume des François à ses deux fils Carloman & Pepin. Carloman qui étoit l'aîné eut l'Austrasie, la Suabe, nommée depuis l'Allemagne, & la Turinge. Pepin eut la Bourgogne, la Neustrie & la Provence. Enfin Charles Martel mourut à Quersy sur Oise la même année 741. après avoir regné vingt-six ans, sous le titre de maire du palais, ou de prince des François. Il fut enterré dans l'église de S. Denis près de Paris, qu'il avoit enrichie de plusieurs dons considerables.

Le

Le pape Gregoire III. mourut la même année 741. Il repara & orna plusieurs églises de Rome, entre autres celle de S. Pierre, où il fit amener six colonnes précieuses que l'exarque Eutyquius lui avoit données, & les plaça autour du sanctuaire des deux côtez devant la confession de S. Pierre, auprès de six anciennes, & y mit des architraves, revêtues d'argent & ornées de figures, d'un côté du Sauveur avec ses apôtres, de l'autre de sa sainte mere avec des vierges. Au dessus étoient des lys & des fares, ou chandeliers d'argent. Dans la même église il fit un oratoire du côté des hommes, en l'honneur de tous les saints, où il mit entr'autres un vase de prix, une couronne avec une croix pendante sur l'autel, une image de la sainte Vierge, une patene & un calice, le tout d'or orné de pierreries. Il y avoit autour de cet autel plus de vingt croix. A l'église de sainte Marie Majeure dans l'oratoire de la crêche, il fit une image de la Vierge tenant le Sauveur, toute d'or ornée de pierreries. A l'église de S. André, il en mit une pareille de cet apôtre. L'or de ces differentes offrandes, dont le poids est marqué, monte à soixante & treize livres : l'argent à trois cens soixante & seize; mais il y en a beaucoup plus dont le poids n'est pas exprimé. En reparant plusieurs églises, il y fit faire des peintures, aussi-bien que dans les salles qui étoient à S. Pierre, & qu'il trouva ruinées.

AN. 741.

XXVI. Mort de Gregoire III.

Anast.

A l'oratoire de tous les Saints qu'il bâtit à saint Pierre, il ordonna que les moines des trois monasteres, qui servoient cette église, y viendroient celebrer les vigiles & les heures ; & que les prêtres

semainiers y diroient les messes. Il bâtit un monastere près l'église de S. Chrysogone, afin que les moines y fissent l'office jour & nuit comme à S. Pierre, sans être sous la dépendance du prêtre titulaire de cette église. Il leur donna des terres & des serfs & plusieurs personnes pieuses leur donnerent à son exemple. Il y avoit près de Latran un ancien monastere dedié à saint Jean l'Evangeliste, à S. Jean-Baptiste & à S. Pancrace, alors entierement abandonné. Le pape Gregoire y donna des terres, & retira les biens alienez en rendant le prix. Il y établit un abbé & des moines, pour faire jour & nuit l'office divin dans l'église du Sauveur, comme on faisoit à S. Pierre. Il ordonna que le soudiacre oblationnaire fourniroit du palais patriarcal le luminaire & les oblations, c'est à dire, le pain & le vin aux églises des cimetieres de Rome, pour y dire la messe au jour de leur fête : & le pape regloit quel prêtre la devoit celebrer. On voit encore à Rome dans l'église de S. Paul une ancienne inscription qui marque les offrandes que ce pape y avoit assignées, pour les cinq messes qui s'y celebroient tous les jours. Ce pape fit trois ordinations au mois de Decembre, où il ordonna vingt trois prêtres & trois diacres ; & d'ailleurs quatre-vingt évêques pour divers lieux.

Ap. Baron. an. 741. n. 16.

De son temps une grande partie des murailles de Rome fut rebâtie ; & il en fournit la dépense. Il donna aussi de grandes sommes à Trasimond duc de Spolete, pour retirer un château qui donnoit occasion d'attaquer souvent le duché de Rome, &

il l'unit au domaine de l'empire; mais Trasimond ne tint pas la parole qu'il avoit donnée pour le recouvrement des quatre villes de la duché de Rome, que le roi Luitprand avoit prises à son occasion. Gregoire III. ayant tenu le saint siege dix ans huit mois & vingt jours, mourut le dixiéme de Novembre 741. fut enterré à S. Pierre le vingt-huitiéme, & le saint siege vaqua huit jours. Il est compté entre les Saints.

AN. 741.

Martyr. R. 28. Nov.

Ce même pape Gregoire III. envoya le pallium à Villicaire archevêque de Vienne. Mais ce prélat voyant son église pillée, & réduite à un état indécent, se retira dans le monastere d'Agaune l'an 740. & y finit ses jours. C'est que les Francs poussez d'un mauvais conseil tournoient à leur usage les biens des églises. Celle de Lion fut aussi pillée, & l'une & l'autre demeurerent quelques années sans évêques : Lion après la mort de Fulcoad, & Vienne après la retraite de Villicaire. On accusa principalement Charles Martel de ces usurpations des biens sacrez. En effet il ôta une grande partie des revenus de l'église d'Auxerre pour les distribuer à six princes Bavarois, ne laissant à l'évêque Aidulfe que cent manses ou famille de serfs. On l'excuse par la necessité des guerres contre les Sarrasins, & contre les Frisons, & les Saxons idolâtres.

Anast.

Ado. chr. an. 741.

c. 21. chr. Autis. to. 1. bibl. no. p. 415.

XXVII.
Mort de Leon. Constantin Copronyme empereur.

Theoph. an. 24. p. 346.

La même année que moururent Charles Martel & Gregoire III. mourut aussi l'empereur Leon: c'est-à-dire, l'an 741. indiction neuviéme, le dix-huitiéme de Juin, après avoir regné vingt-quatre ans, deux mois & vingt-cinq jours. Constantin son fils qui

AN. 741. regnoit avec lui depuis vingt & un ans, commença alors à regner seul, & regna encore trente-quatre ans. On lui donna par dérision le surnom de Copronyme, à cause de l'accident de son baptême. On l'appella aussi Caballin, parce qu'il prenoit plaisir à se frotter de fiante & d'urine de cheval, soit par un goût extraordinaire, soit par quelque superstition. Enfin il étoit grossier, brutal, sanguinaire, impudique. Il fut ennemi des images comme son pere, & accusé de mépriser non seulement les Saints, mais Jesus-Christ même, & d'être adonné à la magie. On le haïssoit tellement, que dès le commencement de son regne Artabase qui avoit épousé sa sœur Anne, forma un parti considerable contre lui. Il étoit curopalate & comte de l'obsequium, & connu pour catholique. Constantin étant passé en Asie pour faire la guerre aux Arabes la seconde année de son regne, indiction dixiéme, l'an 742. Artabase qui y étoit déja, eut d'abord quelque avantage sur lui & l'obligea à se retirer à Amorium en Phrigie. Lui cependant vint à C. P. où l'on fit croire au peuple que Constantin avoit été tué. Le peuple & le patriarche Anastase reçurent cette nouvelle avec une grande joïe: on cria anathême contre Constantin, le traitant de scelerat & d'impie, & ajoutant qu'il le falloit déterrer, & on proclama empereur Artabase. Le patriarche Anastase tenant la vraïe croix, jura devant le peuple par celui qui y a été attaché, que Constantin lui avoit dit : Ne croïez pas que le fils de Marie, que l'on appelle Christ, soit le Fils de Dieu : c'est un pur homme ; &

Theoph. ibid.

Theoph. an. 1. p. 347. 348.

Marie l'a enfanté, comme Marie ma mere m'a mis au monde. A ces mots le peuple cria qu'il soit deterré. Artabase rétablit les saintes images par toutes les villes de son obéïssance.

XXVIII. Patriarches d'Antioche & d'Alexandrie. *Theoph. an. 2. p. 349.*

Les Arabes Musulmans profiterent de cette division des Romains, & firent sur eux plusieurs captifs. Le Calife Icham regnoit encore, & l'année precedente derniere de Leon, il fit mourir tous les Chrétiens pris en guerre dans toutes les villes de son empire; un d'eux fut Eustache fils du patrice Marin, qui après avoir resisté à plusieurs violences qu'on lui fit pour l'obliger à renoncer à la foi, mourut martyr à Charres en Mesopotamie, où ses reliques firent des miracles. Il y eut plusieurs autres martyrs. Toutefois ce même Calife Icham ayant pris en affection un moine Syrien nommé Etienne, homme rustique, mais pieux, proposa aux Chrétiens d'Orient de s'élire s'ils vouloient un patriarche. Ils crurent que ce bon mouvement venoit de Dieu; car il y avoit 40. ans que le siége d'Antioche étoit vacant par l'opposition des Arabes. Les Catholiques ordonnerent donc Etienne; & depuis il n'y eut plus d'obstacle à l'élection des patriarches d'Antioche. Du même temps Côme étoit patriarche Melquite d'Alexandrie, ayant été ordonné la septiéme année d'Icham, 730. de J. C. C'étoit un homme simple qui ne sçavoit ni lire ni écrire, & dont le métier étoit de faire des aiguilles. Il alla trouver Icham à Damas, & par le secours de quelques sçavans, il obtint les églises dont les Jacobites s'étoient emparées: & le Calife lui donna des lettres à cet effet pour le gou-

verneur d'Egypte. Il rentra même dans l'église patriarcale nommée la Cesarïenne, dont les Melquites avoient été exclus pendant 97. ans, que l'on peut compter depuis l'an 640. & la prise d'Alexandrie par les Musulmans, jusques à l'an 737. Les Melquites d'Alexandrie faisoient leurs prieres dans l'église de S. Sabas. Les Jacobites avoient occupé toutes les autres églises d'Alexandrie, & du reste de l'Egypte; & quand il mouroit un évêque dans quelque ville, le patriarche Jacobite en ordonnoit un autre à la place. Il en donnoit même aux Nubiens, qui depuis ce temps là devinrent Jacobites. Les Melquites avoient seulement une église au lieu nommé Casrit-Sama; & quand l'évêque mouroit, ils envoïoient à l'archevêque de Tyr pour leur en donner un autre. L'année de la mort d'Icham, qui est l'an 743. Cosme quitta l'heresie des Monothelites, qui avoit regné chez les Melquites d'Alexandrie depuis le patriarche Cyrus, & revint avec son peuple à la creance orthodoxe.

Sup. l. XXXVIII. n. 23.

Theoph. an. 1. p. 349.

Chr. orient. p. 106. Elmac. p.

Les patriarches Jacobites d'Alexandrie sous le Calife Icham furent Cosme, qui succeda à Alexandre l'an 108. de l'Hegire, 726 de Jesus-Christ, puis quinze mois après Theodore, qui tint le siege onze ans. Enfin l'an 120. de l'Hegire, 460. de Dioclétien, 738. de Jesus-Christ, les Jacobites d'Alexandrie élurent patriarche Chail ou Michel, qui tint le siege vingt-trois ans. A Antioche, le patriarche Jacobite Athanase étant mort, Jean lui succeda la premiere année d'Icham. Ses évêques se souleverent d'abord contre lui: mais ils firent la paix, & il tint le siege

jusques au regne d'Abdalla Saffah, qui commença l'an 749. A Jerusalem Theodore patriarche Melquite ayant tenu le siége trente-cinq ans, Elie lui succeda la dix-septiéme année d'Icham, 744. de Jesus-Christ, & tint le siége trente-quatre ans.

Le Calife Icham mourut l'an de l'Hegire 125. 743. de Jesus-Christ, après avoir regné plus de dix-neuf ans. Après sa mort la maison d'Ommia tomba tout-à-coup, & ne subsista que sept ans, pendant lesquels il y eut quatre Califes. Le premier fut Oüalid II. fils d'Yezid II. & neveu d'Icham : mais il ne regna que quinze mois, & fut déposé pour ses débauches & son impieté contre sa religion. Il ne laissa pas de persecuter les Chrétiens. Il fit couper la langue à Pierre métropolitain de Damas où il faisoit sa residence, parce qu'il refutoit ouvertement l'impieté des Arabes & des Manichéens : il l'envoïa en exil dans l'Arabie heureuse où il mourut.

XXIX. Martyrs en Orient. *Elmac. c. 7. p. 81.*

c. 8.

Theoph. an. 2. p. 349. D.

Pierre de Majume s'attira aussi le martyre dans le même temps. Etant malade il appella les magistrats des Arabes, qui étoient ses amis, car il avoit la recette des impôts publics, & leur dit : Je prie Dieu de vous recompenser de la visite que vous me faites; mais je veux que vous soïez témoin de mon testament que voici. Quiconque ne croit pas au Pere, au Fils, au S. Esprit, & à la Trinité consubstantielle, est aveugle de l'ame, & digne du supplice éternel : comme Mahomet votre faux prophete precurseur de l'Ante Christ. Renoncez donc à ces fables, je vous en conjure aujourd'hui, & j'en prens à témoin le ciel & la terre. Il leur dit plusieurs autres choses sur ce su-

jet, & bien qu'ils en fussent irritez, ils résolurent de prendre patience, le regardant comme un malade en délire. Mais quand il fut gueri, il commença à crier plus haut : anathême à Mahomet, & à son livre fabuleux, & à tous ceux qui y croïent. Alors on lui coupa la tête : S. Jean Damascene fit son éloge ; l'église l'honore comme martyr le vingt-uniéme de Février, & Pierre de Damas le quatriéme d'Octobre.

Martyr. R. 21. Febr. 4. Octobr.

XXX. Alfonse le catholique.

Sebast. Salmant. p. 47.

En Espagne les Chrétiens se relevoient peu à peu. Le roi Pelage étant mort l'Ere 775, qui est l'an 737. son fils Fafila lui succeda : mais il ne regna que deux ans, & eut pour successeur Alfonse, mari de sa sœur Ermesinde, & fils de Pierre duc de Cantabrie descendu du roi Recarede. Le roi Alfonse surnommé le catholique gagna plusieurs victoires sur les Arabes affoiblis par les pertes qu'ils avoient faites en France, & leur enleva plusieurs villes. On en compte jusques à trente-une, dont les principales sont Lugo, Tuy, Portugal, Brague métropole de Lusitanie : Salamanque, Zamora, Avila, Segovie, Astorga, Leon. Il tua tous les Arabes qui les habitoient, & emmena avec lui les Chrétiens en Asturie : ensorte que ces villes demeuroient désertes. Mais il en repeupla quelques autres, du nombre desquelles fut Burgos. Il repeupla aussi Lugo en Galice sur le Migno, & y établit un évêque nommé Odoaire, qui rebâtit l'église & la ville, & cultiva les terres des environs. Le roi Alfonse bâtit de nouveau ou repara plusieurs églises : & regna glorieusement pendant dix-huit ans, après lesquels

Diplom. an. 745. ap. Moral. lib. 6.

lesquels il mourut ; laissant pour successeur son fils Froïla l'an 757. Ere 795. Alfonse & son épouse Ermesinde furent enterrez au monastere de sainte Marie près de Cangas.

Plusieurs monasteres subsistoient encore en Espagne même sous la domination des Arabes. On le voit entre autres par la sauve-garde que deux capitaines de cette nation accorderent aux habitans de Conimbre & des environs, en datte de l'Ere 772. qui fait l'an 734. Cet acte porte que les Chrétiens païeront le double des Arabes : chaque église vingt-cinq livres pesant d'argent : les monasteres cinquante, les cathedrales cent, les Chrétiens auront un comte à Conimbre, & un autre à Goadatha ou Agueda, de leur nation, pour leur rendre justice : mais ils ne pourront faire mourir les coupables sans l'ordre de l'alcaïde ou de l'alguazil Arabe qui confirmera leur jugement. Ils mettront des juges dans les petits lieux. Si un Chrétien tuë un Arabe ou lui fait injure, il sera jugé par l'alguazil ou l'alcaïde selon la loi des Arabes. Si un Chrétien abuse d'une fille Arabe, il se fera Musulman & l'épousera, sinon il sera mis à mort ; s'il abuse d'un femme mariée, on le fera mourir. Si un Chrétien entre dans une mosquée ou parle mal d'Allach, c'est-à-dire, de Dieu ou de Mahomet, il se fera Musulman, ou sera mis à mort. Les évêques des Chrétiens ne maudiront point les rois Musulmans sous peine de mort. Les prêtres ne diront leurs messes qu'à portes fermées sous peine de dix livres d'argent. Les monasteres seront en paix en païant les cinquante livres.

Sandoval histor. p. 87.

AN. 742.

Le monastere de Lorban ne païera rien, dit l'auteur de la sauve-garde, parce que ces moines me montrent de bonne foi le gibier & reçoivent bien les Musulmans. Ils possederont leurs biens en paix, viendront à Conimbre en toute liberté; & ne païeront rien de ce qu'ils acheteront ou vendront, à la charge de ne point sortir de nos terres sans congé. Le monastere de Lorban subsiste encore, & est à present à l'ordre de Cîteaux. Cette piece peut faire juger de la maniere dont les Chrétiens vivoient sous la puissance des Arabes dans le reste de l'Espagne.

XXXI. Zacarie pape. *Anast.*

A Rome le successeur du pape Gregoire III. fut Zacarie grec de nation, fils de Polycrone, ordonné le vingt-huit de Novembre 741. qui tint le saint siege dix ans trois mois & treize jours. Il étoit rempli de douceur & de bonté, & si éloigné de la vengeance, qu'il chargea de biens & d'honneurs ceux qui l'avoient persecuté avant son pontificat. Il aima le clergé & le peuple Romain jusques à exposer sa vie dans le trouble où étoit alors l'Italie par la revolte des ducs de Spolete & de Benevent contre le roi Luitprand.

Sup. n. 24.

Zacarie lui envoïa une légation, & fit tant par ses exhortations qu'il en tira promesse de rendre les quatre villes qu'il avoit prises de la duché de Rome. D'un autre côté le roi s'étant mis en campagne l'an 742. indiction dixiéme, pour prendre Trasimond duc de Spolete, le pape persuada aux Romains d'envoïer leurs troupes au secours du roi contre ce duc qui leur avoit manqué de parole. Ainsi Trasimond se voïant abandonné se rendit au roi,

qui l'obligea à entrer dans le clergé. Ensuite comme le roi differoit d'accomplir sa promesse pour la restitution des quatre villes, le pape Zacarie sortit de Rome accompagné d'évêques & de clercs & l'alla trouver à Interamna aujourd'hui Terni, à douze milles de Spolete. Le roi lui fit de grands honneurs & ils s'assemblerent dans l'église de saint Valentin, évêque de Terni & martyr, qui est honoré le quatorziéme de Février. Le pape exhorta le roi à épargner le sang & chercher la paix; & le toucha tellement qu'il obtint la restitution des quatre villes. Le roi en fit un acte de donation, & rendit encore à S. Pierre le patrimoine de Sabine pris depuis environ trente ans: ceux de Narni, d'Ossimo, d'Ancone & quelques autres, & confirma la paix pour vingt ans avec la duché de Rome. Il rendit aussi tous les captifs qu'il retenoit de differentes provinces des Romains, avec ceux de Ravenne. Il y avoit donc deux parties en ce traité, l'interêt public de la duché de Rome toujours dépendante de l'empire; & l'interêt particulier de l'église Romaine pour ses patrimoines.

AN. 742.

Paul. diac. VI. hist. c. 57.

Martyr. R. 14. Febr.

Le lendemain qui étoit dimanche, le pape à la priere du roi ordonna un évêque dans l'église de S. Valentin; & il accompagna cette ceremonie d'une telle pieté, que plusieurs des Lombards qui y assistoient avec le roi lui voyant prononcer les prieres en furent touchez jusqu'aux larmes. Après la messe il invita le roi à dîner, & le traita si bien, qu'il disoit n'avoir jamais fait si bonne chere. Le lundi le roi prit congé du pape, lui donnant Agi-

AN. 742.

prand duc de Clusi son neveu, & trois autres seigneurs pour l'accompagner jusques aux villes qui devoient être renduës, & en executer la restitution. C'étoit Amerie, Horta, Polymarte & Blera. Le pape les ayant toutes reçuës revint à Rome victorieux, assembla le peuple, & rendit graces à Dieu par une procession generale, qui sortit de Notre Dame des Martyrs, c'est-à-dire de la Rotonde, & se termina à S. Pierre.

XXXII. Nouveaux évêchez en Allemagne.

tom. 6. conc. p. 1454. epist. Bonif. 132. Vita per Oth. lib. 2.

S. Boniface ayant appris en Allemagne la mort du pape Gregoire & l'érection de Zacarie, lui écrivit pour lui témoigner sa soumission, & lui rendre compte de l'érection de trois évêchez en Germanie. Ces évêchez étoient Virsbourg pour la Franconie, ou France Orientale, Burabourg pour la Hesse, & Erfort pour la Turinge. Le premier évêque de Virsbourg fut S. Burchard Anglois de naissance, que S. Boniface fit venir en Germanie & l'ordonna évêque l'an 741. Il remplit ce siege neuf ans, & l'église honore sa memoire le second de Février. Le premier évêque de Burabourg fut Vitta nommé autrement Albuin, parce que son nom signifie blanc. La ville de Burabourg étoit près de Frislar, & ne subsiste plus aujourd'hui, & Erfort n'eut point d'évêque après le premier nommé Adelar : ainsi de ces trois évêchez il n'y a que celui de Virsbourg qui ait subsisté. S. Boniface demandoit au pape de confirmer ces établissemens, afin d'assurer à l'avenir les bornes des dioceses.

Acta. SS. Ben. to. 3. p. 699.

Coint. an. 742. n. 7.

c. 2.

Il ajoute dans sa lettre : Sçachez aussi que Carloman duc des François, m'a prié d'assembler un con-

AN. 741.

cile dans la partie du roïaume qui est sous sa puissance ; & m'a promis de travailler au rétablissement de la discipline ecclesiastique : car à ce que disent les anciens, il y a plus de quatre-vingt ans que les François n'ont tenu de conciles, ni eu d'archevêques, & maintenant la plûpart des sieges épiscopaux sont abandonnez à des laïcs avares pour en jouir, ou a des clercs débauchez, ou à des fermiers publics, comme des biens profanes. Si je dois commencer cette affaire à la priere du duc, je désire avoir en main vos lettres avec les canons. Il consulte ensuite le pape sur divers points de discipline reduits à cinq principaux articles, & marque ensuite quelques petits presens qu'il lui envoïe. Les quatre-vingt ans de désordre dans l'église de France remontent vers l'an 660. au regne des enfans de Clovis II. que l'on compte pour les premiers rois faineans. Toutefois on ne croit pas devoir étendre à toute la France ce que dit S. Boniface de la cessation des conciles & de la vacance des métroples. S. Ansbert tint un concile à Rouen en 688. & l'on connoît distinctement ceux qui du temps que S. Boniface écrivoit, remplissoient les sieges de Rouen, de Tours, de Sens, de Lion & quelques autres métropoles. On croit plûtôt que cette plainte se doit reduire aux deux provinces Germaniques d'au-deça du Rhin, qui n'avoient point eu d'archevêque depuis le regne de Dagobert, & le pontificat de saint Amant second évêque de Wormes, qui étoit métropolitain de ces deux provinces.

Sup. liv. XLI. *n.* 3. *Coint. an.* 688. *n.* 7. *Coint. an.* 741. *n.* 10.

Id. an. 613. *n.* 5. 627. *n.* 10.

Le pape Zacarie par sa réponse approuva l'éta-

XXXIII. Lettre du pape Zacarie. *ep. 1. tom. 6. conc. 1498.* tablissement des trois nouveaux évêchez, avertissant toutefois S. Boniface de se souvenir des canons, qui défendent d'en ériger dans les lieux trop petits, & peut être est-ce la raison qui a fait éteindre ceux de *c. 2.* Burabourg & d'Erfort. Il ordonne que l'on tienne un concile suivant le désir de Carloman. Car, ajoute-t'il, c'est le seul moïen de connoître le sacerdoce, & ce que font ceux qui portent le nom d'évêques. *c. 3.* Ensuite répondant aux consultations de Boniface, il déclare que dans ce concile futur on doit interdire toutes fonctions aux évêques, aux prêtres & aux diacres qui seront tombez dans l'adultere ou la fornication, qui auront eu plusieurs femmes, qui auront répandu le sang des chrétiens ou des païens, ou peché de quelqu'autre maniere contre les canons.

Le pape Gregoire III. avoit permis à Boniface de désigner un certain prêtre pour son successeur. Depuis le frere de ce prêtre avoit tué l'oncle du duc des François : ce qui causoit un grand trouble suivant les loix barbares, qui permettoient la vengeance à tous les parens du mort. Boniface avoit consulté sur cette difficulté le pape Zacarie, qui lui répond : nous ne pouvons souffrir que de votre vivant on élise un évêque à votre place, cela est contre toutes les regles. Priez Dieu pendant votre vie qu'il vous donne un digne successeur, & à l'heure de votre mort vous pourrez le désigner en presence de tout le monde, afin qu'il vienne ici pour être ordonné : nous vous accordons en cela ce que nous n'accordons à aucun autre.

Un laïc de grande autorité étoit venu trouver

ſaint Boniface, & lui avoit dit qu'il avoit obtenu permiſſion du pape Gregoire d'épouſer la veuve de ſon oncle, qui d'ailleurs étoit ſa parente au troiſiéme dégré; & avant ſon mariage avoit fait vœu de chaſteté & porté le voile. En mon païs, diſoit S. Boniface, un tel mariage paſſeroit pour un inceſte abominable, mais ces peuples ignorans & groſſiers Allemans, Bavarois, Francs, s'ils voïent pratiquer à Rome quelque choſe de ce que nous défendons, ils ſoutiennent qu'il eſt permis & ſe ſcandaliſent contre nous. Ces paroles font voir combien S. Boniface avoit raiſon d'emploïer auprès de ces barbares le nom & l'autorité du pape. Zacarie lui répond ſur cet article: Dieu nous garde de croire c. 5. que notre prédeceſſeur ait accordé une telle permiſſion: il ne vient rien du ſaint ſiege qui ſoit contraire aux ſaints canons.

Quant aux ſuperſtitions du premier jour de Jan- c. 6. vier, aux augures, caracteres, enchantemens, & telles autres obſervances païennes, que vous dites ſe pratiquer à Rome près l'égliſe de S. Pierre, ſçachez que nous les jugeons déteſtables avec tous les Chrétiens, & parce qu'elles ſe renouvelloient du jour que nous tenons la place du ſaint apôtre, nous les avons toutes retranchées comme avoit fait le pape Gregoire notre predeceſſeur par une conſtitution dont nous vous envoyons copie.

Il y a, diſoit S. Boniface, des évêques & des prêtres de la nation des Francs plongez dans l'adultere & la débauche, comme il paroît par les enfans qu'ils ont eu depuis leur ordination. Ils ont été à

AN. 742.

Rome, & soutiennent que le pape leur a permis d'exercer leurs fonctions. Nous leur soutenons au

c. 7. contraire que nous n'avons jamais oüi dire que le saint siége ait jugé contre les canons. Ne croïez pas, dit le pape Zacarie, qu'ils ayent obtenu la permission qu'ils prétendent, mais punissez-les selon les canons : car nous ne voulons point que vous fassiez autre chose que ce qu'ils ordonnent, & ce que vous avez appris de ce siege apostolique. Il ne nous convient d'enseigner que ce que nous avons appris des peres.

S'il arrive quelque chose de nouveau, ne feignez point de nous en avertir, & nous vous répondrons aussi-tôt pour y remedier : car vous devez sçavoir, mon très cher frere, que nous vous portons dans notre cœur, ensorte que nous desirons tous les jours de vous voir. Au reste prenez courage, & travaillez à l'œuvre où Dieu vous a appellé ; une grande recompense vous attend ; & tout pecheur que nous sommes, nous ne cessons de prier Dieu qu'il acheve en vous ce qu'il a commencé, & que S. Pierre coopere avec vous. Cette lettre est dattée du premier jour d'Avril, la vingt-quatriéme année depuis le couronnement de Constantin, & la seconde de son regne depuis la mort de son pere, indiction onziéme. Ces caracteres marquent l'an 743.

V. Bar. an. 742. n. 7. Coint. an. eod. n. 2. an. 743. n. 31. 32. Zach. ep. 2 to. 6. conc. p. 1501.

Le pape écrivit en même-tems aux trois nouveaux évêques, c'étoit la même lettre pour tous trois, & nous avons celle qui porte le nom de S. Burchard de Virsbourg. Elle contient la confirmation de ces nouveaux sieges, & défense à aucun autre qu'au vicaire

vicaire du pape d'y ordonner des évêques. Il y avoit aussi une lettre pour le prince Carloman, mais elle ne se trouve plus.

AN. 742.

XXXIV. Concile en Germanie.

Ce prince executa sa promesse, & fit effectivement tenir un concile en Germanie, on ne sçait pas en quel lieu précisement. Il est datté du vingt-uniéme Avril l'an 742. & Carloman y témoigne que par le conseil des serviteurs de Dieu & des seigneurs de sa cour, il a assemblé les évêques de son roïaume, sçavoir l'archevêque Boniface, les évêques Burchard, Regenfrid, Vitta, Villebald, Dadan & Eddan avec leurs prêtres, pour donner conseil comment on pouvoit rétablir la loi de Dieu & la discipline ecclesiastique tombée sous les princes precedens; & empêcher le peuple fidele d'être trompé par de faux prêtres comme par le passé. Regenfrid ou Rainfroy étoit évêque de Cologne. Villebald est celui qui étoit venu de Rome, & que S. Boniface avoit ordonné premier évêque d'Eichstat l'automne de l'année precedente. Il eut pour assistans en cette consecration S. Burchard de Virsbourg & Vizo évêque d'Ausbourg. Entre les six évêques du concile de Germanie Vitta étoit le nouvel évêque de Burabourg. Dadan étoit l'évêque d'Utrect qui avoit succedé à S. Villebrod mort en 739. le septiéme de Novembre, jour auquel l'église honore sa memoire. Eddan étoit évêque de Strasbourg.

to. 6. p. 1534. Vita Bonif. per Otl. l. b. 1. c. 34. Carlom. capitul. 1. to. p. 145.

Vita Villeb c. 11. to. 4. act. SS. Ben. p. 381.

Vita to. 3. act. SS. Ben. n. 34. 161. Mabill. Martyr. R. 7. Nov.

Ce concile fit seize canons que d'autres reduisent à sept. On confirme d'abord les évêques établis par l'archevêque Boniface, qui est qualifié envoïé de S. Pierre. On tiendra tous les ans un con-

AN. 742. cile pour la reformation de la religion en presence du prince : on rendra aux églises les biens qui leur ont été ôtez : les prêtres ou les clercs débauchez ne jouiront point de ces biens : au contraire ils seront dégradez, & mis en penitence. Les clercs ne porteront point d'armes, ne combattront point, & n'iront point à la guerre, si ce n'est ceux qui sont choisis pour y celebrer la messe, & porter les reliques : sçavoir un ou deux évêques, que le prince pourra mener avec leurs chapellains & leurs prêtres. C'est la premiere fois que je remarque le nom de chapellain. Le concile poursuit : Chaque commandant pourra mener un prêtre pour juger ceux qui confesseront leurs pechez, & leur déclarer leur penitence. Nous défendons aussi à tous les serviteurs de Dieu, c'est-à-dire les clercs, de chasser ou de courir les bois avec les chiens, ou d'avoir des éperviers ou des faucons.

Chaque prêtre sera soumis à l'évêque diocesain ; & tous les ans en carême il lui rendra compte de sa foi & de son ministere, du baptême, des prieres, de la messe. Et quand l'évêque, suivant les canons, visitera son diocese pour confirmer le peuple, le prêtre sera toujours prêt à le recevoir avec le peuple assemblé. V. conc. Suess. c. 5. Le jeudi-saint il recevra de l'évêque le nouveau chrême. Les évêques & les prêtres inconnus, de quelque part qu'ils viennent, ne seront point admis au ministere avant l'approbation de l'évêque en son synode. Chaque évêque avec le secours du comte aura soin de preserver le peuple de Dieu de toutes les superstitions païennes, sacrifices des morts, sorts, divinations, caracteres, augures, enchantemens,

victimes que l'on immole auprès des églises selon les ceremonies païennes, sous le nom des martyrs & des confesseurs : les feux qu'on appelle Niedfyr, toutes ceremonies semblables. Les personnes consacrées à Dieu qui de ce jour seront tombées dans la fornication, seront mises en prison pour faire penitence au pain & à l'eau. Si c'est un prêtre, il y demeurera deux ans après avoir été foüetté jusques au sang, & l'évêque pourra augmenter la peine. Si c'est un clerc ou un moine, après avoir été foüetté trois fois, il sera un an en prison. De même que les religieuses voilées ; & elles seront rasées. Ce n'étoit donc pas encore l'usage de raser les religieuses ne leur donnant l'habit. Les prêtres & les diacres ne porteront point des manteaux semblables à ceux des laïques, mais des chasubles. C'étoit donc encore l'habit ordinaire des ecclesiastiques. Les moines & les religieuses observeront la regle de S. Benoît. C'est le premier canon que je sçache qui ait rendu cette regle generale. Mais l'usage l'avoit déja établie dans la plûpart des monasteres.

Le pape Zacarie ayant appris par les lettres de S. Boniface ce qui s'étoit passé en ce concile, écrivit une lettre generale adressée à tous les François, où il approuve le concile, & remercie Dieu de ce qu'ils ont chassé de chez eux les faux prêtres schismatiques, homicides, concubinaires. Quelle victoire, ajoute-t-il, peut-on esperer quand les prêtres qui viennent de toucher les divins misteres, & de presenter aux chrétiens le corps du Seigneur, tuent de leurs mains sacrileges les chrétiens à qui ils de-

ap. Bonif ep. 137. to.6.conc. p. 1545.

AN. 742.

voient l'administrer, ou les païens à qui ils devoient prêcher Jesus-Christ? Mais si vous avez des prêtres purs & exempts de ces crimes, & si vous obéïssez en tout à Boniface qui vous prêche de notre part: toutes les nations infideles tomberont devant vous, & après la victoire vous aurez la vie éternelle.

XXXV. Lettres de S. Boniface à Cutbert. *Bonif. epist. 105. to. 6. conc. p. 1565.*

Saint Boniface reçut vers le même temps des lettres & des presens de Cutbert archevêque de Cantorberi par un diacre nommé Cunebert; dans sa réponse il lui fit part de ce concile. Non, dit-il, que vous ayez besoin de sçavoir les reglemens de notre rusticité, mais afin que vous les puissiez corriger. Il rapporte sommairement les decrets du concile, & y ajoute ce qui suit, qui n'est point dans les canons: Nous avons déclaré que nous voulons garder jusques à la fin de notre vie la foi catholique, l'union & la soumission à l'église Romaine: & que les métropolitains demanderont le pallium au saint siége. Nous avons tous souscrit à cette déclaration, & l'avons envoïée à Rome où elle a été bien reçuë du pape & du clergé. Nous avons ordonné que tous les ans les canons seroient lus dans le concile; & que le métropolitain veillera sur les autres évêques, pour voir s'ils prennent le soin qu'ils doivent du salut du peuple. Qu'il les avertira d'assembler au retour du concile, les prêtres & les abbez de son diocese, pour leur en recommander l'observation. Que chaque évêque rapporte au concile ce qu'il ne pourra corriger dans son diocese, comme je dois, en vertu de mon serment, dénoncer au saint siege les abus que je ne puis corriger dans ma province. Bo-

niface exhorte ensuite Cutbert archevêque comme lui, à s'acquitter fidellement de ses devoirs, se plaignant des obstacles que rencontroient alors les bons pasteurs. Combattons, dit-il, pour le Seigneur, car nous sommes dans des jours d'affliction & d'angoisse. Mourons, si Dieu le veut, pour les saintes loix de nos peres, afin d'arriver avec eux à l'heritage éternel. Ne soïons pas des chiens muets, des sentinelles endormies ou des mercenaires, qui fuïent à la vuë du loup: soïons des pasteurs soigneux & vigilans, prêchant aux grands & aux petits, aux riches, aux pauvres, à tout âge, à toute condition, autant que Dieu nous en donnera le pouvoir, à propos & hors de propos: comme saint Gregoire écrit en son pastoral.

Je ne puis vous taire ce qui déplaît ici à tous les serviteurs de Dieu: que l'honnêteté & la pudeur de votre église est décriée; & que l'on y pourroit remedier, si un concile & vos princes défendoient aux religieuses & aux femmes les voïages frequens à Rome. La plûpart y perdent leur integrité; & il y a très-peu de villes en Lombardie, en France, ou en Gaule, dans lesquelles on ne trouve quelque Angloise prostituée: c'est un scandale à toute l'église. Bede parle souvent de ces frequens pelerinages d'Angleterre à Rome; & saint Boniface lui-même consulté par l'abbesse Bugga, ne l'en détourne pas tout-à-fait; mais il lui conseille d'attendre que les troubles causez chez les Romains, par les menaces des Sarrasins soient appaisez: ce qui fait voir que deslors on craignoit en Italie. *epist. 20.*

ep. 105. in fin.

Il ajoute dans la lettre à l'archevêque de Cantorberi : Tout homme laïque, roi, gouverneur ou comte, qui prend par violence un monastere, l'ôtant de la puissance ecclesiastique pour s'assujettir les moines, & se mettre en possession du bien acquis par le sang de Jesus-Christ : un tel homme est nommé par les anciens peres, ravisseur, sacrilege & meurtrier des pauvres, & digne d'un terrible anathême devant le tribunal de Jesus-Christ. Comme il s'en trouve chez nous & chez vous, nous devons sonner la trompette contre eux, de peur d'être condamnez par notre silence. Il ajoute un mot contre la curiosité dans les habits, & les ornemens superflus qui commençoient à s'introduire dans les monasteres.

XXXVI. Concile de Liptines.

to. 6. conc. p. 1537. to. 1. capit. p. 150. Hincm. ep. 37. to. 2. p. 657.

En execution du premier canon du concile de Germanie, le prince Carloman en assembla un le premier de Mars 743. à Liptines maison roïale, aujourd'hui Lestines en Cambresis. Saint Boniface y presidoit avec un évêque nommé George & Jean sacellaire, tous deux de la part du pape. On y fit seulement quatre canons. Le premier porte confirmation du concile precedent, dont tous les évêques, les comtes, & les gouverneurs promettent d'observer les decrets : tout le clergé se soumet aux anciens canons : les abbez & les moines reçoivent la regle de S. Benoît. Le second canon regarde les biens ecclesiastiques, & modere la disposition du concile precedent touchant la restitution que les laïques en doivent faire. Il est donc ordonné qu'à cause des guerres presentes, le prince prendra pour un temps

une partie des biens de l'église à titre de precaire & de cens, pour aider à l'entretien de ses troupes, à condition de païer tous les ans à l'église ou au monastere un sou valant douze deniers pour chaque famille: ensorte que celui à qui la terre de l'église aura été baillée venant à mourir, elle retournera à l'église. Mais elle pourra de nouveau être baillée au même titre de precaire, si la necessité y contraint, & que le prince l'ordonne Toutefois l'église ne doit point souffrir de cette permission, & si elle est pauvre, on lui rendra son revenu tout entier: Ce precaire étoit donc une espece de fief accordé à un homme de guerre pour faire le service, & seulement à vie, comme ils étoient tous alors. Le sou n'étoit que d'argent, & valoit vingt-cinq sols de notre monnoïe. J'appelle famille ce qui est ici nommé *Casata*, & ailleurs *Mansus* ou *Conjugium*; c'est à dire une maison avec quelque étenduë de terres suffisantes pour nourrir une famille de serfs.

AN. 743.

V. Le Blanc. mon. p. 6. &. 71.

Le troisiéme canon défend les adulteres, les incestes & les mariages illicites; & de vendre aux païens des esclaves Chrétiens. Le dernier renouvelle la défense des superstitions païennes, sous peine de quinze sous d'amande. Il y a ensuite un dénombrement de ces superstitions contenant trente articles, dont les plus remarquables sont des sacrifices aux morts, d'autres dans les bois sur des pierres aux fontaines: d'autres à Mercure ou à Jupiter, diverses sortes de divinations: entre-autres par les oiseaux, par la fiante ou l'éternuëment des chevaux ou des bœufs, par le cerveau des animaux.

An. 744.

De l'éclipse de la lune, & des femmes que l'on croïoit qui la mangeoient. D'une figure qu'ils portoient par les champs : d'une qu'ils faisoient de pâte : d'une autre de drapeaux comme une poupée. De ce qu'ils se faisoient des saints de tous les morts : ce qui semble être l'origine de la facilité que l'on avoit en ce temps-là à honorer d'un culte public plusieurs SS. douteux. On trouve à la fin de ce concile des formules en langue Tudesque, des renonciations & de la profession de foi que l'on fait au baptême, par où l'on voit la difference de cette langue & de l'Allemand d'aujourd'hui.

to. 6. conc p. 1541.

XXXVII. Concile de Soissons.

to. 6. conc. p 1552. to. capit. p. 155.

Le prince Pepin fit de son côté tenir un concile à Soissons pour la partie de France qui lui étoit soumise : vingt-trois évêques s'y assemblerent le troisiéme jour de Mars, l'an 744. la seconde année du roi Childeric ; & on ne doute pas que S. Boniface n'y présidât. Il y avoit des prêtres & d'autres clercs, & le prince Pepin y assistoit avec les principaux seigneurs. On y fit dix canons : le premier pour la conservation de la foi de Nicée & des autres conciles, & le rétablissement de la discipline déchuë sous les princes precedens. Les autres canons contiennent les mêmes reglemens des conciles tenus dans le partage de Carloman : ordre d'assembler un concile tous les ans : défense aux moines d'aller à la guerre : aux clercs de chasser ou porter des habits seculiers, ou de loger avec des femmes : défense de recevoir des évêques ou des prêtres inconnus : que les évêques empêcheront les superstitions païennes : que les laïques s'abstiennent des mariages illicites,

de

de la débauche, des parjures, & qu'ils défendent l'église. Ce qu'il y a de particulier au concile de Soissons, est la condamnation de l'heretique Adalbert. On ordonna de brûler les croix qu'il avoit plantées en divers lieux pour séduire le peuple.

AN. 744.

Bonif. ep. 135.
Can. 2.
Can. 7.

Le même concile établit & ordonna dans toutes les villes des évêques légitimes, & deux archevêques au-dessus d'eux, Abel pour l'église de Reims, & Ardobert pour celle de Sens. On croit qu'il y avoit dans ces deux provinces plusieurs évêchez vacans ou possedez par des usurpateurs, à qui par consequent il fallut pourvoir. L'église de Reims étoit désolée depuis plus de trente cinq ans par l'expulsion de S. Rigobert, & l'intrusion de Milon archevêque de Treves, qui apparemment fut déposé en ce concile. Ardobert succeda à S. Ebbon archevêque de Sens: soit qu'il fut déja mort, soit qu'il eut renoncé à l'épiscopat, pour demeurer dans sa solitude d'Arce: car sa mort n'est marquée qu'en 750. Le dernier canon de ce concile porte, que quiconque n'en observera pas les decrets, sera jugé par le prince même avec les évêques & les comtes, & condamné à l'amende suivant la loi. Ainsi comme ces assemblées étoient mixtes d'évêques & de seigneurs, on joignoit les peines temporelles aux spirituelles.

v Coint. an 745. n. 10. 11. &c.

Sup. l. XLI. n. 29.

Vita Act. SS. Ben. p. 652. v. Coint. an. 750. n. 1. 2. Sup. n. 13.

Saint Boniface écrivit au pape Zacarie pour lui rendre compte de ce qui s'étoit fait en ce concile. Il loüoit le zele de Pepin & de Carloman, & le secours qu'ils lui donnoient pour la prédication de l'évangile; & demandoit au pape le pallium pour les deux archevêques Abel & Ardobert qui ve-

noient d'être établis dans le concile : & pour Gri-
AN. 744. mon qui depuis dix ans étoit archevêque de Rouen.
Coint. an. 734. n. 25. S. Boniface instruisit aussi le pape des deux faux prophetes qui s'étoient élevez en France. Adalbert nommé dans le concile de Soissons, & Clement, qui avoient tous deux été condamnez & mis en prison.

Fald. to. 3. Act. SS. Ben. p. 569. Abel ne jouit pas long-temps de l'archevêché de Reims, ou plûtôt il ne put en prendre possession par la violence de Milon, qui se maintint quarante ans dans son usurpation, & ne mourut qu'en 753. C'est apparemment ce qui fit que S. Boniface ne persista pas à demander le pallium pour Abel, non plus que pour Ardobert de Sens, peut-être pour ne pas faire injure au saint archevêque Ebbon qui vivoit encore. Quoi qu'il en soit, il se réduisit à demander au pape Zacarie le pallium pour le seul Grimon archevêque de Rouen, que le pape connoissoit par lui même.

Zac. epist. 5. Le pape en fut fort surpris, comme il témoigna par sa lettre du cinquiéme Novembre de la même année 744. la treiziéme indiction étant commencée : & manda à Boniface de lui en expliquer la raison. Dans la même lettre il se justifie sur deux plaintes que l'on faisoit de lui. On nous accuse, dit il, de commettre une simonie en obligeant ceux à qui nous accordons le pallium à nous donner de l'argent. Dieu nous en garde. Personne n'a rien pris pour les trois palliums que vous avez demandez. Nous avons aussi donné *gratis* les lettres émanées de notre secretairerie pour votre confirmation & vo-

tre instruction. Anathême à quiconque sera assez hardi pour vendre le don du Saint-Esprit.

AN. 744.

Vous nous avez mandé par d'autres lettres, que vous avez trouvé en Baviere un faux évêque qui se prétendoit ordonné par nous : vous avez bien fait de ne le pas croire, car il vous a dit faux, & nous vous commandons par l'autorité de saint Pierre de ne point souffrir l'exercice du sacré ministere à quiconque s'écarte des canons. Et parce que vous nous avez demandé si vous deviez avoir droit de prêcher dans la province de Baviere que notre prédecesseur vous a accordée, loin de diminuer le pouvoir qu'il vous a donné, nous l'augmentons ; en sorte que tant que vous vivrez, vous corrigiez par notre autorité tous ceux que vous trouverez errer contre la foi ou les canons, non seulement en Baviere, mais par toutes les Gaules.

XXXVIII. Le pape secourt l'exarque. *Anast.*

Les dattes de ces lettres montrent que le pape se reconnoissoit toujours sujet de l'empereur de C. P. aussi Zacharie au commencement de son pontificat, envoïa, suivant la coutume, sa lettre synodique portant sa confession de foi, accompagnée d'une lettre a l'empereur Constantin. Mais ses légats arrivant a C. P. trouverent Artabase en possession du palais. Cependant en Italie le pape travailloit pour le service de l'empire. L'esté de l'onziéme indiction, c'est-à-dire de l'an 743. la province de Ravenne étant pressée par le roi Luitprand qui se préparoit même à marcher pour assieger la ville :. l'exarque Eutyquius avec Jean archevêque de Ravenne, tout le peuple de la même ville & celle de Pentapole &

d'Emilie écrivirent au pape pour le prier de venir à leur secours. Il envoïa au roi des légats avec des presens ; mais n'ayant rien obtenu il alla lui même à Ravenne.

Quand il y arriva, le peuple sortit pour le recevoir, en criant : Beni soit notre pasteur qui a laissé ses oüailles, & est venu nous délivrer nous qui allions perir. De Ravenne le pape envoïa au roi Luitprand l'avertir qu'il alloit lui même le trouver. Le roi ne vouloit point le recevoir ; mais le pape méprisant le peril, sortit de Ravenne, & arriva sur le Pô le vendredi vingt-huitiéme de Juin. Le roi l'envoïa recevoir par des seigneurs qui l'amenerent à Pavie : mais comme c'étoit la veille de S. Pierre, il alla d'abord à l'église de ce Saint, nommée au ciel d'or, & y fit la priere de none. Le lendemain il y celebra la messe à la priere du roi, & mangea avec lui. Le pape le pria de ne plus envoïer ses troupes dans la province de Ravenne, & de lui rendre les villes qu'il lui avoit prises, particulierement Cesene. Le roi résista long-temps, mais enfin il convint de rendre à Ravenne tout le territoire qu'elle avoit auparavant, & les deux tiers du territoire de Cesene : gardant pour sa sûreté l'autre tiers & la ville jusques au premier de Juin de l'année suivante, afin que ses ambassadeurs eussent le temps de revenir de C. P. Après la restitution des places, le pape étant de retour à Rome celebra encore une fois la fête de S. Pierre & de S. Paul apparemment le jour de l'octave.

XXXIX.
Concile de Rome.
to. 6. p. 1543.

Quelque temps après l'indiction douziéme étant commencée le pape Zacarie tint un concile à

Rome dans l'église de S. Pierre avec quarante évêques tous d'Italie, vingt-deux prêtres & six diacres, & tout le reste du clergé de Rome. Entre tant de noms il ne s'en trouve presque pas un barbare, ce qui marque, qu'on ne recevoit gueres dans le clergé que des Romains. Ce concile fit quinze canons, la plûpart touchant la vie clericale & les mariages illicites. Il est défendu aux évêques & aux clercs de loger avec des femmes, de porter des habits séculiers, ou de grands cheveux. L'évêque, le prêtre ou le diacre venant celebrer la messe ne doit point porter de bâton ni avoir la tête couverte : l'évêque ou le prêtre ayant dit l'oraison ne doit point faire achever la messe par un autre, mais continuer jusques à la fin. On ne fera les ordinations qu'au premier, au quatriéme, au septiéme & au dixiéme mois; c'est-à-dire aux quatre-temps. Les clercs ne plaideront point devant les juges séculiers, mais leurs differends seront jugez par l'évêque, & ceux des évêques par le pape : ce qu'il faut entendre des évêques d'Italie. Tous les évêques qui sont soumis à l'ordination du saint siege, c'est-à-dire, comme je croi, ceux qui suivant l'usage étoient ordonnez par le pape, se rendront à Rome tous les ans le quinze de Mai. Ce sont les canons les plus remarquables de ce concile.

AN. 744.

c. 1. 2. 3.

c. 8.

c. 13.

c. 14.

c. 11.

c. 12.

c. 4.

XL.
Mort du roi Luitprand.
Paul. diac. VI. Lib. c. ult.

Le roi Luitprand mourut l'an 744. avant le terme qu'il avoit pris pour l'execution de son traité. Il avoit regné trente-un an & sept mois. C'étoit un prince pieux, chaste, bon, vaillant & de bon conseil, quoiqu'il n'eut point de lettres. Il s'appliquoit à la priere, & répandoit de grandes aumônes.

AN. 744.

Il fit bâtir dans son palais un oratoire du Sauveur, & établit des prêtres & des clercs pour lui chanter tous les jours l'office divin, ce qu'aucun autre roi n'avoit fait auparavant. Il bâtit des églises dans tous les lieux où il avoit accoutumé de demeurer, entre autres S. Pierre au ciel d'or près de Pavie, deux autres monasteres, Bercet au diocese de Parme sur le mont Bardon qui fait partie de l'Apennin, & S. Anastase d'Olonne. Bercet prit le nom de S. Remi à cause de ses reliques qui y furent apportées par S. Moran ou Moderamne évêque de Rennes; car ce saint évêque allant faire le voïage de Rome passa à Reims, où on lui donna de l'étole, du cilice & du mouchoir de S. Remi. Il les laissa à ce monastere que le roi Luitprand lui donna, où il vint finir ses jours après être revenu en France, & s'être fait ordonner un successeur. Il mourut l'an 730.

Sup. l. XL. n. 40.

Acta SS. Ben. to. 3. p. 517.

Du temps du roi Luitprand vêcurent trois saints en Lombardie. Pierre évêque de Pavie, qui comme parent de Luitprand fut quelque-tems exilé à Spolete par ordre du roi Aripert; & y fit bâtir sur son fond une église à S. Sabin évêque & martyr, en reconnoissance de ce qu'il lui avoit prédit son rétablissement à Pavie. Le second de ces saints étoit Baodolin qui fit plusieurs miracles, & eut le don de prophetie. Le troisiéme Theodelape à Veronne, qui avoit les mêmes dons. C'est ici où Paul diacre finit son histoire des Lombards. Le successeur de Luitprand fut son neveu Hildebrand, qui ne regna que sept mois; car s'étant rendu odieux aux Lombards,

Paul. c. ult.

Sup. liv. VIII. n. 38.

ils le déposerent, & mirent à sa place Rachis duc de Frioul. Le pape Zacarie l'ayant appris, lui envoïa une légation, & le roi à sa priere accorda la paix pour vingt ans.

Anast. in Zac.

XLI. L'empereur Constantin rétabli. *S. Niceph. p. 40. Theopha. an. 3. p. 352. D.*

Cependant l'empereur Constantin étant rentré à C. P. le second jour de Novembre, indiction douziéme l'an 743. Artabase fut pris avec ses deux fils Nicephore & Nicetas, & ils eurent tous trois les yeux crevez. Ensuite Constantin les fit mener enchaînez devant le peuple pendant une course de chevaux; avec le patriarche Anastase à qui il avoit aussi fait crever les yeux, & qu'il fit promener dans l'Hipodrome monté sur un asne à reculons; & toutefois il ne laissa pas de le conserver dans son siege, parce qu'il étoit ennemi des images comme lui. Constantin étant rétabli fit chercher les légats du pape Zacarie, qui étoient demeurez à C. P. pendant le regne d'Artabase, & les renvoïa à Rome, accordant au pape deux terres du domaine de l'empire qu'il lui avoit demandées, & dont l'empereur fit don à l'église Romaine. Il est à croire que le pape n'apprit que bien tard le rétablissement de l'empereur Constantin; puisqu'environ un an après il dattoit encore ses lettres des années d'Artabase.

p. 353. 342.

Anast. in Zac.

XLII. Eglise d'Orient. *Elmac. liv. 1 c. 19.*

Chez les Musulmans le Calife Oulid II. ayant été déposé & tué, Yezid III. son cousin germain lui succeda le sixiéme mois de l'an 126. de l'hegire; c'est-à-dire vers le mois d'Avril 744. mais il ne regna que cinq mois & en trouble: car il y eut plusieurs revoltes, sous prétexte de vanger la mort d'Oulid. Yezid eut pour successeur son frere Ibrahim, qui ne

regna que deux mois, après lesquels il ceda à Meroüan fils de Mahomet frere du calife Abdelmelic. Meroüan commença donc à regner au commencement de l'an 127. de l'hégire, qui répond à l'an 745. de Jesus-Christ: mais il ne fut jamais paisible, & ne regna que cinq ans. Il accorda aux chrétiens Melquites d'élire pour patriarche d'Antioche Theophilacte prêtre d'Edesse distingué par sa vertu, après la mort d'Etienne ; & par des lettres circulaires il ordonna aux Arabes de l'honorer. L'an 746. indiction quatorziéme il y eut au mois de Janvier un grand tremblement de terre en Syrie & en Palestine qui renversa plusieurs églises & plusieurs monasteres, principalement au désert de Jerusalem.

Theoph. an. 4 const. p. 353.

Id. an. 5.

L'empereur Constantin profitant de la division des Musulmans, prit Germanicie & d'autres places en Syrie dont il amena les habitans à C. P. & en d'autres lieux de la Thrace. Mais entre ces Syriens étoient plusieurs Monophysites heretiques, c'est-dire, qui ne reconnoissoient qu'une nature en Jesus-Christ, & qui ajoutoient au Trisagion crucifié pour nous, suivant l'institution de Pierre le Foulon.

Sup. liv. XXIX. n. 51. Theoph. an. 6.

Anastase abbé du monastere de saint Euthymius en Palestine fut accusé de favoriser cette erreur, l'abbé Sergius en écrivit à saint Jean Damascene, ajoutant qu'Anastase assuroit que Jean luimême approuvoit son sentiment ; & que Jean patriarche de Jerusalem, qui n'étoit plus au monde, avoit aussi été de ce même avis. Saint Jean Damascene écrivit sur ce sujet à l'abbé Jourdain, témoignant

gnant avoir également peine à croire qu'Anastase donnât dans cette erreur, ou que Sergius l'en accusât mal-à-propos. Au fond il déclare que c'est renouveller l'erreur de Pierre le Foulon que de rapporter au Fils seul le Trisagion. Ce n'est pas sans sujet, dit-il, que les Seraphins ont dit Saint trois fois, & non pas deux ou quatre, ou mille fois, & qu'ils n'ont dit qu'une seule fois Seigneur: mais pour montrer la Trinité des personnes & l'unité de substance: Ainsi cette maniere de loüer Dieu que l'église a apprise d'eux se rapporte à toute la Trinité: c'est pour cette raison que nous plongeons trois fois au baptême: une fois en nommant chaque personne. C'est pour cela que dans l'oblation des divins mysteres, après que le peuple a chanté le Trisagion, le prêtre ajoute: Vous êtes Saint, roi des siecles, vôtre Fils unique est Saint, & votre Saint-Esprit. Au contraire à l'élevation du pain sacré de l'eucharistie, nous disons un Saint, un Seigneur, un Jesus-Christ. On trouve dans la liturgie attribuée à saint Jean Chrysostome ces paroles citées par saint Jean Damascene. Il prie celui à qui il écrit, que sa lettre soit lûë publiquement dans l'église, & que l'on exhorte l'abbé Anastase à finir cette dispute, & se rendre à l'autorité des peres. Quant à Jean de Jerusalem, il assure qu'il n'a jamais tenu cette doctrine. Et il n'a jamais rien enseigné, dit-il, qu'il ne m'ait communiqué comme à son disciple. Pourquoi n'en a-t'on rien dit de son vivant?

Damascen. epist. de Trisag. fol. 445

Isa. VI.

fol. 487.

491.

Tom. 6. ad Gr. p. 997. 100.

XLIII. Oeuvres de saint Jean Damascene

Outre cette lettre & les traitez contre les images, dont j'ai parlé en leur lieu, nous avons grand nom-

bre d'écrits de saint Jean Damascene, qui fut en son tems le docteur de l'Orient. Ses ouvrages sont dogmatiques ou moraux. Le plus considerable des traitez de doctrine est l'exposition de la foi orthodoxe, qui est un corps entier de theologie, & qui a servi depuis de modele à la plûpart des scolastiques. Il est divisé en quatre livres, dont le premier com-
Lib. I. c. 7. prend les attributs de la Trinité. En parlant du S. Esprit, il dit qu'il procede du Pere, & se repose dans
c. 10. le Verbe: & ailleurs, qu'il procede du Pere, & est communiqué à toutes les créatures par le Fils. Mais il ne dit point qu'il procede du Fils. Dans le second livre il traite de la création, des anges, du monde visible, où il mêle beaucoup de philosophie naturelle, suivant les principes d'Aristote qu'il avoit fort étudiez; & il est un des premiers qui a mêlé cette
Lib. II. c. 12. 13. 14 &c. doctrine à la theologie. Il explique de même la nature de l'homme, & s'étend beaucoup sur les facultez de l'ame & des passions. Il parle de la liberté
c. 25. de l'homme, de la providence divine & de la pré-
c. 29. destination, qui selon lui, ne s'étend point aux cho-
c. 30. ses qui sont en notre pouvoir, mais seulement la préscience. Car, dit-il, Dieu ne veut point le peché, & ne contraint pas à la vertu. Il finit ce second livre par la chute de l'homme. Dans le troisiéme livre, il traite de l'incarnation, qu'il explique avec beaucoup d'exactitude: principalement la distinction des deux natures & des deux volontez, contre les heretiques qui regnoient en Orient. La liberté de J. C.
Lib. III. c. 14. étoit, dit-il, plus excellente que la nôtre, en ce que pour se déterminer, il n'avoit besoin ni d'examen,

ni de déliberation. Il n'ignoroit rien, même comme homme, & en lui sont cachez tous les trésors de la sagesse & de la science. c. 11.

Dans le quatriéme livre, après avoir traité de la résurrection de Jesus-Christ, & de quelques questions qui restoient sur l'incarnation, il vient aux sacremens, & parle premierement du baptême, & à cette occasion de la foi, du mystere de la croix & de l'adoration à l'Orient. Puis il vient à l'eucharistie, & dit entr'autres choses: Si la parole de Dieu est vivante & efficace, & si le Seigneur a fait tout ce qu'il a voulu: s'il a dit: Que la lumiere soit, & elle a été faite: si le ciel & la terre & tout ce que le monde a de beau, a été fait par la parole du Seigneur, & l'homme cette créature si admirable: si le Verbe Dieu lui-même, s'est fait homme, parce qu'il l'a voulu, & s'est formé un corps du sang très-pur de la sainte Vierge: ne peut-il pas faire le pain son corps, & le vin son sang? Et ensuite: comment cela arrivera-t'il, disoit la sainte Vierge? Et l'ange lui répond: Le saint Esprit surviendra en vous, & le reste. Et maintenant vous demandez: Comment le pain devient-il le corps de Jesus-Christ, & le vin & l'eau son sang: Je réponds aussi: Le saint Esprit survient, & opere cette merveille, au-dessus de la raison & de la pensée. Et encore: C'est le corps vraiment uni à la divinité, le corps pris de la sainte Vierge: non que le corps qui est monté au ciel en descende, mais parce que le pain même & le vin sont changez au corps & au sang de Dieu. Si vous demandez la maniere dont cela se fait, il vous suffit

Coloss. 11. Lib. IV. c. 10. c. 11. 12. 13. c. 14. v. du Perron, Euchar. aut. 35. p. 643. Perpet. lib. VIII. c. 4. c. 4.

d'entendre, que c'est par le S. Esprit : comme le Seigneur s'est fait de la sainte Vierge une chair pour lui-même. Nous n'en sçavons pas davantage : sinon que la parole de Dieu est vraye, efficace & toute-puissante, & la maniere incomprehensible.

c. 15. S. Jean Damascene, après avoir suffisamment parlé de Jesus-Christ, vient ensuite à la sainte Vierge : dont il raconte la genealogie, la naissance, l'éducation au temple, le mariage suivant les traditions qu'il croïoit veritables, & qui ont eu depuis encore plus de créance. Il montre qu'il faut honorer les saints & leurs reliques, & insiste sur le culte des images. Il donne le catalogue des saintes écritures : dans l'ancien testament il suit le canon des Hébreux, mais il ajoute au nouveau les canons des apôtres. Il reprend ensuite quelques questions qu'il avoit obmises, & finit par ce qui regarde la fin du monde.

v. Tilm. de la sainte Vierge. c. 16. c. 17. c. 18.

c. 27. 28. Entre les autres traitez dogmatiques de S. Jean Damascene, le plus singulier est la dispute contre un Sarasin : ou plûtôt l'instruction de la maniere dont on lui doit répondre. On y voit les principales objections que les Musulmans proposoient ordinairement aux chrétiens : sur la divinité du Verbe : l'incarnation, la cause du mal & le libre arbitre ; & que les chrétiens emploïoient l'autorité de l'Alcoran pour les convaincre. S. Jean Damascene les refute plus au long dans son traité des heresies, où il insiste principalement sur ce que Mahomet n'avoit donné aucun témoignage de sa mission.

fol. 546. Hær. 101.

Cotol. mon. Gr. tom. 1, p. 278. Ce traité comprend cent trois heresies en autant

d'articles, dont les quatre-vingts premiers sont tirez de S. Epiphane, suivant les Nestoriens, les Eutyquiens, & leurs differentes sectes : puis plusieurs autres inconnus d'ailleurs. Les uns chantoient les louanges de Dieu, en dansant avec des femmes : d'autres mettoient toute la religion dans les bonnes 312.
œuvres, sans aucune étude de l'écriture : d'autres prioient toûjours debout sans jamais fléchir les genoux : d'autres croyoient l'ame mortelle : d'autres blâmoient des paroles & des actions de Dieu-même : d'autres mêloient au christianisme des superstitions payennes. Il n'oublia pas les Monothelites ni les Iconoclastes. *Art. 99. 102.*

Le principal ouvrage moral de S. Jean Damascene sont les paralelles, c'est-à-dire, la comparaison des sentences des peres avec celles de l'écriture. Elles sont rangées par matieres suivant l'ordre de l'alphabet Grec, & divisées en trois livres. Il y a encore plusieurs sermons sur differentes fêtes & plusieurs hymnes. Car les Grecs reconnoissoient ce saint pour l'un des principaux auteurs des hymnes qu'ils chantent dans leur office. Enfin on lui attribuë l'histoire Indienne de Barlaam & Josaphat : mais on doute qu'elle soit de lui, & encore plus que ce soit une histoire veritable : on ne sçait point l'année de la mort de S. Jean Damascene : mais l'église honore sa memoire le sixiéme de Mai. *Mart. Rom. 6. Maii. Boll. tom. 15. p. 108.*

XLIV. Commencement de saint Sturme.

Vita S. Sturm to. 4. act. sanct. Ben. p. 270.

En Allemagne S. Boniface voulant établir solidement la religion, fonda le fameux monastere de Fulde par les soins de S. Sturme un de ses plus fideles disciples. Sturme étoit né en Baviere de parens

nobles & chrétiens, qui prierent S. Boniface d'en prendre soin, comme plusieurs autres qui lui offrirent leurs enfans. Le saint évêque l'ayant mené en Hesse, le mit au monastere de Frislar sous la conduite de S. Vigbert, qui s'appliqua soigneusement à son instruction. Le jeune homme apprit les pseaumes par cœur, & lisoit assiduëment l'écriture sainte, dont il cherchoit les sens spirituels. Sa vie étoit très-pure, son humilité & sa charité le rendoient aimable à tout le monde. Il fut ordonné prêtre du consentement de toute la communauté, & commença à prêcher aux peuples des environs, & à faire des miracles, guérissant des malades & délivrant des possedez. Après avoir exercé pendant environ trois ans les fonctions de prêtre, il fut inspiré de se retirer dans le desert, & communiqua cette pensée à S. Boniface, qui l'approuva comme venant du ciel. Il lui joignit deux compagnons, les instruisit soigneusement, leur donna sa benediction, & leur dit : Allez dans la forêt Bochone, ainsi nommée, à cause des hestres, & cherchez-y un lieu propre pour des serviteurs de Dieu.

Etant entrez dans ces lieux sauvages, ils ne voyoient que le ciel & la terre couverte de grands arbres. Au bout de trois jours ils arriverent à Hirsfeld, & crurent que c'étoit le lieu que Dieu leur avoit destiné. Ils y bâtirent de petites cabanes couvertes d'écorces d'arbres, & y demeurerent longtems, s'appliquant aux jeûnes, aux veilles & à la priere. Tels furent les commencemens du monastere de Hirsfeld l'an 736. Quelque tems après S.

Sturme alla trouver ſaint Boniface, & lui fit la deſcription de la nouvelle demeure. Saint Boniface lui dit: Je crains que vous ne ſoïez pas en sûreté; car vous ſçavez qu'il y a tout proche des Saxons bien farouches: cherchez un lieu plus éloigné. Saint Sturme étant retourné à ſon deſert prit deux de ſes compagnons avec un bateau pour remonter la riviere de Fulde. Mais après trois jours de chemin ne trouvant rien qui le contentât, il revint à Hirsfeld. S. Boniface l'ayant mandé, il alla le trouver à Friſlar, & lui rendit compte de ce voyage: mais le ſaint évêque lui ordonna de chercher encore, en l'aſſurant que Dieu avoit préparé dans ce déſert une habitation à ſes ſerviteurs. Sturme partit ſeul monté ſur un âne chantant des pſeaumes, & priant continuellement. Il s'arrêtoit où la nuit le prenoit, mais de peur que les bêtes ne mangeaſſent ſon âne, il coupoit du bois, & l'enfermoit d'une maniere de haye: pour lui après avoir fait ſur ſon front le ſigne de la croix, il dormoit tranquillement. Un jour étant arrivé au grand chemin de Maïence, il rencontra une grande multitude de Sclavons qui ſe baignoient dans la Fulde. C'étoit un peuple venu du Nord, qui depuis plus d'un ſiecle ravageoit l'empire, & s'étendoit bien avant dans la Germanie. Ils ſe mocquerent du ſaint homme, mais ils ne lui firent aucun mal. Enfin il trouva un lieu tel qu'il le cherchoit depuis ſi long-tems; & l'ayant bien examiné, & ſoigneuſement remarqué, il en porta la nouvelle à S. Boniface, qui ſçachant que ce lieu appartenoit au prince Carloman, le lui demanda pour y fonder un

monaſtere. Ce que perſonne, ajouta-t'il, n'a encore entrepris dans la partie orientale de votre royaume. Carloman le lui accorda volontiers avec l'étenduë de quatre mille pas tout à l'entour ; & en fit expedier une lettre de donation. Il aſſembla même tous les nobles du païs, & leur perſuada de donner chacun ce qu'ils avoient dans ce lieu deſtiné au monaſtere.

XLV. Fondation du monaſtere de Fulde.

S. Sturme en commença donc avec ſept autres moines l'établiſſement la neuviéme année après la fondation d'Hirsfeld, qui eſt l'an 744. indiction douziéme, le douziéme jour du premier mois, c'eſt-à-dire, de Mars. Au bout de deux mois S. Boniface y vint lui-même avec quantité d'ouvriers, qui aiderent aux moines à défricher le lieu, & à bâtir l'égliſe ; car ils travailloient de leurs mains, & ſe ſervoient eux-mêmes. Le ſaint ſe retiroit pour prier ſur une montagne voiſine, que l'on appelloit pour ce ſujet Mont-l'évêque. Il revint l'année ſuivante, donna aux moines pluſieurs inſtructions ſur leur maniere de vivre, & les fit convenir de n'uſer ni de vin, ni d'aucune boiſſon forte, mais ſeulement de petite bierre. Il leur donna S. Sturme pour abbé, & continua tant qu'il pût de les viſiter tous les ans. Le monaſtere prit le nom de la riviere de Fulde ſur laquelle il étoit bâti.

On y ſuivoit la regle de S. Benoît, & pour la mieux obſerver, les moines s'aviſerent d'envoyer aux grands monaſteres apprendre leurs pratiques ; & S. Boniface chargea S. Sturme de cette commiſſion. Il partit avec deux freres la quatriéme année après la fondation du monaſtere, c'eſt-à-dire l'an

l'an 747. alla à Rome, visita tous les monasteres d'Italie, entr'autres le Mont-Cassin, & emploïa un an entier à ce voïage. A son retour il forma sa communauté de Fulde sur ce qu'il avoit appris des observances les plus parfaites. Le monastere croissoit de jour en jour, plusieurs s'y donnoient avec leurs biens, & sa réputation s'étendoit de tous côtez aux monasteres éloignez. S. Sturme eut la consolation d'y voir environ quatre cens moines, sans compter les novices & d'autres personnes moins considerables, dont le nombre étoit très-grand.

Vita sanct. Lieb. c.10 to. 4. act. p. 251.

Vita S. Greg. Traj. n. 10. to. 4. p. 326.

XLVI. Sainte Liobe, &c.

Vita to. 4. act. p. 249.

S. Boniface fonda aussi en Germanie des monasteres de filles: en quoi il fut principalement aidé par sainte Liobe Angloise & sa parente. Dès sa premiere jeunesse elle fut consacrée à Dieu, & mise dans le monastere de Virburn sous la conduite de l'abbesse Tetta. Elle s'appliquoit au travail des mains, mais encore plus à la lecture, en sorte qu'elle devint sçavante jusques à faire des vers latins, dont elle apprit l'art d'une sainte fille nommée Edburge. Elle le dit dans une lettre à S. Boniface qui commence ainsi: Je vous prie de vous souvenir de l'amitié que vous portiez à mon pere, qui est mort il y a huit ans, & de prier Dieu pour son ame, & pour ma mere votre parente, qui vit encore accablée d'une longue maladie. Il n'y a personne de sa famille en qui j'aïe tant d'esperance qu'en vous. Je vous envoïe ce petit present pour vous faire souvenir de moi malgré la distance des lieux. C'est que S. Boniface étoit dès-lors en sa mission de Germanie, d'où il lui écrivit aussi & aux autres religieuses du même monaste-

apud Bonif. ep. 16.

epist. 25.

re pour leur demander des prieres, afin de s'acquitter dignement de ſon miniſtere. En ces lettres elle eſt nommée Leobiguthe, c'eſt-à-dire aimée de Dieu.

Enſuite S. Boniface pria l'abbeſſe Tetta de lui envoyer Liobe pour ſa conſolation & ſon ſecours : car le merite de cette ſainte fille lui avoit déja attiré une grande réputation. Tetta eut bien de la peine à s'en priver; & S. Boniface l'aïant reçûë en Allemagne, réſolut de s'en ſervir pour y former des religieuſes, comme il ſe ſervoit pour les moines de Sturme, qu'il appelloit ſon ermite. Il bâtit pour elle un monaſtere au lieu qui fut nommé Biſchofsheim, c'eſt-à-dire la demeure de l'évêque, & dont une ville du dioceſe de Maïence conſerve le nom; car le monaſtere ne ſubſiſte plus. Il s'y forma une grande communauté, d'où furent depuis tirées les abbeſſes de pluſieurs autres monaſteres.

Une malheureuſe femme courbée d'infirmité qui
c. 14. couchoit à la porte du monaſtere, & vivoit de ce qu'on lui donnoit de la table de l'abbeſſe, aïant eu un enfant par un crime, le jetta de nuit dans la riviere qui paſſoit près du monaſtere. Une autre femme venant le matin puiſer de l'eau, trouva cet enfant mort, & remplit tout le village de ſes cris, diſant que ces religieuſes baptiſoient ainſi leurs enfans, & infectoient l'eau de la riviere. Tout le peuple s'amaſſa avec indignation; & l'abbeſſe fit revenir auſſi-tôt une religieuſe qui étoit ſortie par ſa permiſſion, & qui proteſta devant Dieu de ſon innocence, le priant de faire connoître la coupable.

L'abbesse assembla les religieuses dans l'oratoire, & leur fit reciter tout le pseautier debout, & les bras étendus en croix, puis marcher en procession autour du monastere trois fois le jour, à Tierce, à Sexte & à None. A la troisiéme fois Liobe en présence de tout le peuple, s'approcha de l'autel, & devant la croix que l'on alloit porter, elle pria Dieu avec larmes étendant les mains vers le ciel, de les délivrer de cet opprobre. Aussi-tôt la malheureuse pecheresse fut saisie du démon, & confessa son crime devant tout le monde. Le peuple rendit gloire à Dieu par de grands cris, les religieuses furent justifiées; mais la coupable demeura possedée tout le reste de sa vie. Sainte Liobe fit plusieurs autres miracles. Elle avoit dans sa communauté une religieuse nommée Thecle, qui l'avoit suivie d'Angleterre, & qui fut abbesse à Chizzingue sur le Mein dans le diocese de Virzbourg.

Othl. lib. 1 c. 15. Act. to. 4. p. 421

XLVII. Baptême *in nomine Patria.* *Za. epist. 9.*

Cependant Virgile & Sidonius prêtres qui travailloient en Baviere sous la conduite de S. Boniface, écrivirent au pape Zacarie, qu'il s'étoit trouvé dans cette province un prêtre, qui ne sçachant point le Latin baptisoit en cette forme: *Baptiso te in nomine Patria & Filia, & Spiritua Sancta*: & que Boniface avoit jugé que l'on devoit réïterer le baptême ainsi donné. Sur quoi le pape lui écrivit, qu'il s'étonnoit de sa décision. Nous ne pouvons, dit-il, consentir que l'on baptise de nouveau ceux que ce prêtre a baptisez ainsi, par une simple ignorance de la langue, sans introduire aucune erreur: puisqu'on ne baptise point ceux-mêmes qui ont été baptisés par les

heretiques, pourvû que ce soit au nom de la Trinité.

AN. 745.

XLVIII.
Gevilieb évêque déposé.
Vita S. Bonif. per Ochl. lib. 1. c. 37.

Vers le même temps, c'est à-dire l'an 745. le prince Carloman par le conseil de S. Boniface fit tenir un concile où l'on examina plusieurs clercs heretiques séduits par Adalbert & par Clement, & l'on déposa Gevilieb évêque de Maïence. Il avoit succedé à son pere Gerold, qui tout évêque qu'il étoit, portant les armes pour repousser les Saxons, fut blessé à mort dans un combat. Pour le consoler on lui donna son fils pour successeur, quoiqu'il fût encore laïque & à la cour. Peu de temps après il suivit le prince Carloman qui marchoit encore contre les Saxons. Les deux armées étant campées de part & d'autre sur une riviere, l'évêque Gevilieb envoïa un valet chez les ennemis s'informer exactement du nom de celui qui avoit tué son pere: l'ayant trouvé il le pria de venir parler à son maître. Ils se rencontrerent à cheval au milieu de la riviere, & Gevilieb lui porta un grand coup d'épée, en disant que c'étoit pour venger la mort de son pere. Le Saxon tomba mort dans l'eau: l'action de Gevilieb ne fut blâmée de personne, & il continua de faire ses fonctions d'évêque.

Mais saint Boniface le reprit dans le concile, soutenant qu'un homme coupable d'homicide ne pouvoit exercer le sacerdoce. Il ajouta, qu'il l'avoit vû de ses propres yeux se divertissant avec des oiseaux & des chiens, ce qui n'étoit point permis à un évêque. Gevilieb fut condamné par le concile & déposé de l'épiscopat. Il menaça d'abord de se pourvoir à Rome: mais ensuite voyant le jugement

du concile, soutenu par l'autorité seculiere, il se soumit.

Ce fut apparemment de ce concile que S. Boniface écrivit à Ethelbade roi des Merciens, car il y parle en son nom & de sept autres évêques : sçavoir, Abel archevêque de Reims, S. Burcard, S. Villebalde & quatre autres moins connus. Il commence par louer ce roi de ses aumônes & de sa vigueur à réprimer les violences & à maintenir la justice & la paix dans son royaume : puis entrant en matiere, il dit : Nous avons appris avec bien de la douleur, que vous n'avez jamais épousé de femme légitime, mais que vous vous abandonnez à la débauche même avec des religieuses. Il lui rapporte les passages de l'écriture qui marquent l'énormité de ce peché, compté entre ceux qui excluent du royaume de Dieu, puis il ajoute : Les payens mêmes punissent l'adultere & la débauche dans l'ancienne Saxe. Si une fille a deshonoré la maison de son pere, ou si une femme a manqué de fidelité à son mari : quelquefois ils la contraignent à se pendre elle-même, & après l'avoir brûlée ils pendent sur le bucher celui qui l'a corrompuë : quelquefois ils assemblent une troupe de femmes, qui menent la coupable par les villages, & lui ayant coupé ses habits jusques à la ceinture, la déchirent en la foüettant, & la picquant avec des couteaux jusques à ce qu'ils la laissent pour morte.

XLIX. Lettre au roi des Merciens. *epist. 19. apud Bar. an. 745. epist. 10.*

1. Cor. VI. 19. 1. Th. 17. VI. 9. Prov. V. 30. VI. 26.

Il lui represente ensuite la consequence de son exemple pour ses sujets : que la nation des Anglois étoit décriée par la débauche en France & en Italie,

qu'en punition de ſemblables crimes Dieu avoit abandonné aux Sarraſins l'Eſpagne, la Provence & la Bourgogne. Que la débauche attire ſouvent l'homicide; parce que les malheureuſes qui ſe ſont laiſſé corrompre, détruiſent leurs enfans pour couvrir leur infamie, & les font périr quant au corps & quant à l'ame.

Il ſe plaint encore que ce roi, ſans reſpecter les privileges des monaſteres, en uſurpe les biens, & ſouffre que les gouverneurs impoſent aux moines & aux prêtres une ſervitude plus grande que ſous ſes prédeceſſeurs, entre leſquels il lui donne l'exemple des rois Ceolred & Oſred morts malheureuſement en punition de ſemblables excès.

epiſt. 8. 10. Il accompagna cette lettre de deux autres: l'une à Edbert archevêque d'Yorc, ſucceſſeur de Vilfrid II. l'autre au prêtre Herefrid en qui le roi avoit confiance. Il leur marque qu'il n'agit en cette occaſion que par affection pour la patrie, par zele pour le ſalut du roi, & pour executer l'ordre du pape, qui l'envoyant prêcher aux peuples de Germanie, l'a chargé de travailler à ramener tous les chrétiens qu'il trouvera égarez du bon chemin. Il prie l'archevêque de lui envoyer quelques ouvrages de Bede, & lui envoye de ſon côté quelques lettres de S. Gregoire qu'il a reçûës de Rome, & qu'il ne croit pas qui ſe trouvent en Angleterre.

L. Adalbert & Clement impoſteurs. *Bonif. epiſt.* 135.

Cependant en execution du concile S. Boniface écrivit au pape Zacarie deux lettres, dont celle qui nous reſte commence ainſi: Depuis près de trente ans que je me ſuis engagé au ſervice du ſaint ſiege.

j'ai toujours accoutumé de lui faire part de tout ce qui m'arrive d'agréable ou de fâcheux, pour être soutenu de ses conseils. Sçachez donc que depuis que vous m'avez ordonné de présider à la province de France, j'ai souffert de grandes persécutions, principalement de la part des faux évêques, des prêtres & des clercs impudiques, dont l'un nommé Adalbert est Gaulois de nation, & l'autre nommé Clement est Ecossois.

Adalbert a été hypocrite dès sa premiere jeunesse, disant qu'un ange lui a apporté de l'extrémité du monde des reliques d'une sainteté merveilleuse, en vertu desquelles il pouvoit obtenir de Dieu tout ce qu'il demanderoit. Par cette industrie il s'est insinué dans plusieurs maisons, & a attiré des femmes & une multitude de païsans, qui disoient que c'étoit un homme d'une sainteté apostolique, & qu'il avoit fait plusieurs miracles. Ensuite il a gagné par argent des évêques ignorans, qui se sont ordonnez absolument, c'est-à-dire sans siége déterminé, contre les canons. Enfin son orgueil a monté jusques au point de se comparer aux apôtres, & de ne vouloir consacrer des églises ni en leur honneur, ni à l'honneur des martyrs, mais en son nom. Il a fait de petites croix & de petits oratoires dans les campagnes, près des fontaines & par tout où il a trouvé bon, & y a fait faire des prieres publiques, en sorte que le peuple quittoit les anciennes églises pour s'y assembler au mépris des évêques, en disant : Nous serons aidez par les merites de saint Adalbert. Il a donné ses ongles & ses cheveux pour les honorer & les porter avec

les reliques de S. Pierre. Enfin ce qui est le plus grand blasphême, il a dit au peuple qui venoit se prosterner à ses pieds & se confesser : Je sçai vos pechez ; vos plus secrettes pensées me sont connuës, il n'est pas besoin de vous confesser : vos pechez passez vous sont remis, allez en paix dans vos maisons, sûrs de votre absolution. Enfin par ses mœurs, son habit, sa démarche, il imite tout ce que l'évangile attribuë aux hypocrites.

L'autre heretique nommé Clement rejette les canons & les conciles, les traitez & les explications des peres, de saint Jerôme, de saint Augustin, de saint Gregoire. Il soutient qu'il peut être évêque après avoir eu deux fils en adultere. Il introduit le Judaïsme, trouvant bon qu'un chrétien épouse la veuve de son frere ; il dit que Jesus-Christ descendant aux enfers en a délivré tous les damnez, même les infideles & les idolâtres, & avance plusieurs autres erreurs touchant la prédestination. C'est pourquoi je vous prie d'écrire au duc Carloman, que ces deux heretiques soient mis en prison, & que personne ne leur parle, ou ne communique avec eux. Saint Boniface envoya cette lettre par le prêtre Deneard avec les pieces qui servoient à la conviction des deux imposteurs. Il y avoit aussi une lettre pour Gemmulus archidiacre de l'église Romaine, ancien ami de S. Boniface, qui fit le rapport au pape de sa lettre & des écrits qu'il avoit envoïez, & poursuivit la tenuë d'un concile contre l'esperance de S. Boniface.

epist. 8. Bonif. epist. Germ. 148. inter Bonif.

LI. Concile de Rome.

Il fut assemblé à Rome le vingt-cinquiéme d'Octobre

ctobre la vingt-sixiéme année du regne de Constantin, la cinquiéme après son rétablissement, indiction quatorziéme, c'est-à-dire, l'an 745. Le pape y présidoit à sept évêques des environs de Rome: il y avoit dix-sept prêtres, les diacres & le reste du clergé étoient presens, c'étoit dans la maison patriarcale de Latran dans la basilique de Theodore; les évangiles étoient au milieu de l'assemblée. Gregoire notaire regionaire & nomenclateur ouvrit l'action en disant: Le venerable prêtre Deneard légat du très-saint archevêque Boniface de la province de Germanie est à la porte, & demande à entrer: qu'ordonnez-vous? On le fit entrer, & il dit: Seigneur, l'évêque Boniface mon maître, aïant, suivant vos ordres assemblé un concile dans la province des François, y a privé du sacerdoce les faux évêques Adalbert & Clement, & les a fait mettre en prison avec l'autorité des princes. Ils demeurent impenitens, & continuent à séduire le peuple. C'est pourquoi je vous presente cette lettre, & vous prie de la faire lire devant le saint concile.

AN. 745.

contre Adalbert & Clement.

To. 6. p. 1556.

Theophane notaire regionaire & sacellaire lût la lettre de saint Boniface que je viens de rapporter, après quoi le pape Zacarie dit: Vous avez oüi ce qui a été lû de ces impies qui se préferent aux apôtres. Les évêques & les prêtres dirent: Ce sont des ministres de satan & des précurseurs de l'antechrist. Quel est le saint qui a jamais donné pour reliques au peuple de ses cheveux ou de ses ongles comme Adalbert? Parce qu'il étoit un peu tard le pape remit à une autrefois l'examen de leur vie & de leurs actions.

AN. 745. Dans la seconde session le pape demanda au prêtre Deneard la vie d'Adalbert, & les autres écrits qu'il avoit en main. On lût d'abord la vie, qui après un titre magnifique commençoit ainsi : Il est né de parens simples, & a été couronné de la grace de Dieu ; car avant sa très-heureuse naissance, sa mere crut voir un veau qui sortoit de son côté droit & qui signifioit la grace qu'il avoit deja reçuë. On n'insera que ce commencement dans les actes du concile ; mais la vie y fut lûë toute entiere, & après cette lecture le pape Zacarie dit : Que dites-vous de ces blasphêmes, mes très-saints freres ? Epiphane évêque dit : Certes, votre sainteté a été inspirée de Dieu d'avertir notre frere Boniface, & les princes des François pour faire assembler un concile après un si long-tems, & vous informer de ces schismes & de ces blasphêmes.

Le pape demanda à Deneard s'il avoit encore quelque piece à faire lire. Voici, dit-il, la lettre dont il se servoit, & qu'il publioit être de Jesus-Christ descenduë du ciel. On la lût avec son titre en ces termes : Au nom de Dieu, ici commence la lettre de notre Seigneur Jesus-Christ, qui est tombée à Jerusalem, & a été trouvée par l'archange saint Michel à la porte d'Ephrem, lûë & copiée par la main d'un prêtre nommé Icoré, qui l'a envoïée à la ville de Jeremie à un autre prêtre nommé Talasius, & Talasius l'a envoïée en Arabie à un autre prêtre nommé Leoban, & Leoban l'a envoïée à la ville de Vetfanie où elle a été reçuë par le prêtre Macruis qui l'a envoïée à la montagne de l'archange saint Michel ;

& la lettre est arrivée par les mains d'un ange à la ville de Rome au sepulchre de saint Pierre, où sont les clefs du royaume des cieux, & les douze prêtres qui sont à Rome, on fait des veilles de trois jours avec des jeûnes & des prieres jour & nuit. AN. 745.

Les actes n'en rapportent pas d'avantage: mais la lettre fut lûë toute entiere, après quoi le pape Zacarie dit: Assurément, mes chers freres, cet Adalbert a perdu le sens; & tous ceux qui reçoivent cette lettre ont aussi peu de jugement que des enfans: mais de peur que les esprits legers ni soient encore trompez, nous ne pouvons laisser cette affaire sans examen. Les évêques en convinrent, & le reste fut remis à une autre session, qui fut la troisiéme.

Le prêtre Deneard y presenta une oraison composée par Adalbert, qui commençoit ainsi: Seigneur, Dieu tout-puissant, Pere de notre Seigneur Jesus-Christ alpha & omega, qui est assis sur le trône souverain, sur les cherubins & les seraphins. Et ensuite: Je vous prie & vous conjure, ange Uriel, ange Raguel, ange Tubuel, ange Michaël, ange Inias, ange Tubuas, ange Sabaoth, ange Simiel. Après que l'oraison eût été lûë toute entiere, le pape Zacarie dit: Que dites-vous à cela, mes freres? Les évêques & les prêtres répondirent: Qu'y a-t'il à faire, sinon de brûler ces écrits, & d'anathematiser les auteurs? Ces noms hors celui de Michel ne sont pas des noms d'anges, mais de démon. Nous ne connoissons suivant l'écriture, les noms que de trois anges, Michel, Gabriël, Raphaël. Le pape Zacaire dit: Vous avez raison de condamner au feu tous les

AN. 745. écrits d'Adalbert. Mais il est à propos de les garder dans nos archives pour sa confusion éternelle. Maintenant puisque tout est lû, il faut songer à les juger l'un & l'autre. Le concile prononça sa sentence contre Adalbert & Clement, reprenant sommairement les crimes de chacun, les déposa du sacerdoce avec anathême contr'eux & leurs sectateurs, s'ils pesistoient dans leurs erreurs. Le pape souscrivit avec tous les évêques & les prêtres. Les trois seances de ce concile portent la même date, comme aïant été tenuës le même jour.

LII. Lettre du pape à S. Boniface. *Zach. epist. 9. ap. Othl. l. 11. c. 7*

Ensuite le pape Zacharie envoïa les actes du concile à S. Boniface avec une grande lettre datée du dernier jour d'Octobre la même année 745. qui sert de réponse à trois lettres de S. Boniface dont il ne nous reste que la seconde. Sur la premiere le pape le console & l'encourage, au sujet des oppositions des mauvais chrétiens, & des incursions des infideles. Rome même, dit-il, a été plusieurs fois ravagée pour ses pechez, mais Dieu a bien voulu la consoler. Ordonnez des jeûnes & des processions à votre peuple, nous joindrons, tout indignes que nous sommes, nos prieres aux vôtres. Ensuite le pape approuve le concile qui venoit d'être tenu, & la résolution des princes François pour ériger un siege métropolitain à Boniface sur la frontiere des païens. Il ajoûte: Quant à ce faux évêque que vous nous avez dit être né dans l'adultere & fils d'un clerc impudique & meurtrier, nourri sans discipline & coupable de plusieurs crimes, qui a consacré plusieurs évêques ses semblables: vous sçavez que nous

vous avons écrit plusieurs fois de ne souffrir dans le ministere aucun homicide impudique ou penitent. Quant aux personnes qu'il a baptisées ou aux églises qu'il a consacrées, informez-vous s'il y a emploïé le nom de la Trinité, & s'il étoit alors en exercice du sacerdoce, & les approuvez en ce cas. On croit que ce faux évêque est Gevilieb de Maïence. Le pape approuve encore ce qui avoit été ordonné au concile de Leptine, que chaque famille des serfs de l'église païeroit douze deniers par an, pour subvenir aux guerres contre les infideles, Sarrasins, Saxons & Frisons. Quant aux prêtres déposez pour leurs crimes, qui au lieu de faire penitence dans des monasteres alloient à la cour demander qu'on leur donnât des biens d'églises, pour les dissiper en menant une vie seculiere, le pape dit qu'il en a écrit aux princes François.

AN. 745.

Sur la seconde lettre qui est celle qui fut lûë au concile de Rome touchant Adalbert & Clement, le pape dit ce qui a été fait en ce concile, & en envoïe les actes. Sur la troisiéme il dit: Quant à cet autre séducteur nommé Gevilieb, ci-devant évêque, qui sans avoir consulté personne, vient nous trouver, quand il sera arrivé on fera ce qu'il plaira à Dieu. Enfin le pape approuve le choix que l'on avoit fait de Cologne pour le siege de Boniface. Cette lettre lui fut envoïée par les soins de l'archidiacre Gemmulus, qui lui écrivit aussi de son chef une lettre d'amitié; & comme saint Boniface lui avoit envoyé un vase d'argent & un drap de toile, il lui envoya de son côté deux livres de poivre, quatre

ap. Bonif. ep. 148.

AN. 747.

Coint. an. 746. n. 34.

onces de canelles & quelques autres aromates.

Après la soumission de Gevilieb on jugea plus à propos d'établir saint Boniface à Maïence. Cette église avoit été dans les premiers tems metropole de la province Romaine nommée la premiere Germanie, ensuite elle fut soumise à Cologne, qui devint metropole des deux Germanies. Wormes étant devenuë metropole de ces deux provinces, Maïence lui fut soumise : enfin on lui rendit la dignité de metropole en faveur de saint Boniface. Alors sa jurisdiction s'étendit sur treize évêchez: Strasbourg, Spire, Wormes, Cologne, Liege, Ausbourg, Virtzbourg, Burabourg transferé depuis à Paderborn, Erfort, Eichstat, Constance & Coire.

LIII. Concile de Cloveshou.

To. 6. conc. p. 1565.

Cuthbert archevêque de Cantorberi & Ethelbalde roi des Merciens profiterent des avis que saint Boniface leur avoit donnez, comme il paroît par un concile national d'Angleterre tenu à Cloveshou au commencement de Septembre l'an 747. l'indiction quinziéme finissant. Avec l'archevêque Cuthbert s'y trouverent l'évêque de Rochester, trois évêques du païs des Merciens, deux d'Oüessex, un d'Estangle, un d'Essex, un de Sussex, deux de deux autres provinces. C'étoit en tout douze évêques. Il y avoit aussi plusieurs prêtres & moindres clercs, & le roi Ethelbalde y assistoit en personne avec les grands de son royaume. L'archevêque y presenta deux lettres du pape Zacarie, qui furent lûës & expliquées en langue vulgaire: contenant des avis salutaires à tous les habitans de la grande Bretagne, pour mener une vie plus réglée, avec des menaces d'anathême con-

tre ceux qui les méprisoient. Il y a apparence qu'on lût aussi la lettre de S. Boniface à Cuthbert, puisqu'elle se trouve à la tête de ce concile. An. 747.

Les prélats Anglois ayant conferé ensemble, & examiné les homelies de S. Gregoire, & les decrets des peres, formerent trente canons, qui ne contiennent gueres que les avis generaux aux évêques de remplir leurs devoirs, & suivre les anciennes regles: toutefois on y peut observer quelques particularitez. Quoique l'église n'approuve point l'abus par lequel *can. 5.* des seculiers se sont mis en possession de quelques monasteres, l'évêque ne doit pas laisser de les visiter, & de pourvoir qu'ils ne manquent pas de prêtres. Tous les prêtres doivent sçavoir expliquer en *c. 10.* langue vulgaire le symbole, l'oraison dominicale, les paroles de la celebration de la messe & de l'administration du baptême, & des autres offices ecclesiastiques. Ils chanteront modestement & simple- *c. 12.* ment suivant l'usage de l'église, & ceux qui ne peuvent chanter, se contenteront de prononcer en lisant. On observera les fêtes de toute l'année suivant *c. 13.* le martyrologe Romain. C'est la premiere fois que je trouve qu'il en soit fait mention, & ce concile *c. 17.* entend apparemment celui de Bede. On ordonna en particulier la fête de S. Gregoire & celle de S. Augustin son disciple le vingt-sixiéme de Mai. On ex- *c. 23.* horte à la fréquente communion non-seulement les moines; mais entre les laïques, les enfans qui vivent encore dans l'innocence, & les personnes plus âgées qui cessent de pecher. En exhortant à *c. 26.* l'aumône le concile blâme l'abus qui commençoit

AN. 747. à s'introduire : de prétendre par des aumônes diminuer ou commuer les peines canoniques imposées par le prêtre, pour la satisfaction des pechez. L'aumône doit plûtôt augmenter la penitence : mais elle ne dispense pas de prier & de jeûner, principalement ceux qui ont besoin de mortifier leur chair, pour remedier aux pechez qu'elle leur a fait commettre. *c. 27.* Il condamne aussi ceux qui prétendoient s'acquitter de leurs penitences par d'autres personnes qui jeûnoient ou chantoient des pseaumes pour eux. La même chair, dit-il, qui a porté au peché doit être punie : & s'il étoit permis de satisfaire par autrui, les riches se sauveroient plus aisément que les pauvres, contre la parole expresse de l'évangile. *Matth. xix. 23.* L'archevêque Cuthbert envoïa aussi-tôt par un de ses diacres les actes de ce concile à saint Boniface de Maïence, qui l'en félicita par une lettre obligeante.

LIV. Retraite de Carloman.

Act. SS. Ben. to. 3. p. 123.

La même année 747. le prince Carloman quitta le monde. Il avoit donné de grandes preuves de sa valeur, par les victoires qu'il avoit remportées sur les Allemands, les Bavarois & les Saxons; mais il en avoit encore plus donné de sa pieté & de son amour pour la religion, en protegeant S. Boniface, faisant tenir plusieurs conciles, & répandant ses liberalitez sur les lieux saints. Enfin se voyant veuf, il renonça au monde, tant par le désir du ciel, que par le regret d'avoir fait tuer une grande multitude d'Allemands rebelles en 746. *Contin. Fredeg. c. 115. 116. An. Fuld.* Il se retira donc l'année suivante septiéme de son regne, laissant à son frere Pepin ses états, c'est-à-dire, la France Orientale, avec la tutelle de son fils Drogon.

Carloman

Carloman prit le chemin de Rome, & passa premierement au monastere de saint Gal fondé depuis vingt-sept ans au lieu de la retraite & de la sépulture de ce saint. Il y avoit une église servie par quelques clercs, & les miracles qui s'y faisoient, y attiroient un grand concours de peuple, & beaucoup d'offrandes. On y donna même des terres, mais Valdram seigneur du lieu voyant que l'on abusoit de ce revenu, & qu'il pouvoit suffire à une communauté de moines, demanda à Victor comte de Coire un saint prêtre nommé Othmar ou Audomar qu'il avoit dans sa maison, & lui donna cette église avec ses dépendances. Pour mieux affermir l'ouvrage, Valdram alla trouver Charles Martel, & lui ceda la proprieté de l'hermitage de saint Gal, le priant d'y établir Othmar: ce que le prince accorda, & ordonna d'y fonder un monastere. Tels furent les commencemens de la fameuse abbaye de Durgauge ou de saint Gal qui devint une des plus celebres écoles d'Allemagne. On en rapporte la fondation à l'an 720. Carloman y alla donc faire ses prieres, & écrivit à son frere Pepin, de faire à sa consideration quelque donation à ce monastere, puisqu'il ne pouvoit plus le faire lui-même, ayant tout quitté, & Pepin l'executa.

Sup. liv. XXXVIII. n. 8. Act. SS. tom. 2. p. 255. Mirac. c. 11.

Carloman continua son voyage, & étant arrivé à Rome avec quelques-uns de ses plus fideles serviteurs, il offrit à saint Pierre plusieurs dons, entre autres un grand arc d'argent pesant soixante & dix livres, c'est à-dire 105. marcs. Il s'offrit lui-même au saint apôtre, & reçut l'habit monastique de la main

Anast. in Zach.

du pape. Ensuite il se retira au mont Soracte, & y bâtit un monastere en l'honneur du pape saint Silvestre; car on disoit que ce saint pape s'y étoit caché pour fuir la persecution. Carloman demeura quelque tems en ce monastere; mais plusieurs nobles François allant à Rome acquitter leurs vœux, se croïoient obligez de venir en passant saluer un prince qui avoit été leur maître. Ainsi Carloman importuné de ces frequentes visites, quitta le mont Soracte, & passa au Mont-Cassin dans le monastere de S. Benoist, où il s'engagea par serment de passer le reste de ses jours: c'est-à-dire, qu'il y fit vœu de stabilité suivant la regle. L'abbé Petronax vivoit encore, & Carloman s'exerça sous sa conduite aux pratiques les plus rigoureuses de la vie monastique: on dit même qu'il servoit à la cuisine, gardoit les troupeaux à la campagne, & travailloit au jardin.

Chr. Cass. l. 1. c. 7.

LV. Retraite de Rachis.

Anast. in Zacar.

Peu de tems après Rachis roi des Lombards se retira aussi au Mont-Cassin, à quoi ne contribuerent pas peu les exhortations du pape Zacarie. Car aprenant que Rachis avoit assiegé Perouse, il alla le trouver, lui fit de grands presens, & le pria si fortement, qu'il lui persuada de lever le siege. Il fit plus, il lui inspira tellement l'amour des choses spirituelles, que peu de jours après Rachis renonça à la dignité roïale qu'il avoit portée cinq ans & demi, depuis la mort de Luitprand. Il vint à Rome, reçut l'habit monastique de la main du pape Zacarie, & se retira au Mont-Cassin, où il finit ses jours. On y montroit encore trois cens ans après une vigne qui portoit son nom, & que l'on disoit qu'il avoit

Chr. Cass. l. 1. c. 8.

plantée & cultivée de ses mains. Sa femme Tasia & sa fille Ratrude s'étant retirées avec lui, bâtirent dans le voisinage, par la permission de l'abbé Petronax, un monastere de filles au lieu nommé Plombarioles, où elles donnerent de grands biens, & y passerent le reste de leur vie dans une grande regularité. La retraite de Rachis arriva l'an 750. & il eut pour successeur dans le roïaume des Lombards son frere Astolfe. Gisulfe duc de Benevent neveu du roi Luitprand étant venu au Mont-Cassin, fut si édifié de la pieté des moines, qu'il donna au monastere tout le territoire d'alentour: & sa femme nommé Scauniberge changea un temple d'idoles, qui étoit sur le Mont-Cassin, en une église à l'honneur de saint Pierre, où elle mit des images, & ce qui étoit necessaire pour le service divin. L'abbé Petronax mourut vers l'an 750. après avoir gouverné ce monastere trente-deux ans. Il en fut le sixiéme abbé depuis saint Benoist, & eut pour successeur Optat.

Acta SS. Ben. tom. 3. p. 697.

LVI. Lettre du pape Zacarie en France.

Pepin avoit envoyé à Rome le prêtre Ardobane du consentement des évêques, des abbez & des seigneurs pour consulter le pape Zacarie sur plusieurs points de discipline, qui se rapportoient à trois chefs principaux, l'ordre épiscopal, la penitence des homicides & les conjonctions illicites. Les seigneurs François envoyerent aussi au pape pour lui donner part du choix qu'ils avoient fait de Mayence pour être metropole; & saint Boniface lui ecrivit par saint Burchard évêque de Virsbourg, qui alloit à Rome, se plaignant du prêtre Virgile, qui ayant

AN. 747. rapporté de Rome une réponse favorable touchant le baptême administré en mots barbares, s'étoit
Sup. n. 47. vanté à son retour, que le pape l'avoit renvoyé, pour succeder au premier mourant des quatre évê-
Sup. n. 23. ques que S. Boniface avoit établis en Baviere : qu'il semoit de la division entre Boniface & le duc Odilon, & qu'il enseignoit quelques erreurs. Tout cela paroît par les réponses du pape Zacarie.

Zacar epist. 7. La premiere est adressée à Pepin maire du palais, aux évêques, aux abbez & aux seigneurs de France, qu'il exhorte à continuer de faire chacun leur devoir : les seculiers en combattant contre les infideles, les ecclesiastiques en les assistant de leurs prieres & de leurs conseils. Ensuite il répond à vingt-sept articles touchant l'autorité des métropolitains, les évêques, les prêtres & les autres clercs coupables ou condamnez : les prêtres rebelles ou vagabonds : la continence des clercs, les conjonctions illicites & les homicides. Sur tous ces articles le pape ne fait que rapporter les anciens canons contenus dans le code de l'église Romaine : c'est-à-dire, les canons des apôtres, de Nicée, d'Antioche & les autres, avec les decretales des papes. Ce qui semble montrer que ces canons étoient alors peu connus deçà les Alpes.
Epist. 8. ap. Othol. lib. 11. c. 8. Cette lettre est accompagnée d'une particuliere à saint Boniface, par laquelle le pape lui recommande de faire assembler un concile, où ces décisions soient luës : & d'y faire aussi amener les trois sacrileges Adalbert, Godolsace & Clement, afin que leur cause y soit encore exactement revûë. Il ajoûte : Que s'ils persistent dans leur opiniâtreté à se dire inno-

cens, envoyez-les nous avec deux ou trois évêques des plus vertueux & des plus sages, afin que leur affaire soit approfondie & terminée devant le saint siege. On ne connoît point d'ailleurs Godolsace : mais il est remarquable que le pape renvoye encore sur les lieux la cause d'Adalbert & de Clement déja jugez au concile de Rome : peut-être parce qu'ils n'y avoient pas été présens. Cette lettre est datée du cinquiéme de Janvier, la vingt-huitiéme année du regne de Constantin, la sixiéme de son rétablissement, indiction quinziéme : ces deux derniers caracteres marquent l'an 747. & paroissent les plus sûrs.

LVII. Réponse à saint Boniface. *Epist. 10. ap. Othol c. 9.*

L'année suivante le pape écrivit à saint Boniface, répondant en même tems à plusieurs lettres. La premiere question étoit touchant le baptême, dont saint Boniface ne croyoit pas que la validité dépendît de la vertu du ministre ; & le pape lui confirme cette verité. Mais il veut que l'on baptise ceux dont le baptême est incertain, ou n'a pas été administré au nom des trois personnes de la Trinité : & il ne parle point de baptiser sous condition. Il ajoûte : Vous m'avez dit que vous avez trouvé des imposteurs en beaucoup plus grand nombre que les prêtres catholiques, qui portent faussement le nom d'évêques & des prêtres, sans avoir jamais été ordonnez par de vrais évêques : se moquant des peuples, & troublant le ministere de l'eglise : trompeurs & vagabonds: coupables d'homicides, d'adulteres & de crimes abominables : hypocrites & sacrileges. Plusieurs esclaves fugitifs qui s'étant fait tonsurer, se transformerent en ministres de J. C. qui vivent

p. 1519. D.

AN. 748. à leurs fantaisies, sans reconnoître d'évêques : au contraire le peuple les soutient contre les évêques, de peur qu'ils ne repriment leurs mœurs criminelles. Ils assemblent à part le peuple qui les approuve dans des lieux champêtres & des maisons des païsans, où ils se puissent cacher. Ils ne prêchent point aux païens la foi catholique, & ne la sçavent pas eux-mêmes. Ils n'enseignent pas aux catecumenes les paroles solemnelles de la profession de foi, & des renonciations au démon, & ne font point sur eux le signe de la croix avant le baptême. Par tout où vous trouverez ces ministres de satan, privez-les du sacerdoce en concile provincial, & les soumettez à la regle monastique, pour finir leur vie en penitence. S'ils ne se convertissent pas, vous ne perdrez pas le merite de vos instructions. On voit ici quels étoient les faux freres que saint Boniface avoit à combattre dans le cours de sa prédication.

Le pape condamne ensuite un prêtre Ecossois nommé Samson, qui soutenoit qu'on pouvoit devenir chrêtiens sans baptême, par la seule imposition des mains de l'évêque ; & plus bas il ajoute : Vous nous avez écrit aussi de ce Virgile, que nous ne sçavons si on nomme prêtre, qui parce que vous le confondez sur ses erreurs, s'efforce de vous nuire en semant la division entre vous & Odilon duc de Baviere, & disant que nous l'avons employé, pour remplir la place d'un des quatre évêques que vous y avez ordonnez. Quant à sa perverse doctrine, s'il est prouvé qu'il soutienne qu'il y a un autre monde, & d'autres hommes sous

la terre, un autre soleil & une autre lune, chassez-le de l'église dans un concile, après l'avoir dépoüillé du sacerdoce. Nous avons aussi écrit au duc de Baviere de nous l'envoyer, afin de l'examiner nous-même, & le juger suivant les canons. Nous avons écrit à Virgile même & à Sinodius des lettres menaçantes, & nous vous croyons plûtôt qu'eux. Le pape témoigne dans cette même lettre approuver un écrit touchant la foi, que S. Boniface lui avoit envoyé en son nom & des autres évêques de France, & rend graces à Dieu, de ce qu'il les a ramenez à l'unité du saint siege. Il écrit une lettre particuliere à ces évêques, où il en nomme treize des quatre provinces de Mayence, de Reims, de Rouen & de Sens. Il les louë de leur union entr'eux à l'église Romaine, & les exhorte à agir de concert avec Boniface légat du saint siege.

AN. 748.

Epist. 12.

Saint Boniface avoit demandé que le pape envoyât un évêque en France, à quoi il répond : Tant que Dieu vous conservera, il n'est point necessaire d'y en envoyer d'autre qui tienne votre place. Envoyez ceux que vous jugerez à propos prêcher l'évangile dans le lieu que vous reglerez, & procurez la tenuë des conciles. Il approuve ensuite le choix que les François avoient fait de Mayence pour être la metropole & le siege de Boniface. Il lui conseil-seil de ne le point quitter ; mais il lui permet pour le soulagement de sa vieillesse, d'ordonner évêque celui qu'il trouvera digne de lui succeder, c'est-à-dire, un coadjuteur. Cette lettre est datée du premier de Mai la vingt-neuviéme année de Constantin, in-

AN. 751.

diction premiere, qui est l'an 748. On en trouve une autre datée de trois ans après l'an 751. par laquelle le pape confirme en faveur de S. Boniface & de ses successeurs la dignité de métropole à l'église de Mayence: declarant qu'elle a sous elle les villes de Tongres, Cologne, Wormes, Spire & Utrect, & toutes celles de Germanie où Boniface avoit établi la foi.

Zac. epist. 13. ap. Othol. c. 14.

To. 6. conc. p. 1530. Othol. lib. 11. c. 11. Bonif. epist. 141

Cette lettre accompagna la réponse d'une que S. Boniface avoit envoyée au pape par le prêtre Lulle, où il lui disoit entr'autres choses: Il y a dans une vaste forêt un lieu sauvage au milieu des peuples de notre mission, où nous avons bâti un monastere, & établi des moines qui vivent selon la regle de saint Benoît dans une étroite abstinence, sans chair, ni vin, ni biere, sans serviteurs, contens du travail de leurs mains. J'ai acquis ce lieu par le moyen des personnes pieuses, & principalement de Carloman ci-devant prince des François, je l'ai dedié au Sauveur, & je me propose avec votre consentement, de m'y reposer quelque jour pour le soulagement de ma vieillesse, & d'y être enterré après ma mort. On voit bien que c'est l'abbaïe de Fulde.

Epist. 11. ap. Othol. c. 12. Epist. 14. Othol. 11. c. 15.

Le pape Zacarie répondant à cette lettre accorde à saint Boniface un privilege pour le monastere de Fulde, & il y en a une lettre séparée, par laquelle le pape l'exempte de la jurisdiction de tout autre évêque excepté du saint siege; ensorte qu'aucun n'entreprenne d'y celebrer la messe s'il n'y est invité par l'abbé. C'est le premier exemple que je sçache d'une pareille exemption,

Le

Le pape continuë dans la lettre principale à répondre aux questions que Lulle avoit proposées dans un memoire, & défend aux chrétiens de manger de plusieurs viandes: soit par rapport à la santé, soit pour raprocher ces barbares des mœurs des autres peuples. Il ajoute: Quant au feu pascal notre tradition est, que le jeudi-saint pendant que l'on consacre le saint chrême, on rassemble l'huile de toutes les lampes de l'église en trois grandes lampes, que l'on met dans un lieu secret de l'église à l'imitation de l'interieur du tabernacle; & on prend soin qu'elles brûlent continuellement, en sorte que cette huile puisse suffire jusqu'au troisiéme jour. Mais nous n'avons point de tradition des cristaux dont vous parlez. C'étoit des miroirs ardens ou des pierres pour faire du feu nouveau. On voit ici que l'usage present de l'église Romaine de battre le fusil pour allumer le cierge pascal n'est pas de la premiere antiquité. Le pape continuë: Il seroit bon de ne point ordonner des prêtres avant trente ans; mais en cas de necessité, on les peut ordonner à vingt-cinq ans, suivant la loi du service des levites. Les ordinations que vous avez faites hors des temps légitimes, y étant obligé par la necessité & la pauvreté des ordinands; nous prions Dieu de vous les pardonner, parce que c'est le zele de la foi qui vous a fait agir. Telles étoient alors les dispenses des indulgences pour une faute commise, non des permissions de la commettre. Les prêtres promûs de l'état laïque après avoir commis des crimes, qui n'ont été découverts que depuis leur ordination, doivent être dé-

art. 1.
art. 9.
art. 5.
art. 7.
art. 11.
13.

An. 751. poüillez de l'habit sacerdotal, & mis en penitence.

8. Quant à Milon & ses semblables qui nuisent beaucoup aux églises, exhortez-les suivant le précepte de l'apotre : s'ils vous écoutent, ils sauveront leurs ames, sinon vous ne perdrez pas votre recompense. C'est Milon usurpateur du siege de Reims, qui vécut encore deux ans, & fut tué à la chasse par un sanglier l'an 753. dans une forêt près de Tréves qui porte encore son nom. Le pape ajoute: Pour cet
10. évêque meurtrier & debauché, qui après sa dégra-
15. dation veut encore s'attribuer les biens de l'église, il faut le rejetter avec horreur. Ce dernier est Gevilieb, qui voulut quelque temps retenir les biens de l'église de Maïence : mais ensuite il donna à l'église tout ce qu'il avoit, qui étoient des troupeaux & des esclaves, & se contenta d'une terre qu'on lui donna pour subsistance où il vécut quatorze ans chrétiennement, observant l'hospitalité, sans se montrer à Maïence, si ce n'est quelquefois le jeudi-saint pour laver les pieds dans l'église par humilité. Enfin il mourut penitent l'an 765.

1. Tim. IV. 2.

Brouver. VII. Annal. Trevir.

Ser. I I. rer. Mog.

Le pape Zacarie continuë dans sa lettre à saint Boniface: Quand les payens vous persecutent, si vous pouvez, continuez de les prêcher : si vous ne pouvez les souffrir, vous avez le précepte du Seigneur, de passer à une autre ville. Pour les esclaves qui habitent dans les pays des chrétiens, n'hésitez point à leur faire payer tribut, afin qu'ils reconnoissent que cette terre a un maître; autrement ils pourroient quelque jour se l'attribuer comme pro-

pre. Ces esclaves étoient encore païens. Enfin S. Boniface avoit demandé en combien d'endroits du canon de la messe, il falloit faire des signes de croix: ce que le pape marqua dans un mémoire particulier dont il chargea le prêtre Lulle. Cette lettre est datée du quatriéme de Novembre la trente-deuxiéme année de Constantin, indiction cinquiéme, qui est l'an 751. AN. 751. 17.



LIVRE QUARANTE-TROISIEME.

AN. 752.

I. Pepin roi de France. *Ann. Boisel. an. 749. Fuld. an. 751.*

SAINT Burchard évêque de Virsbourg traita à Rome une affaire plus importante que celles dont il a été parlé. Car il y fut envoyé avec Fulrad chapelain du prince Pepin, pour consulter le pape Zacarie touchant les rois de France, qui depuis long-temps n'en avoient plus que le nom sans aucune autorité: sçavoir s'il étoit à propos que les choses demeurassent en cet état. Le pape répondit que pour ne point renverser l'ordre, il valoit mieux donner le nom de roi à celui qui en avoit le pouvoir. Cette réponse étant rapportée en France, Pepin fut élu roi suivant l'usage des François, & sacré par les mains de S. Boniface archevêque de Maience, accompagné de plusieurs autres évêques. Sa femme Bertrade fut aussi reconnuë reine: & cette action se passa à Soissons l'an 752. & comme l'on croit le premier jour de Mars. Pepin regna plus de seize ans, & en lui commença la seconde race des rois de France. Childeric III. dernier roi de la premiere race, jeune prince foible & méprisé, fut enfermé dans le monastere de Sitiu ou de S. Bertin, & son fils Theodoric dans celui de Fontenelle.

Ann. Petav. 752. Metens. 750. V. Mabill. tom. 4. act. SS. p. 88. n. 4. cont. 3 Fredeg. c. ultim. Fragm. inter opera Gregor. Tur. p. 199. Coint. an. 752. n. 194.

Fulrad qui eut part à cette négociation nâquit en Alsace de parens nobles, & y posseda de très-grands biens. Il étoit prêtre & archichapelain du palais, ou comme il est nommé ailleurs, archiprêtre de France, c'est-à-dire que tout le clergé du palais étoit

Chr Fontenell. c. 13. ann. Fuld. 752.

Elog. to. 4. Act. sanct. Ben. p. 334.

ſous ſa conduite. On voit par une lettre que S. Boniface lui écrivoit combien il étoit perſuadé de ſon crédit auprès du roi Pepin. Dès la neuviéme année du regne de Chilperic, c'eſt-à-dire l'an 750. il étoit abbé de S. Denis en France. Il fonda en ſon pays les monaſteres de Leberau & de S. Hyppolite aujourd'hui S. Bilt près de Scheleſtat, S. Privat dans le dioceſe de Metz, & quelques autres.

Bonif. ep. 92.

II. Concile de Verberie.

Le roi Pepin, la ſeconde année de ſon regne, qui fut l'an 753. tint à Verberie l'aſſemblée de la nation, où furent faits, comme l'on croit, vingt-un canon de diſcipline eccleſiaſtique. Ils regardent les mariages pour la plûpart. Le mariage au troiſiéme degré de parenté eſt nul : enſorte qu'après la pénitence faite les parties ont la liberté de ſe marier à d'autres. Au quatriéme degré on leur impoſe ſeulement pénitence ſans les ſéparer : mais on n'accorde point de permiſſion pour contracter un tel mariage. Celui qui a commis inceſte avec ſa belle fille, ſa bellemere, ſa belle-ſœur, ou la couſine de ſa femme, ne peut jamais ſe remarier ni à elle ni à autre : & la femme coupable de même. Mais la partie innocente peut ſe remarier : ce qu'il faut entendre après la mort de l'autre. Si une femme a conſpiré contre la vie de ſon mari, & qu'il ait tué un homme en ſe défendant, il peut la quitter & ſe remarier quand elle ſera morte : ce qu'il ne pourroit s'il étoit jugé coupable d'homicide. Mais la femme criminelle ne pourra jamais ſe remarier. En un mot une partie de la penitence des grands crimes étoit d'exclure du mariage pour toujours.

Coint. an. 753. n. 1. tom. 6. conc. p. 157. to. 1. Capitul. p. 161. can. 1.

c. 2. 10. 11. 12. 18.

c. 5.

AN. 753. Il n'étoit point permis à un autre d'épouser celle qui avoit été femme légitime ou illegitime d'un c. 4. prêtre. Le prêtre qui a donné le voile à une femme malgré elle, sera déposé. Elle ne peut recevoir le voile que du consentement de son mari : mais s'il c. 6. 13. y a consenti, il ne peut en épouser une autre. La servitude rend le mariage nul : ensorte que celui qui a épousé une femme serve la croyant libre, peut en épouser une autre. Il en est de même de la fem- c. 19. me libre, qui a épousé un serf dont elle ignoroit l'état. Les esclaves mariez & vendus séparement, c. 16. doivent être exhortez à demeurer comme ils sont. Défense aux clercs de porter des armes. Les ordina- c. 14. tions faites par des évêques vagabonds sont nulles. Ce sont les canons de ce concile les plus importans & les plus intelligibles.

III. Mort du pape Zacarie. *Anast.*

Le pape Zacarie mourut au mois de Mars de l'année 752. indiction cinquiéme, après avoir tenu le saint siége dix ans, trois mois & quatorze jours. Des marchands Venitiens ayant acheté à Rome quantité d'esclaves de l'un & de l'autre sexe, les vouloient mener en Afrique pour les vendre aux infideles. Le pape l'empêcha parce que ces esclaves étoient baptisez ; & ayant rendu aux Venetiens le prix qu'ils en avoient donné, il les mit tous en liberté. Il rebâtit presque à neuf le palais patriarcal de Latran : il y fit une sale à manger ornée de marbre, de mosaïques & de peintures : & une autre devant les archives, où il fit peindre une carte universelle du monde. Il mit à l'église de S. Pierre dans une armoire tous les livres necessaires pour les leçons des matines pen-

dant toute l'année. Il donna vingt livres d'or de revenu pour l'huile du luminaire de la même église; & pour l'autel un tapis tissu d'or & orné de pierreries, où étoit représentée la nativité de notre Seigneur. Il fit faire à ses dépens une couronne d'argent du poids de six vingt livres pour porter des cierges ou des lampes. Il acquit plusieurs fermes à l'église par diverses donations, & fit plusieurs bâtimens considerables. Ayant trouvé au palais patriarcal le chef de S. George enfermé dans une châsse avec une inscription Grecque qui le faisoit connoître, il fut ravi d'avoir découvert ce tresor, assembla aussi-tôt le peuple, & transporta solemnellement la relique à la diaconie de S. George au Voile d'or, où il se fit plusieurs miracles.

Ce pape établit une distribution d'aumônes, que l'on portoit fréquemment du palais patriarcal aux pauvres & aux pelerins qui demeuroient à S. Pierre. Il en fit aussi distribuer aux pauvres & aux malades de tous les quartiers de Rome. Il aimoit fort ses clercs, & augmenta plus qu'au double leurs pensions annuelles, les traitant comme un bon pere, & les soulageant en tout. Le peuple même vécut en sureté & en joye sous son pontificat. Il traduisit les dialogues de S. Gregoire en Grec, qui étoit sa langue maternelle, en faveur de ceux qui n'entendoient pas le Latin. En trois ordinations au mois de Mars, il fit trente prêtres & cinq diacres, & d'ailleurs quatre-vingt cinq évêques. Enfin il fut enterré à S. Pierre le quinziéme de Mars, jour auquel l'église l'honore entre les saints. Le saint siége vacqua quinze jours. *Martyr. R. 15. Mart.*

IV. Estienne second pape. *Anast.*

Après la mort du pape Zacarie, tout le peuple élut pour lui succeder un prêtre nommé Etienne, & le mit en possession du palais patriarcal de Latran, mais le troisiéme jour à son reveil s'étant assis pour regler ses affaires domestiques, tout d'un coup il perdit la parole & la connoissance, & mourut le lendemain. Comme il n'avoit point été sacré, on ne le compte point entre les papes.

Ensuite tout le peuple s'assembla dans l'église de sainte Marie majeure, où après avoir imploré la misericorde de Dieu & le secours de la sainte Vierge, i's élurent tout d'une voix un diacre aussi nommé Etienne second du nom. Il étoit Romain de naissance, fils de Constantin, qui le laissa en bas âge, mais il fut élevé dans le palais de Latran près des papes, & ils le firent passer par tous les ordres ecclesiastiques jusques au diaconat. Après son élection on le porta selon la coutume à l'église de Latran: on le mit en possession du palais patriarcal, & il tint le saint siege cinq ans & vingt-huit jours. Il aimoit l'église, conservoit les traditions avec une grande fermeté, préchoit avec force la parole de Dieu, & étoit toujours prêt à secourir les pauvres, & assister les veuves & les orphelins. Dès le commencement de son pontificat il rétablit dans Rome quatre anciens hôpitaux abandonnez depuis long-temps, & en fonda un cinquiéme pour cent pauvres. Il en fit deux hors de Rome près l'église de S. Pierre, y donna de grands biens, & les unit à perpetuité aux deux diaconies de la sainte Vierge & de S. Sylvestre qui étoient au voisinage.

Cependant

Cependant Aſtolfe roi des Lombards profitant de la foibleſſe des Grecs aſſiegea Ravenne, & la prit. L'exarque Eutychius s'enfuit en Grece; & l'exarcat finit ainſi en Italie après avoir duré environ cent quatre-vingt ans, depuis Longin établi ſous Juſtin le jeune. Aſtolfe pouſſant ſa conquête attaqua enſuite la duché de Rome; ce qui obligea le pape Etienne à lui envoïer le troiſiéme mois de ſon pontificat le diacre Paul ſon frere avec Ambroiſe primicier, chargez de grands preſens pour traiter de la paix qu'ils lui firent promettre pour quarante ans. Mais il la rompit au bout d'environ quatre mois, & fit de grandes menaces contre le pape & le peuple Romain, voulant ſe rendre maître de toute la province, & charger la ville d'un tribut annuel d'un ſou d'or par tête. Le pape lui envoya les abbez de ſaint Vincent près du Vulturne, & de ſaint Benoît du mont-Caſſin, pour lui demander la conſervation de la paix: mais Aſtolfe ſans même les écouter, les renvoya avec mépris à leurs monaſteres: leur faiſant promettre de ne pas retourner au pape, qui l'aïant appris eut recours à Dieu ſuivant ſa coutume.

Rub. hiſt. Rav. l. 4 p. 211.

Sup. liv. XXXIV. n. 20.

V. Monaſtere de Nonantule.

Acta ſanct. Ben. to. 5. init.

La reine Giſeltrude femme d'Aſtolfe avoit un frere nommé Anſelme, qui après avoir été duc de Frioul quitta le monde, & l'an 750. fonda le monaſtere de Fanan à ſept lieuës ou vingt-deux milles de Modene par la liberalité du roi ſon beau-frere. Après qu'Anſelme y eut demeuré quelque tems, le roi lui donna encore la terre de Nonantule à deux lieuës de Modene; qu'Anſelme & ſes moines défricherent

par le travail de leurs mains, & y fonderent une église & un monastere la troisiéme année du regne d'Astolfe, c'est-à-dire, l'an 752. L'année suivante l'église fut consacrée en l'honneur de tous les apôtres par ordre du pape Etienne II. & par les mains de Sergius archevêque de Ravenne. Astolfe confirma cette donation par une charte où il oblige seulement les moines à luï fournir quarante brochets au grand carême, & autant au carême de S. Martin, c'est-à-dire, à l'Avent. Astolfe alla à Rome avec Anselme, & offrit cette lettre sur le corps de saint Pierre pour marque de sa soumission au saint siége. Le pape revêtit Anselme de l'habit monastique, lui donna le bâton pastoral, le consacrant abbé, & le recommanda à l'archevêque Sergius, qui étoit present avec plusieurs autres évêques, car cette ceremonie se fit en plein concile. Le pape permit aussi à Anselme d'emporter le corps de saint Silvestre. Ainsi on peut croire que la guerre que le roi des Lombards faisoit à Rome avoit des intervalles pendant l'hiver. Saint Anselme fonda plusieurs hôpitaux en l'un desquels on nourrissoit deux cens pauvres le premier jour de chaque mois, & on disoit tous les ans trois cens messes pour les vivans & pour les morts. Il gouverna cinquante ans le monastere de Nonantule, & eut sous sa conduite jusques à onze cens quarante-quatre moines, sans les enfans & les novices.

Anast. Après que le roi Astolfe eut renvoyé sans rien faire les deux abbez députez par le pape: Jean silentiaire de l'empereur Constantin arriva à Rome appor-

tant des lettres pour le pape & pour le roi des Lombards, où il l'exhortoit à rendre les places qu'il avoit prises sur l'empire. Le pape l'envoya aussi-tôt à Ravenne trouver le roi, qui sans donner de réponse précise, se contenta d'envoyer un ambassadeur à C. P. avec Jean. Le pape y envoya aussi des députez chargez de lettres, où il prioit l'empereur, comme il avoit déja fait plusieurs fois, de venir avec une armée délivrer Rome & l'Italie. Mais cette députation fut encore sans effet, & l'empereur Constantin n'envoya aucun secours.

Ses troupes étoient occupez en Orient pour profiter de la division des Musulmans qui venoient de changer de maître. Car il s'éleva contre le calife Meroüan un parti puissant, dont le chef étoit Ibrahim fils de Mahomet, fils d'Aly chef de la maison d'Abas. Cet Abas étoit oncle de Mahomet le prétendu prophete, au lieu qu'Ommia chef de la branche regnante n'étoit son parent qu'en un dégré éloigné. Ibrahim fut reconnu Iman à la Meque l'an de l'hegire 127. de J. C. 744. mais quatre ans après il fut pris par Meroüan qui le fit mourir. Son frere Abdalla surnommé Aboulabas Saffah soutint le parti, & fut reconnu calife à Coufa en Arabie, l'an 132. le vendredi douziéme jour du troisiéme mois, qui revient au dernier Octobre 749. Il chassa Meroüan en Syrie, en Palestine & jusques en Egypte, où dans le desespoir de ses affaires, il fit de grands maux aux chrétiens. Il en tint plusieurs dans les fers, entr'autres Chaïl ou Michel patriarche Jacobite d'Alexandrie, qu'il voulut plusieurs fois faire

VI. Califes Abbassides. *Elm. lib. II. c. I.*

c. 2.

Isid. pac p. 231.

mourir, jusqu'à faire apporter l'épée toute prête. Enfin Meroüan fut pris & tué la même année 132. 750. de Jesus-Christ. En lui finit la race des califes Ommiades qui avoit regné 91. ans, depuis l'an 41. de l'hegire, quand Moavia fut reconnu calife. Alors Damas cessa d'être la capitale de cet empire. La maison d'Ommia se conserva seulement en Espagne où Abderame petit-fils du calife Hicham se retira l'an 139. de l'hegire, 756. de Jesus-Christ, & y fut reconnu Emir-almoumenin, c'est-à-dire, prince des fideles. Il s'établit à Cordouë, & regna 33. ans.

Sup. liv. xxxix. n. 32.

Theoph. an. 9. p. 357. c. Roderic. c. 18.

Abdalla Saffah ne regna que quatre ans & neuf mois, & mourut le dernier mois de l'an 136. de l'hegire, c'est-à-dire, en Juin 754. Il fit patriarche Jacobite d'Antioche un évêque nommé Isaac, qui avoit été à son service avant qu'il fût calife: avec ordre de faire mourir quiconque s'y opposeroit, & à cette occasion il y eut deux métropolitains de tuez. Isaac envoya sa lettre synodique à Michel patriarche Jacobite d'Alexandrie, le priant de le recevoir à sa communion, ou de le venir trouver. Michel ne voulut point le recevoir, & comme il se préparoit à partir, la nouvelle vint en Egypte qu'Isaac étoit mort à Antioche, & qu'un nommé Athanase s'étoit intrus à sa place: mais il mourut le second jour, & un autre nommé George fut ordonné patriarche d'Antioche. Celui-ci fut chassé peu de tems après par le calife Aboujafar Almansor successeur de Saffah en faveur d'un évêque de ses amis, qu'il mit à sa place, & qui n'écrivit point de lettre synodique au patriarche d'Alexandrie.

Elm. p. 103.

L'empereur Constantin profita donc de la guerre civile entre les Ommiades & les Abbassides, & l'an 751. onziéme de son regne, il prit Theodosiopole & Melitine, & soumit les Armeniens. Alors Theodore fils du vicaire de la petite Armenie fut ordonné patriarche d'Antioche pour les Melquites à la place de Theophylacte mort l'année précedente, & tint le siége vingt-trois ans.

An. 754.

Theoph. an. 11. p. 358.

Eutych. ann. to. 2. p. 399.

VII. Conciles des Iconoclastes.

Constantin enflé de ces succès tint plusieurs conseils contre la veneration des images: parlant tous les jours au peuple pour lui persuader de les abolir. Il préparoit ainsi le concile qu'il assembla l'année suivante 754. treiziéme de son regne, indiction septiéme. Il s'y trouva trois cens trente-huit évêques, à la tête desquels étoient Gregoire de Neocesarée, Theodose évêque d'Ephese, fils de l'empereur Absimare, & Sisinnius surnommé Pastilas évêque de Perge en Pamphylie. Il n'y avoit aucun patriarche, ni personne de la part des grands sieges de Rome, d'Alexandrie d'Antioche ou de Jerusalem. Le siége de C. P. étoit vacant, car Anastase étoit mort la même année d'une maladie nommée en Grec Chordapse, c'est-à-dire, nœud de boïau, qui lui faisoit rejetter les excremens par la bouche. Ce concile s'assembla dans le palais d'Hierie sur la côte d'Asie vis-à-vis C. P. le dixiéme jour de Fevrier, & dura six mois, jusques au huitiéme d'Août, où il passa dans l'église de Blaquernes. Alors l'empereur Constantin monta sur l'ambon, & tenant par la main le moine Constantin évêque de Sylée, il cria à haute voix: Longues années à Constantin patriarche œcumenique. En

7. conc. p. 18. E.

Cang. C. P. lib. IV. c. 23. Vita Steph. Jun. p. 441. Conc. Nic. 2. act. 6. to. 7. p. 395.

AN. 754. même tems il le revêtit de l'habit sacré & du pallium. Ce même jour fut terminé le concile, dont il ne nous reste que la définition de foi, qui a pour titre : Définition du saint & grand concile oecumenique.

Conc. tom. 7. p. 401. Après un assez long préambule, le concile dit, que J. C. nous a délivrez de l'idolâtrie, & nous a enseigné l'adoration en esprit & en verité. *p. 408.* Mais ajoute-t'il, le démon ne pouvant souffrir la beauté de l'église, a ramené l'idolâtrie insensiblement, sous l'apparence de christianisme : en persuadant d'adorer la créature, & de prendre pour Dieu un ouvrage auquel on donne le nom de J. C. C'est pourquoi comme le Sauveur a envoyé autrefois ses apôtres pour la destruction des idoles : *p. 412.* ainsi il a suscité maintenant ses serviteurs nos empereurs imitateurs des apôtres, pour nous instruire & renverser les inventions du démon. C'est ainsi que ces évêques flateurs se reconnoissent disciples des empereurs, *Theoph. an. 9. p. 357. D. an. 10. p. 358.* dont l'un étoit un enfant de quatre ans, sçavoir Leon fils de Constantin né le vingt-cinquiéme de Janvier 750. & couronné le jour de la pentecôte sixiéme de Juin 751. Ensuite ils déclarent qu'ils reçoivent les six conciles oecumeniques, *Conc. p. 417. 420. &c.* les exprimant chacun en particulier, puis ils ajoutent : Ayant donc examiné soigneusement leur doctrine, *p. 425.* nous avons trouvé que l'art illicite des peintres combat le dogme capital de notre salut, qui est l'incarnation de J. C. & renverse les définitions des six conciles. La peinture établit l'erreur de Nestorius, qui divise Jesus-Christ en deux, & ne laisse pas d'appuïer celles d'Arius, de

Dioscore, d'Eutiques & de Severe, qui enseignent le mélange & la confusion des deux natures. Car le peintre ayant fait une image la nomme Christ: or le nom de Christ signifie tout ensemble Dieu & homme. Donc ou le peintre a renfermé, comme il s'imagine, la divinité immense dans les bornes de la chair créée: ou il a confondu les deux natures unies sans confusion. Celui qui adore l'image est coupable des mêmes blasphêmes, & la même malédiction tombe sur l'un & sur l'autre. AN. 754.

Ils chercheront sans doute à s'excuser en disant: Nous ne faisons l'image que de la chair, que nous avons vûë & touchée, & qui a conversé avec nous. Mais ils retombent par là dans l'impieté de Nestorius. Car il faut considerer, que selon les peres, la chair de Jesus-Christ, si-tôt qu'elle a commencé d'être, a été la chair du Verbe, sans jamais admettre aucune idée de séparation, mais prise toute entiere par la nature divine, & entierement divinisée. Comment donc en peut-elle être séparée? Il en est de même de sa sainte ame. Si-tôt qu'elle a été, ç'a été l'ame d'un Dieu, & jamais elle n'a été séparée de la divinité, même étant séparée de son corps. Comment donc ces insensez prétendent-ils peindre la chair de Jesus-Christ comme la chair d'un pur homme? C'est supposer qu'elle subsiste par elle-même, & lui donner une autre personne, & par consequent en ajouter une quatriéme à la Trinité. p. 440.

La vraïe image de Jesus-Christ est celle qu'il a faite lui-même, lorsque la veille de sa passion il prit le pain, le bénit, & ayant rendu graces, le

AN. 754. rompit, & le donna, disant: Prenez, mangez pour la rémission des pechez, ceci est mon corps. Et de
p. 445. même en donnant le calice, il dit: Ceci est mon sang: faites ceci en memoire de moi. Pour montrer qu'il n'a point choisi sous le ciel d'autre espece ni d'autre forme, qui puisse representer son incarnation. Et quelle a été en cela l'intention de Dieu infiniment sage? sinon de nous montrer clairement ce qu'il a fait dans le mystere de son incarnation: c'est-à-dire, que comme ce qu'il a pris de nous n'est que l'essence humaine sans subsistance personnelle, pour ne pas faire tomber sur la divinité une addition de personne: ainsi pour son image, il nous a commandé d'offrir une matiere choisie, qui est la substance du pain: mais sans forme ni figure humaine, de peur que l'idolâtrie ne s'introduisît. Donc comme le corps naturel de Jesus-Christ est saint étant divinisé: de même il est évident que ce qui est son corps par institution, c'est-à-dire, sa sainte image, est sanctifié d'une certaine maniere, & divinisé par la grace. Car c'est ce que Jesus-Christ a voulu faire: afin que comme il a divinisé la chair qu'il a prise par une sanctification qui lui est propre & naturelle en vertu de l'union: ainsi le pain de l'eucharistie, comme étant la vraïe image de sa chair naturelle, devînt un corps divin; étant sanctifié par l'avenement du Saint-Esprit, & la médiation du prêtre, qui fait l'oblation, & rend saint ce pain qui étoit commun. Au reste comme la chair vivante du Seigneur a reçu l'onction du saint Esprit, qui est la divinité: ainsi ce pain divin a été rempli

rempli du Saint-Esprit avec le calice de son sang vivifiant. Il a donc été demontré que c'est la vraye image de l'incarnation de Jesus Christ qu'il nous a de sa propre bouche enseignée de faire.

On verra dans la suite comment les catholiques refuterent cette objection, & tous les autres sophismes de ce concile. Cependant on peut remarquer, qu'il suppose que l'on adore l'eucharistie, en disant que Jesus-Christ n'y fait pas paroître sa figure humaine, de peur de donner lieu à l'idolâtrie, & qu'il la nomme un pain divin & un corps divin, & le calice du sang de Jesus-Christ: qu'il reconnoît que le Saint-Esprit y descend; & que c'est un sacrifice offert par un prêtre. La définition du concile continuë ainsi. *Lib. V. XLIII. n. 36.*

VIII. Condamnation des images.

Mais ce que l'on appelle faussement des images ne vient pas de la tradition de Jesus-Christ, des apôtres ou des peres, elles n'ont point de prieres particulieres pour les sanctifier; & demeurent profanes & méprisables comme le peintre les a faites. Que si l'on demande pourquoi nous condamnons les images de la mere de Dieu, & des saints, qui sont de purs hommes, sans avoir la nature divine comme Jesus-Christ: nous dirons que l'église est entre le Judaïsme & le paganisme, & rejette les ceremonies de l'un & de l'autre: du Judaïsme les sacrifices sanglans: du paganisme la fabrication & le service des idoles, dont l'art détestable de la peinture est la source. Car n'ayant point d'esperance de la résurrection, ils ont inventé cette illusion, pour rendre comme present ce qui ne l'étoit point. Mais pour *p. 452.* *p. 456.* *p. 457.* *p. 460.*

les saints qui vivent avec Dieu, c'est leur faire in-
AN. 754. jure que de les representer avec une matiere morte par l'art des païens.

p. 464. Le concile rapporte ensuite quelques passages de l'écriture, pour autoriser sa définition, & quelques
p. 473. passages des peres; sçavoir, de saint Epiphane, de saint Gregoire de Nazianze, de saint Jean Chrysostome, de saint Athanase, de saint Amphiloque, de Theodore d'Ancyre, d'Eusebe de Cesarée en Pa-
p. 505. lestine. Après quoi il conclut, que l'on doit rejetter de l'église avec abomination toute image peinte de quelque maniere que ce soit, & défend à toutes per-
p. 508. sonnes à l'avenir d'en faire aucune, l'adorer, la dresser dans une église, ou dans une maison particuliere, ou la cacher: sous peine aux évêques, aux prêtres, & aux diacres de déposition, aux moines & aux laïques d'anathême, sans préjudice des peines por-
p. 512. tées par les loix imperiales. Mais il ajoute, que sous prétexte de cette défense des images, aucun de ceux qui gouvernent les églises ne pourra s'emparer des vases sacrez, ni des habits, des voiles, & des autres meubles destinez au service divin. Que s'il veut les changer, il ne le pourra que du consentement du patriarche de C. P. & par ordre de l'empereur: afin que ce ne soit pas un prétexte de défigurer les églises. Il est défendu aussi aux magistrats & à tous les laïques d'abuser de ce prétexte, pour se rendre maîtres des églises, & les réduire en servitude comme quelques-uns avoient fait.

p. 513. Le concile prononce ensuite plusieurs articles en forme de canons avec anathême à chacun, dont les

premiers ne contiennent que la doctrine catholique sur la Trinité & l'incarnation. Mais il y en ajoute plusieurs contre les images de Jesus-Christ & des saints. Toutefois il reconnoît que la sainte Vierge est au-dessus de toutes les créatures, & que l'on doit avoir recours à son intercession, comme très-puissante auprès de Dieu : & que tous les saints qui ont vécu sous la loi de nature, la loi écrite, ou la loi de grace, doivent être honorez & priez suivant la tradition ecclesiastique.

AN. 754.

p. 5. 6.
p. 524.
p. 528.

Après cela les empereurs Constantin & Leon; car on les fait toujours parler ensemble suivant l'usage, demanderent au concile, si le decret qui venoit d'être lû étoit publié du consentement de tous les évêques. Ils répondirent: Nous croïons tous ainsi; nous en sommes tous d'accord, nous avons souscrit avec joye. Ils firent ensuite plusieurs acclamations à l'honneur des empereurs, les loüant entr'autres choses d'avoir aboli l'idolâtrie. Enfin ils prononcerent anathême nommément contre S. Germain de C. P. George de Chypre, & saint Jean Damascene en ces termes: Anathême à Germain double en ses sentimens, & adorateur du bois. Anathême à George son complice falsificateur de la doctrine des peres. Anathême à Mansour maudit & favorable aux Sarrasins: anathême à Mansour adorateur d'images & faussaire: anathême à Mansour injurieux à Jesus-Christ, & traître à l'empire: anathême à Mansour docteur d'impieté & mauvais interprête de l'écriture. La Trinité les a déposez tous trois. Tel est le decret du faux concile de C. P. tenu par les Iconoclastes.

p. 532.
p. 533.

AN. 754.

Theoph. an. 13. p. 359.

Le vingtiéme du même mois d'Août 754. l'empeur Constantin alla dans la place publique avec le nouveau patriarche Constantin & les autres évêques ; & ils publierent le decret du concile, repetant les anathêmes contre Germain, George & Jean Mansour. Ce decret étant porté dans les provinces, on voïoit par tout les catholiques consternez, & les Iconoclastes changer les vases sacrez, & défigurer les églises. On brûloit les images, on battoit ou on enduisoit les murailles qui en étoient peintes ; mais on conservoit celles qui n'avoient que des arbres, des oiseaux ou des bêtes: principalement les representations des spectacles profanes, comme des chasses, ou des courses de chevaux.

Vita Steph. p. 445.

IX.
Le pape appelle les François.
Anast. in Steph.

Cependant Astolfe roi des Lombards menaçoit les Romains de les passer tous au fil de l'épée s'ils ne se soumettoient à sa puissance. Le pape les exhorta à implorer la misericorde de Dieu, fit une procession où l'on portoit plusieurs reliques, entr'autres une image de Jesus-Christ que l'on croïoit n'avoir point été faite de main d'homme. Le pape la portoit sur ses épaules, marchant nuds pieds, comme tout le peuple, qui avoit la cendre sur la tête, & poussoit de grand gemissemens. On avoit attaché à la croix le traité de paix, que le roi des Lombards avoit rompu. Le pape établit de semblables processions tous les samedis.

Enfin voyant qu'il ne pouvoit retenir le roi des Lombards, ni par prieres, ni par presens, après lui en avoir fait d'immenses par plusieurs fois: voyant d'ailleurs qu'il ne recevoit aucun secours de l'empe-

teur, il résolut de s'adresser aux François à l'exemple de ses prédecesseurs Gregoire III. & Zacarie. AN. 754.
Ainsi le pape Etienne écrivit au roi Pepin une lettre pleine de vives expressions de douleur qu'il envoïa secretement par un pelerin. Puis par une autre lettre il lui manda : Envoyez vous-même des ambassadeurs à Rome, pour m'engager à vous aller trouver.

Le roi Pepin envoïa sa réponse, par laquelle il accordoit au pape tout ce qu'il demandoit. Le porteur fut Droctegand premier abbé de Gorze, que le pape renvoya au roi, avec une lettre qui ne contient que des actions de graces : se rapportant du surplus à Droctegand, à qui il s'étoit expliqué de vive voix. Le pape écrivit en même-temps à tous les ducs des François, les exhortant de venir au secours de saint Pierre, qu'il nomme leur protecteur ; & leur promettant de sa part la rémission de leurs pechez, le centuple en ce monde, & la vie éternelle en l'autre.

Acta SS. Ben. tom. 4. p. 205. Coint. an. 753. n. 52.

Epist. 1. Steph. Carol. 10.

Cependant le silentiaire Jean revint de C.P. avec les legats que le pape y avoit envoyez : rapportant les propositions du roi des Lombards, & une lettre de l'empereur, par laquelle il ordonnoit au pape d'aller trouver ce roi, pour retirer de ses mains Ravenne, & les villes qui en dépendoient. C'est tout le secours que l'empereur envoïoit à l'Italie. Le pape envoya au roi Astolse demander sauf-conduit pour lui & pour sa suite. Au retour de son député arriverent ceux du roi Pepin. Chrodegang évêque de Metz, & le duc Auctaire, qui avoient ordre de

AN. 754. mener le pape au roi leur maître, comme il l'avoit demandé.

Boll. 6. Mart. to. 6. p. 452.

Chrodegang étoit né en Hasbagne, qui est à peu près le Brabant, de la premiere noblesse des François. Il fut élevé à la cour de Charles Martel, & y exerça la charge de referendaire. Il étoit bienfait, éloquent, même en Latin, outre sa langue naturelle qui étoit la Teutonique. Sa charité étoit grande pour nourrir & proteger les pauvres. Il fut élu évêque de Metz l'an 742. & gouverna cette église pendant vingt-trois ans cinq mois. Il fonda plusieurs monasteres, à qui il donna de grands biens, entre autres celui de Gorze vers l'an 748. qui fut depuis une école celebre: Chrodegang étant donc arrivé à Rome avec Auctaire, ils trouverent le pape prêt à partir pour aller trouver le roi des Lombards.

X. Le pape passe en Lombardie.

En effet il sortit de Rome le quatorziéme jour d'Octobre, indiction septiéme, l'an 753. suivi de plusieurs habitans de Rome & des autres villes, qui pleuroient, & s'efforçoient de le retenir, voyant le peril où il s'exposoit: d'autant plus qu'il ne se portoit pas bien; mais il se confioit en Dieu, & recommandoit à saint Pierre son troupeau. Quand il fut proche de Pavie, le roi Astolfe envoya lui dénoncer qu'il ne fût pas assez hardi pour lui parler de rendre Ravenne, l'Exarcat ou les autres places de l'empire, que lui ou les rois ses predecesseurs avoient prises; mais le pape fit réponse, qu'aucune crainte ne l'empêcheroit de les demander. Etant arrivé, il donna au roi de grands presens, & le pria instamment de restituer à chacun ce qui lui appar-

tenoit. Astolfe demeura ferme dans son refus, & l'ambassadeur de C. P. n'en obtint pas davantage. AN. 754.

Mais ceux du roi Pepin presserent fortement le roi Astolfe de laisser passer le pape pour aller en France. Astolfe surpris de cette proposition fit venir le pape, & lui demanda s'il étoit résolu à ce voyage. Le pape lui declara fanchement que c'étoit son dessein: de quoi Astolfe extrémement irrité lui envoïa secretement de ses gens pour l'en détourner. Enfin il fut obligé d'y consentir, & le pape partit de Pavie le quinziéme de Novembre, indiction septiéme, la même année 753. accompagné de George évêque d'Ostie, Vilcaire évêque de Nomente, quatre prêtres, trois diacres, & quelques autres clercs de l'église Romaine. Après qu'il fut parti le roi des Lombards s'efforça encore de rompre son voyage: ce qui l'obligea de se presser d'arriver au passage des Alpes de la frontiere de France; & quand il y fut, il rendit graces à Dieu de l'avoir mis en sûreté.

XI. Le pape en France.

Continuant sa marche, il arriva au monastere de saint Maurice en Valais, où on étoit convenu que le roi Pepin se trouveroit. Après que le pape y eut attendu quelque temps, arriverent l'abbé Fulrad archichapelain du palais, & le duc Rotard envoyez par le roi pour prier le pape de venir plus avant en France, & ils le conduisirent lui & toute sa suite avec grand honneur. Le roi Pepin étoit à Thionville, quand il apprit que le pape avoit passé les Alpes. Il en eut une grande joïe, & envoya au devant Charles son fils aîné âgé de douze ans, pour

Fredeg. contin. 4. c. 119. Annal. Metens. an. 753. Duch. to. 3. p. 276.

AN. 754. l'accompagner jusques à Pontyon en Champagne ; où le roi devoit le recevoir, quand le pape en fut à trois milles ou une lieuë, le roi vint au devant de lui, & l'ayant joint descendit de cheval, & se prosterna avec la reine sa femme, ses enfans & les seigneurs de sa cour. Il marcha même quelque temps à côté de son cheval, lui servant d'écuyer. Le pape & tous les siens rendirent graces à Dieu chantat à haute voix des hymnes & des cantiques spirituels jusques à Pontyon, où ils arriverent le jour de l'Epiphanie sixiéme Janvier l'an 754.

Anast.

En arrivant le pape fit de grands presens au roi & aux seigneurs ; mais le lendemain il parut avec tout son clergé sous la cendre & le cilice : & se prosterna aux pieds du roi Pepin, le conjurant par la misericorde de Dieu & par les merites de saint Pierre & de saint Paul, de le délivrer lui & le peuple Romain de la domination des Lombards ; & il demeura en cette posture, jusques à ce que Pepin & les seigneurs lui eussent tendu la main ; car il voulut que le roi lui-même le relevât de terre en signe de la délivrance dont il l'assuroit. Ensuite le pape & le roi s'assirent dans l'oratoire, où le pape réïtera sa priere, & le roi lui promit avec serment de suivre en tout ses avis, & de faire rendre l'Exarcat de Ravenne & les places de l'empire. Mais à cause de l'hyver il envoya le pape avec sa suite au monastere de saint Denis près de Paris, & prit grand soin qu'il y fut logé commodément, Cependant il envoya des ambassadeurs au roi des Lombards, le priant par le respect des saints apôtres, de ne point exercer d'hostilitez

Anast.

d'hostilitez contre Rome, & de ne point obliger les Romains à des superstitions contraires à leurs loix. Mais cette ambassade fut sans effet.

AN. 754.

XII. Assemblée de Quiercy. *Anast. Tom. 6. conc. p. 1650.*

Le roi Pepin celebra à Carisiac ou Quiercy sur Oise la fête de Pâque, qui cette année 754. étoit le quatorziéme d'Avril. Il tint l'assemblée de tous les seigneurs de son royaume, & y résoulut le voyage d'Italie, pour le secours du pape qui étoit présent, & répondit en ce lieu à divers points de discipline, sur lesquels il fut consulté. Sa réponse contient dix-neuf articles: dix sur le mariage, cinq sur le bâptême, quatre touchant le clergé. Les questions sur le mariage regardent la plûpart son indissolubilité. Il y est défendu d'épouser sa commere, soit de baptême, soit de confirmation: ce qui montre qu'à la confirmation, il y avoit aussi des parains. On met en penitence le prêtre qui ayant de l'eau a baptisé avec du vin; mais on l'excuse s'il n'y avoit point d'eau. Ce n'est pas que ce baptême soit approuvé, mais le prêtre est exempt de peine canonique. On approuve le baptême donné en cas de necessité en versant de l'eau sur la tête avec une coquille ou avec les mains. La consultation fait voir que cette maniere de baptiser par infusion, aujourd'hui la plus commune, étoit rare alors; & que l'on baptisoit d'ordinaire par immersion. On voit que plusieurs prêtres doutoient de la validité de leur ordination: ce qui venoit de ces faux évêques dont se plaignoit saint Boniface. Le pape Etienne résolut la plûpart des questions proposées, par les autoritez, ou les anciennes decretales de saint Leon, de saint Innocent, de saint Si-

c. 4. *c. 11.* *c. 12.*

rice, ou des canons de Calcedoine, d'Antioche, de Neocesarée, de Carthage. En cette même assemblée de Quiercy, le roi Pepin fit une donation au pape Etienne & à l'église Romaine de plusieurs villes & territoires d'Italie usurpez par les Lombards, & la fit tant en son nom, que des deux princes Charles & Carloman ses enfans.

AN. 754.

Anast. in Had. Irf. l. XLVI. n. 5.

Anast. in Steph. Acta. SS. Ben. to. 4. p. 127.

Cependant Carloman frere du roi Pepin arriva en France. Le roi Astolfe avoit obligé l'abbé du Mont-Cassin à le faire sortir du monastere pour ce voyage dont le motif étoit, que Carloman détournât le roi son frere de marcher en Italie. Il y fit tous ses efforts, mais Pepin demeura ferme dans sa résolution : & de concert avec le pape, il renferma Carloman dans un monastere à Vienne, pour y vivre suivant sa profession. Carloman y mourut l'année suivante 755. & Pepin renvoya son corps au Mont-Cassin dans un cercueil d'or avec de grands presens.

Leo chr. Cass. lib. 1. c. 7.

XIII. Maladie du pape. *Anast.*

Le pape étant revenu à saint Denis y tomba malade de la fatigue de son voyage, & de l'inégalité des saisons, & fut réduit à une telle extrémité, que ceux de sa suite, aussi-bien que les François, desesperoient de sa vie ; mais ayant mis sa confiance en Dieu, un matin comme on croyoit le trouver mort, on le trouva gueri. On rapporte une lettre de lui, où il raconte qu'étant en priere dans l'église de saint Denis sous les cloches, il vit devant l'autel saint Pierre & saint Paul avec saint Denis, à qui saint Pierre dit qu'on lui accordoit la santé du malade : que saint Denis tenant un encensoir & une palme,

Tom. 6. conc. p. 1649.

accompagné d'un prêtre & d'un diacre, vint le trouver, & lui dit : La paix soit avec vous, mon frere, ne craignez point, vous retournerez heureusement à votre siege. Levez-vous, & consacrez cet autel en l'honneur de Dieu & de ses apôtres que vous voyez, en celebrant une messe d'action de graces. Le pape se sentant gueri, voulut aussi-tôt accomplir cet ordre ; les assistans disoient qu'il rêvoit. C'est pourquoi il leur raconta sa vision, & ensuite au roi & aux seigneurs. C'étoit l'an 754. le vingt-septiéme Juillet ; & le lendemain vingt-huit, qui étoit un dimanche, le pape fit la consecration de l'autel qui lui avoit été ordonnée.

XIV. Second sacre de Pepin.

Frag. ap. Greg. Tur. p. 961.

Dans cette même messe il fit une autre ceremonie plus remarquable, car il consacra de nouveau pour rois de France par l'onction de l'huile, Pepin & ses deux fils Charles & Carloman avec la reine Bertrade ; & défendit aux seigneurs François de l'autorité de saint Pierre sous peine dexcommunication, que jamais eux ni leurs descendaus se donnassent des rois d'une autre race. Childeric dernier roi de la premiere race étoit mort cette année dans le monastere de Sitiu : ce qui peut être l'occasion de ce nouveau sacre de Pepin. Le pape donna en même tems au roi & à ses deux fils le titre de patrices des Romains, pour les engager à la protection de Rome. On croit aussi que le baptême des deux jeunes princes avoit été differé jusques alors, & que le pape fut leur parain : car en plusieurs de ses lettres, il nomme le roi Pepin son compere spirituel, la reine Bertrade sa commere, & les deux princes ses

Coint. an. 754. n. 38.

Ibid. n. 57.

AN. 754.

Steph. 3. epist. 3. to. 6. conc. p. 178. B.

Hild. Areopa.

Valaf. c. 25.

enfans spirituels. Ces noms comme sacrez par la religion, étoient alors des titres d'honneur. Le roi Pepin avoit eu dessein de répudier la reine Bertrade: mais le pape l'en détourna par des avis salutaires ausquels Pepin se rendit, & peut-être fut-ce la raison de sacrer avec lui cette princesse. Le pape donna de grands privileges à l'abbaye de saint Denis, & laissa sur l'autel qu'il avoit consacré son pallium, que l'on conserve encore dans ce monastere. Ce fut aussi pendant ce séjour du pape Etienne en France, que les clercs de sa suite, à la priere de Pepin, enseignerent aux François à mieux chanter, & ce chant se repandit ensuite en plusieurs églises.

XV. Guerre en Lombardie.

Anast.

Quoique la guerre de Lombardie fut résoluë, le roi Pepin par le conseil du pape envoya jusques à trois fois des ambassadeurs au roi Astolfe, pour lui offrir la paix, s'il vouloit rendre à l'église & à l'empire, ce qu'il avoit usurpé, lui promettant même de grands presens. Comme il persista dans son refus, Pepin marcha contre lui; mais quand ses troupes furent à moitié chemin, il envoya encore vers le roi des Lombards, à la priere du pape, qui vouloit éviter l'effusion du sang des chrétiens; & qui de son côté lui écrivit, le conjurant par tous les mysteres, & par le jour du jugement, de faire justice à l'église & à l'empire. Astolfe ne répondit au roi que par des menaces. Pepin fit donc avancer ses troupes, força les passages des Alpes, & reduisit Astolfe à s'enfermer dans Pavie, où il l'assiegea. Alors le pape le pria encore d'épargner le sang chrétien: on fit un traité entre les Romains, les

François & les Lombards: par lequel Astolfe & tous les seigneurs de sa nation promirent sous de grands sermens, & par écrit, de rendre incessamment Ravenne & plusieurs autres villes. Après quoi Pepin se retira, emmenant les ôtages des Lombards: nonobstant les remontrances du pape, qui le conjuroit de ne se point fier à leurs paroles, & de faire executer le traité en sa presence. AN. 754.

Le pape Etienne retourna à Rome accompagné du prince Jerôme frere de Pepin, de l'Abbé Fulrad, & d'autres seigneurs, que Pepin lui avoit donnez pour le conduire. Quand il arriva au champ de Neron auprès le Vatican, il trouva des évêques & des clercs qui venoient au-devant de lui en chantant & portant des croix: suivis d'une grande multitude de peuple, criant: Dieu soit loüé, notre pasteur est venu: c'est notre salut après Dieu. Le pape apporta de France des reliques de saint Denis pour lesquelles il fonda un monastere de moines Grecs. *Anast. ap Coint. an. 754. n. 75.* *Hild. Areopa.*

Ce qu'il avoit prévû arriva: & quand Pepin fut repassé en France, Astolfe bien loin de rendre les places qu'il avoit promises, recommença à maltraiter les Romains. Le pape en avertit le roi Pepin par une lettre dont il chargea l'abbé Fulrad, & il y parle ainsi: Je vous conjure par le Seigneur notre Dieu, sa glorieuse mere, toutes les vertus celestes, & saint Pierre qui vous a sacré rois (car la lettre est aussi adressée aux princes ses enfans) de faire tout rendre à la sainte église de Dieu, suivant la donation que vous avez offerte à saint Pierre votre protecteur; & de ne vous plus fier aux paroles trom- *Anast.* *Epist. 7. cod. Carol.*

AN. 755.

peuses de ce roi & de ses grands. Car nous avons remis entre vos mains les interêts de la sainte église; & vous rendrez compte à Dieu & à saint Pierre au jour du terrible jugement comment vous les aurez défendus. C'est à vous que cette bonne œuvre a été reservée depuis tant de tems: aucun de vos peres n'a été honoré d'une telle grace. C'est vous que Dieu a choisi pour cet effet, par sa préscience, de toute éternité. Car ceux qu'il a prédestinez, il les a appellez, & ceux qu'il a appellez, il les a justifiez. C'est ainsi que le pape Etienne applique les paroles de saint Paul à des affaires temporelles. Il se remet à Fulrad, & ceux qui l'accompagnoient, pour raconter au roi le détail de ce que souffroient les Romains.

Rom. VIII. 30.

Epist. 9. *cod.Carol.*

Quelque tems après le pape envoya au roi Pepin Vilcaire évêque de Nomente avec une autre lettre, où il ajoûte de nouveaux tours d'éloquence, pour le presser, en disant: C'est pour cela que le roi des rois vous a soumis tant de peuples, afin que vous releviez la sainte église. Car il pouvoit la défendre d'une autre maniere, s'il lui eût plû; mais il a voulu éprouver votre cœur. C'est pourquoi il nous a commandé d'aller vers vous, & de faire un si grand voyage au travers de tant de fatigues & de perils. Et ensuite: Sçachez que le prince des apôtres garde votre promesse; & si vous ne l'accomplissez, il la representera au jour du jugement. Là seront inutiles les excuses les plus ingenieuses.

XVI. Siege de Rome.

Cependant Astolfe faisoit avancer ses troupes, & le premier jour de Janvier 755. elles parurent de-

vant à Rome qu'il tint assiegée trois mois: ravageant par le fer & par le feu tous les dehors, & donnant des assauts tous les jours. Il fit même fouiller en plusieurs cimetieres, & enlever des corps saints. Sept semaines après le commencement du siege, le pape envoya en France par mer, & avec grand peine l'évêque George & le comte de Tomaric avec l'abbé Vernier, que le roi avoit envoyé à Rome, & qui pendant le siége endossoit la cuirasse, & montoit la garde sur les murailles. Ils étoient chargez de deux lettres: l'une adressée au roi Pepin, l'autre aux princes ses enfans & à tous les François ecclesiastiques & laïques, en son nom & de tous les Romains: qui ne contiennent rien qui ne soit dans la premiere. Elles commencent ainsi: Nous sommes environnez d'une tristesse si amere, & pressez d'une angoisse si extrême: la continuité de nos maux nous tire tant de larmes, qu'il nous semble que les élemens même doivent le raconter. Ensuite les Romains font ainsi parler Astolfe: Ouvrez-moi la ville & livrez-moi votre pape: sinon je renverserai vos murailles, & vous passerai tous au fil de l'épée, & je verrai qui pourra vous tirer de mes mains. Ensuite parlant des Lombards: Ils ont brûlé les églises, brisé & brûlé les images: ils ont mis dans leurs sacs impurs les dons sacrez, c'est-à-dire, le corps de notre Seigneur, & les mangeoient après s'être remplis de viande. Ils ont emporté les voiles & les ornemens des autels pour leur usage. Ils ont déchiré de coups les moines, & violé les religieuses, dont ils ont tué quelques-unes. Ils ont brûlé les fermes

AN. 755.

Anast. ep. 4. &c. 6. Carol.

Epist. 4. &c. 6. cod. Carol. Steph. ep. 4. to. 6. conc. p. 1635.

de saint Pierre, & de tous les Romains, emmené les bestiaux, coupé les vignes jusques à la racine, foulé les moissons, ensorte qu'il ne nous reste plus de quoi vivre. Ils ont égorgé quantité de serfs de saint Pierre & des Romains, & emmené les autres en captivité : jusques à arracher du sein de leur mere les enfans à la mamelle pour les égorger. Les païens mêmes n'ont jamais fait tant de maux.

XVII. Lettres au nom de S. Pierre. *Steph. epist. 5. cod. Carol. 3.*

Enfin le pape usant en cette extrémité d'un artifice sans exemple devant ni après dans toute l'histoire de l'église, écrivit au roi & aux François une lettre au nom de saint Pierre, le faisant parler lui-même, comme s'il eût encore été sur la terre. Le titre imité des épîtres canoniques, commence ainsi : Pierre appellé à l'apostolat par Jesus-Christ fils du Dieu vivant. Il fait parler avec lui la Vierge, les anges, les martyrs & tous les autres saints, afin que les François viennent promptement au secours de la source de leur regeneration, & de leur mere spirituelle. Je vous conjure, dit-il, par le Dieu vivant, de ne pas permettre que ma ville de Rome & mon peuple, soit plus long-tems dechiré par les Lombards : afin que vos corps & vos ames ne soient pas dechirées dans le feu éternel : ni que les brebis du troupeau que Dieu m'a confié soient dispersées, de peur qu'il ne vous rejette,& vous disperse comme le peuple d'Israël. Et ensuite : Si vous m'obéissez promptement, vous en recevrez une grande recompense en cette vie : vous surmontrez tous vos ennemis, vous vivrez long-tems, mangeant les biens de la terre, & vous aurez sans doute la vie éternelle: autrement

autrement ſçachez que par l'autorité de la ſainte Trinité & la grace de mon apoſtolat, vous ſerez privé du royaume de Dieu & de la vie éternelle. Cette lettre eſt importante pour connoître le genie de ce ſiecle-là, & juſques où les hommes les plus graves ſçavoient pouſſer la fiction quand ils la croïoient utile. Au reſte elle eſt pleine d'équivoques comme les précedentes. L'égliſe y ſignifie, non l'aſſemblée des fideles: mais les biens temporels conſacrez à Dieu: le troupeau de Jeſus-Chriſt ſont les corps, & non pas les ames: les promeſſes temporelles de l'ancienne loi ſont mêlées avec les ſpirituelles de l'évangile; & les motifs les plus ſaints de la religion emploïez pour une affaire d'état.

XVIII. Donation de Pepin. *Anaſt.*

Pepin ſe rendit à des inſtances ſi preſſantes: il marcha en Lombardie avec toutes ſes troupes, & lorſqu'il étoit prêt à y entrer, arriverent à Rome des ambaſſadeurs de l'empereur Conſtantin: ſçavoir, Gregoire premier ſecretaire & Jean ſilentiaire, envoïez par le roi Pepin. Le pape les avertit de ſa marche qu'ils eurent peine à croire; & les envoïa en France accompagnez d'un légat de ſa part. Ils prirent la mer, & arriverent promptement à Marſeille, où ils apprirent que Pepin étoit déja ſur les terres des Lombards. Affligez de cette nouvelle, ils s'efforcerent de retenir par artifice le légat du pape à Marſeille; & l'empêcher d'aller trouver le roi de France, mais ils ne purent y réuſſir. Gregoire l'un des ambaſſadeurs prit donc les devants, & aïant joint Pepin près de Pavie, il le pria inſtamment avec de grandes promeſſes, de rendre à l'empereur Ravenne

AN. 755

& les autres places de l'exarcat. Mais le roi étant engagé par la donation qu'il avoit faite à Quiercy, répondit, qu'il ne souffriroit en aucune maniere que ces places fussent alienées de la puissance de saint Pierre & du droit de l'église Romaine : assurant même avec serment, que ce n'étoit pour la consideration d'aucun homme qu'il s'étoit exposé à tant de combats, mais pour l'amour de S. Pierre & le pardon de ses pechez, & que quelques trésors qu'on lui pût offrir, on ne lui persuaderoit jamais d'ôter à S. Pierre ce qu'il lui avoit donné.

Cont. 4. Fredeg. n. 121.

Après cette réponse, il envoya l'ambassadeur de l'empereur à Rome par un autre chemin, & pressa tellement le siége de Pavie, que le roi des Lombards lui demanda quartier, & promit d'executer le traité de l'année précedente, & de rendre toutes les places. Le roi en fit une donation à saint Pierre, à l'église Romaine & à tous les papes à perpetuité ; & elle fut gardée dans les archives de cette église. Pour lui il retourna en France, laissant la commission de retirer les places à l'abbé Fulrad son conseiller, qui se rendit à Ravenne avec des deputez du roi Astolfe, & ensuite dans toutes les villes de la Pentapole & de l'Emilie, dont il emporta les clefs à Rome, & les posa avec la donation du roi Pepin sur la confession de saint Pierre. Il mit ainsi le pape en possession de toutes ces villes au nombre de vingt-deux : sçavoir Ravenne, Rimini, Pesaro, Fano, Cesene, Sinigaille, Jesi, Forlimpopoli, Forli, Castrocaro, Monte-Feltro, Acerragio, que l'on ne connoît plus, Mont-Lucari, que l'on croit être Nocera,

Serravale, S. Marigni, Bobio, Urbin, Caglio, Luccoli près de Candiano, Eugubio, Comacchio & Narni. C'est le dénombrement qu'en fait Anastase. Et voilà le premier fondement de la seigneurie temporelle de l'église Romaine.

S. Boniface archevêque de Maïence aïant appris l'élection du pape Etienne II. lui écrivit pour lui demander la communion du saint siege, ses avis & sa protection, à l'exemple de ses trois prédecesseurs, les deux Gregoires & Zacarie. Il dit qu'il y a trente-six ans qu'il est légat du saint siege : ce qui marque l'an 754. à compter depuis l'an 718. Il ajoûte : Je vous prie de ne pas trouver mauvais que j'aïe envoyé si tard vers vous. J'ai été occupé à réparer plus de trente églises, que les païens nous ont brûlées.

XIX. Eglise d'Utrect. *epist. 91.*

Sup. l. XLI. n. 34.

Quelque tems après S. Boniface écrivit encore au pape Etienne en ces termes : Du tems du pape Sergius un prêtre d'une grande vertu nommé Villebrod autrement Clement étant venu à Rome, le pape l'ordonna évêque, & l'envoya prêcher la nation payenne des Frisons. Il en convertit la plus grande partie pendant cinquante ans qu'il y prêcha, ruina les temples des idoles, bâtit des églises : une entr'autres en l'honneur de S. Sauveur, dont il fit son siége épiscopal dans la ville d'Utrect. Il y demeura jusqu'à une extrême vieillesse, substitua un évêque à sa place & finit en paix. Carloman prince des François me recommanda l'église d'Utrect, pour y ordonner un évêque : ce que je fis. Maintenant l'évêque de Cologne soutient que ce siége lui ap-

epist. 97. Sup. l. XLI. n. 1.

partient, à cause d'une petite église dans Utrect, que Villebrod trouva ruinée jusques aux fondemens, & l'ayant rebâtie, la dédia en l'honneur de saint Martin. Il rapporte que le roi Dagobert avoit donné la ville d'Utrect avec cette église ruinée à l'église de Cologne, à condition que l'évêque de Cologne convertiroit les Frisons, ce qu'il n'a point fait. Il ne les a pas même prêchez, & ils sont demeurez païens jusques à la mission de Villebrod. Maintenant l'évêque de Cologne veut s'attribuer Utrect, & en supprimer le siége épiscopal. Je lui ai répondu, que la commission du saint siége pour y établir un évêque qui prêche à la nation des Frisons, étoit plus considerable que la fondation d'une petite église ruinée, & abandonnée par la négligence des évêques de Cologne : mais il n'en demeure pas d'accord. Ayez donc la bonté de me mander si vous approuvez ma reponse; & de faire copier dans les archives de votre église tout ce que le pape Sergius a écrit sur ce sujet à l'évêque Villebrod : ou si vous en jugez autrement, me le faire sçavoir, afin que je m'y conforme. L'évêque de Cologne étoit alors Hildebert, qui venoit de succeder à Hildegaire tué par les Saxons, ausquels le roi Pepin l'avoit envoïé pour traiter de la paix.

Coint. an. 753. n. 36. &c. Ann. Fuld. an. 753.

XX. Lulle archevêque de Maience.

Ce fut peut-être cette entreprise de l'évêque de Cologne qui obligea S. Boniface à retourner en Frise, bien que chargé d'années & d'infirmitez. Mais il n'entreprit ce voyage que de concert avec le roi; & après avoir converti & baptisé en Frise grand nombre de payens, il revint au bout d'un

assez long-tems à ses églises de Germanie, la dixiéme année de la fondation de Fulde, c'est-à-dire, l'an 754. L'année suivante il retourna en Frise : mais avant que de partir il se pourvût d'un successeur dans le siége de Mayence, & ce fut le prêtre Lulle un de ses plus fideles disciples. Il étoit né en Angleterre, & avoit été moine dans le monastere de Maldube ou Malmesburi. Il passa en Germanie vers l'an 732. avec quelques autres, à la priere de saint Boniface, pour l'aider en ses travaux apostoliques. Etant déja prêtre il fut envoïé à Rome par S. Boniface vers le pape Zacharie en 751. comme il a été dit; & trois ans après ordonné évêque en 754. suivant la permission que le même pape avoit donnée à S. Boniface, de se choisir un successeur. Pour faire agréer ce choix au roi Pepin, S. Boniface écrivit à l'abbé Fulrad en ces termes :

AN. 755.

Acta sanct. Ben. tom. 4. p. 392.

Sup. liv. XLIII. n. 57.

Je ne puis assez vous rendre graces de l'amitié que vous m'avez souvent témoigné dans mes besoins : mais je vous prie d'achever ce que vous avez si bien commencé, & de rapporter au roi, que mes amis & moi, nous croïons que mes infirmitez doivent bientôt terminer ma vie. C'est pourquoi je le conjure de me faire sçavoir dès-à-present, quelle grace il veut faire à mes disciples après ma mort. Car ils sont presque tous étrangers : quelques-uns prêtres, répandus en divers lieux pour le service de l'église : d'autres sont moines, établis dans nos petits monasteres, où ils prennent soin d'instruire les enfans. Il y a des vieillards qui ont long-tems vécu avec moi, me soulageant dans mon travail. Je suis

epist. 92.

AN. 755. en peine d'eux tous, craignant qu'ils ne se dissipent après ma mort ; & que les peuples qui sont près de la frontiere des payens ne perdent la foi de J. C. C'est pourquoi je vous demande pour eux votre conseil & votre protection. Je vous conjure aussi au nom de Dieu, de faire établir mon fils Lulle & mon confrere en l'épiscopat, pour le service de ces églises, afin qu'il soit le docteur des prêtres, des moines & des peuples. J'espere qu'il en remplira les devoirs. Ce qui me touche principalement, c'est que mes prêtres qui sont sur la frontiere des payens menent une vie très-pauvre. Ils peuvent gagner du pain, mais non pas des habits, si on ne les aide comme j'ai fait. Faites-moi sçavoir votre réponse, afin que je vive, ou que je meure plus content.

Othl. lib. II. c. 19.

Saint Boniface ordonna donc Lulle archevêque de Maïence, du consentement du roi Pepin, des évêques, des abbez, du clergé, & de tous les seigneurs de son diocése. Puis lui donna ses derniers ordres en ces termes, étant prêt à partir pour la Frise : Le tems de ma mort approche, achevez, mon fils, le bâtiment des églises qui j'ai commencées en Turinge, appliquez-vous fortement à la conversion des peuples : achevez l'église de Fulde & m'y faites enterrer. Préparez tout ce qui est nécessaire pour notre voyage, & mettez avec mes livres un linceul pour m'ensevelir. A ces mots Lulle fondoit en larmes. S. Boniface fit aussi venir l'abbesse Liobe, & l'exhorta à ne point quitter le pays, quoiqu'elle y fût étrangere ; & ne point se relâcher dans l'observance de ses vœux, soit par la foi-

Villibald. c. 11. Vita S. Liobæ n. 20. to. 4. p. 255.

blesse du corps, soit par la longueur du tems : mais de considerer la recompense éternelle. Il la recommanda à l'évêque Lulle, & aux anciens du monastere de Fulde, qui étoient presens : leur ordonna qu'elle fut enterrée avec lui dans le même sépulcre, & lui donna sa cucule.

AN. 755.

XXI. Martyre de saint Boniface.

Villib c. 11. n. 34. V. Mabill. to. 4. act. p. 3.

Enfin saint Boniface partit, & par le Rhin descendit en Frise, où il convertit & baptisa plusieurs milliers de païens, abattit des temples, & éleva des églises. Il étoit aidé par Eoban, qu'il avoit ordonné évêque d'Utrect après la mort de saint Villebrod : & par dix autres compagnons, trois prêtres, trois diacres & quatre moines. Il avoit marqué un jour pour la confirmation de ceux qu'il venoit de baptiser apparemment à pâque, & qui s'étoient retirez chacun chez eux. En les attendant, il campoit avec sa suite sur la Bourde, riviere qui séparoit alors la Frise orientale de l'occidentale. Le jour venu, on vit paroître dès le matin, non pas les néophytes que l'on attendoit, mais une troupe de payens furieux, armez d'écus & de lances, qui fondirent sur les tentes du saint évêque. Les serviteurs sortirent pour les repousser à main armée : mais S. Boniface ayant oüi le bruit, appella son clergé, & prenant les reliques qu'il portoit toûjours avec lui, il sortit de sa tente & dit à ses gens : Mes enfans, cessez de combattre : l'écriture nous apprend de ne pas rendre le mal pour le mal. Le jour que j'attends depuis long-tems est arrivé, esperez en Dieu, & il sauvera vos ames. Ensuite il exhorta les prêtres & ses autres compagnons à se préparer courageusement au martyre.

AN. 755.

Auſſi-tôt les païens les attaquerent en furie l'épée à la main, & les mirent tous à mort : puis joïeux de leur victoire, ils commencerent à piller le camp. Ils emporterent les coffres des livres & les châſſes des reliques, croïant y trouver quantité d'or & d'argent : enſuite ils allerent piller les batteaux qui portoient les vivres, & en emporterent le vin ſans ouvrir les vaiſſeaux : mais ayant reconnu ce que c'étoit, ils le burent avidement. Quand ce vint au partage du butin & des tréſors qu'ils imaginoient dans ces coffres, ils prirent querelle, en vinrent aux mains, & pluſieurs furent tuez. Ceux qui reſterent coururent avec joïe aux coffres, & les ayant rompus, ils furent bien ſurpris de n'y trouver que des livres. De dépit ils les diſperſerent dans la campagne, les jetterent dans les roſeaux des marais, & les cacherent en divers lieux : mais long-tems après ils furent trouvez entiers, ce que l'on regarda comme un miracle.

Mabill. act. to. 4. p. 90.
Martyr. R. 5. Juin.

Le martyre de S. Boniface arriva le cinquiéme Juin, l'an 755. indiction huitiéme, quarante ans après qu'il fut entré en Germanie, trente-ſix ans après ſon épiſcopat, & la ſoixante & quinziéme année de ſon âge. Les compagnons de ſon martyre furent juſqu'au nombre de cinquante-deux. Peu de tems après ſa mort Cuthbert archevêque de Cantorberi ordonna en un concile de celebrer ſa fête tous les ans, & il eſt encore honoré par l'égliſe univerſelle. Le bruit de ſa mort s'étant répandu dans toute la province, les chrétiens raſſemblerent une groſſe armée, & au bout de trois jours attaquerent les terres des

des payens, qui ne pouvant leur résister s'enfuïrent, & il y en eut grand nombre de tuez. Les chrétiens pillerent leur pays, & emmenerent leurs femmes, leurs enfans & leurs esclaves. Les payens qui resterent abbattus de tant de maux, rentrerent en eux-mêmes & se convertirent pour la plûpart. Ainsi la mort de S. Boniface acheva l'ouvrage qu'il avoit commencé de son vivant. AN. 755.

Son corps fut porté d'abord à Utrect, où on l'enterra. Ensuite l'archevêque Lulle le fit transferer à Maïence, où le peuple voulut le retenir: mais enfin la volonté du saint fut executée, & il fut enterré dans l'église de Fulde. On y rapporta aussi les livres que les payens avoient dispersez après sa mort, & on y en voit encore trois. Le premier contient les canons du nouveau testament, c'est-à-dire l'ancienne concordance. Le second, teint du sang du martyr, contient la lettre de S. Leon à Theodore de Frejus; le traité de S. Ambroise du saint-Esprit, & plusieurs autres ouvrages. Le troisiéme est un livre des évangiles, que l'on dit être écrit de la main de S. Boniface.

Sup. liv. XXIV. n. 15.

XXII. Ecrits de S. Boniface & ses disciples.

tom. 6. conc. p. 1890.

Les œuvres qui nous restent de lui les plus certaines sont, ses lettres en grand nombre, recueillies sans ordre avec plusieurs autres, qui lui sont adressées ou écrites par ses disciples. J'en ai rapporté les plus remarquables, qui font voir son zele, sa sincerité, son humilité. On lui attribuë aussi des statuts, ou instructions aux évêques & aux prêtres, en trente-six articles: où l'on peut observer ce qui suit. Un prêtre ne doit aller nulle part sans porter avec

n. 4.

lui le saint chrême, l'huile benite & l'eucharistie, afin d'être toujours prêt à exercer toutes ses fonctions.

AN. 755.

n. 5. Il doit garder le saint chrême sous le sceau, sans en donner à personne, sous prétexte de médicament ou autrement. Ceux que l'on baptise doivent faire

n. 17. en leur langue les rénonciations & la profession de foi, afin qu'ils sçachent ce qu'ils promettent. Ceux dont le baptême est douteux, doivent être baptisez sans scrupule avec cette protestation: Je ne te rebaptise pas: mais si tu n'es pas encore baptisé, je te baptise.

n. 28. C'est le premier exemple que je trouve de baptême sous condition. Comme divers accidens nous empêchent d'observer pleinement les canons touchant la reconciliation des penitens: chaque prêtre aussitôt qu'il aura reçu leur confession aura soin de les reconcilier par la priere, c'est-à-dire qu'il n'attendra pas que la penitence soit accomplie. Le malade qui après avoir demandé la penitence aura perdu la parole ou la connoissance, sera non seulement re-

n. 32. concilié par l'imposition des mains, mais recevra l'eucharistie, qu'on lui fera couler dans la bouche. Ce qui semble marquer la seule espece du vin. Le dernier article marque les fêtes de toute l'année en cette sorte: Noël avec les trois jours suivans, la Circoncision, l'Epiphanie, la Purification: Pâques avec les trois jours suivans, l'Ascension, la S. Jean, la S. Pierre, l'Assomption de la sainte Vierge, sa

n. 34. Nativité, la S. André. Il avoit été parlé auparavant de la Pentecôte.

S. Boniface doit être regardé comme l'apôtre de l'Allemagne & le restaurateur de la discipline

en France; & son monastere de Fulde devint l'école la plus celebre de toute l'église d'Occident, pendant ce siecle & le suivant. Entre ses disciples les plus fameux sont saint Burcard évêque de Virsbourg, mort quatre ans auparavant, l'an 751. le second jour de Février, quoique l'église honore sa memoire le quatorziéme jour d'Octobre. Il eut pour successeur dans ce siége Megingaud autre disciple de S. Boniface. On compte encore entr'eux S. Lulle archevêque de Maïence, saint Vilibalde évêque d'Eichester, qui a écrit la vie de son maître S. Gregoire abbé, qui sans être évêque, gouverna la diocese d'Utrect après la mort de S. Eoban: saint Sturme abbé de Fulde, saint Vinibald abbé de Heidenheim, frere de saint Vilibalde & de sainte Valpurge abbesse.

AN. 755.

Mart.R.14. Oct.

XXIII. Concile de Vernon.

to.6.conc.p.1664

La même année 755. quatriéme du regne de Pepin, l'onziéme de Juillet, il fit assembler à Vernon sur Seine un concile de presque tous les évêques des Gaules pour le rétablissement de la discipline. On s'y proposa seulement de corriger les plus grands abus: en attendant un temps plus favorable pour rappeller la perfection des anciens canons, & faire cesser les relâchemens introduits par necessité. En ce concile on fit vingt-cinq canons, dont les plus remarquables sont. Qu'il y aura deux conciles tous les ans. Le premier au premier jour de Mars, au lieu designé par le roi, & en sa présence. Le second concile sera le premier jour d'Octobre, à Soissons ou ailleurs, selon que les évêques en seront convenus au mois de Mars. Les metropolitains

Canon. 4.

AN. 755. appelleront à ce second concile les évêques, les abbez & les prêtres qu'ils jugeront à propos. Le premier jour de Mars étoit jusques alors le jour de l'assemblée generale des François pour les affaires publiques: mais Pepin cette même année la mit au premier jour de Mai.

Ann Petav. tom. 2. du Chesne p. 7.

c. 5. Les monasteres seront reformez par les évêques: si l'évêque ne le peut, par le métropolitain: si le m tropolitain n'est pas obei, par le concile: si les abl ez ou les abbesses n'obéissent pas au concile, ils c. 6. seront excommuniez, & d'autres établis avec l'autorité du roi. Une abbesse n'aura point deux monasteres: ne sortira du sien que pour cause d'hostic. 10. lité, ou étant mandée par le roi, une fois l'an, & du consentement de l'évêque. Les moines ne pourront aller à Rome, ou ailleurs, sans obedience de l'abbé: mais ils pourront passer d'un monastere relâché dans un plus reglé, avec la permission de l'éc. 20. vêque. Les monasteres royaux rendront compte au roi de leurs biens: les épiscopaux à l'évêque. On appelloit monasteres royaux ceux que les rois avoient fondez: ils étoient indépendans des évêques, & soumis seulement à l'inspection de l'archichapelain.

c. 7. Il n'y aura de baptistere public qu'au lieu ordonné par l'évêque: mais les prêtres pourront baptiser par tout, en cas de necessité: hors duquel cas c. 8. aucun prêtre ne s'ingerera de baptiser, ou de celebrer la messe, sans la permission de l'évêque. Ceux qui prétendent s'être tonsurez pour l'amour de Dieu, & vivent de leur bien, & sans reconnoître de supe-

rieur, seront obligez à vivre comme moines dans un monastere, ou comme clercs sous la main de l'évêque: Les évêques sans diocese, & dont même l'ordination n'est pas connuë, ne feront aucune fonction sans la permission de l'évêque diocesain. Défense aux évêques, aux abbez, aux laïques mêmes de prendre aucun salaire pour rendre la justice. On ne doit point observer le dimanche judaïquement comme les peuples faisoient encore. Tous pelerins sont exempts de peages. Tous les mariages doivent être publics, tant ceux des nobles, que ceux des innobles. L'excommunié ne doit point entrer dans l'eglise, ni boire ou manger avec aucun chrétien: aucun ne doit prier avec lui, recevoir ses presens, le baiser ou le saluer. Celui qui communique avec lui à son escient, est aussi excommunié. Ensuite de ce concile de Vernon, on trouve en quelques exemplaires huit articles attribuez à un concile de Metz, qui regardent autant le temporel que la religion: d'autres rapportent les cinq derniers articles au concile de Vernon, & les trois premiers à celui de Compiegne de l'an 657

AN. 755.

c. 13.

c. 25.

c. 14.

c. 22. c. 15.

c. 19.

c. 9.

Conc. Metens. p. 1659.

Coint. an. 745. n. 208.

Saint Othmar abbé de saint Gal fut obligé de se plaindre au roi Pepin des comtes Garin & Roadard, qui gouvernoient la province du haut Rhin, nommée encore alors Allemagne. Ces deux seigneurs s'approprioient par force une bonne partie des biens ecclesiastiques de leurs gouvernemens; entr'autres des terres du monastere de saint Gal. Saint Othmar craignant que l'indigence ne ruinât

XXIV.
Saint Othmar calomnié.

Vita c. 4. to. 4. act. sanct. Ben. p. 157.

AN. 755. la regularité de cette maison, alla trouver le roi Pepin, lui representa la violence des gouverneurs, & lui déclara que lui-même s'en rendroit complice, s'il ne la réprimoit. Le roi parla à l'un & à l'autre, & les menaça de sa disgrace, s'ils ne rendoient incessamment à l'église ce qu'ils avoient usurpé. Mais étant retournez dans le païs, loin d'executer les ordres du roi, ils ne chercherent qu'à se venger de celui qui les avoit attiré. Ainsi comme S. Othmar retournoit se plaindre au roi, ils envoïerent secretement des soldats pour le ramener chargé de chaînes, & persuaderent à un de ses moines nommé Lambert, de l'accuser d'incontinence.

On assembla un concile l'an 755. où présidoit Sidonius évêque de Constance, & abbé d'Augie ou Richenou. Le venerable vieillard Othmar fut amené au milieu de l'assemblée, & le moine Lambert dit connoître une femme dont il avoit abusé. Saint Othmar ne répondit rien d'abord, mais étant pressé, il dit : J'avouë que j'ai commis beaucoup de pechez, mais sur cette accusation je m'en rapporte à Dieu qui voit le secret de mon cœur. Il n'en dit pas davantage, quoi que l'on pût faire pour l'obliger à se défendre, sçachant qu'il le feroit inutilement. Il fut donc condamné & renfermé dans le château de Potame, aujourd'hui Bodmen, où non seulement on ne laissoit entrer personne pour lui parler, mais on fut quelques jours sans lui donner de nourriture. Un de ses moines lui en apportoit la nuit. Ensuite un seigneur nommé Gozbert aïant obtenu des gouverneurs de le laisser sous sa garde l'enferma dans

une isle du Rhin nommée Stem, où il profita de la solitude, pour se donner tout entier à la priere & au jeûne. Il y mourut quatre ans après, la septiéme année de Pepin, c'est-à-dire l'an 759. le 16. de Novembre, jour auquel l'église honore sa mémoire. Il avoit gouverné quarante ans le monastere de saint Gal, où son corps fut rapporté dix ans après, ayant été trouvé entier. Le moine Lambert qui l'avoit accusé, fut saisi de la fievre aussi-tôt après sa calomnie ; & la maladie le rendit tellement contrefait, qu'il ne put se dresser ni lever la tête pendant le reste de sa vie. Il confessa son crime & l'innocence du saint.

AN. 755.

Mart. R. 16. Nov.

XXV.
Didier roi des Lombards.
Anast. in Steph.
Sup. lib. XLII. *n.* 55.

Astolfe roi des Lombards étant mort au commencement de l'an 756. Didier duc de Toscane, entreprit de se faire reconnoître roi ; & pour vaincre l'opposition de Rachis frere d'Astolfe, auparavant roi & alors moine au mont-Cassin, Didier eut recours au pape Etienne, & lui promit de rendre à la république, c'est-à-dire à l'empire, les villes qui restoient en la possession des Lombards. Le pape ayant pris conseil de l'abbé Fulrad, envoya avec lui le diacre Paul son frere, & Christofle son conseiller en Toscane vers Didier, avec lequel ils conclurent le traité. Après quoi le pape envoïa le prêtre Etienne à Rachis avec des lettres pour lui & pour tous les Lombards ; & d'ailleurs Fulrad mena à Didier un secours de François, & lui prépara celui des Romains : ainsi Didier fut reconnu roi des Lombards sans combat. En même temps le pape envoya un légat qui se saisit d'une partie des villes que Didier

AN. 756.

avoit promis : sçavoir Faïence, toute la duché de Ferrare & deux autres places.

epist. 6. ted. Car. 8.

D'ailleurs il envoïa au roi Pepin Georges évêque & Jean sacellaire, avec l'abbé Fulrad ; & les chargea d'une lettre, où il lui rend compte de l'élection de Didier, priant Pepin de le proteger, s'il accomplit ses promesses ; & cependant d'envoyer incessamment vers lui, pour en presser l'exécution. Le pape ajoute : Nous vous prions instamment d'agir de telle sorte du côté des Grecs, que la foi catholique soit à jamais conservée : que l'église soit délivrée de leur malice, & qu'elle recouvre tous ses patrimoines pour l'entretien du luminaire des églises & la nourriture des pauvres & des pelerins. Instruisez-nous de la maniere dont vous avez parlé au silentiaire, c'est-à-dire à l'ambassadeur de C. P. & envoyez-nous copie des lettres que vous lui avez données, afin que nous puissions agir de concert, comme nous sommes convenus avec Fulrad.

XXVI.
Constantin persecuté les catholiques.
Theoph. p. 360.

La conduite de l'empereur Constantin fait voir combien le pape avoit raison d'exciter Pepin à venir au secours de la religion attaquée par les Grecs. Constantin ayant pris Theodosiopole & Melitine, en amena des Syriens & des Armeniens à qui il donna des habitations en Thrace, la quinziéme année de son regne, qui étoit l'an 755. ce qui augmenta le nombre des heretiques Pauliciens, espece de Manichéens. D'ailleurs en exécution de son concile, il continuoit de briser ou d'effacer les images, & de persecuter les catholiques, sur tout les moines, contre

Sup. n. 7.

contre lesquels il avoit un haine particuliere. Alors les plus zelez d'entr'eux s'assemblerent, tant des environs de C. P. que de la province de Bithynie, & du voisinage de Prusiade; & s'en allerent au mont saint Auxence, monastere fameux, près de Nicomedie, dont le saint fondateur avoit assisté au concile de Calcedoine. Etienne en étoit alors le sixiéme abbé, très-celebre pour sa vertu & l'austerité de sa vie. Les moines choisis de ces divers monasteres, le trouverent accablé de douleur, à cause de cette heresie, & lui dirent : Mon pere, nous sommes dans un embarras extrême, craignant que l'amour de cette vie, si naturel à l'homme, ne nous fasse trahir la religion. Etienne leur répondit : Comme il ne reste que trois endroits qui ne participent point à cette detestable heresie; je vous conseille de vous y retirer. Il y a le voisinage du Pont-Euxin, vers la Scytie, l'Isle de Chypre, la basse Lycie, Tripoli, & jusques à Tyr & à Joppé : Enfin Naples & l'ancienne Rome. Vous sçavez que les évêques de Rome, d'Antioche, de Jerusalem & d'Alexandrie, ont non seulement anathematisé l'erreur des Iconoclastes, mais encore, n'ont point cessé de charger l'empereur de confusion, par des lettres vehementes, le traitant d'apostat & d'heresiarque. Le très-venerable & tres-sage prêtre Jean Damacesne, que ce tyran nommé Mansour, n'a point cessé de lui écrire; l'appellant heretique découvert, ennemi des saints, & traittant les évêques qui lui sont soumis, de parasites & de gens adonnez à la bonne chere & aux spectacles. Etienne ajoûta plusieurs autres dis-

AN. 756.

Vita S. Steph. p. 447.

p. 416.

p. 425.

p. 451.

AN. 756.

cours de consolation : après quoi les moines qui l'étoient venus trouver, firent une triste priere, se dirent le dernier adieu, & se retirerent suivant son conseil. Ainsi tous les moines abandonnerent C. P. Les uns allerent vers le Pont-Euxin, les autres en Chypre, les autres à Rome.

XXVII. Persecution par les Arabes.

Theop. an 16. p. 361.

Les chrétiens étoient aussi persecutez en Orient par les Arabes. Theodore Patriarche Melquite d'Antioche, successeur de Theophylacte, ayant attiré leur envie, fut accusé d'écrire souvent à l'empereur Constantin, pour lui découvrir leurs affaires : & envoyé en exil dans le païs des Moabites, sa patrie, par ordre de Salem gouverneur de Syrie, fils d'Ali & frere d'Abdala ; par consequent oncle du calife Almansor. Le même Salem défendit de bâtir de nouvelles églises, ni d'exposer en public aucune croix, ou de dogmatiser avec les Arabes touchant la foi chrétienne. C'étoit l'an 756. seiziéme de l'empire de Constantin. L'année suivante 757. Salem étendit les tributs des chrétiens, ensorte que tous les moines, les reclus & les stylites en payoient. Il fit sceller les trésors des églises, & fit venir des Juifs, pour les vendre ; mais les affranchis les acheterent. J'entends les affranchis des églises. Salem fit aussi mourir par ordre du calife, six des principaux d'entre les Perses, de la secte des Mages : qui avoient séduit quelques-uns de leur nation : leur persuadant de vendre leur bien, & se jetter tous nuds de dessus les murailles de leurs villes, dans la folle esperance de voler au ciel ; mais ils se briserent en tombant.

Id. an. 14.

Les Arabes défendirent encore aux chrétiens, par envie, de tenir les regiſtres publics ; mais ce fut pour peu de tems, & ils furent bien-tôt contraints de les leur confier de nouveau, ne ſçachant point écrire les chiffres ; car ils étoient encore fort ignorans. Abdalla fils d'Ali autre oncle du calife Almanſor, fit auſſi beaucoup de mal aux chrétiens. Il leur défendit d'apprendre leurs lettres, apparemment les lettres Grecques, & de s'aſſembler de nuit dans les égliſes ; dont il fit ôter les croix. Nonobſtant la perſécution des Arabes, on ne laiſſa pas ſous le regne d'Almanſor, de bâtir à Emeſe une égliſe magnifique en l'honneur de ſaint Jean-Baptiſte, & l'on y transfera ſon chef, du monaſtere de la caverne, où il avoit été trouvé ſous l'empereur Marcien l'an 453. Cette tranſlation ſe fit la vingtiéme année de Conſtantin 760. de J.C. quatriéme année d'Almanſor. Deux ans devant l'an 758. Politien ſucceda à Coſme patriarche Melquite d'Alexandrie, & tint le ſiege quarante-ſix ans.

an. 19.

Theophan. an 26.

Theoph. an. 20. p. 362.

Sup. l. XXVIII. n. 43.
Eutych. tom. 2. p. 399.
Elmac. p. 105.

XXVIII
Mort d'Etienne II. Paul pape.
Anast.

Le pape Etienne II. ne tint le ſaint ſiege que cinq ans & vingt-huit jours. Souvent il aſſembloit ſon clergé dans le palais de Latran, & l'exhortoit à s'appliquer fortement à l'étude de l'écriture ſainte, & aux lectures ſpirituelles: pour avoir de quoi répondre efficacement aux ennemis de l'égliſe. Il fit au mois de Mars une ordination d'onze prêtres & de deux diacres, & ordonna vingt évêques en divers lieux. Enfin il mourut, & fut enterré à S. Pierre, le vingt ſixiéme d'Avril indiction dixiéme, l'an 757. Le vingtſixiéme de Février de la même année, le pape Etien-

AN. 757. ne avoit accordé à Fulrad abbé de S. Denis un privilege d'avoir un évêque particulier, qui seroit élû par l'abbé & les moines, & consacré par les évêques du pays, pour gouverner ce monastere & les autres que Fulrad avoit fondez, & qui étoient tous sous la protection du saint siege. Comme on vit le pape Etienne à l'extrémité, le peuple de Rome se divisa : quelques-uns étoient pour l'archidiacre Theophylacte, & se tenoient assemblez dans sa maison, les autres se déclarerent pour le diacre Paul, frere du pape Etienne ; c'étoit la plus grande partie des magistrats & du peuple. Pour lui il ne sortit point du palais de Latran, rendant à son frere les services dont il avoit besoin dans sa maladie. Si-tôt qu'il fut enterré, le parti de Theophylacte se dissipa. Ainsi après un mois de vacance, Paul fut ordonné le vingt-deuxiéme de Mai 757. & tint le saint siege dix ans & un mois.

To. 4. Acta S. Ben. p. 336.

Dès sa premiere jeunesse, sous le pape Gregoire III. il avoit été mis avec Etienne son frere dans le palais de Latran, pour être instruit de la discipline ecclesiastique : & le pape Zacarie les ordonna diacres l'un & l'autre : Paul etoit doux & charitable ; & s'il avoit tant soit peu affligé quelqu'un par la malice d'autrui, il travailloit aussi-tôt à le consoler. Plusieurs rendoient témoignage, que la nuit il alloit avec ses domestiques visiter dans leurs maisons les pauvres, principalement les malades, qui ne pouvoient sortir du lit : leur donnant abondamment la nourriture & les autres secours. Il visitoit aussi de nuit les prisons; délivroit les criminels qu'il

AN. 757.

trouvoit en danger de mort, & payoit pour ceux qui étoient retenus pour dettes. Il ſoulageoit les veuves, les orphelins & tous les neceſſiteux.

Si-tôt qu'il fut élû pape & avant ſon ordination il écrivit au roi Pepin, pour lui donner part de la mort du pape Etienne ſon frere & de ſon élection : lui promettant la même amitié & fidelité, juſques à l'effuſion de ſang, non ſeulement en ſon nom, mais du peuple Romain, & lui demandant la continuation de ſa protection. Immon envoyé de Pepin étoit arrivé à Rome dans le même tems ; mais le pape & les grands jugerent à propos de le retenir juſques après ſa conſecration, afin qu'il pût rendre témoignage au roi de leur affection pour lui & pour les François.

XXIX. Concile de Compiegne. *tom. 6. p. 1694.* *can. 9. 11. 12.* *Sup. n. 2.*

Le roi Pepin tenoit alors à Compiegne l'aſſemblée generale de la nation, que l'on compte entre les conciles, comme les autres de ce tems-là : parce que les évêques y aſſiſtoient auſſi-bien que les ſeigneurs. A celui-ci ſe trouverent les légats que le pape Etienne avoit envoyé en France, ſçavoir l'évêque George & le ſacellaire Jean ; & leur conſentement eſt expliqué en pluſieurs des dix-huit canons de ce concile. Ils regardent preſque tous les mariages, & ont grand rapport à ceux de Verberie. Il y a pluſieurs cas où on défend aux hommes ou aux femmes de ſe marier, pour punition des inceſtes. Si la conſommation du mariage eſt conteſtée, le mari en eſt crû plûtôt que la femme. La lépre eſt jugée une cauſe de diſſolution du mariage, avec permiſſion à la partie ſaine de ſe remarier. Il eſt

AN. 757. remarquable que les seigneurs marioient volontiers leurs vassaux dans les fiefs, pour les y tenir plus attachez. Car il dit que celui qui a changé de femme en changeant de fief, doit la garder la derniere : ce qu'il faut entendre après la mort de la premiere. Ceux qui quittoient leur païs à cause du droit nommé Faïde, ne pouvoient se remarier, ni leurs femmes non plus. Ce droit de Faïde étoit la vengeance permise par les loix barbares aux parens d'un homme tué, quelque part qu'ils trouvassent le meurtrier. Le baptême administré par un prêtre qui n'est pas baptisé lui-même, ne laisse pas d'être valable.

c. 6. v. conc Vermer. c. 11.

c. 18.

v. Cang. gloss

c. 9.

En cette assemblée de Compiegne, le roi Pepin reçut des ambassadeurs de l'empereur Constantin ; qui entr'autres présens lui envoya des orgues. Ce que tous les historiens ont remarqué, parce que ce furent les premiers que l'on vit en France. Tassillon duc de Bavierre se rendit aussi à cette assemblée, & y fit hommage au roi Pepin avec de grands sermens : premierement en touchant les reliques, que le roi portoit toûjours avec lui : ensuite les tombeaux de saint Denis en France, de saint Germain de Paris & de saint Martin de Tours, où il se transporta avec les seigneurs Bavarois.

Annal. Nazar. Mas. Til. Lauresh. Lois Metens.

XXX. Bâtimens du pape Paul.

Ann. Petav. Paul epist. 6. cod. Carol. 27.

La reine Bertrade étant accouchée cette année 757. d'une fille qui fut nommée Gisele, le roi Pepin envoya au pape Paul par Vulfard abbé de S. Martin de Tours le linge dont la princesse avoit été enveloppée au sortir des fonds baptismaux ; & le pape garda ce present comme un témoignage que le roi vouloit qu'il tînt Giselse pour sa fille spirituelle,

comme s'il l'avoit lui-même levée des fonds. Il assembla le peuple dans l'église de sainte Petronille, y dédia en mémoire du roi, un autel, où il celebra la messe, & déposa sous l'autel le linge qu'on avoit apporté.

L'église de saint Petronille étoit au Vatican, près de saint Pierre, & le pape Paul y fit transporter le corps de la sainte, l'ayant tiré d'un ancien cimetiere, qui portoit son nom. Car ces cimetieres qui étoient hors de Rome, avoient été long-tems negligez, & les bâtimens qu'ils contenoient ruinez, principalement lors qu'Astolfe assiegeoit Rome. Le pape Paul en tira donc les corps saints, les transfera solemnellement dans la ville, & les fit enterrer avec l'honneur convenable, dans les titres, les diaconies, les monasteres & les autres églises. De plus il bâtit dans sa maison paternelle une église en l'honneur des papes saint Etienne martyr, & saint Silvestre confesseur, où il transfera grand nombre de ces reliques. Et pour y celebrer le service divin, il fonda une communauté de moines, avec de grands revenus comme il paroist par le privilege accordé à l'abbé Leonce, dans un concile, & souscrit par vingt-trois évêques, dix-huit prêtres titulaires des églises de Rome, & l'archidiacre. La datte est du second jour de Juin, la vingt-uniéme année du regne de Constantin, indiction quatorziéme ; c'est-à-dire, l'an 761. L'église de ce monastere étoit ornée de marbres & de mosaïque, le ciboire ou tabernacle étoit d'argent : la communauté des moines Grecs : apparemment de ceux qui suivant le conseil de saint

Anast. Paul. ep. 12. 10. 6. conc. p. 1690
Sigeb. chr. an 758.
Sup. n. 16.
Anast.
Sup. n. 16.

Etienne d'Auxence, s'étoient retirez à Rome, pour éviter la persécution de l'empereur Constantin. Le pape Paul fit bâtir une autre église à Rome, dans la ruë sacrée, près du temple de Romulus, à l'honneur des apôtres saint Piere & saint Paul, en un lieu où ils avoient prié au tems de leur martyre; & où l'on prétendoit voir encore la marque de leurs genoux sur la pierre. Il fit aussi au Vatican, dans l'enceinte de l'église de saint Pierre, un oratoire de la sainte Vierge, qu'il orna de mosaïques & de métaux précieux; entr'autres d'une statuë de la Vierge, d'argent doré, du poids de cent livres; & y il bâtit sa sépulture.

XXXI. Lettres du pape Paul à Pepin.

La plûpart des lettres du pape Paul que nous avons sont adressées au roi Pepin, pour demander secours, tantôt contre les Grecs, qui d'intelligence avec les Lombards vouloient reprendre Ravenne: tantôt contre les Lombards & le roi Didier, qui chicanoit toûjours sur la restitution des places promises par son traité. Je n'entrerai point dans le détail de ces affaires qui ne sont que temporelles: quoique ce pape à l'exemple de son prédecesseur, les confonde toûjours avec le spirituel, comme si les Lombards chrétiens & catholiques depuis plus de cent cinquante ans, eussent été les ennemis de la religion: plûtôt que les Herules & les Goths Ariens, à qui les papes n'avoient point fait difficulté d'obéïr. Ou comme si le roi de France n'eût pas été libre, d'examiner s'il étoit juste en soi & utile à son état de faire la guerre aux Lombards. Ce qui est de remarquable, c'est que les lettres de ce pape

Sup. l. XXXIX. n. 34. 35. l. XXX. n. 27. 49.

pe, aussi-bien que des autres, sont datées du regne de l'empereur de C. P. comme étant toujours le vrai souverain de Rome: & le senat & le peuple de Rome écrivant à Pepin, ne nomment point le pape leur seigneur; mais seulement leur pasteur & leur pere. Cod. Carol. ep. 36

Il est vrai que le pape écrivant à Pepin contre les Grecs, n'oublia pas l'interêt de la religion, qu'ils persécutoient en Orient. Et pour le lui mieux faire connoître, il lui envoïa copie d'une lettre qu'il avoit reçuë du patriarche d'Alexandrie, par un moine nommé Cosme: qui montroit l'integrité de la foi des évêques Orientaux, & leur zele pour sa conservation. Il apprit que Marin prêtre de l'église Romaine se trouvant en France avoit donné à George ambassadeur de l'empereur Constantin des conseils contraires aux interêts du roi Pepin & aux siens. C'est pourquoi il pria le roi de faire ordonner évêque le prêtre Marin, pour telle ville qu'il plairoit au roi de choisir dans ses états. Afin, ajoute le pape, qu'il se repente de son crime, & de peur que le démon trouvant son esprit égaré, ne le perde sous prétexte de l'élever. C'est une espece de penitence assez singuliere: mais un évêché si éloigné paroissoit un exil à un prêtre de l'église Romaine. Aussi le roi Pepin, qui étoit content de Marin, pria le pape de lui donner le titre de saint Chrysogone, & le pape lui en envoya les provisions, témoignant qu'il ne desiroit que de satisfaire le roi. Ep. 7. cod. Carol. 34. Cod. Carol. ep. 35. Ibid. ep. 39. Cod. Carol. ep. 25. Embol. ep. 32.

On voit encore dans l'affaire suivante, combien le pape Paul craignoit de déplaire à Pepin. Reme- Ep. 9. Carol. 43.

dius ou Remi, frere du roi & archevêque de Roüen, avoit donné à Simeon chantre de l'église Romaine, qui se trouvoit en France, quelques moines, pour les instruire dans le chant ecclesiastique; mais avant qu'ils l'eussent parfaitement appris, le pape rappella Simeon à Rome. L'archevêque Remi en fut fort affligé, comme témoignoit le roi. Surquoi le pape répondit: Soïez assuré, que sans la mort de George, qui gouvernoit nos chantres, nous n'aurions jamais entrepris de retirer Simeon du service de votre frere. Nous lui avons recommandé d'instruire très-soigneusement les moines, que vous avez envoïez: donnant ordre, qu'ils soient bien logez; & qu'ils demeurent ici jusqu'à ce qu'ils sçachent parfaitement le chant ecclesiastique. Dans une autre lettre il dit: Nous vous envoïons tous les livres que nous avons pû trouver: sçavoir l'antiphonier, le responsal, la dialectique d'Aristote, les livres de saint Denis Areopagite, la geometrie, l'ortographe, la grammaire, le tout en Grec; & une horloge nocturne, c'est-à-dire, qui ne dépendoit point du soleil, soit qu'elle eût des rouës comme les nôtres, du sable ou de l'eau, comme les clepsydres antiques.

Cod. Carol. ep. 25 Embol.

XXXII. Persécution en Orient S. Etienne d'Auxence.

Theopha. an. 21. p. 363.

L'empereur Constantin continuoit de persecuter les catholiques à cause des saintes images, particulierement les moines, qu'il nommoit *Amnemoneutous*; c'est-à-dire, des abominables, dont on ne doit pas même se souvenir. La vingt & uniéme année de son regne 761. de J. C. il fit mourir à coups de foüet André moine celebre, surnommé le Calybite, ou de

Crete : qui lui reprochoit ſon impieté, & le nommoit nouveau Valens & nouveau Julien. Il ſouffrit le martyre dans le cirque de ſaint Mamas hors la ville, & l'empereur ordonna qu'on le jettât dans la mer : mais ſes ſœurs l'enleverent & l'enterrerent dans un lieu nommé Chryſis, dont on lui a auſſi donné le nom. L'égliſe honore ſa memoire le dix-ſeptiéme d'Octobre.

AN. 761.

Cang. C.P. l. 11. p. 107. n. 6.

Martyr. R. 17. Oct.

Vers le même tems l'empereur ayant oüi parler de ſaint Etienne abbé du mont S. Auxence, envoïa vers lui un patrice nommé Calliſte, parfaitement inſtruit de ſon hereſie, & lui dit : Dites-lui que touché de ſa pieté, je lui ordonne de ſouſcrire la définition de notre concile ; & portez-lui des dattes, des figues & quelqu'autre nourriture convenable à ſa profeſſion. Calliſte s'étant acquité de ſa commiſſion, Etienne lui répondit : Seigneur patrice, je ne puis ſouſcrire à la définition de ce faux concile, qui contient une doctrine heretique. Je ne veux pas attirer ſur moi la malediction du prophete, en nommant doux ce qui eſt amer. Je ſuis prêt a mourir pour l'adoration des ſaintes images, ſans me ſoucier de l'empereur hereſiarque, qui a bien oſé les rejetter. Puis creuſant la main il dit : Quand je n'aurois que cela de ſang, je veux bien le répandre pour l'image de Jeſus-Chriſt. Au reſte, reportez la nourriture qu'il m'envoïe : l'huile du pecheur ne parfumera point ma tête.

Vita S. Steph. to. 1. Annal. gr. p. 457.

p. 458.

Iſa. v. 20.

Pſ. CXL. 5.

L'empereur irrité de cette réponſe renvoïa le patrice & des ſoldats, avec ordre de tirer Etienne de ſa cellule, l'amener au monaſtere d'en bas & l'y gar-

p.432. der jusques à ce que l'empereur eut résolu ce qu'il en feroit. La cellule de saint Etienne étoit un trou dans le sommet de la roche, d'environ une coudée & demie de large & de deux de haut. A l'Orient il avoit creusé une petite niche, pour faire sa priere, mais si basse qu'il n'y pouvoit tenir que courbé: le reste de la grotte étoit découvert. C'étoit plûtôt un
p.435. tombeau qu'une cellule. Ses disciples lui ayant demandé pourquoi il s'étoit mis si à l'étroit: C'est,
Matth. VII. 14. dit il, que la voïe qui mene à la vie est étroite. Il demeuroit donc là, exposé aux ardeurs de l'esté & aux rigueurs de l'hyver. Son habit n'étoit qu'une tunique de peau, & il portoit pardessus une chaîne de fer en croix depuis les épaules jusques aux reins, où elle étoit clouée à une ceinture de fer, & à une autre sous les aisselles.

p. 459. Les soldats étant arrivez à cette cellule, en tirerent le saint homme, & furent obligez à le porter. Car à force d'être dans ce trou, ses jambes étoient pliées, & il ne pouvoit ni les dresser ni les remuer: joint la foiblesse causée par son extrême abstinence. Les soldats surpris de ce spectacle, & touchez de compassion, le prirent à deux, lui faisant mettre les mains sur leurs épaules & lui tenant les genoux. Ils le porterent au cimetiere de saint Auxence, où ils l'enfermerent avec ses moines, & s'étant assis à la porte, ils attendoient l'ordre de l'empereur. Cependant saint Etienne chantoit avec ses moines une priere qui commence: Nous adorons, Seigneur, votre sainte image; & ensuite une autre qui dit: J'ai rencontré les voleurs de

mes pensées qui m'ont dépoüillé. Il vouloit marquer qu'on l'avoit tiré de sa retraite & de sa contemplation. Mais les soldats qui l'entendoient branloient la tête, & se disoient l'un à l'autre: Helas, ces moines que l'on maltraite ainsi sans sujet, ont bien raison de nous appeller des voleurs. S. Etienne & ceux qui l'accompagnoient demeurerent ainsi enfermez sans manger pendant six jours, le septiéme l'empereur envoya un autre officier, qui remit le saint homme dans sa cellule. Car il étoit obligé de partir pour la guerre contre les Scythes, c'est-à-dire, des Bulgares, qui attaquerent les Romains au mois de Juin la vingt-deuxiéme année de Constantin, indiction premiere, c'est-à-dire, l'an 763. *Theoph. p. 364.* Les soldats avant que de partir se recommanderent aux prieres de saint Etienne.

XXXIII. Anne calomniée. *p. 461. vita.*

Mais le patrice Calliste aïant tiré à part un de ses moines nommé Sergius, lui donna de l'argent, & lui en promit davantage pour l'accuser. Sergius ayant cherché inutilement les moïens de lui nuire en secret, sortit du monastere, & s'adressa à Aulicalame intendant des tributs du golfe de Nicomedie, avec lequel il composa un libelle d'accusation à l'empereur, où il disoit: Premierement il vous a anathematisé comme heretique; & vous dit des injures. Et aprés d'autres accusations frivoles, il ajoutoit: il a séduit une femme noble, qu'il tient dans le monastere d'en bas, doù elle monte la nuit à sa cellule, pour leur infame commerce. C'étoit une veuve, qui *p. 437.* n'ayant point d'enfans vendit tous ses biens & quitta son païs & sa famille, par le conseil du saint abbé,

AN. 763. pour embrasser la vie monastique. Il changea son nom en celui d'Anne, la prit pour sa fille spirituelle, & la mit au monastere des femmes, qui étoit au bas de la montagne, la recommandant particulierement à la superieure. Les calomniateurs subornerent une esclave qui la servoit, lui promettant de l'affranchir & de la marier à un officier du palais, afin de lui faire dire ce qu'ils vouloient contre sa maîtresse & contre Etienne.

p. 461.

Ils envoyerent le libelle d'accusation par un courier à l'empereur en Scytie. L'ayant lû, il écrivit aussi-tôt en ces termes au patrice Anthés, qu'il avoit laissé son lieutenant à C. P. Nous vous ordonnons d'aller au plus vîte au mont d'Auxence, où demeurent des femmes corrompuës, qui feignent d'être pieuses. Emmenez de là une nommée Anne, & nous l'envoyez au camp par ces mêmes couriers, en diligence. Anthés executa l'ordre ponctuellement. Il arriva au monastere, comme les religieuses chantoient tierce. Les soldats qui l'accompagnoient entrerent insolemment dans l'église, à grand bruit, faisant briller en l'air leurs épées nuës. Le chant fut changé en cris pitoïables; l'une se refugioit dans la balustrade du sanctuaire, une autre se cachoit sous l'autel, une autre couroit vers la montagne. L'abbesse qui étoit en retraite dans une cellule, ayant appris ce desordre, vint hardiment, & dit à ces hommes: chrétiens, si vous esperez en Dieu pourquoi faites-vous comme les barbares infideles? Ils lui répondirent doucement: Donnez-nous Anne l'amie d'Etienne; l'empereur en a besoin à l'armée. La superieu-

p. 462. p. 463. p. 465.

re l'appella avec une autre nommée Theophano, & leur dit: Allez, mes enfans, vers l'empereur, & répondez ſagement à ſes interrogations. Allez en paix, allez: le Seigneur ſoit avec vous. Elles prirent leurs manteaux, ſe mirent à genoux, reçurent ſa benediction, & partirent. AN. 763. p. 464.

Quand elles furent arrivées à l'armée, l'empereur les fit ſéparer; & aïant fait venir Anne, il lui dit: Je ſuis perſuadé de ce que l'on m'a dit de vous, je connois la foibleſſe des femmes. Dites-moi donc comment cet impoſteur vous à fait renoncer à la ſplendeur de votre famille, pour prendre cet habit de tenebres? Il nommoit ainſi l'habit monaſtique, parce qu'il étoit noir. Anne lui répondit: Seigneur, je ſuis devant vous: tourmentez-moi, tuez-moi, faites ce qu'il vous plaira, vous n'entendrez de moi que la verité. Je ne connois cet homme que comme un ſaint, qui me conduit dans la voïe du ſalut. L'empereur ne ſçut que lui dire; il demeura aſſis, ſe mordant le bout du doigt, & remuant l'autre main en l'air, qui étoit ſon geſte ordinaire. Il fit garder Anne, & renvoïa ſa compagne malgré elle au monaſtere où elle raconta tout ce qui s'étoit paſſé à l'abeſſe & à ſaint Etienne. p. 465.

L'empereur étant revenu à C. P. fit enfermer Anne dans la priſon du bain, qui étoit très-obſcure, avec des fers aux mains. Voulant l'interroger, il lui envoïa la veille un des eunuques de ſa chambre, pour lui perſuader par menaces & par promeſſes, d'avoüer publiquement le commerce criminel, dont on l'accuſoit avec Etienne, puiſqu'elle étoit déja p. 466.

AN. 763. convaincuë par son esclave. Anne soupira du fond du cœur, & lui dit : Retire-toi, mon ami, retire-toi ; la volonté de Dieu soit faite. Le lendemain matin l'empereur aïant assemblé un grand peuple, fit venir Anne & lui montrant quantité de nerfs de bœuf, lui dit : Je te les ferai tous user sur le corps, si tu ne déclares ton mauvais commerce avec Etienne. Elle ne répondit rien ; & aussi-tôt huit hommes robustes la prirent par les deux mains, & l'étendirent en l'air en forme de croix, tandis que deux autres la frappoient de toutes leurs forces, l'un sur le ventre, l'autre sur le dos. Elle ne disoit que ces paroles : Je ne connois point cet homme comme vous me dites ; Seigneur, aïez pitié de moi. Alors on lui confronta l'esclave, qui l'accusa avec serment, étendant les mains contre elle, & lui crachant au visage. L'empereur voïant qu'Anne ne parloit plus, crut qu'elle étoit morte de la violence des coups, & la fit jetter dans un des monasteres de C. P. Il n'est plus parlé d'elle depuis,

p. 467.

p. 468.

XXXIV. George faux moine.

Mais l'empereur cherchant toujours un prétexte, pour faire mourir Etienne, fit venir le lendemain un jeune homme nommé George Synclete, qui étoit de ses plus confidens, & lui dit : M'aimez-vous jusqu'à donner votre vie pour moi? George l'en assura avec serment. L'empereur lui dit en l'embrassant : Voici un nouvel Isaac ; puis il ajouta : Je ne vous en demande pas tant, je vous prie seulement d'aller au mont d'Auxence, & de persuader à ce malheureux qui y demeure, de vous recevoir au nombre des siens, puis vous reviendrez ici promptement. George

p. 469.

ge obéit avec joye, il alla sur la montagne, & se cacha dans des broussailles, dont il sortit vers le midi, & vint crier à la porte du monastere, qu'il s'étoit égaré, & qu'il craignoit d'être dévoré par les bêtes, ou de tomber dans un précipice. S. Etienne ordonna à Marin son principal disciple de le faire entrer. Il se mit à genoux, & demanda la benediction de l'abbé, qui reconnut aussi-tôt qu'il étoit de la cour à son habit & à son visage sans barbe. Car l'empereur avoit ordonné à tous les hommes, même aux vieillards de se raser entierement. George avoua qu'il étoit du palais de l'empereur, & ajouta : Il nous a tous fait judaïser ; j'ai eu bien de la peine à revenir de cette erreur, & Dieu m'a conduit ici : ne me rejettez pas, mon venerable pere, de votre compagnie, & ne me refusez pas le saint habit. Saint Etienne répondit : Je ne le puis faire, à cause de la défense de l'empereur ; & je crains que s'il l'apprenoit, il ne vous retirât d'ici au peril de votre ame. George reprit : Vous répondrez à Dieu de moi, si vous differez : & il pressa tant, que l'abbé lui donna l'habit de probation.

AN. 763.

p. 470

p. 471

Cependant l'empereur assembla le peuple à C. P. dans le théatre de l'hippodrome : & se tenant sur les degrez, il dit : Je ne puis vivre avec ces ennemis de Dieu, qu'on ne nomme point. Le peuple s'écria : Seigneur, il ne reste en cette ville aucune trace de leur habit. L'empereur s'écria en colere : Je ne puis plus souffrir leurs insultes. Ils m'ont séduit tous les miens, jusqu'à George Synclete, qu'ils ont arraché d'auprès de moi, pour le faire moine. Mais mettons

p. 472

AN. 763. en Dieu notre confiance, il le fera bien-tôt paroître, prions ſeulement. Après que George eut porté trois jours le petit habit, ſaint Etienne lui fit une p. 473. grande exhortation, lui coupa les cheveux, & le revêtit de l'habit monaſtique : mais trois autres jours après cet impoſteur quitta la montagne, & vint au palais. L'empereur l'embraſſa, & convoqua p. 474. pour le lendemain une aſſemblée generale de tout le peuple dans le même théatre. La foule y fut telle qu'ils s'étouffoient, & l'empereur s'écria : Dieu a exaucé mes prieres, il m'a découvert celui que je cherchois. Alors il fit paroître George devant le peuple, qui le voyant en habit monaſtique, s'écria : Malheur au méchant ; qu'il meure, qu'il meure : ce qu'ils entendoient d'Etienne. L'empereur fit dépouiller George premierement de l'épomide, ou ſcapulaire, puis de la cuculle : & on les jetta parmi le peuple, qui les foula aux pieds. On Sup. liv. xx. n. 8. lui ôta enſuite l'analabe, ou écharpe que les moines portoient au cou, & qu'ils croiſoient ſur la poitrine. L'empereur la prit entre ſes mains & la tournoit de tous côtez, demandant ce que ce pouvoit être : un ſenateur nommé Draconce répondit : p. 475. Jettez-la, ſeigneur, c'eſt un cordeau de ſatan. Elle fut auſſi foulée aux pieds avec la ceinture. Enſuite quatre hommes étendirent George par terre, & l'ayant mis tout nud, lui renverſerent un ſceau d'eau ſur la tête, comme pour le purifier. Enfin on le revêtit d'un habit militaire : l'empereur lui mit de ſa main le baudrier avec l'épée, & le déclara ſon écuïer.

Aussi-tôt il envoya au mont S. Auxence quantité de gens armez, qui disperserent les moines, mirent le feu au monastere & à l'église, & les réduisirent en cendre jusqu'aux fondemens. Ils tirerent saint Etienne de sa caverne, & le menerent à la mer, le frappant à coups de bâton, le prenant à la gorge, & lui déchirant les jambes dans des épines. Ils lui crachoient au visage, lui disoient des injures, & lui insultoient en diverses manieres. Comme il ne pouvoit marcher, ils le mirent dans une barque & le menerent le long de la côte au monastere de Philippique, près de Chrysopolis, où ils l'enfermerent, & en avertirent l'empereur, qui publia une défense d'approcher du mont S. Auxence, sous peine de la vie.

AN. 763.

p. 376.

XXXV. Evêques envoïez à Etienne.

Ensuite il fit venir cinq évêques, chefs des Iconoclastes, Theodose d'Ephese, Constantin de Nicomedie, Constantin de Nacolie, Sisinnius Pastile, & Basile Tricacabe avec le patrice Calliste, Comboconon, premier secretaire, & un autre officier nommé Masare, & les envoya à Constantin, patriarche de C. P. pour aller tous ensemble au monastere de Chrysopolis. Mais le patriarche qui connoissoit la vertu & la capacité de S. Etienne, refusa d'y aller. Ils porterent avec eux la definition de leur concile; & étant arrivez au monastere, ils firent leur priere à l'église, puis ils s'assirent sur les degrez du bain, & manderent S. Etienne, qui vint soutenu par deux hommes, avec les fers aux pieds. Ce spectacle leur tira des larmes. Theodose d'Ephese lui dit: Homme de Dieu, comment vous êtes-

Sup. n. 7. vita p. 478.

AN. 763.

vous mis dans l'esprit de nous tenir pour heretiques, & de croire en sçavoir plus que les empereurs, les archevêques, les évêques & tous les chrétiens? Travaillons-nous tous à perdre nos ames? Saint Etienne lui répondit gravement: Considerez ce que

3. Reg XVIII. 17. le prophete Elie dit à Achab: ce n'est pas moi qui cause ce trouble, mais vous & la maison de votre

p. 479.

Ps. II. 2. pere. C'est vous qui avez introduit une nouveauté dans l'église. On peut vous dire avec le prophete: Les rois de la terre avec les magistrats & les pasteurs se sont assemblez contre l'église de Jesus-Christ, formant de vains projets. Alors Constantin de Nicomedie, qui étoit un jeune homme de trente ans, se leva pour donner un coup de pied au saint abbé assis à terre: mais un des gardes le prévint & frappa du pied le saint homme dans le ventre comme pour le faire lever.

Les senateurs Calliste & Comboconon arrêterent l'évêque Constantin, & dirent à saint Etienne: Vous avez à choisir des deux, ou de souscrire, ou de mourir comme rebelle à la loi des peres & des empereurs. Il répondit: Ma vie est Jesus-Christ,

Philip. I. 21. mon avantage & ma gloire de mourir pour sa sain-

p. 480. te image. Mais qu'on lise la définition de votre concile: afin que je voye ce qu'elle contient de raisonnable contre les images. Constantin de Nacolie ayant lû le titre: Définition du saint concile, septiéme œcumenique. Saint Etienne lui fit signe de la main de s'arrêter, & dit: Comment peut-on nommer saint un concile, qui a profané les choses saintes? Un de vos évêques n'a-t'il pas été accusé par

des gens de bien, dans votre concile, d'avoir foulé aux pieds la patene destinée aux saints mysteres, parce qu'on y voïoit les images de J. C. de sa mere, & de son précurseur? Vous l'avez maintenu dans ses fonctions, & excommunié ses accusateurs, comme défenseurs des idoles. Qu'y-a-t'il de plus impie? p. 481. N'avez vous pas ôté le titre de saints aux apôtres, aux martyrs & aux autres justes, les nommant simplement apôtres ou martyrs?

Mais comment ce concile est-il œcumenique, sans être approuvé du pape de Rome: quoiqu'il y ait un canon qui défend de regler sans lui les affaires ecclesiastiques? Il n'a été approuvé ni par le patriarche d'Alexandrie, ni par celui d'Antioche ou de Jerusalem. Où sont leurs lettres? Et comment appelle-t-on septiéme concile celui qui ne s'accorde point avec les six precedens? Basile reprit: Et en quoi avons-nous contrevenu aux six conciles? Saint Etienne répondit: N'ont-ils pas été assemblez dans des églises; & en ces églises n'y avoit-il pas des images reçûës & adorées par les peres? Répondez-moi, évêque. Basile en convint: & saint Etienne levant les yeux au ciel, soupira du fond du cœur, étendit les mains, & dit: Quiconque n'adore pas Notre Seigneur Jesus-Christ renfermé dans son image, selon l'humanité, qu'il soit anathême. Il p. 481. vouloit continuer, mais les commissaires étonnez de la liberté avec laquelle il parloit, & couverts de confusion, se leverent, ordonnant seulement qu'on l'enfermât. Quand ils furent de retour à C. P. l'empereur leur demanda ce qu'ils avoient fait. Les

AN. 763. évêques vouloient dissimuler leur desavantage: mais Calliste dit : Nous sommes vaincus, Seigneur: cet homme est fort en raisons, & méprise la mort. L'empereur outré de colere, écrivit aussi-tôt une sentence pour envoyer le saint homme en exil dans l'isle de Proconese, près de l'Hellespont.

XXXVI. Exil de S. Etienne à Proconese.

Pendant dix-sept jours que saint Etienne demeura à Chrysopolis, il ne prit point de nourriture, quoique l'empereur lui en eût envoié abondamment : mais il la renvoïa comme il avoit fait auparavant, ne voulant rien recevoir d'un excommunié. Avant que de partir il guérit le superieur du monastere, abandonné des medecins. Etant arrivé à Proconese, il se logea dans une caverne agréable, qu'il trouva dans un lieu desert sur la mer, près d'une église de sainte Anne, & se nourrissoit des herbes qu'il rencontroit. Ses disciples chassez du mont saint Auxence ayant appris le lieu de son exil, vinrent à Proconese se rassembler autour de lui, à l'exception de deux qui apostasierent: sçavoir Sergius, le calomniateur du saint, & Etienne, qui après avoir été chapelain du patrice Calliste, avoit reçu l'habit monastique des mains de saint Etienne, qui l'avoit établi prêtre du monastere. L'empereur le fit chapelain du palais de Sophie, & ils prirent l'un & l'autre l'habit seculier. Tous les autres disciples de S. Etienne s'étant remis sous sa conduite, firent un nouveau monastere à Proconese. Sa mere même & sa sœur quitterent le monastere des Trichinaires, où elles étoient établies, & vinrent le trouver dans cette isle. Pour lui, il fit faire une petite cage en

p. 485.

p. 486.

forme de colomme, où il s'enferma pour continuer ses austeritez, la quarante-neuviéme année de son âge; c'est-à-dire l'an 763. car il étoit né la premiere année du pontificat de S. Germain de C. P. qui fut l'an 715.

AN. 763.

p. 405. Sup. liv. XLI. n. 26.

La même année 763. vingt-troisiéme du regne de Constantin, Côme, surnommé Conamite, évêque d'Epiphanie en Syrie, fut accusé par les citoïens devant Theodore patriarche d'Antioche, d'avoir dissipé les vases sacrez; & ne pouvant les representer, il renonça à la foi catholique, & embrassa l'heresie des Iconoclastes. Il fut condamné d'un commun consentement par les trois patriarches, Theodore d'Antioche, Theodore de Jerusalem, Côme d'Alexandrie, avec les évêques de leur dépendance; & le jour de la pentecôte ils l'anathematiserent chacun chez eux, après la lecture de l'évangile. Vers le même temps l'empereur Constantin demanda au patriarche de C. P. quel mal y auroit-il de dire, mere de Christ, au lieu de mere de Dieu? Le patriarche répondit en l'embrassant: Ayez pitié de nous, seigneur, Dieu vous garde d'une telle pensée. Ne voyez-vous pas comme Nestorius est anathematisé par toute l'église; Je le demandois pour m'instruire, reprit l'empereur: que ce discours demeure entre vous & moi. Un jour tenant une bourse pleine d'or, il demanda à ceux qui étoient presens ce qu'elle valoit. Elle vaut beaucoup, dirent-ils. En ayant ôté l'or, il leur fit encore la même question. Ils répondirent qu'elle ne valoit plus rien. Il en est de même, dit-il, de la mere de Dieu; tant que

Theoph. an. 23. p. 364.

Theoster vita S. Nic. c. 4. ap. Boll. to. 9. p. 261.

Jesus-Christ étoit dans son sein, elle valoit beaucoup; aprés qu'il en fut sorti, elle étoit comme les autres.

XXXVII. Regle de saint Chrodegang.

Transl. S. Gorg. tom. 4. Acta sanct. Ben. p. 204.

Saint Chrodegang évêque de Metz étant allé à Rome, obtint du pape Paul les corps des trois martyrs saint Gorgon, saint Nabor, & saint Nazaire, qu'il mit en trois monasteres. Saint Nabor à saint Hilaire, aujourd'hui saint Avol, au diocese de Metz: Saint Nazaire à Loresheim, fondé prés de Wormes, l'an 764. dont le premier abbé fut Gondeland, frere de saint Chrodegang. Il mit les reliques de saint Gorgon dans le monastere de Gorze, l'an 765.

Sup. n. 8.

tom. 6. conc. p. 1701.

La même année, quatorziéme du regne de Pepin, saint Chrodegang présida à un concile, ou assemblée generale de la nation Françoise, tenuë à Attigni sur Aisne, dans le diocese de Reims. Il n'en reste que les noms des évêques qui y assisterent, au nombre de vingt-sept, avec dix-sept abbez, & une promesse reciproque qu'ils se firent, que quand quelqu'un d'eux viendroit à mourir, chacun feroit dire cent pseautiers, & celebrer cent messes par les prêtres, & que l'évêque diroit lui-même trente messes. On trouve des promesses semblables en d'autres conciles de ce temps-là. Les évêques les plus connus de cette assemblée sont saint Chrodegang de Metz, saint Lulle de Maïence, Remedius de Roüen, frere du roi, Megingaob de Virsbourg, Villaire évêque du monastere de saint Maurice en Vallais. Il y en a plusieurs autres nommez évêque de certains monasteres: comme de Lobes, de saint Oyan d'Eichster

Conc. Digleu. p. 1796. V. Coint. an. 765. n. 2. & 3. &c.

Inf. liv. XLIV. n 27.

d'Eichster; parce qu'aïant quitté leurs sieges épiscopaux, ils s'étoient retirez dans des monasteres, dont ils étoient abbez, gardant le titre d'évêques. Entre les simples abbez, Fulrad l'archichapelain tient le premier rang, comme abbé de saint Denis. On y voit aussi ensuite ceux de saint Germain, de Jumieges, de Fontenelle, de Centule, de Corbie, de Rebais, de sainte Colombe de Sens.

Saint Chrodegang est principalement celebre par la communauté des clercs qu'il forma dans son église avec des revenus suffisans, pour les décharger de tous les soins temporels. Il leur donna une regle, qui fut depuis reçuë par tous les chanoines, & que nous avons encore. Le nom de chanoines ou canoniques, se donnoit du commencement à tous les clercs; soit parce qu'ils étoient écrits dans le canon ou catalogue de l'église, soit parce qu'ils vivoient selon les canons; mais depuis on le prit particulierement pour ceux qui vivoient en commun, à l'exemple du clergé de saint Augustin; & avant lui de saint Eusebe de Verceil; & c'est pour de tels chanoines que saint Chrodegang composa sa regle, presque toute tirée de celle de saint Benoît, autant que la vie monastique pouvoit convenir à des clercs servans l'église. Il y cite souvent l'ordre Romain & les usages de l'église Romaine.

Paul. diac. ap. Boll. 6. Mart. to. 6. p. 452.

Sup. lib. XXIV. n. 40. 41.
Lib. XIII. n. 14.

La regle de saint Chrodegang dans sa pureté, ne contient que trente-quatre articles, avec une préface, où il déplore le mépris des canons, & la negligence des pasteurs, du clergé & du peuple. Il n'enga-

To. 7. conc. p. 1445.

ge pas les clercs de cette communauté à une pau-
c. 31. vreté absoluë, mais il veut que quiconque y entrera fasse une donation solemnelle de tous ses biens à l'église de saint Paul de Metz : permettant de s'en
c. 32. reserver l'usufruit & de disposer de ses meubles pendant sa vie. Les prêtres auront la disposition des aumônes qui leur seront données pour leurs messes, pour la confession, ou l'assistance des malades : si ce n'est que l'aumône soit donnée pour la communauté. C'est la premiere fois que je trouve des aumônes ou rétributions particulieres pour des messes, ou d'autres fonctions ecclesiastiques. Saint Chrodegang juge plus utile de donner à toute la communauté, parce que plusieurs ensemble obtiennent plus aisément la misericorde de Dieu, qu'un seul, quelque zele qu'il soit.

Pour la clôture, les chanoines ont liberté de sor-
c. 4. tir le jour ; mais à l'entrée de la nuit tous doivent se rendre à S. Etienne, qui est le cathedrale de Metz, pour chanter complies. Après lesquelles il n'est plus permis de boire, de manger, ni de parler, mais on doit garder le silence, jusques après que l'on aura dit prime le lendemain. Celui qui ne s'est pas trouvé à complies, ne peut entrer, ni même frapper à la porte, jusqu'à ce qu'on vienne aux nocturnes.
c. 3. C'est que le peuple y venoit encore. L'archidiacre, le primicier, ni le portier ne donneront aucune dispense de cette regle, dont ils ne puissent rendre compte à l'évêque. Tous les chanoines logeoient donc dans un cloître exactement fermé ; & couchoient en differens dortoirs communs, où chacun

avoit ſon lit. Aucune femme n'entroit dans le cloître, ni aucun laïque ſans permiſſion. Si on donnoit à manger à quelqu'un, il laiſſoit ſes armes hors du refectoire, & auſſi-tôt après le repas ſortoit du cloître. Les cuiſiniers mêmes, ſi on en prenoit de laïques, ſortoient auſſi-tôt qu'ils avoient rendu leur ſervice. *c. 5.*

Les chanoines ſe levoient la nuit à deux heures pour les nocturnes, comme les moines, ſuivant la regle de ſaint Benoît; & mettoient entre les nocturnes & les matines ou laudes, un intervalle, pendant lequel il étoit défendu de dormir; mais on devoit apprendre les pſeaumes par cœur, lire ou chanter. Pendant le jour ceux qui ſe trouvoient trop loin de l'égliſe entendant ſonner l'office, pouvoient le reciter au lieu où ils ſe trouvoient. Il eſt défendu aux clercs de tenir des bâtons à la main dans l'égliſe, ſinon pour cauſe d'infirmité. Les chanoines doivent garder entr'eux le rang qu'ils tiennent dans le clergé, ſe traiter avec reſpect, & ne ſe point nommer ſimplement par leur nom. Après l'office de prime, on tiendra le chapitre tous les jours. On y lira un article de la regle, des homelies, ou quelque autre livre édifiant: l'évêque, ou le ſuperieur y donnera ſes ordres, & y fera les corrections. Au ſortir du chapitre, chacun ira au travail manuel, qui lui ſera preſcrit. *Sup. l. XXIII. n. 14.* *c. 6.* *c. 7.* *c. 2.* *c. 8.* *c. 9.*

XXXVIII. Nourriture, vétemens, &c.

Quant à la nourriture, depuis Pâques juſqu'à la Pentecôte, on fera deux repas, & on pourra manger de la chair, excepté le vendredi ſeulement. De la Pentecôte à la ſaint Jean, on fera deux repas, *c. 10.*

mais sans manger de chair. De la saint Jean à la saint Martin, deux repas, & abstinence de chair le mercredi & le vendredi. De la saint Martin à Noël, abstinence de chair, & jeûne jusqu'à none. De Noël au carême jeûne jusqu'à none, le lundi, le mercredi & le vendredi, avec abstinence de chair ces deux derniers jours: les autres jours deux repas. S'il vient une fête en ces feries, le superieur pourra permettre la chair. En carême, on jeûnera jusqu'à vêpres, avec défense de manger hors du
c. 21. cloître. Il y aura sept tables dans le refectoire; la premiere, pour l'évêque avec les hôtes & les étrangers, l'archidiacre & ceux que l'évêque y appellera; la seconde, pour les prêtres; la troisiéme pour les diacres; la quatriéme pour les soudiacres; la cinquiéme pour les autres clercs; la sixiéme, pour les abbez, & ceux que le superieur voudra; la septiéme, pour les clercs de la ville, les jours de fête.
c. 22. La quantité du pain n'est point bornée; à dîné ils auront un potage, deux portions de chair à deux;
c. 23 à soupé une seule. Entre les viandes de carême, on compte le fromage. La boisson est reglée: au plus à dîné, trois coups; à soupé, deux; & trois coups quand il n'y a qu'un repas. Ceux qui s'abs-
c. 24. tiennent de vin boiront de la bierre. Tous les chanoines feront la cuisine tour à tour; excepté l'archidiacre & quelques autres officiers occupez plus utilement.

c. 29. Pour les vétemens, on donnera aux anciens tous les ans une chappe neuve; aux jeûnes, les vieilles. Les prêtres & les diacres qui servent continuelle-

ment auront deux tuniques par an, ou de la laine pour en faire; & deux chemises. Pour la chaussure, tous les ans un cuir de vache, & quatre paires de pantoufles. On leur donnera de l'argent pour acheter le bois; & toute cette dépense du vestiaire, & du chauffage se prenoit sur les rentes que l'église de Metz levoit dans la ville & à la campagne. Mais les clercs qui avoient des benefices, devoient s'habiller. On appelloit encore alors benefice la joüissance de certain fonds accordée par l'évêque.

On aura un soin particulier des chanoines malades, s'ils n'ont de quoi subvenir à leurs besoins. c. 28.
Ils auront un logement séparé, & un clerc chargé d'en prendre soin. Ceux qui seront en voyage avec l'évêque, ou autrement, garderont autant qu'il leur sera possible la regle de la communauté. c. 10. c. 25.

Elle étoit gouvernée, premierement par l'évêque; & sous lui, par l'archidiacre & le primicier, que l'évêque pouvoit corriger & déposer, s'ils manquoient à leur devoir. Il y avoit un cellerier, un portier, un infirmier, & des custodes ou gardiens des trois principales églises, saint Etienne, saint Pierre & sainte Marie, qui y couchoient, ou tout proche, sans préjudice de la régularité. c. 17. c. 27. c. 24. 4.

XXXIX. Penitences, &c. c. 14.

Il est ordonné aux clercs de se confesser à l'évêque deux fois l'année; sçavoir au commencement du carême, & depuis la mi-Août jusqu'au premier jour de Novembre. Sauf à se confesser dans les autres tems, toutes les fois qu'ils voudront, soit à l'évêque, soit à un prêtre député de sa part. Celui qui aura celé quelque peché en se confessant à l'é-

vêque, ou cherchera à se confesser à d'autres; si l'évêque le peut découvrir, il le punira de foüet, ou de prison. C'est la premiere fois que je trouve la confession commandée; mais S. Chrodegang regarde ce précepte comme un adoucissement des anciennes regles, qui vouloient que l'on découvrît aux superieurs toutes les mauvaises pensées. Il veut que les clercs reçoivent le corps & le sang de N. S. tous les dimanches & les grandes fêtes, à moins que leurs pechez ne les en empêchent.

Le chanoine coupable de grand crime, homici-
c. 19. de, fornication, adultere, larcin, recevra d'abord la discipline, puis sera mis en prison à la discretion du superieur, sans communication avec personne. Au sortir de la prison il fera encore penitence pu-
c. 17. blique, si le superieur juge à propos, c'est-à-dire, qu'à toutes les heures de l'office il viendra à la porte de l'église, & y demeurera prosterné jusqu'à ce que tous soient entrez; puis il y recitera l'office debout, demeurant dehors. Il gardera l'abstinence, telle qu'elle lui sera imposée par le superieur. Pour les pechez graves, comme désobéissance, revolte, murmure, médisance, yvrognerie, transgression du jeûne, ou de quelque autre précepte de la regle, il y aura deux admonitions secretes, puis une publique; & si le coupable ne se corrige, il sera excommunié: s'il est trop grossier ou trop dur, pour être touché de l'excommunication, on usera de punition corporelle. Entre ces fautes graves, on compte de ne s'être pas tenu à la croix. C'étoit une croix au milieu du cloître, ou par penitence on faisoit

demeurer quelque tems debout, ou à genoux, pour les fautes plus legeres. Quant à ces legeres fautes, comme d'être venu tard à l'office ou à table, avoir rompu ou perdu quelque chose, la peine étoit arbitraire, & toujours moindre pour celui qui s'accusoit le premier. Il est défendu sous peine d'excommunication, d'avoir aucun commerce avec l'excommunié. Il est aussi défendu aux particuliers de s'excommunier ou se frapper l'un l'autre, quelque sujet qu'ils prétendent en avoir; mais l'offensé doit demander justice au superieur. Et au contraire personne ne doit prendre le parti du coupable, sous prétexte d'amitié ou de parenté.

Vita S. Land. l. n. 5. to. 3. Acta SS. Ben. p. 71.
c. 18.
c. 16.
c. 12.
c. 13.

Les clercs qui n'étoient point de la communauté, & demeuroient hors du cloître, dans la ville de Metz, devoient venir les dimanches & les fêtes aux nocturnes & aux matines dans la cathedrale: ils assistoient au chapitre & à la messe, & mangeoient au refectoire, à la septiéme table qui leur étoit destinée. Les chanoines pouvoient avoir des clercs pour les servir, par permission de l'évêque. Ces serviteurs étoient sujets à la correction, & devoient assister aux offices en habit de leur ordre, comme les clercs du dehors; mais ils n'assistoient point au chapitre, & ne mangeoient point au refectoire.

c. 2.
c. 33.
c. 21. 30.
c. 3.
c. 10

Il y avoit des pauvres nommez matriculiers, parce qu'ils étoient inscrits dans la matricule, ou catalogue, soit du Dome, c'est-à-dire, de la cathedrale, soit des autres églises. Saint Chrodegang voïant que l'on negligeoit de les instruire & de les

c. 34.

corriger, ordonne que deux fois le mois ils viendront le samedi à l'église du Dome, à l'heure de tierce: & que l'évêque leur fera lire quelque homelie, pour leur instruction: ou en l'absence de l'évêque, le prêtre custode de saint Etienne leur fera quelque lecture, ou les instruira de vive voix. Ils se confesseront au même prêtre deux fois l'an en carême, & au mois d'Octobre; & en chaque matricule il y aura un primicier pour veiller sur leur conduite. En venant à l'instruction ils découvriront au prêtre custode leurs besoins spirituels & corporels: les indociles seront effacez de la matricule, & d'autres mis en leur place. Les jours d'instruction on leur distribuera du pain, du vin, du lard, ou du fromage & de l'argent pour le bois. J'ai mis au long cette regle de saint Chrodegang, parce qu'elle fut depuis reçuë par tous les chanoines, comme celle de saint Benoît par les moines. Il mourut l'an 766. & fut enterré à l'abbaïe de Gorze où il avoit choisi sa sépulture.

V. Boll. 6. Mart. to. 6. p. 452.

XL. Miracles de S. Etienne d'Auxence.

Cependant saint Etienne dans son exil en l'isle de Proconese faisoit quantité de miracles. Un aveugle le vint trouver, & le pria de le guérir. Après s'en être défendu avec beaucoup d'humilité, il dit, Avez-vous la foi? Adorez-vous l'image de Jesus-Christ, de sa mere, & des saints? Croïez-vous en Dieu, qui guérit même par les images, comme il arriva à la conversion de sainte Marie Egyptienne? Je croi, répondit l'aveugle, & j'adore; & S. Etienne ajouta: Au nom du Seigneur Jesus Christ, qui a guéri l'aveugle, en qui tu crois, & que tu adores en

Vita p. 489.

Sup addit. lib. XXIV. n. 25.

en son image, regarde le soleil sans empêchement. AN. 764.
Aussi-tôt ses yeux furent ouverts, il s'en alla, louant Dieu, & transporté de joye. Une femme p. 490.
Cyzique lui amena son fils agité du démon depuis près de neuf ans. Il pria pour lui de dedans sa cage, & l'appellant par son nom lui fit adorer l'image de Jesus-Christ, après quoi il le renvoya guéri. p. 492.
Une femme noble d'Heraclée en Thrace, affligée depuis sept ans d'une perte de sang, vint trouver saint Etienne, qui après avoir prié, fit sur elle le signe de croix, & lui fit adorer l'image de Jesus-Christ. Elle se sentit au bout de trois jours parfaitement guéri. Il fit plusieurs autres miracles, principalement à l'égard de ceux qui se trouvoient en peril sur la mer. Car quand il la voyoit agitée, il p. 493.
mettoit ses freres en priere ; & souvent après la tempête on voyoit les voyageurs venir le remercier, & dire que dans le peril ils l'avoient vû qui conduisoit leur vaisseau.

La seconde année de son exil, c'est-à-dire, l'an 64. il perdit sa mere & sa sœur, qui la suivit sept jours après, comme elle lui avoit prédit. Vers le même tems un soldat nommé Etienne, qui servoit dans le corps des Armeniens en Thrace, étant perclus de la moitié du corps & courbé, vint à Proconese trouver le saint, qui lui ayant fait adorer p. 494.
l'image de Jesus-Christ & celle de la Vierge, le renvoya guéri & redressé. Ses camarades lui demanderent comment la chose s'étoit passée ; & quand il leur eut dit qu'il avoit adoré ces images, ils lui dirent en fureur : Miserable, tu as idolâtré, & le dé-

AN. 764.

noncerent au gouverneur de Thrace, qui l'envoya promptement à l'empereur. L'empereur lui demanda s'il persistoit dans l'idolâtrie. Le soldat se mit à genoux, & dit anathême, comme ayant été séduit; & l'empereur aussi-tôt le fit centurion. Mais comme il retournoit chez lui, son cheval le jetta par terre, & le foula aux pieds, ensorte qu'il en mourut. L'empereur prit occasion de ce qui étoit arrivé au soldat pour rappeller promptement S. Etienne : disant que même dans son exil il ne cessoit point d'enseigner au peuple l'idolâtrie.

p. 455.

XLI. Confession de S. Etienne devant l'empereur.

Il le fit donc ramener à C. P. & mettre dans la prison du bain, les fers aux mains & les entraves aux pieds. Quelques jours après il l'interrogea en particulier sur la terrasse du Phare, étant assis entre deux de ses principaux officiers. En y allant le saint se fit donner une piece de monnoye, qu'il tenoit cachée sous son habit. Si-tôt que l'empereur le vit entrer, il s'écria : Voyez quel homme me charge de calomnies. Le saint regardoit à terre sans rien répondre. L'empereur jettant sur lui un regard farouche, lui dit : Tu ne me réponds point, miserable. Saint Etienne répondit : Seigneur, si vous êtes résolu à me condamner, envoyez-moi au supplice : si vous voulez m'interroger, moderez votre colere : car c'est ainsi que les loix ordonnent au juges d'en user. L'empereur ajoûta : Dis-moi, quels decrets, ou quels preceptes des peres avons-nous méprisez, pour te donner sujet de nous traiter d'heretiques ? Saint Etienne répondit : C'est que vous avez ôté des églises les images que les peres ont

p. 456.

reçuës & adorées de tous tems. L'empereur reprit : Impie, ne les nomme pas images, ce sont des idoles. Et comment peuvent-elles compatir avec les choses saintes, qu'a de commun la lumiere avec les tenebres ? AN. 764. p. 497.

Seigneur, répondit saint Etienne, les chrétiens n'ont jamais ordonné d'adorer la matiere dans les images: nous adorons le nom de ce que nous voïons, remontant par la pensée aux originaux. Cette vûë éleve notre raison jusqu'au ciel, & fixe notre curiosité. Est il donc juste, dit l'empereur, de faire des images sensibles de ce que l'esprit même ne peut comprendre ? Et qui est l'homme, dit S. Etienne, à moins que d'avoir perdu le sens, qui en adorant ce que l'on voit dans l'église, adore la créature, la pierre, l'or ou l'argent, sous prétexte qu'elle porte le nom des choses saintes ? Mais vous autres sans distinguer le saint du profane, vous n'avez pas eu horreur d'appeller idole l'image de Jesus-Christ, comme Apollon, & celle de la mere de Dieu, comme Diane: de les fouler aux pieds, & de les brûler. L'empereur dit : Esprit bouché, est ce qu'en foulant aux pieds les images, nous foulons aux pieds J. C. à Dieu ne plaise.

Alors saint Etienne tirant de son sein la piece de monnoye qu'il avoit apportée exprès, dit à l'empereur : Seigneur, de qui est cette image & cette inscription ? L'empereur surpris, répondit : C'est des empereurs, c'est-à-dire, de lui-même & de son fils Leon. Saint Etienne continua : Serai je donc puni si je la jette à terre, & si je la foule aux pieds. Les

AN. 754. assistans dirent: Assurément, puisqu'elle porte l'image & le nom des empereurs invincibles. Le saint répondit avec un grand soupir: Quel sera dònc le supplice de celui qui foule aux pieds le nom de Jesus-Christ & de sa mere dans leurs images? Ne sera-t'il pas livré au feu éternel? Alors il jetta la piece de monnoye & marcha dessus. Ceux qui accompagnoient l'empereur se jetterent sur lui comme des bêtes feroces, voulant le précipiter de la terrasse en bas: mais l'empereur les en empêcha, & l'envoya lié par le cou & les mains derriere le dos à la maison publique nommée le prétoire, voulant le faire juger selon les loix, pour avoir foulé aux pieds l'image de l'empereur.

p. 495.

XLII. Continuation de la persecution.

Theoph. n. 25. p. 367. 368.

Cependant plusieurs officiers & plusieurs soldats étant accusez d'adorer les images, l'empereur les fit punir rigoureusement en diverses manieres, & il fit prêter un serment general à tous ses sujets, de ne point adorer les images. Il obligea le patriarche Constantin à monter sur l'ambon, & à faire le même serment sur la vraye croix; après quoi il assista à la table de l'empereur, couronné de fleurs, entendant la musique, & mangeant de la chair, au mépris de la profession monastique qu'il avoit embrassée.

Le vingt-uniéme d'Août de l'indiction quatriéme, l'an 766. l'empereur voulant rendre absolument méprisable l'habit monastique, fit passer dans l'hippodrome ce qui se trouva de moines, tenant chacun une femme par la main, au milieu du peuple, qui crachoit sur eux, & les traitoit indignement.

Le vingt-cinquiéme du même mois, il fit aussi mener honteusement dans l'hippodrome dix-neuf officiers des plus considerables, accusez d'avoir conspiré contre lui : mais en effet, parce qu'il étoit jaloux des louanges que tout le monde leur donnoit pour leur force & leur bonne mine. Il en fit mourir quelques-uns pour leur pieté, & parce qu'ils avoient été voir saint Etienne, & avoient loué hautement ses souffrances. On en remarque huit entre les autres. Constantin patrice, qui avoit été logothete du drome, ou controlleur general des postes : son frere Strategius patrice & domestique des excubiteurs, c'est-à-dire, capitaines des gardes. Antiochus qui avoit été aussi logothete du drome, & gouverneur de Sicile, David spataire, c'est-à-dire, écuyer & comte de l'Obsequium, troupes ainsi nommées. Theophylacte protospataire ou premier écuyer & gouverneur de Thrace. Christofle écuyer. Constantin protostrator ou premier écuïer de l'empereur fils du patrice Bardane. Theophylacte candidat, ou garde du corps. L'empereur les fit passer dans l'hippodrome, où le pape cracha sur eux & les chargea de maledictions. Puis il condamna les deux freres Constantin & Strategius à perdre la tête, fit crever les yeux aux autres, & les envoya en exil, où il leur faisoit donner tous les ans cent coups de nerfs de bœuf.

AN. 766.

V. Cang.

Theoph. p. 363.

Enfin il fit sentir sa mauvaise humeur au patriarche Constantin. Le trentiéme du même mois d'Août 766. il lui suscita des clercs & des laïques d'entre les confidens du patriarche même, qui l'accuserent

AN. 766.

d'avoir mal parlé de l'empereur, & comme il nioit, ils en firent serment sur la vraye croix. Il er voya aussi-tôt mettre le scellé au palais patriarcal & bannit le patriarche, premierement dans l'is Hierie, puis en celle du prince. Trois mois & den après, sçavoir le seiziéme de Novembre de la mên année 766. indiction cinquiéme, l'empereur fit o donner patriarche Nicetas eunuque, Sclave d'or gine.

Theoph. an. 26. p. 370.

Cependant il continuoit de persecuter les cath liques, évêques, moines, laïques, magistrats & pa ticuliers. Il défendoit par tout de vive voix & p écrit les prieres adressées à la Vierge & aux Saint Il faisoit déterrer & consumer les reliques les pl respectées, traitoit d'impies ceux qui les hônoroier & les menaçoit de mort, de confiscation de bien d'exil, de tourmens. Il fit jetter dans la mer la châ se de sainte Euphemie, qui étoit à Calcedoine : r pouvant souffrir l'huile précieuse, qui en dégouto en présence de tout le peuple. Mais la relique f conservée miraculeusement, & retrouvée en l'isle c Lemnos. Cependant l'empereur fit de cette égli un atelier pour forger des armes; & les ouvrie faisoient leurs ordures dans le sanctuaire.

XLIII. Concile de Gentilli.

V. Coint. an. 767. n. 1. 2.

L'empereur Constantin avoit envoïé des ambass deurs en France, qui furent entendus dans un cor cile tenu à Gentilli près Paris. Car le roi Pepin celebra la fête de Pâque de l'an 767. qui fut le di neuviéme d'Avril. A ce concile assistoient aussi d légats du pape Paul; & entr'eux & les Grecs fut agi tée une question sur la Trinité : sçavoir si le sain

To. 6. conc. p. 1703.

Eſprit procede du Fls comme du Pere. Car les Grecs reprochoient dès lors aux Latins, d'avoir ajoûté au ſymbole de C. P. le mot *Filioque*. Il y fut auſſi parlé des images des Saints : ſçavoir s'il falloit en mettre dans les égliſes. Il eſt à croire que les ambaſſadeurs Grecs vouloient juſtifier auprès de Pepin l'empereur leur maître, accuſé par les Romains de troubler la religion en Orient, en faiſant la guerre aux images ; & qu'en recriminant, ils accuſoient les Romains d'errer ſur la Trinité. On ne ſçait point ce qui fut decidé en ce concile.

AN. 767.

XLVI. Mort du pape Paul. Intruſion de Conſtantin. *Anaſt. in Paul. V. Pagi.*

L'eſté ſuivant le pape Paul étant demeuré pendant les grandes chaleurs à l'égliſe de ſaint Paul, tomba malade, & mourut le vingt-uniéme de Juin 767. après avoir tenu le ſaint ſiege dix ans & un mois. En une ordination au mois de Decembre il fit douze prêtres & deux diacres, & d'ailleurs trois évêques. Il fut d'abord inhumé à ſaint Paul, où il étoit mort : mais trois mois après on le transfera par le Tibre à S. Pierre, & on l'enterra ſolemnellement dans la chapelle de la Vierge qu'il avoit bâtie. Il eſt honoré comme ſaint le vingt-uniéme de Juin. Le ſaint ſiége vaqua treize mois ; & ce ne fut pas ſans trouble.

Mart. R. 28. Juin.

Anaſt. in Steph. III.

Car comme le pape Paul étoit à l'extrémité, un duc nommé Toton, qui demeuroit depuis longtems à Nepi avec ſes freres Conſtantin, Paſſif & Paſchal, vint à Rome avec une grande troupe de ſoldats & de payſans, qu'il avoit ramaſſez, tant de Nepi, que des autres villes de Toſcane. Ils entrerent par la porte ſaint Pancrace, & s'aſſemblerent

AN. 767.

dans la maison de Toton, où ils élurent pape Constantin son frere encore laïque. Ensuite revêtus de cuirasses & les armes à la main, ils le menerent au palais patriarcal de Latran, & le firent monter à l'appartement du vidame. Aussi-tôt ils firent venir George évêque de Preneste pour lui donner la tonsure clericale. L'évêque n'en vouloit rien faire; & se prosternant à terre aux pieds de Constantin, il le conjuroit par tous les divins mysteres, de quitter cette entreprise, & de ne pas introduire dans l'église une nouveauté si inoüie. Mais plusieurs de ces séditieux s'éleverent contre lui, & lui firent de si terribles menaces, que saisi de crainte il ceda & fit les prieres de la clericature sur Constantin, qui demeura en possession du palais de Latran. Le lendemain lundi vingt-deuxiéme de Juin, le même évêque l'ordonna soudiacre, contre les canons, dans l'oratoire de saint Laurent du même palais. Le dimanche suivant, Constantin accompagné d'une multitude de gens armez, alla à saint Pierre, où le même évêque George le consacra évêque de Rome: assisté d'Eustrase évêque d'Albane & de Citonat évêque de Porto: & il demeura pendant treize mois en possession du saint siege. C'est le premier exemple à Rome d'une pareille intrusion. George évêque de Preneste, consecrateur de Constantin, fut saisi peu de jours après d'une maladie qui lui ôta le mouvement: ensorte que jamais depuis il ne celebra la messe. Car sa main droite étoit tellement retirée, qu'il ne la pouvoit porter à sa bouche. Il mourut ainsi tremblant & languissant.

Saint

AN. 767.

XLV. Prison de saint Etienne. *Vita p. 500.*

Saint Etienne étoit toujours dans sa prison à C. P. Dès qu'il y entra, il prédit que ce seroit sa derniere demeure, & il eut la consolation d'y trouver trois cens quarante-deux moines de divers pays. Les uns avoient le nez coupé, d'autres les yeux crevez, ou des mains coupées, pour n'avoir pas voulu souscrire contre les saintes images. Quelques-uns avoient perdu les oreilles; d'autres montroient des marques des coups de foüets, qui les avoient déchirez; d'autres leurs têtes rasées par les Iconoclastes; la plûpart avoient la barbe poissée & brûlée. Etienne voyant les traces de diverses souffrances de ces saints confesseurs, rendoit graces à Dieu qui leur avoit donné la patience; & s'affligeoit de n'avoir encore souffert rien de semblable. Pour eux, ils le regardoient comme leur pasteur & leur maître: écoutoient ses instructions, & lui découvroient leur interieur. La prison du prétoire devint un monastere, où tout l'office se faisoit regulierement. Les gardes, & tous ceux qui avoient oüi parler du saint l'admiroient, & le regardoient comme un ange sur la terre.

p. 501.

Un des guichetiers dit à sa femme: Ma mie, cette folie de l'empereur nous fera périr; car Etienne d'Auxence qui est maintenant dans la prison, m'a paru comme un dieu. La femme lui fit questions sur questions, & tira de lui toute la maniere de vie du saint homme: puis à son insçû elle entra dans la prison, se jetta aux pieds du saint, & lui dit: Ne me rejettez pas, mon pere, toute indigne que je suis: souffrez que je vous apporte ce qui vous est

AN. 767. necessaire, n'aïez pas horreur de mes pechez : j'espere que Dieu me récompensera de ce petit service.
p. 502. Saint Etienne pria pour elle ; mais il refusa de rien recevoir ; & comme elle le pressoit, il declara qu'i' n'avoit jamais communiqué avec les heretiques
p. 503. car il la croïoit Iconoclaste. Alors elle se jetta pa terre & s'écria : Dieu me garde, mon pere, de jamais deshonorer l'image de Jesus-Christ, de sa me re, ou des saints. Je sçai quelle sera la punition d ceux qui osent le faire. Notre saint pere Germai les mettoit au rang de ceux qui crierent : Crucifiez-le Je vous demande seulement de ne me point décou vrir à mon mari & aux autres gardes. Ayant ains parlé, elle retourna en sa chambre, ouvrit un coffr fermé à clef, où elle cachoit trois images de la Vier ge tenant son fils entre ses bras, de saint Pierre & de saint Paul ; & les ayant adorées en presence d saint Etienne, les lui donna, en disant : Mettez le devant vous, mon pere, pendant vos prieres, afi que vous vous y souveniez de cette pauvre peche resse. Il consentit alors à sa demande ; & depuis, el lui apporta tous les samedis & les dimanches, er viron six onces de pain, & trois caraffes d'eau ; c ce fut toute sa nourriture pendant les onze mo qu'il passa dans le prétoire.

XLVI. Autres martyrs.

Un jour comme il étoit assis avec les autres mo nes, on vint à parler des cruautez exercées penda
p. 504. cette persécution ; & Antoine de Crete raconta martyre de l'abbé Paul, en ces termes : Il fut pris p le gouverneur de l'isle, Theophane surnommé La dotyre, qui avoit fait mettre à terre, d'un côté l'im

ge de J. C. en croix, de l'autre l'instrument de supplice que l'on nomme catapelte. Alors il lui dit: Paul, tu as à choisir des deux, ou de marcher sur l'image, ou d'aller au supplice. Paul répondit: A Dieu ne plaise, Seigneur Jesus, que je marche sur votre image; & se penchant à terre, il l'adora. Le gouverneur en colere le fit dépoüiller, & étendre sur la catapelte: où les bourreaux l'ayant serré entre les deux ais, depuis le cou jusqu'aux talons, & attaché par tous les membres avec des clous de fer, le pendirent la tête en bas, & allumerent autour un grand feu dont il fut consumé.

AN. 767.

p. 505.

A ce recit tous les peres fondoient en larmes; mais à peine Antoine eut fini, quand le vieillard Theosterićte prêtre du monastere de Pelicite, qui avoit le nez coupé & la barbe brûlée avec la poix & la nafte, s'avança & dit: On ne peut rapporter sans gémir la cruauté du gouverneur d'Asie, que l'on nomme Lachanodracon. Saint Etienne lui dit: Parlez, mon pere, vous nous encouragerez, si Dieu veut que nous souffrions aussi. Theosterićte reprit ainsi: Le soir du jeudi-saint, comme on celebroit les divins mysteres, ce gouverneur entra par ordre de l'empereur avec une multitude de soldats; fit cesser l'office, prit trente-huit moines choisis, qu'il attacha à des pieces de bois par le cou, & par les mains: quant aux autres, il en fit déchirer à coups de foüet, il en fit brûler, il en renvoya, après leur avoir fait poisser & brûler la barbe, & couper le nez, dont je suis du nombre. Non content de cela, il brûla le monastere depuis l'écurie jusqu'aux égli-

p. 506.

AN. 767. ses, réduisant tout en cendres. Il emmena les trente-huit qu'il avoit pris, les enferma dans la voute d'un vieux bain près d'Ephese, dont il boucha l'entrée : puis il fit miner la montagne attenante, qui les enterra.

p. 107. Les moines prierent ensuite S. Etienne, de leur dire à son tour quelque parole de consolation : & il leur proposa pour exemple, Pierre le reclus de Blaquernes, qui expira sous les coups de nerf de bœuf, en presence de l'empereur : & Jean abbé du monastere de Monagrie, que l'empereur fit enfermer dans un sac, & jetter au fond de la mer avec une grosse pierre, pour n'avoir pas voulu fouler aux pieds l'image de Jesus-Christ, & de sa mere.

XLVII. Suite de la prison de saint Etienne.

S. Etienne sçachant le temps de sa mort, appella la femme qui le nourrissoit, & lui dit : Je veux passer ces quarante jours en retraite & en priere, dans l'abstinence. Cessez donc de m'apporter du pain p. 509. & de l'eau ; car je sçai que ma vie finira bien-tôt. Pendant ce temps il ne cessa d'animer les moines prisonniers, à ne point se décourager dans la persécution : ensorte que quelques personnes pieuses de la ville se couvroient de haillons, pour entrer dans la prison, & recevoir sa benediction & ses instructions. Le trente-huitiéme jour au matin, après la priere de prime, il appella la femme qui l'avoit servi, & lui dit en presence des moines : Venez, p. 512. benite femme, Dieu vous rende au centuple le bien que vous m'avez fait : reprenez vos images, qu'elles vous servent de protection pendant votre vie, & de gage de votre foi. Puis il dit avec un

grand ſoupir : demain je partirai d'ici pour aller à un autre monde, & un autre juge. La femme penetrée de douleur prit ſes images, & les emporta enveloppées dans un mouchoir, de peur des Iconoclaſtes.

Cependant l'empereur Conſtantin celebroit la fête païenne des Brumales, en l'honneur de Baccus, nommé par les anciens Romains, Brumus : & cette fête ſe faiſoit le vingt-quatriéme de Novembre. L'empereur aſſis dans une galerie avec ſes courtiſans, joüoit de la lire, & faiſoit des libations profanes. Quelqu'un lui vint dire que le chef des Abominables, Etienne d'Auxence, avoit changé le prétoire en monaſtere, où l'on paſſoit les nuits en pſalmodie. Et tous les habitans de C. P. ajoûta-t-il, courent à lui, pour apprendre à idolâtrer. L'empereur outré de colere appella un officier de ſes gardes, & lui commanda d'emmener le ſaint hors de la ville, de l'autre côté de la mer : au lieu où avoit été l'égliſe de ſainte Maure martyre, qu'il avoit abattuë & changée en une place pour les exécutions à mort. Il y invoquoit auſſi les demons, & leur immola le fils d'un nommé Suflamius. Auſſi-tôt il ordonna que l'on fît dans la ville des recherches exactes contre tous ceux qui avoient un moine pour parent, ami, ou voiſin ; ou qui portoient ſeulement un habit noir. On les envoïoit en exil, après les avoir déchirez de coups. Les ennemis avoient le plaiſir de dénoncer qui ils vouloient ; les eſclaves accuſoient leurs maîtres : Conſtantinople étoit tout en pleurs.

Vetus. Cal. ap. Roſin. IV. antiq. c. 4 & 15. p. 516. F.

Vita S. Steph.

AN. 767.

V. Cang. L. C. P. l. p. 72. 73.

Tandis que l'on menoit saint Etienne au lieu c l'exécution, l'empereur sortit du palais, & vint la place publique, où étoit un bâtiment nommé Mille. On y avoit autrefois peint les six concil œcumeniques, pour l'instruction du peuple ; ma il les fit effacer, & peindre à la place des courses c chevaux. En ce lieu donc, comme tout le monc

Vita p. 513.

le félicitoit, il dit : Mon ame est sans consolatior à cause de ces abominables. Un de ses courtisa s'écria : Et quelle trace en reste-t-il, seigneur, sc à C. P. soit dans les autres païs ? Ne sont ils pas to détruits ? Voilà que je viens encore aujourd'hui c rencontrer l'ennemi de la verité, Etienne d'Auxenc que l'on menoit pour être puni par le glaive. L'en pereur lui dit : Et qu'y a-t-il de plus doux po Etienne, que d'avoir la tête coupée ? Je suis persu

p. 514.

dé qu'il l'a desiré dès qu'il a été arrêté. Il lui fa une mort plus difficile. Aussi-tôt il commanda q l'on remît Etienne en prison.

Le soir il appella deux freres constituez en dign té, si bien faits de corps & d'esprit, que depuis il l fit mourir de jalousie : les aïant donc fait venir pe dant son souper, il leur dit : Allez au prétoire, dites de ma part à Etienne d'Auxence : Vous voï combien j'ai soin de vous : je vous ai tiré des po tes de la mort. Au moins en cette extrémité, aï de la complaisance pour moi. Je sçai, ajouta-t-i sa dureté, il me dira des injures. Alors donnez-l tant de coups sur le visage & sur le dos, qu'il e pire quand vous sortirez. Les deux freres étant a rivez au prétoire, dirent bien au saint homme c

que l'empereur leur avoit ordonné de dire: mais voyant qu'il n'en étoit que plus ferme dans la foi, ils lui baiserent les pieds, & reçurent sa benediction. Etant de retour, ils dirent à l'empereur: Comme nous l'avons trouvé opiniâtre, nous l'avons déchiré de coups. Il est étendu sans voix, & nous vous assurons qu'il ne vivra pas jusques à demain. L'empereur fit un grand éclat de rire, & continua son festin.

XLVIII. Martyre de saint Etienne.

Le matin saint Etienne dit adieu aux moines, se recommandant à leurs prieres, & se fit ôter le scapulaire, l'écharpe & la ceintute. Il vouloit quitter p. 516. aussi la cuculle: mais ils lui dirent, qu'il devoit mourir avec l'habit monastique. Il répondit: On se dépoüille pour combattre, & il n'est pas juste, que ce saint habit soit deshonoré par le peuple insolent. Il ne garda donc que la tunique de peau; & assis avec eux, il les entretenoit de pieté. L'empereur ayant appris que les deux freres l'avoient trompé, se leva sur les huit heures, & courant au vestibule du palais, crioit: A l'aide, tout le monde m'abandonne: qu'ai-je affaire des abominables? Et comme ses courtisans venoient pour manger avec lui, & continuer la fête, il leur dit: Je ne suis plus votre p. 517. empereur, vous en avez un autre, dont vous baisez les pieds, & dont vous demandez la benediction. Personne ne prend mon parti, pour le faire mourir, & me mettre l'esprit en repos. Comme ils lui demandoient, qui étoit donc cet autre empereur, il leur dit: C'est Etienne d'Auxence, le chef des abominables.

A peine l'eut il nommé, que cette troupe sortit

en fureur, faisant un bruit effroïable, & courut à
AN. 767. la prison, où ils crierent aux gardes: Donnez-nous Etienne d'Auxence. Il s'avança hardiment, & leur dit: Je suis celui que vous cherchez. Aussi-tôt ils le jetterent par terre, attacherent des cordes aux fers qu'il avoit aux pieds, & le traînerent dans la ruë, le frappant sur la tête, & par tout le corps, à coups de pied, de pierres, & de bâtons. En sortant de la premiere porte du pretoire, comme il rencontra l'oratoire de saint Theodore, il s'appuya des mains
p. 318. contre terre; & levant un peu la tête, tourna les yeux vers le ciel pour dire au saint martyr le dernier adieu. Un des persécuteurs nommé Philomate dit: Voyez cet abominable qui veut mourir comme un martyr. Il courut à des pompes qui étoient là, pour remedier aux incendies; & tirant un grand piston de bois, il en frappa le saint sur la tête, & le tua sur le champ. Philomate tomba aussi-tôt, grinçant les dents, & agité du demon, qui le tourmenta jusqu'à la mort.

On continua de traîner le corps de saint Etienne, ensorte que ses doigts tomboient, ses côtez se brisoient, son sang arrosoit le pavé: on lui jetta contre le ventre une grosse pierre, qui l'ouvrit en deux: ses intestins sortirent & traînoient par terre. On le frappoit tout mort qu'il étoit, les femmes même s'en mêloient; & les enfans que l'on faisoit sortir des écoles, par ordre de l'empereur, pour courir après avec des pierres. Si quelqu'un rencontrant ce corps n'en faisoit autant, il étoit accusé comme ennemi de l'empereur. Ceux qui le traînoient étant arrivez

arrivez à la place du Bœuf, un cabaretier qui faisoit frire du poiſſon, croïant le ſaint encore vivant, lui donna un grand coup de tiſon, dont il lui caſſa le derriere de la tête, & la cervelle ſe répandit. Mais un homme vertueux nommé Theodore, qui ſuivoit, faiſant ſemblant de tomber, ramaſſa la cervelle, l'enveloppa dans ſon mouchoir, & continua de ſuivre, pour voir où l'on jetteroit le corps. Le peuple qui le traînoit étant arrivé au monaſtere où étoit la ſœur du ſaint, vouloit l'en faire ſortir, & l'obliger à le lapider de ſes propres mains : mais elle s'étoit enfermée dans un ſépulcre obſcur, & ils ne purent la trouver. Enfin ils jetterent le corps dans la foſſe où avoit été l'égliſe de ſaint Pelage martyr, dont l'empereur fit la ſépulture des criminels & des païens. Ils allerent lui raconter leur bel exploit : il les reçut avec joïe : s'étant mis à la table avec eux, il s'éclatoit de rire au recit des circonſtances de cette mort.

Cang. 1. C. P. p. 81.
Vita p. 510.
p. 511.
Cang. C. P. lib. IV. p. 150.

Elle arriva le vingt-huitiéme de Novembre, jour auquel l'égliſe honore la memoire de S. Etienne le jeune : car on le nomme ainſi pour le diſtinguer du premier martyr. C'étoit l'an 767. & il étoit dans ſa cinquante-troiſiéme année. Theodore qui avoit ramaſſé une partie de ſon crane & de ſa cervelle, porta cette relique au monaſtere de Dius, dont l'abbé la ſerra ſecretement dans le ſanctuaire de l'égliſe. Mais quelque tems après Theodore fut accuſé près de l'empereur comme adorateur des images, & envoyé en exil en Sicile avec ſa femme & ſes enfans.

Martyr. R. 28. Nov.
p. 513.

AN. 767.

XLIX.
Constantin patriarche de C. P. dégradé & tué.

Theoph. an. 27. p. 371.

Cang. C. P. III. c. 2. n. 73.

La même année 767. le sixiéme d'Octobre, au commencement de l'indiction sixiéme, l'empereur fit amener à C. P. le patriarche Constantin, de l'isle du Prince, où il étoit en exil. Après l'avoir déchiré de coups, en sorte qu'il ne pouvoit marcher: on l'apporta dans l'église de sainte Sophie, & on le fit asseoir devant le sanctuaire, à l'endroit nommé *Solea*. Un secretaire de l'empereur étoit près de lui, tenant un volume en papier, où étoient écrits ses crimes: il en fit la lecture en présence de tout le peuple & du patriarche Nicetas, assis sur son trône. A chaque chef d'accusation, le secretaire frappoit Constantin au visage avec le livre. Ensuite on le fit monter sur l'ambon; & le patriarche Nicetas envoïa des évêques pour lui ôter le pallium, & l'anathematisa: puis on le fit sortir de l'église à reculons. On voit ici un exemple de la dégradation qui devoit préceder la peine de mort.

Combef. not. in Theoph.

p. 373.

Caar. not.

Le lendemain jour de spectacle dans l'hippodrome, on lui rasa la tête entierement, les cheveux, la barbe, les sourcils; & l'aïant revêtu d'un habit de laine sans manches, on le mit à rebours sur un âne, dont il tenoit la queuë entre ses mains. On lui fit ainsi passer toute la carriere au milieu du peuple, qui crachoit sur lui, & le chargeoit d'injures. L'âne étoit mené par son neveu, à qui on avoit coupé le nez. Quand ils furent arrivez à l'endroit où les chevaux s'arrêtoient, on le jetta à bas de l'âne, & on lui mit le pied sur la gorge. Puis l'ayant fait asseoir, le peuple continua à se mocquer de lui jusqu'à la fin du spectacle.

Le quinziéme du même mois, l'empereur lui envoya dire par des patrices : Que dites-vous de notre foi & du concile que nous avons assemblé ? Le malheureux Constantin croyant appaiser l'empereur, répond : Votre foi est bonne, & vous avez bien fait de tenir ce concile : C'est, dirent les patrices, ce que nous voulions entendre de ta bouche impure. Va maintenant aux tenebres & à l'anathême. Il fut condamné à mort, & eut la tête coupée à l'ancien amphithéatre nommé Cynegium, lieu ordinaire des exécutions. On pendit sa tête par les oreilles dans la place du Mille, où elle demeura trois jours exposée à la vûë du peuple. Le corps fut traîné par un pied, & jetté avec les suppliciez : on y jetta aussi la tête au bout de trois jours. C'est ainsi que le patriarche Constantin fut traité par l'empereur dont il avoit baptisé les deux enfans nez de sa troisiéme femme : ce qui étoit alors regardé comme une alliance spirituelle, ainsi que nous l'avons vû entre le pape & le roi Pepin.

AN. 767.
Hist. Masc. liv. XXII. p. 721.
V. Cang. C. P. lib. II. p. 108.
Sup. n. 30.

L.
Persecution continuée.
Theop. p. 371.

Depuis ce temps l'empereur Constantin fut plus emporté que devant contre les catholiques. Il fit amener Pierre fameux stylite, qui n'obéissoit point à ses ordonnances impies, le fit lier par les pieds, tout vivant, traîner par la ville, & jetter à la place de saint Pelage. Il en fit jetter d'autres dans la mer, enfermez dans des sacs, où des pierres étoient attachées. D'autres eurent les yeux crevez, le nez coupé, ou furent déchirez de coups. Il exerçoit ces cruautez à C. P. par lui-même, & par Antoine patrice & domestique, Pierre maître des offices, & les sol-

AN. 767.

dats qu'il avoit imbus de son erreur. Dans les provinces, il en faisoit de même par les gouverneurs: sçavoir en Natolie, par Michel Melissene; en Thrace, par Michel Lachanodracon, & Manés chef des bucellariens, soldats destinez aux exécutions.

Ann. 26. p. 371. B.

p. 373.

Constantin se plaisoit à la musique, aux festins, aux danses, aux discours deshonnêtes; & si quelqu'un en tombant, ou souffrant quelque douleur, crioit, suivant la coutume des chrétiens: Mere de Dieu, secourez-moi: ou s'il étoit surpris, assistant aux offices de la nuit, ou frequentant les églises: on le punissoit comme ennemi de l'empereur, & on le nommoit Abominable. Il changeoit les monasteres en logemens de soldats Iconoclastes. Ainsi il leur donna celui de saint Dalmace, qui étoit le premier de C. P. ceux de Callistrate, de Dius & de Maximin: il y en eut d'autres qu'il ruina de fond en comble. Il fit mourir les personnes distinguées dans la milice ou les dignitez, qui avoient embrassé la vie monastique, principalement ceux qui l'avoient approché, & avoient été confidens de ses infames débauches: craignant la honte qui lui reviendroit, s'ils le découvroient. Le patriarche Nicetas complaisant à l'empereur, fit effacer les images, tant en mosaïque, qu'en peinture sur du bois, qui étoient dans le palais patriarcal & dans le monastere d'Abraham.

Cang. C. P. l. IV. p. 155.

Cang. C. P. IV. c. 6.

LI. Lettre du faux pape Constantin.

A Rome, le faux pape Constantin écrivit au roi Pepin incontinent après son ordination, par un envoyé du roi, chargé d'apporter de Rome des ac-

tes des saints. Constantin prétendoit avoir été élu par le peuple, malgré lui, & parloit comme l'homme le plus humble & le plus désinteressé: ou plûtôt le secretaire qui composa la lettre, le fit parler de la maniere la plus convenable à lui attirer la protection de Pepin: car c'est à quoi tend toute la lettre. Il dit aussi qu'il lui envoye ce que l'on a pû trouver d'actes des saints. N'ayant point reçu de réponse, il écrivit une seconde lettre encore plus pressante: où il prie le roi de ne point ajouter foi aux mauvais rapports que l'on pourra faire contre lui. Il ajoute: Nous vous donnons avis, que le douziéme d'Août dernier, indiction cinquiéme, c'est l'année 767. est arrivé ici de Jerusalem un prêtre nommé Constantin, apportant une lettre synodique de Theodore patriarche de Jerusalem, adressée à notre prédecesseur Paul, & approuvée par les deux autres patriarches d'Alexandrie & d'Antioche, & par plusieurs metropolitains d'Orient. Nous l'avons reçuë avec grande joye, nous l'avons approuvée & fait lire sur l'ambon devant le peuple, & nous vous en envoyons copie en Latin & en Grec: afin que vous voyez quel est le zele de tous les chrétiens d'Orient pour les saintes images.

AN. 768.

Cod. Carol. ep. 98

La lettre synodique de Theodore de Jerusalem est sans doute la même qu'il avoit envoyée, suivant la coutume, à Cosme patriarche d'Alexandrie, & à Theodore patriarche d'Antioche. Elle contient une longue exposition de foi sur la Trinité, & sur l'incarnation, où il n'oublie pas l'expression des deux natures & des deux volontez. Il reçoit les six

Conc. Nic. 2. act. 3. tom. 7. p. 79.

AN. 768.

conciles œcumeniques; & entre les personnes condamnées par le sixiéme, il n'obmet pas le nom d'Honorius. Enfin venant au point dont il s'agissoit principalement, il dit: Nous recevons & embrassons les traditions apostoliques, qui nous enseignent d'honorer & adorer les saints, comme les serviteurs, les enfans & les amis de Dieu. Nous adorons aussi avec eux les saintes images de nôtre Seigneur Jesus-Christ, selon son humanité, de sa sainte mere, des apôtres, des prophetes, des martyrs, des confesseurs & des justes. Cette distinction entre les confesseurs & les justes est remarquable, & se trouve en plusieurs auteurs de ce temps-là. Il semble que par le nom de confesseurs, ils n'entendoient encore que ceux qui avoient souffert pour la foi, & qu'ils comprenoient sous le nom de justes, ou justes parfaits, les autres saints que l'on a depuis nommez confesseurs.

p. 183. c.

LII. Constantin chassé.

Anast. in Steph. III.

Il ne paroît pas que le roi Pepin ait eu aucun égard aux lettres du faux pape Constantin, ni qu'il ait rien fait pour autoriser son intrusion. Mais à Rome, Christofle primicier, & conseiller du saint siege, avec son fils Sergius sacellaire, ou tresorier, résolurent de mourir plûtôt que de souffrir une usurpation si indigne du siege de saint Pierre. Ils feignirent donc de vouloir se rendre moines; & demanderent congé à Constantin, d'aller à un monastere de saint Sauveur en Lombardie. Le pape ayant pris le serment de Christofle, apparemment de ne rien entreprendre contre lui, les laissa aller. Mais comme s'il leur eut été permis de se parjurer pour par-

venir à une bonne œuvre; quand ils furent en Lombardie, ils quitterent le chemin du monastere, où l'abbé les attendoit, & conjuroient Theodice duc de Spolete, de les mener au delà du Pô, vers le roi Didier, qu'ils supplierent de leur prêter secours pour délivrer l'église de ce scandale. Cependant le pape Constantin fit une ordination de huit prêtres & quatre diacres, & durant tout le tems de son intrusion il ordonna huit évêques. AN. 768.

Christofle & Sergius ayant pris congé du roi des Lombards, vinrent à Rieti, d'où Sergius prit les devants avec le prêtre Valdipert, accompagné d'habitans de Rieti & de Forconin, & d'autres Lombards de la duché de Spolete. Ils arriverent à Rome inopinément le soir du vingt-neuviéme de Juillet, veille des saints Abdon & Sennen, indiction sixiéme: c'est-à-dire, l'an 768. & se rendirent maîtres du pont du Sel. Le lendemain ils vinrent à la porte de saint Pancrace, où étoient en garde des parens de Sergius, qui le voyant approcher, lui firent signe & lui ouvrirent. Ainsi Sergius & Valdipert entrerent à Rome, accompagnez de Lombards, & monterent sur la muraille avec un étendard: mais les Lombards n'oserent descendre, & quitterent le Janicule, tant ils craignoient les Romains.

Toton & Passif freres du pape Constantin l'aïant appris, coururent avec quelques gens à la porte de saint Pancrace, suivis de Demetrius secondicier & de Gratiosus cartulaire, qui les trahissoit, étant d'intelligence avec Sergius. Racipert le plus brave des Lombards vint charger Toton par derriere à

AN. 768. coups de lance. Passif courut porter cette nouvelle à son frere Constantin : ils se cacherent ensemble en divers lieux du palais de Latran, & s'enfermerent enfin dans l'oratoire de S. Cesaire. Theodore évêque & vidame de Constantin, étoit avec eux. Mais quelques heures après les chefs de la milice Romaine les tirerent de cet oratoire, & les mirent en lieu de sûreté.

Le lendemain dimanche, dernier de Juillet, le prêtre Valdipert, à l'insçû de Sergius, assembla quelques Romains, & ils allerent au monastere de saint Vitus, d'où ils tirerent le prêtre Philippe, & le menerent à la basilique de Latran, criant avec joïe : Philippe pape, S. Pierre l'a choisi. Là un évêque ayant fait la priere sur lui selon la coutume, il donna la paix à tout le monde, & fut introduit dans le palais de Latran, où il s'assit dans la chaire pontificale, monta en haut, & tint sa table suivant l'usage des papes, avec quelques-uns des principaux de l'église & de la milice.

LIII. Etienne III. pape.

Christoffe arriva le même jour ; mais ayant appris cette élection, il en fut fort irrité, & jura devant tout le peuple, qu'il ne sortiroit point de Rome, que Philippe ne fût chassée du palais de Latran. Gratiosus executa cet ordre aussi-tôt, & Philippe s'en retourna modestement à son monastere. Le lendemain lundi, premier d'Août, Christofle assembla les évêques & les premiers du clergé & de la milice, les soldats, les citoïens & tout le peuple de Rome, & ils convinrent d'élire Etienne Sicilien, fils d'Olivus. Il étoit instruit des saintes lettres, & de tradition

traditions ecclesiastiques, & très-fideles à les observer. A son arrivée de Sicile à Rome, le pape Gregoire III. le mit dans le monastere de saint Chrysogone, qu'il venoit de fonder. Le pape Zacarie l'en tira, pour le mettre à la chambre du palais de Latran : puis il l'ordonna prêtre du titre de sainte Cecile, le gardant toutefois près de lui, à cause de la pureté de sa vie. Les deux papes suivans Etienne II. & Paul, l'y retinrent aussi; & il assista Paul dans la maladie dont il mourut, sans s'éloigner de son lit, jusqu'à ce qu'il eût rendu l'esprit. Ensuite il se retira à son titre de sainte Cecile, où on l'alla prendre, pour l'élire pape; & on l'amena avec de grandes acclamations au palais de Latran, où il fut ordonné suivant toutes les regles.

Si-tôt qu'il fut élu, quelques méchans prirent Theodore évêque & vidame de Constantin, lui arracherent les yeux, lui couperent la langue, & l'enfermerent dans le monastere du mont Scaurus, où il mourut de faim & de soif, demandant de l'eau avec des cris pitoïables. Ils arracherent aussi les yeux à Passif, le mirent au monastere de saint Silvestre, & pillerent le bien de l'un & de l'autre. Ils prirent Constantin lui-même, le mirent à cheval sur une selle à femme, avec de grands poids aux pieds, & le menerent ainsi publiquement au monastere de Celles-neuves. Le samedi matin, sixiéme d'Août, quelques évêques, avec des prêtres & des clercs s'assemblerent à Latran dans la basilique du Sauveur : on y amena Constantin, & après la lecture des canons, on le déposa en cette sorte. Maurien

AN. 768. ſoudiacre lui ôta du cou l'orarium, ou étole, & la lui jetta aux pieds, puis il coupa ſes ſandales. Le lendemain dimanche, ſeptiéme d'Août, Etienne III. fut conſacré évêque dans l'égliſe de ſaint Pierre on lut à haute voix ſur l'ambon, une confeſſion publique du peuple Romain, pour n'avoir pas empêché l'intruſion de Conſtantin.

Mais les violences ne ceſſerent pas pour cela : Gracilis tribun d'Alatre en Campanie, & partiſan de Conſtantin, fut amené à Rome, mis en priſon, on lui arracha les yeux & la langue. Conſtantin lui-même fut tiré du monaſtere de Celles-neuves : on lui arracha les yeux, & on le laiſſa en cet état étendu dans la ruë. Le prêtre Valdipert accuſé d'avoir voulu faire tuer Chriſtofle le primicier, & livrer Rome aux Lombards, fut tiré de N. D. des Martyrs, c'eſt-à-dire, de la Rotonde, où il s'étoit refugié, & mis dans une affreuſe priſon : puis on lui arracha les yeux, & on lui coupa la langue ſi cruellement, qu'il en mourut. C'eſt ainſi que l'on vivoit à Rome, qui étoit ſans maître. Le pape Etienne III. incontinent après ſon ordination envoya en France Sergius fils de Chriſtofle, & alors nomenclateur de l'égliſe Romaine, vers le roi Pepin & les princes ſes enfans, avec des lettres par leſquelles il les prioit d'envoïer à Rome des évêques ſçavans dans l'écriture & les canons, pour y tenir un concile ſur l'intruſion du faux pape Conſtantin.

LIV. Mort de Pepin. Charles & Carloman rois.

Mais Sergius étant en France, apprit la mort du roi Pepin. Ce pince avoit ſouvent donné des marques de ſa pieté : mais nous en avons une aſſez

ſinguliere, dans une lettre écrite à ſaint Lulle archevêque de Maïence, pour ordonner des prieres publiques en actions de graces de l'abondance des fruits de la terre. Nous jugeons à propos, dit-il, que chaque évêque dans ſon dioceſe faſſe des litanies; c'eſt-à-dire, des proceſſions, ſans jeûne, mais ſeulement pour loüer Dieu, & que chacun diſtribuë des aumônes & nourriſſe des pauvres. Ordonnez de notre part que chacun donne ſa dîme, ſoit qu'il le veüille ou non. C'eſt que les dîmes n'étoient du commencement que des aumônes volontaires. Un autre monument conſiderable de la pieté du roi Pepin, fut l'abbaïe de Prom, qu'il fonda à la priere de la reine Berthe, dans le dioceſe de Treves, & qui devint très-celebre. Le premier abbé fut Aſſuerus, & on en rapporte la fondation à l'an 760.

AN. 768.

Epiſt. 95. inter. Bonifa.

Sup. l. XXXIV. n. 50. Conc. Matiſ. c. 5.

Avant que de mourir, le roi Pepin aſſembla à ſaint Denis tous les ſeigneurs & les évêques de ſon royaume, & de leur conſentement, il le partagea à ſes deux fils Charles & Carloman: qui furent couronnez tous deux, & ſacrez par les évêques, en même jour, le dimanche dix-huitiéme de Septembre 768. Charles à Noyon, & Carloman à Soiſſons, du vivant du roi leur pere. Charles étoit âgé de vingt-un an, & Carloman de dix-ſept: c'eſt ce Charles que la grandeur de ſes actions fit depuis nommer Charlemagne. Le roi Pepin mourut ſix jours après, ſçavoir le vingt-quatriéme de Septembre, âgé de cinquante-quatre ans: dont il avoit regné ſeize & quatre mois. Il fut enterré à ſaint Denis, où il avoit donné de grands biens.

Cotin. 4. Fred. deg. c. ult.

Ibid. c. 1. 6. Annal Fuld. &c. V. Coint. an. 768 n. 9.

AN. 768.

LV. Eglise d'Espagne.

Sebast. Salam. Sandoval. not. p. 110.

La même année 768. mourut Froïla roi des chrétiens d'Espagne après avoir regné onze ans & trois mois, ayant succedé à Alfonse le catholique, mort l'Ere 795. c'est-à-dire, l'an 757. Il remporta plusieurs victoires contre les Arabes; & transfera à Oviedo l'évêché qui étoit à Lugo, ou plûtôt Lucus ancienne ville d'Asturie, à present ruinée. Oviedo commença par un monastere fondé sous ce même regne par des moines, pour y mettre des reliques de saint Vincent. Car les chrétiens chassez de Valence par les Arabes, emporterent ses reliques par mer, jusqu'au cap, qui en a pris le nom de saint Vincent, *Id. p. 97.* dans la province d'Algarve, & qui se nommoit auparavant le promontoire sacré. De là on répandit des reliques de ce saint en divers lieux d'Espagne. *Sebast.* On rapporte au regne de Froïla la fondation de divers monasteres, dont l'état où l'Espagne étoit réduite, n'a pas permis de conserver des memoires assez autentiques. Froïla aïant tué de sa main son frere Vinaran, fut tué lui-même, & eut pour successeur Aurelius son cousin germain qui regna six ans.

LVI. Premier capitulaire de Charles.

Tom. 1. capit. p. 189.

On rapporte au commencement du regne de Charles en France, un capitulaire qui tend à la conservation de la discipline de l'église. Il y parle ainsi : *c. 1.* A la priere de tous nos sujets, & principalement des évêques & du clergé; nous défendons absolument aux serviteurs de Dieu, de porter les armes, de combattre, ou d'aller à l'armée : si ce n'est ceux qui sont choisis pour le service divin; c'est-à-dire, pour celebrer les messes & porter les reliques : sçavoir, un ou deux évêques, avec des prêtres chape-

lains. Et chaque prince aura un prêtre avec lui, pour impoſer la penitence à ceux qui confeſſeront leurs pechez. Les prêtres ne répandront le ſang ni des chrétiens, ni des païens, ſous peine de dépoſition. La chaſſe avec les chiens, ou les oiſeaux, eſt défenduë à tout le clergé. Les évêques, ou les prêtres inconnus ne ſeront point admis au miniſtere, juſqu'à ce qu'ils aïent été examinez dans un concile. c. 2. c. 5. c. 3. c. 4.

L'évêque fera tous les ans la viſite de ſon dioceſe : pour donner la confirmation, inſtruire le peuple, & empêcher les ſuperſtitions païennes : comme ſacrifices des morts, ſorts, ou divinations, caracteres, augures, enchantemens, ſacrifices de bêtes, ſous prétexte d'honorer les ſaints. En quoi les comtes, comme défenſeurs de l'égliſe prêteront la main aux évêques. Chaque prêtre rendra compte à ſon évêque pendant le carême, de la maniere dont il s'acquitte de ſes fonctions. Perſonne ne recevra une égliſe ſans le conſentement de l'évêque dioceſain. Les évêques auront un ſoin particulier des inceſtueux & des autres criminels, pour ne les pas laiſſer perir dans leurs pechez. Ils prendront garde que les malades & les penitens ne meurent pas ſans recevoir l'extrême-onction, la réconciliation & le viatique. Aucun prêtre ne celebrera la meſſe, que dans un lieu conſacré à Dieu : où s'il eſt en voyage, ſous une tente, & ſur une table de pierre conſacrée par l'évêque. Les prêtres qui ne ſçavent pas les choſes neceſſaires pour leurs fonctions, & negligent de les apprendre, étant avertis par leur évêque, c. 7. c. 6. c. 8. c. 9. c. 10. c. 14. c. 15. 16.

seront interdits & privez des églises qu'ils possedent. Aucun juge ne retiendra, ou condamnera un prêtre, ou un clerc, sans la participation de l'évêque, sous peine d'excommunication. Les évêques, non plus que les autres ne retiendront point le bien d'autrui, sous prétexte de la division des royaumes. La France partagée entre Charles & Carloman, donnoit occasion à ce reglement.

c. 17.

c. 18.

LVII.
Concile de Rome.
Anast. in Steph.

Sergius légat du pape Etienne III. ayant appris la mort du roi Pepin, ne laissa pas de continuer son voyage, & vint trouver les rois Charles & Carloman, qui lui accorderent tout ce qu'il demandoit, & envoïerent avec les douze évêques de France, bien instruits de l'écriture & des canons; sçavoir, Vilicaire de Sens, Lulle de Maïence, Gavi[illegible] de Tours, Adon de Lyon, Herminard de Bourges, Daniel de Narbonne, Tirpin de Reims: tous sept metropolitains, les cinq autres étoïent Herulfe de Langres, Joseph d'Avignon, & trois dont on ne sçait pas les sieges. Vilicaire au retour de Rome apporta du monastere d'Agaume les reliques de saint Victor, un des martyrs de la légion Thebéenne, que l'église de Sens garde encore. Daniel obtint du roi Pepin, pour lui & pour ses successeurs, la moitié de la cité de Narbonne. Tirpin avoit été ordonné archevêque de Reims en 753. après la mort de Milon, qui tint cette église en oppression pendant quarante ans. Herulfe de Langres fonda le monastere d'Elvauge au diocese d'Ausbourg, qui étoit son païs natal.

V. Coint. an. 769 n. 2. 3.

Hincm. prol. vita S. Remig. Coint an. 753. n. 70. Id. an. 754. n 70.

Anast. Ces douze évêques étant arrivez à Rome au mois

d'Avril de l'indiction septiéme, l'an 769. le pape en assembla encore plusieurs, de Toscane, de Campanie & du reste de l'Italie; & il tint avec eux un concile dans la basilique du Sauveur, au palais de Latran. On y amena le malheureux Constantin, qui ne voyoit plus; & on l'interrogea, pourquoi étant laïque il avoit osé usurper le saint siege par une entreprise inoüie. Il soutint que le peuple lui avoit fait violence, & l'avoit mené par force dans le palais de Latran, à cause des maux que le pape Paul leur avoit fait souffrir: puis se jettant à terre, les mains étenduës sur le pavé, il confessa avec larmes qu'il étoit coupable, & que ses pechez excedoient le nombre de sables de la mer; demandant misericorde au concile. On le fit relever, & ce jour-là on ne prononça rien contre lui.

AN. 769.

Le lendemain il fut encore amené, & étant interrogé sur son intrusion, il dit qu'il n'avoit rien fait de nouveau: que Sergius n'étant que laïque, avoit été fait archevêque de Ravenne; & qu'Etienne aussi laïque avoit été sacré évêque de Naples. Les évêques indignez de cette insolence, le firent frapper sur le col, & le chasserent de l'église. On prononça une sentence contre lui, par laquelle il fut condamné à faire penitence le reste de ses jours. On examina tout ce qu'il avoit [illegible] pendant son pontificat, & on brûla au milieu du sanctuaire les actes du concile qui avoit confirmé son élection. Cela fait, le pape Etienne se prosterna par terre, avec tous les évêques & le peuple Romain; & criant *Kyrie eleison*, avec beaucoup de larmes, ils declare-

Act. 3. to. 6. conc. p. 1722.

AN. 769.

rent qu'ils avoient tous peché en recevant la communion des mains de Constantin, & on leur imposa penitence. Alors on rapporta les canons, & les aïant examinez, le concile fit un decret, portant défense, sous peine d'anathême, de promouvoir à l'épiscopat aucun laïque, ni un clerc, qui ne fût pas monté par les degrez au rang de diacre, ou de prêtre cardinal, c'est-à-dire, attaché à un titre. Ce decret fut fait en la troisiéme session. On y ajoûta defense, sous peine d'anathême, à aucun laïque soit de la milice, soit des autres corps, de se trouver à l'élection du pape, qui doit être faite par les évêques & tout le clergé. Et avant que le pape soit élû & conduit au palais patriarcal, toute l'armée, les citoïens & le peuple de Rome viendront le saluer. Puis on fera à l'ordinaire le decret d'élection, auquel tous souscriront. Le même s'observera dans les autres églises. C'est-à-dire, que l'élection faite par les évêques & le clergé, sera ratifiée par le peuple. On ajoute une défense à toute personne de venir à Rome des châteaux de Toscane, ou de Campanie, dans le temps de l'élection: à aucun serf de s'y trouver; & à qui que ce soit d'y porter des armes, ou des bâtons.

To. 6. conc. p. 1725.

Dans la même session on statua sur les ordinations faites par Constantin, & le decret fut conçu en ces termes; Premierement nous ordonnons, que les évêques qu'il a consacrez, s'ils étoient auparavant prêtres ou diacres, retournent au même rang; & qu'ensuite, après avoir fait à l'ordinaire un decret pour leur élection, ils viennent au saint siege, &

& reçoivent du pape la consecration comme s'ils n'avoient point été ordonnez évêques. Toutes les autres fonctions sacrées exercées par Constantin seront réïterées, excepté le baptême & le saint crême. Quant aux prêtres & aux diacres qu'il a ordonnez dans l'église Romaine, ils retourneront à l'ordre de soudiacre, ou tels qu'ils exerçoient auparavant: & il sera en votre pouvoir, ils parlent au pape, de les ordonner, ou d'en user comme il vous plaira. Pour les laïques qu'il a tonsurez & ordonnez, ils seront enfermez dans un monastere, ou meneront une vie penitente dans leurs maisons. Ce decret fut executé: les évêques ordonnez par Constantin retournerent chez eux, furent élus de nouveau, & revinrent à Rome, où le pape Etienne les consacra: mais pour les prêtres & les diacres de l'église Romaine, il ne voulut point les ordonner de nouveau; & ils demeurerent le reste de leur vie ce qu'ils étoient auparavant. Quelques théologiens prétendent, que la nouvelle consecration de ceux qui avoient été ordonnez par Constantin, n'étoit pas une veritable ordination, mais une simple ceremonie de réhabilitation, pour leur rendre l'exercice de leurs fonctions.

AN. 769.

Morin de Ordin. Exerc. IV. c. 5. n. 4.

Dans la quatriéme session du concile, on traita de la veneration des images. On rapporta & on examina plusieurs passages des peres & la lettre synodale de Theodore patriarche de Jerusalem, adressée au pape Paul; & enfin on ordonna que les reliques & les images des saints seroient honorées, suivant l'ancienne tradition, & l'on anathema-

AN. 769. tisa le concile tenu en Grece depuis peu contre les images. Le concile de Rome étant fini, le pape, tous les évêques, le clergé & le peuple allerent en procession à saint Pierre, nuds pieds, & en chantant. Leon scriniaire ou secretaire monta sur l'ambon & lut les actes du concile à haute voix: trois évêques Italiens y monterent aussi, & prononcerent anathême contre les transgresseurs des decrets de ce concile.

LXVIII. Michel intrus à Ravenne.

Anast.

Quelque temps après Sergius archevêque de Ravenne mourut, & Michel scriniaire de la même église, qui n'étoit point dans les ordres sacrez, s'en alla à Rimini trouver le duc Maurice, qui assembla des troupes, & de l'avis de Didier roi des Lombards, vint à Ravenne, fit élire Michel par force, & le mit en possession. L'archidiacre Leon avoit été canoniquement élu archevêque de Ravenne: mais Maurice l'emmena à Rimini, & le mit dans une étroite prison. Ensuite Michel, Maurice & les magistrats de Ravenne envoyerent au pape Etienne, le priant de consacrer Michel, & lui offrant pour cet effet de grands presens. Mais le pape refusa constamment d'ordonner évêque un homme qui n'avoit aucun degré du sacerdoce.

Au contraire il lui écrivit plusieurs fois, pour lui persuader d'abandonner cette injuste prétention: mais Michel, loin de l'écouter, donna au roi Didier de grands presens; & par sa protection, se maintint dans son usurpation pendant plus d'une année, dissipant les biens de cette église, qu'il réduisit à une grande pauvreté. Enfin le pape toujours

ferme dans son refus, envoya à Ravenne des nonces avec les ambassadeurs du roi Charles, qui étoient à Rome, & ils agirent si puissamment sur les habitans, qu'ils s'éleverent contre Michel, le chasserent honteusement de l'évêché, & l'envoyerent à Rome, chargé de fers. Au contraire les évêques & le clergé de Ravenne amenerent à Rome l'archidiacre Leon élu canoniquement, & il fut consacré par le pape.

LIX. Le pape écrit contre les Lombards.

Cependant le pape ayant appris que la reine Berthe vouloit marier un des rois de France ses fils à Ermengarde fille du roi Didier, & leur sœur Giselle au fils du même roi; écrivit aux deux rois de France, pour les en détourner. Il leur represente cette proposition comme une tentation du démon très-dangereuse, & les Lombards comme une nation méprisable, perfide, infecte, qui ne produit que des lépreux: indigne d'être alliée avec l'illustre nation des François, & la noble famille roïale. Il ajoute: Vous êtes déja engagé par la volonté de Dieu, & l'ordre de votre pere, en des mariages légitimes avec des femmes de votre nation, que vous devez aimer, & qu'il ne vous est pas permis de quitter pour en épouser d'autres. Souvenez-vous que le roi votre pere a promis en votre nom, que vous demeureriez fermes dans la fidelité à la sainte église, l'obéissance & l'amitié des papes, & que vous avez renouvellé les mêmes promesses par vos lettres. Il les conjure ensuite au nom de saint Pierre, par le jugement de Dieu, & tout ce qu'il y a de plus saint, de ne point faire ces mariages; mais de resister aux

Cod. Car. ep. 45.

Lombards, & les obliger à exécuter l'entiere restitution des droits de saint Pierre, le tout sous peine d'anathême & de damnation éternelle. Pour rendre cette conjuration plus solemnelle, le pape mit sa lettre dans la confession de saint Pierre, pendant qu'il y celebroit le saint sacrifice, & l'envoya de ce saint lieu. Toutefois le roi Charles ne laissa pas d'épouser la fille du roi des Lombards : mais il la quitta un an après par le conseil des plus saints évêques, parce que ses infirmitez la tenoient continuellement au lit, & qu'elle étoit incapable d'être mere. Il épousa dans la suite Hildegarde de la premiere noblesse des Sueves, & en eut plusieurs enfans.

Mon. S. Gall. lib. 1. c. 26.

LX. Didier fait perir Christofle & Sergius.

Anast.

Christofle & son fils Sergius excitoient continuellement le pape à presser la restitution que devoit faire le roi des Lombards : ce qui fut cause de leur perte. Le roi gagna secretement par presens Paul Afiarte chambellan du pape, qui lui rendit suspects le pere & le fils. Le roi Didier vint lui-même à Rome, c'est-à-dire à saint Pierre, qui étoit hors la ville, sous prétexte de conferer avec le pape. Christofle & Sergius abandonnez de tout le monde, étant sortis de nuit pour se sauver, furent pris par les gardes des Lombards, qui les menerent à leur roi. Le roi ordonna qu'ils se fissent moines : & retournant à Rome, il les laissa dans l'église de S. Pierre, voulant les faire entrer de nuit dans la ville, pour les dérober à leurs ennemis. Mais Paul Afiarte suivi d'une troupe de peuple, alla trouver le roi Didier, & de concert avec lui ils tirerent

Christofle & Sergius de l'église de saint Pierre, & les aïant menez à la porte de la ville, ils leur arracherent les yeux. Christofle en mourut trois jours après dans le monastere de sainte Agathe, où on l'avoit mis: son fils Sergius fut renfermé dans le cellier du palais de Latran, & y demeura jusqu'à la mort du pape: mais quand Paul Afiarte le vit à l'extremité, il tira Sergius de la prison, & le fit mourir secretement. On voit encore ici que Rome étoit sans maître, & le pape mal obéi. AN. 772. *Anast. in Hadr.*

Etienne III. étoit grand observateur des traditions ecclesiastiques, & renouvella plusieurs anciennes coutumes, pour l'honneur du clergé. Il ordonna que tous les dimanches, les sept évêques cardinaux semainiers, qui servoient dans l'église du Sauveur, celebreroient la messe sur l'autel de saint Pierre. C'étoit les évêques suffragans du pape: sçavoir ceux d'Ostie, de Porto, de la Forêt-blanche, de Sabine, de Preneste, de Tusculum & d'Albane. Il n'y avoit qu'eux qui celebrassent les messes dans l'église de Latran, chacun à leur tour. Ce pape fit en une ordination au mois de Decembre cinq prêtres & quatre diacres & plusieurs évêques en divers lieux. Il mourut le premier de Février 772. après trois ans & demi de pontificat, & fut enterré à S. Pierre: le saint siege ne vacqua que huit jours. *V. Mabill. com. in Ord. R. n. 4.*



LIVRE QUARANTE-QUATRIE'ME.

I. Adrien pape. *Anast. in Had.*

APRE'S la mort du pape Etienne III. on lui donna pour successeur Adrien fils de Theodore, né à Rome d'une très-noble famille. Quoiqu'il eut perdu son pere en bas âge, il ne laissa pas de donner dès lors de grandes marques de vertu : priant souvent le jour & la nuit dans l'église de S. Marc, voisine de sa maison: mortifiant son corps par le cilice & par le jeûne, & faisant des aumônes selon son pouvoir. Toute la ville de Rome parloit de son merite, qui étoit encore relevé par sa bonne mine. C'est ce qui porta le pape Paul à le mettre dans le clergé, & le faire notaire regionaire, & ensuite soudiacre. Le pape Etienne III. l'ordonna diacre, & alors il employa son sçavoir à expliquer l'évangile au peuple. Enfin l'estime generale le fit élire pape aussi-tôt après la mort d'Etienne, & il tint le saint siege vingt-trois ans. Le même jour de son élection, il rappella plusieurs des magistrats, du clergé & de la milice, que Paul Afiarte & ses partisans avoient exilez à la mort du pape Etienne, & délivra ceux qu'ils tenoient en prison : en sorte que la joïe fut redoublée à sa consecration.

Si-tôt que le roi Didier l'eut apprise, il envoïa des ambassadeurs au pape pour l'assurer de son amitié. Le pape répondit : Je desire d'avoir la paix avec tous les chrétiens ; & même avec le roi Didier ; & je ferai mon possible pour conserver le traité fait

entre les Romains, les François & les Lombards. Mais comment puis-je me fier à votre roi, après ce que le pape Etienne mon prédecesseur m'en a dit? Qu'il avoit manqué à tout ce qu'il lui avoit promis sur le corps de saint Pierre, & n'avoit cherché qu'à perdre par ses mauvais artifices Christofle & Sergius, prétendant que le pape lui en devoit avoir beaucoup d'obligation, & le menaçant de Carloman roi des François. Voilà quelle est la bonne foi du roi Didier. Toutefois ses ambassadeurs promirent avec tant de serment qu'il accompliroit tout ce qu'il avoit promis au pape Etienne, & garderoit une paix inviolable, que le pape Adrien les crut, & envoya ses légats à Didier, pour l'exécution de ses promesses. Mais ils apprirent en chemin qu'il avoit pris plusieurs villes de l'exarcat, & qu'il tenoit Ravenne bloquée, ruinant tout le païs d'alentour. Bien-tôt après les habitans pressez de famine envoïerent leur archevêque Leon avec une députation au pape, qui s'étant plaint au roi Didier, il lui répondit, qu'il ne rendroit point ces places, que le pape ne vînt conferer avec lui. Le roi Carloman étoit mort le quatriéme de Decembre de l'année précedente 771. & sa veuve Gerberge avec ses deux fils venoit d'arriver en Lombardie pour se mettre sous la protection de Didier. Il vouloit obliger le pape à sacrer ces deux princes en qualité de rois des François, pour les diviser du roi Charles leur oncle, que les seigneurs François avoient reconnu pour seul roi, & qui avoit été sacré de nouveau en cette qualité. Mais le pape Adrien ne donna pas dans ce piege, & refusa

AN. 772.

Eginh. p. 95.

Annal. Loisel. vil &c.

constamment d'aller trouver Didier.

AN. 772.

II. Mort de Paul Afiarte.

Paul Afiarte étoit le chef des députez envoyez par le pape au roi Didier. Pendant son absence on découvrit à Rome comment il avoit fait mourir Sergius. Ce qui obligea le pape d'envoyer secretement à Leon archevêque de Ravenne, le prier d'arrêter Paul, quand il y passeroit au retour de Lombardie, ce qui fut executé. Cependant le pape fit à Rome des informations exactes de la mort de Sergius. On trouva même son corps ayant une corde au cou, & percé de plusieurs playes. Les grands & le peuple de Rome en furent tellement frappez qu'ils allerent demander justice au pape: lui representant que si ce crime demeuroit impuni, on en devoit craindre plusieurs autres. Le pape fit livrer au préfet de Rome les complices, & après les avoir convaincus, on les envoya en exil à C. P. Le pape envoya à Ravenne les actes du procès, pour être lus à Paul, voulant seulement le convaincre, & lui faire faire penitence. Mais l'archevêque Leon l'avoit déja remis au consulaire de la ville, qui l'examina publiquement, il confessa son crime. Le pape voulant lui sauver la vie, écrivit à l'empereur Constantin, le priant de le recevoir en Grece, & l'y tenir en exil: & il adressa cette lettre à Leon de Ravenne, qu'il pria de faire transferer Paul à C. P. Mais nonobstant les défenses & les protestations du pape, Leon obligea le consulaire de Ravenne à faire mourir Paul Afiarte. Il voulut ensuite persuader au pape, qu'il n'avoit point trempé dans cette mort: mais le pape ne reçut point ses excuses. On voit

AN. 772.

voit ici combien le pape Adrien étoit attaché à l'ancienne discipline, de sauver la vie aux criminels, pour leur donner lieu de faire penitence.

Le pape voïant qu'il n'avançoit rien auprès de Didier, qui au contraire menaçoit Rome: eut recours au roi Charles, & lui envoïa des légats, dont le chef nommé Pierre étant arrivé à Marseille, traversa la France, & vint jusqu'à Thionville. Le roi Charles y passa l'hiver cette année 772. au retour de sa premiere campagne contre les Saxons; en laquelle il s'avança jusqu'au Veser, & prit Eresbourg, où étoit leur fameux idole d'Irmensul le dieu de la guerre. Son temple étoit rempli de grands trésors que Charles enleva, & fit abattre le temple & l'idole.

Ann. Petav. Tillian. Loisel.

Cang. glo

III. Saint Virgile de Salsbourg.

Tom. 6. conc. p. 1679.

La même année 772. vingt-deuxiéme du regne de Tassillon duc de Baviere, il fit tenir un concile au lieu nommé Dingolvingue: où se trouverent six évêques, dont le plus connu est saint Virgile de Salsbourg, & treize abbez. Saint Virgile étoit né en Irlande, & s'y étoit distingué par sa doctrine. Etant venu en France du tems du roi Pepin, ce prince le goûta tellement, qu'il le retint auprès de lui environ deux ans: puis le siege de Juvave, depuis nommée Salsbourg, étant venu à vaquer, le roi lui donna cet évêché, & le recommanda à Ottilon duc de Baviere, son ami & son beau-frere. Saint Virgile demeura deux ans sans se faire ordonner évêque; & en faisoit cependant exercer les fonctions par un évêque nommé Dobda, venu d'Irlande avec lui. Enfin pressé par les instances du

Acta SS. Ben. to. 4. p. 310.

peuple & des évêques voisins, il reçut d'eux la consécration épiscopale le quinziéme de Juin, l'an 766. Il rebâtit magnifiquement le monastere de S. Pierre de Salsbourg, dont il avoit été abbé; & en transfera le corps de saint Rupert dans une nouvelle église dédiée au saint, qui devint la cathedrale.

Boruth duc des Carantnas, ou Carinthiens aïant donné son fils Caraste en ôtage aux Bavarois, demanda qu'il fût baptisé, & élevé à la maniere des chrétiens. Il fit la même priere pour son neveu Chetimar; & ils furent depuis l'un après l'autre ducs de Carinthie. Le duc Chetimar venoit tous les ans au monastere de saint Pierre s'offrir à Dieu, & faire quelque present. Il pria saint Virgile de venir visiter son peuple, & le confirmer dans la foi: & S. Virgile n'y pouvant aller, y envoïa à sa place un évêque nommé Modeste, avec quatre de ses prêtres, un diacre, & quelques clercs: lui donnant le pouvoir de consacrer des églises, & faire des ordinations. Modeste y demeura tant qu'il vêcut. Après sa mort le duc Chetimar pria encore S. Virgile de venir; mais il le refusa à cause d'une révolte qui s'étoit élevée dans le païs. Il y envoïa seulement un des quatre prêtres qui avoient accompagné l'évêque Modeste, & qu'une autre sedition obligea bien-tôt à quitter. Après qu'elle fut appaisée, saint Virgile y envoïa deux autres prêtres: l'un après l'autre: mais le duc Chetimar étant mort, & le païs en trouble, il demeura quelques années sans prêtre. Ensuite à la priere du duc Vatune,

ſaint Virgile y envoya juſques à quatorze prêtres, à quatre diverſes fois. Tels furent les commencemens de l'égliſe de Carinthie.

S. Virgile voulant déraciner les reſtes d'idolâtrie, qui pouvoient ſe trouver encore dans ſon dioceſe, & y affermir la foi, en fit la viſite en perſonne: au grand contentement des peuples, qui deſiroient de le voir depuis long-tems. Les ſeigneurs de chaque païs venoient au-devant de lui avec pompe, les perſonnes de pieté l'accompagnoient en foule: c'étoit à qui le recevroit. Il conſacra pluſieurs égliſes, ordonna des clercs, & par la Carinthie, vint juſques aux confins des Huns, où le Drave ſe rend dans le Danube. Etant de retour chez lui, il connut que ſa fin étoit proche, & ayant celebré les ſaints myſteres, il fut attaqué d'une legere maladie qui l'emporta le vingt-ſeptiéme de Novembre, l'an 780. Il fut enterré dans le monaſtere de ſaint Pierre, qu'il avoit gouverné & rebâti.

Le roi Didier voïant que tous ſes artifices avoient été inutiles, pour obliger le pape Adrien à le venir trouver & ſacrer les enfans de Carloman; ſortit de Pavie avec eux & avec ſes troupes, & marcha vers Rome. Il envoïa devant en avertir le pape, qui répondit: Si le roi ne rend les villes qu'il a promiſes, & ne nous fait entierement juſtice, il eſt inutile qu'il ſe donne la peine de venir; car il eſt impoſſible que je paroiſſe devant lui. Cette réponſe n'arrêta pas Didier; & le pape ſçachant qu'il approchoit, raſſembla les troupes qu'il put pour la défenſe de Rome, y fit porter tous les ornemens & les

IV. Infidelité de Didier. *Anaſt.*

AN. 774. trésors des églises de S. Pierre & de S. Paul, & les fit si bien fermer, que le roi n'y pouvoit entrer qu'en brisant les portes. Ensuite il envoïa au roi un écrit, où il le conjuroit par tous les divins mysteres, de ne point entrer sans son congé sur les terres des Romains. Cette protestation fut portée par trois évêques, Eustrate d'Albane, André de Preneste & Theodore de Tibur, & le roi l'aïant reçuë à Viterbe, y eut tant d'égard, qu'il s'en retourna chez lui.

Cependant il assuroit le roi Charles, qu'il avoit rendu les villes prises, & fait justice à l'église Romaine. Charles pour s'éclaircir avant toutes choses de la verité du fait, envoïa à Rome un évêque nommé George, Vulfard abbé de S. Martin de Tours, & Albin son favori: à qui l'on fit voir sur les lieux tout le contraire, & que Didier n'avoit rien rendu. Charles ayant encore essaïé plusieurs fois d'obliger Didier à traiter à l'amiable, passa enfin les Alpes, & l'assiegea dans Pavie, où il s'étoit enfermé. Cependant tous les Lombards de Rieti & de Spolete vinrent se donner au pape Adrien; qui les ayant assemblez dans l'église, de S. Pierre, leur fit prêter serment de fidelité pour lui & ses successeurs: après quoi ils se firent couper la barbe & les cheveux à la maniere des Romains; & le pape leur donna pour duc l'un d'entr'eux, qu'ils choisirent, nommé Hildebrand. Les habitans de Fermo & d'Ossimo, d'Ancone & de Foligni, en firent de même.

V. Charles à Rome

Le siege de Pavie dura six mois, & le roi Charles y passa l'hyver & le carême de l'année 774.

Quand il vit approcher la fête de Pâques, il résolut de satisfaire le desir ardent qu'il avoit de visiter les églises des saints apôtres, & marcha vers Rome, accompagné de plusieurs évêques & plusieurs abbez. Il menoit aussi des ducs, des comtes & d'autres seigneurs, & des troupes pour sa sûreté. Il hâta sa marche pour arriver à Rome le samedi-saint, qui étoit le second jour d'Avril. Le pape Adrien extrêmement surpris de cette agréable nouvelle, envoïa tous les magistrats de Rome au-devant du roi, jusqu'à trente milles, ou dix lieuës, où ils le reçurent avec la banniere. Quand il fut à un mille de Rome, le pape envoïa au-devant toutes les compagnies de la milice avec leurs chefs; & tous les enfans que l'on instruisoit dans les écoles, portant des rameaux de palmes & d'oliviers, & chantant des acclamations à la loüange du roi. On portoit aussi devant lui les croix comme on avoit accoûtumé de faire à la réception d'un exarque ou d'un patrice: en un mot on lui rendit les plus grands honneurs.

AN. 774.

Le roi Charles étoit alors âgé de vingt-sept ans, de la plus grande taille, les yeux grands & vifs, le nez aquilin, le visage gai. On voit encore son portrait sur quelques sceaux de ses lettres. Si-tôt qu'il vit les croix que l'on portoit à sa rencontre, il descendit de cheval avec les seigneurs qui l'accompagnoient, & s'avança à pied jusqu'à l'église de saint Pierre. Le pape étoit venu dès le grand matin, & l'attendoit avec son clergé, sur les degrez que le roi baisa tous; puis il embrassa le pape, & le

Eginh. Vita.

AN. 774. prit par la main. Ils entrerent ainsi dans l'église, le roi aïant la droite sur le pape; & tout le clergé commença à chanter à haute voix: Beni soit celui qui vient au nom du Seigneur. Le roi & sa suite s'avancerent jusqu'à la confession de saint Pierre, où ils se prosternerent, & remercierent Dieu de la victoire qu'il avoit accordée au roi par l'intercession du saint apôtre. Ensuite le roi pria instamment le pape de lui permettre d'entrer à Rome, pour accomplir ses vœux, & faire ses prieres en diverses églises. Ils descendirent l'un & l'autre près du corps de saint Pierre avec les seigneurs Romains & François, & se promirent sûreté par des sermens réciproques. Après quoi le roi & les François entrerent dans Rome: le pape celebra devant eux le baptême solemnel à la basilique de Latran: puis le roi retourna loger à saint Pierre.

Le lendemain qui étoit le jour de Pâques, le pape envoïa au roi dès le matin tous les magistrats & les officiers de guerre, qui le conduisirent avec les François à sainte Marie majeure. Aprés la messe le pape le mena au palais de Latran, où il lui donna à dîner, & se mit à table avec lui. Le lendemain lundi, le pape celebra la messe à S. Pierre, suivant la coutume, & y fit chanter des loüanges à Charles; c'est-à-dire, des acclamations en forme de litanies, que l'on nommoit en Latin, *laudes*. Le mardi il dit encore la messe devant le roi à saint Paul. On voit ici les mêmes stations qui sont encore marquées pour les mêmes jours dans le messel Romain. Le mercredi le pape vint conferer avec le roi à saint Pierre

& le pria de confirmer la donation qu'il avoit faite au pape Etienne à Quiercy avec le roi Pepin son pere & Carloman son frere. Le roi la fit lire, & l'ayant approuvée avec tous les Seigneurs, il en fit dresser une pareille par Etherius, ou Itier son chapelain & son notaire, & la signa de sa main; c'est-à-dire, qu'il y mit une croix, ou un monogramme : car quoique sçavant d'ailleurs il ne sçavoit pas écrire. On appelle monogramme un chiffre composé des lettres du nom, qui semblent n'en faire qu'une, & Charlemagne est le premier de nos rois qui en introduisit l'usage ordinaire. Les évêques & les seigneurs souscrivirent aussi à la donation. Elle fut mise premierement sur l'autel de saint Pierre, puis sur sa confession; & ils promirent tous de la conserver sous un terrible serment. Le roi en fit faire par Etherius une copie, qu'il mit de sa propre main sur le corps de saint Pierre, & sous l'évangile qu'on avoit accoutumé d'y baiser; & en emporta une autre copie écrite par le scriniaire de l'église Romaine. Cette donation étoit plus ample que celle de Pepin, & commençoit sur la côte de Genes, par le promontoire de la Lune, où est aujourd'hui le port de Spezia, avec l'isle de Corse, vis-à-vis; puis elle s'étendoit à Bardi, à Rege, à Mantouë, & comprenoit l'Exarcat de Ravenne, les provinces de Venetie & d'Istrie, les duchez de Spolete & de Benevent. Car c'est ainsi qu'Anastase en marque l'étenduë.

AN. 774.

Sup. l. XLIII. n. 11.

Mabill. Diplom. lib. II. c. 10.

Anast. in Had. 5. V. Coint. an. 774. n. 5. 6. &c.

Ce fut, comme l'on croit, à ce premier voyage de Rome, que le pape Adrien donna au roi Charles le code des canons de l'église Romaine, suivant

AN. 774.

Sup. l. XXXII. n. 56.
Bibl. Just. to. 1. p. 97.

Tom. 6. conc. p. 1800.

l'édition de Denis le Petit; à laquelle on avoit ajouté les décretales de six papes; sçavoir d'Hilarius, de Simplicius, de Felix, de Symmaque, d'Hormisda, & de Gregoire II. A la tête de ce livre, le pape Adrien mit un éloge du roi en vers acrostiches, dont les premieres lettres marquent l'adresse qu'il lui en fait; & dans le corps de la piece, il lui souhaite d'être vainqueur dans Pavie, de dompter Didier, & conquerir le roïaume des Lombards. On trouve un abregé de ce code attribué aussi au pape Adrien, mais apparemment fait depuis par quelque particulier.

Acta SS. Ben. to. 4. p. 446.

Sup. l. XXXIV. n. 20.

Charles étant retourné au siege de Pavie, Didier fut obligé à se rendre, & envoïé en France dans le monastere de Corbie, où il acheva saintement ses jours dans les veilles, les prieres, les jeûnes & les bonnes œuvres. Ainsi finit le roïaume des Lombards, après avoir duré en Italie un peu plus de deux cens ans, & Charles prit depuis ce tems le titre de roi des François & des Lombards.

VI.
S. Ambroise Autpert.

Acta SS. Ben. to. 4. p. 259.

Sup. l. XLI. n. 6.

Lib. VI. hist. c. 40

On croit que ce fut en ce voyage que Charles visita le monastere de saint Vincent près de Benevent, attiré par la réputation des vertus que les moines y pratiquoient. Le plus illustre d'entr'eux étoit Ambroise Autper, né dans les Gaules d'une famille noble, & qui avoit passé du tems à la cour de Pepin. Ce fut lui qui écrivit la vie des saints fondateurs de ce monastere, comme témoigne Paul diacre, qui le qualifie très-sçavant; & Autpert declare, qu'il a mieux aimé relever leurs vertus que leurs miracles. Il laissa plusieurs autres écrits, dont le plus

plus considerable est un commentaire moral sur l'apocalypse, divisé en dix livres, & composé, comme il témoigne lui-même, du temps du pape Paul & de Didier roi des Lombards, c'est-à-dire avant l'an 767. Cet ouvrage fut blâmé par quelques-uns, qui disoient que ce n'étoit plus le temps d'expliquer les écritures; & pour se mettre à couvert de leurs censures, Autper pria le pape Etienne III. de lui donner une approbation autentique. Ce qu'aucun autre auteur, dit-il, n'a fait avant moi. On a aussi de lui quelques homelies: entr'autres une sur l'Assomption, où il déclare qu'il ne décide point si la sainte Vierge a été enlevée au ciel en corps ou en ame. Il avoit aussi écrit un traité du combat des vertus & des vices: qui se trouve entre les œuvres de saint Augustin, & que l'équivoque du nom a fait attribuer au grand saint Ambroise. Outre les écrits, Autpert prêchoit aussi de vive voix: mais il estimoit encore plus la vertu que la doctrine. Il disoit à Dieu: Je n'ai pas quitté mon païs & mes parens, afin que vous me donniez la science, mais afin que vous me conduisiez à la vie éternelle par la perfection des vertus. Si je ne puis obtenir l'un & l'autre, ôtez-moi la science, & me donnez la vertu. Enfin il fut élu abbé de ce monastere de saint Vincent, le septiéme après Paldon qui l'avoit fondé; & obtint du roi Charles des lettres de confirmation des donations que les rois des Lombards & les ducs de Benevent avoient faites au monastere.

tom. 6. bibl. P. P. Lug. p. 403. in fin. lib. 10.

Epist. ad Steph. Cad.

p. 405.

Acta Ben. tom. 4. p. 266.

Append. tom. 6. p. 219.

Init. lib. IX. in Apoc. p. 612. B.

Quoiqu'Autpert eût été élu abbé malgré lui, il y eut schisme dans l'abbaïe à son occasion, &

Lib. Carol. epist. 72. v. Coint. an. 778. 112. 3. &c.

Poton se prétendit abbé en même temps. On croit que son parti étoit de Lombards, & celui d'Autpert de François. Le roi Charles renvoïa au pape Adrien la connoissance de ce differend: mais l'abbé Autpert allant à Rome pour cet effet, mourut subitement l'an 778. le dix-neuviéme de Juillet, après avoir eu le titre d'abbé pendant environ deux ans. Poton étant arrivé à Rome avec les principaux moines des deux partis, le pape les fit venir devant lui: étant accompagné pour ce jugement de Possessor archevêque de Tarantaise, de quatre abbez, d'Hildebrand duc de Spolete, de ses principaux officiers, & de plusieurs autres personnes: Poton fut accusé par plusieurs moines de divers faits, dont le plus considerable étoit de les avoir empêchez d'aller trouver le roi: mais il s'en défendit, & le pape ne trouvant point de preuve suffisante contre lui, ordonna qu'il se purgeroit par serment; & que dix des principaux moines, cinq Lombards & cinq François jureroient de ne lui avoir jamais rien ouï dire contre la fidelité dûë au roi. Ils demanderent d'aller le trouver: ce que le pape leur accorda, & lui rendit compte de tout par une lettre.

VII. Persecution en Orient. Theoph. an. 30. p. 375.

En Orient la persecution continuoit, principalement contre les moines. La trentiéme année de l'empereur Constantin, c'est-à-dire, l'an 770. Michel gouverneur de Natolie assembla à Ephese tous les moines & les religieuses des provinces de Thrace; & les ayant menez dans une plaine, il leur dit: Que celui qui veut obéir à l'empereur, s'habille de blanc, & prenne une femme tout-à-l'heure.

Ceux qui ne le feront pas perdront la vûë, & seront envoïez en exil dans l'isle de Chipre. Aussi-tôt on en vint à l'exécution : plusieurs souffrirent la peine, & furent regardez comme martyrs : plusieurs apostasierent, & le gouverneur les traita comme ses amis. L'année suivante 771. il fit vendre tous les monasteres d'hommes & de femmes, avec les vases sacrez, les livres, les bestiaux & tous leurs biens, & en envoya le prix à l'empereur. Il brûla tout ce qu'il trouva de livres des moines & des peres. Il brûla aussi toutes les reliques que l'on portoit en des reliquaires, & punit ceux qui les avoient comme coupables d'impieté. Il fit mourir à coups de foüet plusieurs moines, & quelques-uns par le glaive. Il fit perdre la vûë à une infinité. Il y en eut à qui il fit oindre la barbe d'huile & de cire fonduë, puis y mettant le feu, on leur brûloit le visage & la tête : d'autres qu'il envoya en exil après plusieurs tourmens. En un mot il ne laissa pas une seule personne dans tout son gouvernement qui portât l'habit monastique. L'empereur lui en écrivit des lettres de remerciement. Ce qui porta les autres à l'imiter.

AN. 775.

p. 376.

VIII.
Mort de Constantin. Leon empereur.

p. 387.

Mais l'empereur Constantin ne survécut pas longtemps. Car étant allé à la guerre contre les Bulgares, il fut attaqué de charbons aux jambes, qui lui donnerent une fievre violente. Il se fit rapporter vers C. P. & s'étant mis sur mer à Selimbrie, il mourut dans le vaisseau, le quatorziéme Septembre de l'année 775. aïant regné depuis la mort de son pere trente-quatre ans & près de trois mois. Outre le

AN. 775.

Theoph. an. 1

surnom de Copronyme, on lui donna aussi celui de Caballin. Son fils Leon surnommé Chazare lui succeda, & regna cinq ans. Il fit paroître d'abord de la pieté & du respect pour la sainte Vierge & pour les moines, & mit dans les premiers sieges des métropolitains tirez d'entre les abbez.

IX. Mort d'Almansor. Mahadi calife.

Elmac. lib. c. 3. Eutych. tom. 2. p. 399.

Au même mois de Septembre 775. mourut aussi le calife Aboujafar Almansor, l'an de l'hegire 158. le sixiéme jour du mois Arabe Doulhagia, ayant regné vingt-deux ans. Dès l'année 145. de l'hegire, 762. de J. C. il avoit fait bâtir sur le Tygre la ville de Bagdad, au moment fatal choisi par les astrologues. Elle fut depuis la capitale de l'empire des Musulmans, & la residence des califes. La même année 145. mourut Chaïl ou Michel patriarche des Jacobites à Alexandrie. Mina ou Menas lui succeda, & tint le siege neuf ans. Le patriarche Melquite d'Alexandrie après Cosme fut Politien medecin, qui tint le siege quarante-six ans. Almansor étant venu à Jerusalem sur la fin de son regne, fit marquer aux mains les chrétiens & les Juifs: ce qui obligea plusieurs chrétiens à s'enfuir par mer dans la Romanie; c'est-à-dire sur les terres de l'empire. Le successeur d'Almansor fut son fils Mahomet Almahadi, qui regna dix ans. La cinquiéme année de son regne, 780. de J. C. il vint à Jerusalem, & envoïa un de ses officiers avec ordre de faire apostasier tous les esclaves chrétiens, & de rendre les églises désertes. Il vint jusqu'à Emese, promettant de ne forcer personne à apostasier, sinon les enfans des infideles: mais quand il eut ainsi

Eutych. p. 400. Theoph. an. 33. Const. p. 376.

Id. an. 5. 381.

découvert ceux qui étoient Juifs ou chrétiens, il commença à les tourmenter plus cruellement que ne faisoient les anciens païens, & il en fit même mourir plusieurs. Il y eut des femmes qui exciterent la fureur, sçavoir la femme de l'archidiacre d'Emese, & celle de son fils, qui souffrirent mille coups de nerfs de bœuf, & plusieurs autres tourmens, & demeurerent victorieuses. Mahadi s'avança jusqu'à Damas, & fit deserter plusieurs églises, sans avoir égard aux traitez que les Arabes avoient faits avec les chrétiens.

X.
Fin de S. Gregoire d'Utrect.
Sup. liv. XLI. n. 48. 49.
Vita tom. 4. Act. sanct. Ben p. 327.

En Occident la foi s'étendoit de jour en jour dans la Germanie, principalement en Frise & en Saxe. En Frise l'église d'Utrect étoit gouvernée par Gregoire disciple de S. Boniface, auquel il s'étoit attaché dès l'âge de quinze ans, & l'avoit suivi à son second voïage de Rome en 723. Gregoire y amassa plusieurs volumes des saintes écritures, qu'il rapporta avec bien de la peine. Il amena aussi de Rome, par la permission de saint Boniface, deux jeunes Anglois Marchelme & Marcuin, qui furent ses disciples. Deux freres de Gregoire aïant été tuez par des voleurs dans un bois, les seigneurs dont ils étoient vassaux firent prendre les meurtriers, & les envoïerent liez à Gregoire, afin qu'il les fit punir de telle mort qu'il lui plairoit : car par les loix barbares, la vengeance appartenoit aux parens du mort ; Gregoire ordonna qu'on les fit baigner, & habiller proprement, & qu'on leur donnât à manger. Puis on les amena devant lui, & il leur dit : Allez en paix, ne faites plus rien de semblable, de

peur qu'il ne vous arrive, pis & donnez-vous de garde des autres parens, & il les fit conduire en sûreté.

Après le martyre de S. Boniface, Gregoire prêcha en Frise par la permission du pape Etienne II. & du roi Pepin, & gouverna le diocese d'Utrect, quoiqu'il ne fût que prêtre & abbé de la communauté qu'il avoit dans cette ville. Il étoit aidé dans ce travail par Alubert chorévêque, Anglois de naissance. Car il avoit plusieurs disciples de diverses nations: de la sienne, c'est-à-dire des François, des Anglois, des Frisons & des Saxons nouvellement convertis, des Bavarois & des Sueves. Il leur donnoit la nourriture corporelle & la spirituelle; & il n'y avoit gueres de jour qu'il ne s'assît dès le matin pour les écouter & satisfaire à leurs questions. Plusieurs de ses disciples devinrent évêques: entr'autres S. Ludger qui a écrit sa vie.

V. Mabill. obs. p. 319.

S. Gregoire d'Utrect n'affectoit aucune singularité touchant les habits & la nourriture: sa vie étoit commune, mais très-simple, & il recommandoit fort à ses disciples la sobrieté. Il ne faisoit pas semblant d'entendre le mal qu'on disoit de lui, & il traitoit ses calomniateurs comme ses meilleurs amis. Il détestoit sur tout l'avarice. Si tôt qu'il avoit de l'argent il le distribuoit aux pauvres, ne gardant que les vases sacrez de l'église. Etant âgé de près de soixante & dix ans, il fut attaqué d'une paralysie du côté gauche, & vécut ainsi encore plus de deux ans: continuant ses exercices ordinaires, entr'autres l'instruction de ses disciples, à qui il donna

plusieurs livres, & en particulier à S. Ludger l'Enchiridion de saint Augustin. Trois ou quatre jours avant sa mort arriva son neveu Alberic, qui étoit en Italie pour le service du roi, & que l'on regardoit comme celui qui devoit prendre le soin de sa communauté. Le saint homme n'en étoit point en peine, & assuroit qu'il ne mourroit point qu'Alberic ne fût venu. Il l'entretint pendant ce qui lui resta de vie de toutes les affaires de la communauté: sçachant que son dernier jour étoit venu, il se fit porter à l'oratoire de S. Sauveur, & y ayant fait sa priere, & reçu le corps & le sang de N. S. il mourut les yeux arrêtez sur l'autel. C'étoit vers l'an 776. le vingt-cinquiéme d'Août, jour auquel l'église honore sa mémoire. Alberic lui succeda dans le gouvernement de l'église de Frise, & fut sacré évêque d'Utrect.

Coint. an. 776. n. 27. Mabill. ad vitam S. Ludg. to. 5. A. 23. Martyr. R. 23. Aug.

L.
S. Lebvin.
Vita ap. Sur. 12. Novemb. Vita sanct. Ludg. to. 5. act. B. p. 22.

Entre les disciples de S. Gregoire d'Utrect, on compte saint Lebvin, ou plûtôt Liefuvyn, Anglois, qui aïant été ordonné prêtre, passa la mer, vint à Utrect trouver S. Gregoire, & s'offrir à lui: disant qu'il avoit reçû ordre de Dieu d'aller prêcher sur l'Isele, qui étoit la frontiere des François & des Saxons. Comme ce lieu étoit du diocese d'Utrect, S. Gregoire l'y envoya volontiers, lui donnant pour compagnon Marchelme aussi Anglois, son disciple. Ils logerent quelque temps chez une veuve, & ayant converti plusieurs infideles, ils bâtirent un oratoire au lieu nommé Vilpa sur l'Isele au couchant. Ensuite le nombre des fideles croissant, ils en bâtirent un autre plus grand au-delà

du même fleuve, avec une maison pour leur habitation, au lieu nommé Daventrie, de Davon ami de S. Lebvin. Quelque temps après les Saxons irritez du progrès qu'ils faisoient, brûlerent l'église & la maison, & chasserent les chrétiens qu'ils y trouverent. Mais S. Lebvin s'en sauva, & ne laissa pas de continuer à prêcher.

Ayant appris que les Saxons alloient tenir leur assemblée generale sur le Veser, il y alla & logea chez un des plus puissans d'entre eux, qui fit son possible pour le détourner de son dessein, l'assurant que sa vie ne seroit pas en sûreté. S. Lebvin ne laissa pas de se présenter à l'assemblée des Saxons, revêtu de ses habits sacerdotaux, portant à ses mains la croix & l'évangile. L'assemblée commença, selon la coutume, par des sacrifices aux faux dieux: d'où S. Lebvin prit occasion de les prêcher, s'avançant au milieu d'eux, & les exhortant à haute voix à quitter ces superstitions, & à adorer le vrai Dieu: Si vous ne le faites, ajouta-t'il, vous sentirez bientôt des maux que vous n'attendez pas. Un roi puissant qui n'est pas éloigné de vous, & que vous avez toujours irrité, viendra ravager votre païs, enlever en captivité vos femmes & vos enfans, & vous soumettre à sa puissance. A ces mots les Saxons pousserent de tous côtez des cris confus, & commencerent à arracher dans les haïes voisines des bâtons qu'ils aiguisoient, pour le percer de coups, quand un des plus venerables d'entre eux nommé Buto monta sur une hauteur & leur dit: Ecoutez-moi, vous qui êtes les plus sages. Il nous vient souvent des ambassadeurs

deurs des nations voisines, Normands, Sclaves, Frisons : nous les avons toujours reçus paisiblement, nous avons écouté leurs propositions, & les avons renvoïez avec des presens. Voici un ambassadeur du grand Dieu, qui vous apporte de sa part des promesses salutaires, & vous le rejettez & le voulez faire mourir : vous devez craindre sa colere. Ce discours les arrêta, & ils résolurent de laisser aller Lebvin en sûreté. L'effet de sa menace suivit de près ; & l'on croit que ce fut la premiere expedition de Charles contre les Saxons en 772. où il abattit l'idole d'Irmensul. Saint Lebvin profitant de cette victoire, revint, rebâtit l'église que les Saxons avoient brûlée, & continua d'y prêcher jusqu'à sa mort, qui arriva le lendemain de saint Martin douziéme de Novembre, & comme l'on croit l'an 773. Deux ans après les Saxons ravagerent encore Daventrie, brûlerent l'église, & chercherent trois jours durant le corps de saint Lebvin qui y étoit enterré ; mais ils ne purent le trouver. Le roi Charles vengea cette irruption, vainquit les Saxons sur le Veser, les soumit & rapporta un grand butin la même année 775.

AN. 775.

Sup. n. 2. Vita S. Lud. to. 5. acta B. p. 23.

Ann. Petav. Loisel. an. 775.

XII. Conversion des Saxons.

Ann. Loisel. 774

L'année précedente 774. tandis que Charles étoit en Italie, les Saxons qu'il avoit quittez sans les engager par aucun traité, entrerent avec une grande armée sur les terres des François, & vinrent à Frislar en Hesse ; voulant brûler l'église que saint Boniface y avoit bâtie près le château de Buribourg, où les François s'étoient refugiez. Mais ils ne purent mettre le feu à cette église, ni par dehors, ni par

AN. 776. dedans, & s'enfuirent épouvantez, sans que personne les poursuivît. On dit même que de part & d'autre, tant des païens que des chrétiens, qui étoient dans le château de Buribourg, on vit deux jeunes hommes vêtus de blanc qui défendoient cette église. On trouva proche un Saxon mort, après la retraite des autres, à genoux avec du bois & du feu entre les mains, comme prêt à souffler pour l'allumer.

L'an 776. les Saxons ayant rompu le traité de l'année précedente, recommencerent la guerre; & comme ils attaquoient le château d'Eresbourg, plusieurs tant dehors que dedans, assurerent avoir vû deux écus rouges & flamboyans agitez sur l'église. Les Saxons épouvantez de ce prodige s'enfuirent en confusion vers leur camp, se tuant l'un l'autre; & les François les poursuivirent jusqu'à la Lippe. Le roi Charles étant ensuite entré sur leurs terres, ils vinrent se rendre à lui, & promirent de se faire chrétiens. Charles rebâtit Eresbourg, & un autre château sur la Lippe; où les Saxons s'étant assemblez avec leurs femmes & leurs enfans, on en baptisa une multitude innombrable. Il y en eut encore un grand nombre de baptisez l'année suivante 777. à Paderborn, où le roi Charles tint l'assemblée generale des François, pour la premiere fois. Il y vint des Saxons de toutes les parties de leurs païs; mais Vitiquind le principal de leurs chefs, se retira avec quelques autres en Normandie, c'est-à-dire, en Danemarc. Les Saxons qui furent baptisez en cette occasion, s'engagerent à renoncer à leur liberté, &

à abandonner leurs terres, s'ils ne demeuroient fermes dans la religion chrétienne & dans l'obéïssance au roi Charles. AN. 776.

Toutefois dès l'année suivante 778. aïant appris que le roi Charles étoit en Espagne, ils se révolterent encore à la persuasion de Vitiquind. Ils s'avancerent jusqu'au Rhin, ravagerent & pillerent le païs, brûlerent les églises, violerent les religieuses. Mais apprenant le retour de Charles, ils se retirerent, & furent battus par ses troupes, & obligez à rentrer chez eux. *Ann. Loisel.*

XIII. Capitulaire de l'an 779.

Le roi Charles celebra à Heristal la fête de Noël de cette année, & Pâque de l'année suivante 779. & il y fit un capitulaire de vingt-trois articles, dont quelques-uns regardent la religion. On y ordonne la réforme des monasteres & la résidence des abbesses. Les évêques ont pouvoir de corriger les incestueux & les veuves qui tombent en faute. Chacun doit païer la dîme, & elle doit être emploïée par l'ordre de l'évêque. Les criminels dignes de mort par les loix, qui se réfugient dans l'église, n'y doivent être protegez; & on ne les y doit point tenir. Le parjure aura le poing coupé: si le cas est douteux, ils se tiendront devant la croix. C'étoit une maniere de preuve pour connoître la verité. Les deux parties se tenoient debout devant une croix, & celui qui tomboit le premier perdoit sa cause. Le capitulaire ajoute, qu'on se rapportera au jugement de l'évêque, pour justifier un comte accusé d'avoir fait mourir un voleur par passion. Les églises continuoient de païer au roi des

Capit. to. 1. p. 195. *c. 3.* *c. 5.* *c. 7.* *c. 8.* *c. 10.* *V. gloss. Cang.* *c. 11.* *c. 13.*

AN. 779. décimes & des precaires, comme sous Pepin, mais il est défendu d'en imposer de nouvelles.

Ensuite est une ordonnance pour des prieres publiques & des aumônes à cause de la secheresse & la famine de cette année 779. Chaque évêque chantera trois messes & trois pseautiers ; & tous depuis l'évêque jusqu'au laïque marié, jeûneront deux jours de suite. Chaque évêque, abbé, ou abbesse donnera en aumône une livre d'argent ou la valeur, & nourrira quatre pauvres jusqu'à la moisson. Les comtes de même & les autres à proportion ; car on diminuë la taxe, selon les facultez.

Chr. Moiss. Petavian. 774.

Les Saxons furent encore vaincus cette année, & les Vestfales, qui en faisoient une grande partie, entierement soumis. Les autres qui étoient au-delà du Veser, donnerent des ôtages & firent des sermens : l'année suivante 780. le roi vint lui-même regler les affaires de Saxe, & s'arrêta à la source de la Lippe, où il tint une assemblée ; puis il s'avança vers l'Elbe, & plusieurs furent baptisez au lieu nommé Orahim, au-delà de la riviere Ohre. Il y eut aussi un grand nombre de Vinides & de Frisons baptisez. Alors le roi Charles voulant affermir la religion en Saxe, distribua le païs à des évêques, des prêtres & des abbez, pour y habiter & y prêcher. Toutefois les choses n'étoient pas encore assez tranquilles, pour fixer des sieges épiscopaux.

Ann. Loisel.

Chr. Moiss. an. 780.

XIV. Fin de saint Sturme.

Dès le commencement de cette guerre, Charles avoit envoïé de saints prêtres, pour travailler à la conversion des Saxons, qui en étoit le principal motif. Les deux plus fameux sont saint Sturme abbé

Eginh.

de Fulde & ſaint Villehade. Depuis la mort de ſaint Boniface, ſaint Sturme outre le gouvernement de ſon monaſtere, prêchoit aſſiduëment, & étoit volontiers écouté. S. Lulle archevêque de Maïence en eut de la peine; & appuya trois faux freres, qui accuſerent ſaint Sturme auprès du roi Pepin, comme s'il ne lui eût pas été fidele. Il fut envoyé en exil, & rappellé quelque tems après. Le roi lui rendit le gouvernement de l'abbaïe de Fulde, & le declara exempt de la juriſdiction de l'archevêque de Maïence, ſuivant le privilege du pape Zacarie: enſorte qu'il n'y avoit point d'autre protection que du roi. Etant rétabli, il réforma les moines, qui s'étoient relâchez pendant ſon abſence, & fit des augmentations conſiderables à l'égliſe & au monaſtere.

AN. 779.
Sup. l. XLII. n. 43
Vita S. Sturm. to. 4. Acta Ben. p. 279.

Le roi Charles ayant ſuccedé à ſon pere, mit l'abbé Sturme au nombre de ſes plus intimes amis, & lui conſerva toujours ſes bonnes graces. Il l'envoïa en ambaſſade vers Taſſillon duc de Baviere, ſa patrie; & le ſaint abbé affermit la paix entre eux pour pluſieurs années. Le roi aïant commencé la guerre contre les Saxons, recommanda leur converſion aux prieres des ſerviteurs de Dieu, marchant contre les ennemis, mena dans ſon armée des évêques, des abbez & des prêtres, pour y travailler. Il mit une grande partie du païs ſous la conduite de ſaint Sturme: qui s'appliqua à gagner ce peuple à Dieu; prenant ſon temps pour les exhorter à quitter leurs idoles, abattre leurs temples, & bâtir des égliſes.

AN. 779.

Ann. Fuld.

Après qu'il en eut élevé en chaque païs, & qu'il eut instruit & baptisé plusieurs Saxons, travaillant pendant long-tems à leur conversion avec ses prêtres, arriva leur révolte de l'an 778. où ils résolurent d'envoyer de leur armée un détachement d'hommes choisis, pour brûler le monastere de Fulde, & tuer les moines. Le saint abbé l'ayant appris, les en avertit, & leur conseilla d'emporter le corps de saint Boniface, & se retirer à Hamelambourg: pour lui il se sauva d'un autre côté. Les moines campoient déja hors du monastere depuis quatre jours autour des saintes reliques: quand ils apprirent que les Saxons repoussez par les François, s'étoient retirez chez eux. Ainsi ils retournerent avec joïe au monastere.

Ann. Fuld.

Le roi Charles voulant affermir la foi dans le païs, obligea saint Sturme à demeurer quelque-tems à Eresbourg quoiqu'infirme & cassé de vieillesse. Il revint au monastere accompagné d'un medecin du roi, pour le soulager. Mais un breuvage qu'il lui donna, augmenta tellement son mal, qu'il se vit à l'extrémité. Il fit sonner toutes les cloches, & assembler toute la communauté, afin de prier pour lui; & après les avoir exhortez à preseverer dans l'observance réguliere, il mourut l'an 779. le dix-septiéme de Decembre, & eut Baugulfe pour successeur. Sa vie fut écrite par saint Eigile quatriéme abbé du même monastere.

XV. Commencemens de saint Villehade.

S. Villehade autre apôtre des Saxons, étoit un prêtre Anglois natif de Northumbre; qui touché d'un grand desir de travailler à la conversion des

Frisons & des Saxons; & aïant obtenu la permission de son roi nommé Alcret & des évêques, passa en Frise vers l'an 770. & s'arrêta au lieu même où saint Boniface avoit souffert le martyre. Il y fut très-bien reçu par les nouveaux chrétiens, & demeura long-tems avec eux: plusieurs nobles lui donnoient leurs enfans à instruire; & il rappella à la foi catholique plusieurs qui étoient tombez dans l'erreur. Il passa la riviere de Loveque ou Lauvers, & s'avança pour prêcher aux Frisons payens. Quelques-uns vouloient le faire mourir, comme un impie qui parloit contre les dieux; d'autres plus raisonnables leur dirent: Nous voions que cet homme n'est coupable d'aucun crime, & nous ne sçavons si la religion qu'il nous prêche ne vient point de Dieu. Tirons au sort, pour voir si nous devons le faire mourir, ou le renvoïer. Dieu conduisit le sort de telle maniere, qu'il lui fut favorable, & les barbares aïant tenu conseil, le laisserent aller.

AN. 779.
Vita to. 4. act. B. p. 404.
Sup. lib. XLIII. n. 20.

Delà il vint à Drente, où il convertit & baptisa plusieurs payens. La religion faisant du progrès, quelques-uns de ses disciples commencerent à abattre des temples, dequoi les infideles étant irritez, vouloient les exterminer. Ils chargerent Villehade à coups de bâton; & l'un d'eux lui voulut couper la tête; mais l'épée, sans lui faire aucun mal, coupa seulement la courroye d'un reliquaire qu'il portoit pendu à son cou. Les barbares étonnez de cette merveille le laisserent aller avec ses compagnons.

Le roi Charles ayant oüi parler de lui, le fit ve-

AN. 780.

nir, le reçut avec honneur, l'entretint, & aïant reconnu sa doctrine & sa vertu, l'envoya en Saxe, au canton nommé alors Vigmode au-delà du Veser, où sont les évêchez de Verde & de Brême. Le roi voulut que sous sa protection il fondât des églises, & y travaillât à l'instruction des peuples. Le saint prêtre s'en acquitta si bien, que la seconde année qui étoit l'an 780. les Saxons & les Frisons du voisinage promirent tous de se faire chrétiens.

XVI. Mort de Leon Constantin & Irene empereurs

Theoph. p. 380.

Sup.l.XLIII.n.42 p. 382.

Sup.l.XLIII.n.42

A Constantinople la seconde année de l'empereur Leon 777. de J.C. Telere ou Teleric prince Bulgare s'étant refugié chez les Romains, se fit chrétien, & fut levé des fonds par l'empereur, qui l'honora & l'aima particulierement; le fit patrice, & lui donna en mariage Irene sa parente. L'année suivante il donna des habitations dans la Thrace à des heretiques Jacobites, qui avoient été emmenez captifs de Syrie: outre ceux que Constantin son pere avoit établis, environ trente ans auparavant. La cinquiéme année de Leon, indiction troisiéme, c'est-à-dire, l'an 780. le sixiéme de Février, qui étoit le dimanche que nous appellons la Quinquagesime, mourut Nicetas patriarche de C. P. après avoir tenu le siege quatorze ans. Le second dimanche de carême on mit à sa place Paul lecteur, natif de Chypre, distingué par sa doctrine & sa vertu. Il résista beaucoup, à cause de l'heresie des Iconoclastes qui regnoit, & il fallut lui faire violence pour l'obliger à recevoir l'ordination.

En effet l'empereur Leon faisoit alors paroître son

son aversion pour les images, qu'il avoit dissimulé du commencement. Car vers la mi-carême ayant trouvé deux images sous le chevet de l'imperatrice Irene son épouse, il lui en fit de grands reproches, & lui dit: Est-ce ainsi que vous gardez le serment que vous avez fait à l'empereur mon pere, sur les mysteres les plus terribles? Elle assura qu'elle n'avoit point vû ces images: toutefois l'empereur l'éloigna de lui, & n'eut plus de commerce avec elle. Il s'informa d'où venoient ces images, & trouva qu'elles avoient été apportées par le papias, c'est-à-dire le concierge du palais, & que d'autres grands officiers en étoient complices. Il fit donc arrêter le papias avec Jacques protospataire ou premier écuïer, Theophane, Leon & Thomas chambellans, & quelques autres qui honoroient les images. Il les fit tondre, foüetter & mener honteusement au travers de la ville dans la prison du prétoire. Theophane y mourut; tous les autres embrasserent la vie monastique après la mort de l'empereur, qui arriva quelques mois après.

AN. 780.
Cedr. p. 469.
V. Cang. Gloss.
Theoph. p. 381.

Car comme il étoit passionné pour les pierreries, il eut envie d'une couronne que l'empereur Heraclius avoit mise dans la grande église. Il la prit & la porta: mais il lui vint à la tête des charbons, & il fut saisi d'une fievre violente, dont il mourut le huitiéme de Septembre de la même année 780. au commencement de l'indiction quatriéme, après avoir regné cinq ans. Il eut pour successeur son fils Constantin, né l'an 771. indiction neuviéme, le quatorziéme de Janvier, & couronné à la priere

AN. 780.

Theoph. p. 375.

du peuple le jour de pâque, quatorziéme d'Avril 776. Ce jeune prince n'ayant pas encore dix ans, l'imperatrice Irene sa mere prit le gouvernement de l'empire; & comme elle étoit catholique, on commença sous son regne à parler en liberté pour les saintes images, & il fut permis d'embrasser la vie monastique.

XVII. Second voyage de Charles à Rome.

An. Loisel.

Vita Alc. tom. 5. Act. sanct. Ben. p. 152.

V. Mabill. tom. act. sanct. Ben. p. 150. 152.

Sur la fin de cette année 780. le roi Charles vint en Italie, où le pape l'appelloit depuis long-temps, & il desiroit lui-même ce voyage, mais les guerres des Saxons l'avoient retenu jusques alors; il celebra la fête de Noël à Pavie, où il passa l'hyver; & de-là il s'achemina vers Rome. A Parme il rencontra Alcuin, déja fameux pour son sçavoir & sa vertu, qui revenoit de Rome, rapportant le pallium pour Enbalde archevêque d'Yorc, qui l'y avoit envoyé. Le roi l'ayant entretenu, lui fit promettre qu'il reviendroit en France, quand il se seroit acquitté de sa commission. Enbalde venoit de succeder à Elbert archevêque d'Yorc, decedé en 779. & il avoit succedé à Egbert mort en 765. après avoir tenu ce siege 34. ans.

Le roi étant arrivé à Rome pour la seconde fois, y fit baptiser à pâques 781. son fils Carloman, par le pape Adrien, qui le leva lui-même des fonts; & changea son nom en celui de Pepin. Ensuite il le sacra roi d'Italie, & son frere Louis roi d'Aquitaine. Car Charles l'avoit aussi amené avec la reine Hildegarde son épouse, mere de ces deux princes, qui étoient encore enfans.

Depuis le premier voïage de Charles à Rome, le pape Adrien lui avoit souvent fait des plaintes de

Leon archevêque de Ravenne, qui s'étoit mis en possession de la plûpart des villes d'Emilie; sçavoir Faïence, Forlimpopoli, Forli, Cesene, Bobio, Comacchio, Imola, Bologne, & la duché de Ferrare: prétendant que le roi Charles les lui avoit données, avec toute la Pentapole. Le séjour des empereurs & des exarques de Ravenne avoit donné de l'ambition aux archevêques: ainsi il n'est pas étonnant qu'à l'exemple des papes, ils voulussent attribuer à leur église de grands domaines, & avoir part aux liberalitez des princes François. Ces contestations ne finirent que par la mort de l'archevêque Leon. Le roi de son côté se plaignit au pape de ce que les Romains vendoient des esclaves aux Sarrasins, & de la vie dereglée des évêques d'Italie. Quant à ce second article, le pape le nia absolument, & soutint que c'étoit une pure calomnie. Quant au premier, il dit que c'étoit les Grecs, qui navigeant sur les côtes des Lombards, avec lesquels ils étoient d'intelligence, en recevoient des esclaves, & qu'il avoit fait son possible pour l'empêcher: jusques à faire brûler dans le port de Centumcelles des vaisseaux des Grecs, & les retenir eux-mêmes en prison. Le pape se plaignit encore au roi des Napolitains, qui avoient usurpé les patrimoines de saint Pierre, & pris Terracine conjointement avec les Grecs. Mais les affaires temporelles des églises, même de l'église Romaine, ne sont pas la matiere de l'histoire ecclesiastique: c'est pourquoi je n'entrerai pas dans ces sortes de détails. Au retour de Rome le roi Charles vint à Milan & y fit baptiser sa fille Gisele, qui

AN. 781.

Cod. Car. ep. 54. 52. 55.

Epist. 65.

Ann. Loisel.

AN. 775.

venoit de naître, par l'archevêque Thomas, qui fut aussi son parrain.

XVIII. Retraite de S. Villehade.

Annal. Patav. Loisel. Fuld. Vita S. Villeh. c. 6. to. 4. act. Ben. p. 407.

L'année suivante 782. le Saxons poussez par Vitiquind, se revolterent encore, & persecuterent ceux qui s'étoient convertis, mais principalement les prêtres qui travailloient à leur instruction. S. Villehade se sauva par mer & passa en Frise : mais les Saxons déchargerent leur fureur sur ses disciples, & tuerent le prêtre Folcard avec le comte Emming au canton nommé Leri: Benjamin & Atreban en d'autres lieux; & Gervais avec ses compagnons à Brême. Saint Villehade voyant qu'il étoit alors impossible de prêcher l'évangile en Saxe, passa en Italie, & alla à Rome faire ses prieres au tombeau de S. Pierre, & recommander à Dieu son église désolée, afin qu'elle ne fût pas entierement détruite. Il reçut beaucoup de consolation du pape Adrien, & s'en retourna en France. On raconte un miracle arrivé en ce voïage d'une écuelle de bois dont il se servoit dans ses repas, qui étant rompuë se trouva rejointe; & ce fait est au moins une preuve de sa pauvreté. A son retour il se retira dans le monastere nommé alors Esternach, aujourd'hui Epternach, au diocese de Treves, fondé par S. Villebrod. Là ses disciples dispersez par la persecution s'étant rassemblez auprès de lui, il les consola & les exhorta à la constance. Il passa deux ans en solitude dans ce monastere, s'occupant à transcrire des livres, que les évêques ses successeurs garderent avec veneration, entr'autres des épitres de S. Paul.

c. 7.

La revolte de Vitiquind entraîna aussi la Frise :

Les Saxons y brûlerent les églises, en chasserent les prêtres jusques à la riviere de Flée, obligerent les Frisons à renoncer à Jesus-Christ, & à immoler aux idoles, comme auparavant. Alberic évêque d'Utrect mourut dans le même temps; & le prêtre Ludger qui se trouvoit alors à la tête de cette église, fut réduit à quitter le païs. Il en étoit natif & de race noble, son pere & sa mere étoient chrétiens; & sa mere avoit été conservée par un effet singulier de la providence. Elle avoit une ayeule payenne, qui irritée de ce que son fils n'avoit que des filles, ordonna que l'on fit mourir celle-ci avant qu'elle eût têté; car ces païens superstitieux croïoient permis de faire mourir un enfant, pourvû qu'il n'eût pris encore aucune nourriture. Le domestique chargé de cette exécution, voulut plonger l'enfant dans un sceau d'eau la tête la premiere; mais la petite étendant ses bras contre le bord du sceau, résista assez long-temps pour attirer la compassion d'une femme du voisinage, qui la prit, l'emporta chez elle, & lui fit promptement avaller du miel, après quoi il ne fut plus permis de la faire mourir. Elle fut mere de deux saints évêques Ludger & Hildegrin, & de plusieurs filles, meres de plusieurs autres évêques.

AN. 782.

XIX.
Commencement de S. Ludger.

Vita sancti Ludg.

Saint Ludger dès son enfance pria ses parens de le donner à instruire à quelque homme de Dieu, & ils le mirent sous la conduite de saint Gregoire d'Utrect, qui le voïant avancer dans la vertu, lui donna l'habit, & le mit dans son monastere. Ensuite il l'envoya en Angleterre avec Aulber Anglois, qui

Sup. n. 9. étoit venu travailler avec lui en Frise. Ludger y passa un an à étudier sous Alcuin, & y fut ordonné diacre; ensuite il revint en Frise près l'abbé Gregoire, mais quelque-temps après il en obtint la permission de retourner en Angleterre, s'instruire encore auprès d'Alcuin qui enseignoit à Yorc. Il en revint au bout de trois ans, apportant quantité de livres. Alberic le fit ordonner prêtre à Cologne, en même temps qu'il fut consacré évêque, & le chargea de l'église de Doquing, où S. Boniface avoit souffert le martyre. Mais il ne laissoit pas de gouverner le monastere d'Utrect pendant trois mois: roulant par quartier avec deux autres prêtres, & l'évêque Alberic qui l'avoit ainsi ordonné.

Saint Ludger travailla sept ans en Frise depuis la mort de saint Gregoire, c'est-à-dire depuis 776. jusques vers 783. & pendant ce temps il fit grand nombre de conversions, fonda plusieurs églises & plusieurs monasteres. Les choses étoient en cet état, quand le ravage des Saxons l'obligea à quitter la Frise. Il distribua en divers lieux ses disciples, qui étoient en grand nombre, & en emmena deux avec lui; sçavoir Hildegrim son frere & Gerbert surnommé le chaste. Il alla à Rome, soit avec saint Villehade, comme disent quelques-uns, soit l'année suivante, & passa au Mont-Cassin, où il s'arrêta, pour apprendre la regle de saint Benoît. Car il se proposoit d'établir un monastere dans une terre qui lui appartenoit: il revint en Frise au bout de deux ans & demi.

Cependant le roi Charles défit les Saxons en plu-

sieurs combats très-sanglans pendant trois années de suite; & enfin la quatriéme qui étoit 785. ils demeurerent soumis. Les deux principaux chefs des rebelles Vitiquind & Albion se rendirent : vinrent trouver le roi à Attigni, où il celebra la pâque, & y reçurent le baptême. Plusieurs autres se convertirent; plusieurs rentrerent dans le sein de l'église après avoir apostasié. Alors saint Villehade sortant de sa retraite d'Etermach, vint trouver le roi Charles à Eresbourg, & lui demander ses ordres, pour recommencer à prêcher l'évangile en Saxe. Le roi lui ordonna de retourner au païs de Vigmode, où il avoit travaillé, & dont on le nommoit déja l'évêque, quoiqu'il ne fût que prêtre : & pour le soulagement de ses travaux, il lui donna un petit monastere de France nommé Justine. S. Villehade recommença donc à prêcher la foi publiquement, à relever les églises abbattuës, & mettre en chaque lieu des personnes éprouvées, pour instruire & gouverner les peuples. Le roi ayant aussi oüi parler de saint Ludger, qui étoit revenu d'Italie, le chargea de l'instruction des Frisons de cinq cantons à l'Orient de la riviere de Labec. Il passa même, de l'avis du roi, dans une isle entre la Frise & la Dannemarc, où on adoroit un dieu nommé Fosite. Il en abbattit les temples, bâtit une église, & ayant converti les habitans, il les baptisoit dans une fontaine, où saint Villebrod avoit baptisé trois hommes, & dont les payens par superstition n'osoient puiser de l'eau qu'en silence. On rapporte à ce temps-là incontinent après la conversion de Vitiquind,

AN. 785.

XX. Conversion de Vitiquind.

Ann. Patav. Loisel. Fuld.

Vita sancti Vill. c. 8.

Vita sancti Ludg. l. 1. n. 18.

Sup. lib. XLI. n. 1.

V. Coint. an. 789. n. 9. Boll. 30 Apr. tom. 11. p. 802.

AN. 786.

l'érection de deux nouveaux évêchez en Saxe, Minden & Verden. Le premier évêque de Minden fut Herimbert, & cette église fut soumise à la metropole de Cologne. Verden au-delà du Veser à l'Orient, fut soumise à Maïence, & eut pour premier évêque saint Suitbert, que quelques-uns ont confondu mal-à-propos avec le compagnon de saint Villebrod, mort dès l'an 713. On met l'érection de ces deux évêchez en 786.

Coint. an. 785. n. 12.

Le roi Charles manda au pape Adrien l'heureuse nouvelle de la conversion des Saxons, par André, que l'on croit avoir été abbé de Luxeu, afin qu'il ordonnât des prieres en actions de graces, & des litanies ou processions; ce que le pape lui accorda volontiers. Charles le fit aussi consulter par deux autres abbez, Ithier de saint Martin de Tours, & Magenaire de saint Denis en France, touchant la penitence que l'on devoit imposer aux Saxons qui avoient apostasié. Le pape répondit: Nos prédecesseurs ont décidé, que ceux qui sont ainsi tombez, doivent faire une longue penitence, dont toutefois il faut juger par la contrition du cœur, plus que par le temps. C'est donc aux évêques à la regler, suivant que la chute a été volontaire ou forcée: les penitens doivent donner leur confession de foi, & promettre avec serment de la garder, & de se soumettre en tout aux ordres des évêques.

Ep. 91. Carol.

XXI. Evêques des monastres.

tom. 6. conc. p. 1779. V. Coint. an. 786. n. 12.

On trouve des privileges que ces deux abbez Ithier & Magenaire obtinrent du pape Adrien, chacun pour leur monastere, portant confirmation du droit d'y avoir des évêques particuliers. Ces privileges

leges sont tous deux en même forme, & de même date, c'est-à-dire, du mois de Juin, indiction neuviéme, l'an 786. Le privilege de saint Denis confirme celui que l'abbé Fulrad avoit obtenu du pape Etienne II. en 757. & il est certain que cette abbaïe avoit du tems de Fulrad un évêque nommé Herbert; mais elle n'en avoit plus dès le tems de Charles le Chauve. On en compte jusques à douze dans S. Martin de Tours: & l'usage n'en fut aboli que par le pape Urbain II. l'an 1096. On en trouve aussi au monastere de Lobes sur la Sambre, & à celui d'Hohenove en Alsace. Ces évêques des monasteres n'étoient pas titulaires, comme si le monastere & ses dépendances eussent été un diocese; mais ils étoient du genre de ceux qui se trouvent quelquefois avoir été ordonnez sans titre, ou après l'avoir quitté, ils se retiroient dans ces monasteres, & y faisoient les fonctions, comme en des lieux exemts de la jurisdiction des évêques ordinaires. Tels sont les évêques de Lobes, de saint Oyan & d'Eichster, qui sont nommez au concile d'Attigni, l'an 765. Quelquefois c'étoit des chorévêques qui avoient leur siege fixe dans le monastere. Tantôt l'abbé étoit en même tems évêque du monastere, tantôt c'étoit deux personnes differentes. D'autres fois c'étoit de simples prêtres, à qui on donnoit le titre d'évêques, parce qu'ils avoient mission pour prêcher l'évangile en certain territoire: comme saint Gregoire d'Utrect en Frise, & saint Ludger en Vestphalie. Magenaire avoit succedé dans l'abbaïe de saint Denis à Fulrad mort en 784. le seiziéme de Juillet. On voit

AN. 785.

Lib. 1. Mirac. S. Dion. c. 6. Mabill. praef. 1. sec. 3. n. 32. &c.

Id. Diplom. p. 62 9.

To. 6. conc. p. 1702.

Elog. p. 339. to. 4. act. ibid. p. 341.

AN. 785.

par son testament ; que tout abbé regulier qu'il étoit, il conserva toute sa vie de grands biens : entr'autres plusieurs terres en Alsace & en Brisgau, qu'il laissa à l'abbaïe de saint Denis, avec les monasteres qu'il y avoit fondez.

XXII. Fausses décretales.

Hincmar. opusc. 14. c. 15.

To. 6. conc. p. 1818. V. Coint. an. 785. n. 16. 17. &c.

Son successeur dans la charge d'archichapellain fut Ingelram ou Enguerran évêque de Metz : à qui l'on attribuë une collection de canons, qui porte aussi le nom du pape Adrien, comme l'aïant donnée à Enguerran, le treiziéme des calendes d'Octobre, indiction neuviéme ; c'est-à-dire, le dix-neuviéme de Septembre 785. lorsque l'on examinoit sa cause. Mais d'autres exemplaires portent que ce fut Enguerran qui la presenta au pape, ce qui est plus vrai-semblable, vû la difference qu'il y a entre cette collection & le code des canons que le pape Adrien donna au roi Charles environ dix ans auparavant. La principale difference consiste dans les extraits des fausses decretales d'Isidore, dont est remplie la collection d'Enguerran ; & c'est la premiere fois que nous trouvons ces decretales emploïées.

Praef. Isid. to. 1. conc. p. 3.

La collection où elles se trouvent, porte le nom d'Isidore Mercator, qui paroît avoir été Espagnol. Il dit dans la preface, qu'il a été obligé à faire cet ouvrage, par quatre-vingt évêques & autres serviteurs de Dieu ; & qu'après les canons des apôtres, il y a inseré quelques lettres decretales des papes ; c'est-à-dire, de Clement, d'Anaclet, d'Evariste, & des autres, jusques à saint Silvestre ; mais il ne dit point où il les a trouvées. Elles étoient in-

connuës à Denis le Petit, qui recueillit deux cens ans auparavant les decretales des papes, seulement depuis saint Sirice; d'ailleurs elles portent des caracteres visibles de fausseté. Toutes sont d'un même style, & qui convient beaucoup mieux au huitiéme siecle, qu'aux trois premiers: longues & remplies de lieux communs; &, comme on a découvert en les examinant curieusement, remplies de divers passages de saint Leon, de saint Gregoire, & d'autres auteurs posterieurs aux papes dont elles portent le nom. Leurs dattes sont presque toutes fausses.

AN. 785.

Sup. l. xxxii. n. 36.

La matiere de ces lettres en découvre encore la supposition. Elles parlent d'archevêques, de primats, de patriarches; comme si ces titres avoient été reçûs dès la naissance de l'église. Elles défendent de tenir aucun concile, même provincial, sans la permission du pape, & representent comme ordinaires les appellations à Rome. On s'y plaint des usurpations fréquentes des biens temporels des églises. On y met en maxime, que les évêques tombez dans le peché, peuvent après avoir fait penitence exercer leurs fonctions, comme auparavant: contre ce que j'ai rapporté en divers endroits. Enfin la principale matiere de ces decretales sont les accusations des évêques: il n'y en a presque aucune qui n'en parle, & qui ne donne des regles pour les rendre difficiles. Aussi Isidore fait assez voir dans sa préface, qu'il avoit cette matiere fort à cœur. Il y soutient qu'il y avoit plus de vingt canons du concile de Nicée, & parle du sixiéme

Ep. 2. Callisti. c. 6. to. 1. conc. p. 615.

concile tenu l'an 680. ce qui montre qu'il ne peut être, comme quelques-uns ont cru, saint Isidore de Seville.

Outre les decretales des papes, la collection d'Isidore contient les canons des conciles d'Orient, d'une version plus ancienne que celle de Denis le Petit, & plusieurs canons des conciles de Gaule & d'Espagne. Cependant son artifice tout grossier qu'il étoit, imposa à toute l'église Latine. Ses fausses decretales ont passé pour vraïes pendant 800. ans; & à peine ont-elles été abandonnées dans le dernier siecle. Il est vrai qu'il n'y a plus aujourd'hui d'homme mediocrement instruit en ces matieres, qui n'en reconnoisse la fausseté. Celui qui répandit en France cette collection, fut Riculfe archevêque de Maïence: il avoit succedé à Lulle, qui mourut le seizième d'Octobre 787. dans le monastere d'Hersfeldt, où il fut enterré, & il est compté entre les saints. Il eut grand soin de faire apporter des livres d'Angleterre, particulierement ceux de Bede, & on a avec les lettres de saint Boniface, plusieurs lettres de lui & d'autres à lui, qui font voir en quelle estime il étoit.

Lab. de scrip. Isid. to. 1. p. 649. Bona liturg. l. 1. c. 3. v. not. Ant. Aug. to. 6. conc. p. 1839. Coint. an. 786. n. 18. & 19. & seq. Hincm. opusc. 23. c. 24. p. 276.

Elog. to. 4. acta SS. Ben. p. 598. Mart. R. 26. Oct.

XXIII. Capitulaire de Theodulfe.

Un autre évêque qui commençoit alors à se distinguer en France, étoit Theodulfe d'Orleans, né delà les Alpes, d'une famille très-noble, & son nom semble Lombard. Il avoit été marié, & avoit des enfans, dont on connoît une fille nommée Gisle. Le roi Charles l'amena d'Italie à cause de sa doctrine & de son genie; apparemment à son second voïage en 781. & lui donna l'abbaïe de Fleury, &

Lib. III Carm. 4. V. Coint. 781. n. 126. Id. an. 786. n. 64.

l'évêché d'Orleans qu'il posseda en même tems, & y entra vers l'an 786. Il fit un capitulaire ou instruction à ses prêtres en quarante-six articles, qui est un monument précieux de la discipline de son tems. Idem.786.n.64. Tom.7. conc. p. 1.36.

D'abord il les exhorte à prendre grand soin du peuple qui leur est soumis, ce qui montre que ces prêtres sont les curez; & à se souvenir toujours de leur dignité, & de l'onction sacrée de leurs mains. Il leur recommande l'assiduité à la lecture & à la priere; & le travail des mains pour mortifier le corps, & subvenir à leurs besoins & à ceux des pauvres. Il ajoute: Quand vous venez au synode, suivant la coutume, apportez avec vous les habits, les livres & les vases sacrez dont vous vous servez dans votre ministere, & amenez deux ou trois clercs, qui vous aident à celebrer la messe: afin que l'on voïe avec quel soin vous faites le service de Dieu. Faites vous-même ou faites faire en votre presence le pain du saint sacrifice, & prenez garde que le pain, le vin & l'eau qui y sont necessaires soient parfaitement purs & maniez avec une extrême propreté. Les femmes n'approcheront point de l'autel tandis que le prêtre celebre la messe; mais elles demeureront à leurs places, & il ira prendre leurs offrandes. Elles ne doivent point toucher aux choses saintes, ni même des hommes laïques. Le prêtre ne celebrera point la messe seul, il faut qu'il y ait des assistans, qui puissent lui répondre quand il saluë le peuple, & le Seigneur a dit qu'il seroit au milieu de deux ou trois assemblez en son nom. Nous voïons cap. 1. c. 2. c. 3. c. 4. c. 5. c. 6. c. 7. Matth. XVIII. 20

c. 8. que l'on met souvent dans l'église des bleds ou des
foins. C'est pourquoi nous défendons d'y rien serrer
que des ornemens, les vases sacrez & les livres.

c. 9. C'est une ancienne coutume en ces quartiers d'en-
terrer les morts dans les églises, ensorte qu'elles
deviennent des cimetieres. Nous défendons d'y en-
terrer personne à l'avenir, si ce n'est un prêtre ou
un autre homme distingué par sa vertu. On n'ôtera
pas toutefois les corps qui sont dans les églises,
mais on enfoncera les tombeaux & on les couvrira
de pavé ensorte qu'ils ne paroissent point : que s'il
y a trop de corps, le lieu sera tenu pour cimetiere,
on en ôtera l'autel & on le transferera dans un
c. 10. lieu pur. On ne doit s'assembler dans l'église que
pour loüer Dieu, & il en faut bannir les affaires,
les disputes & les discours inutiles: On ne doit ce-
c. 11. lebrer la messe que dans l'église. Défense aux prê-
tres & aux laïques d'employer les vases sacrez à au-
cun usage profane.

c. 18. Défense à aucune femme de loger avec un prê-
c. 12. tre. Défense aux prêtres d'aller boire ou manger
dans les tavernes, ni avec des femmes, si ce n'est en
c. 13. famille. Défense de solliciter les paroissiens d'un
c. 14. autre de venir à son église & lui païer les dîmes, ou
de briguer l'église d'un autre par presens, pour se
c. 16. la faire donner: ces deux cas sous peine de deposi-
c. 17. tion, ou de longue prison pour faire penitence. Un
enfant malade de quelque paroisse qu'il soit, étant
apporté au prêtre, il doit le baptiser sans delai. On
portoit donc les enfans à l'église pour le baptême,
même en cas de necessité.

Theodulfe continuë: Si un prêtre veut envoïer à l'école son neveu, ou son parent: nous lui permettons de l'envoïer à l'église de sainte Croix, ou aux monasteres de saint Aignan, de saint Benoît, ou de saint Lifard, ou à quelque autre des convents dont nous avons la conduite. Sainte Croix étoit la cathedrale comme elle est encore, saint Aignan d'Orleans & saint Lifard de Meun étoient dès-lors habitées par des chanoines: Saint Benoît ou Fleury par des moines, & Theodulfe étoit abbé de ces trois monasteres. Il continuë: Les prêtres tiendront des écoles dans les bourgs & les villages; & enseigneront avec charité les enfans qui leur seront envoïez, sans rien exiger des parens, ni recevoir que ce qui sera offert volontairement.

c. 19.

V. Coint. an. 786. n. 85.

c. 20.

Il rapporte ensuite un abregé de la morale chrétienne; tiré de la regle de saint Benoît, sous le nom d'instrumens de bonnes œuvres. Il ordonne que tous les fideles apprennent par cœur l'oraison dominicale & le symbole, comme le fondement de toute la religion chrétienne: qu'ils les disent tous les jours au moins le matin & le soir, avec quelques autres courtes prieres qu'il prescrit: qu'ils fassent ces prieres à l'église autant qu'il se pourra, sinon en quelque lieu qu'ils se trouvent, en chemin, dans les bois ou dans les champs. Il faut aussi prier les saints, comme les apôtres & les martyrs, d'interceder pour nous. Le dimanche ne doit être emploïé qu'à prier & assister à la messe, & il n'y a de travail permis que pour préparer à manger: s'il est besoin de voïager par eau ou par terre, c'est

c. 21.

Reg. c. 4.

c. 22.

c. 23. 29.

c. 24.

c. 47. 46. sans préjudice de la messe & de la priere. Il faut venir à vêpres le samedi, puis aux vigiles & à matines; & à la messe avec des offrandes: il faut faire des aumônes & se réjoüir spirituellement en mangeant avec ses amis: il faut corriger l'abus de ceux qui les dimanches & les fêtes, si-tôt qu'ils ont oüi une messe, même des morts, se retirent de l'église & passent le reste du jour en festins & en débauches. Personne ne doit manger qu'après l'office public;& pour ne point détourner le peuple de la messe solemnelle qui se dit à Tierce, les prêtres qui disent des messes particulieres les diront plus matin & secretement. Les prêtres de la ville & des fauxbourgs, viendront à l'église cathedrale, pour assister avec tout le peuple à la messe publique & à la prédication: il n'y a que des religieuses qui en sont dispensées pour leur clôture. C'étoit donc encore l'usage de ne faire qu'un office le dimanche dans les grandes villes.

c. 34. Il faut enseigner au peuple quelle est la vraïe charité, afin qu'ils ne se contentent pas des œuvres
c. 32. exterieures; & que chacun exerce envers lui-même les œuvres de misericorde spirituellement, comme il les exerce corporellement envers le prochain.
c. 25. L'hospitalité est recommandée, d'une maniere à faire croire qu'il n'y avoit point alors d'hôtelleries publiques; car on traite d'inhumanité de ne rece-
c. 30. voir pas les hôtes gratuitement. Nous devons tous les jours confesser à Dieu nos pechez dans notre priere, & pour en obtenir la rémission reciter le pseaume cinquantiéme, le vingt-quatriéme, le trente-

neuviéme

neuviéme & les autres semblables. La confession *c. 31.*
que nous faisons au prêtre est utile pour recevoir ses conseils & la pénitence; & nous devons confesser tous nos pechez, même de pensée. Ces dernieres paroles montrent la necessité de la confession. Les *c. 26.*
penitences canoniques étoient encore en vigueur, & Theodulfe veut qu'on avertisse le peuple, qu'il *c. 27.*
faut l'imposer telle pour un parjure, ou un faux témoignage, que pour un adultere, une fornication, un homicide & les autres crimes, c'est-à-dire de sept ans; & que si quelqu'un ayant commis de ces crimes & craignant la longueur de la penitence ne vient pas se confesser, il doit être chassé de l'église & de la communion des fideles: en sorte que personne ne prie, ne boive ou mange avec lui, ou ne le reçoive en sa maison.

Une semaine avant le commencement du carême *c. 36.*
il faut se confesser aux prêtres, & recevoir la penitence, il faut reconcilier les personnes divisées, & appaiser tous les differends: entrant ainsi dans la sainte quarantaine, on arrivera à pâques avec des cœurs purs & renouvellez par la penitence. On doit *c. 37.*
observer le carême, en jeûnant exactement tous les jours, hors les dimanches: car les autres jeûnes sont de devotion, mais celui-ci est de précepte: Il n'y a que les malades & les enfans qui en soient exempts. Le jeûne doit être accompagné d'aumônes, *c. 38.*
& il faut donner aux pauvres ce que l'on consommeroit si on ne jeûnoit pas. Plusieurs s'imaginent jeûner en mangeant si-tôt qu'ils entendent sonner none. Ce n'est point jeûner, si on mange avant vê-

pres: il faut venir à la messe, & après avoir oüi vêpres on peut prendre son repas. Celui qui ne peut aller à la messe, doit faire sa priere quand il croira être l'heure de vêpres, & jeûner jusques-là.
c. 40. On doit en ces jours s'abstenir de toutes sortes de délices. Celui qui peut se passer d'œufs, de fromage, de poisson & de vin, a un grand mérite; & celui que l'infirmité ou le travail empêche de s'en abstenir, doit au moins jeûner jusqu'au soir. Mais il est contre toute raison de s'abstenir de fromage, de lait, de beurre & d'œufs, & ne pas jeûner. En ces
c. 43. ces saints jours, les gens mariez doivent garder la continence, sans laquelle leur jeûne est de peu de mérite, & s'il n'est accompagné de prieres, de veil-
c. 42. les & d'aumônes. On doit aussi s'abstenir des procès & des disputes.

c. 41. Tous ceux qui ne sont pas excommuniez doivent recevoir le sacrement du corps & du sang de J. C. tous les dimanches de carême, le jeudi, le vendredi & le samedi saint, & le jour de pâques; & toute la semaine de pâques doit être celebrée comme le jour. Il est remarquable que le vendredi & le samedi saint sont comptez entre les jours de communion generale. On doit se préparer avec soin à la sainte
c. 44. communion: s'abstenant quelque temps du devoir conjugal, se purifiant des vices, s'ornant de vertus, s'appliquant à l'aumône & à la piere. Car comme il est dangereux de s'en approcher indignement, il l'est aussi de s'en abstenir long-temps: excepté ceux qui étant excommuniez ne communient pas quand ils veulent, mais en certains temps, & les per-

sonnes pieuses qui le font presque tous les jours. Cette excommunication pendant laquelle on communioit quelquefois, n'étoit pas l'anathême, mais quelque peine semblable à l'excommunication mentionnée dans la regle de S. Benoît.

AN. 784.

XXIV. Mort de Paul. Taraise patriarche de C. P.

Theoph. an. 4. p. 385.

A C. P. le patriarche Paul étant tombé malade, renonça à sa dignité le dernier jour d'Août 784. indiction septiéme, & se retira dans le monastere de Florus, où il prit l'habit monastique à l'insçu de l'imperatrice Irene. Quand elle l'eut appris, elle vint le trouver fort affligée, amenant l'empereur Constantin son fils; & lui demanda pourquoi il avoit fait cette démarche. Il répondit fondant en larmes: Plût à Dieu que je ne fusse jamais entré dans le siege épiscopal, pendant que cette église étoit opprimée, séparée des autres, & anathematisée. L'imperatrice lui envoya ensuite les patrices & les principaux du senat. Il leur dit: Si on ne tient un concile œcumenique, & si on ne corrige l'erreur qui regne ici, il n'y a point pour vous de salut. Ils lui dirent: Pourquoi donc à votre election avez-vous souscrit à la défense d'adorer les images? C'est, dit-il, ce que je déplore, & pourquoi j'ai recours à la penitence: priant Dieu qu'il ne me punisse pas comme évêque, pour avoir gardé le silence jusqu'à present, & n'avoir pas prêché la verité par la crainte de votre fureur. Car si la mort m'avoit surpris remplissant le siege de cette ville, je serois chargé de l'anathême de toute l'église catholique, qui jette dans les tenebres exterieures. Après cette déclaration

Epist. const. tom. 7. conc. p. 51. B.

AN. 784.

le patriarche Paul mourut en paix, fort regreté de l'imperatrice & de tous les gens de bien, car c'étoit un homme venerable, dont les aumônes étoient immenses, & en qui la princesse avoit une confiance singuliere.

Conc. 7. act. 1. p. 51. Theoph. an. 5. p. 386.

Alors elle assembla son conseil, où elle appella des hommes versez dans les affaires ecclesiastiques, & après avoir invoqué J. C. elle délibera avec eux pour chercher un sujet propre à remplir le siege de C. P. Ils nommerent tout d'une voix Taraise secretaire de l'empereur. L'imperatrice le fit appeller : mais il refusa & expliqua ses raisons. Enfin l'imperatrice assembla tout le peuple dans le palais nommé Magnaure, & dit : Vous sçavez, mes freres, ce qu'a fait le patriarche Paul : s'il vivoit encore, nous ne souffririons pas qu'il quittât sa chaire, quoiqu'il eût pris l'habit monastique : mais puisqu'il a plû à Dieu de le retirer de ce monde, cherchons un homme qui puisse être notre pasteur, & fortifier l'église par ses instructions. Ils dirent tout d'une voix : Il n'en faut point d'autre que le secretaire Taraise. Nous l'avons aussi choisi, dit l'imperatrice, mais il le refuse : qu'il dise pourquoi il ne reçoit pas notre suffrage & le vôtre. Taraise exposa publiquement ses excuses, & dit :

Theoph. p. 387. tom. 7. conc. p. 34. 1. Cor. IX.

Je crains de me rendre si facilement à votre choix. Car si saint Paul instruit dans le ciel, après avoir porté le nom de Dieu devant les peuples & les rois, craignoit encore d'être réprouvé : moi qui jusqu'ici ai vécu dans le monde au nombre des laïques, & servant dans les charges du palais :

AN. 784.

comment puis-je ainsi sans préparation monter à la dignité sacerdotale? c'est une entreprise bien terrible; mais voici le principal sujet de ma crainte. Je vois l'église divisée en Orient, nous parlons differemment les uns des autres, & plusieurs sont d'accord avec l'Occident, qui nous anathematise tous les jours. C'est une terrible chose que l'anathême, qui chasse du roïaume des cieux, & mene dans les tenebres exterieures. Rien n'est si agréable à Dieu que l'union, qui nous fait une seule église catholique, comme nous confessons dans le symbole. Je demande donc, mes freres, ce que je crois que vous desirez aussi, sçachant que vous avez tous la crainte de Dieu: je demande que l'empereur & l'imperatrice assemblent un concile œcumenique, afin que nous ne soïons qu'un corps sous un seul chef, qui est Jesus-Christ. Si l'empereur & l'imperatrice m'accordent cette demande, je me soumets à leurs ordres & à votre suffrage: sinon il m'est impossible d'y consentir, pour ne me pas rendre condamnable au jour du jugement, dont ni empereur, ni évêque, ni magistrats, ni multitude d'hommes, ne pourra me délivrer. Rendez-moi, mes freres, telle réponse qu'il vous plaira.

Ce discours de Taraise fut écouté de tout le peuple avec grand plaisir, & tous consentirent au concile, excepté quelque peu de personnes déraisonnables, qui vouloient le differer. Taraise fut donc ordonné patriarche de C. P. le jour de Noël vingt-cinquiéme de Decembre, indiction huitiéme la même année 784. Il étoit de race patricienne, son pere

Vita per Ign. 27. Febr. Boll. tom. 5. p. 576.

AN. 785. nommé George étoit un magiſtrat d'une juſtice éprouvée, & ſa mere Encratia celebre pour ſa pieté. Il ſe diſtingua lui-même par ſa vertu.

XXV. Préparatifs du concile.

10 7. conc. p. 32.

Si tôt qu'il fut patriarche, il envoya ſes lettres ſynodales & ſa profeſſion de foi au pape Adrien, à qui l'imperatrice écrivit au nom de ſon fils & au ſien. Ils déclarent la réſolution qu'ils avoient priſe d'aſſembler un concile univerſel; & prient le pape d'y venir, pour confirmer l'ancienne tradition touchant les images: lui promettant de le recevoir avec l'honneur convenable, & le renvoyer de même. Que s'il ne peut venir, ils le prient d'envoïer des hommes venerables & ſçavans, chargez de ſes lettres, pour repreſenter ſa perſonne. Cette lettre eſt dattée du quatriéme des calendes de Septembre, indiction ſeptiéme, c'eſt à dire du vingt-neuviéme d'Août 784. deux jours avant la mort du patriarche Paul, avec qui apparemment elle fut concertée. On en chargea Conſtantin évêque de Leontine en Sicile, déja connu du pape: que l'on pria de le renvoïer promptement porter les nouvelles de ſa venuë. Car on ſuppoſoit que le pape viendroit, & les ordres pour le recevoir étoient donnez au gouverneur de Sicile.

Taraiſe écrivit auſſi une lettre adreſſée aux évêques & aux prêtres d'Antioche, d'Alexandrie & de Jeruſalem: qui contient ſa profeſſion de foi touchant la Trinité, l'incarnation & l'invocation des ſaints: la condamnation de tous les heretiques, l'approbation des ſix conciles œcumeniques, & la condamnation du prétendu concile contre les ima-

10. 7. conc. p. 162.

ges. Enfin il les prie d'envoïer au moins deux légats pour tenir leur place dans le concile, avec leurs lettres, pour concourir à la réunion de l'église. La lettre de Taraise au pape étoit conforme à celle-ci. AN. 785.

Le pape Adrien ne manqua pas de faire réponse à l'empereur & au patriarche. Il dit à l'empereur: C'est votre bisaïeul, qui par le conseil de quelques impies a ôté chez vous les images, au grand scandale de tout l'univers. De quoi les deux papes Gregoires étant dans une grande affliction, lui écrivirent plusieurs fois, pour le prier de les rétablir: mais il n'eut aucun égard à leurs prieres. Ensuite nos saints prédecesseurs Zacarie, Etienne, Paul & l'autre Etienne ont fait la même priere aux empereurs votre aïeul & votre pere. Je vous supplie de même en toute humilité de faire observer en Grece ce que nous pratiquons en honorant les images, suivant la tradition de nos peres. Et ensuite: Nous adorons Dieu en esprit & en verité, & n'avons garde de faire des divinitez des images: ce n'est qu'un monument de notre veneration. Il traite fort au long la question, & ajoute: Nous avons pris soin de vous envoyer les passages des peres, qui recommandent les saintes images. Et je supplie votre clemence du fond du cœur, à genoux & prosterné à vos pieds, comme si j'étois present: je vous conjure, dis-je, devant Dieu, de faire rétablir les images en leur ancien état, tant à C. P. que dans les autres parties de la Grece. Que s'il est impossible, à cause des heretiques, de les rétablir sans tenir un concile: il faut

to. 7. conc. p. 106.

p. 115.

AN. 785. premiérement que le faux concile tenu contre toutes les regles, soit anathematisé en présence de nos légats. Ensuite que vous nous envoyiez suivant la coutume, une déclaration avec serment en votre nom, de l'imperatrice votre mere, du patriarche de C. P. & de tout le senat; que vous laisserez dans le concile une entiere liberté, & renvoyerez nos légats avec toute sorte d'humanité quand même on ne s'accorderoit pas.

Je vous supplie aussi de nous faire restituer en entier les patrimoines de S. Pierre donnez par les empereurs & les autres fideles, pour le luminaire de l'église & la nourriture des pauvres. Et de faire restituer à l'église Romaine les consécrations des archevêques & des évêques qui sont de notre jurisdiction, suivant la tradition ancienne. Il faut entendre les évêques d'Illyrie, qui avoit été toute entiere sous la jurisdiction du pape, comme j'ai marqué sous le pape Boniface, l'an 421. & quant aux patrimoines, ce sont ceux de Grece & d'Orient.

Sup. LXXIV. n. 31.

Le pape Adrien ajoute: Nous avons été fort surpris, de voir que dans votre lettre on donne à Taraise le titre de patriarche universel. Le patriarche de C. P. n'auroit pas même le second rang sans le consentement de notre siege: mais s'il est universel, il a donc aussi la primauté sur notre église: ce que tous les chrétiens voyent bien être une prétention ridicule. Taraise lui-même nous a envoyé sa lettre synodique: sa confession de foi nous a réjoüi: mais nous avons été troublez de voir qu'il a été tiré de l'état laïque & du service de l'empereur, pour être élevé

p. 118.

élevé tout d'un coup à la dignité de patriarche. Ce qui est tellement contre les regles, que nous n'aurions point consenti à son ordination, si nous n'esperions qu'il concourra fidelement au rétablissement des images. An. 785.

Le pape propose ensuite à l'empereur l'exemple du roi Charles: Qui, suivant nos avis, dit-il, & accomplissant nos desirs, a soumis à sa puissance toutes les nations barbares de l'Occident, & a donné à l'église Romaine à perpetuité des provinces, des villes, des châteaux & des patrimoines, qui étoient detenus par les Lombards, mais qui appartenoient de droit à saint Pierre, & il ne cesse point d'offrir tous les jours de l'or & de l'argent pour le luminaire & la nourriture des pauvres. Enfin le pape recommande à l'empereur les deux légats, qu'il chargeoit de ces lettres; sçavoir Pierre archiprêtre de l'église Romaine, & Pierre prêtre & abbé du monastere de S. Sabas à Rome. La lettre à l'empereur est datée du vingt-sixiéme d'Octobre, indiction neuviéme, qui est l'an 785. La lettre au patriarche Taraise approuve sa confession de foi, & ne contient rien de particulier. p. 111. p. 122.

XXVI. Députation d'Orient. Ep. Orient. act. 3. conc. 7 p. 171.

Les deux légats que Taraise avoit envoyez en Orient y étant arrivez, à la faveur de la paix, qui duroit encore entre les Romains & les Musulmans, s'adresserent d'abord à deux moines, qui avoient exposé leur vie pour la réformation des églises, & qui les ayant vûs autrefois, les reconnurent, & les reçurent avec grande joïe. Les légats de C. P. se découvrirent à eux, leur montrerent les lettres de

AN. 785. Taraise & leur raconterent ses bonnes dispositions, & celles de l'imperatrice. Les deux moines cacherent soigneusement les légats, pour la crainte des Musulmans, qui les auroient pû prendre pour des espions de l'empereur de C. P. ils n'oserent les laisser voir à personne, ni leur permettre d'executer leur dessein, qui étoit d'aller trouver les patriarches d'Orient. Après les avoir mis en sûreté, ils se déroberent d'eux, & allerent en diligence trouver les moines de Palestine, qu'ils assemblerent sans bruit; & d'abord leur firent promettre, sous de terribles sermens, de tenir secret ce qu'ils alloient leur dire: ainsi après avoir bien pris leurs sûretez, ils leur découvrirent toute l'affaire. Ceux-ci surpris & touchez d'un changement si peu attendu de l'église de C. P. répandirent beaucoup de larmes, & se leverent pour prier avec crainte & tremblement. Après avoir demandé la lumiere du Saint-Esprit, ils résolurent, connoissant la haine des Musulmans contre les chrétiens, de retenir les légats de C. P. & de les empêcher d'aller voir ceux à qui ils étoient envoyez.

Ils les amenerent au milieu d'eux, & les exhorterent fortement à ne pas troubler les églises, qui étoient en paix, & causer la ruïne entiere d'un peuple accablé d'une dure servitude, & chargé d'impositions excessives. Les légats ne pouvoient gouter cette proposition, & disoient: C'est pour cela même que nous sommes envoyez, afin de nous exposer à la mort pour l'église, & d'accomplir l'intention du patriarche & de l'empereur. Vous auriez

raiſon, reprirent les moines, ſi vous n'expoſiez que votre vie : mais puiſque ce peril regarde tout le corps de l'égliſe, quel en ſera le fruit? Mais, diſoient les légats, de quel front retournerons-nous à ceux qui nous ont envoyez, ſans leur rien rapporter de ce qu'ils ont eſperé? Les moines embarraſſez de cette difficulté, jetterent les yeux ſur deux d'entre eux, Jean & Thomas qui avoient été ſyncelles de deux patriarches, & dont ils connoiſſoient le zele pour la foi, & l'amour pour la retraite. Jean étoit célébre par ſa doctrine & ſa vertu, & avoit été ſyncelle du patriarche d'Antioche : Thomas avoit été de celui d'Alexandrie. Il étoit abbé du monaſtere de ſaint Arſene en Egypte; & il fut depuis archevêque de Theſſalonique. Les moines leur dirent : Voici, mes freres, un tems propre pour le ſalut, & une œuvre bien au-deſſus de la retraite. Allez avec ces hommes, & vous chargez de leurs excuſes. Expliquez à nos maîtres de vive voix ce que nous ne croïons pas leur pouvoir apprendre par lettre. Vous ſçavez comme ſur un leger ſoupçon le patriarche de Jeruſalem a été exilé à plus de ſix cens lieues. Quand vous aurez accompli l'œuvre de Dieu, & fait connoître à nos maîtres la tradition apoſtolique, qui s'obſerve dans les égliſes d'Egypte & de Syrie, alors vous rentrerez dans votre chere ſolitude. Ils voulurent s'excuſer ſur leur incapacité, mais on les obligea d'aller de la part des patriarches d'Orient, qui ne pouvoient ni recevoir, ni écrire des lettres ſur ces matieres. Sçavoir Jean pour Theodoret patriarche Melquite d'Antioche, qui avoit ſuccedé à Theodore ſucceſ-

AN. 785.

p. 174.

Theoph. p. 395.

Vita S. Taraſ. t. 5. Eutyc. tom. 2. p. 422. p. 309. conc. 7. p. 323. B.

ſeur de Theophylacte, & pour Elie patriarche de Jeruſalem. Thomas étoit légat de Politien patriarche Melquite d'Alexandrie, ſucceſſeur de Coſme. Et toutefois dans leurs ſouſcriptions chacun ſe dit vicaire des trois ſieges apoſtoliques d'Orient. Ils ſe ſoumirent par obéiſſance, on les congedia en priant pour eux: les légats de C. P. étoient ravis de les emmener, mais en ſe ſeparant de leurs freres, on répandit de part & d'autre beaucoup de larmes.

XXVII. Mort de Mahadi Mouça & Aaron califes.

Elmac. lib. 11. c. 4. p. 107.
Theoph. an. 4. p. 385.

Les Muſulmans qui tenoient les chrétiens dans une telle crainte, changerent alors de maître. Le calife Mahadi mourut l'an 169. de l'hegire le vingt-deuxiéme de Moharram, c'eſt-à-dire le quatriéme de Septembre 785. & eut pour ſucceſſeur ſon fils Moïſe ou Mouça ſur-nommé Alhadi, qui ne regna que quinze mois, & mourut le vendredi vingt-quatriéme du ſecond Rabi, l'an 170. c'eſt-à-dire, le vingt-neuviéme de Decembre 786. Son ſucceſſeur fut ſon frere Aaron ou Haron ſurnommé Rachid, fils de Mahadi, qui regna plus de vingt-trois ans, & fut un des plus illuſtres de tous les califes. Il étoit fort zelé Muſulman; tous les jours il faiſoit cent genuflexions, & donnoit mille dragmes en aumône. Il fut le dernier des califes qui fit en perſonne le pelerinage de la Meque, & il le fit huit fois pendant ſon regne: quand il ne le faiſoit pas, il défraïoit trois cens pelerins. Etant ſi attaché à ſa religion, il ne faut pas s'étonner s'il fit beaucoup de mal aux chrétiens, ſur tout aux Melquites, toujours les plus odieux aux Muſulmans. Quant aux Jacobites, Michel leur patriarche mourut l'an 762.

Elm. c. 7.
Elm. p. 120.
Theoph. an. 6. p. 389.

145. de l'hegire, & eut pour successeur Menas, qui tint le siege neuf ans. A celui-ci succeda Jean, qui fut ordonné la premiere année du regne de Hardi, le seiziéme jour du mois Egyptien Touba, c'est-à-dire, l'onziéme de Janvier 786. Il tint le siege treize ans, & mourut à pareil jour l'an 515. de Diocletien, de Jesus-Christ 799. L'église fut en paix de son tems, & on le louë de ses aumônes, principalement dans une grande cherté de vivres. A Antioche, après la mort de David intrus avec violence, George qui avoit été dix ans en prison, rentra dans le siege, & fut patriarche des Jacobites. Il écrivit sa lettre synodique à Jean d'Alexandrie, & en reçut réponse. George étant mort, Cyriaque fut ordonné à sa place patriarche d'Antioche pour les Jacobites, & envoya aussi sa lettre synodique à Jean d'Alexandrie, qui la reçut avec joïe.

AN. 786.

Elmac. p. 105.

Elm p. 3. Chron. Orient. p. 109.

XXVIII. Concile commencé à C. P.

Theoph. an. 6 p. 389. Conc. tom. 7. p. 38. p. 526. D.

Les lettres pour la convocation du concile, au nom de Constantin & d'Irene aïant été envoïées, à tous les évêques de leur obéïssance, ils se rendirent à C. P. & les légats du pape & des patriarches d'Orient y arriverent en même tems. L'empereur & l'imperatrice étoient en Thrace hors de C. P. Ce qui rendoit plus hardis les évêques engagez dans l'heresie des Iconoclastes, qui étoient le plus grand nombre, & soutenus par quantité de laïques. Ils disoient hautement qu'il falloit s'en tenir à la condamnation des images, sans souffrir qu'on tînt de nouveau un concile. Ils murmuroient contre le pa-

AN. 786.

triarche Taraise, & au mépris de son autorité, tenoient des assemblées séparées. Il en fut averti, & leur fit dire: Sçachez que C. P. a un évêque, il ne vous est point permis de tenir des assemblées à son insçu, sous peine d'être déposez, suivant les canons. Les évêques seditieux ayant reçu cet avis, furent retenus par la crainte.

L'empereur & l'imperatrice revinrent à C. P. & furent suivis des troupes de la garde & des autres qui avoient accoutumé de servir dans la ville. Le jour de l'ouverture du concile fut fixé au premier d'Août, indiction neuviéme, l'an 786. & le lieu dans l'église des apôtres. Le soir du jour précedent les soldats furieux vinrent dans le baptistere de l'église, criant en tumulte, qu'on ne souffriroit point qu'il se tînt de concile. Le patriarche en fit son rapport à l'imperatrice: mais on ne crut pas devoir pour cela differer le concile, & il s'assembla le lendemain. Le patriarche & les évêques commencerent à parler, & on lût quelques lettres synodiques, portant qu'il n'est jamais permis de tenir un concile oecumenique sans le consentement des patriarches. Comme on faisoit cette lecture, l'empereur & l'imperatrice étant dans les galeries hautes destinées aux catechumenes, d'où ils voïoient le concile: les soldats poussez par les évêques mal intentionnez, firent grand bruit hors les portes de l'église: disant qu'ils ne souffriroient point que l'on revoquât ce qui avoit été ordonné sous l'empereur Constantin. Ils entrerent même dans l'église l'épée à la main,

Conc. 7. act. 1. p. 47. B.

menaçant de tuer le patriarche, les évêques orthodoxes & les abbez. L'imperatrice envoya de ceux qui étoient auprès d'elle pour les retenir; mais loin d'obeïr, ils leur dirent des injures, & les évêques séditieux sortirent en criant: Nous avons gagné. Mais il n'y eut personne de blessé dans ce tumulte. Le patriarche Taraise ne laissa pas d'entrer dans le sanctuaire avec les évêques catholiques; & celebra les saints mysteres sans donner aucune marque de crainte; mais l'imperatrice envoya un de ses chambellans leur dire: Retirez-vous quant à present, afin que nous évitions l'emportement de ce peuple séditieux: il arrivera ensuite ce qui plaira à Dieu. Il étoit environ midi, ils étoient à jeûn: chacun se retira chez soi, & le tumulte cessa.

An. 786.

Vita sancti Taras. c. 5.

Theoph. an. 7.

Au mois de Septembre suivant, l'imperatrice fit venir de Thrace d'autres troupes, pour chasser de C. P. celles qui ayant servi sous l'empereur Constantin son beau-pere, étoient imbuës de ses erreurs. Le prétexte fut de les envoyer en Natolie faire la guerre contre les Arabes. Ensuite elle leur fit dire de poser les armes, les cassa tous, fit embarquer leurs familles qui étoient demeurées à C. P. & les renvoya chacun en son pays. S'étant ainsi assurée de troupes & des chefs soumis: elle envoya au mois de Mai de l'année suivante 787. convoquer de nouveau tous les évêques, pour tenir le concile à Nicée en Bithynie. Ils s'assemblerent pendant tout l'esté, & les légats du pape furent rappellez de Sicile, où ils avoient eu ordre de s'arrêter: mais l'imperatrice avoit retenu à C. P. ceux des patriarches d'Orient.

Epist. Hadr. ad Car. to. 7. conc. p. 502. B.

AN. 787.

XXIX.
Second concile de Nicée, septiéme general.

Vita S. Taras. c. 5. Theoph. an. 8. p. 390. epist Taras. to. 7. conc. p. 526.

Quand les évêques furent assemblez à Nicée, le patriarche Taraise s'y rendit, accompagné des légats du pape, de ceux d'Orient, & de quelques-uns des principaux officiers de l'empire : entr'autres Nicephore secretaire de l'empereur, qui lui succeda dans le siege de C. P. A la suite de Taraise étoient encore plusieurs saints moines, zelez pour la discipline de l'église : entre lesquels on compte S. Platon de Stude, & S. Theophane auparavant patrice, qui fit ce voyage, monté sur une ânesse, & vêtu d'un habit déchiré, tandis que les autres avoient des habits riches & de bons chevaux. Le concile s'assembla dans l'église de sainte Sophie de Nicée, la huitiéme année du regne de Constantin & d'Irene, le huitiéme des calendes d'Octobre, indiction onziéme, c'est-à-dire le vingt-quatriéme de Septembre 787. Les deux légats du pape sont nommez les premiers dans les actes; sçavoir Pierre archiprêtre de l'église Romaine, & Pierre prêtre & abbé du monastere de S. Sabas de Rome, comme representans le pape Adrien : Taraise patriarche de C. P. est nommé ensuite, puis Jean & Thomas prêtres & moines, légats & vicaires des sieges apostoliques d'Orient. Sçavoir Jean pour Theodoret patriarche d'Antioche, & pour Elie patriarche de Jerusalem, & Thomas pour Politien patriarche d'Alexandrie.

Vita S. Theoph. Boll. 12. Mart. tom. 7. p. 221.

Tom. 7. conc. p. 35.

Vita S. Taras. c. 5.

Ensuite sont nommez Agapius évêque de Cesarée en Cappadoce, Jean d'Ephese, Constantin de Constantia en Chypre, Nicolas de Cyzique, & Enthymius de Sardis. Ce dernier qui avoit mené la vie monastique fut depuis persecuté pour la cause des

Boll. tom. 7. p. 73.

des images, & eſt honoré entre les ſaints, l'onzié- AN. 787.
me jour de Mars. On compte juſqu'à trois cens ſoi- 24. Sep.
xante-dix-ſept evêques qui aſſiſterent à ce concile: Martyr. R. 11. Mart.
tous des païs qui obéiſſoient à l'empereur de C. P.
de Grece, de Thrace, de Natolie, des iſles de l'Archipel, de Sicile & d'Italie. Il y avoit deux commiſ- Conc. p. 46. D.
ſaires de l'empereur, aſſis devant l'ambon ou jubé de l'égliſe; ſçavoir Petronax exconſul, patrice & comte de l'obſequium, & Jean huiſſier imperial & logothete ou tréſorier militaire. Il y avoit auſſi pluſieurs abbez & pluſieurs moines qui ne ſont point nommez.

Les évêques de Sicile parlerent les premiers, & dirent: Nous eſtimons convenable que le très-ſaint archevêque de C. P. faſſe l'ouverture du concile: p. 47.
tous s'y accorderent & Taraiſe prit la parole. Il rendit graces à Dieu de la liberté dont ils joüiſſoient, après le trouble arrivé l'année précedente à C. P. & exhorta les évêques à rejetter toute nouveauté, & conſerver les traditions de l'égliſe, qui ne peut errer. Puis il ajouta: Ceux qui l'année paſſée reſiſtoient à la verité peuvent ſe preſenter & dire leurs raiſons. C'eſt ainſi que l'on éclaircira la queſtion. Conſtantin évêque de Conſtantia en Chypre, demanda que l'on fit entrer les évêques accuſez pour ce ſujet: le concile l'ordonna, & quand ils furent entrez, les commiſſaires de l'empereur firent lire la lettre adreſſée au concile en ſon nom. Elle contenoit le récit de ce qui s'étoit paſſé à la mort du pa- p. 50. c. 51.
triarche Paul, l'élection de Taraiſe & la convocation du concile: les évêques étoient exhortez à

AN. 787. 25. Sept. c. 54.

procurer par leur jugement la paix de l'église ; & on ajoutoit à la fin : Nous avons reçu des lettres du pape Adrien que nous ordonnons de lire ; & après que vous les aurez oüies avec celles que les légats d'Orient Jean & Thomas ont apportées, vous connoîtrez quel est le sentiment de l'église catholique.

XXX. Evêques pénitens reçus.

Ensuite on fit avancer Basile évêque d'Ancyre, Theodore de Myre & Theodose d'Amorium. Ils se tinrent debout au milieu de l'assemblée, & Basile d'Ancyre dit : Seigneurs, j'ai examiné la matiere autant qu'il m'a été possible, & m'étant entierement éclairci, je me suis réüni à l'église catholique. Le patriarche Taraise dit : Beni soit Dieu, qui veut que tous les hommes soient sauvez, & viennent à la connoissance de la verité. Basile d'Ancyre lût sa profession de foi en ces termes : C'est la loi de l'église, que ceux qui se convertissent de quelque heresie, en fassent par écrit l'abjuration & la confession de la foi catholique. C'est pourquoi, moi Basile évêque d'Ancyre, voulant me réünir à l'église, au pape Adrien, au patriarche Taraise, aux sieges apostoliques d'Alexandrie, d'Antioche, de Jerusalem, & à tous les évêques & prêtres catholiques, je fais cette presente confession par écrit, & je vous la presente à vous, qui avez le pouvoir par l'autorité apostolique. Je vous demande pardon de l'avoir fait si tard, reconnoissant que c'est l'effet de mon ignorance & de ma negligence ; & vous prie de demander à Dieu qu'il me le pardonne.

1. Tim. III. 4.

p. 55.

Suit la confession de foi, où il met d'abord la

créance de l'église touchant la Trinité & l'Incarnation; puis il ajoute: Je demande les prieres de la sainte mere de Dieu, des vertus celestes & de tous les saints: Je reçois avec toute sorte d'honneur leurs saintes reliques: je les adore avec veneration, croyant participer à leur sainteté. Je reçois aussi les venerables images de Jesus-Christ en tant qu'il s'est fait homme pour notre salut; de sa sainte mere, des anges, des apôtres, des prophetes, des martyrs & de tous les saints. Je les embrasse, & leur donne l'adoration d'honneur. Je rejette & j'anathematise de tout mon cœur le faux concile nommé septiéme, comme contraire à toute la tradition de l'église. En consequence je fais, avec la sincerité dont Dieu m'est témoin, les anathêmes suivans. Anathême aux Iconoclastes accusateurs des chrétiens. A ceux qui emploïent contre les venerables images les passages de l'écriture touchant les idoles. Qui ne saluent pas les saintes images. Qui disent que les chrétiens les regardent comme des dieux. Qui les nomment idoles. Qui communiquent sciemment avec ceux qui deshonorent les saintes images. Qui disent que quelqu'autre que J. C. nous a délivrez des idoles. Qui méprisent la doctrine des peres & la tradition de l'église catholique; disant avec les heretiques, que nous ne devons nous instruire que dans l'écriture. Qui osent dire que l'église ait jamais reçu des idoles. Qui disent que les images viennent d'une invention diabolique, & non pas de la tradition de nos saints peres. A chacun de ces articles il repete l'anathê-

AN. 787.
24. *Sept.*
p. 51.

AN. 787. me, & ajoute enfin, anathême à lui-même, s'il s'écarte jamais de cette confession de foi.

Le patriarche Taraise & tout le concile rendirent graces à Dieu. Ensuite s'avança Theodore évêque de Myre en Lycie, & dit : Et moi aussi pecheur & indigne que je suis, après avoir bien examiné & choisi le meilleur, je prie Dieu & votre sainteté, que je sois réüni à la sainte église catholique. Taraise dit : c'est une chose agréable à N. S. de recevoir les penitens. Theodore lût sa profession de foi, qui étoit la même, mot pour mot, que celle de Basile. Theodore d'Amorium parut ensuite, & témoigna un grand repentir d'avoir parlé contre les saintes images; il lût aussi sa profession de foi, où il ne parle que des images, de l'intercession & des reliques des saints, & employe cette comparaison remarquable : Si les images des empereurs étant envoïées dans les provinces, le peuple vient au-devant avec des cierges & des parfums, non pour honorer le tableau, mais l'empereur : combien plûtôt doit-on peindre dans les églises l'image du Sauveur, de sa sainte mere & des saints ? Ces trois évêques penitens aïant été reçus, le concile leur ordonna de reprendre leurs sieges & leurs rangs.

p. 59.

p. 62. E.

Ensuite s'avancerent sept autres évêques. Hypace de Nicée, Leon de Rhodes, Gregoire de Pessinonte, Leon d'Icone, George de Pisidie, Nicolas d'Hieraple & Leon de Carpathe. C'étoit ceux qui avoient conspiré contre le concile; & tenu des assemblées schismatiques à C. P. Le patriarche Taraise leur en fit des reproches, & les exhorta à dire leurs raisons,

p. 63.

AN. 787. 24. Sept.

offrant d'y satisfaire. Mais Leon évêque de Rhodes dit: Nous avons peché devant Dieu, l'église & le concile. Nous sommes tombez par ignorance, & n'avons rien à dire pour notre defense. Les autres six en dirent autant: & ils témoignerent tous un veritable repentir. Gregoire de Pessinonte cita un prétendu concile des apôtres à Antioche, où il étoit dit: que les fideles ne devoient plus s'égarer en suivant les idoles; mais avoir à leur place l'image de J. C. Les sçavans sont persuadez que ce concile ne fut jamais: quoique le pape Innocent premier, semble en faire mention dans une lettre à Alexandre d'Antioche.

V. Tim. tom. 1. p. 551. not. 34.
Epist. 18. to. 1. conc. p. 269.

XXXI.
Regles sur la réception des heretiques.
Conc. 7. p. 66. C.

Alors Jean légat du patriarche d'Antioche dit à Taraise: Très-saint pere, plusieurs demandent comment on doit recevoir les heretiques convertis, nous prions le saint concile que l'on apporte les livres des peres, afin que nous puissions l'examiner. Constantin notaire du palais patriarcal en apporta les livres que l'on demandoit; & lût premierement le cinquante-troisiéme canon des apôtres. Car les Grecs en comptoient quatre-vingt, au lieu que l'église Romaine n'en reconnoissoit que cinquante. Ensuite on lût le huitiéme canon de Nicée, pour la réception des Cathares ou Novatiens; & le troisiéme d'Ephese, touchant les Macedoniens. Puis à la priere d'Etienne moine & bibliothecaire du palais patriarcal, on lût le premier canon de l'épître de saint Basile à Amphiloque, où il parle du baptême des Encratites. On lût aussi des passages de sa lettre aux Evaiseniens; & de celle au comte

p. 67.
p. 70.
Sup. l. XVIII. n. 14.

An. 787. 24. *Sept.*

Terence : deux lettres de saint Cyrille d'Alexandrie au sujet de sa réünion avec Jean d'Antioche. Puis la lettre de saint Athanase à Rufinien, sur la reconciliation de ceux qui avoient souscrit au concile de Rimini, où le patriarche Taraise se fit observer la distinction entre les chefs d'heresie, qui sont reçus à penitence, mais sans jamais avoir place dans le clergé : & ceux qui se sont seulement laissez entraîner dans l'erreur, à qui on accorde l'un & l'autre.

p. 71. *Sup. l. xv. n. 28.* *conc. p. 75.*

p. 78. C.

Et comme S. Athanase parle de ceux qui ont été entraînez par force ; les moines qui assistoient au concile, demanderent si Hypace & les autres évêques accusez avoient souffert quelque violence. Ils répondirent franchement que non : mais qu'ils étoient nez & avoient été élevez en cette heresie. Les évêques de Sicile demanderent avec quels heretiques il falloit ranger les auteurs de cette nouvelle heresie. Taraise répondit : Nous trouvons que les Manichéens ne recevoient point les images, ni les Marcionites, ni ceux qui confondoient les natures en J. C. comme Pierre le Foulon, Xenaïas d'Hieraple, & Severe. Il a été parlé de Xenaïas & de son aversion contre les images. Epiphane diacre de Catane, vicaire de Thomas évêque de Sardaigne demanda si cette nouvelle heresie étoit moindre, ou plus grande que les anciennes. Tarise répondit : Le mal est toujours mal, principalement dans les affaires de l'église, c'est la même chose de pecher contre les dogmes, grands ou petits, puisque l'un & l'autre viole la loi de Dieu. Jean légat des

Sup. l. xxx. n. 18.

Orientaux, dit : Cette heresie est la pire de toutes : elle détruit l'incarnation. Sept. 787.

On lût ensuite quelques passages des actes de la premiere session du concile de Calcedoine, où l'on voit comme les évêques d'Orient & d'Illyrie furent reçus, sur le témoignage de leur repentir. Sabas abbé du monastere de Stude, proposa d'examiner si on doit recevoir ceux qui ont été ordonnez par les heretiques. Sur quoi on lût un passage de l'histoire de Rufin, touchant le concile d'Alexandrie : où l'on reçût ceux qui avoient communiqué avec les Ariens. On lût aussi un passage de Socrate, & un de Sozomene sur Marcel d'Ancyre. L'archidiacre Pierre légat du pape, apporta l'exemple de Macaire patriarche d'Antioche, Monothelithe, condamné par le sixiéme concile : à qui le pape Benoît donna un délai de six semaines, & lui envoïoit tous les jours Boniface son conseiller, pour l'instruire & l'exhorter à se réünir. Il rapporta ensuite l'exemple de saint Melece, qui fut reconnu évêque d'Antioche, bien qu'ordonné par les Ariens. Taraise apporta l'exemple de plusieurs évêques, qui eurent séance au sixiéme concile, bien qu'ils eussent été ordonnez par Sergius, Pyrrus, Paul & Pierre patriarche de C. P. tous Monothelites. Constantin évêque de Chypre dit : On a suffisamment montré que l'on doit recevoir ceux qui ont reçu l'ordination des heretiques ; si ce n'est qu'ils l'aïent recherchée exprès. Sur quoi on lût la lettre de saint Basile, à ceux de Nicopoli. Et Taraise ajoûta : Principalement s'il y avoit des évêques ca-

p. 79. Sup. l. xxviii. n. 8. Sup. l. xv. n. 26. p. 82. Sup. l. xi. n. 33. Sup. l. xiv. n. 31. p. 9. p. 64.

Sept. 787. tholiques presens, qui pussent les ordonner. Et après avoir résolu une difficulté sur ce passage, il ajouta : Les peres sont par tout d'accord entr'eux, il n'y a point de contradictions; mais ceux qui ne sçavent pas leur intention & leur conduite, les contredisent.

Après tous ces éclaircissemens touchant la réception des heretiques, & de ceux que les heretiques ont ordonnez : le concile commanda aux sept évêques accusez de lire leurs libelles de réünion : ils les lûrent, tous conformes à celui de Basile d'Ancyre; mais leur réception fut remise à une autre session, & celle-ci se termina par des acclamations en forme de prieres pour Irene & Constantin.

XXXII. Seconde session Lettres du pape, &c.

La seconde session fut tenuë deux jours après : sçavoir le vingt-sixième de Septembre 787. On fit entrer un mandateur ou huissier de l'empereur, qui amenoit Gregoire évêque de Neocesarée, demandant à se réünir. C'étoit un des plus fameux Iconoclastes, & un des chefs du faux concile de 754. Taraise lui fit quelques reproches sur ce qu'il attendoit si tard. Il se reconnut coupable, demanda pardon, & fut remis à la séance suivante, pour apporter son libelle d'abjuration.

p. 95. p. 98. p. 99.

Le secretaire Leonce remontra que dans les lettres de l'empereur il étoit fait mention de celles du pape & des patriarches d'Orient; & la lecture en fut ordonnée. On lût premierement la traduction Grecque de la lettre du pape Adrien à l'empereur & à l'imperatrice : mais elle n'y étoit pas entiere. On avoit laissé ce qui regarde la restitution des patrimoines

Sup. n. 23.

patrimoines de saint Pierre, & les autres préten- *Sept.* 787.
tions du pape : le titre d'évêque universel attribué
à Taraise; & sur tout l'irregularité de son ordina- *p. 115. Anast.*
tion, en ce qu'il avoit été choisi simple laïque. On
craignoit que si on publioit ces reproches du saint
siege contre lui, ce ne fût un pretexte aux hereti-
ques de lui résister, & de rejetter l'autorité du con-
cile où il presidoit. Ainsi toute cette fin de la let-
tre du pape Adrien ne fut ni lûë dans le concile,
ni inserée dans les actes. Après la lecture, le pa-
triarche Taraise demanda aux légats du pape s'ils
avoient reçu de lui cette lettre : & ils déclarerent *p. 119.*
qu'oüi.

On lut ensuite la lettre du pape au patriarche *p. 122.*
Taraise; & les légats du pape lui demanderent s'il
en étoit content, Taraise répondit, que dans l'une
& l'autre lettre, le pape avoit expliqué clairement
& veritablement la tradition de l'église. Et je suis,
ajouta-t'il, entierement dans la même créance, qu'il
faut adorer les images d'une affection relative, ré-
servant à Dieu seul la foi & le culte de latrie. Tout *p. 130.*
le concile déclara qu'il étoit du même avis, & qu'il
recevoit les lettres du pape. Jean légat d'Orient,
tant pour lui, que pour Thomas son confrere, fit
aussi la même déclaration : puis Agapius de Cesa-
rée, Jean d'Ephese, Constantin de Chipre, Basile
d'Ancyre, Nicolas de Cysique, & les autres évêques
presens, au nombre de deux cens soixante & un. *p. 131. D.*
Ensuite le concile dit : Il est juste aussi que les très-
reverends moines fassent leur déclaration. Les moi-
nes demanderent si c'étoit l'ordre; & Taraise dit :

AN. 787. C'eſt l'ordre que chacun de ceux qui ſe trouvent dans un concile, déclare ſa foi. Alors Sabbas abbé

26. *Sept.* de Stude déclara que ſa créance étoit conforme aux deux lettres du pape. Gregoire abbé de ſaint Serge en dit autant : puis huit autres abbez & tous les moines. Ainſi finit la ſeconde ſeſſion du concile.

XXXIII. Troiſiéme ſeſſion. Lettres d'Orient.

La troiſiéme fut tenuë deux jours après, c'eſt-à-dire, le vingt-huitiéme de Septembre 787. Demetrius diacre & tréſorier de l'égliſe de C. P. dit que

p. 155. les évêques qui demandoient à rentrer dans la com-

Sup. n. 30. munion de l'égliſe, étoient à la porte avec leurs libelles qu'ils avoient déja lûs. On les fit entrer : Taraiſe ordonna que Gregoire de Neoceſarée, le plus noté de tous, lût ſa confeſſion de foi ; & elle ſe trouva ſemblable aux autres. Taraiſe lui demanda ſi elle étoit ſincere : il l'aſſura, & Taraiſe reprit : Il court un bruit, que pendant la perſecution, certains évêques ont fait aux gens de bien une vexation inſupportable : nous ne croïons pas tout-à-fait ces diſcours ſans preuve ; mais vous ſçavez que le canon des apôtres ordonne de dépoſer l'évêque qui

p. 158. frappe pour ſe faire craindre. Le concile en convint, & qu'un évêque qui auroit perſecuté les fideles, ſeroit indigne de l'épiſcopat : mais il ajouta, que l'on en pourroit faire la recherche en ſon tems, s'il y avoit quelque plainte. Gregoire de Neoceſarée dit : Jamais on ne m'accuſera d'avoir frappé ou maltraité perſonne ni à C. P. ni dans mon païs. Le concile dit : S'il eſt ainſi, qu'il reprenne ſa place. Jean Logothete commiſſaire de l'empereur dit : Le concile

doit être content que Gregoire de Neocesarée, chef du faux concile, ait été reservé jusques à présent pour condamner lui-même son heresie. Enfin il fut reçu du consentement des légats de Rome & d'Orient, nonobstant l'opposition de quelques évêques. On reçut aussi six évêques qui s'étoient présentez à la premiere session: sçavoir ceux de Nicée, de Rodes, d'Icone, d'Hieraple, de Pessinonte & de Carpathe. AN. 787. 28. *Sept.* p. 159. Sup. n. 18. conc. p. 61.

Ensuite Constantius évêque de Chipre dit: Après la lecture des lettres du pape, nous demandons qu'on lise aussi celles qui ont été envoïées d'Orient. Mais les légats d'Orient demanderent qu'on lût auparavant la lettre de Taraise, dont celle qu'ils avoient apportée n'étoit que la réponse. On lut donc la lettre de Taraise aux Orientaux, dont j'ai rapporté la substance, & les légats du saint siege dirent: Notre saint pape a reçu des lettres semblables, c'est pourquoi il nous a envoïez avec les réponses qui ont été luës. On lut ensuite la lettre écrite à Taraise au nom des évêques d'Orient. Ils y parlent toujours de l'empereur de C. P. comme de leur maître, & traitent d'ennemis & de tyrans les Arabes sous lesquels ils vivoient depuis près de 150. ans, sans avoir encore pû s'accoutumer à leur domination. Ils racontent la maniere dont les légats de Taraise avoient été reçus: puis répondant à sa lettre, ils déclarent au nom des trois sieges apostoliques d'Orient, qu'ils reçoivent les six conciles œcumeniques, & rejettent celui que l'on nommoit le septiéme. Ils ajoutent: Si vous jugez à propos p. 162. p. 167. p. 170. Sup. n. 14. p. 174. E.

Sept. 787. d'assembler un concile, l'absence des trois patriarches & des évêques qui leur sont soumis, ne doit pas vous faire de peine, puisqu'elle ne vient pas p. 175. de leur choix, mais des menaces terribles, & de la rigueur mortelle de ceux qui les tiennent sous leur puissance. Vous le pouvez voir clairement par le sixiéme concile œcumenique, où il ne se trouva aucun évêque de ces quartiers, à cause de Sup. lib. XL. n. 11. tom. 6. conc. p. 606. la domination de ces impies : sans que le concile en ait souffert de préjudice. Vû principalement que le très-saint pape de Rome y consentoit, & s'y trouvoit par ses légats. Ces paroles sont très-remarquables en la bouche de ces Orientaux, qui n'avoient aucun interêt de flatter l'église Romaine. Ils continuent: Au reste pour vous instruire à fonds de nos sentimens, nous joignons à cette lettre la copie de la lettre synodique de Theodore de sainte memoire, patriarche de Jerusalem, qu'il envoïa, selon la coutume, aux patriarches Cosme d'Alexandrie & Theodore d'Antioche, & dont il reçut les réponses.

On lut cette lettre de Theodore de Jerusalem, contenant sa confession de foi, où il reçoit les six conciles œcumeniques, sans en admettre d'autre en- p. 185. A suite. Il reçoit aussi les traditions de l'église touchant la veneration des saints, leurs reliques & leurs images. Après la lecture de ces lettres, les lé- p. 186. E gats du pape déclarerent qu'ils les approuvoient, comme conformes à celles de Taraise & d'Adrien, ils louerent Dieu de ce que les Orientaux s'accordoient à la même foi touchant les images, & ajou-

terent: Si quelqu'un ne croit pas ainsi, qu'il soit anathême de la part des 318. peres qui ont été assemblez ici, c'est-à-dire au premier concile de Nicée. Plusieurs évêques déclarerent qu'ils étoient de même avis, & tout le concile les suivit. Enfin Taraise dit: L'animosité a cessé, la muraille de séparation est ôtée: l'Orient, l'Occident, le Septentrion & le Midy, tout est sous un même joug, nous sommes tous d'accord. La session finit ainsi par des acclamations de prieres & d'actions de graces.

AN. 787. 1. Oct.

p. 187.

p. 194.

XXXIV. Quatriéme session, autoritez des peres.

La quatriéme fut encore deux jours après; sçavoir le premier jour d'Octobre 787. Le patriarche Taraise ordonna que l'on aportât les livres des peres, pour montrer la tradition de l'église. Leonce secretaire de l'empereur commença à lire les passages de l'écriture touchant les cherubins, qui couvroient l'arche d'alliance, & qui ornoient le dedans un temple. Ensuite on lut un passage de saint Chrysostome touchant les images de saint Melece, que les fideles gardoient: & un autre, où il parle avec respect des images. Un de saint Gregoire de Nysse, où il dit avoir été touché de la peinture du sacrifice d'Abraham. Puis la description du tableau qui representoit le martyre de sainte Euphemie, fait par saint Astere d'Amasée. Un passage de la vie de saint Anastase Persan, & un autre de ses miracles. Sur quoi les légats du pape répondirent: Cette image de saint Anastase est encore aujourd'hui à Rome dans un monastere, avec son précieux chef.

p. 198.

Ex. xxv. 17. Num. vii. 89. Ezech. xli 16. Heb. ix. 1.

Sup. l. xxiv. p. 33.

p. 202.

p. 207.

Sup. liv. xxxvi n. 31.

p. 212.

Ce dernier passage montroit que Dieu fait des

p. 218.

AN. 787. 1. Oct.

miracles par les images; & pour le confirmer, on lut un discours attribué à saint Athanase, contenant le récit d'un prétendu miracle arrivé à Beryte, sur une image de Jesus-Christ, percée par les Juifs, dont il sortit du sang, qui guérit plusieurs malades. Le concile fut touché de cette lecture, jusques à répandre des larmes: toutefois il est certain que cette piece n'est point de saint Athanase, & il y a même grand sujet de douter de la verité de l'histoire qu'elle contient. Ainsi de tant d'évêques qui assistoient à ce concile, il ne paroît point qu'il y en eût aucun assez versé dans la critique: car on y rapporta plusieurs autres pieces fausses. Ce qui ne fait rien pour la fermeté de la décision du concile: puisqu'elle est suffisamment appuïée de pieces vraïes. Seulement c'est une preuve de l'ignorance du temps, & de la necessité de connoître l'histoire, la chronologie, la difference des mœurs & des stiles, pour discerner les pieces autentiques des apocryphes.

p. 223. V. Athan. edit. 1698. t. 3. p. 343.

On lut ensuite deux lettres de saint Nil, dont on se plaignit que la seconde avoit été falsifiée par les Iconoclastes; & l'on remarqua que dans leur faux concile, on n'avoit pas apporté les livres des auteurs, mais seulement des extraits en feüilles volantes. On lut un passage des actes de S. Maxime, où il est dit que lui & les évêques Monothelites qui l'étoient venu trouver, se mirent à genoux devant les évangiles, la croix & les images de Jesus-Christ, & de la sainte Vierge, les saluerent & les toucherent de leur main, pour confirmer leurs promesses. Sur quoi

Conc. p. 231. Sup. liv. XXXIX. n. 18.

Constantin de Chipre dit, que ce salut étoit une adoration, puisqu'il s'adressoit aux évangiles, à la croix & aux images tout ensemble. AN. 787. 1. Oct.

On lut le canon quatre-vingt-deuxiéme du sixiéme concile, c'est-à-dire, du concile de Trulle: qui ordonne de peindre Jesus-Christ en sa forme humaine, au lieu de l'agneau que saint Jean montroit du doigt. Elie archiprêtre de l'église de Blaquerne, qui faisoit cette lecture, avoua qu'elle l'avoit converti. Sabbas abbé de Stude demanda pourquoi on avoit lû ce canon dans un papier, & non dans un livre. C'est, dit Taraise, que ce papier est l'original même que les peres ont souscrit, & Pierre évêque de Nicomedie representa un livre, où on lut le même canon. Taraise ajouta: Quelques-uns par ignorance soutiennent que ces canons ne sont pas du sixiéme concile. Or ils doivent sçavoir, que le sixiéme concile, après avoir fait la définition de foi contre les Monothelites, se sépara la quatorziéme année de Constantin. Quatre ou cinq ans après, les mêmes peres s'assemblerent sous Justinien fils de Constantin, & firent les canons dont il s'agit; & on n'en doit point douter. Car les mêmes qui avoient souscrit sous Constantin, souscrivirent ce papier sous Justinien, comme on voit par la conformité de leur écriture. Il est étonnant que Taraise ne sçut pas plus précisément les dates de ces conciles, tenus cent ans avant lui, dont il avoit en mains les actes, pour comparer les souscriptions. Le sixiéme concile finit le seiziéme Septembe 681. & le concile de Trulle ne s'assembla qu'onze ans

p. 214. Sup. l. xl. n. 71.

Sup. l. xl. n. 17. n. 48.

AN. 787. après: sçavoir l'an 692. indiction cinquiéme. De plus il y avoit plusieurs évêques differens de ceux

1. Oct. du sixiéme concile, entr'autres les quatre patriarches.

p. 255. Ensuite, à la requête des légats, on lut un grand passage du cinquiéme livre de l'apologie des chrétiens contre les Juifs, composé par Leonce évêque de Naples en Chipre, où il montre combien le culte des images est éloigné de l'idolâtrie. Après cette lecture, Constantin évêque de Constantia metropolitain de la province, dit: Ce pere a paru avec éclat

p. 246. dans une des villes de Chipre. Nous avons de lui plusieurs panegyriques, entr'autres un sur la transfiguration. Il a composé la vie de saint Jean l'Aumônier, de S. Simon Salus, & quelques autres ouvrages; & en tous on connoît qu'il est orthodoxe. Il a vêcu du tems de l'empereur Maurice. Il falloit plûtôt dire d'Heraclius, sous lequel est mort S. Jean l'Aumônier.

p. 247. On lut quelques passages d'Anastase évêque d'Antioche, touchant le mot d'adoration, pour le

p. 251. distinguer de celui de service ou latrie. On lut un passage du pré spirituel, sous le nom de saint Sophrone de Jerusalem: quoique l'ouvrage soit de

Sup. liv. XXXVII. n. 19. Jean Mose, comme il a été dit en son lieu. Il y rapporte la réponse d'un abbé Theodore, qui veritablement est fort extraordinaire, mais il ne laisse pas de prouver clairement la créance du culte de

p. 254. images. On en tira encore une consequence très-vraïe: qu'il ne faut point craindre de fausser les mauvais sermens. Car quelques-uns s'excusoient sur ce

ce qu'ils avoient juré de ne jamais honorer les images. On lut trois miracles attribuez aux images de saint Cosme & de saint Damien ; & quelques passages de saint Athanase & de saint Basile, pour montrer que l'honneur rendu à l'image se rapporte à l'original. Mais la lettre de saint Basile à Julien l'apostat, qui fut aussi luë, est une fixion. On lut encore des passages de plusieurs vies ; de saint Simeon Stylite ; de Jean le jeûneur patriarche de C. P. & tenu pour saint par les Grecs ; de sainte Marie Egyptienne, de saint Theodore Siceote.

An. 787. 1. Oct.

p. 255.

p. 263.

Sup. lib. xxxv. n. 47.

p. 282.

Ensuite on lût la letttre du pape Gregoire II. écrite en 730. à saint Germain patriarche de C. P. & trois lettres de S. Germain, l'une à Jean de Synnades, l'autre à Constantin de Nacolie, la troisiéme à Thomas de Claudiopole. Je les ai rapportées toutes quatre en leur tems. Sur ces lectures, le concile s'écria : La doctrine des peres nous a redressez. Nous y avons puisé la verité. Ils nous ont appris à honorer les images. Nous sommes enfans d'obéissance : & nous nous glorifions à la face de l'église notre mere, de suivre sa tradition. Anathême aux Iconoclastes. Anathême à ceux qui n honorent pas les saintes images : à ceux qui les nomment idoles. On prononça ainsi plusieurs anathêmes écrits dans un papier ; les mêmes qui étoient compris dans la confession de foi des évêques reçus à la premiere session.

Sup. lib. XLII. n. 2. 3.

p. 290.

p. 298.

p. 318.

Sup. n. 28.

Ensuite Euthymius évêque de Sardis lut au nom du concile une confession de foi, où après avoir expliqué la Trinité & l'Incarnation, il est dit : Ce

AN. 787. 1. Oct.

n'est ni un concile, ni la puissance des empereurs, ni une conjuration odieuse qui a délivré l'église de l'égarement des idoles: suivant la rêverie du conciliabule judaïque qui a murmuré contre les saintes images. C'est Dieu lui-même, qui s'étant incarné, nous a délivré de l'idolâtrie, à lui seul en est la gloire. Nous embrassons les paroles du Seigneur, des apôtres & des prophetes, par lesquelles nous avons appris d'honorer premierement la mere de Dieu, qui est au-dessus de toutes les vertus celestes; puis les anges, les apôtres, les prophetes, les martyrs, les docteurs & tous les saints; de demander leur intercession, comme pouvant nous recommander à Dieu, pourvû que nous observions ses commandemens. Nous recevons encore la figure de la croix, les reliques des saints & leurs images: nous les embrassons, suivant l'ancienne tradition de nos peres, qui les ont mises dans toutes les églises de Dieu, & dans tous les lieux où il est servi. Nous les honorons & les adorons. Sçavoir celle de Jesus-Christ, de sa sainte mere, des anges: car bien qu'ils soient incorporels, ils ont paru comme hommes. Celles des apôtres, des prophetes, des martyrs & des autres saints. Parce que ces peintures nous rappellent la memoire des originaux, & nous font participer à leur sainteté. Cette confession de foi fut souscrite en Latin par les deux légats du pape, & en Grec par le patriarche Taraise, les légats d'Orient, & tous les évêques, au nombre de trois cens un: sans compter quelques prêtres & diacres, pour les évêques absens. Les abbez souscri-

p. 319. E.
p. 322.

vent ensuite au nombre de cent-trente, aïant à leur tête Sabbas abbé de Stude; ainsi finit la quatriéme session. An. 787. 4. Oct.

p. 339. XXXV. Cinquiéme session. Comparaison des heretiques.

La cinquiéme fut tenuë trois jours après; sçavoir le quatriéme d'Octobre 787. Le patriarche Taraise dit: Les novateurs voulant abolir les images, ont imité les Juifs, les Sarrasins, les Païens, les Samaritains, les Manichéens, les Phantasiastes ou Theopaschites; comme il paroîtra par la lecture des livres que vous voïez. On lut premierement un passage de saint Cyrille de Jerusalem, où il compte entre les crimes de Nabuchodonosor, d'avoir enlevé les cherubins de l'arche. Puis une lettre de saint Simeon stylite le jeune, à l'empereur Justin le jeune, contre les Samaritains, qui avoient profané des images. Sur quoi Constantin de Chypre dit: Les Iconoclastes sont encore pires, puisqu'ils ne sont pas par ignorance comme ces infideles. p. 346. p. 347. p. 350.

On lut un passage de Jean évêque de Thessalonique: où il fait ainsi parler un païen: Et vous ne peignez-vous pas dans les églises les images de vos saints, & ne les adorez-vous pas? & non-seulement des saints, mais de votre Dieu même? C'est ainsi que nous adorons les statuës: non pour elles-mêmes, mais pour appaiser les vertus incorporelles. A quoi le saint répond: Nous faisons les images des serviteurs de Dieu, les representant tels qu'ils ont été; au lieu que vous feignez des figures de ce qui n'a point de corps. Et ce n'est pas les images que nous adorons, mais ce qu'elles representent. Encore ne les adorons-nous pas comme des

AN. 787. 1. Oct.

dieux, à Dieu ne plaiſe; mais comme les ſerviteurs & les amis de Dieu, qui ont grand credit auprès de lui, & qui le prient pour nous. Nous faiſons auſſi des images de Dieu: c'eſt-à-dire, de J. C. non en tant que Dieu, car Dieu eſt eſprit & ſans figure: mais depuis qu'il s'eſt fait homme pour nous, nous repreſentons ſon humanité. Soit dit le païen; mais que dites-vous des anges que vous peignez comme des hommes? Le ſaint répond, entr-autres choſes: Nous les peignons en figure humaine, parce qu'ils ont ſouvent ainſi apparu à ceux à qui Dieu les a envoyez.

On lut enſuite l'extrait d'une diſpute entre un Juif & un chrétien: où le Juif déja converti, dit qu'il eſt ſcandaliſé de ce que les chrétiens adorent des images, contre la défenſe de l'écriture. Le chrétien répond: L'écriture nous défend d'adorer un Dieu nouveau, & d'adorer une image comme Dieu. Les images que vous voïez chez nous, ſervent à nous faire ſouvenir de l'Incarnation de J. C. en repreſentant ſon viſage. Celles des ſaints nous repreſentent leurs combats contre le demon, & leurs victoires. En les adorant nous invoquons Dieu, & nous diſons: Beni ſoïez-vous, Dieu de ce ſaint, & de tous les ſaints, qui leur avez donné la patience, & les avez rendus dignes de votre roïaume: faites-nous participans de leur gloire, & nous ſauvez par leurs prieres. Au reſte, Moïſe lui-même a fait faire des figures en relief, ſçavoir les deux cherubins de l'arche & le ſerpent d'airain.

p. 358. On lut un paſſage d'un livre apocryphe intitulé

les voïages des apôtres, où il est dit qu'un nommé Lycomede aïant fait faire le portrait de saint Jean, le mit dans sa chambre, le couronna de fleurs, & mit devant des lampes & des autels. Ce que saint Jean trouva fort mauvais, comme étant un reste d'idolâtrie. Ensuite il faisoit dire à saint Jean, que Jesus-Christ n'avoit point un vrai corps; & que tandis que les Juifs croïoient le voir en croix, il étoit au-dessus d'une croix de lumiere, & n'avoit aucune figure. C'est apparemment ce même livre qui est nommé le voïage de saint Jean, dans la synopse attribuée à saint Athanase: le concile le rejetta avec horreur, comme contraire à l'évangile. Constantin de Chypre dit: Le faux concile s'est fondé sur ce livre. Gregoire de Neocesarée dit: On y rapporta l'histoire de Lycomede. Petronax commissaire de l'empereur demanda si on lisoit les livres mêmes dans le faux concile: Gregoire de Neocesarée & Theodose d'Amorium répondirent, en prenant Dieu à témoin, qu'on n'y lisoit que sur des feüilles volantes. Le concile défendit, que personne transcrivît ce prétendu itineraire des apôtres, & le condamna au feu.

AN. 787. 4. Oct.

p. 359.

Ap. Athan. to. 2. p. 202.

p. 361.

Sup. n. 32. cont. p. 230.

Le patriache Taraise dit: Les ennemis des images ont cité Eusebe dans sa lettre à Constantia femme de Licinius: voïons donc de quelle opinion est Eusebe. On lût quelques passages d'Eusebe de Pamphile, où il parle en Arien; & un d'Antipater évêque de Bosre, où il convient qu'Eusebe étoit homme de grande lecture; mais il soutient qu'il n'étoit pas exact dans le dogme. On lût deux pas-

p. 366.

V. sup. l. XII. n. 6. p. 367.

AN. 787. 4. Oct. ſages d'hiſtoire touchant Xenaïas l'Iconoclaſte, qui entr'autres traitoit d'idole & d'invention puerile la Colombe, pour repreſenter le Saint-Eſprit, étant d'accord ſur ce point, comme ſur les autres, avec Severe chef des Acephales. Sur quoi Taraiſe fit cette reflexion : Si nos peres ont reçu ces colombes, pour figurer le S. Eſprit ; combien plus l'image du Verbe incarné qui a paru ſur la terre ?

p. 370. Sup. l. xxx. n. 18. Lib. xxxi. n. 39. Conc. p. 371.

Le diacre Conſtantin dit : Quand j'ai été fait tréſorier de la grande égliſe de C. P. j'en ai examiné l'inventaire, & j'ai trouvé qu'il manquoit deux livres ornez d'images d'argent. Je m'en ſuis informé, & j'ai ſçû que les heretiques les avoient brûlez. J'ai trouvé un autre livre de Conſtantin garde-chartes ; où il traitoit des ſaintes images, & dont ils ont coupé les feüillets où il en parloit. En même temps il ouvrit le livre & montra les feüillets coupez. Le ſcretaire Leonce fit remaquer, qu'ils avoient épargné la couverture du livre, qui étoit de lames d'argent pleines d'images des ſaints. Ils ont, dit-il, laiſſé la choſe en ôtant le diſcours : ce qui eſt de la derniere impertinence. Leon évêque de Phocie dit : Dans la ville où je demeure ils ont brûlé plus de trente volumes. On ne laiſſa pas de lire un paſſage de Conſtantin garde-chartes, contre les Iconoclaſtes, dont l'ouvrage avoit été conſervé en quelqu'autre exemplaire. Un autre diacre nommé Coſme, dit : Nous avons trouvé dans le palais patriarcal ce volume de l'ancien teſtament avec des ſcolies, dont une étoit pour la défenſe des images ; ils l'ont effacée, enſorte toutefois qu'elle

p. 374.

An. 787. 4. Oct.

paroît encore un peu. Voïez. Il ouvrit le livre, & le montra à l'assemblée. Ensuite il lut la scolie, qui étoit sur le passage qui défend les idoles. Taraise dit: Voilà ce qu'ont fait les prétendus patriarches Anastase, Constantin & Nicetas heretiques. Le diacre Cosme ajouta: Nous avons trouvé ce volume dans la sacristie de l'oratoire du palais patriarcal, qui contient plusieurs actes de martyrs, & ensuite un traité de l'image miraculeuse de Camouliane. Ils ont coupé les feüillets qui parloient de cette image. Vous le voïez. Le moine Etienne montra un autre livre où ils avoient effacé deux pages. C'étoit l'histoire ecclesiastique d'Evagre, à l'endroit où il parle de l'image de J. C. envoïée à Abgar d'Edesse, & on lut ce passage dans un autre exemplaire.

Ex. xx. 3.
p. 378.
Evag. 4. hist. c. 26.

On lut encore quelques passages du pré spirituel; & le moine Etienne offrit d'en lire d'autres de quinze volumes, qui restoient encore; mais le concile jugea que c'étoit assez. Taraise ajouta: Par les lectures précedentes, il a été montré, que les Juifs, les Païens, les Samaritains, les Manichéens & Phantasiastes ont accusé l'église à cause des venerables images: maintenant il est juste d'entendre notre frere Jean légat d'Orient. Car il a une relation, qui fait connoître où a commencé le renversement des images. Jean lut un memoire contenant l'histoire du Juif Sarantapechys, qui persuada au calife Yesid de faire ôter les images: comme j'ai rapporté en son lieu. Après cette lecture, l'évêque de Messine dit: J'étois enfant en Syrie, quand

p. 382.
p. 383.
p. 386.
Sup. l. xxii. n. 41.
p. 387.

le calife des Sarrasins renversa les images.

AN. 787. 6. Oct.

Sabbas abbé de Stude dit : Nous demandons que les saintes images soient remises à leurs places suivant la coutume ; & qu'on les porte en procession. Tout le concile fut de même avis ; & Pierre l'archiprêtre légat du pape, lut un écrit, par lequel il demandoit au concile, que l'on apportât une image au milieu de l'assemblée, & qu'elle y fût saluée ; & que tous les écrits composez contre les saintes images fussent condamnez au feu. Ce que le concile accorda. Ensuite on finit la cinquiéme session par plusieurs acclamations à l'ordinaire. p. 390.

XXXVI. Sixiéme session. Refutation du concile de C. P.

La sixiéme fut tenuë deux jours après : sçavoir le sixiéme d'Octobre, & fut occupée toute entiere à lire la refutation de la définition de foi du faux concile des Iconoclastes tenu à C. P. l'an 754. Elle étoit divisée en six tomes ; Jean diacre de l'église de C. P. en commença la lecture, Epiphane diacre continua ; & le texte du faux concile étoit lû par Gregoire évêque de Neocesarée, un de ceux qui y avoient presidé. Sur le titre qui portoit : Définition du saint & grand concile septiéme œcumenique ; la réfutation dit : Comment est-ce un concile œcumenique, qui a été ni reçu, ni approuvé, mais anathematisé par les évêques des autres églises ? Où n'a point concouru le pape de Rome, ni les évêques qui sont auprès de lui, ni par des légats, ni par une lettre circulaire, suivant l'usage des conciles ? Qui n'a point eu le consentement des patriarches d'Orient, d'Alexandrie, d'Antioche, de Jerusalem, ni des évêques de leur dépendance ? p. 395.

Le

Le faux concile dit que J. C. nous a délivrez de l'idolâtrie, & nous a enſeigné l'adoration en eſprit & en verité : à quoi l'on répond : Comment donc ceux qui croïent en lui ſont-ils retombez dans l'idolâtrie ? L'écriture nous apprend que ſon regne eſt éternel. Ce n'eſt pas comme les rois de la terre, qui ſont tantôt victorieux, & tantôt vaincus : ſa victoire eſt éternelle : les dons de Dieu ſont ſans repentir. C'eſt-à-dire que l'on ne peut accuſer d'idolâtrie l'égliſe entiere, ſans faire injure à J. C. Le concile de C. P. dit que les ſix conciles œcumeniques ont conſervé la beauté de l'égliſe en ſon entier. Le concile de Nicée répond : Depuis le concile œcumenique juſques au conciliabule contre les images il n'y a que ſoixante & dix ans. Or il eſt clair que l'uſage des images ne s'eſt pas introduit dans cet intervalle. Il eſt plus ancien que le ſixiéme concile ; & ſi l'on veut dire la verité, il a commencé avec la prédication des apôtres, comme on voit à l'œil par les égliſes bâties en tous lieux ; & comme les peres & les hiſtoriens nous le témoignent. Il rapporte enſuite le canon du concile de Trulle touchant la peinture de l'agneau de Dieu : regardant ce concile comme une ſuite du ſixiéme.

6. Oct. — *p. 42.* — *Sup. l. XLII. n. 13.* — *p. 403.* — *Rom. XI. 29.* — *p. 406.*

Le concile de C. P. dit : Les chrétiens étant inſenſiblement retombez dans l'idolâtrie, Dieu a ſuſcité nos fideles empereurs, imitateurs des apôtres, pour notre perfection & notre inſtruction, & pour détruire les fortereſſes du démon. Le concile de Nicée releve l'impieté de cette flaterie, & dit que ces évêques aſſemblez à C. P. doivent inſtruire & per-

p. 411. — *p. 414.*

AN. 787. 6. Oct.

fectionner les autres, puisqu'ils étoient les dépositaires de la tradition. En parlant du sixiéme concile, le faux concile de C. P. & le second concile de Nicée nomment toujours le pape Honorius entre ceux qui y furent condamnez: sans que les légats du pape, qui étoient presens, s'en plaignissent. Ce que je me contente d'observer ici une fois pour toutes.

p. 423. p. 422.

La réfutation montre ensuite que le concile de C. P. se contredit au sujet des images de J. C. accusant les catholiques d'établir tout ensemble les deux heresies de Nestorius & d'Eutiquez: ce qui est impossible, puisqu'elles sont diametralement opposées. On répond à leurs sophismes, en disant que l'on peint J. C. selon la nature par laquelle il a été visible, & que l'image n'a que son nom & non pas sa substance. Mais nous ne divisons pas pour cela les deux natures, puisque l'image de l'humanité rappelle en nous l'idée de J. C. entier, c'est-à-dire du Verbe incarné, comme l'image d'un homme ordinaire rappelle l'idée de son ame avec celle de son corps.

p. 430. F. p. 435. E. p. 439. p. 417. E.

XXXVII. Objection de l'eucharistie.

Quant à l'objection tirée de l'eucharistie, que le concile de C. P. disoit être la seule image permise de J. C. voici comme y répond le concile de Nicée. Aucun des apôtres, ni des peres n'a dit que le sacrifice non sanglant fût l'image du corps de J. C. car ce n'est point ce qu'ils avoient appris de lui. Il ne leur a pas dit: Prenez: mangez l'image de mon corps, mais: Prenez & mangez, ceci est mon corps. Il est donc clair, que ni le Seigneur, ni le

Sup. l. XLIII. n. 6. p. 447. p. 50.

apôtres ; ni les peres, n'ont jamais dit, que le sacrifice non sanglant offert par le prêtre, fût une image : mais le corps même, & le sang même. Il est vrai qu'avant la consécration quelques peres ont appellé les dons antitypes, comme saint Eustathe, le puissant adversaire des Ariens, & saint Basile : mais après la consécration on les nomme, ils sont, & on les croit proprement le corps & le sang de J. C. Au contraire, ces habiles gens, c'est-à-dire les Iconoclastes, voulant abolir les saintes images, ont introduit une autre image, qui n'en est point une, mais le corps & le sang, en quoi ils montrent encore plus d'impieté que d'ignorance. Ensuite abandonnant le mensonge, ils touchent un peu à la verité ; disant que c'est un corps divin. Tant ils sont troublez par l'incertitude de leurs opinions : disant tantôt que le saint sacrifice est l'image du corps de Jesus-Christ, tantôt que c'est le corps par institution.

AN. 787. 6. Oct.

Ce que dit ici la réfutation du faux concile, qu'aucun des peres n'a jamais donné à l'eucharistie le nom d'image, doit s'entendre d'une image ordinaire, qui represente seulement l'original, sans le contenir : car c'étoit de telles images qu'il étoit question avec les Iconoclastes. Mais on ne peut nier d'ailleurs, que les peres Latins ne disent quelquefois que l'eucharistie est la figure, ou le signe du corps de J. C. comme nous la nommons communément le S. sacrement ; & que les peres Grecs ne la nomment quelquefois Type ou Antitype, même après la consécration. Seulement je ne sçache point

AN. 787. 6. Oct.

qu'aucun des Grecs ait nommé l'eucharistie, *Eicon*, ni aucun des Latins, *Imago*. Mais quand les peres de Nicée n'auroient pas fait assez d'attention à ces passages des anciens : toujours est-il évident qu'ils croïoient que l'eucharistie étoit le propre & veritable corps de J. C. & qu'ils n'accusoient point les Iconoclastes d'avoir une créance contraire.

Peron. Euchar. l. II. p. 648. Perpetuité liv. VII. c. 7.

p. 451. Le concile de C. P. pour prouver que les images ne sont pas de tradition apostolique, dit qu'elles n'ont aucune priere, ni aucune consécration : mais p. 454. demeurent telles que le peintre les a faites. Le concile de Nicée ne nie pas le fait : mais il soutient qu'il y a plusieurs choses parmi nous, qui sont saintes par leur nom seul, sans autre consecration : il en donne pour exemple la figure de la croix, que nous ne laissons pas d'adorer ; & dont nous marquons le signe sur notre front, ou en l'air avec le doigt, pour chasser les démons. Ainsi nous honorons les images à cause du nom qu'elles portent, & de ce qu'elles representent. Nous croïons recevoir quelque sanctification en baisant les vases sacrez, quoiqu'ils n'aïent reçu aucune benediction. Encore à present il n'y a point dans l'eucologe des Grecs, de prieres, ni de benedictions pour les croix, les images & les vases sacrez.

Les évêques de Nicée répondent ensuite aux passages de l'écriture & des peres, objectez par ceux de C. P. mais ils insistent principalement sur la tradition & l'infaillibilité de l'église. En répondant au decret du concile de C. P. ils en montrent la contradiction : en ce qu'après avoir condamné ge-

neralement les images des églises: ils les laissent sur les vases & les ornemens, défendant d'y toucher, pour les convertir à des usages profanes. Enfin en répondant à l'anathême contre Germain, George & Mansour, ils font l'éloge de ces trois grands personnages: saint Germain patriarche de C. P. saint George de Chipre & saint Jean Damascene.

AN. 787.
13. Oct.

XXXVIII.
Septiéme session. Définition de foi.

La septiéme session du concile de Nicée fut ténuë huit jours après la précedente, le treiziéme jour d'Octobre 787. Theodore évêque de Tauriane en Sicile, lut la définition de foi du concile en ces termes: Ayant emploïé tout le soin & l'exactitude possible, nous décidons que les saintes images, soit de couleurs, soit de pieces de rapport, ou de quelque autre matiere convenable, seront proposées comme la figure de la croix, tant dans les églises, sur les vases & les habits sacrez, sur les murailles & les planches, que dans les maisons & dans les chemins. C'est à sçavoir l'image de N. S. J. C. de sa sainte mere, des anges & de tous les saints. Car plus on les voit souvent dans leurs images, plus ceux qui les regardent sont excitez au souvenir & à l'affection des originaux. On doit rendre à ces images le salut & l'adoration d'honneur: non la veritable lâtrie que demande notre foi, & qui ne convient qu'à la nature divine. Mais on approchera de ces images l'encens & le luminaire, comme on en use à l'égard de la croix, des évangiles & des autres choses sacrées: le tout suivant la pieuse coûtume des anciens. Car l'honneur de l'image passe à l'original,

p. 543.
p. 555.

AN. 787. 13. Oct. & celui qui adore l'image, adore le sujet qu'elle represente. Telle est la doctrine des saints peres & la tradition de l'église catholique. Nous suivons ainsi

1. Thess. II. 14. p. 658. le précepte de S. Paul, en retenant les traditions que nous avons reçuës. Ceux donc qui osent penser ou enseigner autrement, qui abolissent, comme les heretiques, les traditions de l'église, qui introduisent des nouveautez qui ôtent quelque chose de ce qu'on conserve dans l'église; l'évangile, la croix, les images ou les reliques des saints, qui prophanent les vases sacrez, ou les venerables monasteres, nous ordonnons qu'ils soient déposez, s'ils sont évêques ou clercs, & excommuniez, s'ils sont moines ou laïques.

p. 575. Ce decret fut souscrit par les légats & par tous les évêques, au nombre de trois cens cinq, compris quelques prêtres & quelques diacres pour les évêques absens. Le concile témoigna encore son consentement par plusieurs acclamations, à la fin desquelles il anathematisa le concile de C. P. contre les images, & quelques personnes en particulier; sçavoir Theodose évêque d'Ephese, Sisinnius surnommé Pastillas, Basile Tricacabe, Anastase, Constantin & Nicetas patriarches de C. P. Theodore, Antoine & Jean: Theodore de Syracuse surnommé

p. 578. Crithin, Jean de Nicomedie, & Constantin de Nacolie heresiarques. Au contraire on cria, éternelle mémoire à S Germain de C. P. S. Jean Damascene & S. George de Chipre, que le faux concile avoit anathematisez.

Ensuite on écrivit deux lettres au nom de Taraise

& de tout le concile, l'une à l'empereur & à sa mere, l'autre au clergé de C.P. pour les instruire de ce qui s'étoit passé. Dans la lettre à l'empereur, on explique ainsi le mot d'adoration: Adorer & saluer sont le même: en Grec *Proskynein* & *Aspázestai*. Car dans l'ancien Grec *Kynein* signifie saluer ou baiser, & la proposition *pros* marque une plus forte affection. Nous trouvons la même expression dans l'écriture sainte. Il est dit que David se prosterna sur le visage, adorant trois fois Jonathas, & le baisa. S. Paul dit que Jacob adora le haut du sceptre de Joseph. Ainsi saint Gregoire le theologien dit: Honorez Bethlehem, & adorez la crêche. Ainsi quand nous saluons les croix, nous chantons: Nous adorons la croix, Seigneur, & nous adorons la lance qui a percé votre côté. Ce qui manifestement n'est qu'un salut, comme il paroît en ce que nous les touchons de nos levres. Que si l'on trouve souvent l'adoration dans l'écriture & dans les peres pour le culte de latrie en esprit, c'est que ce mot a plusieurs significations. Car il y a une adoration mêlée d'honneur, d'amour & de crainte, comme quand nous adorons votre majesté. Ils parlent à l'empereur. Il y en a une de crainte seule: comme quand Jacob adora Esaü. Il y en a une d'action de graces: comme quand Abraham adora les enfans de Heth, à l'occasion de la sépulture de Sara. C'est pourquoi l'écriture voulant nous instruire dit: Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, & ne serviras qu'à lui seul. Elle met l'adoration indefiniment, comme un terme équivoque, qui peut convenir à d'autres: mais

AN. 787.
13. Oct.
p. 781. C.
1. Reg xx. 41.
Heb. xi. 21.
p. 583.
Gen. xxx. 3.
Gen. xxiii. 7.
Deut. vi. 13. x. 20.
Luc. iv. 8.

elle restraint à lui seul le service *Latreian*, que nous ne rendons qu'à lui seul. A cette lettre on avoit joint quelques passages des peres.

An. 787.

23. Oct.

XXXIX. Derniere session devant Constantin & Irene.

p. 590.

L'empereur & l'imperatrice l'ayant reçuë, écrivirent au patriarche Taraise d'amener tous les évêques à C. P. & quand ils furent arrivez, l'imperatrice marqua un jour pour les assembler, & se trouver elle-même avec eux; sçavoir le vingt-troisiéme d'Octobre de la même année 787. Ce fut donc la huitiéme & derniere session du concile, qui se tint à C. P. dans le palais de Magnaure. L'imperatrice s'assit à la premiere place avec l'empereur son fils; ils inviterent le patriarche à parler le premier: ils parlerent eux-mêmes, & les évêques leur répondirent par de grandes acclamations. Ensuite l'empereur & l'imperatrice firent lire la définition du concile, & demanderent si elle avoit été publiée du consentement de tous. Ils le témoignerent par plusieurs acclamations, repetant les anathêmes contre les principaux Iconoclastes. Le patriarche présenta à l'empereur & à l'imperatrice le livre qui contenoit la définition du concile, les priant d'y mettre leurs souscriptions. L'imperatrice Irene le prit la premiere, & après y avoir souscrit, le donna à l'empereur Constantin son fils, qui en fit autant. Puis ils rendirent le livre au patriarche par les mains du patrice Stauracius. Ils firent lire ensuite les passages des peres lûs à Nicée, & inserez dans la quatriéme session. Sçavoir du panegyrique de saint Melece, par saint Chrysostome: du panegyrique de sainte Euphemie, par saint Astere d'Amasée

591. B.

p. 594.

d'Amasée: du traité de Jean de Thessalonique contre les païens: de la lettre de saint Simeon Stylite à l'empereur Justin: de la lettre de saint Nil à Olympiodore, & le vingt-huitiéme canon du sixiéme concile. On voit par là les passages qui étoient estimez les plus concluants contre les Iconoclastes. Cette action fut publique, & la salle où elle se tint étoit remplie de peuple & de gens de guerre. Après les lectures, tous les assistans parurent touchez & persuadez de la verité; & les évêques firent plusieurs acclamations suivies de celle du peuple. L'imperatrice leur fit de grandes liberalitez, en les renvoïant chez eux. Ainsi finit ce concile, qui est le second de Nicée, & le septiéme œcumenique. Les Grecs en font memoire dans leur menologe, le douziéme jour d'Octobre.

An. 787.
23. Oct.

XL.
Canons du septiéme concile.
To. 7. conc. p. 595.

Ce concile fit vingt-deux canons, dont le premier recommande l'observation de tous les anciens: sçavoir des canons des apôtres, de ceux des six conciles generaux, des conciles particuliers & des peres. Celui qui est ordonné évêque doit absolument sçavoir le pseautier, & le metropolitain doit l'examiner soigneusement, pour voir s'il est résolu de lire avec application les canons & l'écriture sainte, & d'y conformer sa vie & les instructions qu'il doit donner au peuple. C'est que la persecution des Iconoclastes avoit obligé les meilleurs chrétiens à se cacher, & se retirer en des lieux éloignez: ce qui les avoit rendu rustiques, & leur avoit ôté la commodité d'étudier. Ainsi le concile se contente, qu'ils sçachent le plus necessaire, &

c. 2.

Bas. bic.

AN. 787. soient disposez à s'instruire. L'examen par où commence la céremonie de l'ordination des évêques, c. 3. semble être un reste de cette discipline.

Toute élection d'évêque, de prêtre, ou de diacre faite par l'autorité du magistrat, sera nulle, selon les canons. c. 4. Il est défendu aux évêques, sous quelque prétexte que ce soit, d'exiger or, argent, ou quelqu'autre chose des évêques, des clercs, des moines de leur dépendance: d'interdire quelqu'un de ses fonctions par passion: ou de fermer une église, & y interdire l'office, exerçant sa colere sur les choses insensibles. Autrement il sera traité comme il a traité les autres. Sup. l. XXXIV. n. 13. Can. 5. & ibid. Balf. Le concile semble ici condamner absolument les interdits locaux, dont nous avons vû des exemples en Occident. Quelques ecclesiastiques aïant fait des liberalitez à l'eglise, à cause de leur ordination, en prenoient occasion de mépriser ceux qui avoient été ordonnez pour leur seul merite, sans rien donner. Le concile reduit ces insolens au dernier rang de leur ordre: & en cas de récidive, les menace de plus grande peine. En même tems il renouvelle les canons contre la simonie. c. 6. Il confirme aussi ceux qui ordonnent de tenir tous les ans les conciles provinciaux; & prononce excommunication contre tout magistrat qui l'empêchera. Il défend au metropolitain de demander aux évêques qui viennent au concile, un cheval, ou quelqu'autre chose de leur équipage.

Les Iconoclastes méprisant les traditions, & ennemis des reliques, n'en mettoient point dans les

nouvelles églises. C'est pourquoi le concile ordonne d'en mettre avec les prieres accoutumées, dans les églises qui n'en ont point ; & défend aux évêques, sous peine de déposition, de consacrer aucune église sans reliques. Tous les livres des Iconoclastes seront portez au palais épiscopal de C. P. pour y être gardez avec les autres livres des heretiques : & on défend à personne de les cacher, sous peine de déposition ou d'excommunication.

An. 787.
c. 7.
c. 9.

Plusieurs clercs vagabonds venoient à C. P. s'attachoient aux grands, & disoient la messe dans leurs oratoires. Le concile défend de les recevoir en quelque lieu ou maison que ce soit, sans la permission de leur évêque & du patriarche de C.P. Et ceux qui ont permission de demeurer auprès des grands, ne doivent pas s'y charger d'affaires temporelles ; mais de l'instruction des enfans, ou des domestiques, pour leur lire l'écriture sainte. Il est défendu de lire dans l'église sur l'ambon, sans avoir reçu l'imposition des mains de l'évêque, c'est à-dire, l'ordre de lecteur : quoiqu'on ait reçu la tonsure. Le même est ordonné pour les moines : mais l'abbé peut ordonner un lecteur dans son monastere ; pourvû qu'il soit prêtre lui-même, & ait reçu de l'évêque l'imposition des mains, comme abbé. Les corévêques peuvent aussi ordonner des lecteurs, par permission de l'évêque. Un clerc ne sera point inscrit dans deux églises ; mais celui qui n'a pas de quoi vivre, doit choisir une profession qui lui aide à subsister. Ce reglement est pour C. P. Dans la campagne on pourra permettre

c. 10.
c. 14.
c. 15.

An. 787. de servir deux églises pour la rareté des hommes.
c. 11. Chaque église aura son œconome : si quelqu'une en manque, le metropolitain en donnera aux évêques, & le patriarche aux metropolitains.

Les Iconoclastes étendoient la haine des moines, jusqu'à se moquer de tous ceux qui s'habilloient mo-
c. 16. destement : ce qui introduisit le luxe dans le clergé.
c. 15. Le concile défend donc à tous les clercs les habits magnifiques, les étoffes de soïe bigarrées, les bordures de diverses couleurs, & l'usage des huiles par-
c. 19. fumées. Il est ordonné de rendre les maisons épiscopales & les monasteres, que les Iconoclastes avoient convertis à des usages profanes. La simonie est défenduë pour la reception dans les monasteres, comme pour les ordinations : sous peine de déposition contre l'abbé clerc, & pour l'abbesse ou l'abbé laïque, d'être chassé & mis dans un autre monastere. Mais ce que les parens donnent pour dot, ou que le religieux apporte de ses propres biens, demeurera au monastere ; soit que le moine y demeure, ou qu'il en sorte : si ce n'est par la faute du superieur.
c. 20. Le concile ne défend donc pas absolument les presens pour l'entrée en religion : mais seulement les pactions simoniaques. Les monasteres doubles d'hommes & de femmes sont défendus à l'avenir : mais ceux qui sont déja fondez subsisteront suivant
c. 22. la regle de saint Basile. Défendu aux moines de coucher dans les monasteres de femmes, ni de manger avec une religieuse, ou avec aucune femme, sans grande necessité.

c. 8. Quelques Juifs faisoient semblant de se conver-

tir & judaïsoient en secret. Le concile défend de les recevoir à la communion, ni à la priere, ni de les laisser entrer dans l'église: de baptiser leurs enfans, ni de permettre qu'ils achetent des esclaves. Il faut entendre des esclaves chrétiens. C'est ce qui paroît de plus remarquable dans les canons du septiéme concile.

AN. 787.

V. Th. Balf.

Le patriarche Taraise écrivit au pape, pour lui rendre compte de ce qui s'y étoit passé, & principalement comme la lettre y avoit été approuvée. Il témoigne que Constantin & Irene ont rétabli par tout les saintes images: dans les églises & dans leurs palais. Taraise s'appliqua fortement après le concile à abolir la simonie, & en écrivit au pape Adrien une lettre particuliere: où il dit qu'il y a une grande gloire de conserver la pureté du sacerdoce: c'est-à-dire, que l'église Romaine étoit exempte de ce reproche. Il écrivit sur ce sujet à un abbé nommé Jean; & rend témoignage, que c'étoit les moines qui s'étoient plaints au concile que la plûpart des évêques étoient ordonnez par simonie. Ce qui fut apparemment la cause des canons qui furent faits contre cet abus.

Tom. 7. conc. p. 523.

Vita ap. Boll. 25. Febr. tom. 5.

Tom. 7. conc. p. 630.

p. 639. D.

Les légats du pape Adrien étant de retour à Rome, y apporterent un original Grec des actes du concile, que le pape fit traduire en Latin, & mettre dans sa bibliotheque. Mais cette version étoit tellement de mot à mot, qu'elle étoit à peine intelligible, & que personne ne daignoit la transcrire, ni presque la lire. Ce qui obligea Anastase bibliothecaire d'en faire une traduction nouvelle, près de

Anast. in Hadr.

Id præf. in 7. Syn.

servir ayant les jambes nuës, ni d'offrir le saint sacrifice dans des calices ou des patenes de corne. Les c. 12.
rois seront élûs par les évêques & les seigneurs, & seront nez en legitime mariage; & il est défendu d'attenter contre leur vie. En general les bâtards c. 16.
sont exclus de toute succession legitime. Ce decret servoit à réprimer les conjonctions illicites & l'autorité temporelle y concouroit. On défend tous les c. 3. 19.
restes de superstitions païennes, comme les augures, les divinations, les enchantemens, les sorts pour juger les procès; & même certaines coutumes de soi indifferentes, comme de se teindre ou piquer la peau à la maniere des Pictes: de défigurer les chevaux en leur fendant les naseaux, leur coupant les oreilles ou la queuë: d'en manger la chair. Défendu d'imposer aux églises de plus grands tributs que ne permet la loi Romaine, & la coutume c. 14.
des princes pieux.

Les legats aïant proposé ces canons dans le concile, ils furent approuvez & souscrits avec le signe de la croix, premierement par le roi Elfuold, puis par l'archevêque Embald, quatre autres évêques & les députez d'un absent: par deux ducs & deux abbez, & tous promirent de les observer inviolablement. Ensuite les légats, accompagnez des députez du roi de Northumbre & de l'archevêque d'Yorc, allerent au concile des Merciens, on ne dit pas en quel lieu: où se trouverent le roi Offa avec les seigneurs, & Jambert archevêque de Cantorberi avec les autres évêques du païs. On y lût les mêmes canons, & on les expliqua du Latin en

AN. 787. langue Teutonique, afin que tout le monde les entendît. Ils promirent tous de les observer, & y souscrivirent: Premierement l'archevêque Jambert, puis le roi Offa, treize évêques, quatre abbez, trois ducs & un comte. Ainsi ces deux conciles tinrent lieu d'un concile general de toute l'Angleterre. Les légats en rendirent compte au pape Adrien par une lettre où ils inserent les canons. Ils y disent, que depuis saint Augustin on n'a point envoyée en Angleterre d'évêque Romain qu'eux. Ce qui fait voir qu'ils ne connoissent pas la mission de saint Theodore.

Sup. l. XXXIX. n. 43.

XLII. Troisiéme voïage de Charles à Rome.

Ann. Loisel. 786.

Lauresch. ap. Coint. an. 787.

Don. Lud. an. 787.

Le roi Charles cependant étoit venu pour la troisiéme fois en Italie, où il avoit passé l'hyver. De Rome il alla à Capouë, pour réduire à son obéïssance Arigise duc de Benevent; & le reçut à composition, voulant éviter la ruiner des évêchez & des monasteres. En ce voïage il accorda des privileges à plusieurs églises: sçavoir au monastere de saint Vincent près du Vulturne, à celui du Mont-Cassin, & à la cathedrale de Benevent. Il revint à Rome, & celebra avec le pape la fête de Pâque, qui fut le huitiéme d'Avril cette année 787. Il ajouta à la donation qu'il avoit faite au pape, les villes qu'il venoit de prendre sur le duc de Benevent: sçavoir Sora, Arces, Aquin, Arpi, Theano & Capouë.

Ann. Loisel. 787.

Tassillon duc de Baviere envoya à Rome un évêque & un abbé, prier le pape de faire sa paix avec le roi, justement irrité contre lui. Le roi à la priere du pape s'y accorda; mais les ambassadeurs

deurs

deurs de Taſſillon declarerent qu'ils n'avoient point de pouvoir pour regler les conditions du traité ; & le pape mal content de ce procedé, prononça anathême contre Taſſillon & ſes complices, s'il ne tenoit les ſermens qu'il avoit faits au roi, & déclara qu'en ce cas le roi & ſon armée ne ſeroient coupables d'aucun peché, pour les homicides, les incendies & les autres maux qui arriveroient en Baviere. C'eſt la premiere fois que j'aïe obſervé, où un pape ait prononcé ſur la juſtice d'une guerre.

AN. 787.

Vita per Mor. Engol. an. 787.

Pendant les fêtes de pâques il s'émut une diſpute entre les chantres Romains & les Gaulois. Ceux-ci prétendoient que leur chant étoit plus beau : les Romains ſoutenoient qu'ils l'avoient conſervé tel que ſaint Gregoire l'avoit enſeigné : & que les Gaulois l'avoient corrompu. La diſpute étant venue devant le roi, les Gaulois fiers de ſa protection chargeoient de reproches les Romains, qui au contraire ſe fiant à leur capacité & à l'autorité de ſaint Gregoire, les traitoient d'ignorans & de ruſtiques. La diſpute ne finiſſant point, le roi dit à ſes chantres : Dites-moi quel eſt le plus pur de la ſource ou des ruiſſeaux ? Ils convinrent que c'étoit la ſource. Et il reprit : Retournez donc à la ſource de ſaint Gregoire : car il eſt clair que vous avez corrompu le chant eccleſiaſtique. Alors il demanda des chantres au pape, qui lui donna Theodore & Benoît, avec des antiphoniers de S. Gregoire, que le pape Adrien lui-même avoit notez à la Romaine.

AN. 787. Ainsi l'on voit que dès-lors il y avoit des notes pour le chant. Le roi étant de retour en France, mit un de ces chantres à Metz pour l'Austrasie, & l'autre à Soissons pour la Neustrie: ordonnant que dans toutes les citez de France, les maîtres de chant devinssent leurs disciples, & leur donnassent à corriger les Antiphoniers que chacun avoit gâtez à sa fantaisie. Ainsi tous les chantres François apprirent la note Romaine, que l'on nomma depuis note Françoise. Mais la rudesse de leur gosier & leur prononciation barbare ne leur permettoit pas de bien exprimer les tremblemens, les passages & les finesses du chant. L'école de Metz fut la plus celebre, & autant superieure aux autres écoles des Gaules que celle de Rome étoit au-dessus d'elle. Les chantres Romains apprirent encore aux François à joüer des orgues.

Le roi Charles amena aussi de Rome des maîtres de grammaire & d'arithmetique; & établit par tout des écoles. Il y en avoit une dans son palais, c'est-à-dire à la suite de sa cour, en plusieurs cathedrales & en plusieurs monasteres. La plus celebre étoit alors celle de Fulde, comme on voit par une lettre de Charles à Laugulfe qui en étoit abbé, où il parle ainsi. Nous estimons utile que dans les évêchez & les monasteres de notre obéissance, outre la regularité des mœurs on enseigne aussi les sciences à ceux qui en sont capables. Car nous avons souvent reçu des lettres ces années dernieres de differens monasteres, dont le sens étoit bon, mais le stile fort grossier: ce qui nous a fait craindre que

tom. 6. conc. p. 1779.
Cap. to. 1. p. 201.

cette ignorance ne les empêchât d'entendre les saintes écritures. C'est pourquoi nous vous exhortons à vous appliquer à l'étude, & à choisir des personnes capables d'instruire les autres. La même lettre fut envoyée aux métropolitains, pour l'envoyer à tous les évêques leurs suffragans, & à tous les monasteres. Charles fit aussi corriger les livres de l'ancien & du nouveau testament, alterez par l'ignorance des copistes : & fit faire par Paul diacre un recueil en deux volumes d'homelies des peres choisies, pour servir de leçons aux offices nocturnes; & les adressa aux lecteurs de toutes les églises.

AN. 787.

Ibid. p. 203.

XLIII. Paul diacre.

Chron. Cassin. lib. 1. c. 15.

Sup. n. 5.

Paul diacre d'Aquilée étoit un des plus sçavans hommes de ce temps-là. Il étoit Lombard de nation, & fils de Varnefrid, dont il portoit aussi le nom. Aïant été instruit dès l'enfance dans les arts liberaux, il fut secretaire du roi Didier, & en grande consideration à sa cour. Après la chute de Didier le roi Charles le retint auprès de lui pour son mérite, & lui porta beaucoup d'affection. Mais quelques années après il fut accusé par des envieux, d'avoir conspiré contre Charles, qui le relegua dans une isle des côtes d'Italie. Après y avoir demeuré quelques années, il s'en sauva & vint à Benevent, où il fut très-bien reçu par le duc Arigise & Adelperge sa femme, fille du roi Didier. Ce fut à la priere de cette princesse qu'il continua l'abregé de l'histoire Romaine d'Eutrope depuis Julien l'apostat jusques à Justinien. Après la mort du duc Arigise arrivée cette même année 787. il se retira au Mont-Cassin,

AN. 787.

Aufrag. tom. 2. Duchesf. p. 23.

& y embrassa la vie monastique sous l'abbé Theodemar, à la priere duquel il composa une explication de la regle de S. Benoît. Le roi Charles aïant appris sa retraite en ce monastere, l'en felicita par une lettre en vers Latins, à laquelle Paul répondit de même. Avant son exil il composa l'histoire des évêques de Metz, à la priere de l'évêque Enguerran. Mais le plus fameux de ses ouvrages est l'histoire des Lombards, depuis leur origine jusques à son temps, c'est-à-dire jusques à la mort du roi Luitprand.

Hist. Long. lib. VI. c. 16.

XLIV. Fin de saint Villehade.

Vita S. Vill. c. 8. tom. 4. act. sanct. Ben. 409.

Sup. n. 17.

Le roi Charles étant de retour à Vormes, & voyant la Saxe paisible, y voulut établir de nouveaux évêques. Il fonda en Vestfalie l'église d'Osnabruc, dont le premier évêque fut Viho, disciple de saint Boniface, ordonné l'an 788. Au-delà fut mis S. Villehade qui portoit déja le nom d'évêque, parce qu'il gouvernoit depuis sept ans une grande étenduë de païs. Il fut sacré le treiziéme de Juillet, la même année 787. on lui donna pour diocese plusieurs païs, comprenant la Frise orientale & une partie de la Saxe: & son siege fut à Brême, capitale de la province de Vigmode, au-delà du Veser. L'année suivante 788. vingt-uniéme du regne de Charles, il donna des lettres à cette église, où il dit, qu'en faveur de la conversion des Saxons, il les décharge du tribut annuel qu'ils lui devoient, à condition de païer à Jesus-Christ & à ses prêtres la dixme de tous leurs fruits & leurs bestiaux. Ainsi, ajoute-t'il, réduisant tout leur païs en province, suivant l'ancien usage des Romains, & la partageant

Adam. hist. lib. 1. c. 10.

Mabill. tom. 4. act. p. 402.

à des évêques: nous avons offert en action de graces à Jesus-Christ & à saint Pierre la partie septentrionale, qui est abondante en poissons, & propre à nourrir des bestiaux, & nous y avons établi une église & une chaire épiscopale au lieu nommé Bremon. Nous avons soumis à ce diocese dix cantons, dont nous avons changé les noms & les divisions anciennes, & les avons réduits à deux provinces, nommées Vigmode & Lorgoë. Pour la construction de cette église, nous avons donné soixante & dix manses avec leurs habitans, outre les dixmes de toute la province. De plus par l'ordre du pape Adrien, & le conseil de Lulle évêque de Maïence, & des autres évêques qui y ont été présens, nous avons confié l'église de Brême à Villehade homme de sainte vie, & l'avons fait consacrer évêque, pour établir cette nouvelle église, suivant l'ordre canonique & monastique. Or il nous a representé, qu'à cause des incursions des barbares & des divers accidens ordinaires en ce pays, ce diocese ne peut suffire pour l'entretien des serviteurs de Dieu qui y travaillent. C'est pourquoi, puisque Dieu a ouvert la porte à la foi chez les Frisons, aussi-bien que chez les Saxons, nous donnons à l'église de Brême la partie de Frise qui est voisine de la Saxe; & de peur qu'à l'avenir quelqu'un n'usurpe sur ce diocese, nous en avons fait marquer les bornes. Ensuite cette partie de la Frise est bornée en detail. On trouve une ordonnance de l'année suivante 789. par laquelle le roi Charles établit Trutmau comte de Saxe, & lui

AN. 788.

to. 1. Capit. 240

AN. 788 recommande la protection des prêtres dans tout le païs.

Vita c. 9. Sainte Villehade ne survécut à son ordination que deux ans, pendant lesquels il s'exerça de plus en plus à la vertu. Dès sa jeunesse il avoit observé une grande abstinence, ne buvant ni vin, ni rien qui pût enyvrer; ne mangeant ni chair, ni lait, ni poisson, mais seulement du pain, du miel, des herbes & des fruits. Toutefois à la fin de sa vie le pape Adrien lui ordonna de manger du poisson, à cause de ses fréquentes maladies. Il ne se passoit presque aucun jour qu'il ne celebrât la messe avec beaucoup de larmes, & qu'il ne chantât le pseautier; & tel jour il le repetoit deux ou trois fois: il étoit continuellement appliqué à la lecture, ou à la méditation des veritez chrétiennes. Il bâtit à Brême une fort belle église pour sa cathedrale, qu'il dédia le *c. 10.* dimanche premier jour de Novembre 789. & mourut huit jours après. Il y fut enterré, & il se fit plusieurs miracles à son tombeau. L'église honore sa *Mart. R. 8. Nov.* mémoire le jour de sa mort, huitiéme de Novembre.

XLV. Capitulaire pour la Saxe.

Capit. tom. 1. p. 251.

On rapporte avec vrai-semblance à ce même temps un capitulaire du roi Charles touchant la Saxe, contenant trente-quatre articles, dont la plûpart regardent l'affermissement de cette église naissante. *c. 1.* En voici les principaux. Les églises seront du moins autant honorées qu'étoient les temples des idoles. *c. 2.* Elles serviront d'azile à ceux qui s'y refugieront: ils y demeureront en paix jusqu'à ce qu'ils se présentent à l'assemblée pour être jugez; & on ne

les condamnera ni à la mort, ni à mutilation de membres. Défense de brûler une église, d'y entrer par force, ou en enlever quelque chose, sous peine de la vie. Même peine contre quiconque aura tué un évêque, un prêtre, ou un diacre. C'est-à-dire que ces meurtres ne pourront être rachetez comme les autres l'étoient, suivant les loix barbares. Défense, sous même peine, de sacrifier un homme au démon: de brûler un homme ou une femme comme sorciers, en manger, ou en faire manger la chair, supposant que ces sorciers mangent les hommes. Défense de bruler les corps morts, suivant l'usage des païens: de manger de la chair en carême, au mépris de la réligion chrétienne. Tous ces crimes sont punis de mort. On condamne aussi à mort tout Saxon, qui se cachant dans la multitude, méprisera de venir au baptême: & quiconque conspire avec les païens contre les chrétiens. Mais ce qui peut faire croire que ces loix si severes avoient principalement pour but d'intimider les barbares, & procurer leur conversion: c'est qu'il est dit, que quiconque n'ayant commis ces crimes qu'en secret, se soumettra à la pénitence, sera délivré de la mort par le témoignage de l'évêque.

c. 3.
c. 5.
c. 9.
c. 6.
c. 7.
c. 4.
c. 8.
c. 14.

On fera baptiser tous les enfans dans l'an, sous peine de grosse amende. C'est qu'on les reservoit encore pour pâques, à moins qu'ils ne fussent en danger. Les mariages illicites sont aussi punis d'amende. Les corps des Saxons chrétiens seront portez aux cimetieres des églises, & non aux tombeaux des payens. Ceux qui auront fait des vœux à des fon-

c. 19.
c. 20.
c. 22.
c. 21.

AN. 785. taines ou à des arbres, ou manger en l'honneur des démons, païeront une amende : ou s'ils n'ont pas dequoi, seront donnez en service à l'église jusqu'à ce qu'ils payent. Les devins & les sorciers seront aussi donnez aux églises. On donnera à chaque église une cour ou métairie, *cortem*, avec deux manses, *mansos*, c'est-à-dire deux maisons de serfs, & les terres pour les nourrir: & six vingts hommes libres contribuëront à donner à l'église un homme & une femme de condition servile. On payera à l'église la dîme de tout, même de ce qui appartient au fisc. On ne tiendra aucune assemblée profane les dimanches & les fêtes. Les autres articles de ce capitulaire regardent le temporel.

XLVI. Capitulaire d'Aix-la-Chapelle. *Ann. Loisel. Lauresh. &c. Tom. 1. capit. p. 209. Tom. 7. conc. p. 966. praef.*

Le roi Charles passa à Aix-la Chapelle la fête de pâques de l'an 789. qui étoit le dix-neuviéme d'Avril; & le vingt-troisiéme de Mars précedent il tint une assemblée au même lieu, où il publia un capitulaire de quatre-vingts articles, qui tend principalement au rétablissement de la discipline. Il est adressé à tous les ecclesiastiques & aux seculiers constituez en dignité; & les commissaires du prince sont chargez de le porter dans les provinces. Les cinquante-huit premiers articles contiennent des extraits des anciens canons, dont le corps de l'article est le sommaire. Le premier par exemple porte: Il y en a qui sont excommuniez pour leurs fautes par leurs évêques, & reçus à la communion par d'autres personnes ecclesiastiques, ou laïques. Ce qui est absolument défendu par les conciles de Nicée, de Calcedoine, d'Antioche & de Sardique. Ensuite sont rapportez

rapportez tout au long les canons de ces conciles. C'eſt donc un extrait du code des canons, que le pape Adrien avoit donné au roi Charles en 774. où on a mis ce que l'on eſtimoit le plus d'uſage. Les vingt-deux derniers articles de ce capitulaire ne contiennent point d'autoritez de canons : ce ſont ſeulement des exhortations ſalutaires, pour maintenir la religion, la paix & les bonnes mœurs. Voici ce qui m'y paroît de plus remarquable.

AN. 789.

Sup. n. 5.

Ceux qui jurent ſur les reliques ſont exhortez à le faire à jeûn : il eſt défendu de faire jurer les enfans avant l'âge de raiſon : ceux qui ſe ſont une fois parjurez, ne peuvent plus être témoins, ni admis au ſerment. Toutes ſuperſtitions ſont défenduës, & ordonné de punir les enchanteurs, ceux qui prétendent amener des tempêtes, ou donner des ligatures. On défend tous les écrits apocryphes: comme une prétenduë lettre deſcenduë du ciel, qui avoit couru l'année precedente. Nous avons vû une lettre ſemblable de l'impoſteur Adalbert. On défend de ſouffrir certains vagabonds, nommez Mangons, ou Cottions, qui courroient par le païs, nuds & chargez de fers, ſous prétexte de penitence. Il vaut mieux, ajoute le capitulaire, que s'ils ont commis quelque crime extraordinaire, ils demeurent en un lieu à travailler & ſervir, pour accomplir la penitence qui leur ſera impoſée, ſuivant les canons. On marque les travaux qui ſont défendus le dimanche; & on permet de voiturer pour trois cauſes: pour l'armée, pour les vivres & pour les enterremens.

c. 92. *c. 63.* *c. 67.* *Sup. l. XLIII. n. 5.* *c. 77.* *c. 79.*

On exhorte les évêques à ne remplir leur cler- *c. 70.*

AN. 789. gé d'enfans de condition servile : mais y mettre aussi des libres. D'établir des petites écoles, pour apprendre à lire ; & d'autres par tous les cathedrales & les monasteres, où l'on apprenne les pseaumes, les notes, le chant, l'arithmetique & la grammaire. On ne voit point si ces notes étoient celles du chant, ou de l'écriture abregée. Que l'on se serve de livres
c. 80. bien corrigez ; & que l'évangile, le pseautier & le messel ne soient écrits que par des hommes en âge
c. 71. parfaits. Les évêques auront soin que les prêtres qu'ils envoïent par le diocése, pour instruire & gouverner le peuple, n'enseignent rien d'apocryphe ; & ils instruiront eux-mêmes le peuple des veritez de foi necessaires au salut, & des regles des
c. 74. mœurs. Les moines seront examinez dans le noviciat, avant que d'être reçus ; & n'iront point aux assemblées de justice, non plus que les clercs qui seront sous la conduite de l'évêque, comme les moi-
c. 78. nes sous l'abbé. Défenses aux abbesses de donner dans l'église la benediction aux hommes, par l'imposition des mains & le signe de la croix : ni le voile
p. 241. aux filles avec la benediction sacerdotale. Les moines suivront le chant Romain : selon l'institution du roi Pepin, quand il ôta le chant Gallican, pour entretenir l'union avec le saint siege.

Il y a deux autres capitulaires dans la même année
p. 243. 789. dont l'un est de seize articles, qui concer-
c. 3. nent presque tous les moines : l'autre en contient vingt & un, dont les plus remarquables sont. Les petits monasteres de filles, où la regle n'est point observée, seront réünis aux grands : leur clôture

ſera exacte, & elles n'écriront point de billets de galanterie. On baptiſera ſuivant l'uſage Romain. Les dimanches & les fêtes tout le monde ira aux égliſes publiques & on ne dira point la meſſe dans les maiſons. On ne baptiſera point les cloches, & on ne prendra point à des perches des papiers contre la grêle. Les évêques, les abbez & les abbeſſes n'auront ni chiens, ni oiſeaux pour la chaſſe, ni bouffons, ou jongleurs.

AN. 790.
c. 7.
c. 9.
c. 12.
c. 15.

XLVII.
Livres Carolins.
Hincm. in Laudun. c. 20 p. 457. V. Not. Sirm. to. 7. conc. p. 1014.

Le pape Adrien avoit envoyé au roi Charles des actes du concile de Nicée, pour les faire examiner & approuver par les évêques d'Occident, qui n'y avoient point eu de part, & n'y avoient pas même été appellez. Le roi les ayant fait examiner, les évêques de France trouverent la déciſion des Grecs contraire à leur uſage: qui étoit bien d'avoir des images dans les égliſes, mais non de leur rendre aucun culte. Ils compoſerent donc ſous le nom du roi un long écrit, diviſé en quatre livres, avec une grande preface, où ils diſoient: On a tenu il y a quelques années en Bithynie un concile, où l'on a uſé d'une telle impudence, qu'on y a rejetté entierement les images, que les anciens avoient miſes pour l'ornement des égliſes, & la memoire des choſes paſſées, attribuant aux images ce que le Seigneur a dit des idoles, & prétendant que leur empereur Conſtantin les avoit délivrez de l'idolâtrie. On a tenu en ces quartiers-là un autre concile, il y a environ trois ans, qui donne dans une erreur oppoſée. Car ayant anathematiſé le premier, il oblige à adorer les images. Il eſt clair que le premier con-

p. 92.

An. 790. cile eſt celui que Conſtantin Copronyme fit tenir à C. P. en 754. & que le ſecond eſt celui qui fut tenu ſous Conſtantin & Irene, à Nicée en Bithynie, l'an 787. & par conſequent que cet écrit fut composé vers l'an 790.

Pour nous, ajoute la preface, nous recevons les ſix conciles generaux; mais nous rejettons avec mepris les nouveautez, comme auſſi ce concile tenu en Bithynie, pour faire adorer les images, dont les actes deſtituez d'éloquence & de ſens étant venus juſqu'à nous, nous avons été obligez d'écrire, pour le refuter, afin que perſonne n'y ſoit trompé, & nous avons entrepris cet ouvrage, de l'avis des *Lib. 1. c. 15.* évêques de notre roïaume. Car c'eſt le roi Charles que l'on fait parler.

Dans le corps de l'ouvrage voici ce qui me paroît de plus remarquable. Il eſt vrai que Moyſe a *c. 18.* fait faire des cherubins, par ordre de Dieu; mais il n'a pas commandé de les adorer. Il en eſt de même du ſerpent d'airain, qui devoit bien être regardé, *Lib. II. c. 5.* pour guerir, mais non adoré. Et ſur le paſſage du *Pſ. 99.* pſeaume qui porte: Adorez l'eſcabeau de ſes pieds; c'eſt-à-dire à la lettre, l'arche d'alliance: ils ont recours aux applications myſtiques des peres; qui l'entendent de Jeſus-Chriſt. On alleguoit un paſſage des actes de ſaint Silveſtre, où il eſt dit qu'il preſenta à Conſtantin les images des apôtres. On répond *Sup. l. XXX. n. 34.* *Lib. II. c. 17.* qu'il ne les fit pas adorer; & on conteſte l'autorité de ces actes renvoïant au decret de ſaint Gelaſe. L'auteur de cet ouvrage avoüe qu'il ne connoît ni la vie, ni les écrits de S. Gregoire de Nyſſe.

Il trouve fort mauvais, que le concile de Nicée compare les images à l'euchariſtie, dont il releve la dignité ; & dit que les images n'ont aucune conſecration & tiennent tout ce qu'elles ſont du peintre ou du ſculpteur. Il y avoit donc deſlors en Occident des images de relief, & les images n'avoient aucune benediction, non plus qu'en Orient. L'auteur prétend auſſi répondre à la comparaiſon des images avec la croix, les vaſes ſacrez & les livres de l'écriture ſainte. Il releve la vertu de la croix, ſans démêler l'équivoque de la croix priſe pour la paſſion de J. C. & pour le bois qui en a été l'inſtrument, & les images de cette croix materielle. Car s'il eſt permis d'honorer la vraïe croix & ſes images, parce qu'elles nous rappellent en memoire la paſſion de J. C. pourquoi ne ſera-t'il pas permis d'honorer l'image de J. C. même ? Il en eſt de même à proportion des vaſes ſacrez. Ce ſont toujours des choſes materielles & des ouvrages de la main des hommes, dont la veneration ne peut être que relative. Cet endroit eſt le plus foible des livres Carolins ; car c'eſt ainſi que nous nommons cet ouvrage.

AN. 790.

c. 17.

V. lib. IV. c. 16.

Liv. II. c. 28. 29 30.

L'auteur fait pluſieurs reproches incidens aux peres du concile de Nicée ; & entr'autres à Taraiſe, de dire que le Saint-Eſprit procede du Pere par le Fils. En répondant à la comparaiſon des images des empereurs, que l'on honoroit dans les villes & les provinces, les recevant avec des cierges & des parfums : il dit que c'eſt un abus & un reſte d'idolâtrie. Sur ce que l'on dit, que l'honneur de l'image paſſe à l'original : il convient que les gens

Liv. III. c. 3.

c. 5.

c. 16.

AN. 790. instruits peuvent en user ainsi : mais il soutient que c'est une occasion de scandale aux ignorans. Ainsi il ne seroit plus question, que de bien instruire les peuples. L'auteur reproche à Constantin metropolitain de Chypre d'avoir dit : Je reçois & j'honore les saintes images, suivant l'adoration que je rends à la sainte Trinité : & j'anathematise ceux qui ne sont pas de ce sentiment. Mais c'est une erreur de fait, fondée apparemment sur une fausse traduction. Car dans l'original Grec & les deux anciennes versions que nous avons, Constantin de Chypre parle ainsi : Je reçois & j'honore les saintes images : & je ne rends qu'à la seule Trinité suprême l'adoration de latrie. Ce qui fait un sens tout contraire. Cependant c'est principalement cet article qui rendit le concile de Nicée odieux en Occident. L'auteur des livres Carolins prétend que l'honneur que l'on rend aux reliques des saints ne tire point à consequence pour leurs images ; mais il ne dit rien de solide pour le prouver. Il reproche aux peres de Nicée, d'avoir employé pour preuves des écrits apocryphes & fabuleux ; mais il n'en fait la critique en particulier que de très-peu ; il est vrai qu'il refute assez bien plusieurs applications forcées de l'écriture.

c. 17. *Conc. 7. acta 3. p. 187. C. p. 725.* *c. 24.* *c. 30.*

Enfin il soutient que le concile des Grecs n'est point universel, parce qu'il n'est pas assemblé de toutes les parties de l'église, ni la décision conforme à la doctrine de l'église universelle. Car il convint qu'un concile de quelques provinces peut passer pour universel, quand sa doctrine est

Liv. IV. c. 28.

catholique. C'étoit les deux principales raisons des François pour rejetter ce concile : qu'il n'y avoit eu de tout l'Occident, que les légats du pape ; & que sa décision étoit contraire à leur usage. La conclusion est adressée au pape & à l'église Romaine, en ces termes : Sçachez que suivant les lettres de saint Gregoire à Serenus, nous permettons de faire des images & de les mettre dans l'église & dehors, pour l'amour de Dieu & de ses saints ; mais nous n'obligeons point ceux qui ne le veulent pas, à les adorer ; & nous ne permettons, ni de les rompre, ni de les détruire. Tout cet écrit fait voir une grande prévention des François contre les Grecs. Ils les chicanent sur plusieurs points de peu d'importance : emploïent quantité d'expressions dures, de mauvais raisonnemens & de preuves hors du sujet.

c. ult.

XLVIII. Constantin épouse Marie.

Theophan. an. 2. p. 384.

Il est certain d'ailleurs que le roi Charles avoit alors sujet d'être mal content de l'imperatrice Irene. Car dès l'an 782. elle avoit envoïé demander à Charles Rotrude sa fille pour le jeune Constantin, & laissé auprès d'elle un eunuque, pour lui apprendre la langue & les mœurs des Grecs : & toutefois six ans après elle rompit le traité, & nonobstant l'affection que Constantin avoit conçuë pour Rotrude, elle lui fit épouser malgré lui une Armeniene nommée Marie, au mois de Novembre, indiction douziéme, l'an 788. Marie étoit de basse naissance ; mais on attribua son élevation à la vertu de son oncle Philarete surnommé l'aumônier. Il étoit de Paphlagonie, & s'étant enrichi par son travail,

Id. an. 9. p. 391.

Menol. Basil. 2. Decemb.

AN. 790. il tomba en pauvreté & ne cessa pas de faire l'aumône. On remarque cet exemple de sa charité. Un de ses voisins ayant perdu son bœuf vint le trouver comme il labouroit. Le voïant affligé de sa perte, il détacha un de ses bœufs qu'il lui donna, & se mit à tirer sa charuë avec l'autre bœuf. Sa niece étant devenuë imperatrice l'enrichit : il continua ses aumônes avec abondance, & mourut dans une heureuse vieillesse. L'église Grecque l'honore le second de Decembre.

Menol. Basil. 17. Ap. Boll. to. 10. p. 492. Men. 12. Apr.

Constantin avoit aussi de son côté une tante sainte nommée Anthuse fille de Constantin Copronyme, qui l'ayant voulu marier elle le refusa. Après sa mort se trouvant libre, elle distribua tous ses biens aux pauvres, aux églises, aux monasteres, ou pour la redemption des captifs. Elle donna ses habits d'étoffes d'or, pour l'ornement des églises. C'étoit la mere des orfelins & des enfans abandonnez : elle les rassembloit, les elevoit & les instruisoit. Elle mettoit les vieilles gens en des hôpitaux, & prenoit soin des mourans. Irene & Constantin l'inviterent souvent à prendre part avec eux au gouvernement de l'empire ; mais elle le refusa constamment ; & ayant reçu le voile des mains du patriarche Taraise, elle se retira dans le monastere d'Eumenie, où elle morut. L'église Grecque honore sa memoire le douziéme d'Avril.

XLIX.
Constantin seul empereur.
Theoph. an. 10. p. 391.

Dès l'année qui suivit le mariage de Constantin, c'est à-dire, la dixiéme de son regne, 789. de J. C. la division éclata entre lui & sa mere Irene. De prétendus devins persuaderent à cette princesse, qu'ils étoient

étoient assurez, que c'étoit à elle & non à son fils que Dieu avoit destiné l'empire. Etant femme & ambitieuse, elle se laissa aisément séduire par ces promesses. Constantin de son côté âgé de vingt ans, voïoit avec chagrin qu'il n'avoit encore aucun pouvoir, & que le patrice Staurace disposoit de tout. Il résolut donc de faire arrêter sa mere, & la releguer en Sicile. Mais Staurace découvrit la conjuration; & l'imperatrice fit foüetter, raser & exiler plusieurs des grands officiers qui en étoient complices. Elle fit battre son fils même, l'accabla de reproches, & l'empêcha pendant plusieurs jours de paroître en public.

AN. 790.

Cependant la flotte des Arabes étant partie de Chipre, vint attaquer les Romains dans le golfe d'Attalie. Theophile duc de Cibyre en Cilicie s'étant trop avancé, fut pris & mené au calife Aaron qui lui fit de grandes promesses, pour l'obliger à apostasier. Après l'avoir pressé long-tems, comme il demeura ferme, il lui fit couper la tête: & Theophile souffrit ainsi le martyre. L'église en fait memoire le vingt-deuxiéme de Juillet. *Mart. R. 22. Juil.*

L'imperatrice Irene avoit fait prêter serment à toutes les troupes, hormis à celles d'Armenie, de lui obéir à elle seule. Ceux-ci le refuserent, à cause du serment qu'ils avoient fait dix ans auparavant d'obéir à Constantin & à Irene; & comme elle voulut les contraindre, ils proclamerent empereur Constantin seul. Les troupes des autres Themes, car c'est ainsi que l'on nommoit alors le corps de la milice, prirent la même résolution; & s'étant as- *Theoph. p. 393.*

AN. 790. semblez au mois d'Octobre de la quatorziéme indiction, l'an 790. Ils déclarerent Constantin seul empereur. Mais au mois de Janvier 792. indiction quinziéme, il se laissa persuader par sa mere & par plusieurs grands, de la déclarer encore imperatrice, & de mettre à la tête des actes les deux noms de Constantin & d'Irene, comme au commencement. Ce jeune prince étoit foible & leger, & croïoit aux astrologues: un desquels nommé Pancrace, lui persuada de combattre temerairement les Bulgares; qui le battirent, & lui tuerent plusieurs personnes considerables, & Pancrace lui-même. De son tems, au mois de Decembre 790. il y eut un incendie à C.P. qui brûla une partie du palais patriarcal, & entre autres l'endroit où étoient les originaux des explications de S. Jean Chrysostome sur l'écriture.

p. 349. *p. 395.* *p. 394.* *Cedr. to. 1. p. 472.*

L. Heresie de Felix. & d'Elipand.

En Espagne il s'éleva cependant une nouvelle heresie. Elipand qui avoit succedé à Cixila dans le siege de Tolede, consulta Felix évêque d'Urgel, qui avoit été son maître, de quelle maniere il reconnoissoit J. C. pour fils de Dieu: s'il le tenoit pour fils naturel ou pour adoptif. Felix répondit que J.C. selon la nature humaine n'est que fils adoptif & nuncupatif, c'est-à-dire, de nom seulement. Elipand ayant reçu cette réponse, répandit cette doctrine dans les Asturies & la Galice; & Felix la répandit au-deça des Pyrenées, dans la Septimanie, qui est à peu près notre Languedoc. Elipand attira encore à son parti Ascarie archevêque de Brague, & quelques chrétiens de Cordouë.

Eginart. an. 792. *Jon. aur. de imag. lib. 1. init.*

Cod. Carn. 97.

Le pape Adrien averti de cette erreur naissante,

écrivit une lettre à tous les évêques d'Espagne, par laquelle il les exhorte à s'en donner de garde, & à demeurer fermes dans la doctrine de l'église. Saint Pierre, ajoute-t'il, a reconnu J. C. pour le fils du Dieu vivant: & saint Paul dit, que Dieu n'a pas épargné son propre fils. Il rapporte ensuite les autoritez de plusieurs Peres Grecs & Latins, pour montrer que le nom d'enfans adoptifs convient aux chrétiens, & non à J. C. même. Il se plaint dans cette même lettre de quelques autres abus qui regnoient en Espagne. Quelques-uns reculoient la pâque au-delà des bornes prescrites par le concile de Nicée: & les chefs de cette secte étoient deux évêques Migetius & Egila. Quelques-uns traitoient d'ignorans ceux qui ne vouloient pas manger du sang de porc & des viandes suffoquées, quoique la pratique generale fût de s'en abstenir; & le pape déclare ceux qui en mangent chargez d'anathême. D'autres entendant mal la prédestination, nioient la liberté, ou la relevoient trop au préjudice de la grace. D'autres se conformoient aux mœurs des Juifs & des payens, c'est-à-dire, des Musulmans, & contractoient des mariages avec eux: des femmes se remarioient du vivant de leurs maris. Les prêtres étoient ordonnez sans examen, & plusieurs autres abus regnoient en Espagne, sans doute à la faveur de la domination des Arabes. Egila dont il est parlé dans cette lettre, étoit évêque d'Elvire, ou Illiberis dans la Betique, & avoit été ordonné par Villicaire archevêque de Sens, qui en avoit obtenu commission

Matth. XVI. 6. Rom. VIII. 32.

Ead. ep. 97.

AN. 792.

du pape, sur le rapport avantageux qu'il avoit fait de sa foi & de ses mœurs.

LI. Beat & Etherius résistent à Elipand.

Vita S. Beati. to. 5. act. Ben. p. 739.

En consequence de cette lettre du pape, Elipand archevêque de Tolede assembla un concile, où il condamna l'erreur de Migece touchant la pâque: mais il continua d'enseigner la sienne touchant l'adoption de J. C. Celui qui lui resista le plus, fut Beat, prêtre & moine dans les montagnes des Asturies nommées Lievanes. Il fut aidé dans ce travail par Etherius son disciple, depuis évêque d'Osma; & ils ramenerent à l'église plusieurs de ceux qu'Elipand avoit séduits. Celui-ci en fut extrêmement irrité, & écrivit contre eux à un abbé nommé Fidele, une lettre où il disoit entre autres choses: *p. 364.* Qui ne confesse pas que Jesus-Christ est adoptif selon l'humanité, & non selon la divinité, est heretique. Au lieu de me consulter, ils veulent m'enseigner: montrant qu'ils sont serviteurs de l'Antechrist. Je vous envoïe la lettre de l'évêque Ascarie, qui m'interroge modestement, afin que vous voïiez la difference & l'humilité des serviteurs de J. C. On n'a jamais oüi dire que des Livaniens aïent instruit ceux de Tolede. Tout le monde sçait que ce siege a toujours été illustre par sa foi, & qu'il n'en est rien sorti de schismatique. Mes freres & moi nous avons reprimé à Seville l'heresie des Migetiens touchant la pâque, & leurs autres erreurs, & ceux-ci prétendent nous reprendre. Si vous agissez mollement, & ne les corrigez, je le ferai connoître à nos freres, c'est-à-dire, aux autres évêques, & vous en

aurez la confusion. Instruisez notre frere Etherius, qui est encore jeune, & n'a conferé qu'avec des ignorans & des schismatiques. Il compare ensuite Beat à Bonose le Fautinien, & à Fauste le Manichéen, & ajoute : Je vous prie, excitez votre zele, pour ôter cette erreur d'entre vous, afin que comme le Seigneur a déraciné par ses serviteurs l'heresie Migetienne dans la province Betique, ainsi il se sert de vous pour arracher de la province d'Asturie l'heresie Beatienne. Ainsi parloit Elipand. Sa lettre fut écrite au mois d'Octobre, ere 823. qui est l'an 785. & Beat étant venu avec Etherius trouver l'abbé Fidele, à cause de la reine Abosinde, ils virent cette lettre le vingt-sixiéme de Novembre suivant, & apprirent qu'elle étoit répanduë par toute l'Austrie.

Sup. l. 12. n. 27. xx. n. 44.

Ether. l. 1. adv. Elip. int tom. 13. bibl. PP. Lugd. p. 355.

Abosinde étoit fille du roi Alfonse le catholique, & veuve de Silo, qui succeda à Aurelius, l'ere 812. c'est-à-dire, l'an 774. & regna neuf ans. Il apporta de Merida le corps de sainte Eulalie vierge & martyre, & le mit dans le monastere de saint Jean de Pravia, qu'il fonda, & où il fut enterré & son épouse aussi. Cette princesse avec tous les officiers du palais donna pour successeur à Silo, Alfonse fils du roi Froïla son frere, l'ere 821. l'an 783. Mais Mauregat son oncle, fils d'Alfonse premier, & d'une esclave, le chassa & s'empara du royaume, qu'il tint six ans. Après sa mort, ere 827. l'an 789. Veremon neveu d'Alfonse premier, regna pendant trois ans : au bout desquels se souvenant qu'il avoit été ordonné diacre, il remit la couronne à Alfonse, que Mauregat avoit chassé, & vécut avec lui plusieurs années en grande

Sebast. Salmand. p. 49. & Sandoval.

amitié. Alfonse second surnommé le chaste, fut donc rétabli, l'ere 830. l'an 792. & regna cinquante ans. Pendant l'usurpation de Maurgat, la reine Abosinde se retira & prit l'habit de religieuse, suivant l'ordonnance du troisiéme concile de Sarragoce, & vêcut sous la conduite de l'abbé Beat.

Sup. l. XL. n. 48.
Vita S. Beat. n. 8.

Celui-ci aïant donc vû la lettre d'Elipand à l'abbé Fidele, y fit une réponse en son nom & de son disciple Etherius, déja évêque d'Osma. Elle est divisée en deux livres, & écrite avec peu d'ordre & de methode : mais elle fait voir une grande étude de l'écriture & des peres. On y rapporte le symbole ou confession de foi d'Elipand, où parlant de la Trinité, il dit que les trois personnes sont Dieu, le principe & le S. Esprit, & compare leur union à celle du mari & de la femme, & de plusieurs ames unies par la charité. En quoi il semble n'admettre qu'une union morale. Ensuite parlant de l'incarnation, il exprime nettement son erreur : en disant que J. C. n'est que fils adoptif de Dieu selon son humanité ; & que ce n'est pas par celui qui est né de la Vierge & fils par adoption & par grace, que Dieu a créé les choses visibles & invisibles : mais par celui qui est fils par nature. Ce qui est Nestorien. Beat écrivit encore un commentaire sur l'apocalypse, que nous n'avons plus ; & se retira au monastere de Valcavado, où il mourut en paix le dix-neuviéme de Février 798. Il y est honoré comme saint, sous le nom de S. Bieco.

Lib. 1. p. 363.

V. Boll. to. 5. p. 346

Comme le roi Charles avoit étendu ses conquê-

tes jusques en Espagne, Urgel se trouvoit dans son obéïssance : c'est pourquoi étant averti des erreurs de Felix, il fit assembler un concile à Narbonne le vingt-septiéme de Juin, la vingt-troisiéme année de son regne, qui est l'an 791. L'acte porte, que les évêques s'assemblerent pour plusieurs & diverses affaires ecclesiastiques, principalement pour le dogme pernicieux de Felix d'Urgel : étant exhortez par les lettres du pape Adrien & par le commissaire du roi, nommé Didier, qui y assista. Urgel étoit alors soumise à la métropole de Narbonne; & l'importance de l'affaire y fit assembler des évêques de sept provinces voisines: d'Arles, d'Aix, d'Embrun, de Vienne, de Bourges, de Bourdeaux, & d'Eause ou Auch. Ils étoient en tout vingt-six évêques, & deux deputez absens. A la tête étoient les deux archevêques Daniel de Narbonne & Elifant d'Arles, dont le nom est le même qu'Elipand. On ne voit point ce qui s'y passa touchant l'affaire de Felix, qui y étoit present, & y souscrivit le treiziéme; & les conciles suivans où on le jugea, font croire qu'il ne fut rien décidé à son égard en celui-ci. L'acte qui nous en reste, marque seulement la décision de quelques differens particuliers entre l'archevêque de Narbonne & les évêques d'Elne & de Beziers, pour les limites de leurs dioceses, & les prétentions de l'archevêque au-delà des Pyrenées.

AN. 791.

LII. Concile de Narbonne.

to.7.conc.p.964. V. Coint.an.791. n. 11. 12.

La même année 791. vingt-troisiéme de Charles, l'erreur de Felix & d'Elipand fut aussi condamnée dans le concile de Frioul, tenu par Paulin pa-

LIII. Concile de Frioul.

AN. 791.

Ann. Loisel. Lauresh Bertin. Metens. an. 791.

triarche d'Aquilée. Le roi Charles avoit fait la guerre cette année avec avantage contre les Avares ou les Huns : car les historiens confondent ces deux peuples. Il ne pouvoit plus souffrir les insultes que ces barbares faisoient aux églises & aux chrétiens, qui s'en étoient plaints sans en avoir eu aucune satisfaction. Ainsi après avoir fait celebrer des prieres accompagnées de jeûnes & de processions nuds pieds pendant trois jours pour implorer le secours de Dieu, il fit marcher ses troupes contre eux, des deux côtez du Danube, & leur donna une telle épouvante, qu'ils se retirerent dans les lieux inaccessibles. Les François ravagerent le païs, firent un grand butin, & emmenerent une infinité de captifs. D'un autre côté l'armée d'Italie combattit les Avares, & en fit un grand carnage. Le roi Charles donna avis de ces heureux succès à la reine Fastrade son épouse, qui étoit demeuré à Ratisbonne, pour faire observer les mêmes dévotions qu'il specifie en détail.

Epist. ad Fast. to. 1. capit. p. 255.

Ces victoires donnerent occasion à Paulin de tenir un concile avec ses suffragans, qu'il convoqua par ses lettres canoniques. Ils s'assemblerent à Frioul dans l'église de la sainte Vierge; & après la lecture de l'épitre & de l'évangile, & plusieurs prieres, les portes étant fermées, & le peuple en foule au dehors, l'archidiacre appella sur une liste les évêques qui entrerent en silence par une porte secrete. Quand ils furent tous assis, Paulin dit : Vous sçavez que les desordres des guerres, dont nous étions environnez, ne nous ont pas permis de

to. 7. conc. p. 991.

depuis long-temps de tenir des conciles, quoique les canons les ordonnent deux fois l'année. Il est vrai qu'on supplée en quelque maniere par les conciles generaux convoquez par le prince, où j'ai souvent assisté. Il entend les conciles que le roi Charles assembloit presque tous les ans de tous les païs de son obéïssance. Il continuë: Maintenant nous trouvant en repos après la défaite des barbares, nous nous sommes pressez de vous assembler, suivant les canons. Il propose ensuite de commencer par la foi, & combat deux erreurs. La premiere, que le saint-Esprit ne procede que du Pere & non du Fils: Qui a, dit-il, obligé d'ajouter au symbole, *Filioque?* quoique les peres qui l'ont composé, eussent raison de ne le pas mettre, employant simplement l'expression de l'évangile. L'autre erreur, est de diviser Jesus-Christ en deux, l'un naturel, & l'autre adoptif, qu'il condamne sans en nommer les auteurs.

AN. 780.

p. 994. D.

Jean XV. 26. n. 999. c. 1001. B.

Ce concile fit aussi quatorze canons: dont le premier est contre la simonie, les suivans touchant la vie exemplaire que doit mener le clergé, à qui on défend de loger avec quelque femme que ce soit; même celles que permettent les canons. On défend aux clercs les chansons profanes, les instrumens de musique & les grands divertissemens. Aucun évêque ne condamnera à la déposition un prêtre, un diacre ou un abbé, sans consulter le patriarche d'Aquilée. Les mariages clandestins sont défendus; mais on fera des contrats, on donnera le temps de s'informer de la parenté, & le curé en

c. 4.

c. 6.

c. 7.

c. 8.

aura connoissance. Les contractans ne seront point
AN. 791. d'un âge trop inégal, pour éviter les occasions d'a-
c. 9. c. 10. dultere. L'homme qui se sépare de sa femme pour
cause d'adultere, ne peut se remarier tant qu'elle est
vivante; mais la femme coupable ne peut se rema-
c. 11. rier, même après la mort de son mari. Les filles,
ou les veuves, qui ont une fois pris l'habit noir en
signe de continence, doivent en garder le vœu,
quoiqu'elles n'ayent point été consacrées par l'é-
c. 12. vêque. La clôture des religieuses sera exactement
observée. Personne n'entrera chez elles sans la per-
mission de l'évêque, qui n'ira lui-même qu'accom-
pagné de clercs. Ni les abesses, ni les religieuses ne
sortiront point, sous prétexte d'aller à Rome, ou
c. 13. ailleurs en pelerinage. On observera le dimanche
depuis les vêpres sonnées le samedi au soir, & les
c. 14. mariez garderont la continence. Mais on ne fêtera
pas le samedi, comme faisoient encore les païsans.
Le dernier canon recommande le payement des dix-
mes & des prémices.

Boll. 11. Janu. to. 1. p. 713.

Coint. an. 776. n. 7.

Paulin qui présidoit à ce concile, étoit fameux
par sa doctrine, & avoit été maître de grammai-
re. Le roi Charles qui favorisoit les arts liberaux,
lui donna une terre en Lombardie, acquise par con-
fiscation. La donation est dattée du dix-septiéme de
Juin, la huitiéme année de Charles, c'est-à-dire, l'an
776. & il succeda peu de temps après à Sigvalde,
dans le siege d'Aquilée. Il étoit ami particulier d'Al-
Ep. 2. 73. 113. 94. cuin, comme il paroît par plusieurs lettres, où
Alcuin loüe sa pieté, l'encourage à la prédication,
& se recommande à ses prieres. On croit qu'il

contribua beaucoup à la converſion des Avares.

AN. 792.

L'année ſuivante 792. le roi Charles fit amener Felix d'Urgel à Regium ou Ratisbonne en Baviere, où il avoit paſſé l'hyver, & y aſſembla un concile. Felix y fut oüi; & étant convaincu d'erreur, il fut envoïé à Rome vers le pape Adrien en preſence duquel il confeſſa & abjura ſon hereſie dans l'égliſe de ſaint Pierre: puis il retourna chez lui à Urghel.

Ann. Egin. 792. Lauresh. Loiſel. 792.

Felix fut conduit à Rome par Angilbert un des ſeigneurs en qui Charles avoit le plus de confiance; & qui avoit eu deux fils de Berthe, fille de Charles. Il avoit été primicier du palais du jeune Pepin roi d'Italie, qu'il y ſuivit & y demeura quelque temps. Enſuite il eut le gouvernement de la côte maritime de France, vers l'Ocean & l'Angleterre: ce qui lui ayant fait connoître le monaſtere de Centule, ou de ſaint Riquier, il s'y retira vers l'an 790. & embraſſa la vie monaſtique, avec la permiſſion du roi: qui ne laiſſa pas de l'employer encore depuis aux affaires les plus importantes de l'égliſe, comme à cette ambaſſade à Rome, pour y conduire Felix d'Urgel en 792.

Elog tom. 5. act. S. Ben. p. 92. 93. &c.

LIV.
Alcuin en France.

Angilbert étoit lié d'une étroite amitié avec Alcuin qui vint s'établir en France cette même année: ſuivant la promeſſe qu'il en avoit faite au roi Charles, quand il le rencontra à Pavie, douze ans auparavant. Alcuin étoit Anglois, né dans la province d'Yorc, de parens nobles & riches; & fut élevé dès l'enfance dans le monaſtere de cette cathedrale. Egbert & Elbert tous deux archevêques

Sup. n. 17. Elog. tom. 5. act. SS. Ben. p. 162.

AN. 792.

d'Yorc: l'un après l'autre furent ses maîtres. Il apprit sous eux le Latin & le Grec, Egbert en mourant, l'an 765. le fit bibliothecaire de son église; & Elbert le chargea de l'école d'Yorc, où il eut entre autres pour disciples, saint Liudger, Fridugise & Enbald le jeune. Alcuin prit son nom Latin, Flaccus Albinus, & il est fort connu sous le nom d'Albin.

Sup.n.19.

Egin. vita Car.

Le roi Charles l'ayant rencontré à Pavie en 780. l'invita à venir en France; & y passa quelque temps auprès de ce prince : à qui il enseigna la rethorique, la dialectique, & principalement l'astronomie : à laquelle le roi emploïa beaucoup de temps & de travail : comme il paroît par plusieurs lettres d'Alcuin, qui répond à ses questions. Ce fut pendant ce premier séjour en France, qu'Alcuin fit connoissance, & contracta amitié avec Angilbert; qu'il nomme Homere, dans leur chiffre de litterature. Il fit aussi amitié avec Riculfe, depuis archevêque de Mayence, qu'il nomma Dametas: & il donna au roi Charles le nom de David. Alcuin retourna en Angleterre vers l'an 790. & distribua aux églises & aux monasteres de grands presens: tant de son chef, que de la part du roi Charles.

Praef. adv. Elip.

Rog. Hov. an.

Environ trois ans après il revint en France étant appellé par le roi Charles, & ayant la permission de son archevêque Elbert, qui lui avoit ordonné d'aller défendre la foi catholique, par tout où il apprendroit qu'elle seroit attaquée. Il vint donc combattre pour l'église contre Felix & Elipand. Le roi Charles avoit envoïé en Angleterre le concile

de C. P. où l'adoration des images étoit ordonnée. Alcuin écrivit contre ce decret une lettre qu'il apporta au roi de la part des évêques & des princes d'Angleterre. Ce fut après le concile de Ratisbonne, qu'il fit ce dernier voyage en France; c'est-à-dire, à la fin de l'an 792. ou au commencement de 793. & il y passa le reste de sa vie, qui fut douze ans.

Felix étant de retour à Urgel, recommença à soutenir son erreur, qu'il n'avoit abjurée à Rome, que par dissimulation; & Alcuin lui écrivit premierement une lettre honnête & charitable, pour l'inviter à se réünir à l'église. Mais Felix répondit par un long écrit, où il prétendoit soutenir son heresie. J. C. disoit-il, étant un nouvel homme, doit avoir un nouveau nom. Comme dans la premiere generation, par laquelle nous naissons selon la chair, nous ne pouvons tirer d'ailleurs notre origine que d'Adam: ainsi dans la seconde generation, qui est spirituelle, nous ne recevons la grace de l'adoption que par J. C. qui a reçu l'une & l'autre: la premiere de la Vierge sa mere, la seconde en son baptême. J. C. en son humanité est fils de David & fils de Dieu: or il est impossible qu'un homme ait deux peres selon la nature; l'un est donc naturel, & l'autre adoptif. L'adoption n'est autre chose que l'élection, la grace, l'application par choix & par volonté; & l'écriture attribuë tout cela à J. C. Voilà pour l'adoption.

Lib. I. cont. Felix. init.

Lib. II. init.

Ibid. p. 816. 10.

Lib. III. init.

Ibid. p. 817. E.

Pour montrer que J. C. comme homme n'est Dieu que nuncupatif; c'est-à-dire de nom, il disoit: Suivant le témoignage du Sauveur, l'écriture nom-

Joan. x. 35. me dieux ceux à qui la parole de Dieu est adressée, à cause de la grace qu'ils ont reçuë : donc comme Jesus-Christ participe à la nature humaine, il participe aussi à cette dénomination de divinité, quoique d'une maniere plus excellente, comme à
Act. x. 38. toutes les autres graces. Saint Pierre dit, que Jesus-Christ faisoit des miracles parce que Dieu étoit avec lui : & saint Paul, que Dieu étoit en J. C. se
2. Cor v. 19. reconciliant le monde. Ils ne disent pas que J. C.
Lib. v. p. 82. D. étoit Dieu. Comme Dieu il est essentiellement bon ; mais comme homme, quoiqu'il soit bon, il ne l'est
p. 844. C. pas essentiellement & par lui-même. S'il a été vrai Dieu comme vous prétendez, dès qu'il a été conçu dans le sein de la Vierge : comment dit-il dans
Isa. XLIX. 5. le prophete, que Dieu l'a formé son serviteur dans le sein de sa mere ? Et encore : Comment prétendez-vous que cet homme du Seigneur soit vrai
p. 849. A. Dieu, dès le sein de sa mere ; puisqu'il est naturel-
p. 866. A. lement vrai homme, & en tout soumis à Dieu ? Se peut-il faire que celui qui est vrai Dieu, soit serviteur par sa condition, comme Jesus-Christ dans la forme d'esclave ? Car on prouve qu'il est serviteur de Dieu & fils de sa servante ; non-seulement
p. 850. D. par obeïssance, comme la plûpart le veulent, mais par nature. En quelle forme sera-t-il éternellement soumis au Pere, s'il n'y a aucune difference entre
1. Jo. II. 1. p. 858. A. sa divinité & son humanité ? Ailleurs il se servoit de titre d'avocat que l'apôtre saint Jean donne à Jesus-Christ, & disoit : L'avocat est un mediateur, qui intercede auprès du Pere pour les pecheurs ; ce qu'on ne doit pas entendre du vrai Dieu, mais

de l'homme qu'il a pris. Pour la preuve de ces propositions, Felix employoit plusieurs passages de l'écriture & des peres détournez & tronquez ; mais il se fondoit principalement sur la liturgie d'Espagne, où il étoit dit souvent, que le fils de Dieu a adopté la nature humaine, & souvent parlé d'adoption. *Lib. VII. p. 895.*

LV. Alcuin écrit contre Felix.

Cet écrit de Felix aïant été apporté en France, le roi Charles ordonna à Alcuin d'y répondre ; & il s'en chargea volontiers : mais il pria le roi d'en envoyer copie au pape, à Paulin patriarche d'Aquilée, Richbold archevêque de Treves, & à Theodulfe évêque d'Orleans : comme aux plus sçavans évêques ; & demanda lui-même du temps, pour consulter les peres. Paulin composa contre cette heresie trois livres, que nous avons dediez au roi Charles, par l'ordre duquel il écrivit. Alcuin en composa sept, où il réfute pied à pied tout l'écrit de Felix. Il dit que l'église étoit en paix, quand cette erreur l'a troublée ; & insiste sur le petit nombre de ceux qui la soutenoient, dans un coin du monde contre l'autorité de l'église universelle. Au fonds il soutient, que c'est retomber dans le Nestorianisme : de distinguer en Jesus-Christ deux fils de Dieu, l'un naturel, l'autre adoptif, & deux Dieux, l'un vrai, l'autre nuncupatif. Ce ne peut être la même personne, qui dit : Je suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob, & à qui il dit : Je t'ai établi le dieu de Pharaon ; & ce n'est point un dieu nuncupatif, dont saint Paul dit, qu'il est Dieu au-dessus de tout, parlant de J. C. descendu des Juifs ; *Alcuin. ep. 4. 8.* *Post. Alcuin. p. 1765.* *Lib. 1. p. 786.* *p. 787. E.* *p. 792.* *Ex. III. 6. VII. 1.* *Rom. IX. 5.* *p. 794.*

ſelon la chair. Comment l'égliſe appelle-t-elle la ſainte Vierge mere de Dieu : ſinon parce que celui qui eſt né de ſa chair eſt le propre fils de Dieu ? autrement elle ne ſera mere de Dieu que par adoption. Et ſi le fils de la Vierge eſt le fils adoptif de Dieu, le fils Dieu ſera auſſi le fils adoptif de la Vierge.

p. 795. Vous dites qu'un nouvel homme doit avoir un nouveau nom. Qui nous a appris ce nouveau nom ? Dieu vous a-t-il parlé dans un tourbillon, comme à Job : ou ſur les Pirenées, comme à Moïſe ſur le mont Sina ? Vous dites qu'un même homme ne peut avoir deux peres naturels, & que J. C. ne peut être fils de Dieu comme il eſt fils de David : Je dis auſſi qu'un pere ne peut avoir deux fils en la même perſonne, un naturel & l'autre adoptif. Dans l'ordre naturel des generations : quoique l'ame du fils ne ſoit pas ſorti du pere, comme ſon corps : il ne laiſſe pas d'être tout entier le propre fils de celui qui a produit ſon corps. Si le fils de la Vierge n'eſt que le fils adoptif de Dieu, de quelle perſonne de la Trinité ſeſt-il fils ? Sans doute de la perſonne du fils, qui a pris la nature humaine. Il ne ſera donc que le petit fils adoptif du pere éternel. Pour montrer que J. C. eſt vrai Dieu, Alcuin, apporte quantité de paſſages des peres : de Proclus de C. P. de Caſſien, de ſaint Auguſtin, de ſaint Cyrile, de ſaint Jerôme, de ſaint Fulgence, de ſaint Hilaire, de Theophile d'Alexandrie, de ſaint Ambroiſe, de ſaint Gregoire de Nazianze, de ſaint Pierre Chryſologue, de Bede, de Victor de Capouë, de

Lib. II. Lib. III. p. 813. p. 818. Lib. IV.

de Cassiodore, de S. Gregoire pape. Ce que je marque, pour faire voir les livres qu'il avoit entre les mains; & que les peres Grecs lui étoient connus aussi-bien que les Latins. Felix prétendoit montrer que J. C. n'est pas proprement Dieu, parce qu'il est dit que Dieu étoit en lui. Alcuin répond: De-là il s'ensuivroit que le Verbe ne seroit pas Dieu, ni le Pere même, puisque J. C. dit: Je suis dans mon Pere, & mon Pere est en moi. Quant à la qualité d'avocat, il dit, que J. C. intercede pour nous, comme il est dit que le saint Esprit prie pour nous, avec des gemissemens inexpliquables: ce sont des expressions figurées. Il répond aux passages des peres alleguez par Felix: en montrant, ou qu'il les appliquoit mal, ou qu'il les avoit tronquez & corrompus. Enfin il répond aux autoritez tirées de la liturgie d'Espagne, que ceux qui en sont les auteurs paroissent heretiques dans les oraisons qui sont rapportées. Si ce n'est, dit-il, que vous les aïez alterées, comme les autres passages. Car on dit qu'il y a assomption pour adoption: mais nous nous appuïons sur l'autorité de l'église Romaine. Là-dessus il rapporte quelques oraisons, où J. C. est nommé fils unique de Dieu, & qui sont les mêmes que nous disons encore aux mêmes fêtes.

p. 856. E. 865. *lib. v. p. 855.* *Joan. XIV. 26.* *p. 858.* *Rom. VIII. 26.* *lib. VI. p. 872.* *lib. VII. p. 883. C* *p. 895.*

LVI. Autres écrits contre Felix & Elipand.

Elipand écrivit jusques en France une lettre generale aux évêques, & une particuliere au roi Charles, pour soutenir sa doctrine; & sa lettre fut lûë dans un concile assemblé de diverses provinces. Un jour donc comme les évêques étoient assis dans une salle du palais, environnez des prêtres, des diacres

Libell. Paul. tom. 7. conc. p. 1022. Epist. Car. p. 1048. A. 1049. Coint. an. 793. n. 15.

& de tout le clergé, le roi même present. On apporta cette lettre, il la fit lire, puis se levant de son siege, il parla long-tems sur la foi, & ajouta: Que vous en semble? Depuis l'année passée que cette erreur a commencé à s'étendre, elle a donnée une grande horreur jusques aux extrêmitez de notre royaume; & il faut absolument s'appliquer à la retrancher. Les évêques demanderent quelques jours pour en dire leurs avis, & le roi leur marqua un jour pour les donner par écrit. De plus il consulta le pape sur cette question, par des ambassades réïterées jusques à quatre fois. Il appella aussi des hommes doctes de la grande Bretagne, afin d'avoir le consentement de toutes les églises d'Occident.

Tom. 7. conc. p. 1014. Le pape Adrien envoïa au roi Charles une lettre adressée aux évêques de Galice & d'Espagne: c'est-à-dire, tant à ceux de l'obéïssance du roi Alphonse, qu'à ceux qui vivoient sous la domination des Arabes. Il y répond à la lettre d'Elipand, que le roi lui avoit envoïée; & en refute les erreurs par plusieurs autoritez de l'écriture. J. C. dit: Je monte à mon Pere, & votre Pere: le sien par nature, *Joan. xx. 17.* le nôtre par adoption. Saint Paul dit: Dieu n'a pas *Rom. VIII. 38.* épargné son propre fils: mais il l'a livré pour nous tous. Or il n'a pas été livré selon la divinité, mais selon l'humanité. Il insiste sur la confession de S. *Matth. XVI.* Pierre: Vous êtes le Christ fils du Dieu vivant. Ensuite il rapporte plusieurs autoritez des peres tant Grecs, que Latins, qui condamnent ceux qui disoient que J. C. est fils adoptif comme nous. Il

conclut en exhortant les évêques d'Espagne à se réunir à la créance de l'église, autrement il les en déclare separez & anathematisez, par l'autorité de S. Pierre.

Paulin patriarche d'Aquilée donna aussi son avis par un écrit, où il ne parle pas seulement en son nom, mais de Pierre archevêque de Milan, & de tous les évêques de Ligurie, d'Istrie, de Venetie & d'Emilie; c'est-à-dire, de toutes les provinces d'Italie de l'obéissance de Charles. Le reste de l'Italie avoit donné son avis avec le pape. En cet écrit Paulin refute fort au long l'erreur d'Elipand, & en particulier, que la personne de J. C. étoit composée de trois substances, le Verbe, l'ame & le corps, qui étoit, comme nous avons vû, la doctrine des Espagnols. Il soutient que l'ame & le corps ne sont en l'homme qu'une substance totale & parfaite: autrement, dit-il, le corps étant composé des quatre élemens, comme tous les philosophes en convenoient alors, il faudroit admettre en J. C. jusques à six substances. Il conclut en anathematisant Elipand & Felix, s'ils ne renoncent à cette erreur, eux & tous leurs sectateurs: sans préjudice du droit du pape. Il souhaite à Charles la victoire contre les barbares, pour les amener à la foi, & demande que les évêques soient dispensez du service de guerre & des affaires seculieres.

Tom. 6. conc. p. 1111.

V. Coint. an. 794.

Epist. Car. p. 1149

p. 1018. & p. 1038 E.

Sup. 11. n. 39.

LVII. Concile de Francfort.

Cet écrit de Paulin fut présenté dans un concile general de toutes les provinces de l'obéissance de Charles, tenu au commencement de l'esté de l'an 794. vingt-sixiéme de son regne, à Francfort sur le

AN. 794. Mein, près de Mayence. Ce n'étoit encore alors qu'une maison roïale, & le roi y avoit passé l'hiver & celebré la pâque. A ce concile assisterent deux évêques légats du pape, Theophylacte & Etienne. Le roi y fit lire l'écrit envoyé par Elipand & les évêques d'Espagne ; & après qu'il eut été examiné, les évêques du concile y répondirent amplement, par une lettre synodique, au nom de tous les évêques de Germanie, de Gaule & d'Aquitaine, adressée à tous les évêques & les fideles d'Espagne. Ils y refutent principalement les passages des peres dont les Espagnols abusoient. Quant aux raisons tirées de la liturgie d'Espagne, & attribuées à saint Isidore, saint Ildefonse & saint Julien évêque de Tolede, les peres de Francfort ne se mettent point en peine de les expliquer : au contraire ils disent, que c'est pour cette erreur qu'ils ont été livrez aux infideles, & leur opposent l'autorité de la liturgie Romaine composée par saint Gregoire. Il semble toutefois que l'on peut donner un bon sens aux paroles de la liturgie d'Espagne, qui se lisent encore dans le messel mosarabique. Il est dit que Jesus-Christ a souffert par l'homme adoptif, & qu'il est remonté au ciel après l'adoption de la chair, c'est-à-dire, après avoir pris la chair, & se l'être appropriée. En sorte qu'ils ont employé les mots Latins d'*adoptio* & *adoptivus* pour ceux d'*assumptio* & *assumptus*. La lettre synodique finit par une simple exhortation, sans menace d'anathême.

Ann. Lauresh.

p. 1032.

p. 1031.

Missa de cœ. Dom De Ascens.

Charles écrivit aussi une lettre en son nom à Elipand & aux autres évêques d'Espagne, où il dit

entr'autres choses: Nous sommes sensiblement touchez de l'oppression que vous souffrez entre les infideles: mais nous sommes bien plus affligez de l'erreur qui regne chez vous. C'est ce qui nous a obligez à faire assembler un concile de toutes les églises de notre obéissance, pour décider d'un commun accord ce que l'on doit croire de l'adoption de la chair de Jesus-Christ, que vous avez soutenuë de nouveau dans vos écrits. Nous avons consulté sur ce sujet le saint siege de Rome: nous avons fait venir de Bretagne des hommes doctes, & nous vous envoyons les écrits de chacun. Le premier vous fera voir le sentiment du pape, de l'église Romaine & des évêques de ces quartiers-là. Le second contient l'avis des évêques des parties plus proches d'Italie, avec Pierre archevêque de Milan & Paulin patriarche de Frioul & d'Aquilée, car ils ont aussi assisté à notre concile. Le troisiéme écrit montre la foi des évêques de Germanie, de Gaule, d'Aquitaine & de Bretagne, & contient la réponse à vos objections. Le quatriéme est le témoignage de mon consentement aux décisions de ces évêques, suivant la priere que vous m'avez faite dans la lettre particuliere que vous m'avez adressée, de ne me pas laisser surprendre aux opinions d'un petit nombre, mais de m'attacher à la foi qui seroit appuiée par le plus de témoignages. C'est ce que je fais certainement, en préferant cette sainte multitude à votre petit nombre. Je me joins de tout mon cœur au saint siege apostolique: j'embrasse les anciennes traditions conservées depuis la naissance de l'église, la doctrine

AN. 794.

p. 1046.

p. 1050.

AN. 794. des livres inspirez de Dieu, & des peres qui les ont expliquez dans leurs écrits.

Vous nous aviez demandé que votre écrit fût lû en notre présence, & que l'on examinât ce qu'il contenoit de conforme à la vraie foi. Nous l'avons fait : il a été lû dans le concile, depuis le commencement jusqu'à la fin, article par article, p. 1051. & chacun en a dit ce qu'il lui a plu. J'ai assisté, comme vous l'avez demandé, à l'assemblée des évêques : nous avons examiné & décidé, avec l'aide de Dieu, ce qu'il falloit croire sur cette question. Maintenant je vous conjure de même, d'embrasser en esprit de paix notre confession de foi, & ne vous pas estimer plus sçavans que l'église universelle. Avant que vous nous eussiez scandalisez par ce nom d'adoption, nous vous avions toujours aimez comme nos freres, & la droiture de votre foi p. 1052. nous consoloit de votre servitude temporelle : nous avions même résolu de vous en délivrer; selon l'occasion & votre conseil. Maintenant vous vous êtes privez de cette double consolation, de la participation de nos prieres & de notre secours. Car si après cette admonition du pape & du concile, vous ne renoncez à votre erreur : sçachez que nous vous tiendrons absolument pour heretiques, & n'oserons plus avoir de communication avec vous. Il met ensuite sa confession de foi, qui est la catholique, p. 1053. & où la prétenduë adoption de J. C. est nomméé p. 1057. ment rejettée. Le concile de Francfort fit cinquante-six canons, dont le premier porte, qu'il a été assemblé de l'autorité du pape & par commandement

du roi, & condamne l'herefie d'Elipand de Toledé & de Felix d'Urgel, touchant l'adoption qu'ils attribuoient au fils de Dieu. AN. 794.

LVIII. Canon touchant les images.

Le fecond canon eft conçu en ces termes: On a propofé la queftion du nouveau concile des Grecs tenu à C. P. touchant l'adoration des images, où il étoit écrit, que quiconque ne rendoit pas aux images des faints le fervice & l'adoration, comme à la Trinité divine, feroit jugé anathême. Les peres du concile ont rejetté & méprifé abfolument cette adoration & cette fervitude, & l'ont condamné unanimement.

V. not. Sirm. to 7. conc. p. 1054.

On ne peut douter que ce nouveau concile des Grecs, ne foit celui qui avoit été tenu à Nicée fept ans auparavant. Les peres de Francfort le mettent à C. P. foit à caufe de la proximité, foit parce qu'il s'y affembla d'abord; & ils difent qu'il ordonne d'adorer les images comme la fainte Trinité, fur la mauvaife interpretation de l'avis de Conftantin de Chipre, comme dans les livres Carolins: car ce canon eft fait dans le même efprit.

Sup. n. 45.

Ces livres furent envoïez au pape Adrien peu devant ou peu après le concile de Francfort, par Angilbert dès-lors abbé de Centule, & le pape y répondit par une longue lettre adreffée au roi Charles, qu'il traite toujours avec un très-grand refpect, nonobftant la dureté de l'écrit auquel il répond. Car comme le pape avoit préfidé au concile feptiéme par fes légats, le mépris de ce concile retomboit fur lui; & faifoit du moins voir clairement que les François étoient perfuadez que la

AN. 794. seule autorité du pape ne suffisoit pas pour faire recevoir un concile sans le consentement des principales églises.

LIX. Réponse aux livres Carolins. Tom 7. conc p. 915.

Le pape Adrien parle ainsi dans cette réponse : Nous avons reçu l'abbé Angilbert ministre de votre chapelle, qui a été nourri dans votre palais, presque dès l'enfance, & admis à tous vos conseils. C'est pourquoi nous avons écouté favorablement tout ce qu'il a voulu nous expliquer, comme si vous nous l'eussiez exposé vous-même, entr'autres choses il nous a representé un capitulaire contre le concile tenu à Nicée, pour l'érection des saintes images. L'affection que nous vous portons, nous a obligé d'y répondre article par article : non pour défendre personne, mais pour soutenir l'ancienne tradition de l'église Romaine. Il répond ensuite à divers articles, sans suivre l'ordre des livres Carolins : mais en chacun il marque de quelle session du concile de Nicée est tiré l'article qu'il défend. Il commence par soutenir ce que Taraise avoit dit, que le S. Esprit procede du Pere par le Fils, & emploïe pour ce sujet plusieurs autoritez des peres. Cette réponse est remarquable en ce qu'elle fait voir que l'église Romaine ne reprochoit rien alors aux Grecs sur ce sujet.

c. 9. p. 946.

Sur l'objection tirée de l'avis de Constantin de Chipre, à qui l'on faisoit dire qu'il adoroit les images comme la sainte Trinité : le pape ne fait autre réponse, que de rapporter la définition du concile, où l'honneur dû aux images est nettement distingué du culte dû à la nature divine. Il fait mention

mention de deux conciles tenus à Rome contre *c. 2 p. 919. c. 12. p. 947.*
les Iconoclastes : l'un en 732. par le pape Gre- *Sup. l. XLII n. 6.*
goire III. l'autre en 769. par Etienne III. & ce
dernier étoit important à la dispute presente, en
ce que douze évêques choisis de France y avoient *Lib. XLIII. n. 56.*
assisté, & toutefois on y avoit ordonné que les
images seroient honorées. Sur ce que l'on di- *c. 17. p. 95.*
soit contre l'autorité des vies des peres, le pape
Adrien dit : que l'on ne lit dans l'église que celles
qui portent les noms d'auteurs approuvez ; & *c. 19. p. 955.*
que l'on lit plûtôt les actes des martyrs. Il rap-
porte les exemples de plusieurs papes, qui avoient
fait faire des images dans les églises de Rome,
que l'on y voyoit encore ; saint Silvestre, saint
Marc, saint Jules, saint Damase, saint Celes-
tin, saint Sixte, saint Leon, Vigile, Pelage,
Jean I. & saint Gregoire.

Enfin il rapporte le dernier article des livres *p. 960.*
Carolins, où il est dit : non que l'on défend d'ado-
rer les images, mais que l'on n'y contraint per-
sonne. Sur quoi le pape Adrien dit : Cet article
est bien different des précedens : c'est pourquoi
nous reconnoissons qu'il est de vous, en ce que
vous faites profession de suivre entierement le
sentiment de saint Gregoire. Il parle au roi Char-
les. Ensuite il rapporte le passage de la lettre de
saint Gregoire à Serenus : où il dit, que les ima- *VII. ep. 9. sup. l. XXXVI. n. 9. VII. ep. 5. 53.*
ges sont utiles pour l'instruction ; mais qu'il ne
faut adorer que Dieu. Il y joint d'autres passages
de saint Gregoire ; sçavoir de deux lettres à Se-

condin, où il dit, qu'il lui envoye des images, pour exciter sa devotion, & adorer Jesus-Christ en la presence de son image.

p. 968. C. Le pape ajoute parlant du concile de Nicée: Nous l'avons reçu, parce que sa décision est conforme au sentiment de saint Gregoire; craignant si nous ne le recevions pas, que les Grecs ne retournassent à leur erreur, & nous ne fussions responsables de la perte de tant d'ames. Toutefois nous n'avons encore donné aucune réponse à l'empereur au sujet du concile. C'est que le pape étoit bien informé de l'état chancelant de la cour de Constantinople & du pouvoir des Iconoclastes. Il ajoute: En les exhortant à rétablir les images, nous les avons avertis, de restituer à l'église Romaine sa jurisdiction sur certains évêchez & archevêchez, & les patrimoines qui nous furent ôtez, quand on abolit les images; mais nous n'avons eu aucune réponse. Ce qui montre qu'ils sont convertis sur un article, mais non sur les deux autres. C'est pourquoi, si vous le trouvez bon, en rendant graces à l'empereur du rétablissement des images, nous le presserons encore pour la restitution de la jurisdiction & des patrimoines; & s'il la refuse, nous le declarerons heretique. Telle est la réponse du pape Adrien aux livres Carolins: où l'on ne peut assez admirer la douceur avec laquelle il répond à un écrit si plein d'emportement & de mauvais raisonnemens. Soit que cette douceur vint de sa moderation, ou de

a crainte d'offenser Charles, dont la protection lui étoit si necessaire. AN. 794.

IX. Suite des canons de Francfort.

Le troisiéme canon du concile de Francfort porte, que Tassillon neveu de Charles, & auparavant duc de Baviere, se presenta au milieu du concile, demandant pardon des fautes qu'il avoit commises, tant contre l'état des François que contre les rois Pepin & Charles. Remettant de sa part tout ressentiment du passé, & tout le droit que lui ou ses enfans pouvoient prétendre à la duché de Baviere. Le roi lui pardonnera tout, & le reçut en ses bonnes graces. Il y avoit déja six ans, que Tassillon convaincu du crime de leze-majesté, avoit été condamné à mort; mais le roi lui ayant fait grace, il étoit entré dans un monastere, où il acheva saintement sa vie. On ne sçait s'il avoit commis quelque nouvelle faute, qui l'obligeât à demander un nouveau pardon.

Egin. an. 788. *V. acta SS. Ben. to.* 4. *p.* 444.

Ursion archevêque de Vienne, & Elifant archevêque d'Arles, étoient en differend pour les bornes de leurs provinces. On lut les constitutions des papes, qui avoient reglé, que la province de Vienne auroit quatre suffragans, & celle d'Arles neuf, l'une & l'autre sans compter le metropolitain. Les quatre suffragans de Vienne suivant la decretale de saint Leon, étoient Valence, Tarantaise, Geneve & Grenoble. Mais Tarantaise qui originairement étoit metropole, ne vouloit plus reconnoître Vienne;

Can. 8. *Sup. l.* XXVII. *n.* 45. *Leo. ep.* 50. *al.* 109. *V. not. Sirm. & Coint. an.* 794. *n.* 48.

AN. 794. ayant sous elle trois sieges, Octodure, Aouste & Maurienne. Les évêques d'Embrun & d'Aix, prétendoient aussi se soustraire à l'archevêque d'Arles, & avoir des provinces particulieres, comme ils én ont à present: sur les prétentions de ces trois évêques, le concile de Francfort ordonna que l'on s'en tiendroit à la décision du pape.

Egin. an. 792. Pierre évêque de Verdun étoit accusé d'avoir eu part à la conjuration de Pepin le bossu, contre le roi son pere, découverte deux ans auparavant. Le roi & le concile ordonnerent, qu'il se c. 9. purgeroit par serment avec deux ou trois évêques, comme à son sacre, ou avec l'archevêque de Treves son metropolitain. Pierre n'ayant trouvé personne qui voulut jurer avec lui, envoya un des siens éprouver le jugement de Dieu, sans que le roi ou le concile y eussent part; & lui de son côté sans jurer sur les reliques ni sur les évangiles, protesta devant Dieu qu'il étoit innocent; & en demanda pour marque la protection de Dieu sur son homme. L'homme étant revenu sain & sauf, le roi pardonna à l'évêque, & lui conserva sa dignité: le tenant pour pleinement justifié. On ne sçait quelle fut cette épreuve qui est ici nommée jugement de Dieu: si c'étoit le duel, le fer chaud, ou quelqu'autre de celles que les loix barbares autorisoient; mais il est remarquable, que ni le roi, ni le concile n'y voulurent prendre part.

Magenard archevêque de Roüen avoit reconnu entre ses suffragans Gerbod, qui n'avoit point de témoins de son ordination, & avoüoit même qu'il n'avoit pas été ordonné canoniquement diacre, ni prêtre. Le concile ordonna, qu'il seroit déposé de l'épiscopat par Magenard avec ses provinciaux. AN. 794. c. 10.

Le roi represénta au concile, que le pape Adrien lui avoit accordé permission d'avoir continuellement à sa cour Angilram évêque de Metz, pour les affaires ecclesiastiques; c'est-à-dire, pour servir en qualité d'archichapelain du roi, & d'apocrisiaire du pape. Le roi ajouta qu'il avoit obtenu la même permission pour Hildebalde archevêque de Cologne, par la même raison; & pria le concile d'y consentir. Ce qui lui fut accordé. En ce canon Angilram est nommé archevêque; & ce titre se trouve aussi donné à saint Chrodegang & à Drogon évêques de Metz comme lui. C'étoit un privilege du pape, qui leur accorda à tous trois le pallium, avec le nom d'archevêque. Le roi pria aussi le concile de recevoir Alcuin en sa compagnie & dans la societé de ses prieres, à cause de son sçavoir dans les matieres ecclesiastiques; ce qui lui fut accordé. Depuis qu'Alcuin étoit en France, le roi lui avoit donné deux abbaïes, Ferrieres & saint Loup de Troyes. c. 55. Sirm hic. c. 56. Elog.

Outre la décision de ces affaires particulieres, le concile de Francfort fit plusieurs reglemens c. 30.

AN. 794. generaux. L'évêque doit juger les differends en-
c. 6. tre les clercs: si un laïque plaide contre un clerc,
l'évêque & le comte jugeront ensemble: si l'évê-
que n'est pas obéï, on viendra au metropolitain,
qui jugera avec ses suffragans; & si le metropo-
litain ne peut terminer le differend, il renvoyera
les parties au roi. Le prêtre accusé de crime sera
c. 36. jugé par l'évêque; & s'il ne peut décider l'affai-
c. 7. re, elle sera portée au concile national. Les évê-
que ne seront point transferez d'une ville à l'au-
tre: l'évêque ne s'absentera point de son église
c. 41. plus de trois semaines. Il instruira si bien son
c. 29. clergé, que l'on y puisse trouver quelqu'un di-
gne de lui succeder. Après la mort de l'évêque,
ses parens ne succederont qu'aux biens qu'il avoit
c. 41. avant son ordination: les acquets faits depuis ap-
partiendront à son église.

c. 18. Quant aux clercs, on défend les ordinations
c. 27. sans titre. Ils ne passeront point d'une église à
c. 38. l'autre, & ne seront point reçus sans lettre de
c. 13. 14. 16. leur évêque. Les vagabonds seront arrêtez & mis
en prison, pour les rendre à leur superieur. Les
clercs de la chapelle du roi ne communiqueront
c. 11. point avec les prêtres désobéissans à leurs évê-
c. 12. ques. On recommande aux moines l'observation
c. 16. de la regle de saint Benoît, & l'éloignement des
c. 18. affaires temporelles. Il ne se fera point de reclus,
sans la permission de l'évêque & de l'abbé. Les
abbez ne prendront point d'argent pour la re-
c. 17. ception des moines, & ne pourront faire perdre

la vûë à un moine, ou l'usage de quelque membre, pour quelque faute que ce soit. Le roi ne sera point élire d'abbé sans le consentement de l'évêque. On peut prier Dieu en toute langue, & non pas seulement en trois langues, comme quelques-uns prétendoient. C'étoit apparemment l'Hebreu, le Grec & le Latin, à cause du titre de la croix. Chacun payera la dixme de son propre, outre les redevances dûës à l'église pour les benefices; c'est-à-dire, les terres dont elle accordoit la joüissance à des particuliers. Ce sont les reglemens les plus remarquables du concile de Francfort.

AN. 794.

c. 52.

c. 25.

LXI. Capitulaire d'Italie.

Tom. 1. capit. p. 257.

On rapporte à peu près au même temps un capitulaire fait pour l'Italie, qui parle entr'autres choses des biens ecclesiastiques donnez en joüissance à des laïques, suivant l'abus de ce temps-là. Il n'y a que le roi qui puisse donner ainsi des monasteres, ou des hôpitaux; & ceux qui possedent des hôpitaux, sont obligez de nourrir les pauvres, comme l'on faisoit auparavant: autrement ils les doivent quitter, & le roi y mettra des administrateurs, avec le conseil de l'évêque. Quant aux églises baptismales, ou paroisses, on ne les donnera point à des laïques; mais elles seront gouvernées par des prêtres. Les évêques auront des avocats ou avoüez; c'est-à-dire des laïques chargez de la défense de leurs églises. C'est ce que les anciens canons nomment les défenseurs: qui d'ordinaire étoient des scolastiques ou jurescon-

c. 6.

c. 1.

c. 2.

c. 3.
V. Cang. gloss. advoc.

ſultes pour agir & pourſuivre les affaires eccleſiaſtiques devant les juges ſeculiers, où les clercs ne devoient pas paroître. Depuis la domination des barbares, ce furent des gens d'épée, pour défendre l'égliſe au beſoin, même par les armes. Le commiſſaire du prince prendra ſoin avec l'évêque de l'execution des legs pieux. Le reſte de ce capitulaire regarde les affaires temporelles.

c. 9.

Fin du neuviéme Tome.

TABLE



TABLE DES MATIERES.

A

C

S

T

Fin de la Table des Matieres.



